Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-001

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018

Exposé des motifs :

L'article L712-3 du code de l'éducation prévoit que le Conseil d'administration « approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président »

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le rapport annuel d'activité 2018.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : rapport d'activité 2018

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

RAPPORT D'ACTIVITÉ

→ 2018

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

SOMMAIRE

OBJECTIF : UNIVERSITÉ DE LYON 2020 p4

ÉDITO p5

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER p6-7

FORMATION INITIALE p8-9

FORMATION CONTINUE p10-11

RECHERCHE p12-13

INNOVATION p14-15

PARTENARIATS p16-17

RELATIONS INTERNATIONALES p18-19

DOCUMENTATION p20-21

PATRIMOINE p22-23

VIE DES CAMPUS p24-27

CULTURE SCIENTIFIQUE p28-29

RESSOURCES HUMAINES p30-31

FINANCES p32-33

2018 EN IMAGES p34-35

ORGANIGRAMMES p36-37

CONSTRUIRE DEMAIN

OBJECTIF : UNIVERSITÉ DE LYON 2020

L'Université Claude Bernard Lyon 1 s'est engagée avec quatre autres établissements, l'Université Jean Moulin Lyon 3, l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, à construire un nouvel établissement de rang mondial, intégrateur et pluridisciplinaire, dit « Université-Cible ». Labellisé IDEX, ce projet a pour ambition de bâtir une université nouvelle, permettant de faire face aux enjeux d'avenir, reposant sur notre capacité à innover, autant en recherche qu'en formation, et à inventer de nouvelles manières de faire et d'être ensemble. Ce nouvel établissement se prépare à répondre aux défis de l'enseignement supérieur et de la recherche des trente prochaines années, dans le respect de nos valeurs et de nos missions académiques de service public.

Les missions de ce nouvel établissement seront celles d'une université de recherche intensive sur laquelle s'appuie une offre de formation alimentée par les dernières découvertes et assurant un haut niveau d'insertion professionnelle des étudiants. L'Université assurera ainsi la production des connaissances au meilleur niveau international, avec une stratégie élaborée et partagée avec les organismes nationaux de recherche et ses partenaires locaux pour une meilleure synergie des moyens. La visibilité internationale sera renforcée par des choix concertés sur les axes scientifiques et les partenariats internationaux. Ce nouvel établissement, avec une nouvelle organisation, assurera l'ensemble de ses missions en termes d'accueil, d'orientation et de formation des étudiants conformément à leurs aspirations et aux attentes de la société en matière de compétences, de responsabilité citoyenne et de promotion sociale. À ce titre, le nouvel établissement fait résolument siennes un ensemble de valeurs : liberté académique, rigueur intellectuelle, égalité des chances, humanisme et universalisme pour contribuer, demain, à une meilleure société.

Pour servir l'ambition d'excellence académique et atteindre le meilleur positionnement international, le nouvel établissement reposera sur un juste équilibre entre deux impératifs. D'une part, l'autonomie de ses composantes (Pôles de Formation et de Recherche) dans leurs missions académiques avec une organisation et des fonctions support leur permettant d'avoir le plus haut niveau d'agilité et de performance, appuyé sur l'expertise de ses personnels. D'autre part, la gouvernance centrale de l'établissement qui doit être stratégique, forte, et garante de la cohérence des orientations de chacun et de la trajectoire globale de l'établissement, de son projet d'ensemble et de la qualité de ses activités.

En 2018, les réflexions menées au sein des cinq établissements fondateurs et des groupes de travail ont conduit à définir huit pôles de formation et de recherche, avec un haut niveau d'intégration entre universités et Ecoles, et à poser l'entrée à l'université comme une priorité du projet avec un premier cycle rénové. Ces réflexions continueront en 2019 pour finaliser le projet et l'organisation du nouvel établissement qui devrait voir le jour début 2020. Nous avons la conviction que la réussite de ce projet repose sur le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs de l'université qui seront tous mobilisés.

Nous avons l'opportunité unique de nous réformer, de nous transformer, avec une grande liberté pour faire face aux enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi pour faire face à une société qui change profondément. Saisissons-la, car c'est ensemble, en réunissant nos forces, que nous réussirons, et que nous bâtirons la nouvelle Université de Lyon.

ÉDITO

Frédéric FLEURY
Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

L'offre de formation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 aura une fois encore confirmée son attractivité en 2018 avec l'inscription de 46 000 étudiants, témoignant de la qualité de nos formations par la recherche. En 2018, cette offre s'est enrichie de nouveaux diplômes préparant aux métiers des secteurs émergents et l'Université a maintenu son cap vers l'innovation pédagogique. Concentrée sur la réussite étudiante, Lyon 1 a poursuivi sa politique d'accompagnement visant à garantir l'insertion professionnelle de ses diplômés et prolonge son action pour faciliter leur accès au premier emploi. Nous proposons aussi une offre de formation continue concernant chaque année près de 13 000 stagiaires. Signe de la qualité de nos prestations, Lyon 1 s'est vu délivrer en 2018 la certification de services Formation Continue à l'Université.

Comme chaque année, l'Université Lyon 1 a été scientifiquement très active. Tournée vers le développement d'approches inter et multidisciplinaires liées aux enjeux sociétaux de notre temps, Lyon 1 participe à d'ambitieux projets scientifiques internationaux. Ainsi en 2018, l'Université s'est illustrée dans de nombreux domaines de pointe : sciences de l'eau et des hydrosystèmes, matériaux, neurosciences, santé, cancérologie, exploration spatiale, *etc.* 2018, c'est aussi le lancement de projets de grande envergure comme l'inauguration sur notre campus Lyon Santé Est de l'Institut NeuroMyoGène. Ainsi Lyon 1 s'impose dans le paysage de la recherche internationale, comme en témoigne sa présence au sein de nombreux classements internationaux.

Avec sa politique volontariste de valorisation et de recherche partenariale, Lyon 1 conserve sa première place d'université française pour le dépôt de brevets et gagne plus de 50 places au classement Reuters des universités les plus innovantes. Lyon 1 innove dans de nombreux secteurs et renforce son empreinte dans le monde industriel. En 2018, nos campus se sont enrichis de sites importants d'innovation comme la plateforme Axel'One Campus.

À l'international, l'Université Lyon 1 a poursuivi sa politique active en renforçant la mobilité étudiante et enseignante et en consolidant ses relations avec plusieurs universités étrangères, en Chine ou au Canada notamment.

Labellisées NoctamBU+, nos bibliothèques universitaires ont encore offert à leurs usagers des lieux de vie, de travail et d'étude largement ouverts. La BU Lyon 1 conserve en 2018 son statut de première et unique bibliothèque universitaire française certifiée qualité (ISO 9001-2008) depuis 2015.

En 2018, le patrimoine immobilier de Lyon 1 a continué d'évoluer. Ce sont ainsi 25 900m² qui ont été rénovés pour améliorer sans cesse l'environnement de notre formation, de notre recherche et de la vie sur nos campus.

L'Université Lyon 1 mène une politique active d'action sociale, sportive, culturelle et de loisir à destination de ses étudiants et personnels. Afin de rendre accessibles à toutes et tous les activités et dispositifs mis en place, cette politique se veut la plus inclusive possible. Parce que la santé de nos étudiants est au cœur de nos préoccupations, l'Université est devenue en 2018 la première du site Lyon-Saint-Etienne à ouvrir un centre de santé. L'animation des campus est aussi assurée par le dynamisme des associations étudiantes et l'engagement étudiant que nous soutenons pleinement.

En 2018, l'Université Lyon 1 a poursuivi son effort croissant pour la diffusion des savoirs auprès de tous les publics. Sa démarche d'ouverture de son patrimoine culturel s'est maintenue avec notamment la numérisation de la collection la plus emblématique de l'Herbier de Lyon 1.

Nous avons également continué notre politique active de recrutement, notre démarche de modernisation des outils et moyens déployés en matière de ressources humaines ainsi que notre attention, toujours plus forte, envers la qualité de vie au travail.

Enfin, côté finance, l'exercice budgétaire 2018 aura été une année particulièrement chargée dans le domaine de la gestion financière et comptable et les principaux chiffres résultant de l'exécution budgétaire 2018 traduisent la bonne santé financière de l'établissement.

Cette synthèse est le reflet des temps forts et belles réalisations que notre travail collectif a permis de faire émerger en 2018. Elle dresse le bilan d'une université en pleine forme grâce aux talents qu'elle héberge et aux actions ambitieuses qu'elle mène. Nous espérons qu'elle vous permettra de saisir tous les grands enjeux dont s'empare au quotidien notre université, toutes les valeurs qui sont au cœur de chacune de nos actions : accompagner, créer, partager, s'engager pour une université toujours plus inclusive, où chacune et chacun peut se réaliser professionnellement et personnellement. Mais surtout, à l'aube de 2020, nous espérons que ce document vous apportera une meilleure visibilité des forces qui nous permettront de relever ensemble le défi de bâtir l'Université de demain.

ACCOMPAGNER

L'accompagnement est au centre des principaux engagements de l'Université Lyon 1. Qu'il s'agisse de ses étudiants, de ses personnels ou de ses entreprises partenaires : Lyon 1 mobilise et déploie ses forces pour les accompagner vers la réussite.
Avec sa politique active pour l'orientation et la réussite étudiante, Lyon 1 accompagne ses étudiants jusqu'à leur premier emploi. Pour les soutenir tout au long de leur formation, l'Université Lyon 1 met en place chaque année de nouveaux dispositifs. Cet accompagnement au quotidien se veut de plus en plus personnalisé car chaque parcours est unique. Parce que nous avons pleinement conscience que le bien-être est l'allié de la réussite étudiante, nous proposons à ceux qui en ont besoin des aménagements particuliers pour les études mais aussi pour la pratique artistique ou sportive. Nous épaulons aussi nos étudiants dans leurs projets de mobilité internationale.

C'est aussi sur l'accompagnement de ses enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs que l'Université se concentre : pour le montage de projets européens, de start-up ou le dépôt de brevets. Lyon 1 s'engage à accompagner dans leur carrière tous ses personnels, elle s'empare pour cela de différents leviers comme la formation ou la création en 2018 d'une « Mission d'accompagnement professionnel des personnels ».
Son soutien, l'Université l'apporte pleinement à ses associations étudiantes avec plus de 90 000€ de subvention de fonctionnement et d'investissement, et la mise en place de dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant et du statut d'artiste de haut niveau.
Enfin, Lyon 1 se tourne aussi vers ses entreprises partenaires en leur proposant un accompagnement dans leurs projets de recherche. Chaque année les relations établies avec le monde économique et les partenaires institutionnels ainsi que les synergies qui en découlent sont renforcées.

CRÉER

Avec ses 65 unités et centres de recherche et plus de 5500 publications annuelles, Lyon 1 marque de son empreinte la science de son temps. Créatrice de savoirs émergents et de nouvelles technologies, l'Université confirme chaque année son excellence en matière de sciences et se positionne sur la scène de la recherche internationale. Au côté de sa recherche fondamentale, Lyon 1 explore une science tournée vers les grands enjeux sociétaux de demain, grâce au développement d'approches inter et multidisciplinaires.

Visionnaire, Lyon 1 est depuis 2013 une Université qui innove au quotidien : elle est en France, première pour le dépôt de brevets. Ses ressources, le talent de ses chercheurs, enseignats-chercheurs et doctorants ainsi que le potentiel de ses étudiants en font une partenaire de choix pour les entreprises. Sa créativité et sa productivité sont ainsi nourries chaque année par les échanges avec le monde industriel, induits par sa politique volontariste de valorisation et de recherche partenariale. Ainsi émergent tous les ans de nouvelles start-up, des plateformes innovantes et de nombreuses réalisations inédites au sein de domaines de pointe : chimie-environnement, impression 3D de dispositifs médicaux, détection et traitement de la pollution, biodiversité, sécurité alimentaire, prévention des risques naturels...
Lyon 1 se veut aussi innovante dans le champ de la pédagogie. Plateforme pédagogique de dernière génération, travaux pratiques innovants et dispositifs d'enseignement uniques : Lyon 1 mène une politique en faveur de l'innovation et de la promotion des nouvelles pédagogies. En 2018, l'Université a insufflé une dynamique particulièrement forte autour de la réalité virtuelle. En matière de formation innovante, Lyon 1 prévoit également la création d'une nouvelle mention de Licence « Sciences pour la santé », sans équivalent au niveau national.

PARTAGER

Chaque année, l'Université Claude Bernard Lyon 1 s'applique à honorer son troisième engagement majeur : partager. Auprès de leurs étudiants, nos enseignants, acteurs de la recherche, partagent quotidiennement leurs connaissances, savoir-faire et pratiques de terrain, directement issus du monde de la recherche : la garantie de la qualité de nos formations.
Au travers de nombreuses communications et collaborations scientifiques, les enseignants-chercheurs et chercheurs de Lyon 1 partagent leurs résultats et leurs compétences avec l'ensemble de la communauté scientifique, à l'échelle nationale comme à l'international. C'est aussi le patrimoine scientifique de Lyon 1 qui est offert à la recherche : minéraux, fossiles, plantes médicinales... Afin de faciliter leur accès, certaines collections font l'objet de vastes campagnes de numérisation, comme l'exceptionnel Herbier Roland Bonaparte.

Ouverte sur le monde industriel, Lyon 1 propose ses services et son expertise aux entreprises. Plateformes et laboratoires communs, portail d'affichage en ligne de ressources technologiques : Lyon 1 déploie de nombreux sites de mutualisation et d'échanges avec ses partenaires des secteurs industriel et médical.
Lyon 1 aménage également des espaces et des temps de partage pour tous ses usagers, autour notamment de sa programmation culturelle et sportive ou d'importantes manifestations conviviales et festives. En 2018, l'Université a expérimenté sa première semaine d'intégration entièrement dédiée à l'accueil de ses nouveaux étudiants.
Chaque année, Lyon 1 rencontre, dialogue et échange autour de la Science auprès de tous les publics. Lors de la Fête de la Science 2018, par exemple, Lyon 1 proposait à des milliers de visiteurs un large programme d'ateliers scientifiques, de débats, d'expositions, de spectacles, de conférences et de visites...

FORMATION INITIALE

Avec une augmentation de 1,7% des effectifs étudiants en 2018, l'Université Claude Bernard Lyon 1 confirme dans la durée son attractivité. La rentrée 2018 a également vu l'ouverture de trois nouvelles Licences professionnelles, d'un parcours de master et de sept DU dans les domaines de l'intervention sociale, du vieillissement, de la santé, de l'innovation, des matériaux et de la petite enfance. Cet enrichissement de l'offre de formation de Lyon 1 s'inscrit dans une volonté de former les étudiants, à un haut niveau, aux métiers de demain en lien avec l'évolution de nos sociétés.

16 889
NOUVEAUX INSCRITS
À LYON 1 DONT
6 690 NOUVEAUX
BACHELIERS

280
PLACES
SUPPLÉMENTAIRES EN
1ÈRE ANNÉE
DONT 120 EN
LICENCE STAPS

43
PROJETS
DE CÉSURE
SOUTENUS

1 898
ÉTUDIANTS
EN ALTERNANCE

NOMBRE DE DIPLÔMÉS 2016-2017

1885
FORMATION SANTÉ

1860
MASTER (HORS MEEF)

1139
LICENCE PROFESSIONNELLE

183
INGÉNIEURS

L'INSERTION PROFESSIONNELLE À LYON 1

LICENCE PROFESSIONNELLE
97 %
EN EMPLOI
30 MOIS APRÈS
L'OBTENTION
DE LEUR DIPLÔME

MASTER (HORS MEEF)
92%
EN EMPLOI
30 MOIS APRÈS
L'OBTENTION
DE LEUR DIPLÔME

INGÉNIEURS
95%
EN EMPLOI
18 MOIS APRÈS
L'OBTENTION
DE LEUR DIPLÔME

SANTÉ
100%
EN EMPLOI APRÈS
L'OBTENTION
DE LEUR DIPLÔME

EN 2018

- L'Université Lyon 1 a insufflé une dynamique forte autour de la réalité virtuelle. Exploiter les possibilités offertes par cette technologie dans les domaines de la formation et de la pédagogie est à la fois un défi et un enjeu majeur pour les universités. Lyon 1 s'inscrit pleinement dans cette démarche en impulsant plusieurs projets pédagogiques innovants centrés sur la réalité virtuelle, en initiant un plan d'aménagement et d'équipement de salles dédiées et en rassemblant universitaires, entreprises et étudiants lors d'une manifestation autour de la réalité virtuelle et de ses applications dans le cadre de la formation.

- Dans le contexte national de transformation des cursus Licence avec la loi ORE, Lyon 1 a déployé de nouveaux dispositifs de formation et d'accompagnement, avec notamment la possibilité pour les étudiants d'aménager leur cursus de licence sur une durée de deux à quatre ans. En 2018, 165 étudiants ont bénéficié de ce dispositif, l'objectif étant de proposer 130 places supplémentaires à la rentrée 2019. Le succès de ces parcours repose sur une acquisition plus progressive des connaissances et des compétences, un accompagnement personnalisé et une mise en confiance des étudiants.

- L'Université Lyon 1 est engagée dans le projet « Cursus + » porté par l'Université de Lyon et financé à hauteur de 14,5M€ dans le cadre du PIA3. Ce projet va permettre une plus grande personnalisation des cursus de premier cycle et une modularisation des rythmes d'apprentissage. Accompagné par les équipes pédagogiques, l'étudiant pourra construire le cursus correspondant à son projet et le réaliser à son rythme. Les premières expérimentations sont en cours de mise en œuvre et seront déployées à la rentrée 2019.

- Lyon 1 poursuit son soutien à l'engagement étudiant, qu'il soit citoyen, artistique ou sportif. La rentrée 2018 a vu la mise en place d'un dispositif permettant de reconnaître et de valoriser cet engagement dans le cadre des cursus. Ainsi un contrat pédagogique individuel est élaboré entre l'étudiant et l'Université. Il spécifie d'une part les modalités d'évaluation et de valorisation des compétences et connaissances acquises par l'étudiant dans le cadre son engagement et d'autre part, les aménagements pédagogiques qui permettront à l'étudiant de concilier son cursus universitaire et son engagement.

- En 2018, l'Université a renforcé les moyens alloués à la formation et à la pédagogie. Ainsi, 470K€ ont été consacrés à la mise en place de nouvelles plateformes pédagogiques et à la modernisation des plateformes existantes. L'établissement s'est engagé à porter à 400K€ (+100K€) l'enveloppe annuelle allouée à la réussite en Licence dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'innovation et de la promotion des nouvelles pédagogies, Lyon 1 a impulsé de nombreux projets pédagogiques innovants.

- Lyon 1 a déposé une demande d'accréditation auprès du ministère pour une nouvelle mention de Licence : « Sciences pour la santé ». Cette formation innovante, à l'interface des secteurs Santé, Sciences et Technologie, a pour objectif de former les étudiants aux métiers en émergence autour de la santé connectée et de l'accompagnement des personnes engagées dans un parcours de vie. Il s'agit d'une formation innovante, sans équivalent au niveau national.

- Le développement de l'alternance reste une priorité : la quasi-totalité des formations de licences professionnelles sont déjà ouvertes en alternance sous contrat, la priorité de Lyon 1 est fixée aux masters. L'alternance représente une large part de l'offre de formation de l'Université avec à la rentrée 2018, 1898 étudiants en alternance répartis sur 117 spécialités de diplômes.

POUR 2019

L'Université poursuivra en 2019 sa politique d'accompagnement des étudiants vers la réussite qui s'appuie sur quatre leviers : l'orientation des étudiants, avec un renforcement de la communication autour de l'offre de formation, notamment à destination des lycéens ; la diversification des cursus afin d'offrir à tous les étudiants une formation en adéquation avec leurs projets ; la mise en place de dispositifs de soutien personnalisés et l'accompagnement individuel des étudiants tout au long de leur cursus. Dans cette logique, l'établissement continuera de mener sa politique en faveur de l'accueil des étudiants en étendant les manifestations organisées à l'occasion de la rentrée, comme la semaine d'intégration, à tous ses campus. Enfin, la politique de modernisation des infrastructures pédagogiques et d'aménagement des espaces de travail informels va se poursuivre sur l'ensemble des campus.

La Journée Réalité Virtuelle à la Bibliothèque Universitaire © Olivier Rastello – ICAP - Université Lyon 1

FORMATION CONTINUE

Chaque année, ce sont près de 13 000 stagiaires de la formation continue qui s'inscrivent à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Signe de la qualité de nos formations et prestations : la formation continue de Lyon 1 s'est vu délivrer en septembre 2018 la certification Veritas « Formation Continue à l'Université (FCU) ». Elle est également référencée DATADOCK, pour l'ensemble de son offre de formation continue, auprès des financeurs de la formation professionnelle. Elle bénéficie de son agrément en tant qu'Organisme de Développement Professionnel Continu (DPC), avec 20% de l'offre nationale DPC.

fcu La formation continue à l'université

PREMIÈRE UNIVERSITÉ LYONNAISE CERTIFIÉE FCU

18,3 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2018

92 JURYS
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

L'ACTIVITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

	497 FORMATIONS DIPLÔMANTES	149 FORMATIONS COURTES	92 ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)	122 FORMATIONS OUVERTES À L'ALTERNANCE
NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS	7247	2466	1500	1761
PROGRESSION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	+ 4,7%	+ 13%	20 % DE L'OFFRE NATIONALE DU DPC UNIVERSITAIRE	+ 10%

EN 2018

- Le service de Formation Continue et Alternance (FOCAL) en charge de la « Formation Tout au Long de la Vie », au travers de ses trois antennes : santé, sciences et IUT, s'est vu délivrer en septembre 2018 la certification de services Formation Continue à l'Université (FCU) par le Bureau Veritas Certification. Lyon 1 devient ainsi la première université lyonnaise et la deuxième en région à détenir cette certification.
- L'Université Lyon 1 est la 1ère université française avec 20% de l'offre Développement Professionnel Continu publiée par les universités avec 92 actions accueillant 1500 stagiaires.
- L'Université Lyon 1 s'engage dans le déploiement de l'approche par compétences et propose à cet effet plusieurs journées de formation dédiées à cette approche pour accompagner les responsables pédagogiques de l'établissement et leurs équipes.
- En 2018, l'Université Lyon 1, dans sa volonté de répondre aux professionnels du secteur médical et paramédical, a co-construit avec les professionnels un nombre croissant de nouvelles formations diplômantes (3 DU et 3 DIU) comme le DU "Accès vasculaire" ou le DIU « Neurodéveloppement », ainsi que de nouvelles formations courtes telles que la Masterclass « Formation à la Simulation en Environnement Immersif » ou « Prise en charge des urgences en cabinet dentaire ».
- L'Olympique Lyonnais a choisi l'Université Lyon 1 pour accompagner l'évolution de ses collaborateurs commerciaux vers des postes de Chargés d'affaires grands comptes. Cette formation permet l'optimisation de l'approche commerciale de conquête et de fidélisation, la construction d'offres complexes auprès de prospects et de clients ainsi qu'un entraînement à la négociation de haut niveau.

POUR 2019

Le 5 septembre 2018, la loi Avenir professionnel a été promulguée. L'enjeu de cette loi est de faciliter l'accès pour tous à la formation professionnelle. Elle modifie en profondeur les règles de la sphère emploi, formation et orientation professionnelle, impactant directement nos activités universitaires jusqu'à la formation initiale dans le cadre de l'apprentissage. Le financement au contrat offre de réelles opportunités pour la densification de l'apprentissage. La mise en œuvre des nouvelles règles se fera sur le long terme et ce n'est qu'au début de l'année 2021 que l'ensemble des dispositions votées sera appliqué. Pour 2019, l'Université sera vigilante sur la mise en œuvre de la réforme et la période de transition.

Journées de formation « Approche compétences » ©FOCAL

RECHERCHE

L'excellence de la recherche menée à l'Université Claude Bernard Lyon 1 s'affirme dans la participation à de grands projets interdisciplinaires, scientifiquement ambitieux et à fort potentiel d'innovation. En 2018, cette dynamique a porté ses fruits et a permis des réalisations marquantes dans le domaine de la santé et la mise en place de projets exploratoires internationaux. Le rayonnement de l'établissement se traduit également par sa présence dans de nombreux classements internationaux et, notamment, par son classement dans le top 100 de quatre des palmarès thématiques de Shanghai 2018.

5 542
PUBLICATIONS DANS DES REVUES INTERNATIONALES
(SOURCE : IPERU 2017)

43 MEMBRES À **L'INSTITUT DE FRANCE**

1 600
DOCTORANTS

12
PROJETS ERC
EN COURS

LES FINANCEMENTS 2018

Financements européens	5 millions d'euros
FIU / pôles / PSPC	0,95 millions d'euros
Crédits ANR*	6,7 millions d'euros
Contrats industriels	14,5 millions d'euros
Autres	19,35 millions d'euros

** Agence Nationale de la Recherche*

TOTAL GÉNÉRAL **46,5 millions d'euros**

EN 2018

- 2018 a vu le lancement de l'École Universitaire de Recherche H2O'Lyon. Financée dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, elle vise à appréhender l'ensemble des enjeux liés au fonctionnement et à la gestion de l'eau et des hydrosystèmes. H2O'Lyon fédère des chercheurs et enseignants-chercheurs de dix établissements d'enseignement supérieur et de trois organismes de recherche.
- En partenariat avec l'Académie Nationale des sciences d'Ukraine, la création du Laboratoire international de recherche POLYNANOPOR, dans le domaine des matériaux polymères thermostables nanoporeux a également marqué l'année scientifique de Lyon 1.
- Un article, paru dans *Nature Medicine*, montre comment, dans le cancer du sein, l'état de différenciation de la cellule d'origine de la tumeur détermine le développement tumoral. Cette étude pourrait permettre de mieux comprendre l'hétérogénéité des cancers du sein, responsable de la résistance de certaines tumeurs aux traitements anticancéreux.
- Un ERC Starting Grant a été obtenu au sein du laboratoire de santé publique HESPER et des Hospices Civils de Lyon, pour le projet Top Surgeons. Ce projet prévoit d'évaluer l'impact des facteurs humains et organisationnels sur la performance de chirurgiens, performance mesurée en termes de bien-être des patients.
- Rassemblant la Fondation du Risque, deux laboratoires Lyon 1 et neuf acteurs de l'assurance, la chaire de recherche en santé publique PREVENT'HORIZON, lancée en janvier 2018, a pour ambition d'évaluer dans quelle mesure la prévention en santé pourrait se concrétiser par des comportements propices à la réduction des risques et donner ainsi une réalité à la notion de marché de la prévention.
- Dans le cadre de l'appel à projets IDEXLYON Fellowships, qui vise à accueillir des scientifiques de haut niveau ayant un parcours international, trois lauréats rejoignent l'Université Lyon 1.
- Un astronome du Centre de Recherche Astrophysique de Lyon a participé à la découverte de l'étoile la plus distante jamais observée. De nouvelles perspectives s'ouvrent ainsi pour l'observation et l'étude d'étoiles individuelles dans l'Univers lointain.
- Un partenariat a été signé entre le CNMD de l'Université d'Ottawa (Canada) et l'Institut NeuroMyoGène de l'Université Lyon 1 pour une durée de cinq ans. Quatre projets scientifiques d'envergure seront développés par ces deux laboratoires dans le domaine des maladies neuromusculaires.
- Dans le cadre de sa stratégie internationale de recherche, l'Université Lyon 1 a également décidé de soutenir financièrement cinq projets exploratoires en imagerie, processus cognitifs, nanoparticules ou santé: avec l'Italie (Florence & Trente), les Etats-Unis (Harvard Medical School), le VietNam (HUST) et Madagascar.

POUR 2019

L'année 2019 sera marquée par la création de la première Unité Mixte Internationale (UMI) en biologie dont l'Université Lyon 1 sera tutelle. Créé pour cinq ans, ce laboratoire dont les autres tutelles sont le CNRS et l'Université Nelson Mandela de Port Elizabeth en Afrique du Sud, regroupera sur un site unique chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants et techniciens dans le domaine de la biodiversité. 2019 verra également l'inauguration d'un tout nouveau bâtiment pour le Neurocampus, permettant de regrouper toutes les forces lyonnaises des neurosciences sur un seul site.

L'Institut NeuroMyoGène © Eric Le Roux – Direction de la communication Université Lyon 1

INNOVATION

Grâce à une recherche couvrant un large spectre disciplinaire, et à un ancrage territorial fort, les activités de l'Université Lyon 1 ouvrent des champs de valorisation et de transfert de technologie très importants. Domaine médical ou développement durable, détection et traitement de la pollution, biodiversité, sécurité alimentaire, prévention des risques naturels : Lyon 1 développe une politique volontariste de valorisation et de recherche partenariale. L'Université Lyon 1 est depuis 2013 l'université française n°1 pour le dépôt de brevets auprès de l'INPI.

inpi
30
BREVETS DÉPOSÉS
EN 2018

184
ACTIFS
(BREVETS, LOGICIELS, SAVOIR-FAIRE)
TRANSFÉRÉS À DES INDUSTRIELS

28
PROJETS
EN MATURATION

1ÈRE
UNIVERSITÉ FRANÇAISE
EN DÉPÔT DE BREVETS

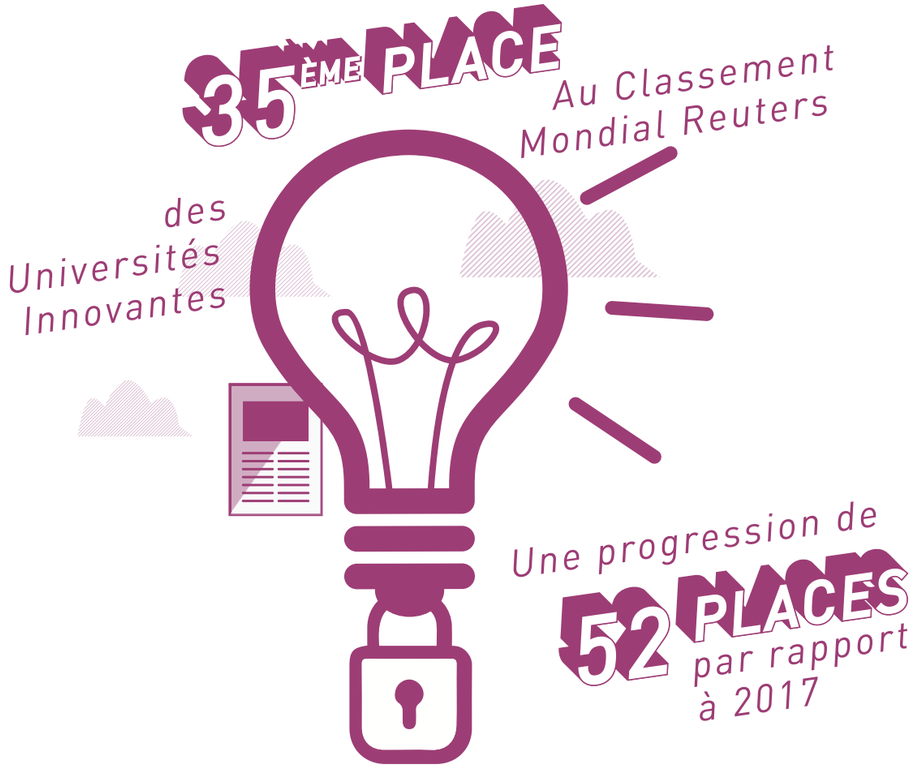

EN 2018

En 2018, a été inaugurée la plateforme d'innovation collaborative Axel'One Campus. Dernier maillon d'un maillage recherche / industrie / PME unique en France, il s'agit d'une structure universitaire intégrant un plateau pour l'expérimentation industrielle. Axel'One Campus permettra d'alimenter en projets deux autres plateformes, implantées dans la Vallée de la chimie, et d'accélérer les transferts d'échelle et le passage vers l'industrialisation.

2018 a vu le lancement du projet ArchaeoMembranes, coordonné par le laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie de l'Université Lyon 1. Répondant à l'enjeu « Vie, santé et bien-être » de l'Agence Nationale de la Recherche, ce projet vise à mettre au point des bicouches lipidiques stables au-delà de 100°C et à des pH extrêmes. Cette recherche pose des questions fondamentales sur la vie en milieu extrême et l'origine des premières cellules sur Terre, cette redéfinition des caractéristiques de la membrane plasmique a également un potentiel élevé d'applications biotechnologiques.

Une équipe du laboratoire LIRIS finalise un algorithme d'interrogation intelligente de base de données, développé dans le cadre d'un partenariat national impliquant trois universités et le journal Le Monde. Ce projet revêt un enjeu sociétal fort, celui du journalisme computationnel et du besoin d'outils permettant d'interroger et de traiter d'importants volumes de documents. L'équipe du LIRIS a également développé une application de son algorithme, destinée à analyser les comportements de vote des députés européens.

Enfin l'année 2018 a été marquée par le lancement de la Plateforme Commune d'Impression en 3D de Dispositifs Médicaux pour la Recherche. La plateforme 3d.FAB, issue de laboratoires de l'Université Lyon 1 et du CNRS, mutualise compétences et moyens avec les Hospices Civils de Lyon. L'un des enjeux principaux sera de transférer des innovations technologiques issues de l'impression 3D en innovations thérapeutiques accessibles au plus grand nombre de patients.

POUR 2019

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a à coeur de renforcer encore ses liens avec le monde industriel, ainsi deux nouveaux laboratoires communs avec de grands groupes industriels verront le jour en 2019. En collaboration avec la SATT Pulsalys, l'Université Lyon 1 poursuivra également sa politique de valorisation de la recherche, au travers du dépôt de brevets ou de la création de start-up, comptant bien conserver sa place de leader au niveau national.

La Plateforme Commune d'Impression en 3D de Dispositifs Médicaux pour la Recherche sur le site Axel'One Campus
©Eric Le Roux – Direction de la communication Université Lyon 1

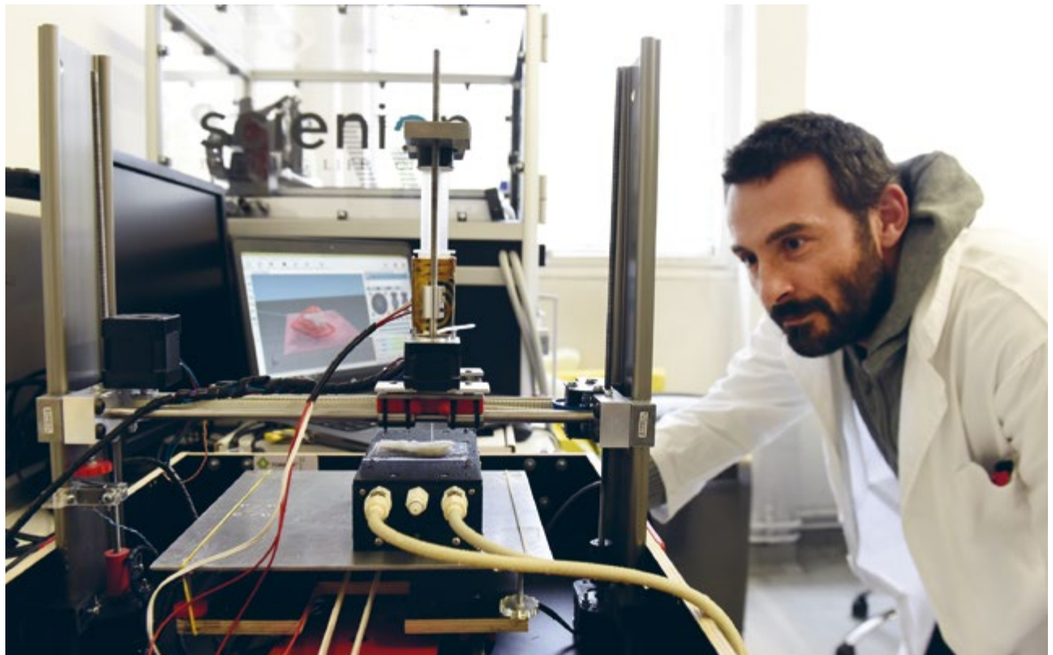

PARTENARIATS

L'Université Claude Bernard Lyon 1 conforte son action avec le monde industriel pour la valorisation de la recherche de ses laboratoires et le rayonnement de ses formations, en lien avec ses filiales Lyon Ingénierie Projets, EZUS-LYON et le service Formation Continue et Alternance de Lyon 1 (FOCAL). Elle mobilise l'expertise de ses 65 unités de recherche auprès des Industriels et des Institutionnels naturels que sont les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'Aderly, les pôles de compétitivité et les clusters. Son positionnement permet de répondre rapidement aux sollicitations variées de ses différents interlocuteurs.

11,7M€
EN RECHERCHE CONTRACTUELLE

11
LABORATOIRES COMMUNS
DONT 3 ANR
LYON 1 / ENTREPRISES

R&D 7
FUI SUR 93
SÉLECTIONNÉS
EN FRANCE

49 START-UP CRÉÉES DEPUIS 2011

EN 2018

- En 2018, un partenariat privilégié a été mis en place avec la direction du business development de l'Aderly. L'objectif : mettre en relation les entreprises souhaitant s'implanter sur Lyon et les chercheurs de l'Université. Ainsi, des premiers contacts ont été initiés entre l'Institut des Sciences Cognitives - Marc Jeannerod et la société AUTICIEL ou l'Institut Lumière Matière avec les entreprises du domaine de l'optique et de l'optronique. Un autre objectif concerne l'insertion des jeunes docteurs en lien avec le service d'orientation de l'Université.
- 2018 a également vu la mise en œuvre de projets innovants : le laboratoire commun Academic Standards for Cookware Industry (ASCI), pour le développement d'innovations issues de l'échange entre le savoir-faire industriel et la connaissance académique, a été inauguré le 4 octobre 2018 ; le projet Innovation - Matériaux Structure a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets IRICE lancé par la Région. Il proposera aux entreprises des services dans les domaines des infrastructures, du génie civil et des matériaux. Celà porte à huit le nombre de laboratoires contractualisés avec une entreprise.
- Au travers de la structuration de son offre, l'Université Lyon 1 s'est attachée à transmettre l'expertise de ses laboratoires par le biais d'évènements mettant en résonance l'activité des chercheurs avec le monde industriel et la société civile. Ainsi l'Université a participé au premier Cosmet'inLyon skin science, réunissant partenaires de la recherche et de l'industrie régionale autour de la chaîne de valeur du produit cosmétique, et aux TASS(K)IN DAYS qui ont rassemblé 675 personnes autour de conférences assurées pour moitié par des intervenants de Lyon 1.
- L'Université Lyon 1 a également conforté en 2018 ses relations privilégiées dans le domaine de l'énergie avec les grands intervenants du monde du nucléaire comme FRAMATOME, avec le parrainage de deux formations Lyon 1 dans le domaine du nucléaire, ou la SFEN au travers de la journée « Métiers du nucléaire : innovation et optimisme » du 29 novembre 2018.
- Lyon 1 a contribué à l'enquête « Biggar Economics » de la Coordination des Universités de recherche intensive françaises montrant l'importance de la contribution économique et sociétale des Universités intensives de recherche dont la valeur ajoutée brute représente pour la France 39,4 Milliards d'euros et 320 000 emplois.
- Enfin, l'Université a participé activement à la création du réseau partenariat SUP dont la première réunion en juin 2018 a constitué la première étape pour une structuration nationale des Missions des Partenariats Socio-Economiques.

POUR 2019

Après la réussite de la première journée de rencontre Université / Entreprises, à l'initiative de l'Université Lyon 1, de la CCI Lyon métropole, du Centre européen de Cosmétologie et des pôles de compétitivité (Lyon Biopôle, Plastipolis, Axelera...), une deuxième journée Cosmet'inLyon sera organisée en juillet 2019. Deux signatures de convention permettront de renforcer en 2019 nos partenariats : la convention « formations de la filière nucléaire » avec EDF et la convention avec la société ACOEM, dans le domaine des matériaux et des capteurs. Enfin, suite au succès des conférences TASS(K) IN DAYS assurées en grande partie par nos chercheurs et enseignants-chercheurs à destination du grand public, l'évènement sera reconduit en 2019.

2018 a vu le lancement du laboratoire commun ASCI.
© Eric Le Roux - Direction de la communication Université Lyon 1 / Charles Siaux

RELATIONS INTERNATIONALES

Consolidation des relations avec plusieurs universités étrangères, renforcement de la mobilité étudiante et enseignante : l'Université Claude Bernard Lyon 1 est très active dans sa politique internationale comme l'atteste le bilan de l'année 2018. Par ailleurs, l'Université Lyon 1 se positionne dans tous les plus grands classements internationaux, confirmant l'excellence et l'attractivité de l'établissement aussi bien en recherche qu'en formation.

11 PROJETS ERASMUS+ EN COURS

1096 MOBILITÉS SORTANTES ÉTUDIANTES

33 ACCORDS SIGNÉS

1059 BOURSES DE MOBILITÉ ATTRIBUÉES PAR AN

+ 36% D'AUGMENTATION DU NOMBRE TOTAL DE MOBILITÉS ERASMUS+ DEPUIS 2014

LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX LYON 1 :

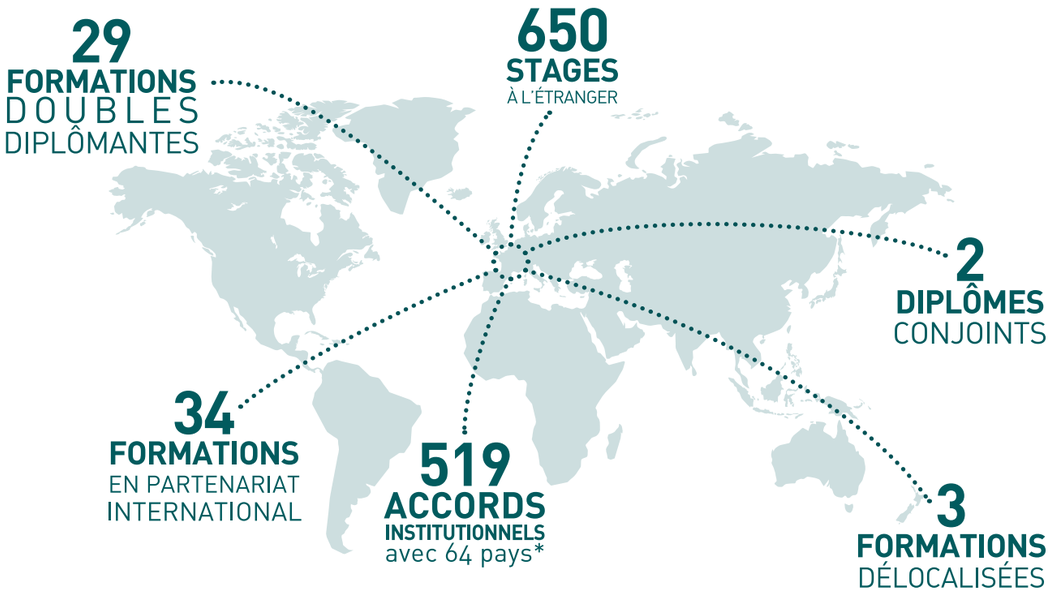

*dont 316 accords Erasmus+ avec 27 pays

EN 2018

- L'Université Lyon 1 a accueilli en 2018 de nombreuses délégations étrangères dont une importante délégation canadienne qui a permis à Lyon 1 de renforcer ses relations avec l'Université d'Ottawa.
- Lyon 1 a également consolidé ses importantes relations avec la Chine, notamment lors du renouvellement des accords avec l'Université Jiao Tong de Shanghai, en lien avec les Hospices Civils de Lyon, et de l'école d'été « Médecine et Humanités » organisée à Lyon dans le cadre de la coopération Lyon - Ottawa - Shanghai.
- Les équipes pédagogiques ont été incitées à développer des enseignements en langue anglaise, et des ouvertures de partenariats sur les zones anglophones en Thaïlande, Australie et Malaisie ont été initiées.
- Une communication régulière a été établie avec l'agence Erasmus-France afin de cibler les dépôts de projets Erasmus Mundus, Partenariats stratégiques, Mobilité Internationale de Crédits et Renforcement des Capacités.
- La mobilité étudiante et enseignante (entrante et sortante) en Europe a également été renforcée, et des aides propres à l'établissement ont été créées afin de soutenir la mobilité sortante des étudiants de Lyon 1.
- Cette année, le Pôle Europe a été renforcé afin de soutenir les enseignants-chercheurs lors du montage des projets Erasmus+. Cette cellule assure également le suivi administratif des projets obtenus.

POUR 2019

En 2019, Lyon 1 a poursuivi sa politique incitative en faveur de la mobilité sortante de ses étudiants et de ses équipes administratives et pédagogiques. Par ailleurs, suite à l'approbation du projet de Mobilité Internationale de Crédits avec l'Israël, l'Université accueillera en 2019 des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs dans le cadre de la réalisation de ce projet. Enfin le projet « Université Européenne », coordonné par l'Université de Grenade en partenariat avec les universités de Padoue, Leipzig, Vilnius, Graz, Bergen et Lyon, sera déposé en 2019. Ce projet pilote de la commission européenne vise à promouvoir et renforcer la qualité, la performance, l'attractivité et la compétitivité internationale des établissements d'enseignement supérieur

Lancement de l'édition 2018 de l'école d'été Médecine et Humanités à Lyon.
©Sabrina Baulard - Direction des Relations Internationales Université Lyon 1

DOCUMENTATION

Offrir aux étudiants des lieux de vie, de travail et d'étude largement ouverts, fournir aux chercheurs les revues et articles indispensables à leurs travaux, proposer à l'ensemble de la communauté universitaire des services adaptés et des manifestations culturelles de qualité constituent les missions principales des bibliothèques de l'Université Claude Bernard Lyon 1. Structurées en un réseau de neuf bibliothèques, les BU Lyon 1 proposent près de 2 500 places assises dans des espaces diversifiés et adaptés aux besoins de chacun (salles de lecture, de travail en groupe, espaces individuels, informatiques...). Labellisées NoctamBU+, ce sont désormais trois BU Lyon 1 qui accueillent les étudiants 7 jours sur 7 sur trois sites différents (LyonTech - la Doua, Rockefeller et Lyon Sud), jusqu'à 14 heures par jour.

2,2
MILLIONS D'ENTRÉES DANS NOS BU

3,7M€
DE DÉPENSES DOCUMENTAIRES

6 367
ÉTUDIANTS FORMÉS À LA DOCUMENTATION

81
HEURES
D'OUVERTURE PAR SEMAINE

52
MANIFESTATIONS CULTURELLES

TAUX D'OCCUPATION MAXIMALE DES BU EN 2018

BU SCIENCES LA DOUA	100%	le 13 mars 2018
BU SANTÉ ROCKEFELLER	100%	le 13 mars 2018
BU SANTÉ LYON-SUD	100%	le 13 mars 2018
BU ÉDUCATION CROIX-ROUSSE	71%	le 13 mars 2018
BU ODONTOLOGIE LAËNNEC	75%	le 5 novembre 2018

EN 2018

- Première et seule bibliothèque universitaire française certifiée qualité (ISO 9001-2008) depuis 2015, la BU Lyon 1 a de nouveau obtenu en 2018 la certification ISO 9001, selon la version 2015 de la norme, et ce pour trois ans. Au-delà de la qualité des services proposés et de leur adéquation aux besoins des usagers, la certification confirme le dynamisme des bibliothèques et leur capacité d'innovation.
- En 2018, les BU Lyon 1 ont poursuivi leur démarche d'extensions d'horaires. Depuis mi-novembre 2018, la BU Lyon Sud est désormais ouverte de 10h à 20h le dimanche pour accueillir les 4 500 étudiants en santé du site.
- Deux mini Learning labs ont vu le jour dans la BU Gerland au printemps 2018. Adaptés aussi bien aux nouvelles pratiques pédagogiques qu'au besoin des étudiants d'explorer de nouvelles modalités de travail, ces espaces innovants rencontrent un vif succès. Ils sont accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire.
- Activement impliquée dans le soutien à la Science ouverte, la BU a soutenu de nombreuses initiatives en 2018, tant par l'accompagnement des éditeurs actifs dans la transition vers l'accès ouvert, que dans le financement de modèles innovants de publication ou d'adhésions institutionnelles. Elle s'est également particulièrement investie auprès des chercheurs dans le dépôt de leurs publications dans l'archive ouverte HAL, avec plus de 10 000 dépôts en six mois.
- Les BU Lyon 1 contribuent chaque année à la programmation culturelle de l'Université. À l'occasion de la Fête de la Science 2018, la BU Sciences s'est transformée en jardin botanique ! Pour son exposition sur les plantes, elle a noué de nombreuses collaborations avec les laboratoires de recherche du site et permis de découvrir des collections de l'Herbier de Lyon 1, premier herbier universitaire de France.

POUR 2019

En 2019, la BU Santé Lyon Sud doublera sa superficie, avec 180 places supplémentaires qui seront proposées dès le printemps 2019 (carrels individuels, salles de travail collaboratif, learning lab). D'autres projets seront mis en œuvre au niveau des BU Lyon 1 en 2019. Dans le cadre du programme Collections d'excellence, le Service Commun de la Documentation va initier des plans de gestions de données en physique et en chimie, et procéder aux opérations préalables à la numérisation de collections de botanique. Dès janvier 2019, le tutoriel d'autoformation à la recherche documentaire en Education sera accessible à tous sur le site web de la BU, où il rejoindra les tutoriels de sciences et de santé. Enfin, suite à la grande enquête de satisfaction menée entre le 12 novembre et 9 décembre 2018, la BU Lyon 1 va analyser les 4 661 réponses obtenues pour adapter toujours davantage son offre aux usagers.

Salle de lecture de la BU Sciences © Eric Le Roux - Direction de la communication Université Lyon 1

PATRIMOINE

Les différents sites de l'Université Claude Bernard Lyon 1 évoluent et s'adaptent pour répondre toujours mieux aux critères des grands campus internationaux. Du campus LyonTech - la Doua où se déroule pleinement l'opération Plan Campus, au site de Tamaris dans le département du Var, le patrimoine de Lyon 1 ne cesse d'évoluer pour une amélioration continue de l'accueil des étudiants et des personnels. Des projets immobiliers ambitieux arrivent à échéance et permettront de développer des structures de recherche d'excellence. La vie étudiante est aussi au cœur des préoccupations de l'Université, au travers de nombreuses rénovations de locaux d'enseignement et de lieux de vie associés.

30 M€
D'INVESTISSEMENT

9000
INTERVENTIONS
DE MAINTENANCE

40
OPÉRATIONS
PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE
D'INVESTISSEMENT

25 900 m²
RÉNOVÉS EN
2018

OPÉRATION IMMOBILIÈRE : SURFACES DE BÂTIMENTS CONCERNÉS ET COÛTS D'INVESTISSEMENT

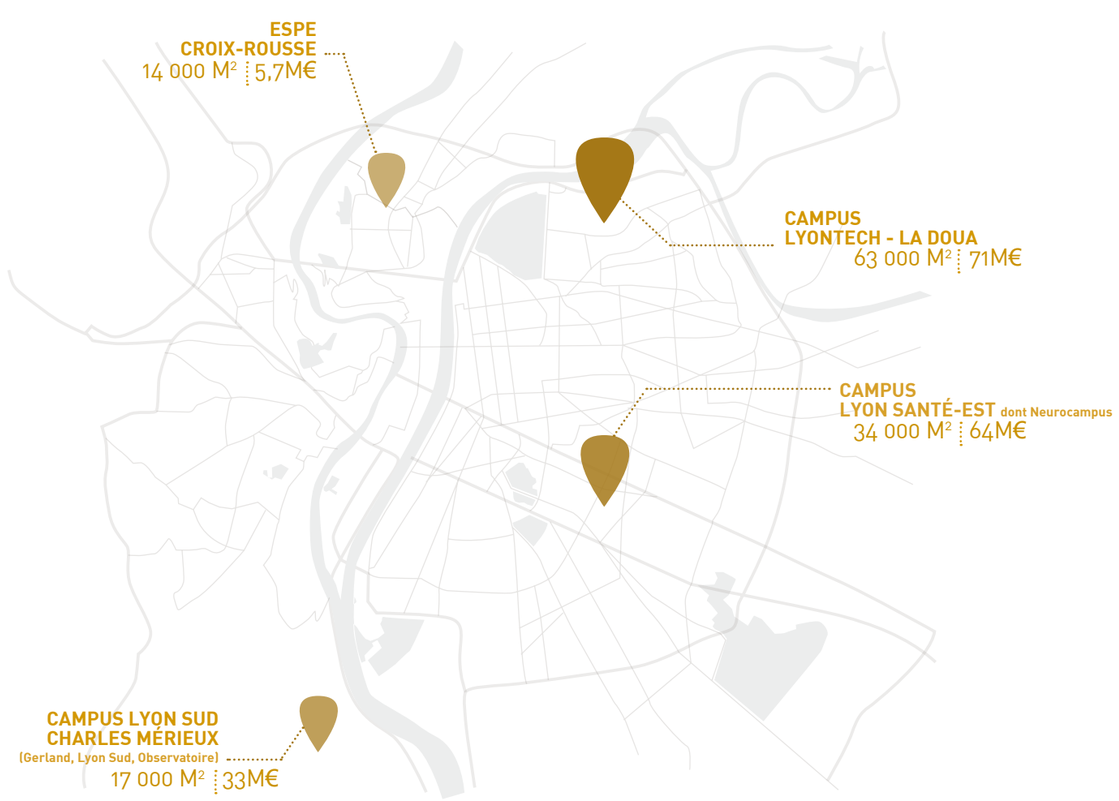

EN 2018

- L'ouverture du bâtiment Edgar Lederer (17,3 M€) a permis l'accueil de six équipes de l'Institut de Chimie et de Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires (ICBMS) et de trois plateformes, soit environ 170 personnes. L'équipement est particulièrement performant dans la maîtrise des consommations énergétiques.
- Parmi les 12 bâtiments concernés par le Plan campus LyonTech- la Doua, cinq ont été réceptionnés en 2018 : Chevreul, Kastler, Brillouin, Lippmann et Oméga.
- Démarrée au printemps 2017, la construction du bâtiment Neurocampus (20,25M€) sur le site du Vinatier a été livrée en décembre 2018. Elle permettra d'accueillir près de 200 chercheurs et enseignants-chercheurs début 2019.
- Dans le cadre de la réhabilitation des amphithéâtres de grande capacité, 2018 a vu la finalisation des amphithéâtres Depéret et Caullery, sur le campus LyonTech - la Doua, et des amphithéâtres 3 et 3bis sur le domaine Rockefeller.
- En cours depuis l'été 2017, les travaux de réparation de la façade du bâtiment d'enseignement accueillant l'Institut de Science Financière et d'Assurances (ISFA) à Gerland ont été réceptionnés en mars 2018.
- Les travaux du bâtiment du Centre Européen pour la Nutrition et la Santé – Institut Européen du Lymphome (CENS-ELI : 15,85M€) se sont poursuivis sur le site Lyon-Sud. Le bâtiment sera livré en avril 2019.
- Réalisée dans le cadre des travaux de l'Axe Vert, la réhabilitation du Square Evariste Galois a débuté au printemps 2018 et s'achèvera début 2019.

PROJETS 2019

Les travaux de rénovation à l'Université Claude Bernard Lyon 1 se poursuivront en 2019, avec la fin de nombreuses opérations sur le site Rockefeller et le début des derniers travaux de la tranche 2 de requalification, la poursuite du Plan Campus LyonTech - la Doua ainsi que la rénovation des salles de TD et TP dans les bâtiments Darwin et Oméga. Sur le site Lyon Sud, les travaux d'agrandissement de la BU seront réceptionnés en début d'année 2019. Les études pour les projets du pôle paramédical et de construction de logements étudiants (CROUS) sur le site Santé-Est se poursuivront ainsi que celles menées pour l'évolution du site Tamaris. L'opération de restructuration des voiries structurantes du campus LyonTech - la Doua débutera quant à elle au Printemps 2019.

Inauguration du bâtiment Chevreul © Eric Le Roux - Direction de la communication Université Lyon 1

VIE DES CAMPUS

L'Université Lyon 1 mène une politique active d'action sociale, sportive, culturelle et de loisir à destination de ses personnels. Cette action est depuis septembre 2017 gérée par le Comité pour les Loisirs et l'Action Sociale Universitaire des Personnels (CLASUP) : un service qui organise des événements fédérateurs tout au long de l'année et gère les aides proposées aux personnels. La vie sur le campus est aussi assurée à Lyon 1 par le dynamisme de ses 77 associations étudiantes et l'engagement étudiant, soutenu activement par l'établissement.

77
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

100 000€
D'AIDE SOCIALE D'INITIATIVE UNIVERSITAIRE

1 550
PERSONNES À L'ARBRE DE NOËL

687
ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ONT BÉNÉFICIÉ D'UN AMÉNAGEMENT D'EXAMENS ET/OU D'ÉTUDES

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ACCOMPAGNÉS PAR NOS SERVICES

2010-2011		275 étudiants
2011-2012		305 étudiants
2012-2013		324 étudiants
2013-2014		415 étudiants
2014-2015		471 étudiants
2015-2016		516 étudiants
2016-2017		558 étudiants
2017-2018		687 étudiants

EN 2018

Social
Le CLASUP a poursuivi en 2018 la mise en place des Actions Sociales d'Initiative Universitaire (ASIU) afin d'aider financièrement les personnels dans différents domaines : garde d'enfants et soutien scolaire, déménagement, frais d'inscription au BAFA, financement des études supérieures des enfants, *etc.*

Social
En 2018, ce sont 34 ateliers sportifs hebdomadaires qui ont été proposés à l'ensemble des personnels de l'Université avec plus de 500 inscriptions (plus de 1000 heures de pratique) dont six nouveaux cours (Tai chi, Capoeira, Gym Pilate, Marche nordique).

Social
Le CLASUP organise la plus importante manifestation sportive à destination des personnels le dernier jeudi de juin. En 2018, près de 700 personnels (Lyon 1/CNRS /INSA/IRSTEA) ont participé à l'événement. Le service propose aussi un large choix de billetterie, parc d'attraction, mur d'escalade, espace de remise en forme aquatique et un accès à plus de 80 salles de cinéma à tarif préférentiel, ce qui représente pour 2018 la gestion de plus 6 000 tickets.

Social
Dans le cadre de la politique inclusive de Lyon 1, menée auprès des étudiants en matière de handicap, 2018 a vu le lancement de l'initiation à la Langue des Signes Française pour les étudiants de la licence STS ainsi que l'acquisition et l'implémentation de trois robots de téléprésence et de dix dispositifs de téléprésence portables (KUBI) supplémentaires afin de permettre aux étudiants éloignés de l'université pour des raisons de santé de continuer à suivre des cours.

Vie étudiante
La rentrée universitaire de septembre 2018 a été marquée par l'organisation de la première semaine d'intégration entièrement dédiée à l'accueil des nouveaux étudiants de Lyon 1. Pour l'occasion, des temps forts conviviaux et festifs ont été organisés : Garden party et Olympiades ouvertes à tous, escape game géant conçu spécifiquement pour les étudiants en 1ere année de Licence STS et mettant en scène une invasion de zombies !

Vie étudiante
En avril 2018, l'Université est devenue la première du site Lyon-Saint-Etienne à ouvrir un centre de santé. Le centre propose le tiers-payant pour les consultations médicales, la gratuité pour les actions de prévention et des suivis psychologiques. Cette mutation permettra d'améliorer l'accès à la santé des étudiants sur les campus et de réduire le renoncement aux soins.

Vie étudiante
L'année 2018 a encore été marquée par le dynamisme de la vie étudiante avec plus de 120 projets financés à hauteur de 346 270€ et une somme allouée aux étudiants en difficulté de 110 000€ (contre 66 000€ en 2017) sur le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). La hausse des aides aux étudiants en difficulté est liée au recrutement d'une quatrième assistante sociale à l'Université depuis la rentrée 2018-2019 pour mieux répondre à la demande étudiante.

Vie étudiante
En 2018, l'Université a continué à soutenir activement ses associations étudiantes avec plus de 90 000€ de subvention de fonctionnement et d'investissement, et la mise en place de formations pour les accompagner dans la constitution de projets FSDIE. 2018 a vu également la mise en place de dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant et du statut artiste de haut niveau.

Sécurité des campus
Au quotidien, l'Université met tout en œuvre pour limiter les risques et assurer la sécurité et la protection de ses usagers. Par ailleurs, en cas d'événement majeur, l'Université s'est dotée d'une cellule de crise et d'une plateforme d'alerte.

Semaine d'intégration des nouveaux étudiants de Lyon 1, maquillés en zombie dans le cadre de l'escape game géant
© Eric Le Roux - Direction de la communication Université Lyon 1

VIE DES CAMPUS

L'Université continue d'avoir à cœur de rendre accessible à toutes et tous les activités culturelles et sportives qui animent sa vie des campus. Elle mène une politique culturelle ambitieuse à l'origine d'une riche programmation comprenant théâtre, musique, danse, expositions, débats, rencontres... Avec son association sportive, elle déploie une stratégie permettant à chaque étudiant de vivre une expérience sportive la plus large possible, de développer une habitude de pratique physique et de favoriser son engagement sur de nombreux projets.

17 000
ÉTUDIANTS
ONT UNE PRATIQUE
PHYSIQUE
SPORTIVE

+ DE 30% DE FEMMES

2338
ADHÉRENTS
AS LYON 1

4500
VISITEURS
À LA GALERIE
DOMUS
5 EXPOSITIONS EN 2018

91
SPECTACLES
AVEC 9 150
SPECTACTEURS
AU THÉÂTRE ASTRÉE

13
ATELIERS
DE PRATIQUE
ARTISTIQUE

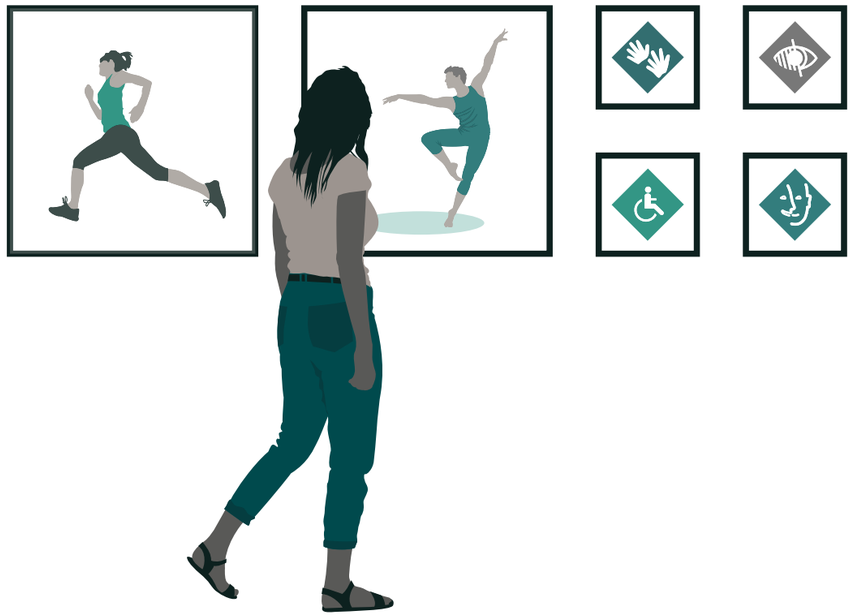

EN 2018

Sport
Sur les 10 500 étudiants notés en sport dans le cadre de leur cursus de formation, 141 étudiants ont bénéficié en 2018 d'un aménagement de parcours : 43 d'entre eux ont obtenu le dispositif rendant accessible la pratique sportive dans les cours SUAPS et 34 ont participé aux cours de sport adapté.

Sport
Une trentaine d'évènements est organisée chaque année par les étudiants de l'Association Sportive (AS) de Lyon 1. Cette dynamique associative et solidaire s'inscrit au cœur la vie de l'étudiant et du campus. Ces nuits sportives, tournois, stages de formation à l'engagement associatif, entre autres, participent pleinement au passage dans la vie active par un travail d'équipe et de gestion de projets.

Sport
Au niveau international, plusieurs manifestations sportives ont marqué l'année 2018 : participation à un tournoi de basket-ball masculin et féminin à Teipei, réception de l'équipe de football masculine de l'université de sciences politiques de Chine à Pékin, organisation du tournoi de rugby féminin l'Ovalyonne, participation au marathon de Florence ; participation et obtention de titres aux EUSA Games et Universiades 2018.

Culture
Dans le cadre du parcours « Musique et Saveurs du monde », trois concerts (Projet SCHINEAR, Samarabalouf, Ensemble Trobairitz) ont été offerts aux personnels de Lyon 1, assortis d'un repas aux saveurs des pays évoqués.

Culture
Les Journées Arts et Culture de l'Enseignement Supérieur (JACES) 2018 ont été l'occasion d'organiser cinq événements dont l'exposition photographique de Lyon 1 « À murs ouverts » et un workshop photo « Cyanotype » pour un public de 340 personnes.

Culture
L'Université Lyon 1 a pleinement pris part à la « Biennale de la danse » 2018 : 63% d'étudiants et 37% de personnels issus de la communauté universitaire (Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3) ont participé au défilé du 16 septembre 2018.

POUR 2019

En 2019, l'Université Lyon 1 maintiendra la mise en place de l'action sociale à destination de ses étudiants et personnels et poursuivra sa politique en faveur de l'accès à tous aux études, au sport et à la culture. En réponse à cet objectif prioritaire, Lyon 1 prévoit notamment l'accompagnement d'un effectif encore plus important d'étudiants en situation de handicap et la modification de critères d'attribution des aides proposées dans le cadre des ASIU afin qu'un plus grand nombre de personnels puissent en bénéficier. La conservation du titre de 1ère AS de France et le développement des actions sportives à l'international feront également partie des objectifs 2019 de Lyon 1. Culturellement aussi, l'année 2019 sera intense avec la montée en puissance de l'Université Lyon 1 dans le dispositif des Journées Arts et Culture de l'Enseignement Supérieur et l'augmentation du nombre des ateliers de pratique artistique dont des ateliers mutualisés avec l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Spectacle « De l'air » au Théâtre Astrée © Philippe Schuller

CULTURE SCIENTIFIQUE

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) fait partie des grands enjeux sociétaux auxquels les universités sont aujourd'hui appelées à répondre. L'Université Claude Bernard Lyon 1 est riche d'une histoire, d'un patrimoine et d'un savoir-faire reconnus en matière de dialogue science-société, se traduisant par une offre abondante et variée d'actions qui s'adressent aussi bien aux scolaires et au grand public qu'aux personnels et aux étudiants. Elle contribue ainsi activement, sur son territoire et au-delà, à l'exercice d'une citoyenneté scientifique par le partage des savoirs, la mise en débat des orientations de la science et le partage d'une histoire commune.

+200
ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'UNIVERSITÉ OUVERTE LYON 1

85 000
PAGES VUES SUR **SCIENCES POUR TOUS**

1 APPLICATION MOBILE : **"OPALE"** SUR LES ARBRES DU CAMPUS LYONTECH-LA DOUA

+400
PERSONNELS AUX RENCONTRES MENSUELLES **EXPRESSO**

NUMÉRISATION DE L'HERBIER ROLAND BONAPARTE :

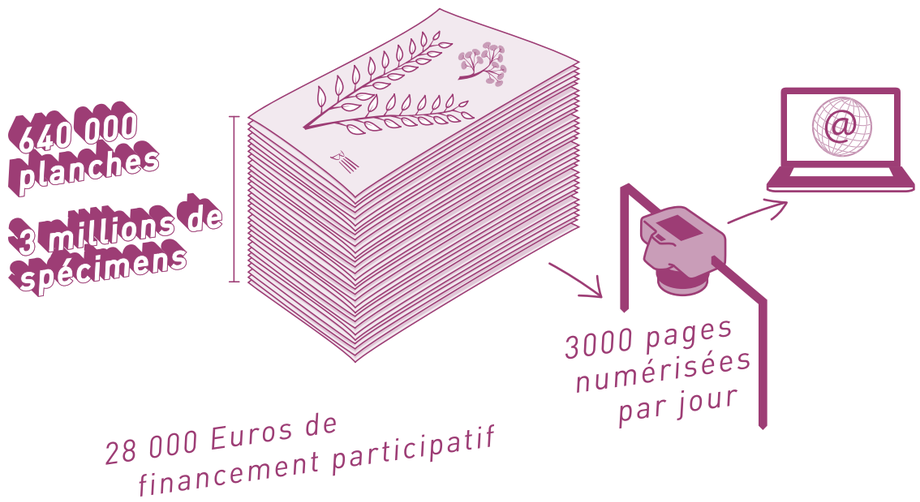

EN 2018

- Les collections de zoologie de Lyon 1 ont vu en 2018 le lancement d'un projet de recherche et développement avec la société IMAGENE, en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et le laboratoire LEHNA de l'Université Lyon 1. Ce projet vise la mise au point d'un procédé d'encapsulation à température ambiante de petits tissus d'organismes, à des fins d'extractions ultérieures d'acides nucléiques (ADN & ARN).
- Le Laboratoire de Biométrie et biologie évolutive a conçu une série de courtes vidéos, intitulée « points communs » et présentant les lignées évolutives de différentes espèces. Elle est diffusée dans les transports en commun lyonnais tout au long de l'année 2018/2019.
- Outre sa vaste campagne de numérisation de sa collection emblématique (celle du Prince Roland Bonaparte), l'Herbier de Lyon 1 a participé à trois expositions d'envergure : Les plantes, Un monde en mouvement (BU Sciences Lyon 1) ; La médecine à l'époque Romaine (Musée gallo-romain de Fourvière) ; 51 Nuances de vert (Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence).
- Dans le cadre du Congrès scientifique des enfants 2018, une centaine d'écoliers de Vaulx-en-Velin a été accueillie à l'Université Lyon 1, le 12 juin 2018. Les huit doctorantes et doctorants de Lyon 1 qui avaient encadré ces élèves lors du congrès et de sa préparation ont ainsi pu leur faire visiter leur Université. Couleurs, origami, cuisine moléculaire, police scientifique, magie et mathématiques : les élèves ont découvert l'univers des sciences et de la recherche au travers de nombreux ateliers ludiques conçus pour l'occasion.
- La collection de cristallographie de Lyon 1 était en 2018 au programme du Cycle « Sciences et histoire », organisé par l'Université Ouverte à destination de tous les publics.
- Lyon 1 a accueilli pour la deuxième fois le festival Lyon Science, manifestation gratuite de vulgarisation scientifique. 600 personnes ont assisté à l'événement, soit 150 festivaliers supplémentaires par rapport à 2017.
- À l'occasion de la Fête de la Science, l'Association nationale des Jeunes scientifiques sourds a tenu ses assises annuelles à l'Université Lyon 1, en partenariat avec la mission handicap de Lyon 1. Des ateliers ouverts au grand public et aux scolaires ont également été organisés, pour sensibiliser à la nécessité d'enrichir le vocabulaire scientifique en langue des signes.
- Enfin le droguier de pharmacie s'est lancé dans la numérisation de son inventaire, avec 480 échantillons numérisés pour cette première année.
- 21 actions de médiation scientifique vers le grand public ont été soutenues par l'Université Lyon 1 sur l'ensemble de ses champs thématiques.

POUR 2019

En 2019, l'Université Lyon 1 poursuivra son effort et son attention croissante pour le partage et la diffusion des savoirs. Sa démarche d'ouverture de son patrimoine scientifique à tous les publics sera maintenue avec notamment la numérisation de deux collections supplémentaires de l'Herbier de Lyon 1, en vue de leur mise à disposition sur la base de données nationale e-Recolnat. Un site internet dédié au Droguier de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lyon 1 sera également créé. Ce site web de présentation et de pédagogie constituera un support pour l'aide à l'apprentissage de la reconnaissance des plantes médicinales à l'état sec, c'est-à-dire des drogues végétales. Le projet est basé sur la prise de photos de drogues végétales, la création de fiches pédagogiques et de quiz d'autoévaluation. Enfin, le CERESE, qui regroupe les collections de sciences naturelles, travaille sur le développement d'un outil de visite virtuelle des collections. Fête de la Science, Journées du Patrimoine, accueil de chercheurs en herbe et autres manifestations importantes nous permettront comme chaque année de rencontrer et d'accueillir des milliers de visiteurs sur nos campus.

Atelier « Couleurs », lors de l'accueil des classes de Vaulx-en-Velin sur le campus LyonTech – la Doua, dans le cadre du « Congrès scientifique des enfants » 2018.
© Eric Le Roux – Direction de la communication Université Lyon 1

RESSOURCES HUMAINES

L'Université Claude Bernard Lyon 1 poursuit sa politique active de recrutement à travers la création d'emplois et le recrutement de personnels titulaires. En 2018, l'Université a continué sa démarche de modernisation de ses outils et de ses moyens en matière de ressources humaines. Elle maintient également son attention toujours plus forte envers la qualité de vie au travail et le soutien des personnels qui demeurent délibérément un axe prioritaire de la politique Ressources Humaines. L'Université Lyon 1 s'est notamment engagée dans une politique inclusive en matière de handicap. Son ambition : co-construire un environnement flexible et accessible à tous.

253 SESSIONS DE FORMATIONS

25 PROJETS DE SERVICE FINANCÉS **45 800€**

53 TÉLÉTRAVAILLEURS BIATSS

176 BÉNÉFICIAIRES OBLIGATION EMPLOI

ACCUEIL DÉDIÉ POUR **120** DOCTORANTS

PRIORITÉS RESSOURCES HUMAINES DE LYON 1 EN 2018 :

EN 2018

- En 2018, l'ensemble des instances représentatives des personnels a été renouvelé pour un mandat de quatre ans : CPE, CCPANT et CT au niveau de l'Université ; CTMESR, CTU et CAPA au niveau national.
- Suite au travail mené durant près d'un an par des groupes de travail, le CA a approuvé en novembre 2018 la finalisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : le nouvel outil indemnitaire de référence RIFSEEP. 1 315 fiches de poste des filières AENES et ITRF ont été cotées suite à ce travail.
- L'organigramme de la DRH a évolué en 2018 avec la création d'une Mission d'accompagnement professionnel des personnels (MAPP) qui assure l'accompagnement individualisé des personnels : dans leur mobilité et leurs projets professionnels, sur leur poste de travail pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, *etc.* Elle gère également la mise en œuvre du télétravail. 95 personnels ont été accompagnés en 2018 par la conseillère mobilité carrière.
- Dans le cadre de son engagement pour la qualité de vie au travail de ses personnels, l'Université Lyon 1 a souhaité mettre en place une réflexion sur cette question à travers la création en novembre 2018 d'une instance plénière chargée de faire un état des lieux. Un comité de pilotage et des groupes de travail ayant pour objectif la production d'un plan spécifique se réuniront dès le début de l'année 2019.
- Des offres de formation innovantes à destination des personnels ont été proposées en 2018, notamment sur les thèmes du management, de la sécurité, du handicap ou des troubles psychologiques. 2018 a également vu la mise en place de la formation des présidents et vice-présidents de comité de sélection pour la sécurisation des recrutements des enseignants-chercheurs.
- Un travail sur la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers de promotion pour les CPE a été mené conjointement par les services de la DRH BIATSS et la DSI.
- Dans le cadre de la politique inclusive menée à Lyon 1 en matière de handicap, plusieurs événements ont été organisés, comme la conférence sur l'autisme lors des Journées de Partage autour du Handicap, le lancement avec l'UdL de la première « Soirée d'information sur la prise en compte du handicap dans l'enseignement supérieur » et l'accueil du 3e Congrès national du groupe STIM SOURD.
- Depuis avril 2018, la gestion des pensions pour les 12 établissements d'enseignement supérieur partenaires est assurée par le pôle mutualisé PETREL qui assure la complétude et la fiabilisation des comptes individuels retraites en lien avec les agents. Environ 140 dossiers de retraite ont été traités par le pôle, dont 38% pour des agents Lyon 1.
- En matière de handicap, 2018 a vu l'adoption du Schéma Directeur Handicap de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ainsi que le recrutement d'une Chargée de Mission « agenda d'accessibilité programmée » (AD'AP).

POUR 2019

En 2019, l'Université Lyon 1 poursuivra sa démarche de modernisation des outils et moyens déployés en matière de ressources humaines. Ainsi, le changement vers le nouveau Système d'Information de gestion des Ressources Humaines SIHAM aura lieu en mars 2019. Les actions pour l'amélioration croissante de la qualité de vie au travail seront également poursuivies en 2019, notamment par la mise en œuvre d'un plan de qualité de vie au travail, de l'arrivée d'un psychologue du travail et d'un accompagnement des personnels. L'accueil et la formation compteront également parmi les priorités de l'Université avec la mise en place d'un parcours de formation pour les nouveaux agents, l'élaboration d'une offre beaucoup plus large de formations destinées aux agents en situation d'encadrement et la diffusion de différents supports : un livret d'accueil du doctorant contractuel et un guide du recruteur avec des outils pour une meilleure prise en compte de l'égalité de traitement lors des recrutements. En 2019, l'Université prévoit aussi le déploiement d'une plateforme de gestion dématérialisée des vacataires chargés d'enseignement GAVEL. L'année 2019 marquera aussi les 25 ans de la Mission Handicap de Lyon 1 avec un effectif toujours croissant de personnels et d'étudiants à accompagner. Aussi, le service sera renforcé avec le recrutement d'un troisième chargé d'accueil et d'accompagnement.

Participation du groupe STIM SOURD, réseau de scientifiques développant la LSF pour les sciences, à la Fête de la Science 2018 - Village des Sciences de l'IUT Lyon 1
© Martin Dutrait

FINANCES

L'exercice budgétaire 2018 aura été une année particulièremrnt chargée dans le domaine de la gestion financière et comptable. Les services financiers et comptables ont été fortement mobilisés dans le cadre du contrôle réalisé sur la période 2011-2017 par la Cour des comptes. Les principaux chiffres résultant de l'exécution budgétaire 2018, très proches de ceux de 2017, traduisent la bonne santé financière de l'établissement. 2018 aura aussi été marquée par le renforcement du dispositif de dialogue de gestion et par une attention toute particulière apportée à la programmation pluri-annuelle, notamment dans le cadre des projets immobiliers.

BUDGET LYON 1 2018
421
MILLIONS D'EUROS

RÉSULTAT COMPTABLE :
5,2
MILLIONS D'EUROS

18,1 M€
CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT
73,3 M€

TAUX D'EXÉCUTION (DONNÉES ISSUES DE LA COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE) :

EN 2018

- En 2018, Lyon 1 a poursuivi la refonte de son dispositif de dialogue de gestion, à tous les niveaux de l'établissement. La caractérisation des composantes et le formalisme des documents budgétaires sont devenus des outils de pilotage au service de la gouvernance. Les conférences budgétaires constituent des temps privilégiés d'échanges entre la gouvernance et les composantes. L'articulation entre contrat pluriannuel, budget, projet annuel de performance et contrats d'objectifs et de moyens est encore plus visible.
- La programmation pluriannuelle a été l'une des priorités des services financiers. À travers une collaboration encore renforcée entre les différents services (DSF, DIRPAT, DSI, Service Prévention des risques, Service Sécurité, CISR), Lyon 1 a pris des engagements auprès des tiers en matière d'investissement sur des montants dépassant les 35 millions d'euros en 2018.
- Le compte financier 2017 a été approuvé par le conseil d'administration en février 2018, sans réserve des commissaires aux comptes et ce pour la première fois depuis le passage aux RCE, reconnaissant ainsi le niveau de qualité et de fiabilité des comptes de l'établissement.
- Les services financiers se sont inscrits dans une démarche tournée vers les usagers. Ainsi, les contrats de services entre les pôles de gestion et les composantes et unités de recherche se sont généralisés en 2018. À travers eux, la direction des services financiers prend des engagements en matière de délais et de qualité de traitement. De leur côté, composantes et unités de recherche s'engagent à fournir tous les éléments nécessaires au traitement correct des dossiers.
- Le pôle voyages d'affaires, mis en place en 2017, est devenu un véritable centre de services partagés. Au-delà des actes de gestion qu'il assure pour la communauté universitaire, il propose un accompagnement quotidien à travers une veille en matière de sécurité voyageurs mais aussi des conseils et des formations.
- La mise en œuvre du plan de simplification de la chaîne financière et comptable s'est poursuivie en 2018 avec le déploiement effectif de l'outil de dématérialisation des demandes d'ordres de missions (DEDOM). Avec cet outil intuitif, disponible sur l'intranet, le circuit de validation des demandes est dématérialisé et se substitue aux échanges de fichiers Excel. Ce sont ainsi plus de 9 500 demandes d'ordre de mission qui ont été réalisées en 2018 de manière dématérialisée.
- Les services financiers et comptables ont continué leurs travaux en matière d'optimisation du calendrier budgétaire de fin d'exercice. Ainsi, les usagers ont pu passer commande jusqu'au 21 décembre 2018 et disposer de leurs crédits dès le 4 janvier 2019, soit une période de fermeture budgétaire d'un jour.
- En termes d'achat public, et dans le droit-fil des travaux de la Cour des Comptes , le taux de couverture des marchés est passé de 47 à 71 %. L'Université Lyon 1 a poursuivi le renforcement de ses liens avec ses fournisseurs lors d'une deuxième rencontre entre la gouvernance et les principaux fournisseurs de l'établissement.
- De nouveaux flux d'encaissement des recettes ont été mis en place notamment : pour le Centre de Santé Universitaire, créé au sein du Service de Santé Universitaire pour les consultations et les actes médicaux avec tiers-payant au profit des étudiants ; pour les inscriptions avec l'abandon du paiement direct des droits (sécurité sociale, médecine préventive et sport) au profit de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).
- Les travaux réalisés par l'agence comptable depuis plusieurs mois ont ramené les délais globaux de paiement dans le cadre de la réglementation. La dématérialisation des factures fournisseurs a progressé grâce à la campagne menée pour inciter ces derniers à les déposer sur le portail Chorus Pro.
- Les travaux en matière de comptabilité analytique ont été formalisés en termes de formation et de recherche. Adossés au Rapport Annuel de Performances (RAP), ils ont été complétés en cours d'année par la cartographie économique de l'ESPE.
- Le plan de formation 2018 en matière de gestion financière et comptable a été entièrement déployé en 2018. Il est maintenant consolidé par un dispositif d'ateliers thématiques SIFAC où les gestionnaires sont accueillis tout au long de l'année pour partager leurs pratiques et leurs difficultés auprès d'experts DSF et AC.
- Enfin, les services financiers et comptables ont mis en œuvre en 2018 un dispositif de nettoyage des flux permettant d'améliorer la qualité comptable.

Deuxième rencontre université fournisseurs © Eric Le Roux – Direction de la communication Université Lyon 1

2018 EN IMAGES

MARS
Numérisation de l'Herbier Lyon 1, première numérisation in situ en France.

AVRIL
Exposition « À murs ouverts », Journées des Arts et de la Culture.

AVRIL
Inauguration du site Axel'One Campus.

JUIN
Accueil à Lyon 1 d'écoles primaires vaudaises dans le cadre du Congrès scientifique des enfants 2018.

SEPTEMBRE
Inauguration de l'Institut NeuroMyoGène (Lyon 1/CNRS/INSERM) Médaille innovation CNRS 2018.

SEPTEMBRE
Inauguration des bâtiments LEDERER et CHEVREUL.

SEPTEMBRE
Visites des ministres Frédérique VIDAL et Roxana MARACINEANU à l'occasion de la journée internationale du sport universitaire.

JUILLET
Renouvellement de l'entente entre l'Université d'Ottowa et Lyon 1.

SEPTEMBRE
Semaine d'intégration des nouveaux étudiants de Lyon 1.

OCTOBRE
Inauguration du laboratoire commun entre le Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (Université Claude Bernard Lyon 1 / CNRS) et le groupe SEB.

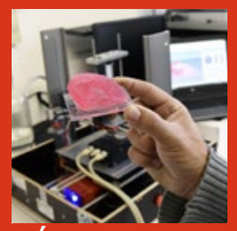

DÉCEMBRE
Lancement de la « Plateforme Commune d'Impression en 3D de Dispositifs Médicaux pour la Recherche » par la plateforme 3d.FAB et les HCL.

DÉCEMBRE
Conférence « **De la Matière vers la Vie : Chimie !** » du Professeur Jean-Marie LEHN*

*© Eric Le Roux – Direction de la communication Université Lyon 1 - sauf *© C. Schröder – Université de Strasbourg*

ORGANIGRAMME L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Président
Frédéric FLEURY
Assistante
Isabelle DONNAT

Directeur Général des Services
Damien VERHAEGHE

DGS adjoint·e·s
Murielle BALDI
Frédérique WOLFF
Oiasfi CHAABNIA
Paul POUILHE

Agent comptable
Jean-François KAPPS

Référent Université-cible
Paul POUILHE

Filiales
EZUS — Lionel PONCIN DE LA TOURNERIE
LIP — Javier OLAIZ

Directrice de la communication
Béatrice DIAS

Conseillère de prévention
Murielle PIERRE

Composantes

Secteur Sciences & Technologie

- Faculté des Sciences et Technologies (FST) — Fabien DE MARCHI
- UFR Biosciences — Kathrin GIESELER
- UFR Faculté des Sciences — Bruno ANDRIOLETTI
- UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) — Yannick VANPOULLE
- Institut de Science Financière et Assurances (ISFA) — Nicolas LEBOISNE
- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) — René CHAREYRON
- Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) — Isabelle DANIEL
- Polytech Lyon — Emmanuel PERRIN
- Institut Universitaire de Technologie (IUT) — Christophe VITON

Santé

- Faculté de Médecine Lyon Est — Gilles RODE
- Comité de Coordination des Etudes Médicales — Pierre COCHAT
- Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux — Carole BURILLON
- Faculté d'Odontologie — Dominique SEUX
- Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR) — Xavier PERROT
- Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB) — Christine VINCIGUERRA
- Département de Biologie Humaine — Anne-Marie SCHOTT

Services communs

- Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie (ICAP) — Isabelle ROGOWSKI
- Service commun de formation continue (FOCAL) — Éric PEYROL
- Service Commun d'Enseignement des Langues (SCEL) — Angéline DURAND-VALLOT
- Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Étudiants (SOIE) — Brigitte PAULIGNAN
- Service Commun de la Documentation (SCD) — Isabelle ÉLEUCHE
- Université Ouverte — Anne PILLONET
- Comité des Loisirs et de l'Action Sociale Universitaire des Personnels (CLASUP) — Marc BARBAIRE
- Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) — François POPP
- Service de Santé Universitaire (SSU) — Caroline COMBES

Services centraux

- Direction des Ressources Humaines (DRH) — Frédérique WOLFF
- Direction des Services Financiers (DSF) — Oiasfi CHAABNIA
- Direction des Systèmes d'Information (DSI) — Gilles RECH
- Direction de la Division des Études et de la Vie Universitaire (DÉVU) — Anne-Christine HENK
- Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) — Marina ROQUES-RAIMONDI
- Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI) — Sophie LAHY
- Direction du Patrimoine (DIRPAT) — David TINE
- Direction des Relations Internationales (DRI) — Catherine GUILLAUMON
- Service Sécurité — Stéphane THÉFO
- Service Prévention des Risques — Murielle PIERRE
- Service de Médecine et Santé au Travail du Personnel (SMSTP) — Médecin coordinateur Barbara CHARBOTEL
- Services interuniversitaires — CISR / SIDD / SIUAPS

ÉQUIPE DE GOUVERNANCE DE L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Président
Frédéric FLEURY

Conseil Académique (CAc)
Président
Hamda BEN HADID

Conseil d'Administration
Vice-président
Didier REVEL

Commission Recherche du CAc
Vice-président
Fabrice VALLÉE

Commission Formation et Vie Universitaire du CAc
Vice-président
Philippe CHEVALIER

Vice-présidents délégués rattachés au Conseil d'Administration

- Sylvie NEGRIER — *Qualité, pilotage et simplification du fonctionnement*
- Philippe MALBOS — *Stratégie numérique et système d'information*
- Christine VINCIGUERRA — *Patrimoine immobilier et politique de sites*
- Christophe VITON — *Moyens*
- Hélène COURTOIS — *Relations Internationales et Européennes*
- Marie-Alexandrine BOLZINGER — *Partenariats Socio-économiques*
- Marc BARBAIRE — *Affaires culturelles, sociales et sportives*
- Frédéric FERRAND — *Personnels BIATSS*
- Barry BOBO — *Étudiant*

Chargés de mission au Conseil d'Administration

- Philippe LIOTARD — *Egalité et diversité*
- Heather HARKER — *Handicap*
- Philippe CASSAGNAU — *Innovation et Valorisation*
- Bruno ANDRIOLETTI — *Développement durable et transition énergétique et écologique*
- Ingeborg RABENSTEIN-MICHEL — *Culture*
- Stéphane VIENNOT — *Groupe de travail structure*

Vice-présidents délégués rattachés à la Commission Recherche du CAc

- Marie-France JOUBERT — *Sciences formelles et de la nature*
- Dominique MOUCHIROUD — *Sciences de la vie et de la santé*
- Guy CLERC — *Ingénierie et Technologie*
- Loïc BLUM — *Partenariats*
- Jean-Marc LANCELIN — *Etudes Doctorales*
- Jérôme HONNORAT — *Interactions Université-Hôpital*

Chargés de mission rattachés à la Commission Recherche du Conseil d'Académique

- Bruno LINA — *Sciences de la Santé*
- Jean-Louis RULLIÈRE — *Sciences Humaines et Sociales*
- Laurent JUILLARD — *Suivi des candidatures à l'Habilitation à Diriger des Recherches*
- Isabelle DANIEL — *Valorisation et suivi des Plateformes*
- Jean-François MORNEX — *Comité de déontologie scientifique*

Vice-présidents délégués rattachés à la Commission Formation et Vie Universitaire du CAc

- Céline BROCHIER-ARMANET — *Formation Initiale*
- Éric PEYROL — *Formation continue et tout au long de la vie*
- Anne GIROIR-FENDLER — *Mobilité internationale étudiante*
- Djibrilla NOMA — *Étudiant*

Chargés de mission rattachés à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil d'Académique

- Fanny MACHETTO — *Pratiques culturelles et sportives*
- Jean-François GUERIN — *Réingénierie des professions de santé*
- Caroline DEMILY — *Interdisciplinarité dans les formations de santé*
- Jean-Luc UBALDI — *Lycées et du continuum -3/+3*
- Naïma DEBIT — *RNCP-Compétences et Certifications*

L'UNIVERSITÉ LYON 1 EN CHIFFRES

45 931
ÉTUDIANTS

4825
PERSONNELS
DONT
2786
ENSEIGNANTS
CHERCHEURS

BUDGET
LYON 1 2018
421
MILLIONS
D'EUROS

3
CAMPUS
11 SITES

65
LABORATOIRES
DE RECHERCHE

5 542
PUBLICATIONS
DANS DES REVUES
INTERNATIONALES
POUR 2017 (SOURCE : WOS – CHIFFRE
NON CONSOLIDÉ AU 31/12/2017)

46,5 M€
EN CONTRATS
DE RECHERCHE

UNIVERSITÉ
FRANÇAISE
EN DÉPÔT
DE BREVETS

13
LICENCES
50
MASTERS

10
DIPLÔMES
DE SANTÉ

18,3 M€
DE CHIFFRE
D'AFFAIRES
EN FORMATION
CONTINUE EN 2018

49
START-UP
CRÉÉES DEPUIS 2011

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1

Campus LyonTech-La Doua
43, boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne cedex
+33 (0)4 72 44 80 33

www.univ-lyon1.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

COMPTE FINANCIER 2018

Exposé des motifs :

Vu les articles 202 et 210 du décret n°201-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 4 336,52 ETPT
  Dont 3 889,65 ETPT sous plafond Etat
  446,87 ETPT ressources propres

- 391 358 614,53 € d'autorisations d'engagement
  Dont : UCBL hors SACD : 390 605 329,67 €
  CISR : 482 159,56 €
  SIUAPS : 271 125,30 €

- 388 987 182,64€ de crédits de paiement
  Dont : UCBL hors SACD : 388 450 943,91€
  CISR : 251 406,57 €
  SIUAPS : 284 832,16 €

- 386 192 150,23 € de recettes
  Dont : UCBL hors SACD : 385 756 468,00 €
  CISR : 206 628,53€
  SIUAPS : 229 053,70 €

- - 2 795 032,41 € de solde budgétaire
  Dont : UCBL hors SACD : - 2 694 475,91 €
  CISR : - 44 778,04 €
  SIUAPS : - 55 778.46 €

Article 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 5 190 468,49 € de variation de trésorerie

- 5 206 418,08 € de résultat patrimonial
  Dont : UCBL hors SACD 5 114 946,24 €
  CISR : 96 174,58 €
  SIUAPS : - 4 702,74 €

- 18 188 379,79 € de capacité d'autofinancement
  Dont : UCBL hors SACD : 17 561 368,76 €
  CISR : 446 237,87 €
  SIUAPS : 180 773,16 €

- 1 712 388,61 € de variation de fonds de roulement
  Dont : UCBL hors SACD : 1 918 848,35 €
  CISR : 38 846,02 €
  SIUAPS : -245 305,76€

Nombre de membres en exercice : 28
Quorum à atteindre en début de séance : 14
Membres présents en début de séance : 17
Membres représentés : 6
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2018

Université Claude Bernard Lyon 1

COMPTE FINANCIER - EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION 26 FEVRIER 2019

SOMMAIRE

COMPTE FINANCIER
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Balance comptes 6 et 7
Balance des comptes de valeurs inactives

ANNEXES :
Soldes intermédiaires de gestion Tableau de variation de stock
Tableau des provisions
Tableau des immobilisations
Tableau des amortissements

UCBL Hors SACD
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance définitive comptes 1 à 5
Balance comptes 6 et 7

SACD - CISR
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance définitive comptes 1 à 5
Balance comptes 6 et 7

SACD – SIUAPS
Bilan comptable
Compte de résultat
Balance définitive comptes 1 à 5 et 8
Balance comptes 6 et 7

TABLEAUX BUDGETAIRES ET COMPTABLES
1. Autorisations d'emplois
2. Autorisations budgétaires
3. Dépenses par destination et recettes par origine (pour information)
4. Equilibre financier
5. Opérations pour compte de tiers (pour information)
6. Situation patrimoniale
7. Plan de trésorerie (pour information)
8. Opérations sur recettes fléchées (pour information)
9. Opérations pluri-annuelles
10. Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations
11. Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information)

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2018

Système abrégé
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

ACTIF	Exercice 2018 Brut	Exercice 2018 Amortissement dépréciations (à déduire)	Exercice 2018 Net	Exercice 2017 Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 431 904,49	-1 082 408,75	349 495,74	408 100,37
Immobilisations corporelles	546 876 967,33	-171 336 495,17	375 540 472,16	368 638 454,72
Terrains	61 081 598,99	-30 985,81	61 050 613,18	60 824 164,00
Constructions	329 530 973,39	-99 328 630,48	230 202 342,91	236 291 504,82
Autres	156 264 394,95	-71 976 878,88	84 287 516,07	71 522 785,90
Immobilisations financières	2 581 123,67		2 581 123,67	3 999 479,67
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	550 889 995,49	-172 418 903,92	378 471 091,57	373 046 034,76
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	31 383,20		31 383,20	28 637,88
Avances et acomptes versés sur commandes	151 170,86		151 170,86	245 764,49
Créances :	81 658 018,09	-611 549,35	81 046 468,74	70 274 586,51
d'exploitation	81 658 018,09	-611 549,35	81 046 468,74	70 274 586,51
diverses				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 450 513,23		99 450 513,23	93 684 112,34
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
Autres				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	181 291 085,38	-611 549,35	180 679 536,03	164 233 101,22
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	732 181 080,87	-173 030 453,27	559 150 627,60	537 279 135,98

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
FONDS PROPRES		
Financements de l'actif - Etat	251 978 769,67	259 680 176,95
Dotation et affectation		
Dons et legs en capital		
Autres		
Réserves	139 005 671,98	150 213 987,16
Report à nouveau	-1 415 548,25	-16 617 442,51
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 206 418,08	5 409 127,33
Situation nette	394 775 311,48	398 685 848,93
Financements - autres que Etat	53 859 740,73	42 525 677,19
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	448 635 052,21	441 211 526,12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	226 985,86	428 726,00
Provisions pour charges	2 287 369,00	1 958 414,00
Fonds dédiés		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 514 354,86	2 387 140,00
DETTES		
Dettes financières		
Dettes d'exploitation	25 792 564,71	25 592 820,75
Dettes diverses	74 223 554,49	60 621 023,48
Produits constatés d'avance	7 390 398,84	7 447 855,54
TOTAL DETTES	107 406 518,04	93 661 699,77
Trésorerie	594 702,49	18 770,09
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	559 150 627,60	537 279 135,98

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2018

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	151 116,31	124 988,12	*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	329 780 699,76	328 872 410,89
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	50 446 869,04	50 429 459,99	Subventions	327 134 739,77	326 516 048,86
Rémunération du personnel	172 161 006,13	168 597 018,42	Autres	2 645 959,99	2 356 362,03
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	43 905 395,06	37 938 125,67
Charges sociales	119 628 839,85	117 447 379,18	Ventes	34 150 380,13	30 971 098,18
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	31 141 665,93	29 086 241,06	Produits	9 755 014,93	6 967 027,49
Autres charges	11 657 509,60	11 646 879,64	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits	16 649 997,94	15 866 729,13
CHARGES D'INTERVENTION					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	390 336 092,76	382 677 265,69
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	385 187 006,86	377 331 966,41			
CHARGES FINANCIÈRES	31 338,51	20 351,36	**PRODUITS FINANCIERS**	88 670,69	84 179,41
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	385 218 345,37	377 352 317,77	**TOTAL PRODUITS**	390 424 763,45	382 761 445,10
Solde créditeur : Bénéfice	5 206 418,08	5 409 127,33	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	390 424 763,45	382 761 445,10	**TOTAL GENERAL**	390 424 763,45	382 761 445,10

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 6 et 7

EXERCICE 2018

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60228000-Autres fournitures consommables	0,00	1 129,08	1 129,08	0,00	936,70	936,70	192,38	0,00
60322100-Variation des stocks combustibles	0,00	28 637,88	28 637,88	0,00	31 383,20	31 383,20	0,00	2 745,32
60611000-Electricite	0,00	3 745 073,09	3 745 073,09	0,00	78 163,85	78 163,85	3 666 909,24	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	145 964,77	145 964,77	0,00	4 674,48	4 674,48	141 290,29	0,00
60613000-Gaz	0,00	861 844,74	861 844,74	0,00	38 300,98	38 300,98	823 543,76	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	2 120 689,73	2 120 689,73	0,00	9 384,86	9 384,86	2 111 304,87	0,00
60617000-Eau	0,00	1 499 647,65	1 499 647,65	0,00	178 262,98	178 262,98	1 321 384,67	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	131,47	131,47	0,00	0,00	0,00	131,47	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	4 119 136,27	4 119 136,27	0,00	427 475,12	427 475,12	3 691 661,15	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	649 026,90	649 026,90	0,00	79 039,02	79 039,02	569 987,88	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	106 626,20	106 626,20	0,00	8 619,57	8 619,57	98 006,63	0,00
60660000-Animaux	0,00	415 246,81	415 246,81	0,00	85 985,04	85 985,04	329 261,77	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	6 554 957,14	6 554 957,14	0,00	770 001,69	770 001,69	5 784 955,45	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	439 382,55	439 382,55	0,00	44 467,46	44 467,46	394 915,09	0,00
60700000-Achats de marchandises	0,00	216,00	216,00	0,00	0,00	0,00	216,00	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	176 630,47	176 630,47	0,00	25 922,54	25 922,54	150 707,93	0,00
61100000-Sous-traitance generale	0,00	805 782,99	805 782,99	0,00	1 153 909,56	1 153 909,56	0,00	348 126,57
61320000-Locations immobilieres	0,00	1 080 064,35	1 080 064,35	0,00	86 445,34	86 445,34	993 619,01	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	601 557,86	601 557,86	0,00	85 284,84	85 284,84	516 273,02	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 3

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	21 507,58	21 507,58	0,00	250,57	250,57	21 257,01	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	1 730 808,46	1 730 808,46	0,00	139 249,75	139 249,75	1 591 558,71	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	1 327 488,19	1 327 488,19	0,00	265 267,26	265 267,26	1 062 220,93	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	2 325 378,91	2 325 378,91	0,00	292 996,91	292 996,91	2 032 382,00	0,00
61610000-Multirisques	0,00	40 147,55	40 147,55	0,00	967,00	967,00	39 180,55	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	287 460,81	287 460,81	0,00	0,00	0,00	287 460,81	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	20 353,93	20 353,93	0,00	13,00	13,00	20 340,93	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	22 119,51	22 119,51	0,00	32,18	32,18	22 087,33	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	814 490,13	814 490,13	0,00	146 444,81	146 444,81	668 045,32	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	4 476 894,00	4 476 894,00	0,00	658 078,82	658 078,82	3 818 815,18	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	258 523,29	258 523,29	0,00	15 688,44	15 688,44	242 834,85	0,00
62142000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	2 279 465,48	2 279 465,48	0,00	353 517,52	353 517,52	1 925 947,96	0,00
62260000-Honoraires	0,00	4 176 260,97	4 176 260,97	0,00	86 378,15	86 378,15	4 089 882,82	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	22 559,27	22 559,27	0,00	7 798,53	7 798,53	14 760,74	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	40 897,80	40 897,80	0,00	1 604,62	1 604,62	39 293,18	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	61 859,05	61 859,05	0,00	9 453,21	9 453,21	52 405,84	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	27 028,72	27 028,72	0,00	0,01	0,01	27 028,71	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	188 464,89	188 464,89	0,00	10 085,91	10 085,91	178 378,98	0,00
62370000-Publications	0,00	457 205,02	457 205,02	0,00	69 696,40	69 696,40	387 508,62	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62380000-Divers	0,00	764 847,49	764 847,49	0,00	108 224,82	108 224,82	656 622,67	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	19 118,01	19 118,01	0,00	2 686,76	2 686,76	16 431,25	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	4 870,77	4 870,77	0,00	105,75	105,75	4 765,02	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	204 578,06	204 578,06	0,00	11 569,71	11 569,71	193 008,35	0,00
62480000-Divers transport	0,00	80 322,59	80 322,59	0,00	15 256,28	15 256,28	65 066,31	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 726 304,56	1 726 304,56	0,00	398 568,89	398 568,89	1 327 735,67	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	409 632,17	409 632,17	0,00	47 307,03	47 307,03	362 325,14	0,00
62550000-Frais de demenagement	0,00	209 495,42	209 495,42	0,00	24 192,15	24 192,15	185 303,27	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	2 227 618,86	2 227 618,86	0,00	98 523,11	98 523,11	2 129 095,75	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 674 209,12	1 674 209,12	0,00	192 433,38	192 433,38	1 481 775,74	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	538 707,42	538 707,42	0,00	16 989,56	16 989,56	521 717,86	0,00
62750000-Frais sur effets (com endos, commissions cb,etc.)	0,00	27 464,04	27 464,04	0,00	0,00	0,00	27 464,04	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	14 776,26	14 776,26	0,00	190,00	190,00	14 586,26	0,00
62810000-Concours divers	0,00	365 930,75	365 930,75	0,00	8 134,29	8 134,29	357 796,46	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	1 215 212,04	1 215 212,04	0,00	176 779,72	176 779,72	1 038 432,32	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	42 352,20	42 352,20	0,00	0,00	0,00	42 352,20	0,00
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	1 402 247,77	1 402 247,77	0,00	34 053,32	34 053,32	1 368 194,45	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	2 349 854,28	2 349 854,28	0,00	293 683,23	293 683,23	2 056 171,05	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	309 559,50	309 559,50	0,00	5 126,72	5 126,72	304 432,78	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 5

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62888000-Autres frais divers	0,00	1 874 733,88	1 874 733,88	0,00	194 904,31	194 904,31	1 679 829,57	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 758 207,91	2 758 207,91	0,00	2 756,22	2 756,22	2 755 451,69	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	753 568,09	753 568,09	0,00	942,11	942,11	752 625,98	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	8 325,00	8 325,00	0,00	0,00	0,00	8 325,00	0,00
63520000-Impots directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,00	46 250,00	46 250,00	0,00	0,00	0,00	46 250,00	0,00
63542000-Taxe differentielle sur les vehicules a moteur	0,00	32,66	32,66	0,00	0,00	0,00	32,66	0,00
63580000-Autres droits	0,00	1 705,49	1 705,49	0,00	0,00	0,00	1 705,49	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	20 052,73	20 052,73	0,00	3 720,81	3 720,81	16 331,92	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	153 750 983,57	153 750 983,57	0,00	7 306 176,70	7 306 176,70	146 444 806,87	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	10 230 989,13	10 230 989,13	0,00	6 185,93	6 185,93	10 224 803,20	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	651 647,87	651 647,87	0,00	81,99	81,99	651 565,88	0,00
64120000-Congés payés	0,00	3 095 252,03	3 095 252,03	0,00	3 070 637,00	3 070 637,00	24 615,03	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	1 889 821,23	1 889 821,23	0,00	236,82	236,82	1 889 584,41	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	3 025 325,37	3 025 325,37	0,00	228 135,22	228 135,22	2 797 190,15	0,00
64141000-Indemnités et avantages indexés	0,00	148 363,05	148 363,05	0,00	2 633,49	2 633,49	145 729,56	0,00
64142000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	8 833 674,75	8 833 674,75	0,00	222,09	222,09	8 833 452,66	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 685 880,49	1 685 880,49	0,00	1 241,28	1 241,28	1 684 639,21	0,00
64191000-Abattement indemintaire	0,00	402,57	402,57	0,00	535 783,41	535 783,41	0,00	535 380,84
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	15 979 814,88	15 979 814,88	0,00	20 004,63	20 004,63	15 959 810,25	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 6

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64531100-Pensions civiles	0,00	85 904 688,77	85 904 688,77	0,00	7 176,82	7 176,82	85 897 511,95	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	69 131,64	69 131,64	0,00	15 607,02	15 607,02	53 524,62	0,00
64534000-CNAV	0,00	3 472 839,70	3 472 839,70	0,00	15 897,17	15 897,17	3 456 942,53	0,00
64535100-RAFP	0,00	813 154,04	813 154,04	0,00	0,18	0,18	813 153,86	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	1 592 995,84	1 592 995,84	0,00	6 490,19	6 490,19	1 586 505,65	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	1 692 227,39	1 692 227,39	0,00	1 727,93	1 727,93	1 690 499,46	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	9 971 763,99	9 971 763,99	0,00	1 387 071,73	1 387 071,73	8 584 692,26	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	946 663,66	946 663,66	0,00	4 883,13	4 883,13	941 780,53	0,00
64740000-Oeuvres sociales	0,00	47 776,49	47 776,49	0,00	84,32	84,32	47 692,17	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 297,54	5 297,54	0,00	2 316,72	2 316,72	2 980,82	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	844 630,03	844 630,03	0,00	250 884,28	250 884,28	593 745,75	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	1 217 435,70	1 217 435,70	0,00	37 367,76	37 367,76	1 180 067,94	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	924,16	924,16	0,00	0,00	0,00	924,16	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	90 239,64	90 239,64	0,00	0,00	0,00	90 239,64	0,00
65200000-Contrôle financier	0,00	175 839,46	175 839,46	0,00	31 410,96	31 410,96	144 428,50	0,00
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	89 698,90	89 698,90	0,00	5 318,00	5 318,00	84 380,90	0,00
65600000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
65700000-Charges spécifiques	0,00	33 439,21	33 439,21	0,00	2 353,68	2 353,68	31 085,53	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	4 872 969,82	4 872 969,82	0,00	484 281,85	484 281,85	4 388 687,97	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 7

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	194,40	194,40	0,00	194,40	194,40	0,00	0,00
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	212 754,62	212 754,62	0,00	30 994,71	30 994,71	181 759,91	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	1 161 583,22	1 161 583,22	0,00	110 534,06	110 534,06	1 051 049,16	0,00
65882000-Autres charges diverses	0,00	1 109 178,91	1 109 178,91	0,00	185 015,76	185 015,76	924 163,15	0,00
66181000-Intérêts des dettes commerciales	0,00	2 725,71	2 725,71	0,00	0,00	0,00	2 725,71	0,00
66600000-Pertes de change pour un décaissement	0,00	28 999,29	28 999,29	0,00	395,39	395,39	28 603,90	0,00
66850000-Charges fi provenant de l'encaissemt chèques vac	0,00	8,90	8,90	0,00	0,00	0,00	8,90	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	29 321 326,90	29 321 326,90	0,00	8 615,97	8 615,97	29 312 710,93	0,00
68150000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	2 287 369,00	2 287 369,00	0,00	1 958 414,00	1 958 414,00	328 955,00	0,00
70651000-Drts de scolar applicables aux diplômes nationaux	0,00	6 996 510,90	6 996 510,90	0,00	15 998 400,12	15 998 400,12	0,00	9 001 889,22
70652000-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	1 983 394,60	1 983 394,60	0,00	1 308 260,90	1 308 260,90	675 133,70	0,00
70653000-Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	517,94	517,94	0,00	517,94
70654000-Prestations de formation continue	0,00	6 365 261,70	6 365 261,70	0,00	16 827 288,16	16 827 288,16	0,00	10 462 026,46
70655000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	9 325,20	9 325,20	0,00	350 547,28	350 547,28	0,00	341 222,08
70661000-Colloques	0,00	96 568,27	96 568,27	0,00	937 686,85	937 686,85	0,00	841 118,58
70662000-Prestations de recherche	0,00	475 607,93	475 607,93	0,00	2 010 978,72	2 010 978,72	0,00	1 535 370,79

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**						Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 8	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70664000-Ventes de publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 338,55	1 338,55	0,00	1 338,55
70671000-Hébergement (CROUS)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00
70672000-Restauration (CROUS)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 637,80	1 637,80	0,00	1 637,80
70682000-autres prestations de services	0,00	4 401 598,86	4 401 598,86	0,00	7 079 017,79	7 079 017,79	0,00	2 677 418,93
70682100-formation par l’apprentissage	0,00	19 389,30	19 389,30	0,00	6 698 411,69	6 698 411,69	0,00	6 679 022,39
70700000-Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,00	2 014,00	0,00	2 014,00
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du personnel	0,00	22 373,00	22 373,00	0,00	81 396,30	81 396,30	0,00	59 023,30
70830000-Locations diverses	0,00	160 117,32	160 117,32	0,00	1 343 979,15	1 343 979,15	0,00	1 183 861,83
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	444 480,27	444 480,27	0,00	1 736 948,61	1 736 948,61	0,00	1 292 468,34
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	2 585,29	2 585,29	0,00	2 585,29
70870000-Bonifications obtenues clients et primes ventes	0,00	42 003,00	42 003,00	0,00	42 003,10	42 003,10	0,00	0,10
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	195 799,45	195 799,45	0,00	937 637,68	937 637,68	0,00	741 838,23
74111000-Ministère de tutelle - SCSP	0,00	2 783 142,00	2 783 142,00	0,00	304 636 636,00	304 636 636,00	0,00	301 853 494,00
74112000-Ministère de tutelle - autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 413,65	7 413,65	0,00	7 413,65
74120000-Autres ministères	0,00	312 002,42	312 002,42	0,00	615 174,33	615 174,33	0,00	303 171,91
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	2 983 397,98	2 983 397,98	0,00	6 383 250,53	6 383 250,53	0,00	3 399 852,55
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	5 779 943,59	5 779 943,59	0,00	11 919 909,87	11 919 909,87	0,00	6 139 966,28
74420000-Subventions de la	0,00	4 217 898,79	4 217 898,79	0,00	6 976 007,12	6 976 007,12	0,00	2 758 108,33

BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
région								
74430000-Subventions du département	0,00	1 084,03	1 084,03	0,00	524 483,80	524 483,80	0,00	523 399,77
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	55 158,91	55 158,91	0,00	407 497,38	407 497,38	0,00	352 338,47
74453000-Aide Etat versée ASP au titre des contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	29 332,34	29 332,34	0,00	29 332,34
74460000-Subventions union européenne	0,00	5 397 928,81	5 397 928,81	0,00	11 121 366,38	11 121 366,38	0,00	5 723 437,57
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	161 658,53	161 658,53	0,00	206 919,34	206 919,34	0,00	45 260,81
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	1 299 156,30	1 299 156,30	0,00	4 405 286,25	4 405 286,25	0,00	3 106 129,95
74600000-Dons et legs	0,00	0,00	0,00	0,00	101 301,00	101 301,00	0,00	101 301,00
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014 924,99	2 014 924,99	0,00	2 014 924,99
74880000-Autres subventions	0,00	18 231,67	18 231,67	0,00	14 271,95	14 271,95	3 959,72	0,00
74881000-Autre sub public	0,00	2 436,44	2 436,44	0,00	177 683,78	177 683,78	0,00	175 247,34
74882000-Autre sub privé	0,00	2 438 729,77	2 438 729,77	0,00	5 160 276,29	5 160 276,29	0,00	2 721 546,52
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	2 298,84	2 298,84	0,00	282 408,64	282 408,64	0,00	280 109,80
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	790,38	790,38	0,00	790,38
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	1 509 706,28	1 509 706,28	0,00	1 509 706,28
75710000-Taxes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	529 734,00	529 734,00	0,00	529 734,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	42 620,64	42 620,64	0,00	1 583 040,81	1 583 040,81	0,00	1 540 420,17

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 10

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
75840000-Autres produits contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 639,79	3 639,79	0,00	3 639,79
75882000-Autres produits	0,00	742 973,25	742 973,25	0,00	7 163 321,76	7 163 321,76	0,00	6 420 348,51
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	0,00	0,00	0,00	70 145,63	70 145,63	0,00	70 145,63
76600000-Gains de change pour un décaissement	0,00	39,06	39,06	0,00	18 564,12	18 564,12	0,00	18 525,06
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	16 034 962,26	16 034 962,26	0,00	16 034 962,26
78150000-Reprises sur provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	201 740,14	201 740,14	0,00	201 740,14
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	413 295,54	413 295,54	0,00	413 295,54

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:15:00 Page 11

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	407 738 648,45	407 738 648,45	0,00	22 520 303,08	22 520 303,08	386 104 598,10	886 252,73
Total classe 7	0,00	47 451 130,83	47 451 130,83	0,00	437 875 894,28	437 875 894,28	679 093,42	391 103 856,87
Total général	0,00	455 189 779,28	455 189 779,28	0,00	460 396 197,36	460 396 197,36	386 783 691,52	391 990 109,60

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 1 à 5 et 8

EXERCICE 2018

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100002-Financement non rattaché aux actifs remis -Etat	0,00	11 273 206,30	11 273 206,30	4 462 009,50	16 966 062,97	21 428 072,47	0,00	10 154 866,17
10411000-Contr et financt actifs m à dispo établs-Etat	0,00	0,00	0,00	308 788 571,96	185 752,00	308 974 323,96	0,00	308 974 323,96
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	50 972,70	50 972,70	22 346 785,05	541 490,50	22 888 275,55	0,00	22 837 302,85
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	0,00	0,00	1 419 094,89	0,00	1 419 094,89	0,00	1 419 094,89
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	115 061,47	2 197,11	117 258,58	0,00	117 258,58
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	69 495 034,83	12 749 300,61	82 244 335,44	0,00	0,00	0,00	82 244 335,44	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	7 474 659,58	1 128 492,35	8 603 151,93	0,00	50 972,70	50 972,70	8 552 179,23	0,00
10493200-Reprise résultat autres actifs- ANR IA	424 556,51	219 912,71	644 469,22	0,00	0,00	0,00	644 469,22	0,00
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	57 095,00	25 997,89	83 092,89	0,00	0,00	0,00	83 092,89	0,00
10520000-Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	33 569 597,33	33 569 597,33	150 213 987,16	22 361 282,15	172 575 269,31	0,00	139 005 671,98
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	222 092 464,58	222 092 464,58	77 575 731,18	144 523 179,92	222 098 911,10	0,00	6 446,52
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	94 193 173,69	186 674 253,47	280 867 427,16	0,00	279 445 432,39	279 445 432,39	1 421 994,77	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	705 438 253,27	705 438 253,27	5 409 127,33	705 240 246,76	710 649 374,09	0,00	5 211 120,82
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	0,00	1 106 762,75	1 106 762,75	0,00	1 102 060,01	1 102 060,01	4 702,74	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	18 277 334,45	18 277 334,45	23 769 575,94	22 495 375,92	46 264 951,86	0,00	27 987 617,41
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	2 679,19	2 679,19	2 679,19	0,00	2 679,19	0,00	0,00
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	18 952,64	18 952,64	18 952,64	4 001 196,00	4 020 148,64	0,00	4 001 196,00
13150002-Financements Autres coll non rattachés	0,00	1 676 137,40	1 676 137,40	257 840,20	2 570 536,35	2 828 376,55	0,00	1 152 239,15
13160002-Financements Union européenne non rattachés	0,00	744 081,37	744 081,37	616 416,39	1 595 561,71	2 211 978,10	0,00	1 467 896,73
13180002-Financements Autres non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13181002-Financements Autres non rattachés - public	0,00	276 949,36	276 949,36	0,00	282 790,36	282 790,36	0,00	5 841,00
13182002-Financements Autres non rattachés - privé	0,00	223 866,37	223 866,37	165 322,70	3 272 077,56	3 437 400,26	0,00	3 213 533,89
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	4 183,06	4 183,06	14 823 471,65	117 934,18	14 941 405,83	0,00	14 937 222,77
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	623,02	623,02	198 124,68	0,00	198 124,68	0,00	197 501,66
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	2 186 045,94	0,00	2 186 045,94	0,00	2 186 045,94
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	2 114,48	2 114,48	3 269 992,77	33 937,11	3 303 929,88	0,00	3 301 815,40
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 484 748,80	1 950,73	1 486 699,53	0,00	1 486 699,53
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	7 754,57	7 754,57	382 474,53	0,00	382 474,53	0,00	374 719,96
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	8 612,32	8 612,32	2 684 161,09	150 949,36	2 835 110,45	0,00	2 826 498,13
13492000-Reprise résult finan	4 535 425,18	987 225,80	5 522 650,98	0,00	3 042,76	3 042,76	5 519 608,22	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Régions rattachés actifs								
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	65 492,41	9 050,44	74 542,85	0,00	623,02	623,02	73 919,83	0,00
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	141 516,55	109 300,90	250 817,45	0,00	0,00	0,00	250 817,45	0,00
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	820 442,98	316 981,65	1 137 424,63	0,00	1 721,47	1 721,47	1 135 703,16	0,00
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	687 862,48	232 853,19	920 715,67	0,00	0,00	0,00	920 715,67	0,00
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	264 150,62	45 183,87	309 334,49	0,00	7 734,68	7 734,68	301 599,81	0,00
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	819 239,11	258 457,32	1 077 696,43	0,00	973,73	973,73	1 076 722,70	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	201 740,14	201 740,14	428 726,00	0,00	428 726,00	0,00	226 985,86
15820000-Provisions pour CET	0,00	1 958 414,00	1 958 414,00	1 958 414,00	2 287 369,00	4 245 783,00	0,00	2 287 369,00
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	7 606 900,08	7 606 900,08	0,00	7 606 900,08	7 606 900,08	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	7 396 587,12	7 396 587,12	0,00	7 396 587,12	7 396 587,12	0,00	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	965 990 924,40	965 990 924,40	0,00	965 990 924,40	965 990 924,40	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services SIU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531100-LIAISON CISR	1 067 237,59	1 886 001,69	2 953 239,28	1 067 237,59	1 886 001,69	2 953 239,28	1 024 683,39	1 024 683,39
18531200-LIAISON SIUAPS	614 922,79	3 909 751,38	4 524 674,17	614 922,79	3 909 751,38	4 524 674,17	466 252,68	466 252,68
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	429 617,39	429 617,39	0,00	429 617,39	429 617,39	0,00	0,00
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	1 025 641,00	1 025 641,00	0,00	1 025 641,00	1 025 641,00	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	403 215,39	403 215,39	0,00	403 215,39	403 215,39	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**					Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 5		
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	963 669,49	963 669,49	0,00	963 669,49	963 669,49	0,00	0,00
18600000-Biens prestations échangés (charges)	0,00	8 732 851,61	8 732 851,61	0,00	8 732 851,61	8 732 851,61	0,00	0,00
18700000-Biens prestations échangés (produits)	0,00	9 032 804,88	9 032 804,88	0,00	9 032 804,88	9 032 804,88	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	1 053 612,82	311 423,51	1 365 036,33	0,00	0,00	0,00	1 365 036,33	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	62 155,00	699 343,34	761 498,34	0,00	697 500,18	697 500,18	63 998,16	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00
20800000-Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com màd	60 578 236,00	0,00	60 578 236,00	0,00	0,00	0,00	60 578 236,00	0,00
21155800-Terrains bâtis- ens immob admin et com autres	243 000,00	0,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00	0,00
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	2 928,00	0,00	2 928,00	0,00	0,00	0,00	2 928,00	0,00
21227001-Agencement terrains aménagés acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21228000-Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	0,00	257 434,99	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00
21315600-Construction bâtiment admin/com màd	248 210 335,96	185 752,00	248 396 087,96	0,00	0,00	0,00	248 396 087,96	0,00
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	1 856 475,00	0,00	1 856 475,00	0,00	0,00	0,00	1 856 475,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21318000-Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351700-Construction agencement bâtiments indus acquis	40 548,27	0,00	40 548,27	0,00	0,00	0,00	40 548,27	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	381 493,71	38 189,31	419 683,02	0,00	26 040,98	26 040,98	393 642,04	0,00
21355701-Construction agencement bâtiments admin acq TECH	263 054,75	3 604 502,38	3 867 557,13	0,00	3 717 955,25	3 717 955,25	149 601,88	0,00
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	560 155,54	553 329,77	1 113 485,31	0,00	144 721,85	144 721,85	968 763,46	0,00
21355801-Construction agencement bâtiments admin aut TECH	0,00	137 912,20	137 912,20	0,00	137 912,20	137 912,20	0,00	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	67 289 240,01	10 570 389,32	77 859 629,33	0,00	133 774,55	133 774,55	77 725 854,78	0,00
21358001-Construction agencement autres ens immo TECH	0,00	103 240,30	103 240,30	0,00	103 240,30	103 240,30	0,00	0,00
21455800-Const sol autrui agencement admin autres	0,00	40 649,09	40 649,09	0,00	40 649,09	40 649,09	0,00	0,00
21455801-Const sol autrui agencement admin autres TECH	0,00	30 044,68	30 044,68	0,00	30 044,68	30 044,68	0,00	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	545 456,43	119 714,61	665 171,04	0,00	0,00	0,00	665 171,04	0,00
21511701-Installations complexes acquis sol propre TECH	103 840,34	204 382,71	308 223,05	0,00	278 907,48	278 907,48	29 315,57	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	4 844,28	0,00	4 844,28	0,00	0,00	0,00	4 844,28	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21538000-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21546000-Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000-Matériel acquis	55 341 513,88	8 415 176,10	63 756 689,98	0,00	3 289 190,43	3 289 190,43	60 467 499,55	0,00
21547001-Matériel acquis TECH	1 803 984,05	21 366 581,64	23 170 565,69	0,00	22 292 868,12	22 292 868,12	877 697,57	0,00
21548000-Matériel autre	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	2 120 460,78	459 844,30	2 580 305,08	0,00	139 376,00	139 376,00	2 440 929,08	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	37 437,90	1 418 633,85	1 456 071,75	0,00	1 275 883,98	1 275 883,98	180 187,77	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	10 323 854,08	32 727,62	10 356 581,70	0,00	830 927,44	830 927,44	9 525 654,26	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH	3 345,55	112 714,17	116 059,72	0,00	109 000,96	109 000,96	7 058,76	0,00
21568000-Matériel d'enseignement autre	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	1 262,98	1 262,98	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	8 856,13	0,00	8 856,13	0,00	0,00	0,00	8 856,13	0,00
21600000-Collections	973 976,53	0,00	973 976,53	0,00	0,00	0,00	973 976,53	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	560 226,34	0,00	560 226,34	0,00	0,00	0,00	560 226,34	0,00
21817001-Install génér, agncts, amngts divers acquis TECH	0,00	32 756,00	32 756,00	0,00	0,00	0,00	32 756,00	0,00
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	1 603 523,66	0,00	1 603 523,66	0,00	1 562,96	1 562,96	1 601 960,70	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	473 097,08	121 359,32	594 456,40	0,00	0,00	0,00	594 456,40	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	37 555,80	238 209,97	275 765,77	0,00	273 566,77	273 566,77	2 199,00	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	122 749,05	32 320,25	155 069,30	0,00	4 740,94	4 740,94	150 328,36	0,00
21831701-Matériel de bureau	24 370,46	41 444,56	65 815,02	0,00	64 640,52	64 640,52	1 174,50	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
acquis TECH								
21831800-Matériel de bureau autre	6 811,18	0,00	6 811,18	0,00	0,00	0,00	6 811,18	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	19 090 328,36	8 600 167,50	27 690 495,86	0,00	6 194 129,04	6 194 129,04	21 496 366,82	0,00
21832701-Matériel informatique acquis TECH	701 302,77	18 138 248,04	18 839 550,81	0,00	18 634 841,43	18 634 841,43	204 709,38	0,00
21832800-Matériel informatique autre	29 922,42	0,00	29 922,42	0,00	0,00	0,00	29 922,42	0,00
21847000-Mobilier acquis	4 503 248,71	213 043,15	4 716 291,86	0,00	11 044,89	11 044,89	4 705 246,97	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	69 335,38	392 787,28	462 122,66	0,00	444 830,53	444 830,53	17 292,13	0,00
21848000-Mobilier autre	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21887000-Matériels divers acquis	4 542 231,82	1 771 554,70	6 313 786,52	0,00	262 259,95	262 259,95	6 051 526,57	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	444 682,58	3 874 761,22	4 319 443,80	0,00	4 185 823,38	4 185 823,38	133 620,42	0,00
21888000-Matériels divers autres	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	29 531 999,44	25 981 037,77	55 513 037,21	0,00	13 544 060,98	13 544 060,98	41 968 976,23	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	556 244,97	47 586 525,61	48 142 770,58	0,00	48 083 073,28	48 083 073,28	60 847,32	1 150,02
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	804 530,34	1 628 908,76	2 433 439,10	0,00	111 987,82	111 987,82	2 321 451,28	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	35 074,37	5 268 891,85	5 303 966,22	0,00	5 163 429,92	5 163 429,92	140 536,30	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	92 437,71	88 253,77	180 691,48	0,00	159 930,54	159 930,54	20 760,94	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	18 324,06	285 595,78	303 919,84	0,00	298 841,36	298 841,36	5 078,48	0,00
23251000-Logiciels sous-traités	83 046,00	0,00	83 046,00	0,00	83 046,00	83 046,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
en cours								
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	1 669 024,13	1 112 558,14	2 781 582,27	0,00	1 826 259,40	1 826 259,40	955 322,87	0,00
25400000-Plantations pérennes	2 270,40	0,00	2 270,40	0,00	0,00	0,00	2 270,40	0,00
25400001-Plantations pérennes TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26110000-Titres de participation -actions	443 421,26	349 914,00	793 335,26	0,00	276 970,00	276 970,00	516 365,26	0,00
26600000-Autres formes de participation	101 028,11	0,00	101 028,11	0,00	0,00	0,00	101 028,11	0,00
27200000-Titres immobilisés (droits de créance)	3 410 778,43	1 500 000,00	4 910 778,43	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	1 910 778,43	0,00
27430000-Prêts au personnel	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
27510000-Depôts	0,00	8 700,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00
27550000-Cautionnements	44 251,87	0,00	44 251,87	0,00	0,00	0,00	44 251,87	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	0,00	0,00	790 713,45	288 825,30	1 079 538,75	0,00	1 079 538,75
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28122800-Amort- Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28125580-Amort-Agcment terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	0,00	30 985,81	30 985,81	0,00	30 985,81
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com màd	0,00	0,00	0,00	69 495 034,83	12 749 300,61	82 244 335,44	0,00	82 244 335,44
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131580-Amort- Construction	0,00	0,00	0,00	661 633,45	108 939,54	770 572,99	0,00	770 572,99

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
bâtiment admin/com autres								
28131800-Amort- Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135170-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	0,00	0,00	0,00	2 082,18	2 082,18	4 164,36	0,00	4 164,36
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	66 526,94	19 606,67	86 133,61	0,00	86 133,61
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	12 084 521,02	4 138 903,06	16 223 424,08	0,00	16 223 424,08
28145580-Amort- Const sol autrui agencement admin autres	0,00	1 546,28	1 546,28	0,00	1 546,28	1 546,28	0,00	0,00
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	227 399,61	66 070,32	293 469,93	0,00	293 469,93
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	611,82	611,82	1 223,64	0,00	1 223,64
28153560-Amort- Installations spécifiques màd sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153800-Amort-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154600-Amort- Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	3 014 821,04	3 014 821,04	33 518 463,44	6 559 148,29	40 077 611,73	0,00	37 062 790,69
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	58 534,24	58 534,24	1 231 384,71	251 270,53	1 482 655,24	0,00	1 424 121,00
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	829 866,14	829 866,14	8 142 930,79	884 418,01	9 027 348,80	0,00	8 197 482,66
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	1 262,98	1 262,98	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 11

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	5 898,03	885,61	6 783,64	0,00	6 783,64
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	554 520,59	1 170,00	555 690,59	0,00	555 690,59
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	973,73	973,73	1 339 990,07	31 988,39	1 371 978,46	0,00	1 371 004,73
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	250 604,66	70 773,01	321 377,67	0,00	321 377,67
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	4 740,94	4 740,94	69 006,53	24 220,15	93 226,68	0,00	88 485,74
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	3 344,61	681,18	4 025,79	0,00	4 025,79
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	1 047 427,61	1 047 427,61	13 540 627,35	3 298 088,34	16 838 715,69	0,00	15 791 288,08
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	29 922,42	0,00	29 922,42	0,00	29 922,42
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	10 066,11	10 066,11	3 478 431,89	318 373,00	3 796 804,89	0,00	3 786 738,78
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	7 151,42	1 021,24	8 172,66	0,00	8 172,66
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	178 963,05	178 963,05	2 273 975,83	928 736,31	3 202 712,14	0,00	3 023 749,09
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	23,64	227,04	250,68	0,00	250,68
32210000-Stocks-Combustibles	28 637,88	31 383,20	60 021,08	0,00	28 637,88	28 637,88	31 383,20	0,00
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	57 454,07	79 716 671,53	79 774 125,60	386 535,28	79 935 429,89	80 321 965,17	39 363,49	587 203,06
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	178,48	178,48	0,00	178,48	178,48	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	54 102 887,74	54 102 887,74	273 974,46	53 778 756,75	54 052 731,21	50 156,53	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 12

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	70 149,20	70 149,20	69 639,15	72 202,85	141 842,00	0,00	71 692,80
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	127 409 909,58	127 409 909,58	8 541 363,18	128 243 630,22	136 784 993,40	0,00	9 375 083,82
40811000-Fournisseurs-Factures non parvenues-Biens&Services	0,00	1 716 061,98	1 716 061,98	1 277 006,64	1 286 077,58	2 563 084,22	0,00	847 022,24
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	87 844 129,67	87 844 129,67	3 480 925,28	86 431 194,41	89 912 119,69	0,00	2 067 990,02
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	245 764,49	143 536,08	389 300,57	0,00	238 129,71	238 129,71	151 170,86	0,00
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	7 493 745,36	55 220 001,23	62 713 746,59	0,00	55 136 826,02	55 136 826,02	7 576 920,57	0,00
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	21 257 604,70	21 257 604,70	0,00	21 257 604,70	21 257 604,70	0,00	0,00
41600000-Clients douteux ou litigieux	1 024 844,89	2 198 583,54	3 223 428,43	0,00	2 840 312,73	2 840 312,73	383 115,70	0,00
41810000-Clients Factures à établir	6 487 533,39	8 262 878,16	14 750 411,55	0,00	7 601 675,39	7 601 675,39	7 148 736,16	0,00
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	10 013 947,13	10 013 947,13	13 542 462,07	3 515 029,56	17 057 491,63	0,00	7 043 544,50
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	294 668 647,48	294 668 647,48	0,00	294 668 647,48	294 668 647,48	0,00	0,00
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	10 077 509,00	10 077 509,00	10 077 509,00	10 931 465,00	21 008 974,00	0,00	10 931 465,00
43720000-Contributions et retenues pour pensions civiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	40 638,82	40 638,82	0,00	40 638,82	40 638,82	0,00	0,00
43780000-Divers	0,00	121 323,36	121 323,36	0,00	298 954,00	298 954,00	0,00	177 630,64
43790000-EXONERATION FISCALE &	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
SOCIALE HEURES COMPLEMENTAIR								
43860000-Autres charges à payer	0,00	1 341 155,00	1 341 155,00	1 341 155,00	1 613 758,75	2 954 913,75	0,00	1 613 758,75
43873000-Produits à recevoir (Fournisseur)	0,00	23 305,24	23 305,24	0,00	44 515,69	44 515,69	0,00	21 210,45
44110000-Subventions d'investissement	126 046,30	21 751 490,39	21 877 536,69	0,00	20 350 404,79	20 350 404,79	1 527 131,90	0,00
44170000-Subventions d'exploitation	4 716 916,71	1 072 168 119,27	1 076 885 035,98	0,00	1 074 471 510,24	1 074 471 510,24	2 413 525,74	0,00
44190000-Avances sur subventions	0,00	38 545 713,73	38 545 713,73	37 774 949,15	51 857 976,24	89 632 925,39	0,00	51 087 211,66
44330000-Créance/etat compensat réduction charges sociales	893 441,47	0,00	893 441,47	0,00	0,00	0,00	893 441,47	0,00
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	8 520,21	29 332,34	37 852,55	0,00	34 564,47	34 564,47	3 288,08	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	735 553,20	735 553,20	0,00	735 553,20	735 553,20	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	1 786 209,98	1 786 209,98	0,00	1 786 209,98	1 786 209,98	0,00	0,00
44562200-Tva deductible sur immobilisations intracom.	0,00	772 612,20	772 612,20	0,00	772 612,20	772 612,20	0,00	0,00
44562300-Tva déductible sur immobilisations-autres pays	0,00	346 910,00	346 910,00	0,00	346 910,00	346 910,00	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	2 286 246,48	2 286 246,48	0,00	2 286 246,48	2 286 246,48	0,00	0,00
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	0,00	266 472,24	266 472,24	0,00	266 472,24	266 472,24	0,00	0,00
44566300-Tva déd / autres biens et services-autres pays	0,00	118 662,69	118 662,69	0,00	118 662,69	118 662,69	0,00	0,00
44567100-Crédit de TVA sur achats France	941 270,14	12 474 852,10	13 416 122,24	0,00	13 416 121,90	13 416 121,90	0,34	0,00
44567200-Credit TVA / achats	0,00	3 138 757,10	3 138 757,10	373 134,47	2 765 622,63	3 138 757,10	0,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
intra-communautaire								
44567300-Credit TVA / achats sur achats autres pays	71 165,15	2 747 352,16	2 818 517,31	0,00	2 818 517,31	2 818 517,31	0,00	0,00
44571000-TVA collectée	0,00	1 699 410,53	1 699 410,53	0,00	1 699 410,53	1 699 410,53	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	3 030 418,00	16 427 330,02	19 457 748,02	0,00	17 970 609,02	17 970 609,02	1 487 139,00	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	517 112,91	590 061,22	1 107 174,13	0,00	590 165,17	590 165,17	517 008,96	0,00
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	387 000,36	387 000,36	202 166,83	395 071,93	597 238,76	0,00	210 238,40
44871000-Subventions d’investissement à recevoir	20 872 727,74	19 148 129,69	40 020 857,43	0,00	20 872 727,74	20 872 727,74	19 148 129,69	0,00
44877000-Produit à recevoir subventions fonctionnement	20 023 782,86	35 931 225,34	55 955 008,20	0,00	20 320 419,18	20 320 419,18	35 634 589,02	0,00
46200000-Creances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	0,00	643 799,89	643 799,89	0,00	643 799,89	643 799,89	0,00	0,00
46500000-Créances cessions de val mob de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46631000-Virements a reimputer non auxiliarisé	0,00	361 357,87	361 357,87	1 776,46	359 581,41	361 357,87	0,00	0,00
46633000-Virements a reimputer (fournisseur)	0,00	396 617,81	396 617,81	28 586,15	402 561,22	431 147,37	0,00	34 529,56
46641000-Excedents de versement à rembourser (géné)	0,00	1 271,73	1 271,73	3 697,03	1 685,02	5 382,05	0,00	4 110,32
46642000-Excedents de versement à rembourser (client)	0,00	1 394,33	1 394,33	0,00	1 394,33	1 394,33	0,00	0,00
46642100-Excedents de versement à rembourser (client)	0,00	967 628,40	967 628,40	159 019,10	815 310,69	974 329,79	0,00	6 701,39
46710000-Aide à la mobilité	0,00	302 400,00	302 400,00	0,00	302 400,00	302 400,00	0,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
internationale (fournisseur)								
46711000-Aide à la mobilité internationale	0,00	2 866 338,00	2 866 338,00	163 806,00	2 883 538,00	3 047 344,00	0,00	181 006,00
46712000-Aide à la mobilité internationale (client)	0,00	9 308,08	9 308,08	0,00	9 308,08	9 308,08	0,00	0,00
46742000-Taxe d'apprentissage (client)	0,00	4 794 595,42	4 794 595,42	0,00	4 794 595,42	4 794 595,42	0,00	0,00
46743000-Taxe d'apprentissage (fournisseur)	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
47130000-Recettes perçues avant émission de titre	0,00	12 213 794,60	12 213 794,60	0,00	12 213 794,60	12 213 794,60	0,00	0,00
47132000-Recettes perçues avant émission de titre (client)	0,00	3 382 446,83	3 382 446,83	0,00	3 381 688,28	3 381 688,28	758,55	0,00
47150000-Recettes régisseurs (régies auto)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47152000-Recettes régisseurs à vérifier	0,00	7 574 228,10	7 574 228,10	0,00	7 574 228,10	7 574 228,10	0,00	0,00
47181000-Autres recettes a classer	0,00	394 432 891,18	394 432 891,18	7 940 510,39	397 465 984,99	405 406 495,38	0,00	10 973 604,20
47182000-Autres recettes a classer auxiliarisé	0,00	98 679,85	98 679,85	62 974,66	35 705,19	98 679,85	0,00	0,00
47182100-Autres recettes a classer client	0,00	368 399 766,52	368 399 766,52	612 876,77	370 735 309,89	371 348 186,66	0,00	2 948 420,14
47183000-Autres recettes a classer fournisseurs	0,00	22 032,58	22 032,58	0,00	39 912,49	39 912,49	0,00	17 879,91
47187000-APUREMENT DROITS UNIVERSITAIRES	0,00	330 540,15	330 540,15	6 828,70	325 719,55	332 548,25	0,00	2 008,10
47211100-DPAO Avances sur mission	6 415,30	47 643,74	54 059,04	0,00	54 059,04	54 059,04	0,00	0,00
47211200-DPAO Services bancaires	140,50	70 027,68	70 168,18	0,20	70 115,13	70 115,33	53,05	0,20

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 16

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47213000-Dépenses payées avant ordonnancement fournisseurs	5 458 485,14	15 518 388,61	20 976 873,75	0,00	16 031 214,59	16 031 214,59	4 945 659,16	0,00
47250000-Dépenses régisseurs (régies auto)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47253000-Dépenses régisseurs à vérifier	0,00	2 011,42	2 011,42	0,00	1 521,65	1 521,65	489,77	0,00
47281200-Autres depenses a regulariser aux	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00
47282000-Autres depenses a regulariser	0,00	612 341 011,57	612 341 011,57	0,00	612 341 011,57	612 341 011,57	0,00	0,00
47310000-Recettes à transférer	0,00	11 092 644,27	11 092 644,27	322 886,00	12 695 055,52	13 017 941,52	0,00	1 925 297,25
47312100-Recettes à transférer auxiliarisé client	0,00	4 864 029,33	4 864 029,33	0,00	4 864 029,33	4 864 029,33	0,00	0,00
47313000-Recettes à transférer auxiliarisé fournisseur	0,00	602 372,88	602 372,88	651,00	601 721,88	602 372,88	0,00	0,00
47811000-Autres comptes transitoires en encaissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01
47812000-Autres comptes transitoires en décaissement	0,00	0,13	0,13	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	7 465 114,32	7 465 114,32	7 447 855,54	7 407 657,62	14 855 513,16	0,00	7 390 398,84
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	641 499,15	641 499,15	1 024 844,89	228 203,61	1 253 048,50	0,00	611 549,35
51120000-Cheques bancaires a encaisser TG	252 513,89	23 048 408,74	23 300 922,63	0,00	22 662 705,03	22 662 705,03	638 217,60	0,00
51130000-Effets à l'encaissement TG	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	1 780,00	1 780,00	920,00	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	12 738 846,20	12 738 846,20	14 023,00	12 726 493,52	12 740 516,52	0,00	1 670,32
51150010-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	2 352,00	2 352,00	0,00	2 352,00	2 352,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 17

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
51151000-CB a l'encaissement - DU	986,89	32 570 709,28	32 571 696,17	0,00	32 572 563,37	32 572 563,37	0,00	867,20
51171000-Cheques impayés non auxiliarisTG et DU Web Impayés	62 220,80	1 721 876,77	1 784 097,57	0,00	1 740 069,92	1 740 069,92	44 027,65	0,00
51173000-Cheques impayés auxiliarisés	3 209,66	24 723,64	27 933,30	0,00	21 241,53	21 241,53	6 691,77	0,00
51210000-Compte en monnaie nationale	9 999,58	1 539 754,52	1 549 754,10	0,00	1 532 014,50	1 532 014,50	17 739,60	0,00
51210010-Compte en monnaie nationale	8 185,03	116 427,14	124 612,17	0,00	121 056,79	121 056,79	3 555,38	0,00
51210020-Compte en monnaie nationale	10 000,00	57 085,81	67 085,81	0,00	47 849,58	47 849,58	19 236,23	0,00
51510000-Compte au tresor	93 111 101,63	502 822 585,09	595 933 686,72	0,00	497 667 031,40	497 667 031,40	98 266 655,32	0,00
51510010-Compte au tresor	0,00	208 800,00	208 800,00	0,00	208 800,00	208 800,00	0,00	0,00
51591000-Règlements en cours de traitement TG	0,00	388 896 400,85	388 896 400,85	4 547,09	389 484 018,73	389 488 565,82	0,00	592 164,97
51592000-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	225 284,60	676 065 265,62	676 290 550,22	0,00	675 838 862,07	675 838 862,07	451 688,15	0,00
51592010-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	0,00	760,80	760,80	0,00	760,80	760,80	0,00	0,00
53100000-Caisse	610,26	134 305,65	134 915,91	0,00	133 134,38	133 134,38	1 781,53	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	8 384,07	8 384,07	0,00	8 384,07	8 384,07	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	5 923 673,94	5 923 673,94	200,00	5 923 473,94	5 923 673,94	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	21 502,00	0,00	21 502,00	0,00	1 572,00	1 572,00	19 930,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	31 200,00	0,00	31 200,00	0,00	774,00	774,00	30 426,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	1 572,00	1 572,00	21 502,00	0,00	21 502,00	0,00	19 930,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS	0,00	774,00	774,00	31 200,00	0,00	31 200,00	0,00	30 426,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:02:09 Page 18

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
ROSES								
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2018
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 21.02.2019
Heure 12:02:09

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	180 660 809,32	2 207 069 673,93	2 387 730 483,25	624 259 475,44	2 214 620 414,88	2 838 879 890,32	103 720 797,20	554 870 204,27
Total classe 2	520 835 268,11	171 094 225,68	691 929 493,79	147 789 233,35	165 669 168,87	313 458 402,22	550 891 145,51	172 420 053,94
Total classe 3	28 637,88	31 383,20	60 021,08	0,00	28 637,88	28 637,88	31 383,20	0,00
Total classe 4	71 975 784,63	3 435 032 793,40	3 507 008 578,03	95 117 133,40	3 438 100 323,07	3 533 217 456,47	81 920 678,17	108 129 556,61
Total classe 5	93 684 112,34	1 645 883 060,12	1 739 567 172,46	18 770,09	1 640 692 591,63	1 640 711 361,72	99 450 513,23	594 702,49
Total classe 8	52 702,00	2 346,00	55 048,00	52 702,00	2 346,00	55 048,00	50 356,00	50 356,00
Total général	867 237 314,28	7 459 113 482,33	8 326 350 796,61	867 237 314,28	7 459 113 482,33	8 326 350 796,61	836 064 873,31	836 064 873,31

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

EXERCICE 2018

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**Balance Générale des comptes de valeurs inactives**	Date 05.02.2019 Heure 16:26:29 Page 99

COMPTES		DEBITS			CREDITS			SOLDES	
Numéro	Libellé	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Bilan d'entrée	Opérations de l'exercice	Total	Montant débit	Montant Crédit
86230000	SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	21 502,00	0,00	21 502,00	0,00	-1 572,00	-1 572,00	19 930,00	0,00
86240000	SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	31 200,00	0,00	31 200,00	0,00	-774,00	-774,00	30 426,00	0,00
86330000	SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	1 572,00	1 572,00	-21 502,00	0,00	-21 502,00	0,00	-19 930,00
86340000	SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	774,00	774,00	-31 200,00	0,00	-31 200,00	0,00	-30 426,00
	Total classe 8	52 702,00	2 346,00	55 048,00	-52 702,00	-2 346,00	-55 048,00	50 356,00	-50 356,00

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

ANNEXES

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EXERCICE 2018

Université Claude Bernard Lyon 1

Exercice 2018

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en Euros)

Université Claude Bernard Lyon 1		
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	**2017**	**2018**
+ Ventes et prestations de services (C.A.)	**30 971 098**	**34 150 380**
dont :		
. Droits universitaires (et VAE à partir de 2018)	8 127 022	8 326 756
. prestations de recherche	525 895	1 535 371
. prestations et travaux informatiques	0	0
. formation continue	15 219 220	17 482 271
. autres prestations de service	2 080 497	2 678 757
. produit des activités annexes	3 937 497	3 279 777
+ Production stockée	**0**	**0**
+ Production immobilisée	**0**	**0**
- Achats	**18 494 074**	**19 081 723**
dont :		
. fournitures non stockables de fluides, eau, énergie	7 741 663	8 064 564
. fournitures et mat. enseign. et recherche non immob.	5 348 959	5 784 955
- Services extérieurs	**11 714 624**	**10 967 949**
dont :		
. travaux d'entretien et de réparations	4 927 838	4 686 162
- Autres services extérieurs (sauf personnel extérieur)	**18 535 078**	**18 622 365**
dont :		
. contrats de nettoyage	2 126 591	2 056 171
= VALEUR AJOUTEE	**-17 772 677**	**-14 521 657**
Valeur ajoutée	**-17 772 677**	**-14 521 657**
+ Subventions d'exploitation Etat dont ANR	**307 988 620**	**311 703 898**
dont :		
. Ministère de tutelle - D.G.F.	298 499 623	301 860 908
. Ministère de tutelle - Recherche	375 682	303 172
+ Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	**15 463 893**	**12 538 007**
dont :		
. subventions Collectivités Publiques (Rég., Dépt, autres)	5 643 287	3 633 847
. CNASEA (ex C.E.S. et emplois jeunes/ Emplois aidés)	93 101	29 332
. subventions Union Européenne et Organismes Internat.	6 751 633	5 768 698
+ Dons / legs et autres subventions d'exploitation	**5 419 898**	**5 009 060**
dont :		
. taxe d'apprentissage	2 254 566	2 014 925
- Charges de personnel (y c. le personnel extérieur)	**287 855 071**	**293 715 794**
dont :		
. personnel extérieur	1 810 673	1 925 948
. cours complémentaires	9 865 297	10 876 369
. personnel recruté en application de conventions	0	0
- Impôts, taxes et versements assimilés s/ rémunérations	**3 450 468**	**3 508 078**
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	**322 860**	**72 645**
= EXCEDENT (ou I.) BRUT(e) D'EXPLOITATION	**19 471 335**	**17 432 792**
Excédent (ou insuffisance) brut(e) d'exploitation	**19 471 335**	**17 432 792**
+ Reprises sur amortissements et provisions / Quote-part reprise financements rattachés actifs (dep	**15 866 729**	**16 649 998**
+ Transfert de charges d'exploitation	**0**	**0**
+ Autres produits	**6 967 027**	**10 284 749**
- Autres charges	**7 875 132**	**9 576 787**
- Dotations aux amortissements et provisions	**29 084 661**	**29 641 666**
+ Produits issus de la neutralisation des Amortissements (jusqu'en 2012)	**0**	**0**
+ Quote-part des subv. d'inv. virée au résultat de l'ex. (jusqu'en 2012)	**0**	**0**
= RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 345 299**	**5 149 086**
Résultat d'exploitation	**5 345 299**	**5 149 086**
+ Produits financiers	**84 179**	**88 671**
dont :		
. reprises sur provisions	0	0
. transferts de charges financières	0	0
- Charges financières	**20 351**	**31 339**
dont :		
. dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
= RESULTAT COURANT	**5 409 127**	**5 206 418**
+ Produits exceptionnels (sauf c/ 776 et 777)	**0**	**0**
dont :		
. produits des cessions d'éléments d'actif	0	0
. reprises sur provisions	0	0
. transferts de charges exceptionnelles	0	0
- Charges exceptionnelles	**0**	**0**
dont :		
. valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0
. dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
= RESULTAT EXCEPTIONNEL	**0**	**0**
Résultat courant	**5 409 127**	**5 206 418**
+ Résultat exceptionnel	**0**	**0**
= RESULTAT NET COMPTABLE (bénéfice ou perte)	**5 409 127**	**5 206 418**
- Impôt sur les bénéfices et impôts assimilés	**0**	**0**
= RESULTAT NET après impôts (bénéfice ou perte)	**5 409 127**	**5 206 418**

Université Claude Bernard Lyon 1

Exercice 2018

BILAN FONCTIONNEL (en Euros)

Université Claude Bernard Lyon 1		
BILAN FONCTIONNEL	**2017**	**2018**
+ Ressources stables :	**592 412 744**	**624 179 860**
*** Ressources propres**	**592 412 744**	**624 179 860**
. Capitaux propres (y c. Prov. pour risques et charges)	**443 598 666**	**451 149 407**
. Financements de l'actif - Etat	259 680 177	251 978 770
. Dons et legs en capital (jusqu'en 2012)	0	0
. Ecarts de réévaluation	0	0
. Réserves	150 213 987	139 005 672
. Report à nouveau	-16 617 443	-1 415 548
. Résultat de l'exercice (avant affectation)	5 409 127	5 206 418
. Financements - autres que Etat (Subventions d'investissem	42 525 677	53 859 741
. Provisions pour risques et charges	2 387 140	2 514 355
. Amortissements et Provisions pour dépréciation	**148 814 078**	**173 030 453**
dont prov. pour dépréciation des immob. corporelles	146 995 650	171 336 495
*** Emprunts et dettes assimilées (hors ICNE)**	**0**	**0**
*** Dettes rattachées à des participations**	**0**	**0**
- Emplois stables (Actif immobilisé brut) :	**520 835 268**	**550 889 995**
*** Immobilisations incorporelles et en cours**	**1 201 684**	**1 431 904**
*** Immobilisations corporelles et en cours**	**515 634 105**	**546 876 967**
*** Immobilisations financières**	**3 999 480**	**2 581 124**
*** Autres actifs immobilisés (charges à répartir)**	**0**	**0**
= FDS de ROULEMENT NET GLOBAL (F.R.N.G.) avec compte 238	**71 577 476**	**73 289 865**
+ Actifs d'exploitation :	**71 447 788**	**80 335 409**
*** Stocks et en cours**	**28 638**	**31 383**
*** Fournisseurs débiteurs : av. et ac. versés sur commande**	**245 764**	**151 171**
*** Créances résultant de ventes ou de prestations**	**15 006 124**	**15 108 772**
dont créances sur étudiants	0	0
*** Produits à recevoir s/ conv. et autres ress. Affectées et produit**	**0**	**0**
*** TVA déductible, relative à l'exploitation**	**4 186 832**	**2 004 148**
*** Autres créances d'exploitation**	**46 515 389**	**58 092 974**
*** Charges constatées d'avance d'exploitation**	**0**	**0**
*** Dépenses à classer ou à régulariser**	**5 465 041**	**4 946 961**
- Dettes d'exploitation :	**89 642 992**	**105 123 425**
*** Clients et étudiants créditeurs : avances et ac. reçus**	**51 317 411**	**58 130 756**
*** Dettes sur achats**	**10 147 451**	**10 769 946**
*** Charges à payer s/ conv. et autres ressources affectées**	**0**	**0**
*** Dettes fiscales et sociales (sauf TVA)**	**11 418 664**	**12 722 854**
*** TVA due, relative à l'exploitation**	**202 167**	**210 238**
*** Autres dettes d'exploitation** (excédents de versement)	**162 716**	**32 022**
*** Produits constatés d'avance d'exploitation**	**7 447 856**	**7 390 399**
*** Recettes à classer ou à régulariser**	**8 946 728**	**15 867 210**
= BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (B.F.R.E.) avec compte 238	**-18 195 205**	**-24 788 016**
+ Créances diverses :	**126 046**	**1 577 288**
*** TVA déductible sur immobilisations**	**0**	**0**
*** Charges constatées d'avance hors exploitation**	**0**	**0**
*** Autres créances diverses** (y c. écarts de conversion actif)	**126 046**	**1 577 288**
*** ICNE / placements budgétaires**	**0**	**0**
- Dettes diverses :	**4 018 708**	**2 355 218**
*** Dettes fournisseurs d'immobilisations**	**3 824 539**	**2 139 683**
*** Produits constatés d'avance hors exploitation**	**0**	**0**
*** Autres dettes diverses** (y c. écarts de conversion passif)	**194 169**	**215 536**
*** ICNE / emprunts à LT**	**0**	**0**
= BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION (B.F.R.H.E.)	**-3 892 661**	**-777 930**
Valeurs mobilières de placement	**0**	**0**
+ Disponibilités hors Trésorerie inter-services (SACD)	**93 665 342**	**98 855 811**
= TRESORERIE (méthode 1)	**93 665 342**	**98 855 811**
+ F.R.N.G.	**71 577 476,24**	**73 289 864,85**
- B.F.R. global (B.F.R.E. + B.F.R.H.E.)	**-22 087 866**	**-25 565 946**
= TRESORERIE (méthode 2)	**93 665 342**	**98 855 811**

TABLEAU DE VARIATION DE STOCKS

EXERCICE 2018

Etablissement université Année 2018 Domaine	**Tableau de variation de stocks**	Date 05.02.2019 Heure 16:49:42 Page 2

Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution
32	Marchandises et approvisionnements				
	AUTRES APPROVISIONNEMENTS	31383.20	28637.88	2745.32	0.00
	Total	31383.20	28637.88	2745.32	0.00
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			0.00	0.00

Université Claude Bernard Lyon 1

TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

EXERCICE 2018

Etablissement université
Année 2018
Période 001 à 015

Tableau des Provisions

Date 05.02.2019
Heure 16:28:21

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	2,387,140.00	2,287,369.00	-2,160,154.14	2,514,354.86
15110000 Provisions pour litiges	428,726.00	0.00	-201,740.14	226,985.86
15820000 Provisions pour CET	1,958,414.00	2,287,369.00	-1,958,414.00	2,287,369.00
Provisions pour dépréciation	1,024,844.89	228,203.61	-641,499.15	611,549.35
49110000 Dépréciations Clients divers	1,024,844.89	228,203.61	-641,499.15	611,549.35
TOTAL	3,411,984.89	2,515,572.61	-2,801,653.29	3,125,904.21

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS

hors comptes techniques

EXERCICE 2018

Etablissement université
Année 2018

Tableau des Immobilisations

Date 06.02.2019
Heure 09:29:35

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles	1,101,831.99	72,327.74	239,095.77	-83,046.00	0.00	1,330,209.50
20531000 Logiciels acquis ou	1,015,915.99	72,327.74	239,095.77	0.00	0.00	1,327,339.50
20580000 Autres conces° et dt	2,870.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,870.00
23251000 Logiciels sous-trait	83,046.00	0.00	0.00	-83,046.00	0.00	0.00
Immobilisations Corporelles	473,232,872.01	9,461,869.17	15,667,271.75	0.00	-6,974,674.02	491,387,338.91
21155600 Terrains bâtis- ens	60,578,236.00	0.00	0.00	0.00	0.00	60,578,236.00
21155800 Terrains bâtis- ens	243,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	243,000.00
21227000 Agencement terrains	2,928.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2,928.00
21315600 Construction bâtimen	248,396,087.96	0.00	0.00	0.00	0.00	248,396,087.96
21315800 Construction bâtimen	1,856,475.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1,856,475.00
21351700 Construction agencem	40,548.27	0.00	0.00	0.00	0.00	40,548.27
21355700 Construction agencem	298,420.40	0.00	12,148.33	0.00	0.00	310,568.73
21355800 Construction agencem	439,996.88	0.00	397,543.16	0.00	0.00	837,540.04
21358000 Construction agencem	63,504,368.29	9,383,095.77	454,955.43	0.00	0.00	73,342,419.49
21455800 Const sol autrui age	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21511700 Installations comple	489,657.76	0.00	119,714.61	0.00	0.00	609,372.37
21531700 Installations spécif	4,844.28	0.00	0.00	0.00	0.00	4,844.28
21547000 Matériel acquis	55,323,625.53	61,224.00	8,062,572.46	0.00	-3,018,930.79	60,428,491.20
21548000 Matériel autre	8,687.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8,687.00
21557000 Outillage acquis TEC	2,007,111.45	0.00	377,609.55	0.00	-59,180.05	2,325,540.95
21567000 Matériel d'enseignem	10,261,989.77	0.00	21,657.62	0.00	-830,927.44	9,452,719.95
21568000 Matériel d'enseignem	1,262.98	0.00	0.00	0.00	-1,262.98	0.00
21577000 Agencements & aménag	8,856.13	0.00	0.00	0.00	0.00	8,856.13
21600000 Collections	973,976.53	0.00	0.00	0.00	0.00	973,976.53
21817000 Install génér, agnct	534,601.95	0.00	0.00	0.00	0.00	534,601.95
21818000 Install génér, agnct	1,603,523.66	0.00	0.00	0.00	-1,562.96	1,601,960.70
21827000 Matériel de transpor	392,095.95	0.00	121,359.32	0.00	0.00	513,455.27
21831700 Matériel de bureau a	122,749.05	0.00	32,320.25	0.00	-4,740.94	150,328.36
21831800 Matériel de bureau a	6,811.18	0.00	0.00	0.00	0.00	6,811.18

Etablissement université
Année 2018

Tableau des Immobilisations

Date 06.02.2019
Heure 09:29:35

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
21832700 Matériel informatiqu	15,611,910.72	959.40	3,154,341.73	0.00	-1,044,199.06	17,723,012.79
21847000 Mobilier acquis	4,488,934.88	0.00	208,722.37	0.00	-10,066.11	4,687,591.14
21848000 Mobilier autre	10,212.33	0.00	0.00	0.00	0.00	10,212.33
21887000 Matériels divers acq	4,351,321.84	16,590.00	1,591,768.78	0.00	-177,544.29	5,782,136.33
21888000 Matériels divers aut	1,614.09	0.00	0.00	0.00	0.00	1,614.09
23810000 Av vers immo corp	1,669,024.13	0.00	1,112,558.14	0.00	-1,826,259.40	955,322.87
Immobilisations mises en concession						
Immobilisations corporelles en cours	29,869,914.31	2,510,744.66	23,828,114.28	-11,961,895.57	0.00	44,246,877.68
23130000 Immobilisations en c	28,972,946.26	2,509,875.66	22,171,041.72	-11,749,198.18	0.00	41,904,665.46
23150000 Immobilisations en c	804,530.34	869.00	1,569,753.04	-53,701.10	0.00	2,321,451.28
23180000 Immobilisations en c	92,437.71	0.00	87,319.52	-158,996.29	0.00	20,760.94
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	2,270.40	0.00	0.00	0.00	0.00	2,270.40
25400000 Plantations pérennes	2,270.40	0.00	0.00	0.00	0.00	2,270.40
Participations et créances rattachées à des participations	544,449.37	0.00	349,914.00	0.00	-276,970.00	617,393.37
26110000 Titres-actions	443,421.26	0.00	349,914.00	0.00	-276,970.00	516,365.26
26600000 Autres participat°	101,028.11	0.00	0.00	0.00	0.00	101,028.11
Autres immobilisations financières	3,455,030.30	0.00	1,525,700.00	0.00	-3,017,000.00	1,963,730.30
27200000 Titres immobilisés	3,410,778.43	0.00	1,500,000.00	0.00	-3,000,000.00	1,910,778.43
27430000 Prêts au personnel	0.00	0.00	17,000.00	0.00	-17,000.00	0.00
27510000 Depôts	0.00	0.00	8,700.00	0.00	0.00	8,700.00
27550000 Cautionnements	44,251.87	0.00	0.00	0.00	0.00	44,251.87
TOTAL	508,206,368.38	12,044,941.57	41,610,095.80	-12,044,941.57	-10,268,644.02	539,547,820.16

TABLEAU DE VARIATION DES

AMORTISSEMENTS

EXERCICE 2018

Etablissement université
Année 2018

Tableau des Amortissements

Date 05.02.2019
Heure 16:48:35

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux élements de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations mises en concession	147,838,029.95	29,720,346.75	5,139,472.78	172,418,903.92
20531000 Logiciels acquis ou	790,713.45	288,825.30	0.00	1,079,538.75
20580000 Autres conces° et dt	2,870.00	0.00	0.00	2,870.00
21155600 Terrains bâtis- ens	0.00	0.00	0.00	0.00
21155800 Terrains bâtis- ens	0.00	0.00	0.00	0.00
21227000 Agencement terrains	0.00	0.00	0.00	0.00
21255800 Agencement terr bâti	0.00	30,985.81	0.00	30,985.81
21315600 Construction bâtimen	69,543,831.43	12,700,504.01	0.00	82,244,335.44
21315800 Construction bâtimen	661,633.45	108,939.54	0.00	770,572.99
21351700 Construction agencem	2,082.18	2,082.18	0.00	4,164.36
21355700 Construction agencem	66,526.94	19,606.67	0.00	86,133.61
21355800 Construction agencem	0.00	0.00	0.00	0.00
21358000 Construction agencem	12,084,521.02	4,138,903.06	0.00	16,223,424.08
21455800 Const sol autrui age	0.00	0.00	0.00	0.00
21511700 Installations comple	227,399.61	66,070.32	0.00	293,469.93
21531700 Installations spécif	611.82	611.82	0.00	1,223.64
21547000 Matériel acquis	33,518,463.44	6,558,924.82	3,014,597.57	37,062,790.69
21548000 Matériel autre	8,687.00	0.00	0.00	8,687.00
21557000 Outillage acquis TEC	1,231,384.71	251,270.53	58,534.24	1,424,121.00
21567000 Matériel d'enseignem	8,142,930.79	884,418.01	829,866.14	8,197,482.66
21568000 Matériel d'enseignem	1,262.98	0.00	1,262.98	0.00
21577000 Agencements & aménag	5,898.03	885.61	0.00	6,783.64
21600000 Collections	0.00	0.00	0.00	0.00
21817000 Install génér, agnct	554,520.59	1,170.00	0.00	555,690.59
21818000 Install génér, agnct	1,339,990.07	31,988.39	973.73	1,371,004.73
21827000 Matériel de transpor	250,604.66	70,773.01	0.00	321,377.67
21831700 Matériel de bureau a	69,006.53	24,220.15	4,740.94	88,485.74
21831800 Matériel de bureau a	3,344.61	681.18	0.00	4,025.79
21832700 Matériel informatiqu	13,540,627.35	3,291,997.05	1,041,336.32	15,791,288.08

Etablissement université
Année 2018

Tableau des Amortissements

Date 05.02.2019
Heure 16:48:35

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux élements de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
21832800 Matériel informatiqu	29,922.42	0.00	0.00	29,922.42
21847000 Mobilier acquis	3,478,431.89	318,373.00	10,066.11	3,786,738.78
21848000 Mobilier autre	7,151.42	1,021.24	0.00	8,172.66
21887000 Matériels divers acq	2,273,975.83	927,868.01	178,094.75	3,023,749.09
21888000 Matériels divers aut	1,614.09	0.00	0.00	1,614.09
23130000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23150000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23180000 Immobilisations en c	0.00	0.00	0.00	0.00
23251000 Logiciels sous-trait	0.00	0.00	0.00	0.00
25400000 Plantations pérennes	23.64	227.04	0.00	250.68
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	147,838,029.95	29,720,346.75	5,139,472.78	172,418,903.92

UCBL hors SACD

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2018 – UCBL hors SACD

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)**	Date 21.02.2019 Heure 09:12:06 Page 2

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 394 207,66	-1 044 711,92	349 495,74	408 100,37
Immobilisations corporelles	537 450 055,37	-166 321 769,99	371 128 285,38	364 293 812,39
Terrains	60 824 164,00		60 824 164,00	60 824 164,00
Constructions	324 927 832,97	-97 747 108,25	227 180 724,72	233 659 142,20
Installations techniques, matériels et outillage	73 925 712,79	-46 796 306,11	27 129 406,68	27 068 962,32
Collections	973 976,53		973 976,53	973 976,53
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	31 387 436,03	-21 778 104,95	9 609 331,08	9 664 539,45
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	44 453 339,78		44 453 339,78	30 431 757,00
Avances et acomptes sur commandes	955 322,87		955 322,87	1 669 024,13
Immobilisations corporelles (biens vivants)	2 270,40	-250,68	2 019,72	2 246,76
Immobilisations financières	2 581 123,67		2 581 123,67	3 999 479,67
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	541 425 386,70	-167 366 481,91	374 058 904,79	368 701 392,43
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	31 383,20		31 383,20	28 637,88
Créances	81 788 767,36	-611 549,35	81 177 218,01	70 458 999,60
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	61 624 254,20		61 624 254,20	50 828 267,02
Créances clients et comptes rattachés	15 093 008,92	-611 549,35	14 481 459,57	13 919 927,15
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	146 604,44		146 604,44	245 764,49
Créances sur les autres débiteurs	4 924 899,80		4 924 899,80	5 465 040,94
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	81 820 150,56	-611 549,35	81 208 601,21	70 487 637,48
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	99 450 513,23		99 450 513,23	93 684 112,34
Autres				
TOTAL TRESORERIE	99 450 513,23		99 450 513,23	93 684 112,34
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	722 696 050,49	-167 978 031,26	554 718 019,23	532 873 142,25

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 21.02.2019 Heure 09:12:06 Page 3

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
FONDS PROPRES		
Financements reçus	304 803 705,06	301 068 324,16
Financements de l'actif - Etat	251 681 775,37	259 353 475,08
Financement de l'actif par des tiers	53 121 929,69	41 714 849,08
Ecarts de réévaluation		
Réserves	134 226 593,40	145 462 837,55
Report à nouveau	-1 315 814,73	-16 309 757,43
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 114 946,24	5 073 513,28
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	442 829 429,97	435 294 917,56
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	226 985,86	428 726,00
Provisions pour charges	2 287 369,00	1 958 414,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 514 354,86	2 387 140,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 741 549,72	13 800 444,37
Dettes fiscales et sociales	12 933 092,79	11 620 830,83
Avances et acomptes reçus	58 130 756,16	51 317 411,22
Autres dettes non financières	16 092 798,33	9 303 612,26
Produits constatés d'avance	7 390 398,84	7 447 855,54
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	107 288 595,84	93 490 154,22
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	2 085 638,56	1 700 930,47
TOTAL TRESORERIE	2 085 638,56	1 700 930,47
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	554 718 019,23	532 873 142,25

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2018 – UCBL hors SACD

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	150 259,38	124 382,08
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	49 668 621,67	49 822 172,80
Charges de personnel	291 616 679,67	285 854 411,50
Salaires, traitements et rémunérations divers	172 040 039,01	168 466 285,44
Charges sociales	117 990 790,39	116 077 009,34
Autres charges de personnel	1 585 850,27	1 311 116,72
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	11 569 098,22	11 606 675,89
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	30 503 402,10	28 463 189,40
Prestations internes	8 664 142,48	7 781 627,92
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	392 172 203,52	383 652 459,59
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	392 172 203,52	383 652 459,59
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	2 725,71	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change	28 603,90	20 351,36
Autres charges financières	8,90	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	31 338,51	20 351,36
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	5 114 946,24	5 073 513,28
TOTAL CHARGES	392 203 542,03	383 672 810,95

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Produits (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	329 608 559,76	328 680 650,93
Subventions pour charges de service public	301 860 907,65	298 499 623,33
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	25 101 692,12	27 824 665,57
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	101 301,00	101 796,05
Produits de la fiscalité affectée	2 544 658,99	2 254 565,98
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	43 660 939,87	37 573 244,45
Ventes de biens ou prestations de services	34 109 131,80	30 894 849,54
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 509 706,28	4 902,57
Autres produits de gestion	8 042 101,79	6 673 492,34
Production stockée et immobilisée		
Autres produits	16 547 273,30	15 764 004,48
Reprises sur amortissements, dépréciations etprovisions (produits de fonctionnement)	615 035,68	208 254,00
Reprises du financement rattaché à un actif	15 932 237,62	15 555 750,48
Prestations internes	7 413 044,65	6 644 244,96
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	397 229 817,58	388 662 144,82
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	70 145,63	69 510,15
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change	18 525,06	14 669,26
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	88 670,69	84 179,41
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	397 318 488,27	388 746 324,23

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 6 et 7

EXERCICE 2018 – UCBL hors SACD

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60228000-Autres fournitures consommables	0,00	1 129,08	1 129,08	0,00	936,70	936,70	192,38	0,00
60322100-Variation des stocks combustibles	0,00	28 637,88	28 637,88	0,00	31 383,20	31 383,20	0,00	2 745,32
60611000-Electricite	0,00	3 719 684,54	3 719 684,54	0,00	78 163,85	78 163,85	3 641 520,69	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	145 964,77	145 964,77	0,00	4 674,48	4 674,48	141 290,29	0,00
60613000-Gaz	0,00	823 712,99	823 712,99	0,00	34 729,67	34 729,67	788 983,32	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	1 886 202,59	1 886 202,59	0,00	4 821,52	4 821,52	1 881 381,07	0,00
60617000-Eau	0,00	1 446 342,76	1 446 342,76	0,00	178 262,92	178 262,92	1 268 079,84	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	131,47	131,47	0,00	0,00	0,00	131,47	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	4 059 798,31	4 059 798,31	0,00	426 424,51	426 424,51	3 633 373,80	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	648 168,51	648 168,51	0,00	78 995,46	78 995,46	569 173,05	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	106 259,84	106 259,84	0,00	8 619,57	8 619,57	97 640,27	0,00
60660000-Animaux	0,00	415 246,81	415 246,81	0,00	85 985,04	85 985,04	329 261,77	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	6 537 187,46	6 537 187,46	0,00	769 762,22	769 762,22	5 767 425,24	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	436 244,99	436 244,99	0,00	44 467,45	44 467,45	391 777,54	0,00
60700000-Achats de marchandises	0,00	216,00	216,00	0,00	0,00	0,00	216,00	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	175 500,90	175 500,90	0,00	25 649,90	25 649,90	149 851,00	0,00
61100000-Sous-traitance generale	0,00	805 782,99	805 782,99	0,00	1 153 909,56	1 153 909,56	0,00	348 126,57
61320000-Locations immobilieres	0,00	1 080 064,35	1 080 064,35	0,00	86 445,34	86 445,34	993 619,01	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	594 204,06	594 204,06	0,00	84 246,30	84 246,30	509 957,76	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 3

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	21 507,58	21 507,58	0,00	250,57	250,57	21 257,01	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	1 700 148,31	1 700 148,31	0,00	135 289,15	135 289,15	1 564 859,16	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	1 314 447,48	1 314 447,48	0,00	265 174,84	265 174,84	1 049 272,64	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	2 188 214,30	2 188 214,30	0,00	264 752,15	264 752,15	1 923 462,15	0,00
61610000-Multirisques	0,00	40 147,55	40 147,55	0,00	967,00	967,00	39 180,55	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	287 460,81	287 460,81	0,00	0,00	0,00	287 460,81	0,00
61630000-Assurance transport	0,00	20 353,93	20 353,93	0,00	13,00	13,00	20 340,93	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	22 119,51	22 119,51	0,00	32,18	32,18	22 087,33	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	814 004,33	814 004,33	0,00	146 425,61	146 425,61	667 578,72	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	4 476 766,50	4 476 766,50	0,00	658 078,82	658 078,82	3 818 687,68	0,00
61850000-Frais de colloques,seminaires,conférences	0,00	258 523,29	258 523,29	0,00	15 688,44	15 688,44	242 834,85	0,00
62142000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	2 086 304,93	2 086 304,93	0,00	260 717,73	260 717,73	1 825 587,20	0,00
62260000-Honoraires	0,00	4 175 208,57	4 175 208,57	0,00	85 325,75	85 325,75	4 089 882,82	0,00
62270000-Frais d'actes et de contentieux	0,00	22 559,27	22 559,27	0,00	7 798,53	7 798,53	14 760,74	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	40 897,80	40 897,80	0,00	1 604,62	1 604,62	39 293,18	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	61 859,05	61 859,05	0,00	9 453,21	9 453,21	52 405,84	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	27 028,72	27 028,72	0,00	0,01	0,01	27 028,71	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	188 464,89	188 464,89	0,00	10 085,91	10 085,91	178 378,98	0,00
62370000-Publications	0,00	457 205,02	457 205,02	0,00	69 696,40	69 696,40	387 508,62	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62380000-Divers	0,00	764 847,49	764 847,49	0,00	108 224,82	108 224,82	656 622,67	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	19 118,01	19 118,01	0,00	2 686,76	2 686,76	16 431,25	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	4 870,77	4 870,77	0,00	105,75	105,75	4 765,02	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	204 578,06	204 578,06	0,00	11 569,71	11 569,71	193 008,35	0,00
62480000-Divers transport	0,00	80 322,59	80 322,59	0,00	15 256,28	15 256,28	65 066,31	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	1 726 094,56	1 726 094,56	0,00	398 568,89	398 568,89	1 327 525,67	0,00
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	409 632,17	409 632,17	0,00	47 307,03	47 307,03	362 325,14	0,00
62550000-Frais de demenagement	0,00	209 495,42	209 495,42	0,00	24 192,15	24 192,15	185 303,27	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	2 225 626,03	2 225 626,03	0,00	98 523,11	98 523,11	2 127 102,92	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	1 672 717,23	1 672 717,23	0,00	192 433,36	192 433,36	1 480 283,87	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	529 062,68	529 062,68	0,00	16 693,19	16 693,19	512 369,49	0,00
62750000-Frais sur effets (com endos, commissions cb,etc.)	0,00	27 464,04	27 464,04	0,00	0,00	0,00	27 464,04	0,00
62780000-Autres frais et commissions	0,00	14 776,26	14 776,26	0,00	190,00	190,00	14 586,26	0,00
62810000-Concours divers	0,00	365 930,75	365 930,75	0,00	8 134,29	8 134,29	357 796,46	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	1 209 812,04	1 209 812,04	0,00	171 379,72	171 379,72	1 038 432,32	0,00
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	42 352,20	42 352,20	0,00	0,00	0,00	42 352,20	0,00
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	1 402 247,77	1 402 247,77	0,00	34 053,32	34 053,32	1 368 194,45	0,00
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	2 335 577,63	2 335 577,63	0,00	292 278,86	292 278,86	2 043 298,77	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	304 159,50	304 159,50	0,00	5 126,72	5 126,72	299 032,78	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 5

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62888000-Autres frais divers	0,00	1 795 432,29	1 795 432,29	0,00	183 383,01	183 383,01	1 612 049,28	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	2 756 324,30	2 756 324,30	0,00	2 756,22	2 756,22	2 753 568,08	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	753 058,81	753 058,81	0,00	942,11	942,11	752 116,70	0,00
63512000-Taxes foncières	0,00	8 325,00	8 325,00	0,00	0,00	0,00	8 325,00	0,00
63520000-Impots directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,00	46 250,00	46 250,00	0,00	0,00	0,00	46 250,00	0,00
63542000-Taxe differentielle sur les vehicules a moteur	0,00	32,66	32,66	0,00	0,00	0,00	32,66	0,00
63580000-Autres droits	0,00	1 705,49	1 705,49	0,00	0,00	0,00	1 705,49	0,00
63780000-Taxes diverses	0,00	20 052,73	20 052,73	0,00	3 720,81	3 720,81	16 331,92	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	153 656 325,99	153 656 325,99	0,00	7 304 283,96	7 304 283,96	146 352 042,03	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	10 223 555,33	10 223 555,33	0,00	6 185,93	6 185,93	10 217 369,40	0,00
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	651 647,87	651 647,87	0,00	81,99	81,99	651 565,88	0,00
64120000-Congés payés	0,00	3 094 903,52	3 094 903,52	0,00	3 070 637,00	3 070 637,00	24 266,52	0,00
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	1 889 821,23	1 889 821,23	0,00	236,82	236,82	1 889 584,41	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	3 020 325,37	3 020 325,37	0,00	228 135,22	228 135,22	2 792 190,15	0,00
64141000-Indemnités et avantages indexés	0,00	148 363,05	148 363,05	0,00	2 633,49	2 633,49	145 729,56	0,00
64142000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	8 818 766,96	8 818 766,96	0,00	222,09	222,09	8 818 544,87	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	1 685 083,40	1 685 083,40	0,00	1 234,41	1 234,41	1 683 848,99	0,00
64191000-Abattement indemintaire	0,00	402,57	402,57	0,00	535 505,37	535 505,37	0,00	535 102,80
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	15 966 661,85	15 966 661,85	0,00	20 004,63	20 004,63	15 946 657,22	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**						Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 6	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
64531100-Pensions civiles	0,00	85 887 363,77	85 887 363,77	0,00	7 176,82	7 176,82	85 880 186,95	0,00
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	69 131,64	69 131,64	0,00	15 607,02	15 607,02	53 524,62	0,00
64534000-CNAV	0,00	3 464 626,59	3 464 626,59	0,00	15 897,17	15 897,17	3 448 729,42	0,00
64535100-RAFP	0,00	812 711,04	812 711,04	0,00	0,18	0,18	812 710,86	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	1 589 727,25	1 589 727,25	0,00	6 490,19	6 490,19	1 583 237,06	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	1 688 430,83	1 688 430,83	0,00	1 727,93	1 727,93	1 686 702,90	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	9 966 113,09	9 966 113,09	0,00	1 387 071,73	1 387 071,73	8 579 041,36	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	946 251,06	946 251,06	0,00	4 819,53	4 819,53	941 431,53	0,00
64740000-Oeuvres sociales	0,00	47 776,49	47 776,49	0,00	84,32	84,32	47 692,17	0,00
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	5 297,54	5 297,54	0,00	2 316,72	2 316,72	2 980,82	0,00
64800000-Autres charges de personnel	0,00	844 630,03	844 630,03	0,00	250 884,28	250 884,28	593 745,75	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	1 212 945,70	1 212 945,70	0,00	36 507,76	36 507,76	1 176 437,94	0,00
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	924,16	924,16	0,00	0,00	0,00	924,16	0,00
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	90 239,64	90 239,64	0,00	0,00	0,00	90 239,64	0,00
65200000-Contrôle financier	0,00	175 839,46	175 839,46	0,00	31 410,96	31 410,96	144 428,50	0,00
65400000-Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	89 698,90	89 698,90	0,00	5 318,00	5 318,00	84 380,90	0,00
65600000-Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
65700000-Charges spécifiques	0,00	32 039,21	32 039,21	0,00	2 353,68	2 353,68	29 685,53	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	4 852 648,22	4 852 648,22	0,00	474 121,05	474 121,05	4 378 527,17	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 7

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
65811000-Pénalités sur contrats ou conventions	0,00	194,40	194,40	0,00	194,40	194,40	0,00	0,00
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	212 754,62	212 754,62	0,00	30 994,71	30 994,71	181 759,91	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	1 159 849,02	1 159 849,02	0,00	110 534,06	110 534,06	1 049 314,96	0,00
65882000-Autres charges diverses	0,00	1 040 085,42	1 040 085,42	0,00	185 015,76	185 015,76	855 069,66	0,00
66181000-Intérêts des dettes commerciales	0,00	2 725,71	2 725,71	0,00	0,00	0,00	2 725,71	0,00
66600000-Pertes de change pour un décaissement	0,00	28 999,29	28 999,29	0,00	395,39	395,39	28 603,90	0,00
66850000-Charges fi provenant de l'encaissemt chèques vac	0,00	8,90	8,90	0,00	0,00	0,00	8,90	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	28 676 971,78	28 676 971,78	0,00	2 524,68	2 524,68	28 674 447,10	0,00
68150000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	2 287 369,00	2 287 369,00	0,00	1 958 414,00	1 958 414,00	328 955,00	0,00
70651000-Drts de scolar applicables aux diplômes nationaux	0,00	6 996 510,90	6 996 510,90	0,00	15 998 400,12	15 998 400,12	0,00	9 001 889,22
70652000-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	1 983 394,60	1 983 394,60	0,00	1 308 260,90	1 308 260,90	675 133,70	0,00
70653000-Redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	517,94	517,94	0,00	517,94
70654000-Prestations de formation continue	0,00	6 365 261,70	6 365 261,70	0,00	16 827 288,16	16 827 288,16	0,00	10 462 026,46
70655000-validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	9 325,20	9 325,20	0,00	350 547,28	350 547,28	0,00	341 222,08
70661000-Colloques	0,00	96 568,27	96 568,27	0,00	937 686,85	937 686,85	0,00	841 118,58
70662000-Prestations de recherche	0,00	475 607,93	475 607,93	0,00	2 010 978,72	2 010 978,72	0,00	1 535 370,79

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 8

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70664000-Ventes de publications	0,00	0,00	0,00	0,00	1 338,55	1 338,55	0,00	1 338,55
70671000-Hébergement (CROUS)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,00	2 160,00	0,00	2 160,00
70672000-Restauration (CROUS)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 637,80	1 637,80	0,00	1 637,80
70682000-autres prestations de services	0,00	4 399 802,86	4 399 802,86	0,00	7 056 092,46	7 056 092,46	0,00	2 656 289,60
70682100-formation par l'apprentissage	0,00	19 389,30	19 389,30	0,00	6 698 411,69	6 698 411,69	0,00	6 679 022,39
70700000-Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,00	2 014,00	0,00	2 014,00
70810000-Pdts des svces exploités ds l'intérêt du personnel	0,00	22 373,00	22 373,00	0,00	81 396,30	81 396,30	0,00	59 023,30
70830000-Locations diverses	0,00	115 117,32	115 117,32	0,00	1 278 860,15	1 278 860,15	0,00	1 163 742,83
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	444 480,27	444 480,27	0,00	1 736 948,61	1 736 948,61	0,00	1 292 468,34
70850000-Ports et frais accessoires factures aux clients	0,00	0,00	0,00	0,00	2 585,29	2 585,29	0,00	2 585,29
70870000-Bonifications obtenues clients et primes ventes	0,00	42 003,00	42 003,00	0,00	42 003,10	42 003,10	0,00	0,10
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	195 799,45	195 799,45	0,00	937 637,68	937 637,68	0,00	741 838,23
74111000-Ministère de tutelle - SCSP	0,00	2 783 142,00	2 783 142,00	0,00	304 636 636,00	304 636 636,00	0,00	301 853 494,00
74112000-Ministère de tutelle - autres	0,00	0,00	0,00	0,00	7 413,65	7 413,65	0,00	7 413,65
74120000-Autres ministères	0,00	312 002,42	312 002,42	0,00	615 174,33	615 174,33	0,00	303 171,91
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	2 983 397,98	2 983 397,98	0,00	6 383 250,53	6 383 250,53	0,00	3 399 852,55
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	5 779 943,59	5 779 943,59	0,00	11 919 909,87	11 919 909,87	0,00	6 139 966,28
74420000-Subventions de la	0,00	4 217 898,79	4 217 898,79	0,00	6 976 007,12	6 976 007,12	0,00	2 758 108,33

BALANCE PROVISOIRE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
région								
74430000-Subventions du département	0,00	1 084,03	1 084,03	0,00	524 483,80	524 483,80	0,00	523 399,77
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	55 158,91	55 158,91	0,00	407 497,38	407 497,38	0,00	352 338,47
74453000-Aide Etat versée ASP au titre des contrats aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	29 332,34	29 332,34	0,00	29 332,34
74460000-Subventions union européenne	0,00	5 397 928,81	5 397 928,81	0,00	11 121 366,38	11 121 366,38	0,00	5 723 437,57
74470000-Subventions d'organismes internationaux	0,00	161 658,53	161 658,53	0,00	206 919,34	206 919,34	0,00	45 260,81
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	1 299 156,30	1 299 156,30	0,00	4 233 146,25	4 233 146,25	0,00	2 933 989,95
74600000-Dons et legs	0,00	0,00	0,00	0,00	101 301,00	101 301,00	0,00	101 301,00
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014 924,99	2 014 924,99	0,00	2 014 924,99
74880000-Autres subventions	0,00	18 231,67	18 231,67	0,00	14 271,95	14 271,95	3 959,72	0,00
74881000-Autre sub public	0,00	2 436,44	2 436,44	0,00	177 683,78	177 683,78	0,00	175 247,34
74882000-Autre sub privé	0,00	2 438 729,77	2 438 729,77	0,00	5 160 276,29	5 160 276,29	0,00	2 721 546,52
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	2 298,84	2 298,84	0,00	282 408,64	282 408,64	0,00	280 109,80
75160000-Droits d'auteur et de reproduction	0,00	0,00	0,00	0,00	790,38	790,38	0,00	790,38
75600000-Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	1 509 706,28	1 509 706,28	0,00	1 509 706,28
75710000-Taxes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	529 734,00	529 734,00	0,00	529 734,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	40 724,64	40 724,64	0,00	1 556 687,46	1 556 687,46	0,00	1 515 962,82

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 10

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
75840000-Autres produits contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 639,79	3 639,79	0,00	3 639,79
75882000-Autres produits	0,00	742 973,25	742 973,25	0,00	6 984 572,25	6 984 572,25	0,00	6 241 599,00
76210000-Revenus des titres immobilises	0,00	0,00	0,00	0,00	70 145,63	70 145,63	0,00	70 145,63
76600000-Gains de change pour un décaissement	0,00	39,06	39,06	0,00	18 564,12	18 564,12	0,00	18 525,06
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	15 932 237,62	15 932 237,62	0,00	15 932 237,62
78150000-Reprises sur provisions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	201 740,14	201 740,14	0,00	201 740,14
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	413 295,54	413 295,54	0,00	413 295,54

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:16:31 Page 11

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	405 884 778,52	405 884 778,52	0,00	22 345 378,97	22 345 378,97	384 425 374,24	885 974,69
Total classe 7	0,00	47 402 438,83	47 402 438,83	0,00	437 307 882,45	437 307 882,45	679 093,42	390 584 537,04
Total général	0,00	453 287 217,35	453 287 217,35	0,00	459 653 261,42	459 653 261,42	385 104 467,66	391 470 511,73

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 1 à 5 et 8

EXERCICE 2018 – UCBL hors SACD

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10100002-Financement non rattaché aux actifs remis -Etat	0,00	11 273 206,30	11 273 206,30	4 462 009,50	16 966 062,97	21 428 072,47	0,00	10 154 866,17
10411000-Contr et financt actifs m à dispo établs-Etat	0,00	0,00	0,00	308 788 571,96	185 752,00	308 974 323,96	0,00	308 974 323,96
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	50 972,70	50 972,70	21 720 518,26	541 490,50	22 262 008,76	0,00	22 211 036,06
10413200-Financt autres actifs-ANR IA	0,00	0,00	0,00	1 419 094,89	0,00	1 419 094,89	0,00	1 419 094,89
10413800-Financt autres actifs-autres Etat	0,00	0,00	0,00	115 061,47	2 197,11	117 258,58	0,00	117 258,58
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	69 495 034,83	12 749 300,61	82 244 335,44	0,00	0,00	0,00	82 244 335,44	0,00
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	7 175 094,66	1 098 784,78	8 273 879,44	0,00	50 972,70	50 972,70	8 222 906,74	0,00
10493200-Reprise résultat autres actifs- ANR IA	424 556,51	219 912,71	644 469,22	0,00	0,00	0,00	644 469,22	0,00
10493800-Reprise résultat autres actifs- autres Etat	57 095,00	25 997,89	83 092,89	0,00	0,00	0,00	83 092,89	0,00
10520000-Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	33 261 912,25	33 261 912,25	145 462 837,55	22 025 668,10	167 488 505,65	0,00	134 226 593,40
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	219 597 646,26	219 597 646,26	76 295 680,75	143 308 412,03	219 604 092,78	0,00	6 446,52
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	92 605 438,18	184 986 784,64	277 592 222,82	0,00	276 269 961,57	276 269 961,57	1 322 261,25	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	704 398 436,69	704 398 436,69	5 073 513,28	704 439 869,65	709 513 382,93	0,00	5 114 946,24
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	18 277 334,45	18 277 334,45	23 769 575,94	22 495 375,92	46 264 951,86	0,00	27 987 617,41

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 3

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	2 679,19	2 679,19	2 679,19	0,00	2 679,19	0,00	0,00
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	18 952,64	18 952,64	18 952,64	4 001 196,00	4 020 148,64	0,00	4 001 196,00
13150002-Financements Autres coll non rattachés	0,00	1 548 137,40	1 548 137,40	257 840,20	2 442 536,35	2 700 376,55	0,00	1 152 239,15
13160002-Financements Union européenne non rattachés	0,00	744 081,37	744 081,37	616 416,39	1 595 561,71	2 211 978,10	0,00	1 467 896,73
13180002-Financements Autres non rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13181002-Financements Autres non rattachés - public	0,00	276 949,36	276 949,36	0,00	282 790,36	282 790,36	0,00	5 841,00
13182002-Financements Autres non rattachés - privé	0,00	223 866,37	223 866,37	165 322,70	3 272 077,56	3 437 400,26	0,00	3 213 533,89
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	4 183,06	4 183,06	13 363 257,65	117 934,18	13 481 191,83	0,00	13 477 008,77
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	623,02	623,02	198 124,68	0,00	198 124,68	0,00	197 501,66
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	2 186 045,94	0,00	2 186 045,94	0,00	2 186 045,94
13415000-Financements Autres coll. rattachés à des actifs	0,00	2 114,48	2 114,48	3 269 992,77	33 937,11	3 303 929,88	0,00	3 301 815,40
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 484 748,80	1 950,73	1 486 699,53	0,00	1 486 699,53
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	7 754,57	7 754,57	382 474,53	0,00	382 474,53	0,00	374 719,96
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	8 612,32	8 612,32	2 684 161,09	150 949,36	2 835 110,45	0,00	2 826 498,13
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	3 886 039,29	914 208,73	4 800 248,02	0,00	3 042,76	3 042,76	4 797 205,26	0,00
13493000-Reprise résult finan	65 492,41	9 050,44	74 542,85	0,00	623,02	623,02	73 919,83	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Départements rattachés actifs								
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	141 516,55	109 300,90	250 817,45	0,00	0,00	0,00	250 817,45	0,00
13495000-Reprise résult finan Autres coll. rattachés actifs	820 442,98	316 981,65	1 137 424,63	0,00	1 721,47	1 721,47	1 135 703,16	0,00
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	687 862,48	232 853,19	920 715,67	0,00	0,00	0,00	920 715,67	0,00
13497000-Reprise résult finan Autres org rattachés actifs	264 150,62	45 183,87	309 334,49	0,00	7 734,68	7 734,68	301 599,81	0,00
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	819 239,11	258 457,32	1 077 696,43	0,00	973,73	973,73	1 076 722,70	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	201 740,14	201 740,14	428 726,00	0,00	428 726,00	0,00	226 985,86
15820000-Provisions pour CET	0,00	1 958 414,00	1 958 414,00	1 958 414,00	2 287 369,00	4 245 783,00	0,00	2 287 369,00
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	7 606 900,08	7 606 900,08	0,00	7 606 900,08	7 606 900,08	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	7 396 587,12	7 396 587,12	0,00	7 396 587,12	7 396 587,12	0,00	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	965 371 348,50	965 371 348,50	0,00	965 371 348,50	965 371 348,50	0,00	0,00
18531100-LIAISON CISR	0,00	994 750,83	994 750,83	1 067 237,59	952 196,63	2 019 434,22	0,00	1 024 683,39
18531200-LIAISON SIUAPS	0,00	2 016 342,75	2 016 342,75	614 922,79	1 867 672,64	2 482 595,43	0,00	466 252,68
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	0,00
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	54 349,86	54 349,86	0,00	54 349,86	54 349,86	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	396 505,00	396 505,00	0,00	396 505,00	396 505,00	0,00	0,00
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	919 087,95	919 087,95	0,00	919 087,95	919 087,95	0,00	0,00
18600000-Biens prestations échangés (charges)	0,00	8 681 559,68	8 681 559,68	0,00	8 681 559,68	8 681 559,68	0,00	0,00
18700000-Biens prestations	0,00	7 651 809,93	7 651 809,93	0,00	7 651 809,93	7 651 809,93	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
échangés (produits)								
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	1 015 915,99	311 423,51	1 327 339,50	0,00	0,00	0,00	1 327 339,50	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	62 155,00	699 343,34	761 498,34	0,00	697 500,18	697 500,18	63 998,16	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00
21155600-Terrains bâtis- ens immob admin et com màd	60 578 236,00	0,00	60 578 236,00	0,00	0,00	0,00	60 578 236,00	0,00
21155800-Terrains bâtis- ens immob admin et com autres	243 000,00	0,00	243 000,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00	0,00
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	2 928,00	0,00	2 928,00	0,00	0,00	0,00	2 928,00	0,00
21227001-Agencement terrains aménagés acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21228000-Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315600-Construction bâtiment admin/com màd	248 210 335,96	185 752,00	248 396 087,96	0,00	0,00	0,00	248 396 087,96	0,00
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	1 856 475,00	0,00	1 856 475,00	0,00	0,00	0,00	1 856 475,00	0,00
21318000-Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351700-Construction agencement bâtiments indus acquis	40 548,27	0,00	40 548,27	0,00	0,00	0,00	40 548,27	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	298 420,40	38 189,31	336 609,71	0,00	26 040,98	26 040,98	310 568,73	0,00
21355701-Construction	257 774,75	3 551 862,58	3 809 637,33	0,00	3 665 443,85	3 665 443,85	144 193,48	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
agencement bâtiments admin acq TECH								
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	439 996,88	542 265,01	982 261,89	0,00	144 721,85	144 721,85	837 540,04	0,00
21355801-Construction agencement bâtiments admin aut TECH	0,00	137 912,20	137 912,20	0,00	137 912,20	137 912,20	0,00	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	63 504 368,29	9 971 825,75	73 476 194,04	0,00	133 774,55	133 774,55	73 342 419,49	0,00
21358001-Construction agencement autres ens immo TECH	0,00	103 240,30	103 240,30	0,00	103 240,30	103 240,30	0,00	0,00
21455800-Const sol autrui agencement admin autres	0,00	40 649,09	40 649,09	0,00	40 649,09	40 649,09	0,00	0,00
21455801-Const sol autrui agencement admin autres TECH	0,00	30 044,68	30 044,68	0,00	30 044,68	30 044,68	0,00	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	489 657,76	119 714,61	609 372,37	0,00	0,00	0,00	609 372,37	0,00
21511701-Installations complexes acquis sol propre TECH	103 840,34	204 382,71	308 223,05	0,00	278 907,48	278 907,48	29 315,57	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	4 844,28	0,00	4 844,28	0,00	0,00	0,00	4 844,28	0,00
21538000-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21546000-Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21547000-Matériel acquis	55 323 625,53	8 394 056,10	63 717 681,63	0,00	3 289 190,43	3 289 190,43	60 428 491,20	0,00
21547001-Matériel acquis TECH	1 782 864,05	21 345 461,64	23 128 325,69	0,00	22 250 628,12	22 250 628,12	877 697,57	0,00
21548000-Matériel autre	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	2 007 111,45	457 805,50	2 464 916,95	0,00	139 376,00	139 376,00	2 325 540,95	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 7

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21557001-Outillage acquis TECH	35 399,10	1 416 595,05	1 451 994,15	0,00	1 271 806,38	1 271 806,38	180 187,77	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	10 261 989,77	21 657,62	10 283 647,39	0,00	830 927,44	830 927,44	9 452 719,95	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH	3 345,55	59 757,21	63 102,76	0,00	63 102,76	63 102,76	0,00	0,00
21568000-Matériel d'enseignement autre	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	1 262,98	1 262,98	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	8 856,13	0,00	8 856,13	0,00	0,00	0,00	8 856,13	0,00
21600000-Collections	973 976,53	0,00	973 976,53	0,00	0,00	0,00	973 976,53	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	534 601,95	0,00	534 601,95	0,00	0,00	0,00	534 601,95	0,00
21817001-Install génér, agncts, amngts divers acquis TECH	0,00	32 756,00	32 756,00	0,00	0,00	0,00	32 756,00	0,00
21818000-Install génér, agncts, amngts divers autres	1 603 523,66	0,00	1 603 523,66	0,00	1 562,96	1 562,96	1 601 960,70	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	392 095,95	121 359,32	513 455,27	0,00	0,00	0,00	513 455,27	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	37 555,80	238 209,97	275 765,77	0,00	273 566,77	273 566,77	2 199,00	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	122 749,05	32 320,25	155 069,30	0,00	4 740,94	4 740,94	150 328,36	0,00
21831701-Matériel de bureau acquis TECH	24 370,46	41 444,56	65 815,02	0,00	64 640,52	64 640,52	1 174,50	0,00
21831800-Matériel de bureau autre	6 811,18	0,00	6 811,18	0,00	0,00	0,00	6 811,18	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	15 611 910,72	3 273 213,11	18 885 123,83	0,00	1 162 111,04	1 162 111,04	17 723 012,79	0,00
21832701-Matériel informatique acquis TECH	698 722,77	7 217 944,68	7 916 667,45	0,00	7 726 340,57	7 726 340,57	190 326,88	0,00
21847000-Mobilier acquis	4 488 934,88	209 701,15	4 698 636,03	0,00	11 044,89	11 044,89	4 687 591,14	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21847001-Mobilier acquis TECH	69 335,38	392 787,28	462 122,66	0,00	444 830,53	444 830,53	17 292,13	0,00
21848000-Mobilier autre	10 212,33	0,00	10 212,33	0,00	0,00	0,00	10 212,33	0,00
21887000-Matériels divers acquis	4 351 321,84	1 693 074,44	6 044 396,28	0,00	262 259,95	262 259,95	5 782 136,33	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	425 579,06	3 735 187,18	4 160 766,24	0,00	4 028 802,86	4 028 802,86	131 963,38	0,00
21888000-Matériels divers autres	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	28 972 946,26	25 772 412,51	54 745 358,77	0,00	12 840 693,31	12 840 693,31	41 904 665,46	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	508 444,26	47 191 462,78	47 699 907,04	0,00	47 639 059,72	47 639 059,72	60 847,32	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	804 530,34	1 628 908,76	2 433 439,10	0,00	111 987,82	111 987,82	2 321 451,28	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	35 074,37	5 268 891,85	5 303 966,22	0,00	5 163 429,92	5 163 429,92	140 536,30	0,00
23180000-Immobilisations en cours-autres	92 437,71	88 253,77	180 691,48	0,00	159 930,54	159 930,54	20 760,94	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	18 324,06	285 595,78	303 919,84	0,00	298 841,36	298 841,36	5 078,48	0,00
23251000-Logiciels sous-traités en cours	83 046,00	0,00	83 046,00	0,00	83 046,00	83 046,00	0,00	0,00
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	1 669 024,13	1 112 558,14	2 781 582,27	0,00	1 826 259,40	1 826 259,40	955 322,87	0,00
25400000-Plantations pérennes	2 270,40	0,00	2 270,40	0,00	0,00	0,00	2 270,40	0,00
25400001-Plantations pérennes TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26110000-Titres de participation -actions	443 421,26	349 914,00	793 335,26	0,00	276 970,00	276 970,00	516 365,26	0,00
26600000-Autres formes de participation	101 028,11	0,00	101 028,11	0,00	0,00	0,00	101 028,11	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 9

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
27200000-Titres immobilisés (droits de créance)	3 410 778,43	1 500 000,00	4 910 778,43	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	1 910 778,43	0,00
27430000-Prêts au personnel	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
27510000-Depôts	0,00	8 700,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00	0,00
27550000-Cautionnements	44 251,87	0,00	44 251,87	0,00	0,00	0,00	44 251,87	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	0,00	0,00	753 016,62	288 825,30	1 041 841,92	0,00	1 041 841,92
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00	0,00	2 870,00
28122800-Amort- Agencement terrains aménagés autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com màd	0,00	0,00	0,00	69 495 034,83	12 749 300,61	82 244 335,44	0,00	82 244 335,44
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28131580-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	0,00	0,00	0,00	661 633,45	108 939,54	770 572,99	0,00	770 572,99
28131800-Amort- Construction autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135170-Amort-Construct° agcment bâtiments indus acquis	0,00	0,00	0,00	2 082,18	2 082,18	4 164,36	0,00	4 164,36
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	55 779,25	15 452,66	71 231,91	0,00	71 231,91
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	10 734 247,64	3 922 555,91	14 656 803,55	0,00	14 656 803,55
28145580-Amort- Const sol autrui agencement admin autres	0,00	1 546,28	1 546,28	0,00	1 546,28	1 546,28	0,00	0,00
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	196 068,73	60 490,21	256 558,94	0,00	256 558,94
28153170-Amort- Installations	0,00	0,00	0,00	611,82	611,82	1 223,64	0,00	1 223,64

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
spécifiques acquis sol propre								
28153560-Amort- Installations spécifiques màd sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153570-Amort- Installations spécifiques acquis sol autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28153800-Amort-Installations spécifiques autres ensemb immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154600-Amort- Matériel mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	3 014 821,04	3 014 821,04	33 512 239,25	6 553 560,86	40 065 800,11	0,00	37 050 979,07
28154800-Amort- Matériel autre	0,00	0,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00	0,00	8 687,00
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	58 534,24	58 534,24	1 144 244,64	242 808,57	1 387 053,21	0,00	1 328 518,97
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	829 866,14	829 866,14	8 093 509,17	879 911,82	8 973 420,99	0,00	8 143 554,85
28156800-Amort- Matériel d'enseignement autre	0,00	1 262,98	1 262,98	1 262,98	0,00	1 262,98	0,00	0,00
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	5 898,03	885,61	6 783,64	0,00	6 783,64
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	528 896,20	1 170,00	530 066,20	0,00	530 066,20
28181800-Amort- Install génér, agncts, amngts divers autres	0,00	973,73	973,73	1 339 990,07	31 988,39	1 371 978,46	0,00	1 371 004,73
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	176 251,04	65 064,50	241 315,54	0,00	241 315,54
28183170-Amort- Matériel de bureau acquis	0,00	4 740,94	4 740,94	69 006,53	24 220,15	93 226,68	0,00	88 485,74
28183180-Amort- Matériel de bureau autre	0,00	0,00	0,00	3 344,61	681,18	4 025,79	0,00	4 025,79
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	1 041 336,32	1 041 336,32	10 941 740,79	2 977 006,83	13 918 747,62	0,00	12 877 411,30

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 11

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	10 066,11	10 066,11	3 473 146,84	316 607,43	3 789 754,27	0,00	3 779 688,16
28184800-Amort- Mobilier autre	0,00	0,00	0,00	7 151,42	1 021,24	8 172,66	0,00	8 172,66
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	178 963,05	178 963,05	2 173 658,08	881 625,71	3 055 283,79	0,00	2 876 320,74
28188800-Amort- Matériels divers autres	0,00	0,00	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09	0,00	1 614,09
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	23,64	227,04	250,68	0,00	250,68
32210000-Stocks-Combustibles	28 637,88	31 383,20	60 021,08	0,00	28 637,88	28 637,88	31 383,20	0,00
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	0,00	78 637 082,28	78 637 082,28	386 353,29	78 837 750,06	79 224 103,35	0,00	587 021,07
40170000-Retenues de garantie et oppositions	0,00	178,48	178,48	0,00	178,48	178,48	0,00	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	53 259 183,26	53 259 183,26	273 974,46	52 935 052,27	53 209 026,73	50 156,53	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	58 001,48	58 001,48	59 650,85	70 043,43	129 694,28	0,00	71 692,80
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	125 399 763,59	125 399 763,59	8 420 456,88	126 221 561,13	134 642 018,01	0,00	9 242 254,42
40811000-Fournisseurs-Factures non parvenues-Biens&Services	0,00	1 716 061,98	1 716 061,98	1 277 006,64	1 286 077,58	2 563 084,22	0,00	847 022,24
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	86 271 445,07	86 271 445,07	3 383 002,25	84 932 158,54	88 315 160,79	0,00	2 043 715,72
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	245 764,49	138 969,66	384 734,15	0,00	238 129,71	238 129,71	146 604,44	0,00
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	7 432 393,76	54 388 617,70	61 821 011,46	0,00	54 258 795,89	54 258 795,89	7 562 215,57	0,00
41200000-Clients Etudiants, élèves, stagiaires	0,00	21 257 604,70	21 257 604,70	0,00	21 257 604,70	21 257 604,70	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 12

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
41600000-Clients douteux ou litigieux	1 024 844,89	2 197 525,03	3 222 369,92	0,00	2 840 312,73	2 840 312,73	382 057,19	0,00
41810000-Clients Factures à établir	6 487 533,39	8 262 878,16	14 750 411,55	0,00	7 601 675,39	7 601 675,39	7 148 736,16	0,00
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	10 013 947,13	10 013 947,13	13 542 462,07	3 515 029,56	17 057 491,63	0,00	7 043 544,50
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	294 490 847,03	294 490 847,03	0,00	294 490 847,03	294 490 847,03	0,00	0,00
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	10 077 509,00	10 077 509,00	10 077 509,00	10 931 465,00	21 008 974,00	0,00	10 931 465,00
43720000-Contributions et retenues pour pensions civiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43740000-Cotisations de retraite complémentaire	0,00	40 638,82	40 638,82	0,00	40 638,82	40 638,82	0,00	0,00
43780000-Divers	0,00	119 430,62	119 430,62	0,00	297 061,26	297 061,26	0,00	177 630,64
43790000-EXONERATION FISCALE & SOCIALE HEURES COMPLEMENTAIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43860000-Autres charges à payer	0,00	1 341 155,00	1 341 155,00	1 341 155,00	1 613 758,75	2 954 913,75	0,00	1 613 758,75
43873000-Produits à recevoir (Fournisseur)	0,00	23 305,24	23 305,24	0,00	44 515,69	44 515,69	0,00	21 210,45
44110000-Subventions d'investissement	126 046,30	21 623 490,39	21 749 536,69	0,00	20 222 404,79	20 222 404,79	1 527 131,90	0,00
44170000-Subventions d'exploitation	4 716 916,71	1 071 823 839,27	1 076 540 755,98	0,00	1 074 127 230,24	1 074 127 230,24	2 413 525,74	0,00
44190000-Avances sur subventions	0,00	38 545 713,73	38 545 713,73	37 774 949,15	51 857 976,24	89 632 925,39	0,00	51 087 211,66
44330000-Créance/etat compensat réduction charges sociales	893 441,47	0,00	893 441,47	0,00	0,00	0,00	893 441,47	0,00
44352000-Aide de l'Etat versée par l'ASP contrats aidés	8 520,21	29 332,34	37 852,55	0,00	34 564,47	34 564,47	3 288,08	0,00
44520000-Tva due	0,00	735 553,20	735 553,20	0,00	735 553,20	735 553,20	0,00	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
intra-communautaire								
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	1 784 616,08	1 784 616,08	0,00	1 784 616,08	1 784 616,08	0,00	0,00
44562200-Tva deductible sur immobilisations intracom.	0,00	772 612,20	772 612,20	0,00	772 612,20	772 612,20	0,00	0,00
44562300-Tva déductible sur immobilisations-autres pays	0,00	346 910,00	346 910,00	0,00	346 910,00	346 910,00	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	2 286 211,87	2 286 211,87	0,00	2 286 211,87	2 286 211,87	0,00	0,00
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	0,00	266 472,24	266 472,24	0,00	266 472,24	266 472,24	0,00	0,00
44566300-Tva déd / autres biens et services-autres pays	0,00	118 662,69	118 662,69	0,00	118 662,69	118 662,69	0,00	0,00
44567100-Crédit de TVA sur achats France	941 270,14	12 474 852,10	13 416 122,24	0,00	13 416 121,90	13 416 121,90	0,34	0,00
44567200-Credit TVA / achats intra-communautaire	0,00	3 138 757,10	3 138 757,10	373 134,47	2 765 622,63	3 138 757,10	0,00	0,00
44567300-Credit TVA / achats sur achats autres pays	71 165,15	2 747 352,16	2 818 517,31	0,00	2 818 517,31	2 818 517,31	0,00	0,00
44571000-TVA collectée	0,00	1 684 924,66	1 684 924,66	0,00	1 684 924,66	1 684 924,66	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	3 030 418,00	16 427 330,02	19 457 748,02	0,00	17 970 609,02	17 970 609,02	1 487 139,00	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	517 112,91	590 061,22	1 107 174,13	0,00	590 165,17	590 165,17	517 008,96	0,00
44587000-Tva sur facturation à établir	0,00	387 000,36	387 000,36	202 166,83	395 071,93	597 238,76	0,00	210 238,40
44871000-Subventions d’investissement à recevoir	20 872 727,74	19 148 129,69	40 020 857,43	0,00	20 872 727,74	20 872 727,74	19 148 129,69	0,00
44877000-Produit à recevoir subventions fonctionnement	20 023 782,86	35 931 225,34	55 955 008,20	0,00	20 320 419,18	20 320 419,18	35 634 589,02	0,00
46200000-Creances sur cessions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
d'immobilisations								
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	0,00	643 451,38	643 451,38	0,00	643 451,38	643 451,38	0,00	0,00
46500000-Créances cessions de val mob de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46631000-Virements a reimputer non auxiliarisé	0,00	361 357,87	361 357,87	1 776,46	359 581,41	361 357,87	0,00	0,00
46633000-Virements a reimputer (fournisseur)	0,00	396 617,81	396 617,81	28 586,15	402 561,22	431 147,37	0,00	34 529,56
46641000-Excedents de versement à rembourser (géné)	0,00	1 271,73	1 271,73	3 697,03	1 685,02	5 382,05	0,00	4 110,32
46642000-Excedents de versement à rembourser (client)	0,00	1 394,33	1 394,33	0,00	1 394,33	1 394,33	0,00	0,00
46642100-Excedents de versement à rembourser (client)	0,00	967 628,40	967 628,40	159 019,10	815 310,69	974 329,79	0,00	6 701,39
46710000-Aide à la mobilité internationale (fournisseur)	0,00	302 400,00	302 400,00	0,00	302 400,00	302 400,00	0,00	0,00
46711000-Aide à la mobilité internationale	0,00	2 866 338,00	2 866 338,00	163 806,00	2 883 538,00	3 047 344,00	0,00	181 006,00
46712000-Aide à la mobilité internationale (client)	0,00	9 308,08	9 308,08	0,00	9 308,08	9 308,08	0,00	0,00
46742000-Taxe d'apprentissage (client)	0,00	4 794 595,42	4 794 595,42	0,00	4 794 595,42	4 794 595,42	0,00	0,00
46743000-Taxe d'apprentissage (fournisseur)	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
47130000-Recettes perçues avant émission de titre	0,00	12 213 794,60	12 213 794,60	0,00	12 213 794,60	12 213 794,60	0,00	0,00
47132000-Recettes perçues avant émission de titre (client)	0,00	3 382 446,83	3 382 446,83	0,00	3 381 688,28	3 381 688,28	758,55	0,00
47150000-Recettes régisseurs (régies auto)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 15

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47152000-Recettes régisseurs à vérifier	0,00	7 567 746,10	7 567 746,10	0,00	7 567 746,10	7 567 746,10	0,00	0,00
47181000-Autres recettes a classer	0,00	394 432 891,18	394 432 891,18	7 940 510,39	397 465 984,99	405 406 495,38	0,00	10 973 604,20
47182000-Autres recettes a classer auxiliarisé	0,00	98 679,85	98 679,85	62 974,66	35 705,19	98 679,85	0,00	0,00
47182100-Autres recettes a classer client	0,00	368 345 790,42	368 345 790,42	612 876,77	370 681 333,79	371 294 210,56	0,00	2 948 420,14
47183000-Autres recettes a classer fournisseurs	0,00	22 032,58	22 032,58	0,00	39 912,49	39 912,49	0,00	17 879,91
47187000-APUREMENT DROITS UNIVERSITAIRES	0,00	330 540,15	330 540,15	6 828,70	325 719,55	332 548,25	0,00	2 008,10
47211100-DPAO Avances sur mission	6 415,30	47 643,74	54 059,04	0,00	54 059,04	54 059,04	0,00	0,00
47211200-DPAO Services bancaires	140,50	70 027,68	70 168,18	0,00	70 115,13	70 115,13	53,05	0,00
47213000-Dépenses payées avant ordonnancement fournisseurs	5 458 485,14	15 518 388,61	20 976 873,75	0,00	16 031 214,59	16 031 214,59	4 945 659,16	0,00
47250000-Dépenses régisseurs (régies auto)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47253000-Dépenses régisseurs à vérifier	0,00	1 397,54	1 397,54	0,00	999,63	999,63	397,91	0,00
47281200-Autres depenses a regulariser aux	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00	0,00	0,00
47282000-Autres depenses a regulariser	0,00	612 341 011,57	612 341 011,57	0,00	612 341 011,57	612 341 011,57	0,00	0,00
47310000-Recettes à transférer	0,00	11 092 644,27	11 092 644,27	322 886,00	12 695 055,52	13 017 941,52	0,00	1 925 297,25
47312100-Recettes à transférer auxiliarisé client	0,00	4 864 029,33	4 864 029,33	0,00	4 864 029,33	4 864 029,33	0,00	0,00
47313000-Recettes à transférer auxiliarisé fournisseur	0,00	602 372,88	602 372,88	651,00	601 721,88	602 372,88	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:19 Page 16

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47811000-Autres comptes transitoires en encaissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01
47812000-Autres comptes transitoires en décaissement	0,00	0,13	0,13	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	7 465 114,32	7 465 114,32	7 447 855,54	7 407 657,62	14 855 513,16	0,00	7 390 398,84
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	641 499,15	641 499,15	1 024 844,89	228 203,61	1 253 048,50	0,00	611 549,35
51120000-Cheques bancaires a encaisser TG	252 513,89	23 048 408,74	23 300 922,63	0,00	22 662 705,03	22 662 705,03	638 217,60	0,00
51130000-Effets à l'encaissement TG	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00	1 780,00	1 780,00	920,00	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	12 738 846,20	12 738 846,20	14 023,00	12 726 493,52	12 740 516,52	0,00	1 670,32
51150010-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	2 352,00	2 352,00	0,00	2 352,00	2 352,00	0,00	0,00
51151000-CB a l'encaissement - DU	986,89	32 570 709,28	32 571 696,17	0,00	32 572 563,37	32 572 563,37	0,00	867,20
51171000-Cheques impayés non auxiliarisTG et DU Web Impayés	62 220,80	1 721 876,77	1 784 097,57	0,00	1 740 069,92	1 740 069,92	44 027,65	0,00
51173000-Cheques impayés auxiliarisés	3 209,66	24 723,64	27 933,30	0,00	21 241,53	21 241,53	6 691,77	0,00
51210000-Compte en monnaie nationale	9 999,58	1 539 754,52	1 549 754,10	0,00	1 532 014,50	1 532 014,50	17 739,60	0,00
51210010-Compte en monnaie nationale	8 185,03	116 427,14	124 612,17	0,00	121 056,79	121 056,79	3 555,38	0,00
51210020-Compte en monnaie nationale	10 000,00	57 085,81	67 085,81	0,00	47 849,58	47 849,58	19 236,23	0,00
51510000-Compte au tresor	93 111 101,63	502 822 585,09	595 933 686,72	0,00	497 667 031,40	497 667 031,40	98 266 655,32	0,00
51510010-Compte au tresor	0,00	208 800,00	208 800,00	0,00	208 800,00	208 800,00	0,00	0,00
51591000-Règlements en cours de	0,00	388 896 400,85	388 896 400,85	4 547,09	389 484 018,73	389 488 565,82	0,00	592 164,97

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
traitement TG								
51592000-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	225 284,60	676 065 265,62	676 290 550,22	0,00	675 838 862,07	675 838 862,07	451 688,15	0,00
51592010-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	0,00	760,80	760,80	0,00	760,80	760,80	0,00	0,00
53100000-Caisse	610,26	134 070,76	134 681,02	0,00	132 899,49	132 899,49	1 781,53	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	6 273,38	6 273,38	0,00	6 273,38	6 273,38	0,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	0,00	5 923 673,94	5 923 673,94	200,00	5 923 473,94	5 923 673,94	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2018
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 21.02.2019
Heure 12:03:19

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	176 441 962,62	2 193 920 385,39	2 370 362 348,01	615 806 180,56	2 201 390 888,35	2 817 197 068,91	101 073 749,42	547 908 470,32
Total classe 2	512 083 401,33	152 985 744,57	665 069 145,90	143 382 008,90	147 628 232,21	291 010 241,11	541 425 386,70	167 366 481,91
Total classe 3	28 637,88	31 383,20	60 021,08	0,00	28 637,88	28 637,88	31 383,20	0,00
Total classe 4	71 856 978,96	3 427 948 004,84	3 499 804 983,80	94 888 133,58	3 431 028 228,05	3 525 916 361,63	81 860 892,89	107 972 270,72
Total classe 5	93 684 112,34	1 645 880 714,54	1 739 564 826,88	18 770,09	1 640 690 246,05	1 640 709 016,14	99 450 513,23	594 702,49
Total classe 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	854 095 093,13	7 420 766 232,54	8 274 861 325,67	854 095 093,13	7 420 766 232,54	8 274 861 325,67	823 841 925,44	823 841 925,44

CISR

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2018 - CISR

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)**	Date 21.02.2019 Heure 10:16:37 Page 2

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	37 696,83	-37 696,83		
Immobilisations corporelles	4 531 030,78	-3 047 196,39	1 483 834,39	1 356 102,80
Terrains				
Constructions	667 826,29	-86 804,89	581 021,40	184 258,81
Installations techniques, matériels et outillage	14 579,80	-5 097,81	9 481,99	10 754,80
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	3 849 774,71	-2 955 293,69	894 481,02	908 485,45
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	-1 150,02		-1 150,02	252 603,74
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 568 727,61	-3 084 893,22	1 483 834,39	1 356 102,80
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	18 306,42		18 306,42	28 817,24
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne				
Créances clients et comptes rattachés	13 740,00		13 740,00	28 817,24
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 566,42		4 566,42	
Créances sur les autres débiteurs				
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	18 306,42		18 306,42	28 817,24
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 024 683,39		1 024 683,39	1 067 237,59
Autres				
TOTAL TRESORERIE	1 024 683,39		1 024 683,39	1 067 237,59
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	5 611 717,42	-3 084 893,22	2 526 824,20	2 452 157,63

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 21.02.2019 Heure 10:16:37 Page 3

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
FONDS PROPRES		
Financements reçus		
Financements de l'actif - Etat		
Financement de l'actif par des tiers		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	2 397 283,01	2 469 624,48
Report à nouveau	-1 938,44	-150 686,61
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	96 174,58	78 345,14
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	2 491 519,15	2 397 283,01
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 305,05	54 874,62
Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes non financières		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	35 305,05	54 874,62
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	2 526 824,20	2 452 157,63

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2018 - CISR

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	21,60	24,00
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	142 376,45	85 849,83
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations divers		
Charges sociales		
Autres charges de personnel		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	6 017,00	2 105,29
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	350 063,29	387 301,62
Prestations internes	6 710,39	6 587,64
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	505 188,73	481 868,38
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	505 188,73	481 868,38
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	96 174,58	78 345,14
TOTAL CHARGES	505 188,73	481 868,38

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Produits (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	204 858,31	229 831,52
Ventes de biens ou prestations de services	18 783,33	3 333,33
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	186 074,98	226 498,19
Production stockée et immobilisée		
Autres produits		
Reprises sur amortissements, dépréciations etprovisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Prestations internes	396 505,00	330 382,00
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	601 363,31	560 213,52
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	601 363,31	560 213,52

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 6 et 7

EXERCICE 2018 - CISR

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:09 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	18 460,00	18 460,00	0,00	291,47	291,47	18 168,53	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	858,39	858,39	0,00	43,56	43,56	814,83	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	109,43	109,43	0,00	0,00	0,00	109,43	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	60,26	60,26	0,00	0,00	0,00	60,26	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	21,60	21,60	0,00	0,00	0,00	21,60	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	5 480,68	5 480,68	0,00	859,13	859,13	4 621,55	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	1 197,60	1 197,60	0,00	0,00	0,00	1 197,60	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	1 502,02	1 502,02	0,00	92,42	92,42	1 409,60	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	127 406,30	127 406,30	0,00	28 244,76	28 244,76	99 161,54	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	127,50	127,50	0,00	0,00	0,00	127,50	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	210,00	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00	0,00
62560000-Missions personnels	0,00	1 992,83	1 992,83	0,00	0,00	0,00	1 992,83	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	747,16	747,16	0,00	0,02	0,02	747,14	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	6 089,76	6 089,76	0,00	0,00	0,00	6 089,76	0,00
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	0,00
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	5 400,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:09 Page 3

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
62888000-Autres frais divers	0,00	2 265,88	2 265,88	0,00	0,00	0,00	2 265,88	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	1 982,00	1 982,00	0,00	860,00	860,00	1 122,00	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	6 321,60	6 321,60	0,00	3 160,80	3 160,80	3 160,80	0,00
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	1 734,20	1 734,20	0,00	0,00	0,00	1 734,20	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	356 154,58	356 154,58	0,00	6 091,29	6 091,29	350 063,29	0,00
70682000-autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	18 783,33	18 783,33	0,00	18 783,33
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	1 896,00	1 896,00	0,00	11 244,98	11 244,98	0,00	9 348,98
75882000-Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	176 726,00	176 726,00	0,00	176 726,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:09 Page 4

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	543 521,79	543 521,79	0,00	45 043,45	45 043,45	498 478,34	0,00
Total classe 7	0,00	1 896,00	1 896,00	0,00	206 754,31	206 754,31	0,00	204 858,31
Total général	0,00	545 417,79	545 417,79	0,00	251 797,76	251 797,76	498 478,34	204 858,31

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 1 à 5 et 8

EXERCICE 2018 - CISR

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:54 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	0,00	0,00	24 569,09	0,00	24 569,09	0,00	24 569,09
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	24 569,09	0,00	24 569,09	0,00	0,00	0,00	24 569,09	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	150 686,61	150 686,61	2 469 624,48	78 345,14	2 547 969,62	0,00	2 397 283,01
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	942 447,97	942 447,97	481 677,46	460 770,51	942 447,97	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	632 364,07	634 302,31	1 266 666,38	0,00	1 264 727,94	1 264 727,94	1 938,44	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	575 535,73	575 535,73	78 345,14	593 365,17	671 710,31	0,00	96 174,58
13150002-Financements Autres coll non rattachés	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	186 863,14	186 863,14	0,00	186 863,14	186 863,14	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services SIU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531100-LIAISON CISR	1 067 237,59	891 250,86	1 958 488,45	0,00	933 805,06	933 805,06	1 024 683,39	0,00
18532100-Client Inter-groupe SIU-	0,00	422 907,00	422 907,00	0,00	422 907,00	422 907,00	0,00	0,00
18533100-Four. Inter-groupe SIU	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	0,00
18600000-Biens prestations échangés (charges)	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	6 710,39	6 710,39	0,00	0,00
18700000-Biens prestations échangés (produits)	0,00	422 907,00	422 907,00	0,00	422 907,00	422 907,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou	37 696,83	0,00	37 696,83	0,00	0,00	0,00	37 696,83	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
sous-traités								
20800000-Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	241 078,10	426 748,19	667 826,29	0,00	0,00	0,00	667 826,29	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	12 726,00	0,00	12 726,00	0,00	0,00	0,00	12 726,00	0,00
21511701-Installations complexes acquis sol propre TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	1 853,80	0,00	1 853,80	0,00	0,00	0,00	1 853,80	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	3 462 133,28	5 326 954,39	8 789 087,67	0,00	5 032 018,00	5 032 018,00	3 757 069,67	0,00
21832701-Matériel informatique acquis TECH	2 580,00	10 920 303,36	10 922 883,36	0,00	10 908 500,86	10 908 500,86	14 382,50	0,00
21832800-Matériel informatique autre	29 922,42	0,00	29 922,42	0,00	0,00	0,00	29 922,42	0,00
21847000-Mobilier acquis	5 722,98	0,00	5 722,98	0,00	0,00	0,00	5 722,98	0,00
21887000-Matériels divers acquis	42 677,14	0,00	42 677,14	0,00	0,00	0,00	42 677,14	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	224 873,34	50 646,78	275 520,12	0,00	275 520,12	275 520,12	0,00	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	27 730,40	89 686,54	117 416,94	0,00	118 566,96	118 566,96	0,00	1 150,02
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et	0,00	0,00	0,00	37 696,83	0,00	37 696,83	0,00	37 696,83

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:54 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
sous-traités								
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	56 819,29	29 985,60	86 804,89	0,00	86 804,89
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	1 971,20	1 272,81	3 244,01	0,00	3 244,01
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	1 853,80	0,00	1 853,80	0,00	1 853,80
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	6 091,29	6 091,29	2 590 819,39	317 033,72	2 907 853,11	0,00	2 901 761,82
28183280-Amort- Matériel informatique autre	0,00	0,00	0,00	29 922,42	0,00	29 922,42	0,00	29 922,42
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	4 579,96	572,29	5 152,25	0,00	5 152,25
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	9 228,60	9 228,60	18 457,20	0,00	18 457,20
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	0,00	123 016,51	123 016,51	181,99	123 016,51	123 198,50	0,00	181,99
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	551 019,26	551 019,26	0,00	551 019,26	551 019,26	0,00	0,00
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	12 147,72	12 147,72	9 988,30	2 159,42	12 147,72	0,00	0,00
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	358 127,50	358 127,50	14 393,93	364 474,13	378 868,06	0,00	20 740,56
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	940 430,18	940 430,18	30 310,40	924 502,28	954 812,68	0,00	14 382,50
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	0,00	4 566,42	4 566,42	0,00	0,00	0,00	4 566,42	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:03:54 Page 5

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	28 817,24	362 794,20	391 611,44	0,00	377 871,44	377 871,44	13 740,00	0,00
44110000-Subventions d'investissement	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00	0,00	0,00
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	1 593,90	1 593,90	0,00	1 593,90	1 593,90	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	25,95	25,95	0,00	25,95	25,95	0,00	0,00
44571000-TVA collectée	0,00	14 485,87	14 485,87	0,00	14 485,87	14 485,87	0,00	0,00
47181000-Autres recettes a classer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47182100-Autres recettes a classer client	0,00	28 696,90	28 696,90	0,00	28 696,90	28 696,90	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2018
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 21.02.2019
Heure 12:03:54

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	1 724 170,75	4 368 321,40	6 092 492,15	3 054 216,17	4 505 111,74	7 559 327,91	1 051 190,92	2 518 026,68
Total classe 2	4 088 994,29	16 820 430,55	20 909 424,84	2 732 891,49	16 692 698,96	19 425 590,45	4 569 877,63	3 086 043,24
Total classe 4	28 817,24	2 524 904,41	2 553 721,65	54 874,62	2 515 845,66	2 570 720,28	18 306,42	35 305,05
Total classe 8	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général	5 841 982,28	23 713 656,36	29 555 638,64	5 841 982,28	23 713 656,36	29 555 638,64	5 639 374,97	5 639 374,97

SIUAPS

BILAN COMPTABLE

EXERCICE 2018 - SIUAPS

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 21.02.2019 Heure 10:24:29 Page 2

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 895 881,18	-1 967 528,79	2 928 352,39	2 988 539,53
Terrains	257 434,99	-30 985,81	226 449,18	
Constructions	3 935 314,13	-1 494 717,34	2 440 596,79	2 448 103,81
Installations techniques, matériels et outillage	275 608,42	-193 154,64	82 453,78	87 187,90
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	363 212,87	-248 671,00	114 541,87	98 997,67
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	64 310,77		64 310,77	354 250,15
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 895 881,18	-1 967 528,79	2 928 352,39	2 988 539,53
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	2 115,17		2 115,17	32 534,16
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne				
Créances clients et comptes rattachés	2 023,51		2 023,51	32 534,36
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances sur les autres débiteurs	91,66		91,66	-0,20
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	2 115,17		2 115,17	32 534,16
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	466 252,68		466 252,68	614 922,79
Autres				
TOTAL TRESORERIE	466 252,68		466 252,68	614 922,79
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	5 364 249,03	-1 967 528,79	3 396 720,24	3 635 996,48

Système de base
BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)

PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
FONDS PROPRES		
Financements reçus	1 034 805,34	1 137 529,98
Financements de l'actif - Etat	296 994,30	326 701,87
Financement de l'actif par des tiers	737 811,04	810 828,11
Ecarts de réévaluation		
Réserves	2 381 795,57	2 281 525,13
Report à nouveau	-97 795,08	-156 998,47
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 702,74	257 268,91
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	3 314 103,09	3 519 325,55
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 617,15	116 670,93
Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes non financières		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	82 617,15	116 670,93
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	3 396 720,24	3 635 996,48

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2018 - SIUAPS

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	835,33	582,04
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	635 870,92	521 437,36
Charges de personnel	173 166,31	189 986,10
Salaires, traitements et rémunérations divers	120 967,12	130 732,98
Charges sociales	51 850,19	59 221,52
Autres charges de personnel	349,00	31,60
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	82 394,38	38 098,46
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	288 200,54	235 750,04
Prestations internes	44 581,54	47 873,61
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 225 049,02	1 033 727,61
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	1 225 049,02	1 033 727,61
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		257 268,91
TOTAL CHARGES	1 225 049,02	1 033 727,61

Système de base
COMPTE DE RESULTAT

Produits (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	172 140,00	191 759,96
Subventions pour charges de service public		
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	172 140,00	191 759,96
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée		
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	39 596,88	135 049,70
Ventes de biens ou prestations de services	22 465,00	72 915,31
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	17 131,88	62 134,39
Production stockée et immobilisée		
Autres produits	102 724,64	102 724,65
Reprises sur amortissements, dépréciations etprovisions (produits de fonctionnement)		
Reprises du financement rattaché à un actif	102 724,64	102 724,65
Prestations internes	905 884,76	861 462,21
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 220 346,28	1 290 996,52
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change		
Autres produits financiers		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	4 702,74	
TOTAL PRODUITS	1 220 346,28	1 290 996,52

Université Claude Bernard Lyon 1

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 6 et 7

EXERCICE 2018 - SIUAPS

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:58 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60611000-Electricite	0,00	25 388,55	25 388,55	0,00	0,00	0,00	25 388,55	0,00
60613000-Gaz	0,00	38 131,75	38 131,75	0,00	3 571,31	3 571,31	34 560,44	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	234 487,14	234 487,14	0,00	4 563,34	4 563,34	229 923,80	0,00
60617000-Eau	0,00	53 304,89	53 304,89	0,00	0,06	0,06	53 304,83	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	40 877,96	40 877,96	0,00	759,14	759,14	40 118,82	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	366,36	366,36	0,00	0,00	0,00	366,36	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement,recherche	0,00	17 660,25	17 660,25	0,00	239,47	239,47	17 420,78	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	3 077,30	3 077,30	0,00	0,01	0,01	3 077,29	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	1 107,97	1 107,97	0,00	272,64	272,64	835,33	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	1 873,12	1 873,12	0,00	179,41	179,41	1 693,71	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	29 462,55	29 462,55	0,00	3 960,60	3 960,60	25 501,95	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	11 538,69	11 538,69	0,00	0,00	0,00	11 538,69	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	9 758,31	9 758,31	0,00	0,00	0,00	9 758,31	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	485,80	485,80	0,00	19,20	19,20	466,60	0,00
62142000-Personnel prêté à l'établissement	0,00	193 160,55	193 160,55	0,00	92 799,79	92 799,79	100 360,76	0,00
62260000-Honoraires	0,00	1 052,40	1 052,40	0,00	1 052,40	1 052,40	0,00	0,00
62570000-Frais réceptions	0,00	744,73	744,73	0,00	0,00	0,00	744,73	0,00
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	3 554,98	3 554,98	0,00	296,37	296,37	3 258,61	0,00
62860000-Prestation extérieure	0,00	14 276,65	14 276,65	0,00	1 404,37	1 404,37	12 872,28	0,00

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
de nettoyage								
62888000-Autres frais divers	0,00	77 035,71	77 035,71	0,00	11 521,30	11 521,30	65 514,41	0,00
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	1 883,61	1 883,61	0,00	0,00	0,00	1 883,61	0,00
63320000-Allocation logement	0,00	509,28	509,28	0,00	0,00	0,00	509,28	0,00
64111000-Rémunérations principales	0,00	94 657,58	94 657,58	0,00	1 892,74	1 892,74	92 764,84	0,00
64112100-Rémunérations accessoires indexées	0,00	7 433,80	7 433,80	0,00	0,00	0,00	7 433,80	0,00
64120000-Congés payés	0,00	348,51	348,51	0,00	0,00	0,00	348,51	0,00
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
64142000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	14 907,79	14 907,79	0,00	0,00	0,00	14 907,79	0,00
64150000-Supplément familial	0,00	797,09	797,09	0,00	6,87	6,87	790,22	0,00
64191000-Abattement indemintaire	0,00	0,00	0,00	0,00	278,04	278,04	0,00	278,04
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	13 153,03	13 153,03	0,00	0,00	0,00	13 153,03	0,00
64531100-Pensions civiles	0,00	17 325,00	17 325,00	0,00	0,00	0,00	17 325,00	0,00
64534000-CNAV	0,00	8 213,11	8 213,11	0,00	0,00	0,00	8 213,11	0,00
64535100-RAFP	0,00	443,00	443,00	0,00	0,00	0,00	443,00	0,00
64535200-IRCANTEC	0,00	3 268,59	3 268,59	0,00	0,00	0,00	3 268,59	0,00
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	3 796,56	3 796,56	0,00	0,00	0,00	3 796,56	0,00
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	5 650,90	5 650,90	0,00	0,00	0,00	5 650,90	0,00
64710000-Prestations directes	0,00	412,60	412,60	0,00	63,60	63,60	349,00	0,00
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	2 508,00	2 508,00	0,00	0,00	0,00	2 508,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:58 Page 4

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
65700000-Charges spécifiques	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00
65780000-Autres charges spécifiques	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
65882000-Autres charges diverses	0,00	69 093,49	69 093,49	0,00	0,00	0,00	69 093,49	0,00
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	288 200,54	288 200,54	0,00	0,00	0,00	288 200,54	0,00
70682000-autres prestations de services	0,00	1 796,00	1 796,00	0,00	4 142,00	4 142,00	0,00	2 346,00
70830000-Locations diverses	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	65 119,00	65 119,00	0,00	20 119,00
74480000-Subv autres collectivites publ & organismes publ	0,00	0,00	0,00	0,00	172 140,00	172 140,00	0,00	172 140,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 108,37	15 108,37	0,00	15 108,37
75882000-Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	2 023,51	2 023,51	0,00	2 023,51
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	0,00	0,00	0,00	102 724,64	102 724,64	0,00	102 724,64

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 15	**BALANCE PROVISOIRE**	Date 05.02.2019 Heure 16:17:58 Page 5

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 6	0,00	1 310 348,14	1 310 348,14	0,00	129 880,66	129 880,66	1 180 745,52	278,04
Total classe 7	0,00	46 796,00	46 796,00	0,00	361 257,52	361 257,52	0,00	314 461,52
Total général	0,00	1 357 144,14	1 357 144,14	0,00	491 138,18	491 138,18	1 180 745,52	314 739,56

BALANCE DES COMPTES GENERAUX

Comptes de classe 1 à 5 et 8

EXERCICE 2018 - SIUAPS

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:04:29 Page 2

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	0,00	0,00	601 697,70	0,00	601 697,70	0,00	601 697,70
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	274 995,83	29 707,57	304 703,40	0,00	0,00	0,00	304 703,40	0,00
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	156 998,47	156 998,47	2 281 525,13	257 268,91	2 538 794,04	0,00	2 381 795,57
11000000-Report à nouveau (solde crediteur)	0,00	1 552 370,35	1 552 370,35	798 372,97	753 997,38	1 552 370,35	0,00	0,00
11900000-Report a nouveau (solde debiteur)	955 371,44	1 053 166,52	2 008 537,96	0,00	1 910 742,88	1 910 742,88	97 795,08	0,00
12000000-Resultat de l'exercice (solde crediteur)	0,00	464 280,85	464 280,85	257 268,91	207 011,94	464 280,85	0,00	0,00
12900000-Resultat de l'exercice (solde debiteur)	0,00	1 106 762,75	1 106 762,75	0,00	1 102 060,01	1 102 060,01	4 702,74	0,00
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00	0,00	1 460 214,00
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	649 385,89	73 017,07	722 402,96	0,00	0,00	0,00	722 402,96	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	432 712,76	432 712,76	0,00	432 712,76	432 712,76	0,00	0,00
18531000-Opérations de trésorerie inter-services SIU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18531200-LIAISON SIUAPS	614 922,79	1 893 408,63	2 508 331,42	0,00	2 042 078,74	2 042 078,74	466 252,68	0,00
18532200-Client Inter-groupe SIU	0,00	971 291,14	971 291,14	0,00	971 291,14	971 291,14	0,00	0,00
18533200-Four. Inter-groupe SIU	0,00	44 581,54	44 581,54	0,00	44 581,54	44 581,54	0,00	0,00
18600000-Biens prestations échangés (charges)	0,00	44 581,54	44 581,54	0,00	44 581,54	44 581,54	0,00	0,00
18700000-Biens prestations échangés (produits)	0,00	958 087,95	958 087,95	0,00	958 087,95	958 087,95	0,00	0,00
21255800-Agencement terr bâtis	0,00	257 434,99	257 434,99	0,00	0,00	0,00	257 434,99	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
ens immob admin/com autre								
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	83 073,31	0,00	83 073,31	0,00	0,00	0,00	83 073,31	0,00
21355701-Construction agencement bâtiments admin acq TECH	5 280,00	52 639,80	57 919,80	0,00	52 511,40	52 511,40	5 408,40	0,00
21355800-Construction agencement bâtiments admin autres	120 158,66	11 064,76	131 223,42	0,00	0,00	0,00	131 223,42	0,00
21358000-Construction agencement autres ens immo	3 543 793,62	171 815,38	3 715 609,00	0,00	0,00	0,00	3 715 609,00	0,00
21358001-Construction agencement autres ens immo TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21511700-Installations complexes acquis sol propre	43 072,67	0,00	43 072,67	0,00	0,00	0,00	43 072,67	0,00
21547000-Matériel acquis	17 888,35	21 120,00	39 008,35	0,00	0,00	0,00	39 008,35	0,00
21547001-Matériel acquis TECH	21 120,00	21 120,00	42 240,00	0,00	42 240,00	42 240,00	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	113 349,33	2 038,80	115 388,13	0,00	0,00	0,00	115 388,13	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	2 038,80	2 038,80	4 077,60	0,00	4 077,60	4 077,60	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	60 010,51	11 070,00	71 080,51	0,00	0,00	0,00	71 080,51	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	52 956,96	52 956,96	0,00	45 898,20	45 898,20	7 058,76	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	81 001,13	0,00	81 001,13	0,00	0,00	0,00	81 001,13	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	16 284,36	0,00	16 284,36	0,00	0,00	0,00	16 284,36	0,00
21832701-Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
acquis TECH								
21847000-Mobilier acquis	8 590,85	3 342,00	11 932,85	0,00	0,00	0,00	11 932,85	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	148 232,84	78 480,26	226 713,10	0,00	0,00	0,00	226 713,10	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	19 103,52	139 574,04	158 677,56	0,00	157 020,52	157 020,52	1 657,04	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	334 179,84	157 978,48	492 158,32	0,00	427 847,55	427 847,55	64 310,77	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	20 070,31	305 376,29	325 446,60	0,00	325 446,60	325 446,60	0,00	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28125580-Amort-Agcment terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	0,00	30 985,81	30 985,81	0,00	30 985,81
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	0,00	0,00	10 747,69	4 154,01	14 901,70	0,00	14 901,70
28135800-Amort- Construction agencement autres ens immo	0,00	0,00	0,00	1 293 454,09	186 361,55	1 479 815,64	0,00	1 479 815,64
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	29 359,68	4 307,30	33 666,98	0,00	33 666,98
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	0,00	0,00	6 224,19	5 587,43	11 811,62	0,00	11 811,62
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	87 140,07	8 461,96	95 602,03	0,00	95 602,03
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	47 567,82	4 506,19	52 074,01	0,00	52 074,01
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	0,00	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39	0,00	25 624,39
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	74 353,62	5 708,51	80 062,13	0,00	80 062,13

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:04:29 Page 5

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	0,00	0,00	8 067,17	4 047,79	12 114,96	0,00	12 114,96
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	705,09	1 193,28	1 898,37	0,00	1 898,37
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	91 089,15	37 882,00	128 971,15	0,00	128 971,15
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	57 454,07	956 572,74	1 014 026,81	0,00	974 663,32	974 663,32	39 363,49	0,00
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	292 685,22	292 685,22	0,00	292 685,22	292 685,22	0,00	0,00
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	1 652 018,49	1 652 018,49	106 512,37	1 657 594,96	1 764 107,33	0,00	112 088,84
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	632 254,42	632 254,42	67 612,63	574 533,59	642 146,22	0,00	9 891,80
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	32 534,36	468 589,33	501 123,69	0,00	500 158,69	500 158,69	965,00	0,00
41600000-Clients douteux ou litigieux	0,00	1 058,51	1 058,51	0,00	0,00	0,00	1 058,51	0,00
42100000-Personnel Rémunérations dues	0,00	177 800,45	177 800,45	0,00	177 800,45	177 800,45	0,00	0,00
43780000-Divers	0,00	1 892,74	1 892,74	0,00	1 892,74	1 892,74	0,00	0,00
44170000-Subventions d'exploitation	0,00	344 280,00	344 280,00	0,00	344 280,00	344 280,00	0,00	0,00
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44566100-Tva deductible sur biens et services france	0,00	8,66	8,66	0,00	8,66	8,66	0,00	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	0,00	348,51	348,51	0,00	348,51	348,51	0,00	0,00
47150000-Recettes régisseurs (régies auto)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	**CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE**	Date 21.02.2019 Heure 12:04:29 Page 6

Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
47152000-Recettes régisseurs à vérifier	0,00	6 482,00	6 482,00	0,00	6 482,00	6 482,00	0,00	0,00
47181000-Autres recettes a classer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47182100-Autres recettes a classer client	0,00	25 279,20	25 279,20	0,00	25 279,20	25 279,20	0,00	0,00
47211200-DPAO Services bancaires	0,00	0,00	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,20
47253000-Dépenses régisseurs à vérifier	0,00	613,88	613,88	0,00	522,02	522,02	91,86	0,00
53100000-Caisse	0,00	234,89	234,89	0,00	234,89	234,89	0,00	0,00
54300000-Regies d'avances	0,00	2 110,69	2 110,69	0,00	2 110,69	2 110,69	0,00	0,00
86230000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	21 502,00	0,00	21 502,00	0,00	1 572,00	1 572,00	19 930,00	0,00
86240000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	31 200,00	0,00	31 200,00	0,00	774,00	774,00	30 426,00	0,00
86330000-SIUAPS TICKETS TENNIS BLANCS	0,00	1 572,00	1 572,00	21 502,00	0,00	21 502,00	0,00	19 930,00
86340000-SIUAPS TICKETS TENNIS ROSES	0,00	774,00	774,00	31 200,00	0,00	31 200,00	0,00	30 426,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université
Année 2018
Période 01 à 16

CADRE 1 : BALANCE DEFINITIVE

Date 21.02.2019
Heure 12:04:29

Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	2 494 675,95	8 780 967,14	11 275 643,09	5 399 078,71	8 724 414,79	14 123 493,50	1 595 856,86	4 443 707,27
Total classe 2	4 662 872,49	1 288 050,56	5 950 923,05	1 674 332,96	1 348 237,70	3 022 570,66	4 895 881,18	1 967 528,79
Total classe 4	89 988,43	4 559 884,15	4 649 872,58	174 125,20	4 556 249,36	4 730 374,56	41 478,86	121 980,84
Total classe 5	0,00	2 345,58	2 345,58	0,00	2 345,58	2 345,58	0,00	0,00
Total classe 8	52 702,00	2 346,00	55 048,00	52 702,00	2 346,00	55 048,00	50 356,00	50 356,00
Total général	7 300 238,87	14 633 593,43	21 933 832,30	7 300 238,87	14 633 593,43	21 933 832,30	6 583 572,90	6 583 572,90

TABLEAUX BUDGETAIRES ET COMPTABLES

1. Autorisations d'emplois (pour vote)
2. Autorisations budgétaires *(agrégé et par SACD) (pour vote)*
3. Dépenses par destination et recettes par origine (pour information)
4. Equilibre financier (pour vote)
5. Opérations pour compte de tiers (pour information)
6. Situation patrimoniale *(agrégé et par SACD) (pour vote)*
7. Plan de trésorerie (pour information)
8. Opérations sur recettes fléchées (pour information)
9. Opérations pluri-annuelles (pour vote)
10. Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations (pour information)
11. Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information)

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement Réalisé 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat — En ETPT — BR 2018	(A) Emplois sous plafond Etat — En ETPT — Réalisé 2018	(B) Emplois financés sur ressources propres — En ETPT — BR 2018	(B) Emplois financés sur ressources propres — En ETPT — Réalisé 2018	(C) = (A) + (B) Global — BR 2018	(C) = (A) + (B) Global — Réalisé 2018
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 757,00	1 758,20			1 757,00	1 758,20
		CDI	3,00	3,00			3,00	3,00
	Non permanents	CDD	680,00	667,46	260,00	243,90	940,00	911,36
S/total EC			2 440,00	2 428,66	260,00	243,90	2 700,00	2 672,56
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS								
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 269,00	1 248,98			1 269,00	1 248,98
		CDI	50,00	45,50	40,00	38,12	90,00	83,62
	Non permanents	CDD	165,00	166,51	160,00	164,84	325,00	331,35
S/total Biatoss			1 484,00	1 460,99	200,00	202,97	1 684,00	1 663,95
Totaux			3 924,00	3 889,65	460,00	446,87	4 384,00	4 336,51
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat				4 129			Plafond global des emplois voté par le CA	4 589

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))
Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Autorisations budgétaires (réalisé) : UCBL dont SACD

Dépenses							Recettes						
	AE			CP			AR			RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
Personnel	**289 121 753**	**300 751 509**	**294 758 668**	**289 153 469**	**300 829 389**	**294 718 738**	**359 624 213**	**363 865 287**	**361 294 257**	**370 103 280**	**394 107 648**	**374 269 170**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*84 532 109*	*85 810 623*	*85 897 512*	*84 532 109*	*85 810 623*	*85 897 512*	298 988 346	301 609 594	301 964 150	298 468 346	301 609 594	301 860 908	Subvention pour charges de service public
							-4 070 021	7 901 070	-348 028	1 660 616	15 412 817	518 823	Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
							21 198 433	18 427 230	13 455 237	28 438 311	33 094 851	26 700 330	Autres financements publics
Fonctionnement	**59 022 554**	**61 981 635**	**60 950 609**	**59 636 396**	**70 395 205**	***56 315 365***	43 507 455	35 927 393	46 222 899	41 536 007	43 990 386	*45 189 110*	Recettes propres
							5 653 296	**240 000**	**18 854 558**	**14 602 209**	**11 248 324**	**11 922 980**	**Recettes fléchées**
								240 000	4 275 029	1 740 000	2 260 000	2 566 872	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**39 328 571**	**49 322 533**	**35 649 338**	**39 040 679**	**48 904 980**	***37 953 080***	5 653 296		11 604 530	11 687 080	8 988 324	7 335 817	Autres financements publics fléchés
									2 975 000	1 000 000		2 020 292	Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N							
Personnel													
dont contributions employeur au CAS Pension													
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	**387 472 878**	**412 055 676**	**391 358 615**	**387 830 544**	**420 129 574**	***388 987 183***	**365 277 509**	**364 105 287**	**380 148 815**	**384 705 489**	**405 355 972**	***386 192 150***	**TOTAL DES RECETTES**
						Solde budgétaire (excédent)	**2 795 032**	**Solde budgétaire (déficit)**					

Date arrêté : 31/12 – Définitif

Date : 04/01/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Autorisations budgétaires (réalisé) : UCBL hors SACD

Dépenses							Recettes						
	AE			CP			AR			RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
Personnel	**288 929 028**	**300 553 575**	**294 581 216**	**288 960 744**	**300 631 455**	**294 541 286**	**359 129 587**	**363 426 521**	**360 856 913**	**369 510 249**	**393 642 217**	***373 833 488***	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*84 514 600*	*85 793 167*	*85 880 187*	*84 514 600*	*85 793 167*	*85 880 187*	298 988 346	301 609 594	301 964 150	298 468 346	301 609 594	301 860 908	Subvention pour charges de service public
							-4 070 021	7 901 070	-348 028	1 660 616	15 412 817	518 823	Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
							20 899 673	18 014 064	13 283 097	28 108 335	32 681 685	26 528 190	Autres financements publics
Fonctionnement	**59 635 990**	**62 265 507**	**61 320 314**	**59 956 702**	**70 599 531**	***56 757 523***	43 311 589	35 901 793	45 957 695	41 272 952	43 938 121	*44 925 568*	Recettes propres
							5 653 296	**240 000**	**18 854 558**	**14 602 209**	**11 248 324**	**11 922 980**	**Recettes fléchées**
								240 000	4 275 029	1 740 000	2 260 000	2 566 872	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**38 480 659**	**48 259 571**	**34 703 800**	**37 851 077**	**47 719 732**	***37 152 134***	5 653 296		11 604 530	11 687 080	8 988 324	7 335 817	Autres financements publics fléchés
									2 975 000	1 000 000		2 020 292	Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N							
Personnel													
dont contributions employeur au CAS Pension													
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	**387 045 677**	**411 078 653**	**390 605 330**	**386 768 522**	**418 950 718**	***388 450 944***	**364 782 883**	**363 666 521**	**379 711 472**	**384 112 458**	**404 890 541**	***385 756 468***	**TOTAL DES RECETTES**
					Solde budgétaire (excédent)		**2 694 476**	**Solde budgétaire (déficit)**					

Date arrêté : 31/12 – 4eme trimestre

Date : 08/01/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Autorisations budgétaires (réalisé) : CISR

Dépenses							Recettes						
	AE			CP			AR			RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
Personnel							**229 819**	**186 326**	**193 775**	**280 219**	**210 629**	**206 629**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension													Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
							107 000	165 726		107 000	165 726		Autres financements publics
Fonctionnement	**-251 038**	**-181 103**	**-230 370**	**-203 608**	**-165 982**	**-258 809**	122 819	20 600	193 775	173 219	44 903	206 629	Recettes propres
													Recettes fléchées
													Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**337 947**	**719 753**	**712 529**	**576 194**	**770 130**	**510 216**							Autres financements publics fléchés
													Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N							
Personnel													
dont contributions employeur au CAS Pension													
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	**86 909**	**538 650**	**482 160**	**372 585**	**604 148**	**251 407**	**229 819**	**186 326**	**193 775**	**280 219**	**210 629**	**206 629**	**TOTAL DES RECETTES**
						Solde budgétaire (excédent)	**44 778**	**Solde budgétaire (déficit)**					

Date arrêté : 31/12 – 4eme trimestre

Date : 08/01/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Autorisations budgétaires (réalisé) : SIUAPS

Dépenses							Recettes						
	AE			CP			AR			RE			
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	
Personnel	**192 725**	**197 934**	**177 452**	**192 725**	**197 934**	**177 452**	**264 806**	**252 440**	**243 568**	**312 811**	**254 802**	**229 054**	**Recettes globalisées**
dont contributions employeur au CAS Pension	*17 509*	*17 456*	*17 325*	*17 509*	*17 456*	*17 325*							Subvention pour charges de service public
													Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
							191 760	247 440	172 140	222 976	247 440	172 140	Autres financements publics
Fonctionnement	**-362 397**	**-102 769**	**-139 335**	**-116 698**	**-38 344**	**-183 349**	73 046	5 000	71 428	89 835	7 362	56 914	Recettes propres
													Recettes fléchées
													Financements de l'Etat fléchés
Investissement	**509 965**	**343 208**	**233 009**	**613 409**	**415 117**	**290 730**							Autres financements publics fléchés
													Recettes propres fléchées
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N							
Personnel													
dont contributions employeur au CAS Pension													
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	**340 292**	**438 373**	**271 125**	**689 436**	**574 707**	**284 832**	**264 806**	**252 440**	**243 568**	**312 811**	**254 802**	**229 054**	**TOTAL DES RECETTES**
					Solde budgétaire (excédent)		**55 778**	**Solde budgétaire (déficit)**					

Date arrêté : 31/12 – 4eme trimestre

Date : 08/01/2019

Tableau 3

DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE - UCBL dont SACD

		DEPENSES															
		PERSONNEL				FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				TOTAL			
		Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP	Budget AE	Réalisé AE	Budget CP	Réalisé CP
	Formation initiale et continue	**135 875 552**	**135 616 763**	**135 877 252**	**135 616 493**	**17 753 110**	**13 085 385**	**20 298 493**	**11 816 964**	**4 294 455**	**2 893 832**	**5 920 329**	**2 955 469**	**157 923 118**	**151 595 981**	**162 096 074**	**150 388 926**
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	77 057 634	79 282 910	77 058 264	79 283 379	5 561 436	5 618 491	7 173 039	4 899 360	766 552	902 512	1 445 086	902 928	83 385 622	85 803 913	85 676 389	85 085 667
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	58 331 279	55 625 019	58 332 349	55 624 280	10 598 820	6 340 091	11 532 600	5 840 616	3 523 903	1 991 320	4 471 243	2 052 541	72 454 003	63 956 430	74 336 192	63 517 438
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	486 639	708 834	486 639	708 834	1 592 854	1 126 804	1 592 854	1 076 987	4 000		4 000		2 083 493	1 835 638	2 083 493	1 785 821
D105	**Bibliothèques et documentation**	**4 794 039**	**5 185 913**	**4 794 039**	**5 185 913**	**4 141 251**	**4 411 922**	**4 344 814**	**4 259 644**	**13 420**	**47 351**	**53 356**	**81 709**	**8 948 710**	**9 645 186**	**9 192 209**	**9 527 266**
	Recherche	**115 562 875**	**110 537 838**	**115 563 076**	**110 537 823**	**14 194 119**	**14 660 602**	**15 550 962**	**13 426 975**	**10 342 975**	**6 569 669**	**10 632 918**	**8 975 906**	**140 099 969**	**131 768 109**	**141 746 956**	**132 940 704**
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	58 737 267	55 294 970	58 737 268	55 294 956	6 684 648	6 986 887	7 521 502	6 659 507	3 371 151	2 580 812	3 224 110	2 055 308	68 793 066	64 862 670	69 482 879	64 009 771
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	11 604 384	11 212 070	11 604 384	11 212 070	974 885	817 535	1 066 985	726 087	137 406	104 792	183 588	119 292	12 716 675	12 134 398	12 854 958	12 057 449
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	28 713 938	27 578 696	28 713 939	27 578 696	4 353 854	4 640 941	4 677 090	4 268 706	6 014 272	3 329 020	6 299 009	6 272 504	39 082 064	35 548 657	39 690 038	38 119 907
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	2 903 294	2 891 444	2 903 294	2 891 444	236 837	155 829	223 203	90 695	75 000	16 673	71 760	5 196	3 215 130	3 063 946	3 198 257	2 987 336
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	5 573 140	5 304 693	5 573 340	5 304 693	1 235 489	1 297 971	1 321 720	1 217 177	605 902	338 543	676 751	352 436	7 414 532	6 941 206	7 571 812	6 874 305
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	4 699 413	4 425 254	4 699 413	4 425 254	655 705	645 293	681 494	359 043	139 245	112 328	176 853	135 453	5 494 363	5 182 875	5 557 760	4 919 750
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	3 331 438	3 830 711	3 331 438	3 830 711	52 700	116 146	58 968	105 759		87 500	846	35 716	3 384 138	4 034 356	3 391 252	3 972 185
D113	**Diffusion des savoirs et musées**	**1 082 632**	**776 227**	**1 082 632**	**776 227**	**1 906 629**	**1 260 313**	**2 149 374**	**1 212 805**	**20 960**	**917**	**20 960**	**917**	**3 010 221**	**2 037 457**	**3 252 966**	**1 989 949**
D114	**Immobilier**	**19 906 238**	**20 002 670**	**19 980 116**	**20 002 670**	**18 278 942**	**19 921 215**	**21 910 138**	***18 486 952***	**33 884 230**	**24 361 242**	**31 471 325**	***24 139 139***	**72 069 410**	**64 285 127**	**73 361 579**	**62 628 761**
D115	**Pilotage et support**	**21 377 254**	**21 229 083**	**21 377 548**	**21 204 911**	**4 158 447**	**6 287 292**	**4 490 100**	**5 900 165**	**277 345**	**1 675 787**	**307 763**	**1 671 396**	**25 813 046**	**29 192 162**	**26 175 411**	**28 776 472**
	Étudiants	**2 152 917**	**1 410 174**	**2 154 725**	**1 394 700**	**1 549 480**	**1 325 842**	**1 651 669**	**1 211 860**	**488 800**	**100 539**	**497 984**	**128 544**	**4 191 197**	**2 836 555**	**4 304 378**	**2 735 105**
D201	Aides directes aux étudiants	185 840	179 384	185 840	179 519		0		1 063					185 840	179 384	185 840	180 582
D202	Aides indirectes	698 861	161 950	698 861	144 986	625 366	129 775	672 405	147 656	279 000	9 740	279 000	3 054	1 603 227	301 466	1 650 266	295 697
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 268 216	1 068 840	1 270 024	1 070 196	924 114	1 196 067	979 264	1 063 141	209 800	90 799	218 984	125 490	2 402 130	2 355 705	2 468 272	2 258 826
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	**300 751 507**	**294 758 668**	**300 829 388**	**294 718 738**	**61 981 978**	**60 952 571**	**70 395 550**	**56 315 365**	**49 322 185**	**35 649 338**	**48 904 635**	**37 953 080**	**412 055 670**	**391 360 577**	**420 129 573**	**388 987 183**

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)		

Tableau des recettes 2018 par origine

		RECETTES															
		RECETTES GLOBALISEES								RECETTES FLECHEES						Total	
		Subvention pour charges de service public		Autres financements de l'Etat		Autres financements publics		Recettes propres		Financement de l'Etat fléchés		Autres financements publics fléchés		Recettes propres fléchées			
		Budget RG_SCSP	Réalisé RG_SCSP	Budget RG_ETAT	Réalisé RG_ETAT	Budget RG_PUBL	Réalisé RG_PUBL	Budget RG_RPRO	Réalisé RG_RPRO	Budget RF_ETAT	Réalisé RF_ETAT	Budget RF_PUBL	Réalisé RF_PUBL	Budget RF_AUTR	Réalisé RF_AUTR		
FD010	Subvention pour charges de service public	301 609 594	301 860 908													**301 609 594**	**301 860 908**
FD020	Droits d'inscription							8 082 373	677 610							**8 082 373**	**677 610**
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE						133 380	20 957 195	15 860 292							**20 957 195**	**15 993 672**
FD040	Taxe d'apprentissage							1 749 600	2 014 925							**1 749 600**	**2 014 925**
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR							109 871	-326							**109 871**	**-326**
FD060	Valorisation							231 462	414 144							**231 462**	**414 144**
FD070	ANR investissements d'avenir			7 445 423	12 328	543 562	4 497 464									**7 988 985**	**4 509 792**
FD080	ANR hors investissements d'avenir			7 858 525	310 812	831 261	6 194 212									**8 689 786**	**6 505 024**
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					9 842 811	1 663 307		8 979			6 863 324	1 283 086			**16 706 135**	**2 955 372**
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					6 217 460	5 633 997									**6 217 460**	**5 633 997**
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			73 788	193 682	10 704 473	4 157 794	2 527 785	2 057 966	2 260 000	2 566 872	2 125 000	5 552 731		2 500 000	**17 691 046**	**17 029 045**
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs							183 086	110 401							**183 086**	**110 401**
FD130	Autres recettes			35 081	2 000	4 944 643	4 420 176	10 159 655	*24 045 119*						20 292	**15 139 379**	**28 487 587**
Total		**301 609 594**	**301 860 908**	**15 412 817**	**518 823**	**33 084 210**	**26 700 330**	**44 001 027**	**45 189 110**	**2 260 000**	**2 566 872**	**8 988 324**	**6 835 817**		**2 520 292**	**405 355 972**	**386 192 150**

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)		**14 773 601**	**2 795 032**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Equilibre Financier : Réalisé

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018	
Solde budgétaire (déficit)	3 125 055	16 641 973	14 773 601	2 795 032					Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal	2 656 064	16 435 862	14 060 177	*2 694 476*					dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire SIE	468 991	206 111	713 424	*100 557*					dont solde budgétaire SIE
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) Dépôts et cautionnements	3 700		5 595	17 700	2 875		4 038	4 305	Nouveaux emprunts (capital) Remboursements de prêts (capital) Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	10 305 342	5 500 000	5 500 000	10 555 845	8 250 383	5 500 000	5 500 000	11 553 511	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	11 991 827	5 000 000	10 000 000	2 754 236	14 291 650	1 500 000	10 671 519	9 755 467	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	**25 425 923**	**27 141 973**	**30 279 196**	**16 122 814**	**22 544 908**	**7 000 000**	**16 175 557**	**21 313 283**	**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme**
Variation de trésorerie	**-**			**5 190 468**	2 881 015	20 141 973	14 103 639		**Variation de trésorerie**
dont Abondement de la trésorerie fléchée	-			-	4 194 750	4 026 222	2 296 676	*1 697 695*	*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée*
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	*1 313 735*			*6 888 163*	-	16 115 751	11 806 963		*dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)*
TOTAL DES BESOINS	**25 425 923**	**27 141 973**	**30 279 196**	**21 313 283**	**25 425 923**	**27 141 973**	**30 279 196**	**21 313 283**	**TOTAL DES FINANCEMENTS**

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2018_20190129_1100.XML

Date : 07/02/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements		Encaissements	
			BR	Réalisé 2018	BR	Réalisé 2018
ANR 2010 CONFAVREUX	47310000	Recettes à transférer		120 320		120 320
ANR 2011 MARTIN	47310000	Recettes à transférer		64 771		64 771
CE-FP7HEALTH2011GAn°	47310000	Recettes à transférer		0		124 824
CE-2013-GA337702	47310000	Recettes à transférer		13 133		13 133
14DU665MASCOTI-BIO-G	47310000	Recettes à transférer		24 000		24 000
CE-GA-DGSANCO2013-12	47310000	Recettes à transférer		277 309		277 309
CE 2014 - GA 617588	47310000	Recettes à transférer		100 412		100 412
"""CE/RIA GA N°64369	47310000	Recettes à transférer		0		79 959
15EX693FAPIC-MARQUET	47310000	Recettes à transférer		1 857 700		2 174 393
ANR-15-IDFN-0006"OPE	47310000	Recettes à transférer		84 500		84 500
ANR-16-RHUS-0009"MAR	47310000	Recettes à transférer		1 232 000		1 541 009
ANR 2016 DUMONTET	47310000	Recettes à transférer		187 433		1 077 663
INCAN°2016-119"IGEAS	47310000	Recettes à transférer		32 105		0
Ministère de l'Econo	47310000	Recettes à transférer		19 025		16 000
INCA 2017 LASSET	47310000	Recettes à transférer		71 916		71 916
INCa 2017-09/366NI-H	47310000	Recettes à transférer		197 781		145 535
AFM 2017 HONNORAT	47310000	Recettes à transférer		36 000		36 000
Convention INCa 2017	47310000	Recettes à transférer		166 370		166 370
17ERASCDEU	47310000	Recettes à transférer		63 854		63 854
CE-GA N°705913"PIMS"	47310000	Recettes à transférer		6 451		6 451
ANR-17-RHUS-0003"cir	47310000	Recettes à transférer		212 235		212 235
ANR-17-RHUS-0006"PER	47310000	Recettes à transférer		513 899		513 899
LIVE PRIVES 2017	47310000	Recettes à transférer		10 583		10 583
INCA RISP18-011-FP"F	47310000	Recettes à transférer		0		100 402
ERASMUS+ MASTER LIVE	47310000	Recettes à transférer		0		385 258
CE GA n° 793824 NOL	47310000	Recettes à transférer		13 571		13 571
sous-total gestion des contrats partenaires			**1 500 000**	**5 305 367**	**1 500 000**	**7 424 367**
BOURSES AMI 2018	47310000	Recettes à transférer	1 800 000,00	306 000	1 800 000	323 200
URSSAF ETUDIANTS 201	47310000	Recettes à transférer	2 200 000,00	286 324	2 200 000	35 138
TVA	44500000		5000000	4 658 155	3 671 519	3 770 806
Autres opérations pour comptes de tiers			5 000 000,00	2 754 236	7 000 000	9 755 467
TOTAL			**15 500 000**	**13 310 082**	**16 171 519**	**21 308 978**

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2018_20190129_1100.XML

Date : 04/02/2019

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale réalisée - Exercice 2018 - UCBL dont SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES					PRODUITS				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Personnel	286 044 398	290 011 028	297 301 508	291 789 846	Subventions de l'Etat	307 988 620	310 106 963	316 491 767	311 703 898
*dont charges de pensions civiles**	*84 532 109*	*85 900 791*	*85 810 623*	85 897 512	Fiscalité affectée				529 734
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	91 307 920	89 698 237	90 495 801	93 428 499	Autres subventions	18 527 429	19 458 957	18 663 723	15 430 841
					Autres produits**	56 245 396	53 101 074	57 694 614	62 760 290
TOTAL DES CHARGES (1)	**377 352 318**	**379 709 265**	**387 797 309**	**385 218 346**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**382 761 445**	**382 666 994**	**392 850 104**	**390 424 763**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) -	*5 409 127*	*2 957 730*	*1 602 794*	**5 206 417**	*Résultat prévisionnel : perte (4) =*				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**382 761 445**	**382 666 994**	**389 400 104**	**390 424 763**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)**	**382 761 445**	**382 666 994**	**392 850 104**	**390 424 763**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

*** Les comptes 746 dons et legs, 7481 Taxe apprentissage sont dans [Autres produits]*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	**5 409 127**	**2 957 730**	**1 602 794**	**5 206 417**
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 084 661	27 339 000	28 122 000	29 641 666
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-208 254			- 615 036
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 581			1 500 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 4 903			- 1 509 706
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 15 658 475	- 15 332 505	- 15 990 506	- 16 034 962
= CAF ou IAF*	**18 623 737**	**14 964 225**	**13 734 288**	**18 188 379**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	18 623 737	14 964 225	13 734 288	18 188 379
Investissements*	351 736 272	47 585 358	44 980 049	36 695 897	Financement de l'actif par l'État*	316 693 834	1 260 810	2 560 943	6 422 296
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat*	20 235 377	24 127 173	17 472 772	13 294 119
					Autres ressources	4 825 165			503 492
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**351 736 272**	**47 585 358**	**44 980 049**	**36 695 897**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**360 378 113**	**40 352 208**	**33 768 003**	**38 408 286**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	**8 641 840**			**1 712 389**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**		**7 233 150**	**11 212 045**	

* Dont en 2017: 317 505 684€ et en 2018: 185 752 € en investissements et financements liésà l'opération de fiabilisation comptable du patrimoine immobilier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8	8 641 840	-7 233 150	-11 212 045	1 712 389
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	11 522 856	12 908 823	16 548 237	- 3 478 080
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-2 881 015	-20 141 973	-27 760 282	5 190 469
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	71 577 476	55 925 501	60 365 431	73 289 865
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-22 087 866	-8 622 951	-19 196 271	- 25 565 946
Niveau de la TRESORERIE	93 665 342	64 548 452	79 561 702	98 855 811

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale réalisée - Exercice 2018- UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES					PRODUITS				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Personnel	285 854 411	289 811 520	297 103 574	291 616 680	Subventions de l'Etat	307 988 620	310 106 963	316 491 767	311 703 898
*dont charges de pensions civiles**	*84 514 600*	*85 883 335*	*85 793 167*	85 880 187	Fiscalité affectée				529 734
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	90 036 772	89 172 616	90 157 673	91 922 720	Autres subventions	18 335 669	19 458 957	18 663 723	15 258 701
					Autres produits**	55 777 790	52 306 603	57 153 123	62 413 110
Prestations internes	7 781 628			8 664 142	Prestations internes	6 644 245			7 413 045
TOTAL DES CHARGES (1)	**383 672 811**	**378 984 136**	**387 261 247**	**392 203 542**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**388 746 324**	**381 872 523**	**392 308 613**	**397 318 488**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	*5 073 513*	*2 888 388*	*1 597 365*	**5 114 946**	*Résultat prévisionnel : perte (4) =*				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**388 746 324**	**381 872 523**	**388 858 613**	**397 318 488**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) +**				**397 318 488**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

*** Les comptes 746 dons et legs, 7481 Taxe apprentissage sont dans [Autres produits]*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	**5 073 513**	**2 888 388**	**1 597 365**	**5 114 946**
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28 461 609	26 582 000	27 500 000	29 003 402
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-208 254			- 615 036
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 581			1 500 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	-4 903			- 1 509 706
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-15 555 750	-15 040 000	-15 887 781	- 15 932 238
= CAF ou IAF*	**17 767 796**	**14 430 388**	**13 209 584**	**17 561 369**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	17 767 796	14 430 388	13 209 584	17 561 369
Investissements*	350 674 742	46 845 410	43 903 172	35 983 155	Financement de l'actif par l'État*	316 693 834	1 260 810	2 560 943	6 422 296
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat*	20 235 377	24 127 173	17 472 772	13 294 119
					Autres ressources	4 761 405			596 290
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**350 674 742**	**46 845 410**	**43 903 172**	**35 983 155**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**359 458 412**	**39 818 371**	**33 243 299**	**37 874 074**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	**8 783 670**			**1 890 919**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**		**7 027 039**	**10 659 873**	

* Dont en 2017: 317 505 684€ et en 2018: 185 752 € en investissements et financements liésà l'opération de fiabilisation comptable du patrimoine immobilier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8	8 783 670	-7 027 039	-10 659 873	1 890 919,37
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	11 152 097			- 3 490 773
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-2 368 427			5 381 693
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	70 005 510	55 241 556	59 345 637	71 896 429
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-21 977 672			- 25 468 445
Niveau de la TRESORERIE	91 983 182			97 364 875

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale réalisée - Exercice 2018 - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES					PRODUITS				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Personnel					Subventions de l'Etat				
*dont charges de pensions civiles**					Fiscalité affectée				
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	475 281	235 897	180 897	498 478	Autres subventions				
					Autres produits**	229 832	236 326	186 326	204 858
Prestations internes	6 588	320 103	370 103	6 710	Prestations internes	330 382	320 103	370 103	396 505
TOTAL DES CHARGES (1)	**481 869**	**556 000**	**551 000**	**505 189**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**560 214**	**556 429**	**556 429**	**601 363**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	*78 345*	*429*	*5 429*	**96 175**	*Résultat prévisionnel : perte (4) =*				
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**560 214**	**556 429**	**556 429**	**601 363**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2)**				**601 363**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	**78 345**	**429**	**5 429**	**96 175**
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	387 302	367 000	362 000	350 063
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		-50 000		
= CAF ou IAF*	**465 647**	**317 429**	**367 429**	**446 238**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	465 647	317 429	367 429	446 238
Investissements*	528 133	523 540	733 668	479 733	Financement de l'actif par l'État*				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat*				
					Autres ressources	19 383			0
Remboursement des dettes financières					Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**528 133**	**523 540**	**733 668**	**479 733**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**485 031**	**317 429**	**367 429**	**446 238**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				**-33 495**	**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**	**43 102**	**206 111**	**366 239**	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8	-43 102	- 206 111	- 366 239	- 33 495,45
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	90 664			9 059
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-133 766			- 42 555
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 041 180	223 220	674 941	1 007 685
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-26 057			- 16 999
Niveau de la TRESORERIE	1 067 238			1 024 683

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 6 - EPSCP
Situation patrimoniale réalisée - Exercice 2018 - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat

CHARGES					PRODUITS				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Personnel	189 986	199 508	197 934	173 166	Subventions de l'Etat				
*dont charges de pensions civiles**	*17 509*	*17 456*	*17 456*	17 325	Fiscalité affectée				
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	795 868	289 724	157 231	1 007 301	Autres subventions	191 760			172 140
					Autres produits**	237 774	558 145	355 165	142 322
Prestations internes	47 874	845 826	892 913	44 582	Prestations internes	861 462	845 826	892 913	905 885
TOTAL DES CHARGES (1)	**1 033 728**	**1 335 058**	**1 248 078**	**1 225 049**	**TOTAL DES PRODUITS (2)**	**1 290 997**	**1 403 971**	**1 248 078**	**1 220 346**
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	*257 269*	*68 913*	*0*		*Résultat prévisionnel : perte (4) =*				**4 703**
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	**1 290 997**			**1 225 049**	**TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2)**				**1 225 049**

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.*

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4)	**257 269**	**68 913**	**0**	**- 4 703**
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	235 750	390 000	260 000	288 201
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-102 725	-242 505	-102 725	- 102 725
= CAF ou IAF*	**390 294**	**216 408**	**157 275**	**180 773**

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

État de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018		Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	390 294	216 408	157 275	180 773
Investissements*	533 398	216 408	343 208	233 009	Financement de l'actif par l'État*				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat*				
					Autres ressources	44 376			-
Remboursement de dettes*				92 800	Augmentation des dettes financières				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	**533 398**	**216 408**	**343 208**	**325 808**	**TOTAL DES RESSOURCES (6)**	**434 670**	**216 408**	**157 275**	**180 773**
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					**PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)**	**98 728**	**0**	**185 933**	**145 035**

***** Le montant Remboursement de dettes 2018 correspond à une correction sur le RAN au compte 119 pour une mise à disposition de personnel sur année antérieure.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Réalisé 2017	BI	BR	Réalisé 2018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8	-98 728	0	-185 933	- 145 035,32
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	280 094			3 635
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	-378 822			- 148 670
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	530 786	161 478	344 853	385 751
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-84 137			- 80 502
Niveau de la TRESORERIE	614 923			466 253

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Société(s) :

Unité des montants : Keuros

Plan de Trésorerie 2018 en K€

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	93 665	143 968	118 552	93 686	139 811	110 507	84 932	171 560	151 403	122 921	98 180	121 513	
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées													
Subvention pour charges de service public	74 782			74 782			104 695				46 907	695	301 861
Autres financements de l'Etat			112	22	246		37		1	53	30	18	519
Fiscalité affectée													
Autres financements publics	302	683	4 017	3 337	1 351	2 897	1 558	1	1 799	1 613	6 437	2 707	26 700
Recettes propres	2 586	2 945	3 310	2 502	1 347	2 703	3 019	1 109	6 770	2 886	6 372	9 640	45 189
Recettes budgétaires fléchées													
Financements de l'Etat fléchés							1 669				898		2 567
Autres financements publics fléchés							4 976				1 859		6 836
Recettes propres fléchées							13			19	2 481	6	2 520
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital									1				4
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	78	79	94	152	67	99	159	158	101	153	2 087	544	3 771
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	1 126	107	1 779	431	137	274	1	1	2 525	64	724	614	7 783
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	4 536	950	-1 088	571	1 892	991	8 244	6 564	-2 802	2 487	-11 449	-1 141	9 755
TOTAL	83 410	4 764	8 225	81 797	5 040	6 965	124 369	7 833	8 395	7 276	56 347	13 084	407 505
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées													
Personnel	24 324	24 332	23 506	23 918	23 923	24 047	27 837	25 056	23 928	25 014	24 694	24 139	294 719
Fonctionnement	4 383	3 678	4 025	6 306	3 762	5 489	5 225	560	4 644	4 614	4 885	8 722	56 292
Investissement	1 886	1 149	2 064	1 942	1 367	1 825	2 125	299	3 346	2 614	2 674	3 063	24 356
Dépenses sur recettes fléchées													
Personnel													
Fonctionnement			10	1	4		5			2		1	23
Investissement	41	781	-270	1 481	4 148	907	-41	355	3 171	565	785	1 674	13 598
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital			2	2			2		1		1	1	9
Dépôts et cautionnements	2								7				9
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	336	268	601	401	319	431	513	37	273	680	225	575	4 658
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	807	55	916	242	173	84	230		2 278	208	756	147	5 898
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	1 328	-84	2 238	1 380	647	-243	1 846	1 683	-773	-1 680	-1 005	-2 581	2 754
TOTAL	33 107	30 180	33 091	35 672	34 344	32 540	37 741	27 990	36 877	32 017	33 014	35 742	402 315
SOLDE DU MOIS	50 303	-25 416	-24 866	46 125	-29 304	-25 575	86 628	-20 157	-28 482	-24 741	23 333	-22 658	5 190
SOLDE CUMULE	143 968	118 552	93 686	139 811	110 507	84 932	171 560	151 403	122 921	98 180	121 513	98 855	
											dont trésorerie fléchée		-1 698
											dont trésorerie sur op. non budgétaires		7 986

Date : 29/01/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Opérations liées aux recettes fléchées (Réalisé) : TOUSPFI (Tous les PFIs)

	Antérieures à 2018 non dénouées	Réalisé 2018	2019	2020	2021
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		**2 141 486**	**443 791**	**2 594 956**	**720 152**
Recettes fléchées	**27 035 104**	**11 922 980**	**11 069 114**	**12 909 000**	**7 932 849**
Financements de l'Etat fléchés	3 823 904	2 566 872	849 225	2 360 000	3 000 000
Autres financements publics fléchés	20 211 200	6 835 817	10 219 889	10 549 000	3 601 000
Recettes propres fléchées	3 000 000	2 520 292			
Autofinancement					1 331 849
Dépenses sur recettes fléchées	**24 893 618**	**13 620 675**	**8 917 949**	**14 783 804**	**7 932 849**
Personnel (AE=CP)					
AE					
CP					
Fonctionnement et intervention					
AE	248 530	23 107			
CP	248 530	23 107			
Investissement					
AE	22 004 030	14 039 132	21 329 462	10 097 607	2 521 866
CP	24 645 088	13 597 568	8 917 949	14 783 804	7 932 849
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	**2 141 486**	**-1 697 694**	**2 151 165**	**-1 874 804**	

Opérations fléchées : Rockefeller tranche 2
CENS ELI
Pôle paramédical
CIRI

Date : 08/01/2019

Périmètre financier : UCBL

Exercice : *2018*

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (réalisé) : PFICDE (PFI Code Education)

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement								Crédits de paiement								Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Prévisions conso AE N	Conso AE N	Reste à consommer AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Prévisions conso CP N	Conso CP N	Reste à consommer CP N	Restes à engager >= N (AE)	Restes à payer >= N sur AE consommées <=N (CP)
CONTRATS10	Contrats commençant en 2010	4 504 073	2 949 347	2 307 369	-1 022 071	1 633 642	611 571		495 659	115 912	2 949 347	1 873 124	-930 848	1 636 792	705 944	122 851	517 226	188 718	1 585 133	339 873
CONTRATS11	Contrats commençant en 2011	249 309	32 925	30 751	-43 621	198 692	155 071		39 035	116 036	39 904	21 917	-43 127	200 014	156 887	8 067	41 234	115 653	63 487	7 018
CONTRATS12	Contrats commençant en 2012	97 481	89 138	80 297	16 900	284	17 184		17 184	-0	89 138	79 553	15 076	284	15 360	624	16 999	-1 639	0	2 568
CONTRATS13	Contrats commençant en 2013	3 475 585	2 524 897	2 358 147	378 986	578 820	957 806		715 543	242 263	2 547 320	2 304 597	403 203	561 062	964 265	142 178	736 752	227 513	159 633	47 090
CONTRATS14	Contrats commençant en 2014	6 430 814	4 222 948	3 876 305	152 464	1 364 124	1 516 588		1 117 828	398 760	4 266 038	3 897 811	-35 014	1 374 681	1 339 667	100 310	1 126 827	212 840	1 037 921	155 415
CONTRATS15	Contrats commençant en 2015	19 781 463	14 536 743	12 832 356	1 343 312	3 658 993	5 002 305		4 242 916	759 389	11 117 269	9 713 780	-309 304	5 281 157	4 971 853	602 073	6 788 142	-1 816 289	1 946 802	3 149 028
CONTRATS16	Contrats commençant en 2016	23 083 822	7 737 431	6 979 741	446 342	6 351 257	6 797 599		6 243 725	553 874	7 737 431	6 573 158	92 262	6 396 358	6 488 620	1 450 679	5 999 425	489 196	9 306 482	715 562
CONTRATS17	Contrats commençant en 2017	36 762 631	6 269 459	3 779 946	4 155 125	6 296 783	10 451 908		8 061 546	2 390 361	5 284 336	3 016 994	3 592 776	7 423 917	11 016 693	1 281 817	7 804 446	3 212 247	22 530 777	198 167
CONTRATS18	Contrats commençant en 2018	9 549 831			2 277 852	63 282	2 341 134		1 535 785	805 349			2 245 916	63 282	2 309 198	61 671	1 308 101	1 001 097	7 208 697	31 936
	Total Contrats de recherche	**103 935 010**	**38 362 887**	**32 244 913**	**7 705 288**	**20 145 877**	**27 851 165**		**22 469 222**	**5 381 944**	**34 030 783**	**27 480 934**	**5 030 940**	**22 937 547**	**27 968 487**	**3 770 269**	**24 339 151**	**3 629 337**	**43 838 931**	**4 646 657**
CONTRAT_11	Contrats commençant en 2011	2 533 866	748 539	666 475	763 628	-82 063	681 565		430 413	251 152	808 539	621 713	793 221	-111 656	681 565	10 951	385 405	296 160	1 185 826	44 762
CONTRAT_13	Contrats commençant en 2013	147 695	32 552	32 551		50 892	50 892		14 349	36 543	45 458	32 551		50 892	50 892		14 349	36 543	64 252	
CONTRAT_14	Contrats commençant en 2014	502 015	496 016	442 849		5 999	5 999		5 404	595	496 016	442 849		5 999	5 999		5 404	595	53 167	
CONTRAT_15	Contrats commençant en 2015	1 517 391	865 809	819 435	110 339	512 510	622 849		508 784	114 065	964 396	778 525	110 971	529 671	640 642	27 643	505 864	134 779	75 107	23 117
CONTRAT_16	Contrats commençant en 2016	1 922 532	780 787	647 017	194 501	672 965	867 466		795 631	71 836	787 129	596 957	197 751	705 483	903 234	57 518	582 263	320 971	408 049	14 293
CONTRAT_18	Contrats commençant en 2018	2 339 336			184 436	760 974	945 410		822 549	122 862			184 436	760 974	945 410	126 727	718 903	226 507	1 393 926	
CONTRAT_17	Contrats commençant en 2017	3 543 594	973 041	931 531	850 392	841 473	1 691 865		1 568 285	123 580	1 130 251	780 252	850 392	991 614	1 842 006	219 761	1 411 919	430 087	920 198	1 138
	Total Contrats d'enseignement	**12 506 429**	**3 896 744**	**3 539 858**	**2 103 297**	**2 762 750**	**4 866 047**		**4 145 414**	**720 633**	**4 231 789**	**3 252 847**	**2 136 771**	**2 932 977**	**5 069 748**	**442 600**	**3 624 107**	**1 445 641**	**4 100 525**	**83 309**
ROCK T2	Opération fléchée Rockefeller Tranche	32 000 000	17 247 562	17 247 562	445 209	6 351 702	6 796 911		6 067 623	729 288	17 006 196	17 006 196	461 496	6 335 415	6 796 911	13 602	*6 227 541*	560 652	8 684 815	81 449
PPIA	PPI Opérations prioritaires	5 906 213	837 473	837 473	9 955	1 043 339	1 053 294		539 740	513 554	775 422	775 422	18 867	416 133	435 000	15 025	113 355	321 645	4 529 000	488 435
OBSERVATOI	Observatoire	479 133	428 553	428 553	49 772	2 999	51 771		50 581	2 190	406 937	406 937	3 900	70 487	74 387	72 035	55 604	18 782	-1	16 592
PPIC	PPI Autres opérations PPI	3 310 915	538 156	538 156	362 568	294 157	656 725		597 585	59 140	393 485	393 485	96 670	740 402	837 072	276 782	654 219	182 853	2 175 174	88 038
OP RECURR	PPI Opérations prioritaires	6 460 150			24 033	2 316 438	2 340 471		1 958 173	382 298			194 645	2 978 023	3 172 668	708 181	2 499 153	757 268	4 501 977	-540 980
PPIB	PPI Opérations importantes	2 566 748	423 472	423 472	17 947	1 436 213	1 454 160		1 248 125	256 035	231 340	231 340	36 739	960 417	997 156	284 348	355 795	691 360	895 151	1 084 462
ACCES	Mise en accessibilité	367 213	296 765	296 765	-3 671	74 119	70 448		70 317	131	226 967	226 967	28 278	71 722	100 000	9 223	112 981	-12 981	131	27 134
PLANCAMP13	Plan Campus 2013	3 627 088	1 564 754	1 564 754	-420 000	630 000	210 000		30 084	179 916	1 564 754	1 564 754	-90 000	130 000	40 000		17 686	22 314	2 032 250	12 398
CENS ELI	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000	4 940 538	4 940 538	-164 460	9 164 460	9 000 000		7 595 556	1 404 444	7 842 051	7 842 051	-3 170 189	9 255 189	6 085 000		*6 961 674*	-876 674	3 253 906	-2 267 631
SERRE_ENS	Serre ENS	393 974	370 707	370 707	10 053	47 728	57 781		22 758	35 023	133 049	133 049	42 845	252 594	295 439	13 138	243 531	51 908	509	16 885
LIPPMAN	Sous-sol Lippman	849 535	841 655	841 655	2 426	-183	2 243		7 229	-4 985	714 289	714 289	100 222	29 387	129 609	13 225	117 509	12 100	651	17 086
BIOPROD	Plateforme Bioproduction	1 941 549	227 499	227 499	-499 996	1 499 996	1 000 000		615 574	384 426	188 478	188 478	-557 579	1 557 579	1 000 000	804	847 553	152 447	1 098 476	-192 958
SECURUTE_T	Mise en sécurité travaux	704 750	541 621	541 621	10 129	9 871	20 000		13 640	6 360	598 591	598 591	-30 056	50 056	20 000	12 326	22 461	-2 462	149 489	-65 791
POLE_PARAM	Opération fléchée Pôle Paramédical	9 968 646	64 460	64 460	-134	20 134	20 000		11 579	8 421	45 370	45 370	19 630	20 370	40 000		*20 874*	19 126	9 892 607	9 796
BRACONNIER	Parties communes Braconnier	677 680	57 994	57 994	6 653	527 907	534 560		525 990	8 570	4 430	4 430	20 217	257 683	277 900	1 200	32 720	245 180	93 696	546 834
SECURITE_R	Mise en sécurité Rockefeller	415 000	172 578	172 578	4 003	46 797	50 800		-4 192	54 992	109 549	109 549	67 033	46 797	113 830		58 476	55 353	246 614	361
MEIS_IPNL	MEIS IPNL	134 400			22 400	-2 400	20 000		35 238	-15 238			22 400	-12 400	10 000	1 859		10 000	99 162	35 238
VANDEGRAAF	Van De Graaf	390 075	351 867	351 867	14 300	25 833	40 133		37 008	3 125	43 913	43 913	16 087	332 000	348 087	29 090	308 526	39 561	1 200	36 436
PPISCIENT	PPI Matériel scientifique	710 910	28 005	-97 224	-38 256	374 384	336 128		230 392	105 736	28 005	-112 433	-35 841	374 384	338 543	-30 906	85 163	253 380	577 743	160 438
DEAMBULAT	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000				413 200	413 200		328 482	84 718				12 000	12 000	1 200	1 416	10 584	3 803 518	327 066
CIRI	Opération fléchée CIRI	14 663 000			-1 459 849	1 860 000	400 151		387 480	12 671			-219 849	620 000	400 151		*387 480*	12 671	14 275 520	
SALLE_SAV	Salle de diffusion des savoirs	200 000			20 079	5 921	26 000		28 283	-2 283			20 079	-14 079	6 000			6 000	171 717	28 283
IML	Réhabilitation IML Rockefeller	4 636 000				180 000	180 000		92 960	87 040				180 000	180 000			180 000	4 543 040	92 960
ESCALIER_R	Escalier Rockefeller	168 000				168 000	168 000		20 390	147 610				168 000	168 000	3 207		168 000	147 610	20 390
ESPA_INF	Espaces informels	531 628																	531 628	
PPI2I	Investissement informatique	5 518 960	1 186 163	1 207 685	48 146	1 536 329	1 584 475		1 960 832	-376 357	1 186 163	1 100 526	-42 547	1 638 537	1 595 990	576 772	1 764 225	-168 235	2 350 444	303 766
ADAP	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400							1 620	-1 620									3 614 780	1 620
ACCES_IUT	Accessibilité IUT	1 187 664	806 885	806 885		380 669	380 669		380 779	-100	574 387	574 387		465 392	465 392		573 765	-108 373		39 512
SECURITE_I	Sécurité IUT	1 459 041	1 011 189	1 011 189		459 810	459 810		447 852	11 958	944 948	944 948		307 611	307 611		243 796	63 815		270 297
PPIIUT	PPI IUT	3 806 245	707 271	707 271		513 123	513 123		454 900	58 223	665 180	665 180		473 170	473 170		490 451	-17 281	2 644 074	6 540
AMPHI_DARW	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 800 000	1 700 314	1 700 314	5 080	94 606	99 686		97 561	2 125	248 947	248 947	-36 404	1 431 404	1 395 000	16 808	1 387 127	7 873	2 125	161 801
GERLAND	Verrière Gerland	1 791 934	1 762 559	1 762 559		48 185	48 185		27 915	20 270	1 087 480	1 087 480		723 264	723 264	1 772	693 095	30 169	1 460	9 898
ECOAQUATRC	EcoAquatron	398 352	53 171	53 171	247	344 934	345 181		286 380	58 801	5 678	5 678	5 740	81 194	86 934	1 200	86 632	302	58 801	247 241
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**130 603 203**	**36 161 211**	**36 057 503**	**-1 533 367**	**29 868 271**	**28 333 904**		**24 168 434**	**4 216 480**	**35 025 609**	**34 799 533**	**-3 027 620**	**29 952 731**	**26 925 111**	**2 020 891**	**24 362 809**	**2 687 337**	**70 377 266**	**1 063 594**
	Total	**247 044 642**	**78 420 843**	**71 842 274**	**8 275 218**	**52 776 898**	**61 051 116**		**50 783 070**	**10 319 056**	**73 288 182**	**65 533 314**	**4 140 092**	**55 823 255**	**59 963 347**	**6 233 759**	**52 326 067**	**7 762 314**	**118 316 723**	**5 793 561**
	Ss total personnel	48 114 837	14 399 729	13 429 820	879 188	10 687 326	11 566 514		10 339 210	1 227 303	14 426 342	13 430 114	892 526	10 676 488	11 569 014		10 339 210	1 229 803	23 118 503	-2 794
	Ss total fonctionnement	48 270 869	15 286 707	13 791 275	4 447 537	9 901 970	14 349 507		11 861 294	2 488 213	15 575 814	12 184 005	4 729 942	10 127 309	14 857 251	3 059 781	10 826 638	4 030 613	20 130 087	1 099 527
	Ss total investissement	150 658 937	48 734 407	44 621 178	2 948 493	32 187 602	35 135 095		28 582 565	6 603 540	43 286 026	39 919 195	-1 482 376	35 019 458	33 537 082	3 173 979	31 160 219	2 501 898	75 068 134	4 696 828

Date : 11/01/2019

Périmètre financier : UCBL Exercice : 2018

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (réalisé) : PFICDE (PFI Code Education)

Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Encaissements								Restes
			RE ouvertes < N	Conso RE < N	Reports ou Reprogrammations N	RE nouvelles ouvertes N	Total RE N	Prévisions conso RE N	Conso RE N	Reste à consommer RE N	Restes à encaisser
CONTRATS10	Contrats commençant en 2010	4 504 073	2 192 980	995 654		1 091 012	1 091 012		3 024	1 087 988	-1 145 561
CONTRATS11	Contrats commençant en 2011	249 309	346 177	15 278		106 795	106 795			106 795	-106 795
CONTRATS12	Contrats commençant en 2012	97 481	129 498	48 671		25 532	25 532		1 291	24 241	-24 241
CONTRATS13	Contrats commençant en 2013	3 475 585	3 266 518	947 539		762 013	762 013		106 257	655 756	-663 077
CONTRATS14	Contrats commençant en 2014	6 430 814	4 918 994	4 386 158		2 128 518	2 128 518	309 008	560 232	1 568 286	-6 058 759
CONTRATS15	Contrats commençant en 2015	19 781 463	12 975 466	11 132 897		5 767 851	5 767 851	238 285	2 710 840	3 057 011	-3 608 018
CONTRATS16	Contrats commençant en 2016	23 083 822	5 131 395	8 211 453		4 432 199	4 432 199	1 228 397	6 479 112	-2 046 913	137 191
CONTRATS17	Contrats commençant en 2017	36 762 631	3 012 083	6 193 527		11 533 111	11 533 111	969 993	5 227 297	6 305 814	-4 830 029
CONTRATS18	Contrats commençant en 2018	9 549 831			25 000	832 880	857 880	284 241	1 883 129	-1 025 249	602 905
	Total Contrats de recherche	**103 935 010**	**31 973 111**	**31 931 178**	**25 000**	**26 679 911**	**26 704 911**	**3 029 924**	**16 971 183**	**9 733 728**	**-15 696 385**
CONTRAT_11	Contrats commençant en 2011	2 533 866	1 280 517	705 294					262 956	-262 956	-435 777
CONTRAT_13	Contrats commençant en 2013	147 695	23 000	17 872							
CONTRAT_14	Contrats commençant en 2014	502 015		252 996		340 973	340 973	-61 382	334 756	6 217	-146 131
CONTRAT_15	Contrats commençant en 2015	1 517 391	300 859	340 582		922 849	922 849		495 877	426 972	-303 401
CONTRAT_16	Contrats commençant en 2016	1 922 532	879 493	715 550		686 955	686 955	272 366	291 134	395 821	-409 397
CONTRAT_18	Contrats commençant en 2018	2 339 336				148 639	148 639	2 950	581 206	-432 567	636 872
CONTRAT_17	Contrats commençant en 2017	3 543 594	854 525	1 874 760		1 041 420	1 041 420	81 404	664 420	377 000	-564 510
	Total Contrats d'enseignement	**12 506 429**	**3 338 394**	**3 907 053**		**3 140 836**	**3 140 836**	**295 338**	**2 630 348**	**510 488**	**-1 222 344**
ROCK_T2	Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	32 000 000	16 379 588	16 379 587		7 116 340	7 116 340	6 645 265	7 543 213	-426 873	8 077 200
PPIA	PPI Opérations prioritaires	5 906 213									5 906 213
OBSERVATOI	Observatoire	479 133	321 613	321 613		75 000	75 000			75 000	157 520
PPIC	PPI Autres opérations PPI	3 310 915									3 310 915
OP_RECURR	PPI Opérations prioritaires	6 460 150									6 460 150
PPIB	PPI Opérations importantes	2 566 748									2 566 748
ACCES	Mise en accessibilité	367 213	367 213	367 213							
PLANCAMP13	Plan Campus 2013	3 627 088	1 363 455	1 363 455							2 263 633
CENS_ELI	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000	8 732 516	8 732 516		4 011 984	4 011 984		4 379 767	-367 783	2 677 717
SERRE_ENS	Serre ENS	393 974	10 000	10 000							383 974
LIPPMAN	Sous-sol Lippman	849 535	191 922	191 922		75 000	75 000			75 000	657 613
BIOPROD	Plateforme Bioproduction	1 941 549	60 000	60 000							1 881 549
SECURUTE_T	Mise en sécurité travaux	704 750	304 750	304 750							400 000
POLE_PARAM	Opération fléchée Pôle Paramédical	9 968 646				120 000	120 000			120 000	9 968 646
BRACONNIER	Parties communes Braconnier	677 680	142 920	142 920							534 760
SECURITE_R	Mise en sécurité Rockefeller	415 000	400 000	400 000							15 000
MEIS_IPNL	MEIS IPNL	134 400	67 000	67 000							67 400
VANDEGRAAF	Van De Graaf	390 075	160 000	160 000		40 000	40 000		40 000		190 075
PPISCIENT	PPI Matériel scientifique	710 910				20 000	20 000		145 000	-125 000	565 910
DEAMBULAT	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000									4 132 000
CIRI	Opération fléchée CIRI	14 663 000	1 923 000	1 923 000							12 740 000
SALLE_SAV	Salle de diffusion des savoirs	200 000				48 333	48 333		30 000	18 333	170 000
IML	Réhabilitation IML Rockefeller	4 636 000									4 636 000
ESCALIER_R	Escalier Rockefeller	168 000	51 600	51 600							116 400
ESPA_INF	Espaces informels	531 628									531 628
PPI2I	Investissement informatique	5 518 960	173 000	107 000		45 000	45 000		45 000		5 366 960
ADAP	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400									3 616 400
ACCES_IUT	Accessibilité IUT	1 187 664	400 000	400 000							787 664
SECURITE_IUT	Mise en sécurité IUT	1 459 041	600 000	600 000							859 041
PPIIUT	PPI IUT	3 806 245									3 806 245
AMPHI_DARW	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 800 000	1 320 424	1 320 424							479 576
GERLAND	Verrière Gerland	1 791 934	621 382	621 382		767 103	767 103		655 705	111 398	514 847
ECOAQUATRO	EcoAquatron	398 352	97 503	97 503		227 497	227 497			227 497	300 849
	Total Programmes pluriannuels d'investissement	**130 603 203**	**33 687 886**	**33 621 885**		**12 546 257**	**12 546 257**	**6 645 265**	**12 838 686**	**-292 429**	**84 142 632**
	Total	**247 044 642**	**68 999 391**	**69 460 116**	**25 000**	**42 367 004**	**42 392 004**	**9 970 527**	**32 440 217**	**9 951 787**	**67 223 903**

Date : 11/01/2019

Tableau SIASUP de suivi des opérations immobilières

A - Consommation en dépenses et en emplois

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Exécution antérieure à 2018			Exécution 2018			Prévisions > 2018		
			Emplois consommés les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	Emplois consommés en N	AE consommées en N	CP consommés en N	Emplois prévus > N	AE prévues > N	CP prévus > N
Dépenses d'investissement (PPI)	Rockefeller tranche 2	32 000 000	17 007 783	17 247 562	17 006 196	6 236 308	6 067 623	*6 227 541*	8 755 909	8 684 815	8 766 263
	CENS ELI	15 790 000	4 842 051	4 940 538	7 842 051	7 627 633	7 595 556	6 961 674	3 320 316	3 253 906	986 275
	Pôle Paramédical	9 968 646	45 370	64 460	45 370	20 874	11 579	20 874	9 902 402	9 892 607	9 902 402
	CIRI	14 663 000				387 480	387 480	387 480	14 275 520	14 275 520	14 275 520
	Réhabilitation locaux IML et amphi 1/1bis e	4 636 000					92 960		4 636 000	4 543 040	4 636 000
	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000				13 416	328 482	1 416	4 118 584	3 803 518	4 130 584
	Amphithéâtres Darwin	1 800 000	207 176	1 700 314	248 947	1 438 585	97 561	1 387 127	154 239	2 125	163 926
	Van de Graaf	390 075	35 227	351 867	43 913	327 160	37 008	308 526	27 688	1 200	37 636
	Braconnier	677 680	4 430	57 994	4 430	28 153	525 990	32 720	645 097	93 696	640 530
	ADAP	3 616 400					1 620		3 616 400	3 614 780	3 616 400
	Mise en accessibilité	367 213	247 881	296 765	226 967	97 801	70 317	112 981	21 531	131	27 265
	Bioproduction	1 941 549	192 121	227 499	188 478	507 370	615 574	847 553	1 242 058	1 098 476	905 518
	Verrière Gerland	1 791 934	1 295 948	1 762 559	1 087 480	484 627	27 915	693 095	11 359	1 460	11 359
	Serre ENS	393 974	128 692	370 707	133 049	254 164	22 758	243 531	11 118	509	17 394
	Mise en sécurité Rockefeller	415 000	168 284	172 578	109 549	101	99	58 476	246 615	242 323	246 975
	Observatoire	479 133	415 137	428 552	406 937	48 206	50 581	55 604	15 790		16 592
	EcoAquatron	398 352	4 296	53 171	5 678	81 307	286 380	86 632	312 749	58 801	306 042
	Sous-sol Lippman	849 535	769 131	841 655	714 289	65 221	7 229	117 509	15 183	651	17 737
	MEIS IPNL	134 400					35 238		134 400	99 162	134 400
	Escalier Rockefeller	168 000				4 625	20 390		163 375	147 610	168 000
	Salle de diffusion des savoirs	200 000					28 283		200 000	171 717	200 000
	Mise en sécurité travaux	704 750	582 745	541 621	598 591	19 011	13 640	22 461	102 994	149 489	83 698
	Espaces informels	531 628							531 628	531 628	531 628
	Plan Campus	3 627 088	1 564 754	1 564 754	1 564 754	25 746	30 084	17 686	2 036 588	2 032 250	2 044 648
	Accessibilité IUT	1 187 664	671 165	806 885	574 387	480 771	380 779	573 765	35 728		39 512
	Sécurité IUT	1 459 041	1 010 649	1 011 189	944 948	287 964	447 852	243 796	160 428		270 297
	Autres opérations PPI A	5 906 213	775 867	837 473	775 422	94 608	539 740	113 355	5 035 738	4 529 000	5 017 436
	Autres opérations PPI B	2 566 748	233 446	423 472	231 340	390 694	1 248 125	355 795	1 942 608	895 151	1 979 613
	Autres opérations PPI C	3 310 915	393 487	538 157	393 485	689 513	599 752	668 078	2 227 915	2 173 006	2 249 352
	Autres opérations PPI IUT	3 806 245	707 271	707 271	665 180	454 870	454 900	490 451	2 644 104	2 644 074	2 650 614
	Autres opérations PPI Récurrentes	6 460 150				2 132 828	2 034 729	2 499 153	4 327 322	4 425 421	3 960 997
TOTAL PPI		**124 373 333**	**31 302 911**	**34 947 043**	**33 811 441**	**22 199 036**	**22 060 224**	**22 527 279**	**70 871 386**	**67 366 066**	**68 034 613**

B - Réalisation des titres de recettes et des encaissements

Opération	Nature	Montant de l'opération envisagé	Financements extérieurs	Réalisation < 2018		Réalisation 2018		Restes	
			Montant des financements extérieurs	Titres des années antérieures à N	Encaissements des années antérieures à N	Titres de recettes de N	Encaissements réalisés en N	Restes à émettre	Reste à encaisser
Rockefeller Tranche 2	Financement de l'Etat	7 200 000	7 200 000	3 823 904	3 823 904	2 566 872	2 566 872	809 224	809 224
	Financements de la région	22 500 000	22 500 000	12 155 684	12 155 684	6 642 435	4 776 341	3 701 881	5 567 975
	Autres subventions	1 000 000	1 000 000	400 000	400 000	200 000	200 000	400 000	400 000
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	1 300 000							
Total Rockefeller Tranche 2		**32 000 000**	**30 700 000**	**16 379 588**	**16 379 588**	**9 409 307**	**7 543 213**	**4 911 105**	**6 777 199**
CENS ELI	Financement de l'Etat								
	Financements de la région	5 940 000	5 940 000	1 885 016	1 885 016	2 359 475	1 859 475	1 695 509	2 195 509
	Autres subventions	6 850 000	6 850 000	3 847 500	3 847 500		2 520 292	3 002 500	482 208
	Autres recettes	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000				
	Autofinancement par l'établissement								
Total CENS ELI		**15 790 000**	**15 790 000**	**8 732 516**	**8 732 516**	**2 359 475**	**4 379 767**	**4 698 009**	**2 677 717**
Pôle paramédical	Financement de l'Etat	6 120 000	6 120 000			120 000		6 000 000	6 120 000
	Financements de la région	1 850 000	1 850 000					1 850 000	1 850 000
	Autres subventions	1 850 000	1 850 000					1 850 000	1 850 000
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	148 646							
Total Pôle paramédical		**9 968 646**	**9 820 000**			**120 000**		**9 700 000**	**9 820 000**
CIRI	Financement de l'Etat								
	Financements de la région	6 410 000	6 410 000	1 923 000	1 923 000			4 487 000	4 487 000
	Autres subventions	7 753 000	7 753 000					7 753 000	7 753 000
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	500 000							
Total CIRI		**14 663 000**	**14 163 000**	**1 923 000**	**1 923 000**			**12 240 000**	**12 240 000**
Réhabilitation locaux IML et amphi 1/1bis et 2/2bis	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	4 636 000							
Total Réhabilitation locaux IML		**4 636 000**							
Amphithéâtres Déambulatoire	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	4 132 000							
Total Amphithéâtres Déambulatoire		**4 132 000**							
Amphithéâtres Darwin	Financement de l'Etat	1 320 424	1 320 424	1 320 424	1 320 424				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	479 576							
Total Amphithéâtres Darwin		**1 800 000**	**1 320 424**	**1 320 424**	**1 320 424**				
Van de Graaf	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions	200 000	200 000	160 000	160 000	40 000	40 000		
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	190 075							

Total Van de Graaf		**390 075**	**200 000**	**160 000**	**160 000**	**40 000**	**40 000**		
Braconnier	Financement de l'Etat	142 920	142 920	142 920	142 920				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	534 760							
Total Braconnier		**677 680**	**142 920**	**142 920**	**142 920**				
ADAP	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	3 616 400							
Total ADAP		**3 616 400**							
Mise en accessibilité	Financement de l'Etat	367 213	367 213	367 213	367 213				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement								
Total Mise en accessibilité		**367 213**	**367 213**	**367 213**	**367 213**				
Bioproduction	Financement de l'Etat	60 000	60 000	60 000	60 000				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	1 881 549							
Total Bioproduction		**1 941 549**	**60 000**	**60 000**	**60 000**				
Verrière Gerland	Financement de l'Etat	395 250	395 250	395 250	395 250				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes	993 235	993 235	226 132	226 132	655 705	655 705	111 398	111 398
	Autofinancement par l'établissement	403 449							
Total Verrière Gerland		**1 791 934**	**1 388 485**	**621 382**	**621 382**	**655 705**	**655 705**	**111 398**	**111 398**
Serre ENS	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes	10 000	10 000	10 000	10 000				
	Autofinancement par l'établissement	383 974							
Total Serre ENS		**393 974**	**10 000**	**10 000**	**10 000**				
Mise en sécurité Rockefeller	Financement de l'Etat	400 000	400 000	400 000	400 000				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	15 000							
Total Mise en sécurité Rockefeller		**415 000**	**400 000**	**400 000**	**400 000**				

Observatoire	Financement de l'Etat	230 000	230 000	230 000	230 000				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes	166 613	166 613	166 613	91 613				75 000
	Autofinancement par l'établissement	82 520							
Total Observatoire		**479 133**	**396 613**	**396 613**	**321 613**				**75 000**
EcoAquatron	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions	325 000	325 000	97 503	97 503	227 497			227 497
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	73 352							
Total Observatoire		**398 352**	**325 000**	**97 503**	**97 503**	**227 497**			**227 497**
Sous-sol Lippman	Financement de l'Etat								
	Financements de la région	180 000	180 000	105 000	105 000	75 000			75 000
	Autres subventions								
	Autres recettes	86 922	86 922	86 922	86 922				
	Autofinancement par l'établissement	582 613							
Total Sous-sol Lippman		**849 535**	**266 922**	**191 922**	**191 922**	**75 000**			**75 000**
MEIS IPNL	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes	67 000	67 000	67 000	67 000				
	Autofinancement par l'établissement	67 400							
Total MEIS IPNL		**134 400**	**67 000**	**67 000**	**67 000**				
Escalier Rockefeller	Financement de l'Etat	51 600	51 600	51 600	51 600				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	116 400							
Total Escalier Rockefeller		**168 000**	**51 600**	**51 600**	**51 600**				
Salle de diffusion des savoirs	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions	40 000	40 000			20 000	20 000	20 000	20 000
	Autres recettes	10 000	10 000			10 000	10 000		
	Autofinancement par l'établissement	150 000							
Total Salle de diffusion des savoirs		**200 000**	**50 000**			**30 000**	**30 000**	**20 000**	**20 000**
Mise en sécurité travaux	Financement de l'Etat	304 750	304 750	304 750	304 750				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	400 000							
Total Mise en sécurité travaux		**704 750**	**304 750**	**304 750**	**304 750**				
Espaces informels	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions	120 000	120 000					120 000	120 000
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	411 628							
Total Espaces informels		**531 628**	**120 000**					**120 000**	**120 000**

Plan campus	Financement de l'Etat								
	Financements de la région	2 700 000	2 700 000	1 363 455	1 363 455			1 336 545	1 336 545
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	927 088							
Total Plan Campus		**3 627 088**	**2 700 000**	**1 363 455**	**1 363 455**			**1 336 545**	**1 336 545**
Accessibilité IUT	Financement de l'Etat	400 000	400 000	400 000	400 000				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	787 664							
Total Accessibilité IUT		**1 187 664**	**400 000**	**400 000**	**400 000**				
Mise en sécurité IUT	Financement de l'Etat	600 000	600 000	600 000	600 000				
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	859 041							
Total Mise en sécurité IUT		**1 459 041**	**600 000**	**600 000**	**600 000**				
Autres opérations PPI A	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	5 906 213							
Total Autres opérations PPI A		**5 906 213**							
Autres opérations PPI B	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	2 566 748							
Total Autres opérations PPI B		**2 566 748**							
Autres opérations PPI C	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	3 310 915							
Total Autres opérations PPI C		**3 310 915**							
Autres opérations PPI IUT	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	3 806 245							
Total Autres opérations PPI IUT		**3 806 245**							
Autres opérations PPI Récurrentes	Financement de l'Etat								
	Financements de la région								
	Autres subventions								
	Autres recettes								
	Autofinancement par l'établissement	6 460 150							
Total Autres opérations PPI Récurrentes		**6 460 150**							
Total PPI	**Ss total financement de l'Etat**	**17 592 157**	**17 592 157**	**8 096 061**	**8 096 061**	**2 686 872**	**2 566 872**	**6 809 224**	**6 929 224**
	Ss total financements de la région	**39 580 000**	**39 580 000**	**17 432 155**	**17 432 155**	**9 076 910**	**6 635 816**	**13 070 935**	**15 512 029**
	Ss total autres subventions	**18 138 000**	**18 138 000**	**4 505 003**	**4 505 003**	**487 497**	**2 780 292**	**13 145 500**	**10 852 705**
	Ss total autres recettes	**4 333 770**	**4 333 770**	**3 556 667**	**3 481 667**	**665 705**	**665 705**	**111 398**	**186 398**
	Ss total autofinancement par	**44 729 406**							
TOTAL		**124 373 333**	**79 643 927**	**33 589 886**	**33 514 886**	**12 916 984**	**12 648 685**	**33 137 057**	**33 480 356**

C - Impacts sur le fonds de roulement et la trésorerie

	Impacts sur le fonds de roulement (Ressources-Emplois)			Impacts sur la térsorerie (Encaissements-CP)		
Nature	Impacts < N	Impacts N	Impacts > N	Impacts < N	Impacts N	Impacts > N
Rockefeller tranche 2	-628 195	3 172 999	-3 844 804	-626 608	1 315 672	-1 989 064
CENS ELI	3 890 465	-5 268 158	1 377 693	890 465	-2 581 907	1 691 442
Pôle paramédical	-45 370	99 126	-202 402	-45 370	-20 874	-82 402
CIRI	1 923 000	-387 480	-2 035 520	1 923 000	-387 480	-2 035 520
Réhabilitations locaux IML et amphi 1/1bis et 2/2bis			-4 636 000			-4 636 000
Amphi Déambulatoire		-13 416	-4 118 584		-1 416	-4 130 584
Amphi Darwin	1 113 248	-1 438 585	-154 239	1 071 477	-1 387 127	-163 926
Van de Graaf	124 773	-287 160	-27 688	116 087	-268 526	-37 636
Braconnier	138 490	-28 153	-645 097	138 490	-32 720	-640 530
ADAP			-3 616 400			-3 616 400
Mise en accessibilité	119 332	-97 801	-21 531	140 246	-112 981	-27 265
Bioproduction	-132 121	-507 370	-1 242 058	-128 478	-847 553	-905 518
Verrière Gerland	-674 566	171 078	100 039	-466 098	-37 390	100 039
Serre ENS	-118 692	-254 164	-11 118	-123 049	-243 531	-17 394
Mise en sécurité Rockefe	231 716	-101	-246 615	290 451	-58 476	-246 975
Observatoire	-18 524	-48 206	-15 790	-85 324	-55 604	58 408
EcoAquatron	392 317	-81 307	-312 749	315 935	-86 632	-231 042
Sous-sol Lippman	-577 209	9 779	-15 183	-522 367	-117 509	57 263
MEIS IPNL	67 000		-134 400	67 000		-134 400
Escalier Rockefeller	51 600	-4 625	-163 375	51 600		-168 000
Salle de diffusion des savoirs		30 000	-180 000		30 000	-180 000
Mise en sécurité travaux	-277 995	-19 011	-102 994	-293 841	-22 461	-83 698
Espaces informels			-411 628			-411 628
Plan Campus	-201 299	-25 746	-700 043	-201 299	-17 686	-708 103
Accessibilité IUT	-271 165	-480 771	-35 728	-174 387	-573 765	-39 512
Mise en sécurité IUT	-410 649	-287 964	-160 428	-344 948	-243 796	-270 297
Autres opérations PPI A	-375 867	-94 608	-5 035 738	-375 422	-113 355	-5 017 436
Autres opérations PPI B	366 554	-390 694	-1 942 608	368 660	-355 795	-1 979 613
Autres opérations PPI C	-393 487	-689 513	-2 227 915	-393 485	-668 078	-2 249 352
Autres opérations PPI IU	-707 271	-454 870	-2 644 104	-665 180	-490 451	-2 650 614
Autres opérations PPI Récurrentes		-2 132 828	-4 327 322		-2 499 153	-3 960 997
Total	**3 586 085**	**-9 509 549**	**-37 734 329**	**927 555**	**-9 878 593**	**-34 706 755**

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2018

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP

Opération	Nature	Prévisions	Exécution						Reste à payer	Reste à réaliser	
		Coût total de l'opération	Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Contrats de recherche	Personnel	43 557 498	11 641 866	8 931 394	20 573 259	11 642 159	8 931 394	20 573 553	-294	22 984 238	22 983 945
	Fonctionnement	41 848 137	11 756 865	9 100 516	20 857 380	10 526 662	8 472 759	18 999 421	1 857 959	20 990 756	22 848 716
	Investissement	18 529 375	8 846 182	4 437 313	13 283 495	5 312 113	6 934 998	12 247 110	1 036 385	5 245 880	6 282 265
Total Contrats de recherche		**103 935 010**	**32 244 913**	**22 469 222**	**54 714 135**	**27 480 934**	**24 339 151**	**51 820 084**	**2 894 050**	**49 220 875**	**52 114 925**
Contrats d'enseignement	Personnel	4 508 953	1 760 971	1 407 817	3 168 788	1 760 971	1 407 817	3 168 788		1 340 165	1 340 165
	Fonctionnement	5 982 808	1 470 415	2 229 948	3 700 362	1 241 238	1 886 527	3 127 765	572 598	2 282 445	2 855 043
	Investissement	2 014 669	308 472	507 650	816 122	250 638	329 764	580 401	235 720	1 198 547	1 434 268
Total Contrats d'enseignement		**12 506 429**	**3 539 858**	**4 145 414**	**7 685 272**	**3 252 847**	**3 624 107**	**6 876 954**	**808 318**	**4 821 158**	**5 629 476**
Programmes pluriannuels d'investissement	Personnel	48 386	26 984		26 984	26 984		26 984		21 402	21 402
	Fonctionnement	439 924	563 996	530 831	1 094 826	416 105	467 351	883 456	211 370	-654 902	-443 532
	Investissement	130 114 893	35 466 524	23 637 603	59 104 127	34 356 445	23 895 458	58 251 903	852 224	71 010 766	71 862 990
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**130 603 203**	**36 057 503**	**24 168 434**	**60 225 937**	**34 799 533**	**24 362 809**	**59 162 343**	**1 063 594**	**70 377 266**	**71 440 860**
	Ss total Personnel	**48 114 837**	**13 429 820**	**10 339 210**	**23 769 031**	**13 430 114**	**10 339 210**	**23 769 324**	**-294**	**24 345 806**	**24 345 512**
	Ss total Fonctionnement	**48 270 869**	**13 791 275**	**11 861 294**	**25 652 569**	**12 184 005**	**10 826 638**	**23 010 642**	**2 641 927**	**22 618 299**	**25 260 227**
	Ss total Investissement	**150 658 937**	**44 621 178**	**28 582 565**	**73 203 743**	**39 919 195**	**31 160 219**	**71 079 414**	**2 124 329**	**77 455 194**	**79 579 523**
TOTAL		**247 044 642**	**71 842 274**	**50 783 070**	**122 625 343**	**65 533 314**	**52 326 067**	**117 859 381**	**4 765 963**	**124 419 299**	**129 185 261**

Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	39 938 053	2 880 854	164 653	36 892 546
	Autres financements publics	69 622 196	26 984 677	14 841 215	27 796 304
	Autres financements	389 044	2 065 647	1 965 314	-3 641 918
Total Contrats de recherche		**109 949 293**	**31 931 178**	**16 971 183**	**61 046 932**
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	1 618 129	232 781		1 385 348
	Autres financements publics	7 697 929	3 528 017	2 475 777	1 694 134
	Autres financements	222 556	146 255	154 571	-78 270
Total Contrats d'enseignement		**9 538 614**	**3 907 053**	**2 630 348**	**3 001 212**
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	17 592 157	8 096 061	2 566 872	6 929 224
	Autres financements publics	57 988 535	22 147 693	9 551 109	26 289 733
	Autres financements	4 256 235	3 378 132	720 705	157 398
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**79 836 927**	**33 621 886**	**12 838 686**	**33 376 355**
	Ss total Financement de l'Etat	**59 148 339**	**11 209 696**	**2 731 525**	**45 207 118**
	Ss total Autres financements publics	**135 308 660**	**52 660 387**	**26 868 102**	**55 780 171**
	Ss total Autres financements	**4 867 835**	**5 590 034**	**2 840 590**	**-3 562 789**
TOTAL		**199 324 834**	**69 460 117**	**32 440 217**	**97 424 500**

Date : 11/01/2019

Périmètre financier : UCBL
Périmètre analytique : Etablissement

Exercice : 2018

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

				BR	Réalisé *N*
Stocks initiaux	1	**Niveau initial de restes à payer**		**24 009 817**	**24 009 817**
	2	**Niveau initial du fonds de roulement**		**71 577 476**	**71 577 476**
	3	**Niveau initial du besoin en fonds de roulement**		**-22 087 866**	**-22 087 866**
	4	**Niveau initial de la trésorerie**		**93 665 342**	**93 665 342**
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		2 486 134	3 745 117
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		91 179 208	89 920 225
Flux de l'année	5	**Autorisations d'engagement**		412 055 676	**391 358 615**
	6	**Résultat patrimonial**		1 602 794	**5 206 418**
	7	**Capacité d'autofinancement (CAF)**		13 734 288	**18 188 380**
	8	**Variation du fonds de roulement**		-11 212 045	**1 712 389**
	9	**Opérations bilancielles non budgétaires**	**SENS**	**0**	**-13 395**
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+		4 305
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-		-9 000
		Cautionnements et dépôts	+/-		-8 700
	10	**Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires**	**SENS**	**0**	**407 735**
		Variation de stocks	+/-		2 745
		Charges sur créances irrécouvrables	-		-1 135 430
		Produits divers de gestion courante	+		1 540 420
	11	**Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires**	**SENS**	**3 561 556**	**4 113 081**
	12	**Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11**		**-14 773 601**	**-2 795 032**
	12.a	Recettes budgétaires		**405 355 972**	386 192 150
	12.b	Crédits de paiement ouverts		**420 129 573**	388 987 183
	13	**Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires**		-669 962	**7 985 501**
	14	**Variation de la trésorerie = 12 + 13**		-14 103 639	**5 190 468**
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		-2 296 676	-1 697 695
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-11 806 963	6 848 699
	15	**Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13**		2 891 594	**-3 478 080**
	16	**Restes à payer**		-8 073 897	**2 371 432**
Stocks finaux	17	**Niveau final de restes à payer**		15 935 921	**26 381 249**
	18	**Niveau final du fonds de roulement**		**60 365 431**	**73 289 865**
	19	**Niveau final du besoin en fonds de roulement**		**-19 196 272**	**-25 526 482**
	20	**Niveau final de la trésorerie**		**79 561 703**	**98 855 811**
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		189 458	2 047 423
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		79 372 245	96 808 388

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2018_20190129_1100.XML
Date d'arrêté : 31/12 – Définitif
Date : 08.02.2019

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD – LYON 1

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

BILAN 1
COMPTE DE RESULTAT 2

I - PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 3
1.1 Présentation de l'Université 3
1.2 Faits caractéristiques de l'exercice 3
1.3 Ecritures de régularisations 3

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION 4
2.1 Principes comptables 4
2.2 Immobilisations incorporelles 4
2.3 Immobilisations corporelles 5
2.4 Patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat 5
2.5 Immobilisations financières 6
2.6 Créances 6
2.7 Valeurs mobilières de placement 7
2.8 Subventions d'investissement 7
2.9 Provisions pour risques et charges 7
2.10 Dépréciations des comptes de tiers 7
2.11 Produits constatés d'avance 7
2.12 Dettes financières et dettes diverses 8
2.13 Charges à payer, passifs sociaux et produits à recevoir 8
2.14 Recettes et subventions d'exploitation 8
2.15 Fiscalité 9

III - NOTES SUR LE BILAN 10
3.1 Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles 10
3.2 Tableau de mouvements des amortissements 10
3.3 Détail et échéance des créances 11
3.4 Fonds propres 11
3.6 Dépréciations des comptes de tiers 13
3.7 Détail et échéance des dettes 13
3.8 Produits à recevoir et charges à payer 14
3.9 Produits constatés d'avance 14

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT 15
4.1 Ventilation des produits d'exploitation 15

V - AUTRES INFORMATIONS 16
5.1 Effectifs 16
5.2 Engagements financiers 16
5.3 Entreprises liées 16
5.4 Tableaux des filiales et participations 17
5.5 Tableau de flux de trésorerie 18
5.5 Informations postérieures à la clôture 18

Etablissement université
Année 2018
Période 01 à 15

Système abrégé
COMPTE DE RESULTAT

Date 07.02.2019
Heure 09:27:33

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			**PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**		
Achats	151 116,31	124 988,12	*Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)*	329 780 699,76	328 872 410,89
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	50 446 869,04	50 429 459,99	Subventions	327 134 739,77	326 516 048,86
Rémunération du personnel	172 161 006,13	168 597 018,42	Autres	2 645 959,99	2 356 362,03
Intéressement et participation			*Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)*	43 905 395,06	37 938 125,67
Charges sociales	119 628 839,85	117 447 379,18	Ventes	34 150 380,13	30 971 098,18
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	31 141 665,93	29 086 241,06	Produits	9 755 014,93	6 967 027,49
Autres charges	11 657 509,60	11 646 879,64	Production stockée et immobilisée		
			Autres produits	16 649 997,94	15 866 729,13
CHARGES D'INTERVENTION					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			**TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**	390 336 092,76	382 677 265,69
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	385 187 006,86	377 331 966,41			
CHARGES FINANCIÈRES	31 338,51	20 351,36	**PRODUITS FINANCIERS**	88 670,69	84 179,41
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	385 218 345,37	377 352 317,77	**TOTAL PRODUITS**	390 424 763,45	382 761 445,10
Solde créditeur : Bénéfice	5 206 418,08	5 409 127,33	**Solde débiteur : Perte**		
TOTAL GENERAL	390 424 763,45	382 761 445,10	**TOTAL GENERAL**	390 424 763,45	382 761 445,10

Etablissement université Année 2018 Période 01 à 16	Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 07.02.2019 Heure 09:29:37 Page 2

ACTIF	Exercice 2018			Exercice 2017	PASSIF	Exercice 2018	Exercice 2017
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					**FONDS PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	1 431 904,49	-1 082 408,75	349 495,74	408 100,37	Financements de l'actif - Etat	251 978 769,67	259 680 176,95
Immobilisations corporelles	546 876 967,33	-171 336 495,17	375 540 472,16	368 638 454,72	Dotation et affectation		
Terrains	61 081 598,99	-30 985,81	61 050 613,18	60 824 164,00	Dons et legs en capital		
Constructions	329 530 973,39	-99 328 630,48	230 202 342,91	236 291 504,82	Autres		
Autres	156 264 394,95	-71 976 878,88	84 287 516,07	71 522 785,90	Réserves	139 005 671,98	150 213 987,16
Immobilisations financières	2 581 123,67		2 581 123,67	3 999 479,67	Report à nouveau	-1 415 548,25	-16 617 442,51
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 206 418,08	5 409 127,33
					Situation nette	394 775 311,48	398 685 848,93
					Financements - autres que Etat	53 859 740,73	42 525 677,19
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	550 889 995,49	-172 418 903,92	378 471 091,57	373 046 034,76	**TOTAL FONDS PROPRES**	448 635 052,21	441 211 526,12
ACTIF CIRCULANT					**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**		
Stocks et en-cours	31 383,20		31 383,20	28 637,88	Provisions pour risques	226 985,86	428 726,00
Avances et acomptes versés sur commandes	151 170,86		151 170,86	245 764,49	Provisions pour charges	2 287 369,00	1 958 414,00
Créances :	81 658 018,09	-611 549,35	81 046 468,74	70 274 586,51	Fonds dédiés		
d'exploitation	81 658 018,09	-611 549,35	81 046 468,74	70 274 586,51			
diverses					**TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	2 514 354,86	2 387 140,00
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	99 450 513,23		99 450 513,23	93 684 112,34	**DETTES**		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres					*Dettes financières*		
					Dettes d'exploitation	25 792 564,71	25 592 820,75
					Dettes diverses	74 223 554,49	60 621 023,48
					Produits constatés d'avance	7 390 398,84	7 447 855,54
TOTAL ACTIF CIRCULANT	181 291 085,38	-611 549,35	180 679 536,03	164 233 101,22	**TOTAL DETTES**	107 406 518,04	93 661 699,77
Comptes de régularisation					Trésorerie	594 702,49	18 770,09
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	732 181 080,87	-173 030 453,27	559 150 627,60	537 279 135,98	**TOTAL GENERAL**	559 150 627,60	537 279 135,98

Université Claude Bernard Lyon 1

I - PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de l'Université

L'Université Claude Bernard – Lyon 1 (UCBL) compte 46 000 étudiants et 4 800 personnels dont près de 2 800 enseignants-chercheurs. Les 15 sites de l'UCBL dispensent une grande variété d'enseignements dans la région Rhône-Alpes (Grand Lyon, Bourg en Bresse, Roanne et Saint-Etienne).

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

NEANT

1.3 Ecritures de régularisations

L'Université a comptabilisé les corrections d'erreurs et régularisations sur exercices antérieurs en report à nouveau et non en résultat conformément à l'instruction DGFIP du 10 avril 2014 relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs.

Les corrections comptabilisées au poste « Report à nouveau » s'élèvent à 1 416 K€ et sont détaillées ci-après :

Nature de la correction	Impact en K€
Correction d'amortissements	417
Correction suite accord transactionnel UdL	400
Correction CAP de la prime d'intéressement de formation continue 2017	496
Autres corrections	103
Impact sur le poste "Report à nouveau"	1 416

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en application des conventions générales et des adaptations professionnelles prévues dans le recueil des normes comptables des établissements publics et du BOFIP GCP-17-0021 du 29/12/2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements évoqués au paragraphe 1.3 ci-dessus,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En 2016, l'UCBL a fait partie de la « vague 1 » de la mise en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Les « Etats financiers » du RNCEP, ne sont pas produits dans la présente annexe.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'amortissement des biens immobilisés ont fait l'objet d'une délibération en Conseil d'Administration du 28 novembre 2017.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

-	constructions	10 à 30 ans
-	agencements et aménagements	10 à 20 ans
-	installations techniques, matériel	10 ans
-	outillage	5 à 7 ans
-	matériel scientifique et d'enseignement	5 à 7 ans
-	matériel de transport	6 ans
-	matériel de bureau	5 à 10 ans
-	mobilier de bureau	10 ans
-	matériel informatique	3 à 5 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

Suivant la délibération du CA du 15 décembre 2015, la durée d'amortissement des matériels réseaux de type commutateurs réseau et bornes wifi est de 8 ans pour le CISR.

2.4 Patrimoine immobilier mis à disposition par l'Etat

A compter de l'exercice 2017, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation France Domaine s'y rapportant.

Lors de la mise en œuvre, les hypothèses suivantes ont été suivies :

- Les valorisations des bâtiments ont été recalculées en fonction des surfaces fiabilisées en 2017 par la direction du patrimoine immobilier de l'établissement.
- Les valeurs vénales des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction du patrimoine tenant compte des travaux/démolitions planifiées pour définir des durées résiduelles adaptées au contexte. Les durées résiduelles estimées en 2017 sont retravaillées (en ajoutant la durée écoulée depuis l'évaluation) pour obtenir les durées

d'amortissement à partir de la date d'évaluation. Les durées ont été arrondies à l'entier le plus proche.
- Le rattrapage de l'amortissement et des reprises correspondant au retard dans l'intégration des évaluations est calculé sur la base des durées résiduelles estimées au 1er janvier 2017, auxquelles est ajoutée la durée écoulée depuis l'évaluation.
- Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.
- Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de l'inventaire comptable.
- Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour identifier l'impact sur les valorisations intégrées et conclure à un éventuel besoin de dépréciation exceptionnelle.

Les biens immobiliers font l'objet de financement à l'actif soit au compte 10411000 – Constr et financt actifs m à dispo étabs par Etat, soit au compte 10413418000 – Financements autres rattachés à des actifs.

En 2018, le bâtiment Serre Recherche, qui n'avait pas pu être intégré en 2017 a été rajouté au patrimoine immobilier de l'UCBL.

Faute d'informations comptables transmises par la COMUE Université de Lyon, l'UCBL n'a pas pu procéder à l'intégration des bâtiments et des travaux sous maitrise d'ouvrage et financés par l'UdL, qui ont été mis en service en 2018 : Lederer, réhabilitation des quartiers scientifiques Lyon Tech La Doua (CREM), réhabilitation du bâtiment Chevreul.

2.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Néanmoins, au 31 décembre 2006, les immobilisations financières correspondant au portefeuille d'actions (legs), ont été évaluées à leur valeur de marché. Depuis cette date, la valeur de marché du portefeuille a toujours été supérieure à la valeur comptable.

2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

2.8 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions, dans des postes distincts dans les fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État;
- du rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation depuis l'exercice 2013.

2.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

2.10 Dépréciations des comptes de tiers

L'organisme est amené à comptabiliser une dépréciation de créances quand sa valeur probable de recouvrement constatée à l'inventaire devient inférieure à sa valeur nette comptable, notamment dans le cas de retard de paiement ou lors de la dégradation avérée de la situation financière du débiteur.

2.11 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- de droits universitaires ;
- de produits de contrats de recherche pluriannuels et autres conventions pluriannuelles

2.12 Dettes financières et dettes diverses

Les dettes financières sont composées des avances et acomptes reçus sur commandes. Les dettes diverses sont principalement composées de dettes sur immobilisations.

2.13 Charges à payer, passifs sociaux et produits à recevoir

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2018 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2019 au titre des droits et rémunérations acquis en 2018 ;
- au CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable
- à la provision pour la partie non monétisable du CET, évaluée à la clôture des comptes ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

Les enseignants-chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants-chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions de recherche ou d'opérations pluriannuelles d'investissement suivis selon la méthode dite de l'avancement ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours ;
- au produit de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) (4/12ème du montant reversé par le CROUS).

2.14 Recettes et subventions d'exploitation

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 4/12ème en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- lors de la signature de la convention pour formation continue au prorata de l'année ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
  - à la levée des conditions pour les subventions sous conditions. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées lors de la réalisation des conditions (ex : production des rapports financiers) ;
  - au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions forfaitaires sans condition.

- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

2.15 Fiscalité

▪ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
L'établissement déclare la TVA au régime réel normal avec dépôt mensuel.

▪ Impôt sur les sociétés :
L'UCBL disposant d'une partie d'activité industrielle et commerciale, déclare annuellement l'impôt sur les sociétés au régime du bénéfice réel.

Université Claude Bernard Lyon 1

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Tableau de mouvements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	31/12/2017	Fiabilisation du patrimoine	Acquisitions	Sorties	Transferts et régul.	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	**1 202**		**241**		**- 11**	**1 432**
Immobilisations incorporelles	1 119		241		72	1 432
Immobilisations en cours	83		-		- 83	-
Immobilisations corporelles	**515 634**	**186**	**36 194**	**- 5 148**	**10**	**546 877**
Terrains	60 824				258	61 082
Constructions	318 601	186	917		9 827	329 531
Autres immobilisations corporelles	103 499		12 361	-5 148	78	110 790
immobilisations corporelles biens vivants	2					2
Immobilisations en cours (y compris avances)	32 708		22 916		- 10 152	45 472
TOTAL	**516 836**	**186**	**36 435**	**- 5 148**	**- 1**	**548 309**

Y compris comptes techniques

3.2 Tableau de mouvements des amortissements

En K€	31/12/2017	Fiabilisation du patrimoine	Dotation	Diminution	Correction d'erreur	31/12/2018
Amortissements des immobilisations incorporelles	**794**		**288**			**1 082**
Amortissements des immobilisations corporelles	**146 996**	**47**	**29 015**	**- 5 139**	**417**	**171 336**
Terrains et aménagements			31			31
Constructions	82 310	47	16 555		417	99 329
Installations techniques	43 137		7 761	- 3 904		46 994
Biens vivants						
Autres immobilisations corporelles	21 549		4 668	- 1 235		24 982
TOTAL	**147 790**	**47**	**29 303**	**- 5 139**	**417**	**172 418**

3.3 Détail et échéance des créances

en K€	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients	7 577	7 494
Clients douteux	383	1 025
Dépréciation des créances douteuses	- 612	- 1 025
Clients factures à établir	7 149	6 488
Avances et acomptes sur commandes	151	246
Subventions à recevoir	54 783	40 897
Créances liées aux subv exploitation	2 414	4 717
Créances liées aux subv d'investissement	1 527	126
Créances sociales	897	902
Créances fiscales	2 004	4 187
Autres créances	4 926	5 465
TOTAL	**81 199**	**70 522**

Les données sont présentées selon la norme GBCP (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique) et suivant les recommandations du recueil des normes comptables pour les établissements publics.

3.4 Fonds propres

En K€	31/12/2017	Fiabilisation du patrimoine	+	-	Affectation du résultat	Correction d'erreur et affectation aux réserves	31/12/2018
Financements externes de l'actif par l'Etat (1)	259 680	137	7 564				251 979
Réserves	150 214				5 409	- 6 617	139 006
Report à nouveau	- 16 617					15 201	- 1 416
Résultat de l'exercice	5 409		5 206		- 5 409		5 206
Subventions d'investissement (2)	42 526		11 335	- 1			53 860
Fonds propres	**441 212**	**137**	**24 105**	**- 1**	-	**- 1 416**	**448 635**

(1) Tableau ci-dessous en K€

Financement de l'actif par l'Etat au 31 décembre 2017	259 680
Fiabilisation du patrimoine	137
Nouveaux financements	6 235
Sortie de financements	
Reprise sur amortissements	- 14 073
Corrections d'erreur	
Financement de l'actif par l'Etat au 31 décembre 2018	251 979

Tableau ci-dessous en K€

Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2017	42 526
Nouvelles subventions	13 280
Sortie de subventions	- 1
Reprise sur amortissements	- 1 945
Corrections d'erreur	
Subventions d'investissement inscrites au bilan au 31 décembre 2018	53 860

3.5 Provisions pour risques et charges

En K€	31/12/2017	Dotation de l'exercice	Utilisation	Reprise	31/12/2018
Provision pour litiges	429			202	227
Provision pour charges	1 958	329			2 287
Total des provisions	**2 387**	**329**		**202**	**2 514**

La provision pour risques et charges au 31 décembre 2018 est principalement constituée de provisions pour litiges en instance devant les tribunaux, ainsi que de la provision pour CET.

L'estimation de la provision pour compte épargne temps a été revue en 2018 afin de prendre en compte les préconisations suite à l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature.
La provision correspond au solde des CET au 31/12/2018 minoré des jours déjà comptabilisés en charges à payer (moyenne des jours indemnisés et RAFP des 3 dernières années) valorisé sur une base individuelle en retenant le coût moyen journalier de chaque agent de l'année N-1.

3.6 Dépréciations des comptes de tiers

En K€	31/12/2017	Dotation de l'exercice	Utilisation	Reprise	31/12/2018
Déprécation clients divers	1 025			413	612

En 2017, la comptabilisation de la provision pour créances douteuses comprenait toutes les créances enregistrées au compte 416 [Clts douteux litige].

En 2018, la comptabilisation de la provision pour créances douteuses comprend les créances supérieures à 1K€ enregistrées au compte 416 [Clts douteux litige], ainsi que les créances supérieures à 1K€ avec retard de paiement supérieur à 90 jours, comptabilisées au compte 4111 [Client avec retard] à l'exclusion de certaines lignes ne justifiant pas la couverture du risque au regard des informations spécifiques sur le recouvrement à venir.

3.7 Détail et échéance des dettes

en K€	31 dec 2018	31 dec 2017
Dettes fournisseurs	548	329
Fournisseurs - factures non parvenues	10 222	9 818
Dettes sociales (personnel et organismes sociaux)	12 723	11 419
Etat et autres collectivités publiques - Avances sur subventions	51 087	37 775
Etat et autres collectivités publiques - TVA	210	202
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 090	3 825
Avances et acomptes reçus	7 044	13 542
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (AMI)	181	164
Autres dettes non financières	15 913	9 140
Produits constatés d'avance	7 390	7 448
TOTAL	**107 408**	**93 662**

L'ensemble des dettes de l'Université est à échéance à moins d'un an.

Les données de l'exercice 2016 ont été revues et corrigées pour être conformes à la présentation selon la norme GBCP (décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) et suivant les recommandations du recueil des normes comptables pour les établissements publics.

3.8 Produits à recevoir et charges à payer

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Factures non parvenues	10 222	9 818
Factures non parvenues – immobilisations	2 068	3 481
Charges à payer liées au personnel	10 931	10 078
Charges sociales liées au personnel	1 614	1 341
Total Charges à payer	**24 835**	**24 718**
Titres à émettre	7 149	6 488
Subventions d'investissement à recevoir	19 148	20 873
Subventions de fonctionnement à recevoir	35 635	20 024
Total Produits à recevoir	**61 932**	**47 385**

3.9 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à K€ 7 390 au 31 décembre 2018 (K€ 7 448 au 31 décembre 2017) et correspondent pour l'essentiel à:

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits constatés d'avance - droits universitaires	5 137	5 363
Produits constatés d'avance - contrats de recherche	1 627	1 409
Autres	626	676
Total produits constatés d'avance	**7 390**	**7 448**

Université Claude Bernard Lyon 1

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Droits de scolarité	8 327	8 173
Subventions d'exploitation	329 150	328 771
Formation continue	17 482	15 492
Prestations de recherche	1 535	526
Autres prestations de service	2 679	2 084
Produits des activités annexes	1 987	2 235
Mise à disposition de personnel	1 292	1 703
Reprises de provision	16 650	15 867
Autres	11 322	7 912
Total	**390 424**	**382 761**

En 2018, de nouveaux flux d'encaissement des recettes ont été mis en place notamment :

- pour le Centre de Santé Universitaire crée au sein du Service de Santé Universitaire pour les consultations et les actes médicaux avec tiers-payant au profit des étudiants ;
- pour les inscriptions avec l'abandon du paiement direct des droits (sécurité sociale, médecine préventive et sport) au profit de la contribution vie étudiante et campus (CVEC).

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Subventions de fonctionnement Etat	302 164	298 875
Collectivités publiques	3 634	5 643
Agence Nationale de la Recherche	9 540	9 113
Union Européenne et organismes internationaux	5 769	6 752
Dons et legs	101	102
Autres	8 047	8 387
Total	**329 255**	**328 872**

Université Claude Bernard Lyon 1

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectifs

(en ETP)	2018	2017	2016	2015	2014
Enseignants titulaires	1 758,20	1 750,01	1 748,80	1 735,80	1745,4
Enseignants contractuels	744,17	751,78	742,095	766,43	765,8
Doctorant contrat de recherche	170,19	157,21	144,42	159,7	158,9
BIATOSS titulaires	1 248,98	1 265,86	1 242,80	1 213,79	1199,6
BIATOSS contractuels	337,70	330,37	343,76	369,39	368,23
CDD Recherche	77,28	75,11	78,19	90,9	80,3
TOTAL	**4 336,51**	**4 330,35**	**4 300,07**	**4 336,01**	**4 318,23**

Depuis 2014, la distinction a été faite entre les contrats recherche (BIATOSS) et les contrats recherche (Doctorants).

5.2 Engagements financiers

NEANT

5.3 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées (LIP, EZUS et SUPERGRID) sont les suivants :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Participations	516	443
Clients et rattachés	1 191	1 007
Fournisseurs et rattachés	529	946

Les principaux produits et charges avec les entreprises liées sont les suivants :

En K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation	1 876	1 408
Charges d'exploitation	2 572	2 722

Université Claude Bernard Lyon 1

5.4 Tableaux des filiales et participations

UCBL 2016 - Filiales et participations - Informations financières (en Euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires donné hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société										
Ezus Lyon (données 2017)	400 000	687 530	74,90%	300 635	300 635			13 854 409	62 870	22 200
LIP (données 2017)	103 600	294 230	68,00%	70 448	70 448			2 788 266	37 042	

* Données 2017, car données 2018 non encore disponibles

Université Claude Bernard Lyon 1

5.5 Tableau de flux de trésorerie

TFT - K€	31/12/2018
Résultat de l'exercice	5 206
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :	
Amortissements et provisions, hors provision sur actif circulant	*13 405*
Plus values de cession	
Marge brute d'autofinancement	**18 611**
Variation du Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 065
Correction du BFR	- 984
Flux net de trésorerie liés à l'activité	**20 692**
Acquisitions immobilisations incorp & corp	- 36 621
Variation des immobilisations financières brutes	1 418
Produits de cession	
Flux net de tréso lié aux opérations d'investissement	**- 35 203**
Variation des Subventions d'investissement	19 701
Variation des emprunts	
Flux net de tréso lié aux op de financement	**19 701**
Encaissements pour le compte de tiers	
Décaissements pour le compte de tiers	
Flux net de tréso lié aux op gérées pour le compte d'organismes tiers	**-**
Variation de trésorerie	**5 190**
Trésorerie à l'ouverture	**93 665**
Trésorerie à la clôture	**98 856**

5.5 Informations postérieures à la clôture

NEANT

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

ETAT DES REPORTS DE FORMATION CONTINUE DES EXERCICES 2015 à 2018

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil consultatif de la formation continue en date du 14 février 2019 ;

Après avoir délibéré, a approuvé :

- **Le solde au 31/12/2018 des reports de la formation continue de l'année 2015 : 314 953.80 € (arrivés à échéance au 31 décembre 2018).**
- **Le solde au 31/12/2018 des reports de la formation continue de l'année 2016 : 743 597.22 €.**
- **Le solde au 31/12/2018 des reports de la formation continue de l'année 2017 : 1 739 114.22 €.**
- **Les reports de la formation continue pour l'année 2018 : 2 181 613.73 €.**

Nombre de membres en exercice : 28
Quorum à atteindre en début de séance : 14
Membres présents en début de séance : 17
Membres représentés : 6
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

FOCAL formation continue et alternance

Bilan des comptes - Exercice 2018 - et état des reports

CF	Recettes 2018	Dépenses 2018	Solde 2018 avant compensation des résultats négatifs	Solde 2018 après utilisation des reports	Solde des reports 2017 au 31/12/2018	Solde des reports 2016 au 31/12/2018	Solde reports 2015 arrivés à échéance au 31/12/2018
5802-5007F	22437,50	23345,61	-908,11	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5008F	4381,00	2355,41	2025,59	2025,59	1122,12	305,50	0,00
5802-5009F	6631,00	10236,12	-3605,12	0,00	6145,66	5813,69	0,00
5802-5015F	9189,00	3799,84	5389,16	5389,16	3231,79	1950,68	0,00
5802-5017F	0,00	242,25	-242,25	0,00	0,00	780,55	0,00
5802-5021F	16660,43	5962,88	10697,55	10697,55	6298,43	2834,41	0,00
5802-5022F	21355,00	9833,20	11521,80	11521,80	1221,59	6914,07	0,00
5802-5024F	12500,00	7528,27	4971,73	4971,73	7910,54	7695,00	0,00
5802-5025F	0,00	0,00	0,00	0,00	194,35	0,00	0,00
5802-5026F	4360,00	4500,25	-140,25	0,00	2114,79	0,00	0,00
5802-5029F	2800,00	4071,98	-1271,98	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5034F	9296,00	11170,26	-1874,26	0,00	0,00	1975,00	0,00
5802-5037F	19346,00	6575,84	12770,16	12770,16	0,00	0,00	0,00
5802-5039F	68510,00	26080,58	42429,42	42429,42	0,00	0,00	0,00
5802-5041F	0,00	403,00	-403,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5051F	11800,00	13068,81	-1268,81	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5057F	0,00	1014,10	-1014,10	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5060F	1192,00	3481,05	-2289,05	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5061F	30023,62	18065,96	11957,66	11957,66	0,00	0,00	0,00
5802-5062F	19304,00	15728,22	3575,78	3575,78	1023,43	9348,07	0,00
5802-5072F	3120,00	881,42	2238,58	2238,58	0,00	0,00	0,00
5802-5073F	420,00	81,48	338,52	338,52	0,00	0,00	0,00
5802-5100F	17600,00	9876,94	7723,06	7723,06	0,00	0,00	0,00
5802-5155F	0,00	50,00	-50,00	0,00	0,00	886,65	0,00
5802-5156F	6006,38	16910,92	-10904,54	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5158F	2810,00	5737,03	-2927,03	0,00	8639,38	0,00	0,00
5802-5202F	8000,00	1552,00	6448,00	6448,00	0,00	0,00	0,00
5802-5220F	0,00	1020,51	-1020,51	0,00	0,00	482,79	0,00
5802-5223F	28139,65	16894,99	11244,66	11244,66	0,00	12909,41	0,00
5802-5224F	15375,38	18854,07	-3478,69	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5225F	23771,16	18665,19	5105,97	5105,97	0,00	832,47	0,00
5802-5226F	0,00	548,35	-548,35	0,00	0,00	1462,82	0,00
5802-5228F	5206,20	3179,40	2026,80	2026,80	161,13	0,00	0,00
5802-5235F	65902,00	60519,21	5382,79	5382,79	0,00	0,00	0,00
5802-5255F	15275,00	11636,84	3638,16	3638,16	18965,52	0,00	0,00
5802-5274F	21193,00	19821,11	1371,89	1371,89	0,00	7059,07	0,00
5802-5505F	37206,20	25984,77	11221,43	11221,43	0,00	12182,08	0,00
5802-5509F	800,00	487,30	312,70	312,70	313,70	36,90	0,00
5802-5510F	1000,00	428,10	571,90	571,90	0,00	0,00	0,00
5802-5514F	29730,61	30525,83	-795,22	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5515F	0,00	332,10	-332,10	0,00	312,70	0,00	0,00
5802-5516F	55196,62	49823,21	5373,41	5373,41	0,00	15085,68	0,00
5802-5517F	14830,00	22823,86	-7993,86	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5544F	0,00	203,71	-203,71	0,00	969,89	3526,75	0,00
5802-5568F	5952,00	5568,26	383,74	383,74	0,00	0,00	0,00
5802-5569F	7370,00	7952,55	-582,55	0,00	149,45	0,00	0,00
5802-5570F	8550,00	6904,81	1645,19	1645,19	3180,14	0,00	0,00
5802-5586F	15476,62	4328,88	11147,74	11147,74	13002,10	5843,85	0,00
5802-5607F	900,00	599,70	300,30	300,30	1618,20	813,80	0,00
5802-5610F	1000,00	526,10	473,90	473,90	525,80	1637,60	0,00
5802-5612F	0,00	30,00	-30,00	0,00	389,30	0,00	0,00
5802-5614F	2800,00	1790,60	1009,40	1009,40	235,10	0,00	0,00
5802-5616F	3265,19	5389,53	-2124,34	0,00	290,89	0,00	0,00
5802-5630F	41065,26	29811,41	11253,85	11253,85	0,00	2973,41	0,00
5802-5631F	24538,58	11854,99	12683,59	8653,70	0,00	0,00	0,00
5802-5633F	0,00	2805,49	-2805,49	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5634F	1000,00	533,10	466,90	466,90	499,90	0,00	0,00
5802-5638F	11000,00	3940,51	7059,49	7059,49	4075,50	0,00	0,00
5802-5639F	0,00	1224,40	-1224,40	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5650F	0,00	277,00	-277,00	0,00	6027,02	7000,15	0,00

5802-5651F	22080,29	22609,79	-529,50	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5652F	3000,00	3620,10	-620,10	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5654F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2882,60	0,00
5802-5655F	20285,00	16175,99	4109,01	4109,01	0,00	0,00	0,00
5802-5656F	13410,60	12562,92	847,68	847,68	748,07	0,00	0,00
5802-5661F	7700,00	5658,10	2041,90	2041,90	2654,00	0,00	0,00
5802-5664F	50,05	643,60	-593,55	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5665F	3300,00	1342,50	1957,50	1957,50	0,00	0,00	0,00
5802-5668F	21362,00	23074,05	-1712,05	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5684F	18560,00	11101,28	7458,72	7458,72	5439,56	5882,83	0,00
5802-5685F	3900,00	1839,90	2060,10	2060,10	2762,60	635,90	0,00
5802-5688F	7500,00	10905,19	-3405,19	0,00	0,10	0,00	0,00
5802-5690F	21596,39	15284,21	6312,18	6312,18	0,00	0,00	0,00
5802-5694F	800,00	461,30	338,70	338,70	0,00	0,00	0,00
5802-5701F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1414,94	0,00
5802-5727F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466,90	0,00
5802-5738F	0,00	3664,36	-3664,36	0,00	761,04	0,00	0,00
5802-5763F	700,00	631,89	68,11	68,11	0,00	213,90	0,00
5802-5766F	660,00	4692,10	-4032,10	0,00	0,00	2518,49	0,00
5802-5767F	800,00	487,30	312,70	312,70	320,70	96,90	0,00
5802-5774F	3500,00	4153,75	-653,75	0,00	74,55	0,00	0,00
5802-5777F	2828,80	2647,58	181,22	181,22	0,00	0,00	0,00
5802-5779F	6599,00	1894,20	4704,80	4704,80	0,00	0,00	0,00
5802-5784F	7057,50	3256,29	3801,21	3801,21	557,03	0,00	0,00
5802-5787F	1000,00	968,70	31,30	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5788F	0,00	663,10	-663,10	0,00	203,13	221,05	0,00
5802-5790F	31054,00	22548,93	8505,07	8505,07	11062,64	0,00	0,00
5802-5792F	3500,00	2278,50	1221,50	1221,50	0,00	38,99	0,00
5802-5800F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1203,00	0,00
5802-5802F	8376,20	6878,36	1497,84	1497,84	593,22	0,00	0,00
5802-5803F	24334,00	39194,54	-14860,54	0,00	1502,32	2381,72	0,00
5802-5804F	7400,00	6551,00	849,00	849,00	549,53	0,00	0,00
5802-5807F	4200,00	3004,41	1195,59	1195,59	0,00	1781,36	0,00
5802-5808F	9960,00	11650,52	-1690,52	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5811F	10866,75	7982,87	2883,88	2883,88	1005,35	0,00	0,00
5802-5815F	12338,99	10027,87	2311,12	2311,12	0,00	0,00	0,00
5802-5821F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
5802-5824F	28800,01	24916,84	3883,17	3883,17	0,00	14958,34	0,00
5802-5826F	300,00	58,20	241,80	241,80	0,00	0,00	0,00
5802-5828F	27192,00	13307,64	13884,36	13884,36	4630,82	0,00	0,00
5802-5831F	2800,00	1790,60	1009,40	1009,40	235,10	0,00	0,00
5802-5835F	1300,00	1482,48	-182,48	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5847F	13615,61	8657,45	4958,16	4958,16	0,00	0,00	0,00
5802-5848F	2967,00	2792,70	174,30	174,30	0,00	0,00	0,00
5802-5853F	50110,70	40949,61	9161,09	9161,09	0,00	347,66	0,00
5802-5854F	16515,00	8380,28	8134,72	8134,72	3956,59	2677,50	0,00
5802-5858F	4896,00	8012,61	-3116,61	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5859F	12964,85	16652,77	-3687,92	0,00	279,28	4007,30	0,00
5802-5863F	6402,00	4828,08	1573,92	1573,92	1611,80	5456,90	0,00
5802-5868F	1376,00	939,14	436,86	436,86	462,94	0,00	0,00
5802-5872F	80943,99	48762,51	32181,48	32181,48	0,00	8406,02	0,00
5802-5874F	16600,00	6706,60	9893,40	9893,40	0,00	0,00	0,00
5802-5875F	0,00	610,50	-610,50	0,00	0,00	2579,42	0,00
5802-5876F	35949,00	25549,01	10399,99	10399,99	20675,02	0,00	0,00
5802-5892F	28170,00	28657,18	-487,18	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5893F	2573,00	2633,87	-60,87	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5897F	15480,00	7680,21	7799,79	7799,79	0,00	5820,60	0,00
5802-5907F	69940,01	55175,37	14764,64	14764,64	6920,87	21980,25	0,00
5802-5915F	2700,00	1531,10	1168,90	1168,90	1257,90	0,00	0,00
5802-5916F	700,00	441,90	258,10	258,10	0,00	0,00	0,00
5802-5917F	1100,00	1341,52	-241,52	0,00	0,00	303,38	0,00
5802-5922F	0,00	30,00	-30,00	0,00	389,30	0,00	0,00
5802-5925F	11444,20	15703,17	-4258,97	0,00	0,00	1099,78	0,00
5802-5926F	330,00	64,02	265,98	265,98	0,00	0,00	0,00
5802-5930F	0,00	2078,00	-2078,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5934F	7152,74	30562,63	-23409,89	0,00	1630,72	0,00	0,00
5802-5951F	22480,00	20514,53	1965,47	1965,47	3539,58	0,00	0,00
5802-5953F	3506,00	2729,75	776,25	776,25	0,00	2378,30	0,00
5802-5955F	1300,00	881,40	418,60	418,60	0,00	0,00	0,00
5802-5965F	2700,00	2277,72	422,28	422,28	668,75	0,00	0,00
5802-5967F	6300,00	5037,80	1262,20	1262,20	0,00	6768,75	0,00

5802-5971F	20924,23	16477,90	4446,33	4446,33	8937,62	0,00	0,00
5802-5973F	0,00	516,90	-516,90	0,00	1502,60	0,00	0,00
5802-5974F	4500,00	7490,24	-2990,24	0,00	0,00	0,00	0,00
5802-5978F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1054,20	0,00
5802-5983F	1131,22	634,35	496,87	496,87	0,00	0,00	0,00
5802-5984F	41009,89	36958,80	4051,09	4051,09	2492,58	0,00	0,00
5802-5985F	43600,00	27357,04	16242,96	16242,96	12737,81	18726,99	0,00
5802-DIV-F	0,00	219645,76	-219645,76	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5004F	2800,00	543,20	2256,80	2256,80	0,00	0,00	0,00
5803-5006F	6800,00	6562,12	237,88	237,88	0,00	6652,72	0,00
5803-5010F	75023,07	81496,36	-6473,29	0,00	13486,25	4872,03	0,00
5803-5012F	0,00	999,27	-999,27	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5013F	30621,00	29103,71	1517,29	1517,29	0,00	4591,66	0,00
5803-5014F	1712,90	2860,26	-1147,36	0,00	0,00	1884,14	0,00
5803-5018F	3200,00	1898,20	1301,80	1301,80	0,00	599,11	0,00
5803-5020F	3200,00	1444,00	1756,00	1756,00	3897,00	0,00	0,00
5803-5025F	9120,00	12972,58	-3852,58	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5031F	17157,00	11467,46	5689,54	5689,54	0,00	2080,66	0,00
5803-5035F	18483,97	19512,71	-1028,74	0,00	622,53	2195,26	0,00
5803-5038F	1000,00	656,40	343,60	343,60	0,00	0,00	0,00
5803-5053F	600,00	191,94	408,06	408,06	0,00	0,00	0,00
5803-5056F	10607,11	12413,61	-1806,50	0,00	1725,96	1739,67	0,00
5803-5059F	40500,00	20646,15	19853,85	19853,85	0,00	0,00	0,00
5803-5067F	17931,98	16572,08	1359,90	1359,90	0,00	0,00	0,00
5803-5069F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47	0,00
5803-5075F	4635,00	1309,09	3325,91	3325,91	0,00	0,00	0,00
5803-5110F	40600,00	36102,71	4497,29	4497,29	25536,00	6920,00	0,00
5803-5112F	21385,63	20516,29	869,34	869,34	0,00	0,00	0,00
5803-5134F	0,00	40,00	-40,00	0,00	0,00	1290,64	0,00
5803-5157F	41150,00	26699,08	14450,92	14450,92	25486,04	0,00	0,00
5803-5221F	18090,00	8820,39	9269,61	9269,61	16096,22	3180,61	0,00
5803-5226F	19500,00	7814,30	11685,70	11685,70	0,00	0,00	0,00
5803-5230F	2070,00	1162,88	907,12	907,12	982,60	0,00	0,00
5803-5231F	0,00	0,00	0,00	0,00	1091,39	0,00	0,00
5803-5232F	1100,00	555,50	544,50	544,50	0,00	3602,50	0,00
5803-5234F	12000,00	12323,62	-323,62	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5235F	0,00	0,00	0,00	0,00	1112,42	0,00	0,00
5803-5373F	6600,00	1280,40	5319,60	5319,60	0,00	0,00	0,00
5803-5403F	1834,42	5231,98	-3397,56	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5462F	26620,24	32958,58	-6338,34	0,00	17838,20	0,00	0,00
5803-5463F	25515,20	20677,42	4837,78	4837,78	10184,03	0,00	0,00
5803-5511F	13200,00	21313,99	-8113,99	0,00	8630,91	0,00	0,00
5803-5512F	110675,11	73149,51	37525,60	37525,60	58135,38	0,00	0,00
5803-5513F	6500,00	3377,95	3122,05	3122,05	0,00	0,00	0,00
5803-5605F	280,00	82,32	197,68	197,68	153,05	0,00	0,00
5803-5617F	17000,00	16154,82	845,18	845,18	5004,22	0,00	0,00
5803-5632F	1380,00	1232,72	147,28	147,28	0,00	0,00	0,00
5803-5637F	1100,00	1047,52	52,48	52,48	0,00	0,00	0,00
5803-5680F	1500,00	813,65	686,35	686,35	0,00	0,00	0,00
5803-5682F	19500,00	19134,23	365,77	365,77	997,52	0,00	0,00
5803-5692F	16800,00	10154,39	6645,61	6645,61	1271,28	0,00	0,00
5803-5714F	8757,30	3128,70	5628,60	5628,60	0,00	1743,85	0,00
5803-5715F	53109,10	45993,16	7115,94	7115,94	5830,30	0,00	0,00
5803-5724F	12140,00	9680,97	2459,03	2459,03	0,00	0,00	0,00
5803-5759F	1400,00	667,12	732,88	732,88	1368,22	0,00	0,00
5803-5773F	15748,00	12303,29	3444,71	3444,71	258,57	152,77	0,00
5803-5785F	0,00	1807,70	-1807,70	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5789F	14118,00	10083,06	4034,94	4034,94	1631,49	3338,80	0,00
5803-5816F	25753,40	18971,49	6781,91	6781,91	0,00	1809,50	0,00
5803-5820F	1750,00	385,50	1364,50	1364,50	0,00	491,00	0,00
5803-5825F	0,00	6523,68	-6523,68	0,00	0,00	9151,93	0,00
5803-5827F	6240,00	7067,27	-827,27	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5834F	26556,50	17522,26	9034,24	9034,24	0,00	0,00	0,00
5803-5846F	3500,00	6001,50	-2501,50	0,00	8,22	0,00	0,00
5803-5865F	1800,00	2002,42	-202,42	0,00	3264,67	0,00	0,00
5803-5867F	330,00	1313,29	-983,29	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5869F	93362,45	73901,29	19461,16	19461,16	9952,54	3492,02	0,00
5803-5881F	5400,00	1166,60	4233,40	4233,40	0,00	0,00	0,00
5803-5889F	93810,11	98391,74	-4581,63	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5914F	77703,60	55836,65	21866,95	21866,95	0,00	0,00	0,00
5803-5920F	53623,69	49006,90	4616,79	4616,79	0,00	0,00	0,00

5803-5923F	33110,00	33038,77	71,23	71,23	2188,72	2844,93	0,00
5803-5952F	107,96	4926,05	-4818,09	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5957F	0,00	245,50	-245,50	0,00	0,00	0,00	0,00
5803-5966F	11644,95	7976,92	3668,03	3668,03	196,48	0,00	0,00
5803-5972F	4600,00	6992,85	-2392,85	0,00	4614,39	3807,09	0,00
5803-5992F	13651,80	9124,88	4526,92	4526,92	0,00	0,00	0,00
5803-DIV-F	31901,00	197539,30	-165638,30	0,00	0,00	0,00	0,00
5804-2327F	17392,50	54647,64	-37255,14	-5942,53	0,00	0,00	0,00
5809-2100F	2030,00	2023,91	6,09	6,09	0,00	0,00	0,00
5809-2103F	15284,78	4644,03	10640,75	10640,75	0,00	0,00	0,00
5809-2104F	54260,29	67357,39	-13097,10	0,00	44939,64	0,00	0,00
5809-2106F	38215,01	32761,38	5453,63	5453,63	0,00	16902,93	0,00
5809-2108A	336886,50	289845,10	47041,40	47041,40	60859,26	62418,49	0,00
5809-2108F	76014,26	37659,45	38354,81	38354,81	5826,79	2439,27	0,00
5809-2121F	8564,20	18585,55	-10021,35	0,00	5505,63	0,00	0,00
5809-2130F	93,22	1800,46	-1707,24	0,00	0,00	0,00	0,00
5809-2197F	85369,98	131730,34	-46360,36	0,00	0,00	0,00	0,00
5809-2219F	50843,89	53334,57	-2490,68	0,00	25176,86	1037,47	0,00
5809-2239F	436,67	402,78	33,89	33,89	0,00	0,00	0,00
5809-2240F	3678,30	2468,51	1209,79	1209,79	0,00	0,00	0,00
5809-2396A	124061,00	86627,30	37433,70	37433,70	24810,35	0,00	0,00
5809-2396F	42710,90	33695,85	9015,05	9015,05	32723,89	0,00	0,00
5809-2791F	2700,00	523,80	2176,20	2176,20	0,00	0,00	0,00
5809-2897F	66373,73	90699,18	-24325,45	0,00	0,00	7919,52	0,00
5809-APA-F	5273,03	17968,37	-12695,34	0,00	0,00	0,00	0,00
5809-DIV-F	2093,00	111702,73	-109609,73	0,00	0,00	0,00	0,00
5809-ENT-F	6076,00	5735,52	340,48	340,48	0,00	0,00	0,00
5809-MOS-F	15644,59	24445,07	-8800,48	0,00	6481,61	5817,78	0,00
5811-2039F	19599,86	9347,54	10252,32	10252,32	59952,86	0,00	0,00
5811-2118A	310384,31	266450,67	43933,64	43933,64	117384,19	0,00	0,00
5811-2118F	42342,30	17588,54	24753,76	24753,76	40208,68	0,00	0,00
5811-2368F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-2424F	0,00	1560,78	-1560,78	0,00	9708,36	0,00	7812,37
5811-2425A	52511,00	9387,82	43123,18	43123,18	43659,22	0,00	0,00
5811-2425F	12322,12	4710,99	7611,13	7611,13	20584,33	0,00	0,00
5811-2540F	4860,00	3103,51	1756,49	1756,49	0,00	0,00	0,00
5811-2913A	86429,00	75934,09	10494,91	10494,91	21865,78	0,00	0,00
5811-2913F	20403,00	8818,72	11584,28	11584,28	11286,63	0,00	0,00
5811-5027F	48755,03	41001,27	7753,76	7753,76	0,00	3356,20	0,00
5811-5033F	10800,00	5102,66	5697,34	5697,34	0,00	0,00	3004,63
5811-5102F	0,00	81,36	-81,36	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5111F	6400,00	1604,36	4795,64	4795,64	0,00	0,00	0,00
5811-5115F	608,21	25250,81	-24642,60	0,00	0,00	0,00	1257,68
5811-5116F	58,43	682,40	-623,97	0,00	9806,95	0,00	0,00
5811-5117F	0,00	2751,33	-2751,33	0,00	0,00	1734,87	0,00
5811-5159F	8400,00	4059,71	4340,29	4340,29	0,00	6553,52	4307,21
5811-5314F	0,00	3449,09	-3449,09	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5533F	42344,79	27334,43	15010,36	15010,36	22134,59	1621,17	2343,84
5811-5534F	10927,70	11503,63	-575,93	0,00	0,00	2137,52	5188,64
5811-5747F	49,73	391,00	-341,27	0,00	4445,95	9482,43	7016,19
5811-5770F	2544,50	350,86	2193,64	2193,64	0,00	0,00	0,00
5811-5771F	0,00	0,00	0,00	0,00	420,10	0,00	0,00
5811-5895F	12844,40	19604,30	-6759,90	0,00	0,00	0,00	0,00
5811-5928F	18443,65	14958,03	3485,62	3485,62	0,00	0,00	6619,59
5811-5938F	16193,20	14899,74	1293,46	1293,46	1270,47	4957,55	9537,13
5811-5998F	0,00	0,00	0,00	0,00	53,03	0,00	0,00
5811-9647A	46345,73	53793,72	-7447,99	0,00	3072,93	23512,26	6536,51
5811-9647F	10498,88	4552,60	5946,28	5946,28	3228,96	0,00	0,00
5811-DIV-F	529,10	7797,76	-7268,66	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5065F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222,10
5813-5080F	35218,63	34636,67	581,96	581,96	0,00	0,00	3186,32
5813-5082F	27077,00	32683,21	-5606,21	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5087F	10,76	364,40	-353,64	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5131F	0,00	131,80	-131,80	0,00	913,88	720,48	0,00
5813-5527F	0,00	1151,74	-1151,74	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5660F	12146,10	10659,53	1486,57	1486,57	0,00	5422,34	0,00
5813-5702F	53296,56	30315,60	22980,96	22980,96	33468,06	0,00	1363,84
5813-5703F	5900,00	6979,09	-1079,09	0,00	2603,46	0,00	0,00
5813-5704F	2360,00	9934,79	-7574,79	0,00	0,00	0,00	0,00
5813-5705F	5743,30	9768,26	-4024,96	0,00	0,00	6371,73	0,00
5813-5707F	16376,37	18965,48	-2589,11	0,00	4448,02	7289,78	8177,41

5813-5940F	89847,55	102609,48	-12761,93	0,00	28152,05	42731,30	0,00
5813-5995F	15298,59	7272,86	8025,73	8025,73	2836,70	7413,60	570,82
5813-DIV-F	0,00	3016,05	-3016,05	0,00	0,00	0,00	961,02
5814-5042F	23599,90	13846,78	9753,12	9753,12	0,00	0,00	0,00
5814-5046F	45171,42	18408,45	26762,97	26762,97	27961,29	0,00	0,00
5814-5049F	40379,73	14709,69	25670,04	25670,04	19382,92	0,00	0,00
5814-5200F	30813,46	14578,47	16234,99	16234,99	0,00	0,00	0,00
5814-5212F	5705,50	3355,53	2349,97	2349,97	3257,31	0,00	0,00
5814-5216F	54334,60	41372,76	12961,84	12961,84	30660,81	0,00	0,00
5814-5217F	10683,30	3649,96	7033,34	7033,34	5752,13	0,00	0,00
5814-5219F	655,92	10165,14	-9509,22	0,00	0,00	0,00	0,00
5814-DIV-F	0,00	49280,00	-49280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5825-2246F	0,00	109,00	-109,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5825-2564F	12161,10	12122,31	38,79	38,79	14928,75	0,00	0,00
5825-5670F	14670,63	13534,83	1135,80	1135,80	0,00	0,00	0,00
5825-5883F	89168,00	46231,82	42936,18	42936,18	0,00	0,00	0,00
5825-5884F	2600,00	2428,46	171,54	171,54	0,00	0,00	0,00
5825-5887F	462,00	0,00	462,00	462,00	0,00	0,00	0,00
5825-5894F	111922,71	108321,22	3601,49	3601,49	-4182,21	0,00	0,00
5825-DIV-F	8865,11	3330,88	5534,23	5425,23	0,00	0,00	0,00
5828-2004F	18915,00	19540,04	-625,04	0,00	0,00	0,00	0,00
5828-2026A	5611,90	673,42	4938,48	4938,48	0,00	0,00	0,00
5828-2028A	333214,00	285007,31	48206,69	48206,69	0,00	0,00	35031,26
5828-2168F	0,00	326,77	-326,77	0,00	215,57	0,00	0,00
5828-2238F	81000,00	98917,20	-17917,20	0,00	0,00	0,00	0,00
5828-2268F	11357,54	5877,35	5480,19	5480,19	6931,85	7272,80	2955,70
5828-2368A	51794,00	52239,89	-445,89	0,00	2786,41	0,00	0,00
5828-2368F	23467,50	35291,16	-11823,66	0,00	5240,73	0,00	0,00
5828-2371F	54180,39	70568,62	-16388,23	0,00	0,00	0,00	0,00
5842-2003F	37449,90	19039,11	18410,79	18410,79	0,00	0,00	0,00
5842-2162F	29932,06	25725,76	4206,30	4206,30	0,00	0,00	7256,51
5842-2269F	0,00	102479,37	-102479,37	0,00	3838,49	2015,00	0,00
5842-2369A	245969,34	136914,96	109054,38	109054,38	36590,18	7399,63	22836,90
5842-2369F	545224,75	492128,33	53096,42	53096,42	32336,74	0,00	2683,44
5842-2370F	3800,00	737,20	3062,80	3062,80	0,00	0,00	0,00
5858-1237F	153618,00	97830,08	55787,92	55787,92	0,00	77471,74	0,00
5858-1950F	750,00	306,50	443,50	443,50	201,50	0,00	0,00
5858-2001F	177666,80	143850,72	33816,08	33816,08	0,00	0,00	0,00
5858-2018F	9864,28	0,00	9864,28	9864,28	0,00	0,00	0,00
5858-2043F	0,00	4153,56	-4153,56	0,00	0,00	0,00	0,00
5858-2083F	16569,00	13687,30	2881,70	2881,70	0,00	19258,91	0,00
5858-2239F	106560,00	88272,12	18287,88	18287,88	29609,57	0,00	0,00
5858-2450F	4860,00	4813,25	46,75	46,75	0,00	0,00	0,00
5858-5538F	47950,00	24782,47	23167,53	23167,53	5160,80	0,00	0,00
5858-5908F	7410,00	10952,49	-3542,49	0,00	14766,50	0,00	10314,03
5858-7400F	1430,00	1587,72	-157,72	0,00	2949,06	725,00	1010,13
5861-2013F	4363,63	0,00	4363,63	4363,63	0,00	900,65	0,00
5861-2014F	20775,00	10250,17	10524,83	10524,83	1386,03	0,00	0,00
5861-2025A	69117,34	60143,65	8973,69	8973,69	7764,51	0,00	0,00
5861-2031F	39255,89	21739,23	17516,66	17516,66	12708,97	17847,63	0,00
5861-2033A	28329,00	35954,78	-7625,78	0,00	8253,59	0,00	0,00
5861-2033F	3125,00	5828,83	-2703,83	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2040A	48317,00	39134,34	9182,66	9182,66	0,00	3154,61	0,00
5861-2040F	9110,10	4550,11	4559,99	4559,99	0,00	0,00	0,00
5861-2059F	0,00	2905,98	-2905,98	0,00	0,00	441,29	680,03
5861-2225A	120202,94	108829,14	11373,80	11373,80	0,00	0,00	0,00
5861-2225F	229981,75	208413,76	21567,99	21567,99	0,00	0,00	0,00
5861-2325F	6150,00	7585,58	-1435,58	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2364F	0,00	1254,68	-1254,68	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2366A	79329,00	91197,55	-11868,55	0,00	15943,10	0,00	0,00
5861-2366F	35055,10	57838,06	-22782,96	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2725F	27629,10	19343,52	8285,58	8285,58	1781,58	0,00	0,00
5861-2825F	2111,10	796,55	1314,55	1314,55	120,90	0,00	0,00
5861-2904F	50558,80	79504,30	-28945,50	0,00	5587,31	0,00	0,00
5861-2905F	0,00	409,20	-409,20	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-2949F	2261,10	1804,15	456,95	456,95	0,00	0,00	0,00
5861-5135F	0,00	25,44	-25,44	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-9044A	47877,26	57492,93	-9615,67	0,00	8225,81	17215,50	198,48
5861-9044F	7046,00	17804,57	-10758,57	0,00	0,00	0,00	0,00
5861-9058F	5572,20	5486,48	85,72	85,72	5767,28	726,93	0,00
5861-DIV-F	13343,00	18893,99	-5550,99	0,00	0,00	0,00	0,00

5862-2045A	35280,00	54736,95	-19456,95	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2045F	721,26	18741,46	-18020,20	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2046F	3000,00	2434,50	565,50	565,50	0,00	0,00	0,00
5862-2051F	22050,00	8099,92	13950,08	13950,08	0,00	0,00	0,00
5862-2221A	81554,60	103417,58	-21862,98	0,00	0,00	0,00	0,00
5862-2221F	222189,70	115893,94	106295,76	85093,86	0,00	0,00	0,00
5862-2222A	20152,00	13250,52	6901,48	6901,48	3063,91	0,00	0,00
5862-2226A	122335,99	89167,82	33168,17	33168,17	0,00	0,00	0,00
5862-2226F	15010,16	15472,57	-462,41	0,00	15482,63	0,00	0,00
5862-2326A	71058,12	91762,12	-20704,00	0,00	5603,25	0,00	0,00
5862-2326F	150,00	72,10	77,90	77,90	0,00	0,00	0,00
5862-2356A	106163,68	85990,24	20173,44	20173,44	0,00	0,00	0,00
5862-2555A	24051,00	29583,56	-5532,56	0,00	5049,88	0,00	0,00
5862-2843A	95739,00	66294,81	29444,19	29444,19	0,00	0,00	0,00
5862-2843F	7189,56	2295,86	4893,70	4893,70	5315,84	0,00	0,00
5862-7055F	0,00	65,00	-65,00	0,00	1249,65	0,00	0,00
5862-9016F	0,00	33,00	-33,00	0,00	773,00	0,00	0,00
5862-DIV-F	150,00	19052,52	-18902,52	0,00	0,00	0,00	0,00
5863-2021F	39363,9	35846,77	3517,13	3517,13	0,00	0,00	0,00
5863-2035F	101627,68	95851,52	5776,16	5776,16	48459,17	0,00	0,00
5863-2213A	107836	58254,55	49581,45	49581,45	55866,35	0,00	6415,20
5863-2213F	7560	4490,08	3069,92	3069,92	8947,51	376,90	3195,30
5863-2862F	332352,53	246171,56	86180,97	86180,97	61317,66	59586,41	150565,16
5863-2865F	81151,34	85853,21	-4701,87	0,00	10126,43	0,00	0,00
5863-2896F	0,00	673,52	-673,52	0,00	0,00	0,00	3179,63
5863-7164F	150,00	29,1	120,9	120,90	0,00	0,00	0,00
5863-DIV-F	150,00	34,1	115,9	115,90	115,90	0,00	0,00
5864-2030F	111028,65	103311,86	7716,79	7716,79	0,00	0,00	0,00
5864-2034F	28894,17	24561,92	4332,25	4332,25	20781,64	0,00	0,00
5864-2078A	51808,00	60094,06	-8286,06	0,00	0,00	0,00	0,00
5864-2078F	14970,00	11202,28	3767,72	2353,66	0,00	0,00	0,00
5864-2080F	137245,00	128289,19	8955,81	8955,81	31026,30	0,00	0,00
5864-2505A	16656,00	6521,26	10134,74	7099,45	0,00	0,00	0,00
5864-2505F	12788,75	17045,48	-4256,73	0,00	0,00	0,00	0,00
5864-DIV-F	1000,00	2036,7	-1036,7	0,00	0,00	0,00	0,00
5865-9022F	20725,49	12794,05	7931,44	7931,44	9421,08	0,00	0,00
5865-9027F	40132,50	24859,19	15273,31	15273,31	0,00	6356,37	0,00
5865-DIV-F	0,00	0,00	0,00	0,00	1561,90	0,00	0,00
5867-2002F	0,00	1177,9	-1177,9	0,00	1247,46	0,00	0,00
5867-2036F	91416,00	77657,45	13758,55	13758,55	18043,14	0,00	0,00
5867-2038F	93216,50	82784,27	10432,23	10432,23	10139,11	7259,01	0,00
5867-2050F	8011,50	4495,58	3515,92	3515,92	0,00	0,00	0,00
5867-2845A	70621,00	27343,28	43277,72	43277,72	2259,51	0,00	0,00
5867-2845F	16008,75	20992,65	-4983,9	0,00	0,00	0,00	0,00
5867-DIV-F	1593,00	957,34	635,66	635,66	0,00	0,00	526,73
5868-2259F	0,00	246,56	-246,56	0,00	0,00	0,00	0,00
5868-2260F	73445,00	60156,53	13288,47	13288,47	0,00	0,00	0,00
5868-2266F	99,90	1547,53	-1447,63	0,00	4829,90	0,00	0,00
5868-2267A	8622,98	10870,96	-2247,98	0,00	0,00	466,06	0,00
5868-2267F	233,88	1154,74	-920,86	0,00	0,00	0,00	0,00
5868-2367A	96952,97	165377,3	-68424,33	0,00	18924,95	1956,02	0,00
5868-2367F	0,00	1194,01	-1194,01	0,00	0,00	130,82	0,00
5868-2944F	15786,00	23485,15	-7699,15	0,00	0,00	0,00	0,00
5868-DIV-F	60,10	2752,68	-2692,58	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-2471F	66028,72	91019,71	-24990,99	0,00	21462,11	0,00	0,00
5872-2628F	2249,00	3998,71	-1749,71	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-2914F	100353,88	104766,57	-4412,69	0,00	11421,63	0,00	0,00
5872-2973F	21916,50	8020,11	13896,39	13896,39	0,00	0,00	0,00
5872-5030F	0,00	158	-158	0,00	0,00	0,00	0,00
5872-5728F	29425,50	21992,38	7433,12	7433,12	2521,46	0,00	0,00
5872-DIV-F	0,00	69584,44	-69584,44	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	**10 740 134,97 €**	**10 087 578,25 €**	**652 556,72 €**	**2 181 613,73 €**	**1 739 114,22 €**	**743 597,22 €**	**314 953,80 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

Rapport de gestion 2018 de l'ordonnateur

Direction des services financiers

Février 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION……3

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE……4

- Les autorisations d'emplois
- Les recettes
- Les dépenses
- Les autorisations pluriannuelles

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE……11

- Evolution des recettes
- Evolution des dépenses

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES……17

- Analyse des grands indicateurs

INTRODUCTION

Le budget initial 2018 a été voté par le conseil d'administration le 19 décembre 2017. Il a été élaboré conformément aux orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire et retracées dans la lettre du cadrage du 11 juillet 2017.

Un budget rectificatif (BR) a été voté le 19 juin 2018.

Il convient de rappeler que depuis 2016 l'élaboration et la présentation budgétaire se conforment au nouveau cadre réglementaire défini dans le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

L'articulation entre le contrat pluriannuel de site, les engagements pluriannuels de l'établissement, les ressources et besoins annuels est constamment recherchée et affirmée dans un souci de décliner la performance au sein de l'université et notamment avec ses composantes afin de traduire au mieux, à travers le budget, les axes stratégiques et la politique de l'établissement.

L'exécution 2018 est structurée, selon la réglementation GBCP, autour de trois niveaux d'informations complémentaires et qui s'articulent les uns avec les autres :

- ✓ La comptabilité budgétaire qui mesure les engagements annuels et pluriannuels pris par l'établissement vis-à-vis de tiers (à travers les autorisations d'emplois et d'engagement) et sa capacité à les honorer (à travers les crédits de paiement et la situation de la trésorerie). Cette comptabilité budgétaire est donc à envisager à la fois comme une comptabilité d'engagement et une comptabilité de caisse.
- ✓ La comptabilité générale qui permet d'analyser la situation patrimoniale et financière de l'établissement
- ✓ La comptabilité analytique qui permet de se s'interroger sur le coût et la finalité des actions de l'établissement.

Ainsi, les annexes suivantes ont donné lieu à vote lors de la présentation du budget 2018 :

- les autorisations budgétaires constituées des autorisations d'emploi, des autorisations d'engagements, des crédits de paiements et des prévisions d'encaissements de l'exercice ainsi que le solde budgétaire en résultant ;
- un tableau présentant l'équilibre financier prenant en compte, en plus du solde budgétaire, les opérations de trésorerie non budgétaires
- un compte de résultat prévisionnel et un état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Cette note de présentation fera le point sur les principales données relatives à l'exécution budgétaire 2018. Elle a pour objectif de retracer les évolutions les plus significatives sur les derniers exercices et d'analyser les équilibres principaux à travers le solde budgétaire, les soldes comptables (résultat, capacité d'autofinancement, variation du fonds de roulement) et la variation de la trésorerie.

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE BUDGETAIRE 2018

Les autorisations budgétaires sont présentées à l'aide des annexes 1 (Tableau des autorisations d'emploi), 2 (Tableau des autorisations budgétaires) et 3 (Tableau des dépenses par destination et recettes par origine). Les annexes 9 et 10 retracent la programmation des opérations pluriannuelles et apportent un éclairage sur les engagements connus de l'établissement à l'horizon 2021.

Ces autorisations budgétaires, exprimées en effectifs (ETPT), autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP) sont soumises au vote du conseil d'administration. A travers son vote le CA définit les limites annuelles de mise en œuvre des actions de l'ordonnateur et de ses délégataires.

La présentation et l'analyse sont établies à l'échelle du budget global de l'établissement composé du budget principal ainsi que des budgets des deux services interuniversitaires rattachés à l'UCBL.

L'exécution budgétaire (intégrant les budgets des deux services interuniversitaires), est arrêtée à 391,4 M€ d'autorisations d'engagement (soit 95 % d'exécution) et 389 M€ de crédits de paiement (soit 93 % d'exécution). Ces taux étaient respectivement de 98 % et de 95% en 2017. Les recettes, exprimées en encaissements, s'élèvent à 386,2 M€.

La répartition entre le budget principal et les deux services interuniversitaires est la suivante :

	AE (en €)	CP (en €)
UCBL principal	390 605 330	388 450 944
CISR	482 160	251 407
SIUAPS	271 125	284 832

Le solde budgétaire 2018 s'établit à -2,8 M€, à rapprocher de la prévision budgétaire de -14,7 M€. Pour rappel, ce nouvel indicateur traduit les flux annuels générés par les opérations d'ordre budgétaire et leur impact sur la trésorerie de l'établissement. Selon les années, il peut être positif ou négatif en fonction des décalages entre encaissements et décaissements, notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles, sans pour autant traduire une bonne ou mauvaise gestion de l'établissement.

➢ Les autorisations d'emplois

Le plafond d'emploi (annexe 1) représente la limite maximale de personnels pouvant être employés par l'établissement au cours d'une année civile. Le respect du plafond d'emplois se mesure en moyenne annualisée.

En termes de pilotage des emplois, l'annexe 1 relative au plafond des emplois fait état d'une réalisation de 3 889 ETPT (équivalents temps plein travaillés) sous plafond Etat et de 447 ETPT financés sous ressources propres. Cette consommation totale de 4 336 ETPT respecte le plafond global de 4 589 ETPT voté par le conseil d'administration pour 2018.

Bilan des effectifs depuis 2014

(en ETP consommés)	2018	2017	2016	2015	2014
Enseignants titulaires	1 758,20	1 750,01	1 748,80	1 735.8	1745.40
Enseignants contractuels	744,17	751,78	742,095	766.43	765.8
Doctorant contrat de recherche	170,19	157,21	144,42	159.7	158.9
BIATSS titulaires	1 248,98	1 265,86	1 242,80	1 213.79	1199.6
BIATSS contractuels	337,70	330,37	343,76	369.39	368.23
CDD Recherche	77,28	75,11	78,19	90.9	80.30
TOTAL	**4 336,51**	**4 330,35**	**4 300,07**	**4 336,01**	**4 318 ,23**

On constate une progression de +0,5 % pour les enseignants titulaires. Cette progression s'explique par une volonté de l'université de stabiliser les agents au sein de l'établissement.

➢ Les recettes encaissées

L'enveloppe des recettes a un caractère évaluatif. Les prévisions de recettes sont basées sur les estimations des encaissements prévus dans l'année, quel que soit l'exercice du fait générateur.
Elle est composée d'une part d'encaissements fléchés constatés dans le cadre d'opérations définies comme « fléchées » par délibération, c'est-à-dire ayant un impact significatif sur la trésorerie et, d'autre part, de recettes globalisées (subvention pour charge de service public, autres financements et ressources propres).

Le montant global des recettes encaissées s'élève à 386,2 M€ pour une prévision de 405,4 M€, ce qui représente un taux d'exécution de 95,3 %.

Sur le périmètre des recettes globalisées, la subvention pour charge de service public (SCSP) représente 81 % des encaissements. La part des autres subventions publiques finançant majoritairement des contrats de recherche est de 7,3 %, celle des ressources propres est de 15,3 %.

Les subventions de l'Etat (dont la subvention pour charge de service public (SCSP) et les subventions d'investissement) ont représenté 304,4 M€ soit 79 % des recettes encaissées. Les

autres recettes encaissables (autres subventions et ressources propres) ont été constatées à hauteur de 82 M€ (21 % des encaissements).

Extrait annexe 2

Recettes			
	Rapprochement-Encaissement BR 2018	**Rapprochement-Encaissement Réalisé 2018**	**Taux d'exécution**
Recettes globalisées	**394 107 648**	**374 269 170**	95%
Subvention pour charges de service public	301 609 594	301 860 908	100%
Autres financements de l'Etat	15 412 817	518 823	3%
Autres financements publics	33 094 851	26 700 330	81%
Recettes propres	43 990 386	45 189 110	103%
Recettes fléchées	**11 248 324**	**11 922 980**	106%
Financements de l'Etat fléchés	2 260 000	2 566 872	114%
Autres financements publics fléchés	8 988 324	6 835 817	76%
Recettes propres fléchées	0	2 520 292	
TOTAL DES RECETTES	**405 355 972**	**386 192 150**	**95%**

Le montant des recettes fléchées était de 11,9 M€.

Les recettes fléchées sont les recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi du financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds (Etat, collectivités, Union Européenne, mécènes…).
Une recette fléchée peut expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

Par délibération, le conseil d'administration de l'UCBL approuve les critères selon lesquels une opération doit être suivie en recettes fléchées:
-importance stratégique pour l'établissement
-montant total supérieur à 3 000 000 € TTC
-financement extérieur majoritaire

Les recettes fléchées correspondent exclusivement aux opérations immobilières Rockefeller (tranches 2), de construction du bâtiment CENS ELI, du CPER « Pôle paramédical », et de regroupement des équipes du CIRI. Leur niveau est variable d'une année sur l'autre puisque conditionné par l'avancement de l'exécution des travaux.

Pour 2018, les financements attendus ont été intégralement versés (taux d'exécution 106%), ce qui est dû au bon déroulement de ces opérations.
Une attention particulière est apportée au suivi de ces financements afin de ne pas mettre en déséquilibre la trésorerie de l'établissement.

Opérations	Recettes prévues	Recettes encaissées	Taux de réalisation
Rockefeller tranche 2	7 116 340	7 543 213	106%
CENS ELI	4 011 984	4 379 767	109%
Pôle Paramédical	120 000	-	-
TOTAL	**11 248 324**	**11 922 980**	**106%**

D'une manière générale, la prévision des encaissements reste complexe en dehors des recettes récurrentes, notamment dans le cadre de la gestion des contrats de recherche. Elle dépend dans de nombreux cas de l'avancement des projets. Les services financiers travaillent en étroite collaboration avec l'agence comptable afin de fiabiliser cette prévision et améliorer aussi bien l'identification des encaissements que le rythme des versements.

Les restes à encaisser en 2018 issus de flux de l'exercice 2017 s'élèvent à 8,5 M€.

➢ Les dépenses

Pour rappel, les autorisations d'engagement (AE) sont la limite supérieure des engagements juridiques pouvant être contractés dans l'année. Les AE ont une portée pluriannuelle, elles sont engagées pour un montant ferme et pour la durée totale d'une opération.
Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être décaissées dans l'année. Les CP ont une portée annuelle.

Le décalage AE / CP est normal et provient principalement de la budgétisation et la programmation des opérations dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement, des contrats de recherche et de formation. L'enveloppe fonctionnement est peu impactée par des écarts, sauf pour les contrats (maintenance, location, nettoyage) signés pour une durée ferme et sans clause de reconduction annuelle. L'intégration des restes à payer vient également accentuer ce décalage.
Les délais de paiement peuvent également reporter les impacts des CP sur l'exercice ultérieur.

Le taux d'exécution global des autorisations d'engagement est de 95 %.

Une approche plus fine par enveloppe et par structure budgétaire permet de décliner les taux d'exécution des AE.

Le détail de l'exécution budgétaire des AE par enveloppe est le suivant : 98 % pour l'enveloppe personnel, 98,3 % pour le fonctionnement et le 72,3 % pour l'investissement.

DEPENSES	Budget d'engagement prévisionnel	Réalisation AE	*Taux de réalisation 2018*	*Taux de réalisation 2017*
Salaires	**300 751 507**	**294 758 668**	***98,0%***	*99,3%*
Fonctionnement	**61 981 978**	**60 950 609**	***98,3%***	*91,1%*
Investissement	**49 322 185**	**35 649 338**	***72,3%***	*99,1%*
Total	**412 055 670**	**391 358 614**	***95,0%***	*98,0%*

Le taux d'exécution en fonctionnement est en progression de +7,9% par rapport à celui observé en l'an dernier. Tandis que les taux d'exécution en salaires et investissements reculent, respectivement de -1,3% et -27%. Le deuxième budget rectificatif 2017 avait permis d'optimiser l'enveloppe investissement.

Par structure budgétaire, il apparait que l'exécution en fonctionnement des composantes, des structures de recherche et des services centraux est en nette amélioration par rapport à 2017 même si elle peut être encore optimisée.

Type CRB	Solde Personnel	Taux d'exécution	Solde Fonctionnement	Taux d'exécution	Solde Investissement	Taux d'exécution
LIGNES CENTRALES ET TRANSVERSALES	250 605	100%	**-1 478 156**	108%	9 799 856	70%
COMPOSANTES	430 951	95%	**698 437**	96%	234 283	95%
RECHERCHE	5 419 441	64%	**-129 576**	101%	2 857 825	69%
FOCAL	-118 411	103%	**1 715 482**	75%	660 636	64%
SCD	-15 905	104%	**33 291**	99%	-33 339	281%
SERVICES INTERUNIVERSITAIRES	20 482	90%	**85 833**	130%	117 424	89%
AIC	5 677	76%	**106 059**	82%	36 163	41%
TOTAL	**5 992 839**	**98%**	**1 031 369**	**98%**	**13 672 848**	**72%**

Les crédits résiduels sur certaines lignes ont été en partie optimisés en central par plusieurs revues de gestion infra annuelles, d'où le montant négatif qui apparaît sur les lignes centrales et transversales.

Les restes à payer (RAP) 2018, qui correspondent au montant des engagements non encore soldés par des paiements sont arrêtés à 24,5 M€.
Ils se décomposent de la manière suivante : 12,1 M€ correspondent à des commandes d'achat et de missions sans services faits (dont 6,5 M€ dans le cadre d'opérations pluriannuelles) et 12,4 M€ de services faits en attente de facturation. Sur le total des restes à payer, environ 1,7 M€ concernent des exercices antérieurs à 2018.

➢ Les autorisations pluriannuelles

Les annexes 9 et 10 retracent de manière pluriannuelle les engagements fermes de l'établissement ainsi que les paiements par échéance annuelle. La programmation est faite opération par opération, les dépenses en AE et CP étant calibrées en fonction des financements certains et au plus près des règles de consommation budgétaire.

Le recours à une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de certaines opérations de travaux conduit à une budgétisation en AE=CP, puisque la consommation est constatée au moment de la reconstitution des dépenses déjà effectuées par le mandataire. C'est ce qui explique que la consommation des AE n'a pas lieu au moment de la notification des marchés de travaux.

Il est rappelé que notre système d'information ne permet pas l'édition de ces données avec un historique remontant avant 2016 (année de passage aux dispositions du décret GBCP). Le montant total des opérations ainsi que l'historique des consommations ne reflètent donc pas exactement l'ampleur des opérations en cours.
Les opérations sont regroupées et présentées par financeur pour les contrats de recherche et formation. Les opérations immobilières apparaissent de manière individuelle en fonction du montant et du mode de financement (notamment financements de l'Etat).

En 2018, les opérations pluriannuelles en cours à l'UCBL représentaient plus de 247 M€, dont 61 M€ programmés sur l'exercice. Il s'agit de contrats de recherche, de contrats d'enseignement (hors reliquats de formation continue) et d'opérations inscrites aux trois programmes pluriannuels d'investissement (immobilier, informatique et matériel scientifique).

Les données figurant sur le tableau suivant montrent un taux d'exécution global en AE de 83 %, en diminution par rapport à 2017 où il était de 87 %.

	Montant total de l'opération	AE ouvertes 2018	AE consommées 2018	Taux	Restes à payer 2018
Contrats de recherche	**103 935 010**	**27 851 165**	**22 469 222**	**81%**	**2 894 050**
Contrats d'enseignement	**12 506 429**	**4 866 047**	**4 145 414**	**85%**	**808 318**
PPIs	**130 603 203**	**28 333 904**	**24 168 434**	**85%**	**1 063 594**
Total	**247 044 642**	**61 051 116**	**50 783 070**	**83%**	**4 765 963**

En matière immobilière, il faut souligner l'importance et le bon avancement des travaux en cours.

Catégorie	AE ouvertes	AE consommées	Tx de réalisation AE	CP ouverts	CP consommés	Tx de réalisation CP
A - OP prioritaires	22 410 948	17 595 701	79%	19 092 807	17 752 976	93%
B - OP importantes	3 647 372	2 360 489	65%	4 428 138	2 706 774	61%
C - OP autres	1 217 570	1 028 504	84%	1 268 564	927 823	73%
IUT	1 353 603	1 283 530	95%	1 246 173	1 308 012	105%
PLCC - Plan Cité Campus	630 000	30 084	5%	130 000	17 686	14%
Total	**29 259 492**	**22 298 309**	**76%**	**26 165 682**	**22 713 272**	**87%**

Sur une tranche 2018 prévue au BR à hauteur de 29 M€, le taux de réalisation est de 76 % en AE (98 % en 2017 après un budget rectificatif d'ajustement en fin d'année). Les crédits de paiement ont été exécutés à hauteur de 87%.

Trente-trois programmes pluriannuels d'investissement (PPI) sont en cours pour un total de 130,6 M€, avec plus de 60 opérations suivies. En matière immobilière, il faut souligner l'importance des travaux en cours, avec une tranche réalisée en 2018 de 24,2 M€, contre 30,1 M€ en 2017.

Les contrats de recherche et de formation ont représentés sur l'année 2018 une dépense de 26,6 M€ en AE et 28 M€ en CP toutes enveloppes confondues. Les montants prévus au BR 2018, étaient de 32,7 M€ en AE et de 33 M€ en CP.

Enfin, les reliquats de formation continue au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 sont de 4,7 M€.

Ces chiffres illustrent les choix faits et la politique ambitieuse de l'UCBL en matière de rénovation de son patrimoine, concernant notamment l'accessibilité, la mise en conformité et sécurité, ou encore le GER. Un pilotage renforcé et une centralisation de la gestion budgétaire et financière au sein d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) permet d'avoir une approche d'optimisation des crédits entre opérations mais aussi d'avoir de la visibilité et de dégager des marges de manœuvre pour de nouveaux financements ou des situations d'urgence.

LES DONNEES DE LA COMPTABILITE GENERALE 2018

Les charges et produits rattachés à l'exercice 2018 sont retracés en comptabilité générale dans l'annexe 6. L'analyse des données en droit constatés permet une comparaison plus aisée avec les exercices antérieurs à la réforme GBCP. Afin de traduire les évolutions et analyser les trajectoires, l'analyse repose sur ces données qui reflètent de manière annuelle les obligations et les droits acquis, de façon complémentaire aux éléments relatifs aux engagements et aux décaissements/encaissements.

➢ Evolution des recettes

Le montant des recettes en droits constatés s'établit à 410,6 M€ en 2018.

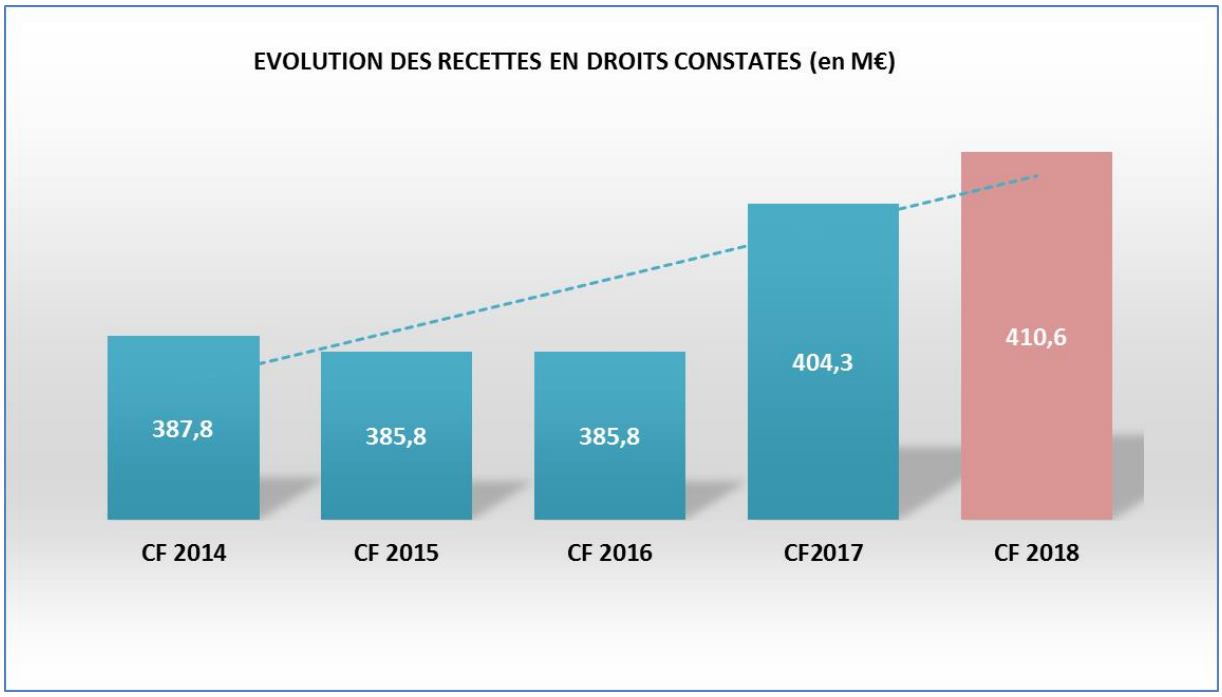

La progression des recettes s'explique par l'attribution de moyens nouveaux au titre de la masse salariale et de la hausse de la démographie étudiante en 2017 (6,4 M€), puis en 2018 de 2,6M€ supplémentaires au titre de la mise en œuvre de la loi ORE et en compensation de mesures nationales affectant la masse salariale des établissements. La subvention pour charge de service public a ainsi augmenté de 8,3 M€ entre 2016 et 2017, et de 3,4 M€ entre 2017 et 2018.

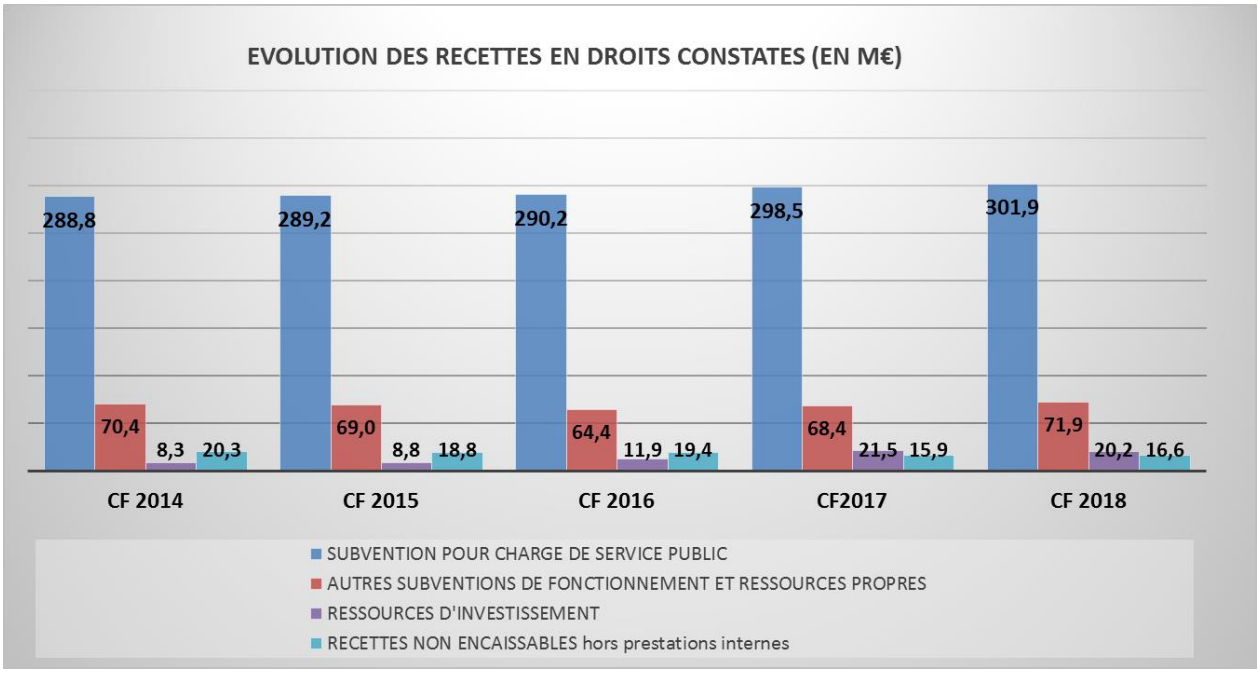

Les ressources propres sont en progression de 5 %, mais leur part dans les ressources globales reste stable (17,5 %). On peut noter l'augmentation des produits liés aux droits d'inscription en formation initiale et continue qui suivent logiquement l'augmentation du nombre d'étudiants. Les recettes de taxe d'apprentissage repartent à la hausse après deux années de baisse.

Les principales ressources propres se répartissent de la manière suivante :

RESSOURCES PROPRES (en M€)

	2017	2018	Variation
DROITS D'INSCRIPTION	8,2	8 ,3	+2,0%
FORMATION CONTINUE	15,2	17,5	+14,9%
TAXE D'APPRENTISSAGE	2,3	2,0	-10,6%
DONS ET LEGS	0,1	0,1	-0,5%
CONTRATS DE RECHERCHE	17,9	18,4	+2,7%
AUTRES PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	24,8	25,6	+3,5%
TOTAL	**68,4**	**71,9**	**+5,2%**
PART DES RP DANS LES RECETTES ENCAISSABLES	**19 %**	**19 %**	

➢ *Evolution des dépenses*

L'évolution sur le périmètre des droits constatés (hors prestations internes) suit la courbe ci-dessous:

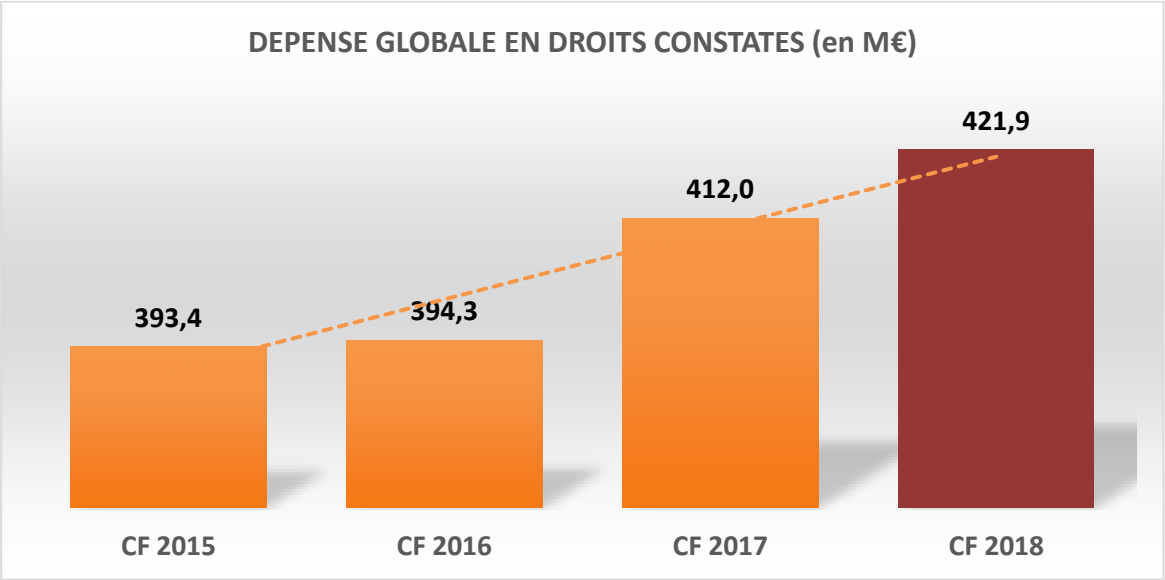

Cette trajectoire s'explique par une augmentation de toutes les enveloppes : masse salariale (+2% par rapport à 2017), fonctionnement hors amortissements et provisions (+2,6%), amortissements et provisions (+1,9%), et investissement (+5,9 %), comme le montre en détail le schéma suivant :

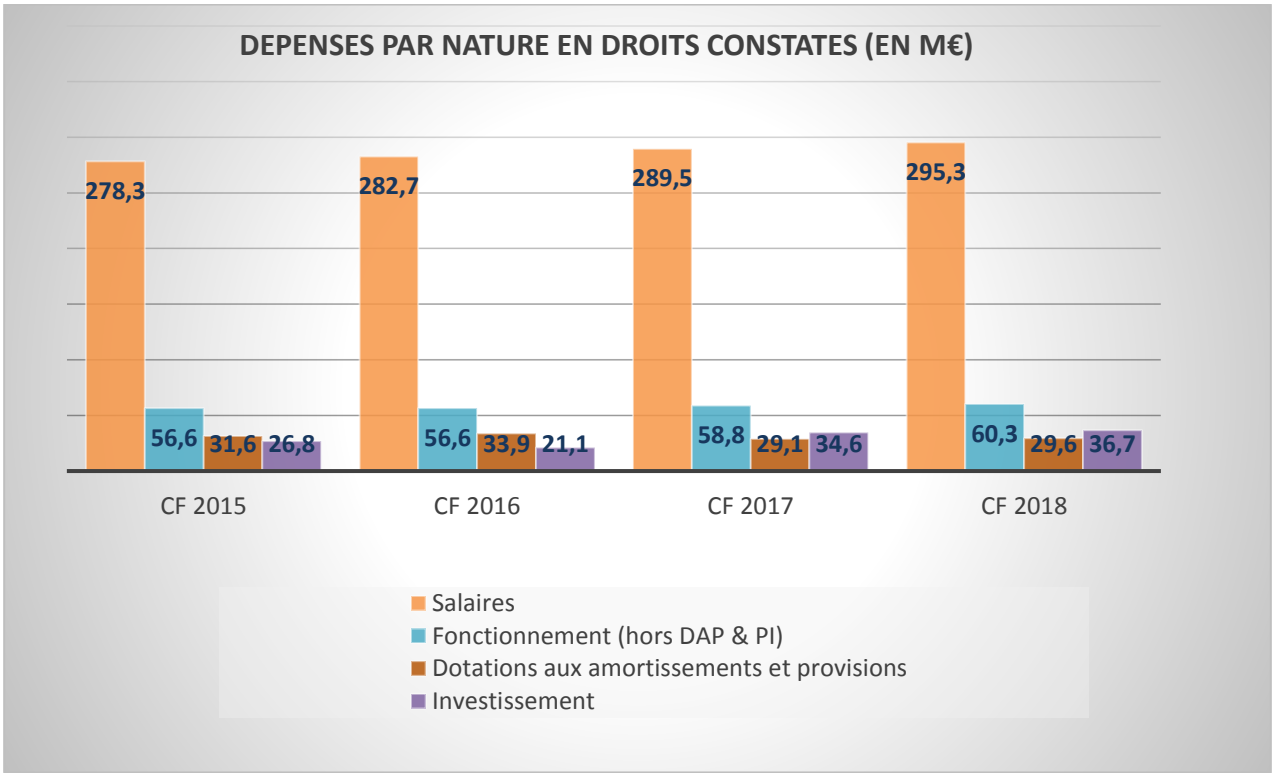

La part relative de chacune des enveloppes de dépenses éclaire sur la structuration du budget :

- La masse salariale représente plus de 70 % du budget, en légère diminution du fait d'une progression plus importante des autres enveloppes
- L'enveloppe fonctionnement, stable, mais maitrisée et contenue à moins de 15% des dépenses
- Les investissements dont la part continue de progresser, en lien avec la politique immobilière de l'établissement et l'optimisation des différents programmes pluriannuels d'investissements
- Une dotation aux amortissements et provisions en baisse

	2015	2016	2017	2018
Salaires	70,7 %	71,7 %	70,3 %	70,0%
Fonctionnement (hors DAP & PI)	14,4 %	14,3 %	14,3 %	14,3%
Investissement	6,8 %	5,4 %	8,4 %	8,7%
Dotations aux amortissements et provisions	8,0 %	8,6 %	7,1 %	7,0%

La masse salariale poursuit sa trajectoire ascendante des dernières années.
Cette augmentation s'explique en partie par le poids du GVT. Depuis septembre 2017, on constate un équilibre entre le GVT négatif et le GVT positif.

Une stabilité de départs à la retraite a été observée depuis 2016. En moyenne, 70 agents par an sont partis à la retraite.

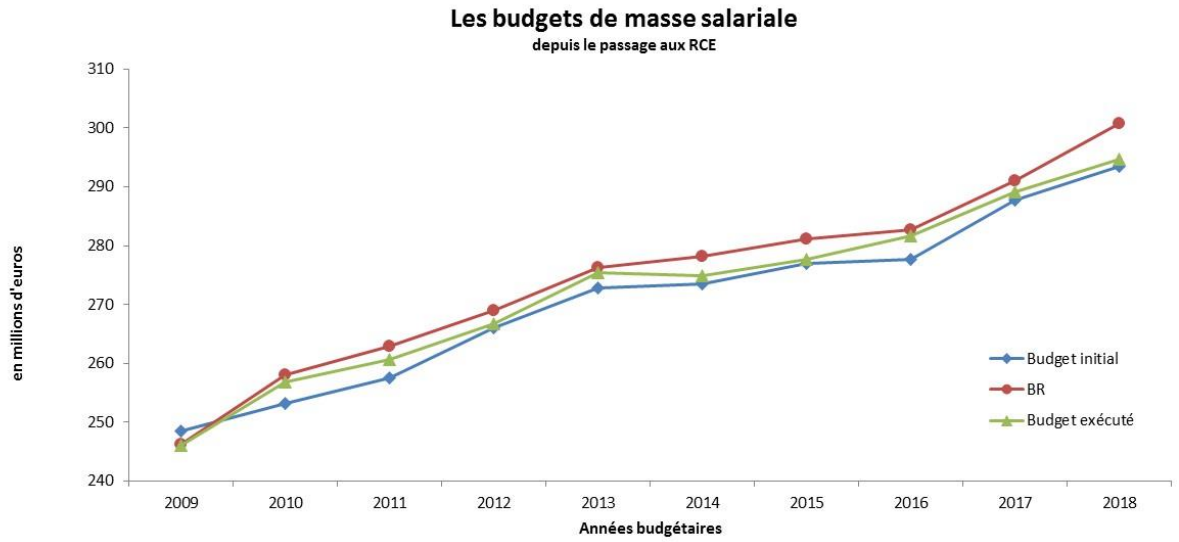

Sur l'ensemble de la masse salariale, l'année 2018 a consommé 98% de la masse salariale globale. Le montant non consommé de 6,4 M€ s'explique en grande partie par des crédits de recherche non consommé à hauteur de 5,1 M€.
Concernant la masse salariale des postes Etat, la réalisation est de 99,9%.

La consommation sur l'année 2018 a progressé de 1,95% par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique en partie par :

- L'indemnité de compensation de CSG pour +1 M€
- GVT pour + 1M€
- Loi ORE pour +0,5M€
- Extension en année pleine AP PPCR pour 0, 2M€
- création de postes extension en année pleine pour 0,6M€
- Extension en année pleine pour la valeur du point pour 0,1M€

La hausse continue de la masse salariale pose la question de sa rigidité et du rapport entre la masse salariale et les ressources courantes de l'établissement. Le schéma suivant décrit l'évolution du taux de rigidité sur les trois dernières années : sans dépasser le seuil prudentiel estimé à 82 %, la trajectoire du taux de rigidité est un point de vigilance fort de l'établissement.

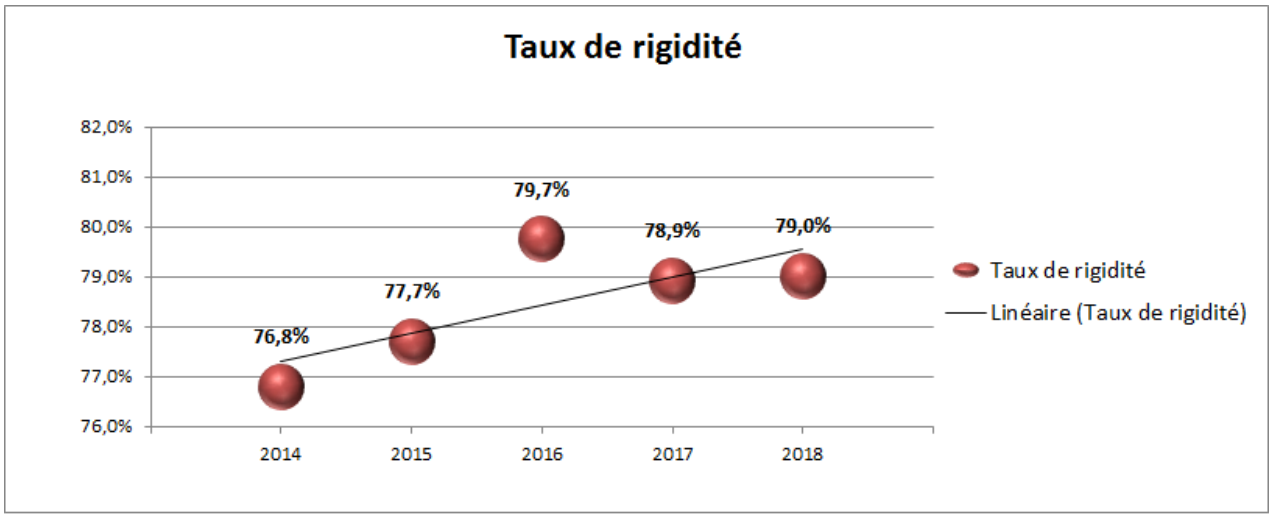
Taux de rigidité
82,0%
81,0%
80,0%
79,0%
78,0%
77,0%
76,0%
76,8%
77,7%
79,7%
78,9%
79,0%
2014
2015
2016
2017
2018
Taux de rigidité
Linéaire (Taux de rigidité)

L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX EQUILIBRES

Depuis le passage aux dispositions du décret GBCP, l'équilibre du budget doit être apprécié à partir de données issues à la fois de la nouvelle comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale. La première exigence est un résultat de l'exercice présenté à l'équilibre. Ce résultat positif traduit la capacité de l'établissement à couvrir ses dépenses de fonctionnement et de masse salariale à partir de ses ressources courantes. Le niveau de fonds de roulement doit couvrir à minima 30 jours de fonctionnement. A ce premier niveau d'analyse s'ajoutent de nouveaux éléments que sont le solde budgétaire, la variation de la trésorerie et la soutenabilité de la programmation pluriannuelle.

Le solde budgétaire représente la différence entre les recettes et les crédits de paiements de l'exercice. C'est donc un solde intermédiaire de trésorerie résultant des flux de l'année quelle que soit l'année de naissance de la créance ou de la dette.
L'exécution budgétaire 2018 fait ainsi apparaitre un solde budgétaire négatif de -2,8 M€. C'est un solde de caisse qui est impacté non seulement par les flux de l'année en cours mais également par des flux dont le fait générateur est antérieur à 2018. Aux décalages induits par les opérations pluriannuelles (travaux, contrats de recherche, formation continue) prévus lors du budget initial, s'ajoutent au budget rectificatif les restes à payer et restes à encaisser constatés au 31/12/2018.

Paiements/Encaissements	Budget de caisse prévisionnel	Réalisation CP/RE (payé/encaissé)	Taux de réalisation
Dépenses	**420 129 573**	**388 987 183**	**92,6%**
Recettes	**405 355 972**	**386 192 150**	**95,3%**
Solde budgétaire	**-14 773 601**	**- 2 795 032**	

Au global, la variation de la trésorerie après prise en compte des opérations non budgétaires comme les flux de TVA (annexe Equilibre financier) est de +5,2 M€. Cette variation amène le niveau de trésorerie à 98,9 M€ au 31 décembre 2018, la maintenant ainsi à un niveau confortable et solide.

Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire de 5,2 M€, ce qui traduit la maîtrise des charges courantes et de la masse salariale au vu des ressources courantes.
Décomposé entre les trois structures composant le budget de l'établissement, les chiffres sont respectivement :
UCBL : +5,1 M€
CISR : +96 K€
SIUAPS : -5 K€

Le résultat alimente la capacité d'autofinancement (CAF) de l'université, arrêtée à 18,2 M€. Celle-ci traduit la marge que l'établissement dégage à partir de son cycle de fonctionnement et qui lui donne les moyens pour investir. Ainsi, le taux de couverture des dépenses d'investissement par la CAF est de 50 %.

Le fonds de roulement de l'université est de 73,3 M€ à la fin de l'exercice 2018, avec une variation positive de 1,7 M€. Au terme de l'exécution budgétaire 2018, l'établissement a pu couvrir ses besoins d'investissement avec les ressources annuelles sans recourir à un prélèvement sur les réserves. Ce niveau de FDR correspond à 74 jours de fonctionnement, au-dessus du seuil prudentiel de 30 jours. Ce fonds de roulement doit ensuite être corrigé des opérations pluriannuelles en cours afin de déterminer le fonds de roulement net mobilisable.
Excédent des ressources stables sur les dépenses durables, le fonds de roulement a aussi vocation à couvrir le besoin en fonds de roulement, décalage temporel entre les décaissements et encaissements. Celui-ci étant négatif (-25,6 M€), il abonde le besoin en fonds de de roulement (BFR) pour constituer la trésorerie de l'établissement.

Les indicateurs sont résumés dans le schéma suivant :

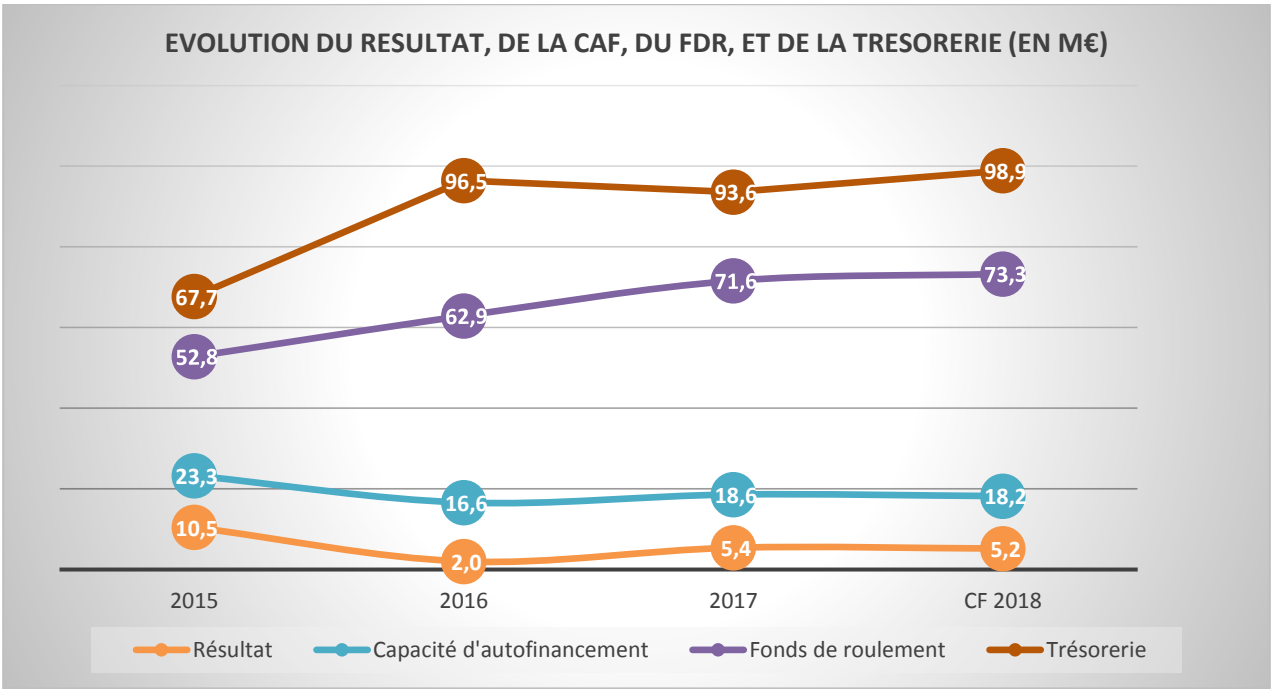

En conclusion, l'exécution budgétaire 2018 ainsi que les indicateurs présentés ci-dessus démontrent la bonne santé financière de l'UCBL qui se confirme ainsi dans le temps : une programmation annuelle et pluriannuelle soutenable et de qualité, un résultat équilibré et garant de l'autonomie de l'université, un fonds de roulement et une trésorerie robustes lui permettant d'assumer ses engagements pluriannuels et de mener des projets d'envergure.

Les points de vigilance restent l'évolution de la masse salariale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (fluides, hygiène et sécurité, entretien) ainsi que l'optimisation de l'exécution au niveau des contrats de recherche.

De manière générale, les équipes de l'UCBL travaillent constamment à la fiabilisation de la gestion budgétaire et comptable à travers plusieurs leviers : un dispositif de dialogue de gestion rénové et renforcé qui couvre toutes les structures de l'UCBL, un dispositif de suivi budgétaire généralisé, un calendrier d'exécution budgétaire étendu au maximum (début janvier à fin décembre), un dispositif de contrôle interne et maîtrise des risques exigeant ainsi qu'une politique achats adossée à la construction budgétaire et de plus en plus outillée.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-004

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Exposé des motifs :
Vu les articles 202 et 210 du décret n°201-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :
Le conseil d'Administration décide d'affecter le résultat (120) de l'UCBL (hors SACD) à hauteur 5 114 946,24 € en réserves (10682).
Le conseil d'Administration décide d'affecter le résultat (120) du CISR à hauteur 96 174,58 € en réserves (10682).
Le conseil d'Administration décide d'affecter le résultat (129) du SIUAPS à hauteur - 4 702,74 € en réserves (10682).
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Article 2 :
Le conseil d'Administration décide d'affecter les comptes de report à nouveau 6 446,52 € (110) et 1 322 261,25 (119) soit un solde de 1 315 814,73€ de l'UCBL (hors SACD) en réserves (10682).
Le conseil d'Administration décide d'affecter le compte de report à nouveau 1 938,44 € (119) du CISR en réserves (10682).
Le conseil d'Administration décide d'affecter les comptes de report à nouveau 97 795,08 € (119) du SIUAPS en réserves (10682).
Solde total affecté en réserves (10682) : 1 415 548,25 €

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'affectation des résultats 2018

Nombre de membres en exercice : 28
Quorum à atteindre en début de séance : 14
Membres présents en début de séance : 17
Membres représentés : 6
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-005

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Rapport Annuel de Performance 2018

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le Rapport Annuel de Performances (RAP) 2018.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Rap 2018

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

2018

Rapport Annuel de Performances

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

SOMMAIRE

1. Présentation du Rapport Annuel de Performances (RAP)..... P 3

2. L'UCBL en quelques chiffres..... P 4

3. Formation et vie étudiante..... P 6

3.1 Objectifs
3.2 Indicateurs

4. Recherche..... P 16

4.1 Objectifs
4.2 Indicateurs

5. Gouvernance..... P 21

5.1 Objectifs
5.2 Indicateurs

6. Relations internationales..... P 25

6.1 Objectifs
6.2 Indicateurs

7. Diffusion des savoirs..... P 28

7.1 Objectifs
7.2 Indicateurs

8. Vie de l'université..... P 31

8.1 Objectifs
8.2 Indicateurs

1 - Présentation du Rapport Annuel de Performances (RAP)

1.1 Contexte

Le code de l'éducation précise que le budget comporte en annexe un Projet Annuel de Performances (PAP) :

« Le Projet Annuel de Performances (PAP) de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur défini à l'article L.123-3 du code de l'éducation associés à ces objectifs. Ces indicateurs qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement ».

L'atteinte des objectifs et cibles définis dans le Projet Annuel de Performances est mesurée dans le Rapport Annuel de Performances (RAP), document annexé au compte financier de l'établissement, qui permet au Conseil d'administration (CA) de l'université de comparer la prévision et l'exécution budgétaire (à travers le compte financier) et de montrer le lien entre cette exécution budgétaire et l'engagement politique sur des objectifs à atteindre. La structure du RAP est identique à celle du PAP.

1.2 Rapport Annuel de Performances

Le contrat de site de l'Université de Lyon et le volet spécifique de l'Université Claude Bernard Lyon 1 présentent les objectifs stratégiques poursuivis ainsi que les engagements pris entre l'université et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le volet pluriannuel 2016-2020 de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) s'oriente autour de 4 axes stratégiques suivants :

- Formation et vie étudiante
- Recherche et documentation
- International (en lien avec l'Université de Lyon)
- Gouvernance et pilotage

Ces objectifs prioritaires se déclinent en 6 axes de développement qui structurent le Rapport Annuel de Performances :

- Formation et vie étudiante
- Recherche
- Gouvernance
- Relations internationales
- Diffusion des savoirs
- Vie de l'université

Pour l'année 2018, le Rapport Annuel de Performances de l'Université Claude Bernard Lyon 1 mesure pour chacun des 6 axes un ou plusieurs indicateurs stratégiques.

Le RAP n'est pas un bilan d'activité : il a vocation à se positionner sur quelques éléments qui éclairent la stratégie de l'établissement et à nourrir la réflexion de l'université sur son dispositif de déclinaison de la performance en interne. Il permet en cela de traduire la politique de l'établissement en leviers d'actions concrets. Le dispositif des contrats d'objectifs et de moyens parachève la démarche à travers une approche par composante.

2 - L'UCBL EN QUELQUES CHIFFRES

Les étudiants : (Effectifs au 22 janvier 2019)

45 931 Etudiants

55,2 % 44,8 %

10 231 Diplômés

47,2% ♀

8 933 Boursiers

50,6%

6 709 Bacheliers

14%

4 963 Etrangers **(11%)**

(Dont 866 UNION EUROPÉENNE)

2 348 — 47 %

2 615 — 53 %

136 NATIONALITÉS

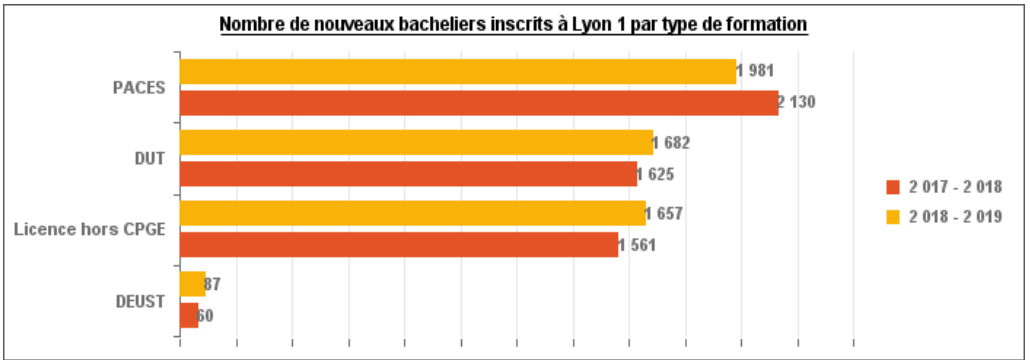

13 mentions de **LICENCE**

48 mentions de **MASTER**

11 DUT

62 PARCOURS DE LICENCES PROFESSIONNELLES

6 FILIÈRES D'INGÉNIEUR

10 Diplômes de santé

1 898 inscrits en alternance

La recherche :

72 STRUCTURES DE RECHERCHE

(Dont 5 UMS)

13 Fédérations de recherche

1 536 Doctorants

(33 % Etrangers)

1 419 Enseignants-Chercheurs

88 Post Doctorants

5542 PUBLICATIONS

DONT **2959** CO-PUBLICATIONS INTERNATIONALES 54%

16 **IUF**

12 Juniors

4 Seniors

12 **ERC** (EUROPEAN COUNCIL RESEARCH)

9 BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1ÈRE BU FRANÇAISE CERTIFIÉE QUALITÉ

Des horaires d'ouverture étendus
(le soir et le week-end)

81
HEURES
D'OUVERTURE
PAR SEMAINE

Le patrimoine :

- **14** sites
- Surface totale foncière en m²: **824 616** m²
- Surface totale bâtie en m² : **175 000** m²
- Surface non bâtie : **652 491** m²

Les personnels:

- **2 786 enseignants-chercheurs et enseignants** (dont 711 qui exercent en milieu hospitalier)
- **1 763 personnels BIATSS** (personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé) (hors étudiants salariés)

161
Personnels Lyon 1 en situation de handicap(BOE)

Le budget 2018 :

421,9 M€

Budget exécuté en droits constatés
*dont **295** Millions d'€ de masse salariale*

Résultat comptable: **5,2** M€
Capacité d'autofinancement (CAF) : **18,2** M€
Niveau de Fonds de Roulement : **73,3** M€

391 M€ d'autorisation d'engagement, **95 %** d'exécution budgétaire **:**
98 % en fonctionnement
72 % en investissement
98 % en dépense de masse salariale

3 - FORMATION ET VIE ETUDIANTE

3.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite conforter et développer une offre de formation initiale et continue attractive, innovante et facilitant l'insertion professionnelle. Cette stratégie s'est déclinée autour de 2 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2016-2020 :

Objectif n°1 : poursuivre le développement d'une offre de formation attractive dans un environnement de travail propice à la réussite.

Objectif n°2 : donner une dimension nouvelle à la vie étudiante des campus.

3.2 Indicateurs

Poursuivre le développement d'une offre de formation attractive dans un environnement de travail propice à la réussite

➢ Indicateur n°1 : Pourcentage de nouveaux entrants en master

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2016-2017)	Cible 2017	Valeur 2017 (2017-2018)	Cible 2018	Valeur 2018* (2018-2019)
Pourcentage de nouveaux entrants en M1	Pourcentage	50 %	58 %	59 %	56 %	60 %	52 %
Pourcentage de nouveaux entrants en M2	Pourcentage	50%	39 %	38 %	39 %	38 %	38 %

** au 15/01/2019*

$$\text{Méthode de calcul : } \frac{\text{Nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente}}{\text{Nombre total des étudiants incrits dans l'établissementen M1 (redoublants exclus)}} \times 100$$

Après une augmentation de la part des nouveaux entrants en master première année en 2016 (+5%), les années 2017 et 2018 ont été marquées par une légère baisse du taux d'attractivité en M1 (-3% en 2017). On décompte ainsi, au 15 janvier 2019, 1 360 nouveaux arrivants en M1 sur un effectif total de 2 629 étudiants en M1 (redoublants exclus).

La part des nouveaux entrants en M1 était de 44 % en 2015-2016, hors masters enseignement au niveau national et de 39% à l'UCBL. Le suivi de cet indicateur fait l'objet d'une attention particulière dans un contexte en pleine évolution suite à la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD.
Ainsi, le pourcentage de nouveaux entrants en master permet de mieux appréhender l'attractivité de l'offre de formation de l'UCBL.

➢ **Indicateur n°2 : Pourcentage des étudiants issus d'un Bac Technologique en DUT**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2016-2017)	Cible 2017	Valeur 2017 (2017-2018)	Cible 2018	Valeur 2018* (2018-2019)
Pourcentage de bacheliers Techno en DUT inscrits en 1A	Pourcentage	NF	30 %	35 %	31 %	35 %	35 %*

NF : non fixé
**au 15/01/2019*

La cible 2018 a été atteinte.

La part relative des bacheliers technologiques en Licence est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Unité	Valeur 2015 (2015-2016)	Valeur 2016 (2016-2017)	Valeur 2017 (2017-2018)	Valeur 2018* (2018-2019)
Taux de bacheliers techno en L1	%	14,2 %	14,6 %	**14,7 %**	**11,8 %**
Taux de bacheliers techno en L2	%	7,7 %	6,4 %	**7,5 %**	**7,4 %**
Taux de bacheliers techno en L3	%	6,0 %	6,6 %	**4,9 %**	**7,0 %**
Taux de bacheliers pro en L1	%	2,9 %	3,6 %	**4,1 %**	**2,3 %**
Taux de bacheliers pro en L2	%	1,0 %	0,7 %	**0,8 %**	**1,0 %**
Taux de bacheliers pro en L3	%	0,6 %	0,7 %	**0,3 %**	**0,5 %**

**au 15/01/2019*

Accroitre les collaborations avec les lycées pour conforter le continuum -3/+3

➢ **Indicateur n°3 : Nombre de lycéens accueillis**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2015-2016)	Cible 2017	Valeur 2017 (2016-2017)	Cible 2018	Valeur 2018 (2017-2018)
Nombre de lycéens rencontrés	Nombre	4 400	4 472	4 500	4 609	4 600	5 483

L'UCBL souhaite conforter le continuum -3 / +3 en renforçant le lien avec les lycées, avec ou sans classes préparatoires ou STS. Il s'agit en particulier d'informer au mieux les lycéens sur l'offre de formation afin de faciliter leur choix et la définition de leur projet professionnel.
L'UCBL a accueilli 5 483 lycéens dont 4 120 (75 %) dans le cadre des Journées de l'Enseignement Supérieur.

En 2017-2018, la fréquentation des stands de l'Université Lyon 1 (principal, + tuteurs PACES) a été évaluée au salon de l'étudiant, en comptabilisant le nombre de documents distribués soit 11 130 documents.

Cela porte donc le nombre de lycéens renseignés à 16 613 si l'on inclut le salon de l'étudiant, offrant ainsi une vision plus complète.

➢ Indicateur n°4 : Taux de passage de L1 en L2

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de passage de L1 en L2 **(Nouveaux bacheliers)**	Pourcentage	**40 %**	**41,8 %**	**40 %**	**37,4%**	**40 %**	**41,7 %**

Valeur 2017 concerne les nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2016-2017 qui ont accédé en L2 en 2017-2018
Valeur 2018 concerne les nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2017-2018 qui ont accédé en L2 en 2018-2019

Après un fort recul en 2017 (-11 %), l'année universitaire 2018-2019 a été marquée par une amélioration du taux de passage de L1 en L2 (+11 %). Cette augmentation s'est constatée sur l'ensemble des portails de Licence (+16 % en maths info ; +28 % en PCSI ; +10 % en SVT et +3 % en STAPS).

Cette amélioration des résultats s'explique en partie par la baisse des effectifs des nouveaux bacheliers (-10 % à la rentrée 2017).

Selon les dernières données disponibles, le taux de passage de L1 en L2 des néo bacheliers entrés en 1ère année de licence en 2017-2018 est de 41% au niveau national.

Evolution du Taux de réussite des nouveaux bacheliers sur les 2 dernières années

	2016-2017		2017-2018		Evolution : taux de réussite	Evolution : Nb d'inscrits
	Nb d'inscrits L1	%	Nb d'inscrits L1	%		
Taux de réussite des nouveaux bacheliers	**1 544**	**39,9 %**	**1387**	**43,5 %**	9 %	-10 %
L1 portail Maths-info	272	33,8 %	227	**37,4 %**	11 %	-17 %
L1 portail PCSI	283	30,7 %	262	**37,4 %**	22 %	-7 %
L1 portail SVT	515	38,4 %	430	**41,2 %**	7 %	-17 %
L1 STAPS	474	50,4 %	468	**52,1 %**	3 %	-1 %

➢ Indicateur n°5 : Nombre d'heures de tutorat

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2015-	Cible 2017	Valeur 2017 (2016-2017)	Cible 2018	Valeur 2018 (2017-2018)
Nombre d'heures de tutorat en licence	Nombre	**16 000**	**10 147**	**14 000**	**12 027**	**14 000**	**12 171**

L'évolution du nombre d'heures de tutorat traduit la stabilité du dispositif d'accompagnement proposé par l'UCBL. Ce dispositif, bien ancré dans les pratiques pédagogiques de composantes du secteur santé et de l'IUT, a vocation depuis deux ans à se généraliser au niveau du secteur sciences. La gouvernance de l'UCBL souhaite mieux mesurer l'impact du tutorat sur la réussite des étudiants, notamment à travers des questionnaires adressés à des étudiants de 2nde année, sous couvert d'anonymat, pour savoir s'ils ont bénéficié de ce dispositif.

L'objectif 2018 n'a pas été atteint. La valeur 2018 est néanmoins en légère augmentation par rapport à 2017.

Pour information, la répartition des heures de tutorat entre structures est la suivante :

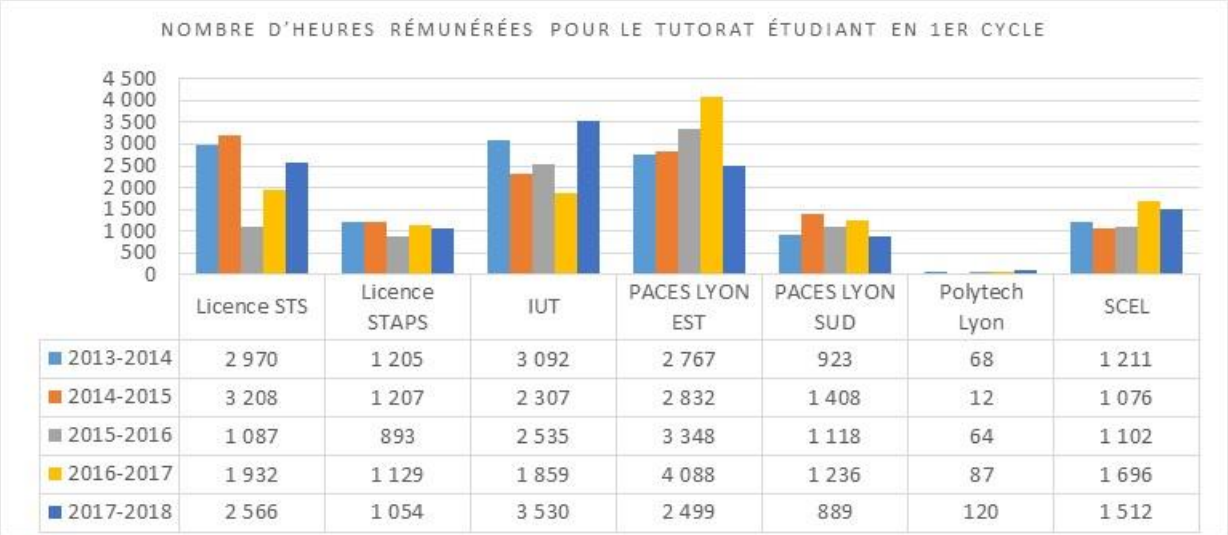

	Licence STS	Licence STAPS	IUT	PACES LYON EST	PACES LYON SUD	Polytech Lyon	SCEL
2013-2014	2 970	1 205	3 092	2 767	923	68	1 211
2014-2015	3 208	1 207	2 307	2 832	1 408	12	1 076
2015-2016	1 087	893	2 535	3 348	1 118	64	1 102
2016-2017	1 932	1 129	1 859	4 088	1 236	87	1 696
2017-2018	2 566	1 054	3 530	2 499	889	120	1 512

Si l'on rapproche le nombre d'heures de tutorat dévolues aux étudiants hors PACES, il ressort que l'offre de tutorat de l'UCBL a progressé de 31% à destination de ce public dans un contexte où le nombre d'étudiants a augmenté au sein de l'UCBL.

➢ Indicateur n°6 : Taux de réussite au DUT en 2 ans (indicateur spécifique 1 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de réussite au DUT en 2 ans	*Pourcentage*	**NF**	**71 %**	**71 %**	**72%**	**73 %**	**71,4 %**

Valeur 2018 : Primo-entrants en DUT 1A en 2016-2017 et diplômés en 2017-2018
NF : non fixé

Il s'agit de l'indicateur spécifique du contrat de site 2016-2020 (IS 1).
Le taux de réussite au DUT en 2 ans est à contextualiser en fonction des effectifs étudiants (plus de 5 000 étudiants inscrits à l'IUT) et de la proportion des bacheliers technologiques auxquels l'IUT accorde une attention spécifique en matière de dispositif d'accompagnement.

➢ Indicateur n°7 : Taux de réussite en master en 2 ans (indicateur commun 3 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2015	Valeur 2015	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de réussite en master en 2 ans	Pourcentage	**59 %**	**58,5 %**	**60 %**	**59,4 %**	**60,5 %**	**ND**	**63 %**	**ND**

ND : non disponible (attente chiffres MENESR-DGESIP)
Valeur 2015 : Résultats à la session 2015 pour les étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2013-2014
Valeur 2016 : Résultats à la session 2016 pour les étudiants inscrits pour la première fois en M1 en 2014-2015

Cet indicateur s'inscrit dans le contexte de la mise en place du dispositif de sélection en master depuis la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du 2ème cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD.

Les établissements du site UdL ont mis en place une stratégie de contingentement-orientation au niveau du site afin d'assurer une place en master à tous les étudiants de l'UCBL diplômés de licence générale.
Selon les dernières données disponibles, le taux de réussite en master en 2 ans en 2016 était de 52,2% au niveau national.

- **Indicateur n°8 : Évaluation des formations et des enseignements (indicateur commun 6 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Pourcentage de diplômes (niveaux L, M, autres diplômes) dont les formations font l'objet d'une évaluation (totale oupartielle) de la part des étudiants (IC 6)	Pourcentage	20 %	19 %	40%	66 %	60 %	84 %
Pourcentage d'unités d'enseignements évaluées	Pourcentage	-	ND	-	7 %	30 %	37 %

L'évaluation des enseignements est inscrite dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM) avec chacune des composantes en lien avec le service ICAP. Deux unités de mesure sont retenues : le diplôme et l'unité d'enseignement (UE). En effet, l'indicateur national affiche un diplôme comme évalué dès lors qu'une UE du diplôme a été évaluée. L'UCBL souhaite mettre en place un dispositif plus ambitieux et plus exigeant qui prévoit que chaque UE sera évaluée au moins deux fois dans le cadre du contrat de site. A ce titre, il convient de s'assurer que les données relatives au suivi de l'évaluation des enseignements, même si celles-ci sont assurées par les composantes, ont vocation à être transmises à ICAP afin que le service commun puisse avoir une vision exhaustive du périmètre de l'évaluation.

Comme dans le précédent contrat, un découpage annuel réparti sur les 5 années du contrat est proposé. La valeur 2018 est supérieure à la cible initialement fixée et affiche une forte progression par rapport à l'année du début du contrat.

La valeur 2018 fait ressortir également, une forte progression de l'évaluation des unités d'enseignement (UE). Il convient de préciser que l'évaluation d'une UE consiste en une mise en œuvre plus simple (moins d'intervenants, besoins mieux identifiés, investissements des enseignants plus importants) et un traitement plus léger, même si le nombre total d'UE est important.

➢ **Indicateur n°9 : Nombre d'étudiants en médecine des 2 facultés classés dans les 500 premiers**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2015-	Cible 2017	Valeur 2017 (2016-2017)	Cible 2018	Valeur 2018 (2017-2018)
Nombre d'étudiants en médecine des 2 facultés classés dans les 500 premiers	Nombre	NF	32	40	43	43	30

NF : non fixé

Les deux facultés de médecine Lyon Est et Lyon Sud placent respectivement 6 % et 3% de leurs étudiants parmi les 500 premiers de l'examen classant national 2017.
Si l'on élargit le champ de la mesure aux 3000 premiers inscrits, les facultés de médecine Lyon Est et Lyon Sud de l'UCBL placent respectivement 43,8 % et 34,4 % de leurs étudiants. Afin de maximiser les chances de réussite de ses étudiants, et parmi les actions de soutien à la pédagogie, l'UCBL a progressivement déployé depuis plusieurs années un dispositif d'apprentissage des métiers de santé avec des technologies de simulation. Ce dispositif prend la forme de quatre plateaux techniques (Ecole de Chirurgie, Lyon Sud, CLESS (Centre Lyonnais d'Enseignement par la Simulation en Santé), Odontologie) et permet notamment aux étudiants de la filière santé d'apprendre régulièrement la pratique des gestes médicaux sur des mannequins haute et basse fidélités.

Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous :

2017-2018	Nombre d'inscrits classés dans les 500 premiers	Part des inscrits classés dans les 3000 premiers	Part des inscrits classés entre la 3001ème place et la 6000ème place	Part des inscrits classés au-delà de la 6000ème place
Lyon EST	23 étudiants (5,9 %)	43,85 %	35,2 %	19,6 %
Lyon SUD	7 étudiants (3,33 %)	34,36 %	28,1 %	33,8 %

Poursuivre le suivi des étudiants

➢ **Indicateur n°10 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle 30 mois après l'obtention du diplôme (indicateur commun 5 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 *(Promo 2012-2013)*	Cible 2017	Valeur 2017 *(Promo 2013-2014)*	Cible 2018	Valeur 2018 *(Promo 2014-2015)*
Insertion professionnelle : licence pro à 30 mois	Pourcentage	95 %	92 %	96 %	93,7%	96 %	96,8 %

Les formations UCBL sont professionnalisantes et bien ancrées dans leur territoire, tant en formation initiale que continue. Au-delà des actions menées par l'université afin de favoriser l'accès des étudiants issus de licences générales aux licences professionnelles, l'UCBL poursuit le suivi fin des cohortes d'étudiants avec les taux d'insertion professionnelle en licence professionnelle et en masters.

L'enquête a été centrée sur les diplômés de licence professionnelle de la promotion 2014-2015. Elle porte sur la situation, en décembre 2017, de 1 098 diplômés, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Au total, 871 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 79,3%.

➢ **<u>Indicateur n°11</u> : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de master 30 mois après l'obtention du diplôme (indicateur commun 5 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 *(Promo 2012-2013)*	Cible 2017	Valeur 2017 *(Promo 2013-2014)*	Cible 2018	Valeur 2018 *(Promo 2014-2015)*
Insertion professionnelle : master à 30 mois	Pourcentage	**NF**	**92 %**	**92 %**	**92,3%**	**93 %**	**93,6 %**

NF : non fixé

L'enquête a été réalisée auprès des diplômés de Master de la promotion 2014-2015. Elle porte sur la situation, en décembre 2017, de 2 378 diplômés Master, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. Cet indicateur correspond au pourcentage de répondants ayant indiqué être en emploi au moment de l'enquête. Ce taux ne prend pas en considération les étudiants ayant poursuivi ou repris leurs études après l'obtention du diplôme de master. Au total, 1 695 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 71,3 %.

La valeur 2018 a connu une légère hausse après une stabilisation depuis 2015.
La cible 2018 fixée à 93% a d'ores et déjà été atteinte.

Développer la formation continue et l'alternance

➢ **<u>Indicateur n°12</u> : Nombre d'étudiants sous contrat en alternance (indicateur spécifique 2 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre d'étudiants en alternance	Nombre	**1 400**	**1 643**	**1 500**	**1 659**	**1 700**	**1 898**

Le développement de l'alternance reste une priorité : la quasi-totalité des formations de licences professionnelles sont déjà ouvertes en alternance sous contrat, la priorité de l'établissement est fixée aux masters.
L'Alternance représente une large part de l'offre de formation de l'Université, avec à la rentrée 2018, 1 898 étudiants en alternance répartis sur 117 spécialités de diplômes.

L'objectif 2018 a été largement atteint, porté en grande partie par les chiffres de l'IUT.

➢ **Indicateur n°13 : Développement du chiffre d'affaires de la formation continue (indicateur commun 7 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Chiffre d'affaires de la formation continue	Nombre	NF	10,7 M€	NF	11,3 M€	NF	13,2 M€
Chiffre d'affaires de la formation continue et d'apprentissage	Nombre	-	15,2 M€	15,7 M€	15,8 M€	16 M€	18,2 M€

NF : non fixé

Le chiffre d'affaires de la formation continue reste un élément de comparaison partagé entre universités. Les derniers chiffres publiés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère (année de référence : 2016) plaçaient l'UCBL au troisième rang national juste derrière l'Université Paris Tech Dauphine (15,03 M€) et l'Université d'Aix-Marseille (14,06 M€).

L'université Claude Bernard Lyon 1 a obtenu le 5 septembre 2018 la certification de services Formation Continue à l'Université (FCU) délivrée par Bureau Veritas Certification, pour ses activités d'accueil, de formation et de gestion.
Deuxième au niveau régional, après l'Université de Savoie Mont Blanc, et 16ème au niveau national à obtenir le sésame, cette certification, inscrite sur les listes du CNEFOP, atteste que l'Université Lyon 1, au travers de son service de Formation Continue et Alternance, apporte la preuve de la qualité de ses prestations, confirme son engagement dans l'amélioration permanente des services qu'elle propose et respecte l'ensemble des critères qualité figurant dans le décret du 30 juin 2015.

Ces résultats traduisent la qualité des programmes de développement professionnel adaptés à un marché du travail en pleine évolution et s'inscrivant pleinement dans le développement économique du territoire.

	Situation 2016	Situation 2017	Situation 2018
1- Nombre d'heures stagiaires	1 947 097	1 989 715	2 111 898
2- Nombre de diplômés en formation continue	2 630	2 790	2 698
Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)	103	102	88
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	10 756 212 €	11 258 055 €	13 159 741 €
Chiffre d'affaires de la formation en apprentissage	4 449 663 €	4 535 507 €	5 068 183 €

➢ **Indicateur n°15 : Évolution de la collecte de la taxe d'apprentissage**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Evolution de la taxe d'apprentissage	Nombre	NF	1 791 K€	NF	1 925 K€	1 900 K€	2 015 K€

NF : non fixé

Dans une logique de développement de ses ressources propres, l'UCBL accorde une place importante à la trajectoire de développement de la collecte de la taxe d'apprentissage.

Celle-ci, fléchée sur des diplômes professionnalisants et au bénéfice exclusif de la formation, a vocation à progresser et à traduire les liens renforcés entre l'université et les partenaires économiques.
L'objectif fixé en 2018 a été atteint, dans un contexte où la réglementation en matière de taxe d'apprentissage a profondément évolué.
L'IUT Lyon 1 représente plus de 50 % de la taxe collectée en 2018.

Donner une dimension nouvelle à la vie étudiante des campus

➢ Indicateur n°1 : Santé des étudiants

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2015-	Cible 2017	Valeur 2017 (2016-2017)	Cible 2018	Valeur 2018 (2017-2018)
Nombre d'actes réalisés par le service de santé universitaire	Nombre	NF	9 500	NF	6 000	10 400	7 203
Nombre d'étudiants reçus dans le service de santé universitaire	Nombre	NF	8 284	NF	5438	5 000	6 160

NF : non fixé

Parce que les étudiants renoncent aux soins par manque de temps, parfois par manque de moyens, et parce qu'ils rencontrent des difficultés d'accès aux soins, notamment en matière de gynécologie, et santé mentale, l'UCBL a sollicité en 2017 l'agrément de l'agence régionale de santé (ARS) pour transformer l'activité du service de médecine universitaire en centre de santé. Ce dernier propose depuis le 03 avril 2018 des actes de soins de médecine générale, de gynécologie et de psychiatrie en complément de son activité de médecine préventive. Une offre de vaccination sera également proposée aux étudiants.
Le SSU s'est fixé comme objectif minimal au titre de l'année 2018 de réaliser 6 000 actes pour les médecins (généralistes, psychiatres, gynécologues) et 4 400 pour les autres (IDE, psychologues et diététiciens). Cet objectif n'a certes pas été atteint mais, au terme d'une année de rodage, il semblait un peu ambitieux pour la première année d'actes de soins. Au surplus, l'ouverture du service a été différée de deux mois et est intervenue le 3 avril 2018, avec un lancement progressif du nombre de consultations, dont toutes ne débouchent pas nécessairement sur un acte de soins (ex : visites de prévention). Par ailleurs, un deuxième médecin a été recruté à compter de début septembre 2018, alors que son arrivée était initialement prévue pour le début de l'année 2018, expliquant ainsi l'ambition de 10 400 actes de soins fixée dans l'objectif 2018.
Néanmoins, et malgré les inévitables difficultés liées à l'année d'ouverture du service de santé universitaire aves ses nouvelles missions, les 7 203 actes de soins demeurent une performance tout à fait honorable et laisse à penser que le dynamique d'établissement autour de la santé des étudiants est encourageante.

➢ Indicateur n°2 : Nombre de fans sur Facebook et d'abonnés sur Twitter

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018*
Nombre de fans sur Facebook	Nombre	20 000	23 297	24 278	26 590	26 000	29 571
Nombre d'abonnés sur Twitter	Nombre	10 000	11 851	12 468	13 577	13 500	14 719

**au 11 janvier 2019*

L'UCBL adapte sa stratégie de communication au développement des réseaux sociaux. L'établissement a ainsi développé sa visibilité sur plusieurs réseaux qui lui permettent, en temps réel, de faire connaitre son actualité.
L'UCBL comptait en 2018 plus de 29 500 fans sur Facebook et plus de 14 000 abonnés sur Twitter.

➢ Indicateur n°3 : Nombre de dossiers FSDIE soumis au GTVE

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de dossiers FSDIE soumis au GTVE	Nombre	120	116	133	129	130	128

L'UCBL développe plusieurs actions pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement et pour encourager le développement des initiatives étudiantes.
Avec une enveloppe de près de 450 K€ alloués au FSDIE, les associations étudiantes peuvent ainsi mener plusieurs actions, notamment pour le compte d'étudiants en situation précaire. Les travaux de l'OVE permettent d'avoir une vision très fine sur les moyens du FSDIE fléchés sur l'action sociale.
Si la cible n'a pas été atteinte, les résultats obtenus en 2018 sont très proches de ceux de 2017 et supérieurs de 10 % à ceux de 2016.
2018 aura aussi été l'année de la mise en place de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui a vocation à devenir un élément stratégique de la politique de la vie étudiante de l'université.

4 - RECHERCHE

4.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite renforcer l'excellence en matière de recherche autour des thématiques de la santé, de l'environnement et des matériaux. Cette stratégie se décline autour de 3 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2016-2020 :

Objectif n°1 : inscrire la recherche dans les grands enjeux mondiaux.
Objectif n°2 : amplifier la valorisation de la recherche, développer les partenariats et promouvoir l'innovation.
Objectif n°3 : poursuivre la stratégie documentaire et de diffusion de l'information scientifique.

4.2 Indicateurs

Inscrire la recherche dans les grands enjeux mondiaux

- **Indicateur n°1 : Part des publications en signature commune respectant la charte de co-signature de l'Université de Lyon**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur* 2016 (2014-2016)	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Part des publications en signature commune respectant la charte de co-signature de l'UdL	Pourcentage	NF	20,6 %	NF	ND	50 %	55 %*

NF : non fixé
ND : non disponible
**valeur provisoire*

L'UCBL accorde une attention toute particulière au respect de la charte de co-signature portée par l'Université de Lyon (UdL).

- **Indicateur n°2 : Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2014-2016)	Cible 2017	Valeur 2017 (2015-2017)	Cible 2018	Valeur 2018
Part des publications internationales dans la production française	Pourcentage	6,2 %	6,15 %	6,2 %	6,36 %	6,2 %	ND

**Source : dernier rapport de l'OST paru en septembre 2018 sur les données de 2012 à 2017*
ND : non disponible

Dans un contexte où la France se situe au 6ème rang mondial avec 3,3 % des publications scientifiques du monde, les résultats de l'UCBL sont très satisfaisants.
La tendance européenne est à la baisse de la part des publications mais avec un indice d'impact en progression et supérieur à la moyenne mondiale (cf. indicateur suivant).

➢ Indicateur n°3 : Indice d'impact relatif à 2 ans des publications de l'établissement en référence mondiale

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2013-2015)	Cible 2017	Valeur 2017 (2014-2016)	Cible 2018	Valeur 2018
Indice d'impact relatif à 2 ans des publications de l'établissement en référence mondiale	indice	1,6	1,5	1,7	1,51	1,8	ND

**Source : dernier rapport de l'OST paru en septembre 2018 sur les données de 2012 à 2017*
ND : non disponible

Cet indicateur se rapporte à l'objectif national *« Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »* de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (source OST). Il permet d'apprécier la visibilité des publications par rapport à celle de la moyenne de l'ensemble des acteurs du monde. Il a été actualisé dans le rapport OST paru en septembre 2018 sur les publications des années 2012 à 2017, dernière valeur connue.

	2014-16	2013-15	2012-14
Toutes disciplines	1,51	1,50	1,60
Biologie fondamentale	1,26	1,25	1,29
Recherche médicale	1,62	1,64	1,66
Biologie appliquée - écologie	1,64	1,54	1,52
Chimie	1,10	1,19	1,24
Physique	2,16	1,90	2,41
Sciences de l'univers	1,85	1,82	1,71
Sciences pour l'ingénieur	1,23	1,32	1,53
Informatique	1,00	1,12	1,08
Mathématiques	1,07	1,11	1,08
Sciences humaines	1,37	1,30	1,42
Sciences sociales	1,18	1,21	1,18

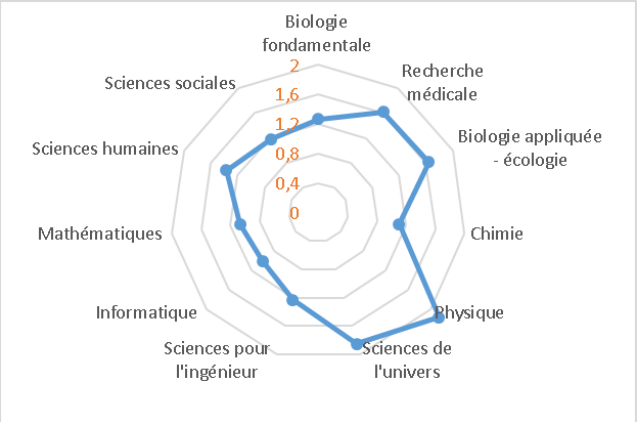

Les résultats 2016 sont supérieurs à 1 pour chaque discipline : les publications UCBL ont donc en moyenne une meilleure visibilité internationale que celle obtenue, là aussi en moyenne, par les publications du reste du monde.

L'indice d'impact relatif à 2 ans correspond à la part mondiale de citations à 2 ans des publications de référence internationale de l'établissement. Cet indice est normalisé : lorsqu'il est supérieur à 1, l'établissement a une meilleure visibilité que la moyenne. Lorsqu'il est inférieur à 1, cette visibilité est inférieure à la moyenne des autres établissements.

➢ Indicateur n°4 : Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) (indicateur spécifique 5 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de projets européens (ERC et Horizon 2020) en cours	Nombre	NF	32	26	40	35	46
Dont nombre de projet enregistrés chaque année	Nombre	NF	13	-	14	15	13

NF : non fixé

L'UCBL est impliquée dans le 8ème programme cadre européen (Horizon 2020) avec 11 unités de recherche.
Parallèlement, l'UCBL est lauréate de 12 ERC remportés par des chercheurs issus de 12 unités de recherche.
Le nombre d'ERC est rarement pris en compte par les classements internationaux pour évaluer la performance de la recherche des universités. Toutefois, il conserve une acuité particulière pour assurer au mieux l'intégration de la performance de la recherche de l'université au sein de l'espace européen.

➢ Indicateur n°5 : Nombre d'IUF

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre d'IUF juniors	Nombre	NF	15	16	13	15	12
Nombre d'IUF seniors	Nombre	NF	5	6	5	6	4

NF : non fixé

L'Institut Universitaire de France (IUF) a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les universités et de renforcer l'interdisciplinarité.

L'UCBL se fixe comme objectif d'augmenter la part de ses membres IUF de 30 % sur la durée du contrat de site pluriannuel 2016-2020.

En 2018, l'UCBL compte 16 lauréats toutes années confondues, dont 2 IUF junior remportées au cours de l'année. Toutefois, 2 IUF sont arrivées à terme en 2018.

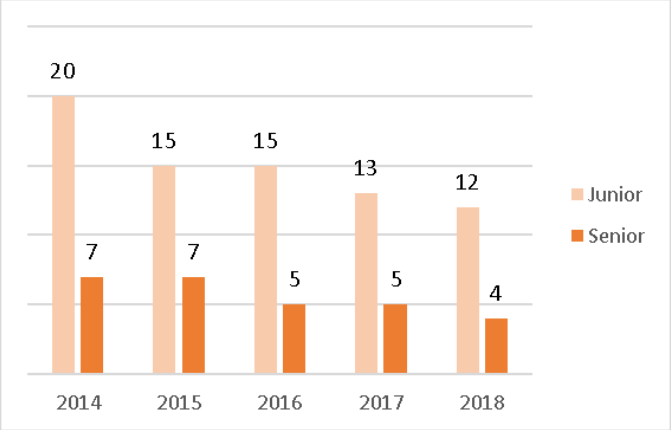

Amplifier la valorisation de la recherche, développer les partenariats et promouvoir l'innovation

➢ Indicateur n°6 : Nombre de brevets déposés (indicateur spécifique 3 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2012-16)	Cible 2017	Valeur 2017 (2013-17)	Cible 2018	Valeur 2018 (2014-18)
Nombre de brevets déposés	Nombre	NF	354	280	327	300	288

NF : non fixé
**la cible 2018 s'entend sur une durée de cinq ans soit la période consolidée 2014 - 2018*

Ces données indiquent le nombre de nouvelles demandes de brevets déposées par l'Université Lyon 1 en son nom propre ou en copropriété avec d'autres établissements. Ce chiffrage ne tient pas compte des enveloppes Soleau, des dépôts de logiciel (APP), des modèles et certificats d'utilités. Seuls les « brevets » ont été comptabilisés.

L'UCBL souhaite favoriser la promotion de l'innovation, notamment à travers l'évolution du nombre de brevets, la création de start-ups, etc. Ces actions sont menées en synergie avec les filiales, et la SATT–Pulsalys.

➢ Indicateur n°7 : Nombre de brevets exploités

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2012-2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de brevets exploités	Nombre	NF	79	18	74	18	74

NF : non fixé

Au-delà du nombre de brevets déposés, les éléments suivants permettent de mesurer le nombre de brevets exploités. Ainsi, un peu moins de 25 % des brevets déposés ont donné lieu à une licence d'exploitation.

➢ Indicateur n°8: Nombre de start-ups créées

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2012-2016	Cible 2017	Valeur 2013-2017	Cible* 2014-2018	Valeur 2014-2018
Nombre de start-ups créées	Nombre	NF	34	NF	34	40	39

NF : non fixé
**la cible 2018 s'entend sur une durée de cinq ans soit la période consolidée 2014 - 2018*

L'UCBL encourage l'esprit d'entreprendre, notamment auprès des jeunes, à travers le soutien à la création d'entreprises innovantes et l'accompagnement du développement de start-ups. L'UCBL compte ainsi 23 start-up effectives au 01/01/2018 et créées depuis plus de 3 ans.

Poursuivre la stratégie documentaire et de diffusion de l'information scientifique

En appui aux missions fondamentales du service de documentation, l'élargissement des amplitudes horaires d'ouverture aux usagers continuera à faire l'objet d'efforts particuliers.

- **Indicateur n°9: Variation des horaires d'ouverture du SCD (indicateur commun 8 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des BU	Nombre	NF	78	78,3	78	78,3	80,8

NF : non fixé

La cible retenue dans le cadre du contrat de site pluriannuel 2016-2020 est une amplitude horaire de 90 h, soit une augmentation de + 20 % par rapport à la situation 2015. Le SCD présente déjà des horaires très larges avec une ouverture en semaine jusqu'à 22h et le dimanche après-midi pour certains sites. Cette performance a contribué à faire du SCD de l'Université Lyon 1 la première BU française certifiée ISO 9001, label qui a été conservé en 2018. Cette continuité dans l'excellence traduit une vraie performance qualitative de l'UCBL autour de la diffusion des savoirs.

L'amplitude horaire a connu une hausse de 3,2 %, c'est la plus forte hausse depuis 2015, grâce à l'ensemble des extensions réalisées avec le soutien du Plan Bibliothèques ouvertes +.

De fait, l'objectif fixé en 2018 a été largement atteint.

5 - GOUVERNANCE

5.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite poursuivre la modernisation de la gouvernance et de la gestion de l'établissement. Cette stratégie se décline autour de 4 objectifs dans le cadre du contrat pluriannuel 2011-2020 :

Objectif n°1 : assurer le développement harmonieux de l'université au sein du site Lyon - Saint-Etienne
Objectif n°2 : consolider les outils de pilotage et poursuivre la modernisation de l'université, de sa gouvernance et la qualité de son pilotage
Objectif n°3 : développer le système d'information et sa cohérence globale
Objectif n°4 : promouvoir les responsabilités sociales, l'égalité et la diversité et lutter contre le harcèlement et les discriminations
Objectif n°5 : mettre l'immobilier au cœur de la stratégie de développement

5.2 Indicateurs

Consolider les outils de pilotage et poursuivre la modernisation de l'université, de sa gouvernance et la qualité de son pilotage

- **Indicateur n°1: Taux de rigidité de la masse salariale**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de rigidité de la masse salariale	Pourcentage	NF	79,7 %	79 %	79 %	79 %	79%

NF : non fixé

Le taux de rigidité de la masse salariale correspond au rapport entre la masse salariale et les ressources courantes de l'établissement. Il traduit le poids de l'enveloppe personnel sur les ressources régulières de l'établissement.
Il est communément admis qu'au-delà de 83 %, seuil d'alerte fixé par le ministère, la masse salariale est considérée comme trop rigide et obère les marges de manœuvre de l'établissement.

- **Indicateur n°2: Taux de réalisation des travaux programmés dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements (PPI)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de réalisation budgétaires des opérations PPI	Pourcentage	95 %	87 %	92 %	98 %	97 %	76 %

Le taux d'exécution du PPI reste à un niveau satisfaisant avec un taux de 79 % sur les opérations dites prioritaires. Les résultats obtenus en 2018 s'inscrivaient en partie dans le cadre d'un budget rectificatif de fin d'exercice, dit « de déprogrammation ».
Le comité de suivi de PPI se réunit mensuellement et pilote la bonne exécution des diverses opérations inscrites au PPI, contribuant à un taux d'exécution honorable depuis plusieurs années en dépit d'un nombre grandissant d'opérations de travaux.

En volume, le montant d'AE atteint un niveau inédit avec plus de 22 M€. La fréquence du suivi des opérations, conjuguée à des pilotages stratégique et opérationnel bien articulés, contribuent à la soutenabilité pluriannuelle de la politique de travaux de l'établissement, tout en augmentant le volume d'AE engagées.

➢ Indicateur n°3: Endorecrutement des enseignants-chercheurs (indicateur commun 9 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Endorecrutement des maitres de conférences	Pourcentage	NF	25 %	25 %	8 %	25 %	18,8 %
Endorecrutement des professeurs des universités	Pourcentage	NF	45 %	45 %	67 %	50 %	44,4 %

NF : non fixé

Afin d'assurer une meilleure efficience du recrutement des enseignants-chercheurs, l'UCBL déploie sur la durée du contrat pluriannuel une politique de communication visant à une meilleure visibilité nationale et internationale des postes ouverts au concours.

➢ Indicateur n°4 : Nombre moyen annuel de jours de formation pour les personnels

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre moyen de jours de formation	Nombre	2	2,2	2,5	2,3	2,5	2,3

Cet indicateur a vocation à traduire à la fois la montée en compétences des agents et les moyens déployés par l'UCBL dans le cadre de la politique de formation de ses personnels. Ainsi, le budget alloué à la formation des agents est de 311 K€ en 2018, soit une augmentation de près de 4 % par rapport à l'an dernier.
Si la valeur 2018 est stabilisée, l'objectif fixé au titre de l'année n'est pas atteint, malgré l'évolution des moyens dédiés. Le déploiement du plan de formation par la nouvelle DRH contribuera à permettre d'atteindre la cible 2019.

Mettre l'immobilier au cœur de la stratégie de développement

➢ Indicateur n°5: Taux d'occupation des locaux (indicateur commun 13 de performance du contrat de site 2016-2020)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2015-2016)	Cible 2017	Valeur 2017 (2016-2017)	Cible 2018	Valeur 2018 (2017-2018)
Taux d'occupation des locaux	Pourcentage	**75 %**	**67 %**	**74 %**	**79%**	**79 %**	**102,4 %**

$$Taux\ d'occupation = \frac{Nombre\ d'heures\ d'utilisation\ des\ locaux\ d'enseignement/\ Nombre\ de\ locaux\ d'enseignement}{Quota\ horaire\ de\ référence}$$

L'UCBL est engagée dans plusieurs projets immobiliers structurants, notamment ceux de l'opération Plan Campus et du CPER. Dans ce contexte, l'établissement s'est engagé dans une démarche d'efficience et d'optimisation des locaux. Une meilleure connaissance du coût des projets et une meilleure occupation des locaux lui permettront de mieux adapter les moyens humains et financiers dédiés à la fonction immobilière et logistique.
De nouvelles mesures ont été mises en place par ailleurs pour améliorer le taux d'occupation des locaux, notamment sur le secteur santé.

Il en ressort un taux d'occupation des locaux en très forte augmentation. La cible fixée en 2018 a été largement dépassée.

➢ Indicateur n°6: Taux de réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUER)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Taux de réalisation des DUER :	Pourcentage						
- Unités de recherche		**100 %**	**84 %**	**100 %**	**86 %**	**100 %**	**86 %**
- Unités de formation		**100 %**	**58 %**	**80 %**	**74 %**	**100 %**	**80 %**
- Unités administratives		**100 %**	**16 %**	**80 %**	**33 %**	**100 %**	**50 %**

Les taux de réalisation des DUER relatifs aux unités de recherche ont fait l'objet d'une mesure spécifique dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes. Le service Prévention des Risques a dressé une analyse complète et détaillée à travers des fiches bilans santé sécurité au travail (SST) qui dressent un état de lieux très fin par composante.
Le contrat d'objectif et de moyens (COM) restera un instrument soutenant la réalisation du DUER au sein des composantes et des services communs.

L'année 2018 traduit une nette amélioration de la démarche d'appropriation des risques sur l'ensemble des structures de l'Université. S'agissant des composantes, cette progression traduit l'effet de levier induit par le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM), assignant à chaque composante et service commun, un objectif chiffré de réalisation du DUER. Ainsi, les six composantes de la filière santé ont mutualisé la charge salariale d'emploi ayant procédé à la rédaction de leur DUER respectifs, permettant ainsi de maximiser l'appropriation des risques en minimisant les coûts associés. De la même façon, les services administratifs se sont inscrits dans la même dynamique et sont désormais une fois et demi plus nombreux que l'an passé à pouvoir présenter un DUER actualisé. Ainsi, et pour la première fois, la moitié des unités administratives disposaient d'un DUER à jour au 31 décembre 2018.

- **<u>Indicateur n°7</u> : Nombre d'agents UCBL ayant suivi une action de formation handicap**

La problématique majeure sur le handicap reste sa méconnaissance et le nombre conséquent de stéréotypes, de préjugés et de comportement discriminants (parfois inconscients) qui en découlent.
Selon la définition du handicap donnée par la loi du 11 février 2005, c'est l'environnement, matériel mais aussi humain, qui est facteur de situations de handicap.
Dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle en cours de finalisation s'inscrivant pleinement dans le schéma directeur du handicap, l'UCBL se fixe comme premier objectif qu'un maximum d'agents puisse être sensibilisés et formés à cette problématique.

Les formations proposées à l'Université sont les suivantes :

- Recruter, accueillir et manager un agent en situation de handicap
- Travailler avec un collègue en situation de handicap
- Les achats auprès du secteur du travail protégé et adapté
- Initiation à la Langue des Signe Française (LSF)

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre d'agents (UCBL) ayant suivi une action de formation handicap	Nombre	-	**30**	**20**	**44**	**20**	**102**

Le nombre d'agents ayant suivi une action de formation handicap a connu une très nette augmentation par rapport à 2017 car il avait été mis en place spécifiquement cette année plusieurs sessions de l'action « Sensibilisation à l'accueil et à l'accompagnement d'un public en situation de handicap dans les ERP » destinée aux personnels d'accueil et de scolarité.

L'objectif fixé en 2018 a été largement atteint depuis 2017.

6 - RELATIONS INTERNATIONALES

6.1 Objectifs

La politique d'internationalisation de l'UCBL, qui s'inscrit pleinement dans celle menée par l'université de Lyon, mettra davantage l'accent sur une amélioration qualitative de la mobilité étudiante, l'internationalisation des cursus de formation du niveau master et le développement de coopérations de recherche internationale de haut niveau.
Elle s'organisera autour des objectifs prioritaires suivants :

Objectif n°1 : ouvrir des formations à l'international et particulièrement des masters : développer des diplômes conjoints internationaux
Objectif n°2 : renforcer les ouvertures vers les USA et le Canada, les puissances émergentes (BRICS)
Objectif n°3 : renforcer les partenariats existants et développer des coopérations nouvelles
Objectif n°4 : utiliser le levier des attachés de coopération universitaire et scientifique

6.2 Indicateurs

Ouvrir des formations à l'international et particulièrement des masters : développer des diplômes conjoints internationaux

L'établissement souhaite accroitre la dimension internationale de ses formations afin de renforcer l'attractivité de l'Université Claude Bernard Lyon 1 auprès de pays partenaires ciblés. La politique de co-diplomation avec la Chine, le Vietnam et le Brésil sera amplifiée, tandis que la mise en place de nouveaux masters en co-diplomation sera formalisée avec plusieurs pays européens tels que l'Allemagne, la Suède, le Royaume-Uni, la Belgique, le Danemark, la Suisse et l'Italie. Au-delà des initiatives bienvenues des composantes, l'UCBL développera un dispositif incitatif en fonction des priorités retenues dans le cadre du contrat de site, notamment autour des USA et du Canada.

- **Indicateur n°1 : Nombre d'étudiants (UCBL et partenaires) double diplômés ou ayant obtenu un diplôme multiple (indicateur spécifique 4 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre d'étudiants ayant obtenu un double diplôme	Nombre	89	101	95	104	100	110

La cible 2020 prévue dans le contrat pluriannuel de site est d'ores et déjà atteinte.
Le dynamisme des relations internationales se mesure à travers le nombre d'accords internationaux (399 accords Erasmus concernant l'ensemble des pays partenaires du programme). Les accords Erasmus sont établis par discipline selon une nomenclature européenne et les trois principaux secteurs pour lesquels l'UCBL dispose d'un accord de coopération sont la médecine (67 accords), l'ingénierie civile (42 accords) et l'informatique (35 accords).

L'UCBL propose à ce jour 29 formations internationales double diplômantes, réparties dans 11 pays différents. Ces formations s'appuient sur un diplôme de Lyon 1 et un diplôme étranger permettant aux étudiants d'obtenir les 2 diplômes à l'issue du parcours. Plus du tiers de ces formations se déroulent avec la Chine et le Vietnam.

Le détail est disponible dans le tableau ci-dessous :

	Canada	Chine	Suisse	Italie	USA	Belgique	Maroc	Cote d'ivoire	Liban	Vietnam	Tunisie	**Total**
Double diplôme	7	6	3	2	1	1						**20**
FCB							1	1	1	5	1	**9**
Total	7	6	3	2	1	1	1	1	1	5	1	**29**

***Double diplôme** : programme de formations basé sur les maquettes pédagogiques complémentaires de deux diplômes avec mobilité des étudiants aboutissant à l'obtention des deux diplômes à l'issue de la formation.*
***Formations Communes Bi-diplômante (FCB)** : programme de formation réalisé à l'étranger sur la base de maquettes de formation similaire aboutissant à l'obtention de deux diplômes à l'issue de la formation*

Renforcer les partenariats existants et développer des coopérations nouvelles

Indicateur n°2: Mobilité sortante et entrante des étudiants

	Unité de mesure	**Cible 2016**	**Valeur 2016** (2016-2017)	**Cible 2017**	**Valeur 2017**	**Cible 2018**	**Valeur 2018**
Mobilité sortante : nombre d'étudiants partis à l'étranger	Nombre	**1 200**	**1156**	**1 200**	**1 096**	**1 250**	**1 024**
Mobilité entrante : nombre d'étudiants venant de l'étranger	Nombre	**NF**	**477**	**650**	**519**	**650**	**480**

NF : non fixé

L'UCBL s'inscrit dans le cadre du programme de soutien à la mobilité sortante des étudiants français hors UE au titre du programme Investissements d'Avenir. A ce titre, les zones géographiques de mobilité suivante ont été identifiées : l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine, l'Asie et l'Afrique du nord.

L'Amérique constitue en outre une destination privilégiée pour les étudiants de l'UCBL ; 50 % des 121 accords de coopération en cours au 24 janvier 2019, suivi de l'Asie (22%) et de l'Afrique de Nord (8 %). L'ensemble des pays européens représentent quant à eux 7 % des accords de coopération.

Il convient en outre de préciser que les étudiants de Polytech Lyon suivant le cursus ingénieur doivent tous réaliser une partie de leur formation à l'étranger.

Les objectifs 2018 n'ont pas été atteints pour l'instant tant pour la mobilité sortante que pour la mobilité entrante. Les données ne sont pas définitives pour les valeurs 2018.

➢ **Indicateur n°3 : Part des étudiants étrangers de masters et doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2016-2017)	Cible 2017	Valeur 2017 (2017-2018)	Cible 2017	Valeur 2018* (2018-2019)
Part des étudiants étrangers inscrits en master (hors MEEF)	Pourcentage	NF	28,3 %	28 %	29,3 %	29 %	28,4 %
Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	Pourcentage	NF	33,7 %	34 %	33,6 %	35 %	32,9 %

NF : non fixé
**au 15 janvier 2019*

Ces taux traduisent l'attractivité internationale des masters et doctorats de l'UCBL.
Le Maroc est le pays le plus représenté pour les inscrits en Master alors que les ressortissants libanais constituent le plus gros contingent des doctorants étrangers.
Les résultats 2018, qui ne sont pas définitifs, restent sensiblement identiques à ceux de 2017.

Utiliser le levier des attachés de coopération universitaire et scientifique

➢ **Indicateur n°4: Nombre de thèses préparées à l'UCBL après obtention d'un Master à l'étranger (et / ou un diplôme admis en équivalence) (indicateur spécifique 6 de performance du contrat de site 2016-2020)**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016 (2016-2017)	Cible 2017	Valeur 2017 (2017-2018)	Cible 2017	Valeur 2018 (2018-2019)
Nombre de thèses préparées après obtention d'un Master à l'étranger (et / ou un diplôme admis en équivalence)	Nombre	NF	63	90	55	90	74

NF : non fixé

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre des relations avec les attachés de coopération universitaires et scientifiques. Il traduit le rayonnement de l'UCBL.
En 2018-2019, 74 thèses préparées à l'UCBL (soit 20%) dont 52 après obtention d'un Master à l'étranger parmi les doctorants inscrits en première année de Doctorat.

7 - DIFFUSION DES SAVOIRS

7.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite favoriser la diffusion des savoir en s'appuyant notamment sur le service commun de documentation (SCD) et sur l'Observatoire de Lyon. Cette stratégie se décline autour de deux objectifs :

Objectif n°1 : promouvoir le service commun de documentation
Objectif n°2 : accroitre la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

7.2 Indicateurs

Promouvoir le service commun de documentation

- **Indicateur n°1: Fréquentation des bibliothèques**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de visiteurs	Nombre	NF	2 116 279	1 450 000	2 179 789	1 500 000	2 187 162

NF : non fixé

Après une légère augmentation du nombre de visiteurs depuis 2017, les bibliothèques continueront à assurer la promotion du fait scientifique dans le cadre de la diffusion des savoirs. Certaines manifestations déjà programmées pour l'année à venir contribueront à développer la fréquentation des bibliothèques.

La cible indiquée pour 2018 est d'ores et déjà dépassée depuis 2016.

➢ **Indicateur n°2: Accompagnement des chercheurs par le SCD**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de chercheurs accompagnés	Nombre	NF	986	1 000	2 154	1 000	2 048

NF : non fixé

Le SCD a mis en place plusieurs modules d'accompagnement des chercheurs, destinés notamment à leur faciliter l'usage des ressources documentaires. Le SCD souhaite valoriser son rôle dans la réussite des chercheurs à travers l'inscription de cet indicateur dans la démarche de performance de l'UCBL. En outre, le SCD a ouvert une archive HAL au cours de l'année 2017, destinée à proposer aux chercheurs une base de données de publications utiles.

La baisse constatée en 2018 (-5%) masque en réalité une amélioration du service : en effet, le nombre d'interactions baisse essentiellement sur les thèses, en raison d'une stabilisation du système de dépôt en ligne. Ce processus fonctionnant mieux, il évite un certain nombre d'échanges « techniques » directs avec les doctorants. Autre facteur de baisse : le Guichet unique chercheurs reçoit moins de demandes, ce qui peut s'expliquer par une plus grande clarté de l'information arrivant directement aux chercheurs, qui ont moins besoin de s'adresser à la bibliothèque pour obtenir des renseignements. Malgré cette légère baisse, l'objectif fixé en 2018 a été largement atteint.

Accroitre la fréquentation de l'Observatoire de Lyon

➢ **Indicateur n°3: Fréquentation de l'Observatoire**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de visiteurs	Nombre	9 000	9 596	9 000	11 070	9 000	9 094

Il s'agit ici de mesurer la fréquentation de l'Observatoire, que ce soient les collégiens / lycéens ou le grand public. Celui-ci représente en général 2/3 des visiteurs des manifestations telles que les journées portes ouvertes, les journées européennes du patrimoine ou la fête de la science.

En 2018, le nombre de personne ayant fréquenté l'observatoire a baissé de -18 % par rapport à 2017. (6 763 pour le grand public et 2331 pour les scolaires).

➢ Indicateur n°4: Rayonnement numérique de l'UCBL

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de vues cumulées sur les chaines UCBL sur YouTube	Nombre (en millions)	NF	13,8	14 M	16,6	15 M	21,2

NF : non fixé

Le PAP 2018 ambitionnait 15 millions de vues cumulées pour le bouquet de chaînes UCBL. Cet objectif a été largement dépassé puisque les différentes vidéos mises en ligne ont atteint plus de 21 millions de vues cumulées depuis la création de chacune de ces chaînes.

La seule année 2018 s'est traduite par une progression dépassant les 5 millions de vues (+27%) et un gain de plus de 41 000 abonnés.

Plus particulièrement, le bouquet de 6 chaînes consacrées à l'Anatomie 3D (1 par langue : français, anglais, espagnol, portugais, arabe, slovène) a drainé 87 % des vues de l'année 2018 et 88 % des nouveaux abonnés, alors même qu'une seule d'entre elles publie régulièrement des contenus (la chaîne francophone). Les chaînes en langue étrangère ont quant à elles généré 37 % des nouveaux abonnés et 23 % des vues de l'année, alors qu'aucun contenu n'est publié depuis octobre 2016. La thématique a donc rencontré son public – francophone ou non – indépendamment de la fréquence de publication.

➢ Indicateur n°5: Nombre de visiteurs uniques sur le site Sciences pour Tous

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de visiteurs uniques sur le site	Nombre	NF	43 907	50 000	54 992	52 000	60 600

NF : non fixé

L'UCBL a créé en mars 2015 le site « Sciences pour tous » destiné à la diffusion des savoirs via le partage des connaissances auprès du grand public.
A la date du 12 novembre 2018, Sciences pour tous a enregistré 60 600 visiteurs uniques pour 84 500 pages vues et 7 émissions de radio mises en ligne.

Un nouveau dispositif a été mis en place en 2017, à destination des personnels « Expresso », une rencontre mensuelle sur le temps de midi. Entre janvier et novembre 2018, 6 rencontres ont été organisées dont 2 sur le site de Rockefeller, ce dispositif, qui a mobilisé 8 chercheurs, est proposé par le Pôle diffusion de la culture des sciences et valorisation de la recherche de l'UCBL et sera reconduit en 2018-2019.

8 - VIE DE L'UNIVERSITE

8.1 Objectifs

L'Université Claude Bernard Lyon 1 souhaite promouvoir une vie de campus attractive et enrichissante. Cette stratégie se décline autour de 2 objectifs principaux :

Objectif n°1 : développer les pratiques sportives et culturelles
Objectif n°2 : renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

8.2 Indicateurs

Développer les pratiques sportives et culturelles

- **Indicateur n°1: Nombre de participants aux activités sportives et culturelles**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de participants aux activités	Nombre	16 000	19 997	21 000	18 070	21 000	20 010

Cet indicateur comprend les étudiants et personnels participant aux activités sportives ainsi qu'aux différentes animations organisées par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (source SUAPS).
La valeur 2018 est en augmentation, sans que la cible n'ait été atteinte.

Renforcer le lien social et améliorer le cadre de vie

- **Indicateur n°2: Nombre de spectateurs accueillis aux spectacles et expositions**

	Unité de mesure	Cible 2016	Valeur 2016	Cible 2017	Valeur 2017	Cible 2018	Valeur 2018
Nombre de spectateurs accueillis	Nombre	16 000	13 010	12 900	15 660	13 000	17 450

Les activités du Théâtre Astrée rencontrent depuis de nombreuses années leur public. Une programmation riche et différenciée rythme l'activité culturelle proposée à la communauté universitaire de Lyon 1.

La fréquentation, en 2018, est en très nette augmentation (+11%) après la baisse constatée entre 2013 et 2015. Il témoigne du foisonnement et de la diversité de l'offre culturelle proposée par l'UCBL.

Cet indicateur (source SUAS et Mission Culture) est calculé pour l'année 2018. Il prend en compte :

- Les spectateurs du Théâtre d'Astrée : 5 612 contre 5 829 l'an dernier.
- Les spectacles Arthémiades : 3 538 contre 3 331 l'an dernier.
- Les expositions Arthémiades : 3 800 contre 2 000 l'an dernier.
- Les expositions galerie Domus : 4 500 (stable)

Pour information, la répartition par type de spectacles, depuis 2013, est la suivante :

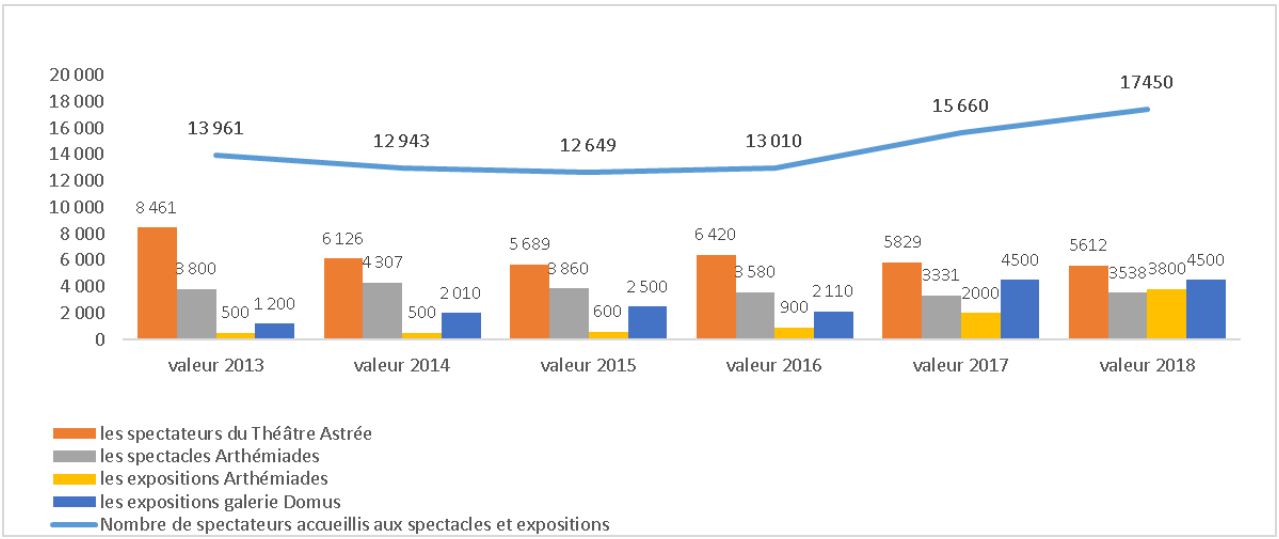

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-006

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES : CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Après avoir délibéré, le conseil d'administration a approuvé le plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables pour l'exercice 2019.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : plan d'action de maîtrise des risques financiers et comptables exercice 2019.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

Plan d'actions de maîtrise des risques financiers et comptables

Exercice 2019

Conseil d'Administration

SOMMAIRE

I. La démarche de maîtrise des risques budgétaires, financiers et comptables

II. Le dispositif de contrôle interne à l'UCBL

III. L'audit interne à l'UCBL

Annexes.....

I - La démarche de maîtrise des risques budgétaires, financiers et comptables

1 – Les fondements

L'objectif de qualité des comptes est défini par l'article 47-2 de la Constitution qui dispose que « les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de la gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

L'article 53 du décret 12-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « la comptabilité publique est un système d'organisation de l'information financière permettant […] de présenter des états financiers qui reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice ».

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable porte clairement les principes de maîtrise des risques financiers et comptables et prévoit dans son article 215 le déploiement dans chaque organisme public d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable :

« **Le contrôle interne budgétaire** a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité de la comptabilité budgétaire tenue et de soutenabilité de la programmation et de son exécution**.

Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite de **qualité des comptes depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.** »

« **L'audit interne budgétaire et comptable**, exercé de manière indépendante et objective, a pour objet de donner à chaque organisme une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise des opérations budgétaires et comptables qu'il conduit, ainsi qu'une **appréciation de la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable**. L'organe délibérant arrête un programme d'audit. Le cas échéant, il met en place un comité d'audit, chargé de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne budgétaire et comptable et de faire toutes propositions tendant à l'amélioration de ce dernier. Le programme d'audit est soumis à ce comité. L'organe délibérant fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ce comité. Le contrôleur budgétaire en est membre de droit. L'agent comptable assiste à ses délibérations. »

Au-delà du caractère réglementaire de ces dispositions, la mise en œuvre du contrôle interne sur les champs budgétaire et comptable est *in fine* destinée à accroître la qualité des comptes de l'établissement et la performance de sa gestion.

2 – Cadre de mise en œuvre

1. <u>Un dispositif partagé…</u>

L'arrêté du 17 décembre 2015, pris en application de l'art. 215 du décret GBCP, propose aux organismes un cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable.

Les dispositifs de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable qui visent à maîtriser les risques liés à cette fonction sont décidés au sein de l'organisme et mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux.

Dans chaque organisme, une cartographie des processus budgétaires et des processus comptables est réalisée.

Le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne comptable relèvent de l'ensemble des acteurs impliqués dans les champs budgétaires et comptables. Il s'agit de dispositifs partagés entre l'ordonnateur et le comptable.

2. … pour des objectifs distincts

♦ **L'objectif de qualité des comptabilités** vise à la tenue rigoureuse de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale ; il est assuré par le respect des principes comptables. Il concourt à la production d'une information fiable et pertinente utile au pilotage de l'organisme et sous-tend la réalisation du compte financier soumis à son organe délibérant.

Cet objectif de qualité des comptabilités se décline selon les critères suivants dont le respect conditionne l'atteinte de l'objectif : réalité, justification, présentation et bonne information, sincérité, exactitude, totalité, non-compensation, imputation, rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice.

♦ **L'objectif de soutenabilité de la programmation et de son exécution** s'apprécie au regard du budget voté par l'organe délibérant et vise au respect de son contenu. Il vise à s'assurer de la capacité budgétaire de l'organisme à conduire les missions et les activités dont il est chargé. Il se décline selon les critères suivants dont le respect conditionne l'atteinte de l'objectif : qualité de la programmation initiale annuelle et pluriannuelle, qualité du suivi et de l'actualisation de la programmation, soutenabilité de la gestion.

3. Le rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant (le conseil d'administration pour l'UCBL) a la charge de définir les orientations de gestion de l'organisme et d'en assurer la surveillance. Pour ce faire, il doit disposer d'une vision globale des risques majeurs auxquels l'organisme est exposé ainsi que les actions mises en œuvre pour leur couverture. A ce titre, au moins une fois par an, le conseil d'Administration :

♦ **Est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable**

♦ **Valide le plan d'action établi sur la base de cartographie(s) des risques budgétaires et des risques comptables**

3 – La mise en œuvre du contrôle interne : Une démarche importante pour l'Université

Par lettre de mission du 31 janvier 2010, la Présidence de l'université a initié la maîtrise des risques financiers et comptables en créant un groupe d'élaboration des normes (GEN) selon une démarche structurée et coordonnée en cinq étapes :

- La définition de la cartographie de l'ensemble des processus participant à la fonction financière et comptable.
- La rédaction de procédures appliquées à chaque tâche concourant à la réalisation des différents processus.
- Le déploiement du contrôle interne.
- L'introduction à l'audit interne.
- Le parachèvement de la démarche par la certification externe.

1. L'organisation du groupe d'élaboration des normes (GEN) – Dispositif commun contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable

Le GEN comporte :

- **Un comité de pilotage** composé du directeur des services financiers, de l'agent comptable, du contrôleur de gestion, du contrôleur interne budgétaire et du contrôleur interne comptable de l'établissement. Ce comité de pilotage est chargé de la mise en œuvre de la planification et du suivi des travaux de maîtrise des risques financier et comptable. Il rend compte à la gouvernance de l'avancée des travaux et coordonne les remontées d'informations vers le MINEFI et le MESR.

- **Un groupe de travail** composé des responsables de cycles et d'experts. Le groupe de travail est consulté sur les travaux menés dans les différents cycles et processus. Il est le garant de la cohérence d'ensemble des travaux menés. Il valide les propositions du comité de pilotage sur le renforcement du CIBC. Il permet de faire remonter les difficultés opérationnelles de mise en œuvre du CIBC.

- Chaque **responsable de cycle** est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des décisions prises en groupe de travail. Il est chargé de l'élaboration des organigrammes fonctionnels, la mise à jour des procédures, de la constitution des référentiels de contrôle interne (RCI), de la cartographie des risques et de l'élaboration du plan d'action associé.

2. Le dispositif de contrôle interne de l'université

Depuis 2010, l'établissement propose au conseil d'Administration un état d'avancement quant au déploiement du dispositif du contrôle interne comptable. En 2016, la démarche de déploiement du CIB a été intégrée au dispositif existant.

Ce dispositif désormais commun prévoit de présenter chaque année devant le Conseil d'Administration:

- Le rapport d'activité en matière de CIBC

- L'état d'avancement du plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques

- La mise à jour du plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques

Le 27 février 2018 (délibération 2018-154), le Conseil d'Administration a adopté le plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques de l'Université pour les exercices 2018 et 2019.

Parallèlement, un questionnaire annuel relatif au déploiement des CIB et CIC au sein de l'établissement est transmis à la Direction du Budget, la DGFIP et au ministère de tutelle.

3. La mise en œuvre de l'audit interne

L'établissement s'est doté, depuis 2013, d'un dispositif d'audit interne reposant sur trois éléments : une charte d'audit interne, un comité d'audit interne et une équipe d'audit interne.
La charte d'audit interne, approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration en février 2013, précise le rôle, la finalité et les responsabilités de l'audit interne au sein de l'établissement.

Le comité d'audit interne éclaire le conseil d'administration et la gouvernance de l'université sur le degré de maîtrise de l'UCBL de son activité, afin de lui offrir l'assurance raisonnable que les objectifs de celles-ci peuvent être atteints. Il s'appuie pour cela sur les travaux du service d'audit interne dont il garantit l'indépendance. Sa composition initiale, où les personnes extérieures à l'établissement sont majoritaires,

avait été arrêtée par le conseil d'administration du 21 mai 2013. Suite au renouvellement des instances en 2016, le comité d'audit interne a vu sa composition évoluer (cf. CA du 25 octobre 2016).

Le service d'audit interne de l'UCBL a la particularité de regrouper des experts de plusieurs établissements qui exercent leurs fonctions d'audit interne de manière indépendante. Formés aux techniques de l'audit interne par l'Institut Français d'Audit et de Contrôle Interne, ils sont sollicités en fonction de la nature de la mission.

Les audits réalisés depuis 2013 ont porté sur les thématiques suivantes :
- La gestion des contrats de recherche dont la gestion est internalisée (2013)
- Les déplacements professionnels des agents (2014)
- L'organisation financière et comptable de l'IUT Lyon 1 (2016)

II - Le dispositif de contrôle interne à l'UCBL

1 – Cadre de mise en œuvre

1. La définition du contrôle interne

Le contrôle interne poursuit un objectif global, la maîtrise par un organisme de ses activités.

Le contrôle interne budgétaire est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le contrôle interne comptable est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents ayant pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

2. Les étapes du déploiement du dispositif de contrôle interne

Le déploiement du dispositif de contrôle interne se déroule en 5 étapes :
- Le découpage de l'activité budgétaire, financière et comptable en cycles et processus.

- L'établissement d'une cartographie des risques associés à chaque processus : la cartographie des risques repose sur le recensement des événements potentiels ne permettant pas d'atteindre l'objectif de qualité comptable et de soutenabilité budgétaire s'ils se réalisent. Les risques sont alors hiérarchisés suivant leur probabilité de survenance et leur impact sur l'organisation (impact financier, juridique, en termes d'image…)

- L'identification des leviers d'actions permettant de maîtriser les risques mis en lumière parmi les trois grandes familles suivantes :

    - L'organisation de la fonction budgétaire, financière et comptable, c'est-à-dire la réponse à « qui fait quoi ? » qui se traduit par la mise en place d'organigrammes fonctionnels
    - La documentation des procédures et des risques, c'est-à-dire la réponse à « comment le fait-on ? »
    - La traçabilité des acteurs et des opérations financières, c'est-à-dire la réponse à « qui a fait quoi, et comment ? »

- L'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel de maîtrise des risques : le plan d'actions est au cœur du dispositif de contrôle interne. Il est l'outil permettant à la direction de détailler les mesures à mettre en œuvre pour fiabiliser les procédures et obtenir une assurance raisonnable en matière de qualité comptable. Le plan d'actions est ainsi un dispositif formalisé, tracé, définissant les acteurs responsables de la mise en œuvre des différentes actions et les échéances qui leur sont imparties (avec une perspective pluriannuelle).

- L'élaboration d'un plan de contrôle interne : le plan de contrôle interne fixe la nature, la fréquence, la formalisation et l'archivage des opérations de contrôle a posteriori (non intégrés aux procédures) et en facilite le suivi. Il ne s'applique donc pas aux contrôles intégrés aux procédures c'est-à-dire aux contrôles attendus des opérationnels (autocontrôles et contrôles mutuels) et aux contrôles de supervision réalisés par l'encadrement lorsqu'ils constituent un préalable à la poursuite de la procédure.

Schéma de la démarche de contrôle interne comptable et financier

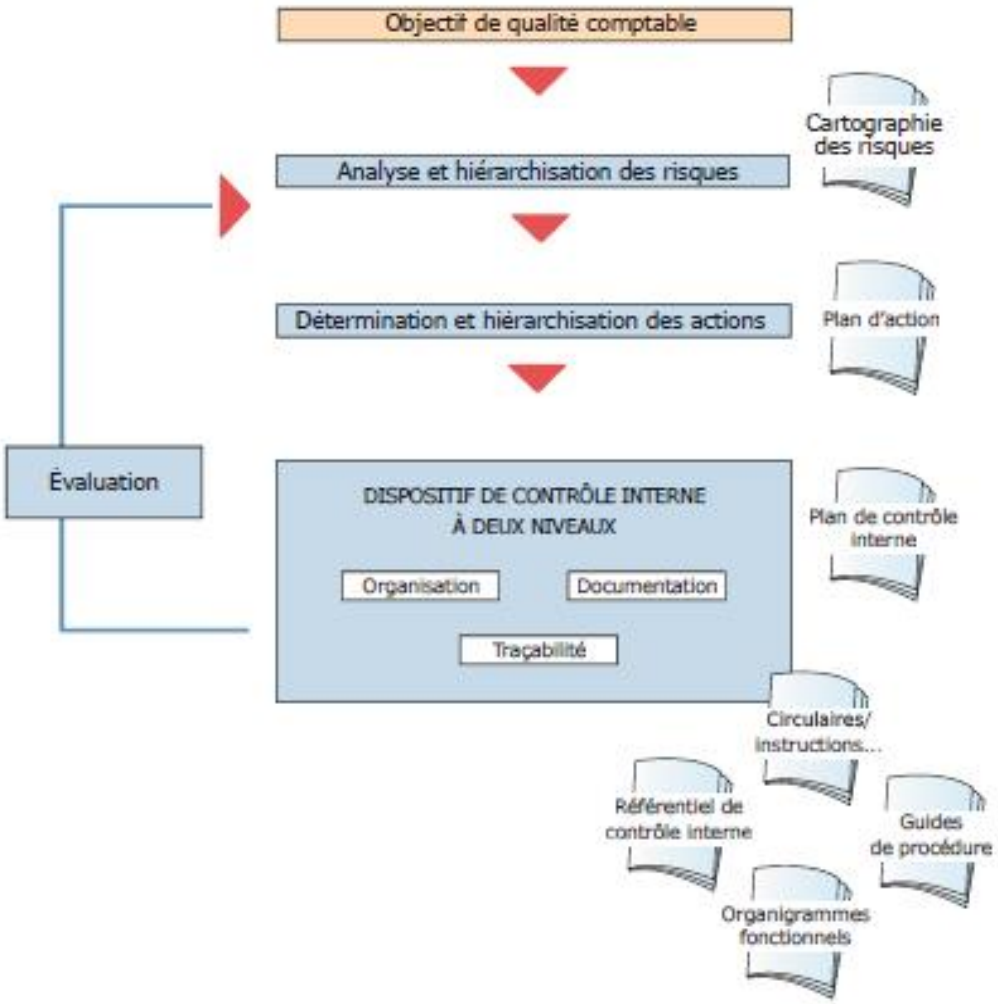

Source : Cadre de référence de la maîtrise des risques financiers et comptables des EPN (DGFIP-mars 2009)

2 – La cartographie des risques comptables

Les principaux risques identifiés sont présentés sous la forme d'une cartographie. Ils sont côtés en niveau de risque élevé, modéré ou plus faible en fonction des enjeux représentés (combinaison entre la probabilité de réalisation, le niveau de gravité en cas de réalisation et le niveau actuel de contrôle de l'établissement).

La carte des risques présentée ci-dessous ne recense que les principaux risques identifiés pour l'établissement : ce sont ceux qui nécessite une attention particulière en terme de mise en œuvre du CIC pour les exercices à venir.

Date de mise à jour : janvier 2019

Risque	Niveau d'importance du risque	Piste d'actions à conduire
Tous les processus		
Saisie erronée ou fraude suite à l'accès à des transactions financières et comptables du logiciel de gestion inadapté		
Absence de plan de contrôle interne: les contrôles ne sont pas formalisés, connus, traçés. Risque dans la détection des erreurs et des fraudes.		Recensement des contrôles effectués. A mettre à jour et à compléter.
Difficultés d'interprétation de la mise en place de la TVA pour les opérations spécifiques de l'UCBL: risque de manque de régularité des comptes et la transmission des informations fiscales		Formaliser la mise en œuvre de l'application de la TVA au sein de l'UCBL.
Défaut de fiabilisation de la saisie dans SIFAC (ex: saisie des adresses de livraison, code NACRE)		Travail sur les nomenclatures à destination de la comptabilité analytique. + Formation aux utilisateurs.
Processus Paie		
Erreur financière et comptable dans les paies (erreur en masse ou individuelles) dû à des erreurs dans les saisies et le suivi de la réglementation et/ou des contrôles.		Poursuivre les actions prévues: - calendriers, tableau de bord, procédures - Augmenter les contrôles systématiques directement sur les fichiers d'envoi de la paie - Envisager la mise en place de contrôles thématiques.
Réalisation (SPAP) et contrôle (AC) de la paie et transmission fichier paie: Risques opérationnels liés à la continuité du service dans des délais contraints. Turnover des gestionnaires et/ou responsables qui peut entraîner une perte de technicité et donc de qualité, ou absence de 1 ou 2 agents pendant les jours de contrôle, (+ éventuellement pb accès aux serveurs DRFIP).		Suivi des organigrammes fonctionnels Consolider et tracer les procédures
Absence de transmission des pièces et dossiers entre services gestionnaires et SPAP ou risque de commencer le travail avant déclenchement de la prise en charge. Risque de perte de documents lié à une transmission papier des dossiers indiciduels entre les composantes, le service adm du personnel et le serv central de paie		Organisation interne Gestion intégrée à l'étude + projet SIHAM Essayer d'accélerer le process interne Sensibilisation des composantes à la nécessité de remonter les informations au fil de l'eau

Risque	Niveau d'importance du risque	Piste d'actions à conduire
Mauvaise qualité des comptes dûe à une mauvaise évaluation des CAP sur rémunération et provisions (notamment CET, primes…)		
Risque de devoir engager des crédits du fait d'un système de suivi des absences BIATSS fragile		Contrôles sur les soldes atypiques Contrôles de cohérence Contrôles sur les périodes de congés obligatoires
Risque d'engager des crédits à tort pour des agents déjà sortis		Sensibilier les composantes à la nécessaire remontée d'information Suivre les points de contrôles (Harpège / Winpaie) - Fait Circuit de déclaration des sorties à regarder
Risque de paiement à tort d'heure complémentaire du fait du non recoupement pssoible avec les plannings		Plusieurs niveaux de validation déjà mis en place.
Risque de paiement à tort dû à des omissions dans la gestion des absences et congés des personnels (BIATSS): risque de surévaluation de la provision pour congés payés		Systématiser les contrôles d'anomalies et contrôles de cohérences (soldes atypiques…)
Processus Recettes		
Titrage des recettes non exhaustif (manque de titrage): non transmission (oubli de facturation) ou transmission tardive (hors exercice)		Suivi du taux d'execution et échanges avec les structures.
Mauvaise qualité des documents entraînant une mauvaise qualité du recouvrement des recettes: Absence de signatures, référence et datation des documents (conventions, bons de commande, pièces justificatives erronnées, absence du détail des calculs du montant des factures…)		Formations des gestionnaires. MAJ des procédures
Mauvais traitement et non exhaustivité dans le suivi des recettes (problème d'identification des recettes, mauvais rattachement, erreur d'imputation, rapprochement erroné, relances non enclenchées, absence de transmission entre services, encaissement non signalés, non encaissement,…)		Analyse des états de suivi et processus d'identification des recettes
Manque de qualité comptable dû aux erreurs de l'application de la TVA		
Régies de recettes: rique de fraude ou de manque de fiabilité des opérations de régies. Encaissements en dehors du cadre de la régie		Contrôles sur place Formation des régisseurs et mandataires
Risque de perte de recettes dû à des encaissements de chèques ou chèques-vacances ayant dépassé la date de validité. Circuit des chèques avec plusieurs entrées possibles des chèques (risque de perte, encaissement frauduleux…)		Formation des gestionnaires réceptionnaires
Risque de perte de recettes en FC, dû à l'absence des feuilles d'émargement ou dû à l'absence de rapprochment automatique entre SIFAC et FCA Manager.		Relances auprès des ordonnateurs
Encaissements sans titre de recette (notamment pour les recettes pluri-annuelles)		Recettes pluri-annuelles: Appels de fond émis avant l'encaissement pour pouvoir analyser et relancer si nécessaire
Processus Immobilisations		
Manque de qualité dans l'inventaire comptable et donc des états financiers de l'établissement. (pb de désignation, incohérence du n° d'inventaire incrémenté, manque de localisation, mauvaise saisie…)		- Formaliser les nouvelles saisies (nomenclature de la désignation, localisation…) - Revue trimestrielle des données absentes et correction - Compléter les localisations sur les comptes 213 - Fusion des fiches en doublon - Relance du travail de transfert automatique entre Gestimmo et Sifac (sous réserve de qualité des fichiers)
Existence de bien qui sont réellement rentrés en service, mais pour lesquels il n'a pas été procédé au transfert des comptes 23 (immo en cours) au 21 (immo en service)		Interlocuteur identifié en amont et peu d'interlocuteur.
Problème de la localisation mal renseignée pour les biens multi sites ou multi localisations. : manque de fiabilité et d'exhaustivité, limite dans les calculs des valeurs des bâtiments ou de coûts économiques.		Clé de répartition à adopter

Risque	Niveau d'importance du risque	Piste d'actions à conduire
Risque de non exhaustivité des biens patrimoniaux du fait de l'absence de transfert de biens dont l'UCBL aurait le contrôle économique mais identifiés dans les comptes d'un autre établissement		Travail d'échange d'information avec les partenaires (UdL, Métropole, HCL…)
Sortie d'inventaire non réalisées (notamment suite à des vols ou dégradation…) : risque de manque de fiabilité de la valeur patrimoniale ou sorties non justifiées : risque de perte de valeurs pour l'établissement		- Inventaire tournant - MAJ de la procédure sortie des biens - Information / Fomermation des gestionnaires référents
Du fait du nombre de sites, et des difficultés à distinguer les biens UCBL et/ou partenaires, mauvaise qualité de l'inventaire physique entraînant une mauvaise qualité comptable.		
Distorsion d'informations entre inventaire comptable et inventaire physique. Des biens présents dans SIFAC mais pas dans GESTIMMO		- Formation des gestionnaires référents et du service immobilisation de l'AC - Revue de contrôle entre les logiciels - Sortir les certificats d'inventaire directement depuis Gestimmo pour éviter l'absence de saisie dans Gestimmo
Erreur possible sur les calculs d'amortissements et les impacts en comptabilité générale. Impact sur les états financiers de l'exercice		- Calcul mensuel des amortissements - Contrôles de cohérence entre comptabilité générale et inventaire comptable - MAJ et création de procédures
Processus Contrats de recherche		
Des contrats qui ne passent pas dès la création par le circuit des contrats pluri-annuels: contrats non gérés par le module Conventions, incidence lors des opérations de report et sur la fiabilité des comptes de l'exercice.		Sensibilisation plus soutenue à faire avec les structues hors PGF.
Risque de mauvaise qualité des comptes du fait d'une mauvaise comptabilisation des opérations de fin d'exercice sur les opérations pluriannuelles. Absence de suivi précis des coûts restant à engager sur les contrats dont le délai d'utilisation des reliquats n'a pas expiré: manque de fiabilité des montants comptabilisés en produits à recevoir et en produits d'exploitation		Procédure PAR à fomaliser
Le rapprochement entre tableaux de suivi des contrats de recherche et la comptabilité n'est pas suffisamment formalisé et fiabilisé. Absence de déversement automatique entre GOPA et SIFAC: risque de non exhaustivité des états financiers		Analyser les écarts , matérialiser et fiabiliser les rapprochements en fin d'exercice.
Dépenses non éligibles ou refusées par le financeur. Difficultés à s'assurer que les conditions des conventions sont bien effectuées pour ne pas risquer de perdre des crédits		L'outil GOPA permet un ststème d'alerte et de rappel. Suivi des contrats ANR en cours
Mauvaise budgétisation.		Mise en place d'un plan d'action pour suivre le budget notamment pour les projets externalisés.
Processus Dépenses		
Risque de fraude ou d'erreur de paiement du fait du manque de contrôle de supervision des RIB fournisseurs		Mise en place d'une procédure formalisée et traçée de contrôle des RIB.
Fraude par usurpation d'identité	*Faible mais impact elevé le cas échéant*	Veiller à la sécurité informatique du logiciel (attribution droits, modification mot de passe…) Information de sensibilisation à tous nouveaux gestionnaires à prévoir.

Risque	Niveau d'importance du risque	Piste d'actions à conduire
Carte achat/logée: décalage important entre la date de décaissement et la date de rapprochement. Difficultés de rapprochement entre décaissement constaté et BC passés.		
Missions: Problème des missions régularisées a posteriori		Mise en place d'un outil de demande d'OM dématérialisé
Processus Trésorerie		
Décalage important dans le versement de charges de service public qui entraienerait une incapacité de paiement		Suivi et alerte si nécessaire
Limite dans le plan de trésorerie qui se base sur la comptabilité budgétaire et non les opérations de trésorerie effectives (encaissements et décaissements réellement effectués sur les comptes): décalage dans le temps des impacts de plan de trésorerie.		Rapprochement comptable au plus près de la réalisation de la pièce budgétaire.
Décalages mensuels importants entre les prévisions et le réalisé: reporting non fiable envers la gouvernance et aux tutelles avec risque sur les choix de décisions.		Plan de trésorerie prudent Amélioration des qualité de flux impactant la trésorerie pour une meilleure réalisation du plan de trésorerie: de ce fait, les prévisions se basant sur le réalisé des exercices antérieurs seront meilleurs.
Difficultés de maîtrise des prévisions sur les opérations pour comptes de tiers, notamment conventions pour comptes de tiers; risque de ne pas arriver à anticiper des mouvements importants de trésorerie, risque de décalage entre encaissements et décaissements.		Lister et anticiper les opérations concernées.
Processus Compte financier		
Risque de ne pas produire le compte financier dans les délais réglementaires		Formalisation des étapes de réalisation du compte financier
Risque de ne pas produire l'ensemble des documents réglementaires (tableaux annexes non sortis depuis SIFAC)		
Comptes consolidés: Mauvaise connaissance du périmètre du groupe: risque d'engager des fonds UCBL au titre de nos participations de façon non anticipée		Formalisation et échanges réguliers d'informations avec les filiales
Comptes consolidés: Mauvaise qualité des opérations intragroupes qui conduirait à un compte consolidé inexact. Difficulté à identifier les comptes de classe 6 et 7 impactés par fournisseurs/clients dans la comptabilité UCBL.		Echanges réguliers des flux intragroupes (anticipés)
Processus Opérations comptables		
Manque de formalisation du suivi des comptes de tiers: risque d'erreur, de non identification d'écritures et manque de fiabilisation des comptes.		Suivi des comptes de tiers 46 et 47 à poursuivre

3 – La cartographie des risques budgétaires

Les principaux risques identifiés sont présentés sous la forme d'une cartographie. Ils sont côtés en niveau de risque élevé, modéré ou plus faible en fonction des enjeux représentés (combinaison entre la probabilité de réalisation, le niveau de gravité en cas de réalisation et le niveau actuel de contrôle de l'établissement).

Libellé du risque	Description risque	Niveau d'importance du risque pour l'UCBL	Dispositif de maîtrise en place
Absence de cadrage et de méthode pour l'élaboration du budget	Les méthodes d'élaboration du projet de budget ne sont pas définies ou diffusées. Les procédures internes ne sont pas formalisées, ou insuffisamment.		- Procédure d'élaboration budgétaire (renvoi à la réglementation en vigueur) - Process d'élaboration budgétaire
Non-application ou mauvaise prise en compte des procédures d'élaboration du budget.	Le calendrier, les procédures d'élaboration ne sont pas respectés ou ne sont que partiellement suivis.		- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire
Mauvaise qualité des données de prévision budgétaire	Les états de comptabilité budgétaire qui permettent de construire le budget s'appuient sur des données : - erronées (mal valorisées, divergentes selon les différentes sources), - non exhaustives, - mal imputées, - mal rattachées.		Pôles de gestion -Homogénéisation des extractions et des enquêtes budgétaires
Absence de visibilité des grands projets d'investissement	Le cout d'un projet n'est pas évalué (pas de plan de financement) ou est mal-évalué. Les reports de crédits dans le cadre des PPI ne sont pas correctement assurés.		Procédure PPI
Manque d'expertise et de compétence au sein des services et composantes pour l'élaboration budgétaire	Difficultés à retranscrire dans une programmation budgétaire l'impact de nombreuses variables (les questions spécifiques relevant de la comptabilité, des RH, de la politique achat etc.).		Accompagnement par la DSF et les PGF
Orientations stratégiques inadaptées ou insuffisamment explicitées	La stratégie: - ne prend pas en compte les évolutions du contexte ou des paramètres externes déterminants de l'activité des services ; -méconnait certains aspects opérationnels et leur priorité ; -ne prend pas en compte les dépenses obligatoires et inéluctables issues des priorités des années précédentes ; -elle n'est pas cohérente avec les stratégies RH ministérielle et inter ministérielle ; -elle ne respecte pas le cadrage pluriannuel de l'établissement.		DOB Note de cadrage
Cadrage budgétaire d'une composante ou service non raccordée à la politique et au cadrage de l'établissement	Non prise en compte des objectifs de l'établissement, ou objectifs non-pertinents.		- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire - Conférences budgétaires
Concentration de l'expertise budgétaire en un nombre réduit de personnes	L'hypertechnicisation des questions budgétaires rend le bon déroulement de la démarche d'élaboration tributaire de la présence de personnes précises. Le remplacement de ces personnes est difficile.		ONF
Insincérité de la budgétisation initiale.	Sous ou surbudgétisation, mauvaise imputation ou non respect des règles d'imputation budgétaire.		- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire
Méconnaissance ou incompréhension des règles d'imputation budgétaire	La méconnaissance des règles d'imputation entre les enveloppes de fonctionnement et d'investissement compromettent la fiabilité de l'estimation budgétaire		Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires
Mauvaise estimation des recettes	Manque de précision dans l'estimation des ressources propres des services et composantes, Manque de précision dans l'estimation des recettes.		Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires
Mauvaise estimation des enveloppes de dépense	Les enveloppes (personnel, fonctionnement, investissement) qui regroupent les crédits à inscrire au budget sont mal évaluées, insuffisamment justifiées.		Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires BR
Déficit budgétaire lié à un usage inapproprié du fond de roulement des services à comptabilité distincte (CISR et SIUAPS).	Un fond de roulement important qui serait consommé en première intention pour financer un investissement pourrait générer un accroissement des amortissements pour les exercices futurs exposant le service au risque de déficit structurel.		- Procédure d'élaboration budgétaire - Conférence budgétaire
Mauvaise estimation des amortissements résultant des investissements des exercices précédents.	Une sur ou sous-estimation des amortissements impacte l'équilibre de l'enveloppe de fonctionnement.		Comité de suivi PPI
Mauvais rattachement des amortissements liés aux immobilisations créées dans l'exercice actuel	Sous-estimation des amortissements résultant des opérations d'immobilisation programmée		Comité de suivi PPI
Mauvaise estimation des tranches d'un PPI	L'affectation de crédits (AE) à une tranche fonctionnelle pour un projet d'investissement est non réalisée ou réalisée à tort, ou sur/sous-estimée. Dépendance à l'avancée des travaux et aux mises en paiement.		Comité de suivi PPI

3 – Rapport d'activité 2018

Lors de l'année 2018 :

- Le comité de pilotage s'est réuni 3 fois.
- Le groupe de travail en version plénière 3 fois.

En 2018, une présentation du dispositif de contrôle interne a été effectuée en Conseil d'administration (28/02/2018) et en commission des moyens (13/12/2018).

Une formation au CIBC a été réalisée à destination des cadres financiers et comptables le 6 novembre 2018.

1. Le déploiement du Contrôle Interne comptable (CIC)

Le tableau ci-après en fait la synthèse du déploiement de la documentation du contrôle interne par cycle.

Tableau de synthèse de la documentation interne
Maîtrise des risques comptables et financiers

Cycle	Cartographie des processus	Procédures globales validées	Corpus de procédures techniques	Auto Diagnostic	Organnigramme fonctionnel	Cartographie des risques	Plan d'actions	Recueil des fiches de contrôle	Plan de contrôle interne	Retour d'expérience
Paie	✓	✓	!	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Recettes	✓	✓	!	✓	✓	✓	✓			✓
Immobilisations	!	!	!	✓	✓	!				✓
Dépenses	✓	✓	✓		✓	✓	!			✓
Budget	✓				✓	✓				
Gestion des contrats de recherches	✓	!	!	✓	✓	✓	✓			✓
Trésorerie	✓	!	✓			✓				
Compte financier	✓	✓	!			✓				
Opérations comptables			✓		✓	!				
Comptabilité analytique	✓	✓			✓					

✓	.= Réalisé	!	.= En cours d'actualisation		.= Non réalisé

Mise à jour 28/01/2018

L'état détaillé du déploiement par cycle est présenté en annexe 3 : « Cartographie du déploiement de la documentation par cycles.

Etat d'avancement du plan d'actions :

Lors de l'année 2018, le plan d'action de maîtrise des risques adopté le 28 février 2018 a été partiellement réalisé.
Certaines actions sont en cours et se poursuivront lors des prochains exercices, notamment en ce qui concerne la révision des procédures de contrôle interne suite à la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique.

Plan d'actions 2018 -2019: Bilan

N° de l'action	Libellé de l'action	Échéance	Statut de l'action	Etat d'avancement
Actions transversales				
2018/01	Mise à jour de la cartographie des risques pour l'ensemble de l'établissement	2018-T3		Votée au CA de février 2018 A actualiser en 2019
2018/02	Mise en qualité des flux comptables: Fiabiliser les flux d'opérations comptables pour chaque type d'opération et répertorier les méthodes de travail	2018-T4	Action en cours à mettre à jour et compléter régulièrement	Action en cours Création de fiches de flux méthode et constitution d'un corpus de fiches de procédures et MOP: réalisées et à compléter
2018/03	Mise à jour des organigrammes fonctionnels par service	2018-T4	A reconduire annuellement	MAJ effectuée à l'automne 2018
2018/04	Mise en qualité des bases clients, fournisseurs et agents	2018-T3	A faire tous les 2 ans	Nettoyage des bases clients, fournisseurs et agents réalisé en avril 2018. Fiabilisation de la qualité de la base client à envisager.
2018/05	Mise en place d'un plan de contrôle interne des opérations comptables - Recenser et matérialiser les contrôles	2019-T1	Suite audit DRFIP / Suite retour CAC	Action initiée: liste des contrôles comptables réalisées A suivre et à compléter
2018/06	Analyser et fiabiliser les opérations liées à de l'imposition: TVA, IS, taxes foncières	2018-T3	Contrôles fiscaux	Action initiée Déclaration IS en cours de constitution
Actions par cycles				
2018/07	Cycle recettes: Finalisation du contrôle interne comptable et financier	2018-T3	Suite mise en œuvre GBCP	Mise à jour des cartographies et procédures globales réalisées Mise à jour des procédures techniques en cours. Mise à jour cartographie des risques réalisée. Rejoint le travail sur la mise en place de Chorus Pro recettes et de création d'un référentiel recettes.
2018/08	Cycle immobilisations: Mettre en qualité l'inventaire comptable	2018-T3		Action initiée. Bilan sur le CI cycle immobilisation effectué fin 2018.
2018/09	Cycle immobilisations et opérations comptables: Finaliser et pérériser le processus de fiabilisation comptable du patrimoine immobilier	2018-T4		Réalisé en grande partie. Pérénnisation à organiser. Transfert de biens depuis d'autres structures à prévoir.

N° de l'action	Libellé de l'action	Échéance	Statut de l'action	Etat d'avancement
2018/10	Cycle gestion des contrats de recherche: Adapter le dispositif de contrôle interne comptable suite à l'audit interne gestion des contrats de recherche - gestion internalisée	2018-T2		A finaliser
2018/11	Cycle dépenses (achat): Mise à jour de la documentation CI 1. Cartographie du processus global 2. Procédures globales et procédures pour chaque cas de gestion spécifique 3. Formation métiers	2019-T2	Suite mise en œuvre GBCP	Formations et ateliers métiers réalisés et à reconduire annuellement.
2018/11	Cycle dépenses: Formaliser et fiabiliser un processus d'apurement régulier des BC et SF (FNP compte 408)	2018-T3	Retour CAC	Fait en 2018. A reconduire annuellement.
2018/12	Cycle dépenses: Adapter le dispositif de CIC suite à l'audit interne gestion de déplacements	2019-T2	Suite mise en œuvre GBCP	Mise à jour du guide missions en cours. Audits missions annuels.
2018/13	Cycle paie: Mise en œuvre du plan d'action. Travail de mise à jour et formalisation des procédures de gestion	2018-T4		Suite au recensement des procédures à mettre à jour, poursuivre la mise à jour des procédures. A faire avec la mise en place de SIHAM.
2018/14	Cycle opérations comptables: Formaliser le suivi des comptes de classe 46 (débiteurs et créditeurs divers) et 47 (recettes à classer). Apurer ces comptes régulièrement	2018-T4		Action initié. A reconduire
2018/15	Cycle opérations comptables: Régies: poursuivre l'accompagnement des régies en activités et organiser des contrôles sur place dans un but de qualité et de sécurité comptable	2018-T3		Contrôle sur place initié. Formation aux régisseurs effectuée. A reconduire annuellement.
2018/16	Cycle trésorerie: En lien avec la fiabilisation des flux, analyser régulièrement les anomalies pour corriger les pratiques erronnées. Poursuivre la production des fiches de flux.	2018-T4		Production de fiches de flux pour améliorer la qualité de la saisie et donc la lecture du plan de trésorerie. Action à améliorer.
2018/17	Cycle compte financier: Editer le CF avec l'outil SIFAC, documenter procédure d'édition du compte financier (annexe, états réglementaires, tableaux annexes), pour bénéficier de l'expérience pour les CF ultérieurs.	2018-T1		Fait. Compte financier voté fin février 2018. Reste des états non édités depuis SIFAC. Action à reconduire.

1. Le déploiement du Contrôle Interne Budgétaire (CIB)

L'audition des acteurs positionnés dans la fonction budgétaire a permis d'identifier les pratiques et les points de risques budgétaires.

Enfin, l'analyse des tâches et des circuits budgétaires a conduit à adapter les outils formalisés du contrôle interne comptable existants, aux attentes du CIB.

Les travaux récents réalisés sont les suivants :

- L'élaboration d'une partie des cartographies des risques budgétaires pour les cycles prioritaires identifiés dans le plan d'action. L'évaluation et la priorisation des risques ont été menées par l'équipe projet en lien avec la référente CIB ;

- Sur le processus « PPI Travaux » :
  - L'élaboration de fiches de risques, d'une cartographie des risques et d'un tableau d'action pour chaque risque identifié ;
  - La proposition et l'élaboration d'un document d'engagement financier (fusion de deux documents) pour traçabilité et gain de temps.

- Sur le cycle « pilotage de la masse salariale » :
  - L'élaboration de deux cartographies de processus : « élaboration budgétaire » et « élaboration du suivi » de la masse salariale ;
  - La rédaction de la procédure générale de l'élaboration du suivi.

2. Niveau d'avancement du dispositif

Les réponses à l'enquête ministérielle annuelle relative au déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable (Cf. Annexe) donne des indications sur le niveau d'avancement de l'établissement dans ces domaines.

D'une façon générale, la documentation des procédures notamment comptables s'est étoffée en 2017 et 2018, certains cycles (recettes et gestion des contrats de recherche) ont fait l'objet de mises à jour.
L'organisation financière et comptable du CIC est stable.
Si les opérations de contrôle existent, elles restent insuffisamment tracées.

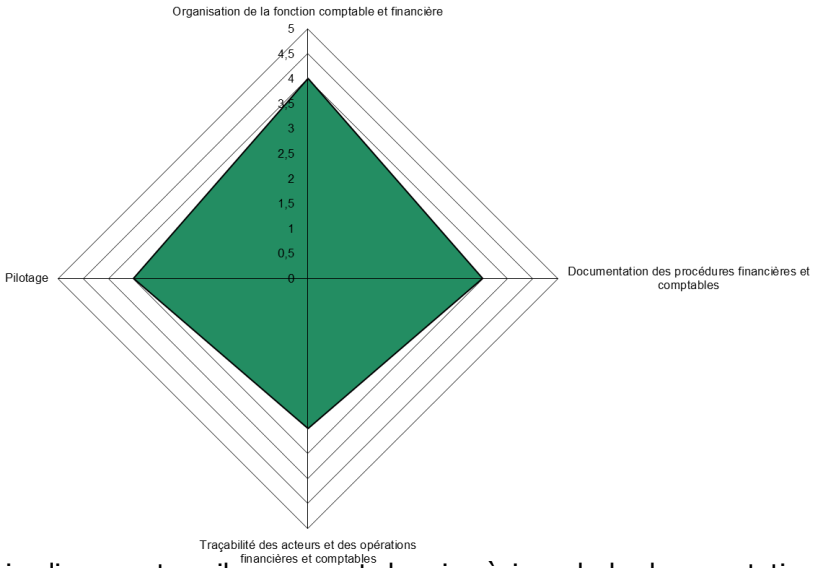

Le contrôle interne implique un travail permanent de mise à jour de la documentation interne du fait des évolutions réglementaires et/ou organisationnelles.

3. Plan d'actions pour 2018 et 2019

.

4.1 Plan d'actions du contrôle interne comptable

Le plan d'actions de maîtrise de risques comptables a été réactualisé pour l'exercice 2019. Les diverses recommandations de nos commissaires aux comptes et autorités de contrôle ont particulièrement été prise en considération.

Les priorités seront les suivantes :

- Poursuite du travail de rédaction des procédures techniques pour l'agence comptable dans un but de qualité comptable.
- Poursuite de la mise en qualité des flux financiers et comptables de la saisie à la production du compte financier.
- Cycle recettes : Mise en qualité de la base client et sécurisation juridique contre le risque de non-recouvrement, rédaction d'un référentiel recettes et mise en place de la dématérialisation des factures.
- Cycle immobilisations : Amélioration du process de transfert des comptes d'immobilisations en cours aux immobilisations en service, mise en qualité comptable de la base immobilisations.

Plan d'actions 2019

N° de l'action	Libellé de l'action	Échéance	Statut de l'action	Etat d'avancement
Actions transversales				
2019/01	Mise à jour de la cartographie des risques pour l'ensemble de l'établissement	2019-T2	A reconduire annuellement	
2019/02	Mise en qualité des flux comptables: Fiabiliser les flux d'opérations comptables pour chaque type d'opération et répertorier les méthodes de travail	2019-T4		Action initiée Création de fiches de flux méthode et constitution d'un corpus de fiches de procédures et MOP
2019/03	Mise à jour des organigrammes fonctionnels par service	2019-T4	A reconduire annuellement	Action récurrente Fait annuellement
2019/04	Actualisation du plan de contrôle interne des opérations comptables - Recenser les contrôles	2019-T4	Suite audit DRFIP / Suite retour CAC	A actualiser et à compléter annuellement
2019/05	Fiabiliser les opérations liées à de l'imposition sur les sociétés.	2019-T2	Contrôles fiscaux	IS 2014 réalisé
Actions par cycles				
2019/06	Cycle recettes: Finalisation du contrôle interne comptable et financier	2019-T3	Suite mise en œuvre GBCP	Finaliser le corpus des procédures techniques à destination des utilisateurs.
2019/07	Cycle recettes: fiabiliser la prise en charge des factures de recettes avec la mise à disposition d'un référentiel recettes et le déploiement de Chorus Pro	2019-T2		Initié
2019/08	Cycle Recettes: Mise en qualité des bases clients et sécurisation de la connaissance des états juridiques et financiers clients.	2019-T2		

N° de l'action	Libellé de l'action	Échéance	Statut de l'action	Etat d'avancement
2019/09	Cycle immobilisations: Améliorer la qualité des saisies des immobilisations (GESTIMMO et SIFAC): - Mise à jour de la documentation (cartographies, procédures) - formation des gestionnaires et référents	2019-T2	Février 2019 pour la mise à jour de la documentation - Avril 2019 pour la formation des gestionnaires	Format des formations arrêté (amphi pour les référents et atelier pour les gestionnaires) - planning en cours Rédaction des procédures en cours
2019/10	Cycle immobilisations: Mise en qualité de la base: - Inventaire tournant, localisations, nettoyage des bases…	2020-T4		En cours 3 phases sur 3 ans (2018 à 2020) - Phase 1 terminée sur le périmètre Doua Ouest et Centre
2019/10	Cycle immobilisations: Améliorer l'utilisation des fonctionnalités des logiciels Gestimmo et Sifac: - Edition de certificat d'inventaire - Déversements automatiques entre les logiciels	2019-T3		Demande d'assistance auprès de l'AMUE pour faire évoluer l'outil en cours de traitement - Une première solution a été proposée elle est en cours de test.
2019/11	Cycles immobilisations et opérations comptables: Patrimoine Immobilier: - Pérénniser le process de fiabilisation du patrimoine immobilier - Fiabiliser le process de transfert des immobilisations en cours de service - intégrer les bâtiments contrôles par l'UCBL actuellement dans le patrimoine d'autres entités	2019-T3		En cours pour l'intégration Fluidifier et simplifier les échanges pour les opérations de transferts.
2019/12	Cycle gestion des contrats de recherche - gestion internalisée: Adapter le dispositif de contrôle interne comptable: Finaliser la procédure de gestion	2019-T2		A finaliser
2019/13	Cycle Contrats de recherche - gestion externalisée: Compléter la documentation: - traitement des PAR - fiche de suivi formalisée pour l'ensemble des contrats gérés par l'UCBL	2019-T3		Action initiée à continuer
2019/14	Cycle contrats de recherche: Contrôles de cohérence entre les bases GOPA et comptabilité	2019/T4	Retours CAC	
2019/15	Cycle dépenses (achat): Mise à jour de la documentation CI 1. Cartographie du processus global 2. Procédures globales et procédures pour chaque cas de gestion spécifique 3. Formation métiers	2019-T2	Suite mise en œuvre GBCP	
2019/16	Cycle dépenses: Renouveler annuellement le processus d'apurement régulier des BC et SF (FNP compte 408)	2019-T4	Retour CAC	
2019/17	Cycle dépenses - Missions: Adapter la documentation: cartographie des processus, procédures financières et comptables	2019-T3	Suite mise en œuvre GBCP	En cours
2019/18	Cycle paie: Actualiser le plan de contrôle comptable de paie	2019-T3		
2019/19	Cycle opérations comptables: Régies: poursuivre l'accompagnement des régies en activités et organiser des contrôles sur place dans un but de qualité et de sécurité comptable	2019-T3		Initié en 2017-2018

N° de l'action	Libellé de l'action	Échéance	Statut de l'action	Etat d'avancement
2019/20	Cycle compte financier: Mise à jour de la cartographie du processus de production du compte financier	2019-T1		
2019/21	Cycle Compte financier: Elaborer les calendriers prévisionnels (certification CAC et calendrier de gestion de fin d'exercice) très en amont.	2019-T2		
2019/22	Cycle compte financier: Améliorer la qualité des comptes consolidés: - Fiabiliser la connaissance du périmètre du groupe UCBL - Améliorer la qualité des échanges des flux intra groupes	2019-T2		Initié en 2017-2018
2019/23	Cycle Trésorerie: Améliorer le processus de prévisions: - formaliser la méthode d'élaboration du plan de trésorerie - Améliorer les prévisions des oparations pour comptes de tiers sur les conventions - Revoir les prévisions de flux de TVA	2019-T4		

4.1 Plan d'actions du contrôle interne budgétaire

Le plan d'action de déploiement du contrôle interne budgétaire 2019 comprend 7 actions :

1. Présentation au CA du plan d'action et des travaux réalisé, conjointement avec le CIC et la cellule d'audit interne, dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise des risques ;
2. Poursuite de la phase de sensibilisation et d'implication des acteurs de la chaîne financière au projet CIB en organisant des réunions régulières d'information et de formation ;
3. Finalisation à court terme la rédaction des procédures générales des processus « Masse salariale » et « dépense », la cartographie des risques du processus « suivi budgétaire » et le plan d'action du processus « élaboration budgétaire » ;
4. Poursuite du travail sur les différents cycles : le suivi des actions menées par les groupes de travail sera programmé une fois par mois avec le référent CIB afin de faire le point d'évolution de la démarche ;
5. Poursuite de la mise à disposition des informations CIB sur le réseau intranet et assurer son actualisation régulière ;
6. L'élaboration d'un plan de contrôle interne évaluant quels types de contrôles à posteriori (non intégrés aux procédures) peuvent être envisager par processus. Le plan devra en fixer la nature, la fréquence, la formalisation et l'archivage Ce contrôle s'ajoute aux contrôles intégrés aux procédures c'est-à-dire aux contrôles effectués par les opérationnels (autocontrôles et contrôles mutuels) et aux contrôles de supervision réalisés par l'encadrement ;
7. L'évaluation du dispositif par un rapport annuel d'activité est une garantie de l'adaptation du CIB aux évolutions de l'université et de l'assurance de la régularité des actions réalisées.

PLANIFICATION DU DEPLOIEMENT DU CONTRÔLE INTERNE BUDGETAIRE

N° de l'action	Libellé de l'action	Planification 2019 par trimestre			
		T1	T2	T3	T4
2019/01	Présentation au CA du plan d'action et des travaux réalisés, conjointement avec le CIC				
2019/02	La sensibilisation des acteurs de la chaîne financière				
2019/03	Poursuite des travaux				
4.1	*Actions de maîtrise pour le cycle "élaboration budgétaire"*				
4.2	*Priorisation des risques et actions de maîtrise pour le cycle "suivi budgétaire"*				
4.3	*Actions de maîtrise pour le cycle "gestion des conventions"*				
4.4	*Identifications et actions de maîtrise pour le cycle" programmation pluriannuelle "*				
4.5	*Finalisation de la procédure procédure de " pilotage de la masse salariale "*				
4.6	*L'élaboration de la cartographie des risques "Pilotage de la masse salariale " et identification d'actions*				
4.7	*Finalisation de la cartographie des risques "Exécution budgétaire" et identification d'actions*				
2019/04	La communication : mise à disposition des informations sur le réseau intranet				
2019/05	L'élaboration d'un plan de contrôle interne				
2019/06	L'évaluation de la démarche : programmation du calendrier d'évaluation				

III – L'audit interne à l'UCBL

Suite au renouvellement des instances de l'UCBL en 2016, le comité d'audit interne a vu sa composition évoluer.

Le comité d'audit interne ne s'est pas réuni au cours de l'exercice 2018.

A ce titre, la programmation 2019 n'a pas encore été arrêtée.

Annexes

Annexe 1 : Cadre juridique

Annexe 2 : Composition du Groupe d'élaboration des normes et responsables de cycles

Annexe 3 : Cartographie d'avancement de la documentation par cycles

Annexe 4 : Cycle recettes : Cartes des risques

Annexe 5 : Cycle Budget : Cartographie des risques

Annexe 6 : Cyce Contrats de recherche : Cartographie des risques

Annexe 7 : Points ayant faits l'objet de présentation en GEN

Annexe 8 : Illustration de quelques actions réalisées en 2018

Annexe 9 : Liste des procédures techniques créées ou mises à jour en 2018

Annexe 10 : Réponse à l'enquête ministérielle annuelle

ANNEXE 1 : Cadre juridique

L'exigence de qualité comptable est consacrée par un corpus juridique qui s'impose aux établissements publics nationaux dont les universités.

1. La Constitution du 4 octobre 1958 - Article 47-2.

« Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière ».

En tant qu'administrations publiques, les établissements publics nationaux dont les Universités, sont soumis à cette disposition constitutionnelle.

2. La Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) du 1er août 2001 - Articles 27 et 31

« Les comptes de l'Etat doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière ».

« Les comptables publics (…) s'assurent notamment de la sincérité des enregistrements comptables et du respect des procédures ».

Les Universités, en tant qu'opérateurs de l'Etat, sont valorisées dans les comptes de l'Etat et sont donc concernées par cet objectif de la LOLF.

3. La loi du 1er août 2003 de sécurité financière,

Cette loi prévoit que les établissements publics ayant des comptes consolidés sont soumis à l'obligation de certification.

4. La loi relative aux libertés et responsabilités des Universités (LRU), du 10 août 2007

Le passage aux responsabilités et compétences élargies a entrainé deux conséquences directement liées à l'exigence de qualité comptable des universités.

- le renforcement de l'exigence de maîtrise des risques financiers et comptables,
- la certification des comptes par un commissaire aux comptes.

5. La circulaire DGFIP du 1er juin 2011 sur la mise en œuvre d'une démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF)

Cette circulaire pose le cadre méthodologique et les modalités du renforcement du contrôle interne et financier (CICF) mise en œuvre par les opérateurs de l'Etat.

6. Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – Article 215

Le décret impose la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable dans chaque organisme. Concernant le contrôle interne :

« … Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable… »

7. Arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables, pris en application de l'art. 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2015 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Cet arrêté définit le cadre de référence des contrôles budgétaires et comptables (objectifs, périmètres, acteurs).

L'organe délibérant, informé de l'état de déploiement doit valider le plan d'actions établi sur la base de cartographie des risques budgétaires et des risques comptables.

8. La circulaire du 9 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019

Le déploiement des contrôles internes budgétaires et comptables fait l'objet d'un point d'attention particulier de cette circulaire. Il doit faire l'objet d'une des priorités des organismes. Les objectifs de pilotage de la démarche sont réaffirmés : les organismes devront en premier lieu disposer d'outils de pilotage (cartes des risques et plans d'actions, formalisés et actualisés). En outre, les organismes doivent évaluer la qualité et la pertinence du dispositif de contrôles internes budgétaires et comptables.

ANNEXE 2 : Composition du Groupe d'élaboration des normes

Mise à jour 13/02/2019

Comité de pilotage	
Pierre BAILLET	Contrôleur de gestion
Oiasfi CHAABNIA	DGSA - Directeur des services financiers
Cécile JULIEN	Contrôleur interne / Agence comptable
Jean-François KAPPS	Agent comptable
	Référent contrôle interne budgétaire

Membres du groupe de travail : *Membres du comité de pilotage + …*	
Benoît BESSENAY	Responsable du service Paie et aide au pilotage / DRH
Sophia BOURAHLA	Cellule SIFAC
Marie-Nolwen CANTINAT	Responsable pôle comptabilité générale / Agence comptable
Emilie COME	Responsable pôle dépense / Agence comptable
Jeannine CREUNET	Responsable PGF Doua /DSF
Rémi CROELLA	Responsable du service recettes - recouvrement - contrôle de la paie / Agence comptable
Olivier GIGNOUX	Cellule SIFAC
Khadija HAMRANI	Direction du budget / DSF
Lydwine MINOT	Responsable du service de l'achat / DSF
Valérie POPULO	Responsable du service partenariat / DSF
Yann QUIRION	Responsable de la direction du budget / DSF
Gilles RECH	Directeur des systèmes d'information
Nicolas TIBERGHIEN	Responsable PGF Santé / DSF

Groupe d'Elaboration des Normes Comptables
Responsables de cycle

Mise à jour 13/02/2019

CYCLE	RESPONSABLE
Paie	Benoît BESSENAY
Recettes	Yann QUIRION
Immobilisations	Sophia BOURAHLA
Dépenses	Oiasfi CHAABNIA
Budget	Yann QUIRION
Gestion des contrats de recherche	Valérie POPULO
Trésorerie	Marie-Nolwen CANTINAT
Compte financier	Jean-François KAPPS
Opérations comptables	Jean-François KAPPS
Comptabilité analytique	Pierre BAILLET

Cycle	CIC	CIB
Paie – Masse salariale	●	●
Recettes	●	●
Immobilisations	●	●
Dépenses	●	●
Budget - Programmation		●
Gestion des contrats de recherche	●	●
Trésorerie	●	●
Compte financier	●	
Opérations comptables	●	
Comptabilité analytique		●

Annexe 3 : Cartographies du déploiement de la documentation par cycle

MAÎTRISE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS
CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS - 19/12/2018

Cycle	Responsable de cycle	Cartographie des processus		EMR ou autodiagnostic	Cartographie des risques	Plan d'actions	Procédures globales		Liste des retours d'expérience présentés	Prévu au plan d'actions
		Intitulé du processus	Date du doc				Intitulé	Date du document		
Paie	**B.Bessenay**	Paie	05/02/2015	05/11/2014	15/06/2015	07/07/2015	Paie	sept-11	Mars 2014: Présentation du plan de contrôle interne a posteriori Sept 2016: GEN Retour sur le plan d'actions	Documentation en cours de révision MAJ de procédures principales pour fin automne 2017 - A relancer.
		Pilotage	13/03/2015							
Recettes	**I. Trankova**	Recettes rattachées à un seul exercice	25/10/2016	24/04/2012	13/12/2018	20/03/2014	Recettes rattachées à un seul exercice	30/11/2016	GEN oct 2015: Mise en qualité base tiers (projet) GEN avril 2016: retour sur le plan d'actions GEN avr 2017: point avancement MAJ documentation	MAJ en cours de la documentation - GT CI en cours (depuis 2016)
		Recettes concernant les actions pluriannuelles	08/11/2016				Recettes concernant les actions pluriannuelles	10/04/2017		
		Recouvrement d'une créance	08/11/2016				Recouvrement d'une créance	13/02/2017		
		Recouvrement contentieux des créances	24/01/2017				Recouvrement contentieux des créances	14/02/2017		
		Régie	En cours				Régie	En cours		
Immobilisations	**S.Bourahla**	Immobilisations corporelles	16/04/2010	04/04/2012		01/09/2013			Avr 2015: Point avancement Gestimmmo	Finalisation CI et mise en qualité comptable à prévoir.
		Immobilisations incorporelles	16/04/2010							
		Immobilisations financières Participations financières	16/04/2010							
		Immobilisations financières - Dons et legs	16/04/2010							

Cycle	Responsable de cycle	Cartographie des processus		EMR ou autodiagnostic	Cartographie des risques	Plan d'actions	Procédures globales		Liste des retours d'expérience présentés	Prévu au plan d'actions
		Intitulé du processus	Date du doc				Intitulé	Date du document		
Dépenses	**O. Chaabnia**	Achat de fournitures ou services	20/12/2010	24/02/2012	22/06/2012 version provisoire	07/2012 Version provisoire	Achat de fournitures ou de services	10/09/2013	GEN sept 2013: Présentation du traitement dématérialisé des factures GEN mars 2014: Retour d'expérience sur la dématérialisation des factures GEN juill 2015: Présentation carte achat GEN juill 2015: Présentation audit "Gestion des déplacements des agents" GEN oct 2015: mise en qualité base tiers (projet) GEN janv 2017: risque de fraude par usurpation d'identité	Adapter le dispositif de CI suite à la dématérialisation et à la GBCP Adapter le dispositif de CICF suite à l'audit interne frais de déplacements
		Missions	28/04/2010		12/07/2012 vers temporaire non validé		Gestion des missions	01/03/2011		
							Guide missions	01/05/2014		
		Prestations internes	10/04/2012				Note nouvelle procédure PI Prestations et transferts internes	19/01/2017		
		Traitement dématérialisé des factures fournisseurs	14/03/2014							
Budget	**I.Trankova**	Suivi budgétaire	01/09/2017		dec 2018		Elaboration budgétaire	05/05/2011		Documentation CI en cours dans le cadre du CIB
		Elaboration budgétaire	01/09/2017				Contrats d'objectifs et de moyens	25/05/2011		
Gestion des contrats de recherche	**V.Populo**	Gestion des contrats de rech dont l'ingénierie est externalisée	03/05/2017	22/03/2012	dec 2018	02/07/2012 Incomplet	Contrat de recherche dont l'ingénierie est externalisée	07/06/2017	GEN juill 2014: Harmonisation de la création des EOTP GEN oct 2014: Présentation des mise en œuvre suite au rapport d'audit sur les contrats gestion internalisée GEN oct 2015: Point étape déploiement module conventions GEN avr 2017: point avancement MAJ documentation 22 nov 2018: formation aux procédures de gestion	Finaliser la procédure contrat de receches dont l'ingénierie est internalisée
		Gestion des contrats de rech dont l'ingénierie est internalisée	03/05/2017				Contrat de recherche dont l'ingénierie est internalisée	26/05/2010		
Trésorerie	**M.-N. Cantinat**	Elaboration du plan de trésorerie	09/12/2015							Documentation à compléter
Comptes financiers	**J.F. Kapps**	Etats financiers	24/07/2015				Etats financiers	24/07/2015		
Opérations comptables	**J.F. Kapps**	Provisions	01/03/2010							
Comptabilité analytique	**P. Baillet**	Comptabilité analytique	01/09/2017						Présentation méthodologie en GEN du 28/01/2016 et du 12/01/2017 Présentation en GEN du 28/09/2017	

Cycle	Responsable de cycle	Champ concerné *Budget et CF 2017*	Cartographie des processus		EMR ou autodiagnostic	Cartographie des risques	Plan d'actions	Procédures globales		Liste des retours d'expérience présentés	Prévu au plan d'actions
			Intitulé du processus	Date du doc				Intitulé	Date du document		
Gestion des contrats de recherche	**V.Populo**		Gestion des contrats de rech dont l'ingénierie est externalisée	03/05/2017	22/03/2012	02/07/2012	02/07/2012 Incomplet	Contrat de recherche dont l'ingénierie est externalisée	07/06/2017	GEN juill 2014: Harmonisation de la création des EOTP GEN oct 2014: Présentation des mise en œuvre suite au rapport d'audit sur les contrats gestion internalisée GEN oct 2015: Point étape déploiement module conventions GEN avr 2017: point avancement MAJ documentation 22 nov 2018: formation aux procédures de gestion	Finaliser la procédure contrat de receches dont l'ingénierie est internalisée
			Gestion des contrats de rech dont l'ingénierie est internalisée	03/05/2017				Contrat de recherche dont l'ingénierie est internalisée	26/05/2010		
Trésorerie	**M.-N. Cantinat**		Elaboration du plan de trésorerie	09/12/2015							Documentation à compléter
Comptes financiers	**J.F. Kapps**		Etats financiers	24/07/2015				Etats financiers	24/07/2015		
Opérations comptables	**J.F. Kapps**		Provisions	01/03/2010							
Comptabilité analytique	**P. Baillet**		Comptabilité analytique	01/09/2017						Présentation méthodologie en GEN du 28/01/2016 et du 12/01/2017 Présentation en GEN du 28/09/2017	

Annexe 4 : Carte des risques cycle Recettes

Source (Référence du RCI concerné)	Activité	Risque(s) à maîtriser	Probabilité de Réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque (2)	Niveau de contrôle (3)	Priorité de traitement du risque (1x2x3)	Piste au plan d'action
1) RISQUES RECETTES (TOUS LES PROCESS)							
Réferentiel ministère Cartographie des risques 2017	Transmission des éléments de la commande de vente au service gestionnaire financier de recettes.	Absence de pièces justificatives ou pièces justificatives erronées.	2	2	2		Référentiel recettes à venir notamment pour des recettes "particulières"
Réferentiel ministère Cartographie des risques 2017	Transmission des éléments de la commande de vente au service gestionnaire financier de recettes.	Absence de signatures, de référence et datation des documents (conventions, bons de commande,..)	3	4	3		Informations par la cellule SIFAC et l'ordonnateur, formations aux gestionnaires, notamment pour renseigner les références clients. Réunion d'échanges avec les structures les plus concernées.
Réferentiel ministère Cartographie des risques 2017	Transmission des éléments de la commande de vente au service gestionnaire financier de recettes.	Erreur sur le montant de la recette (absence de détail dans la facture)	1	2	2		
Réferentiel ministère Cartographie des risques 2017	Transmission des éléments de la commande de vente au service gestionnaire financier de recettes.	Transmission en doublon d'une demande ou doublon de factures	1	1	2		
Réferentiel ministère Cartographie des risques 2017	Transmission des éléments de la commande de vente au service gestionnaire financier de recettes.	Non transmission de recettes (oubli de facturation) ou transmission tardive (hors exercice)	4	3	3		Suivre du taux d'exécution des recettes. Informer/ former les gestionnaires sources de recettes. Echange à organiser avec les structures particulièrement concernées à prévoir pour anticiper les flux financiers. Mieux identifier les sources de recettes. Lister les recettes à "pb" pour les cibler et transmettre l'information à l'ordonnateur.
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Erreur au niveau de la création de client avec le risque de non-déclenchement des relances	1	2	1		Mettre en qualité annuellement la base clients à partir des extractions SIFAC spécifiques. Attention aux clients "agents" suite à la mise en place RGPD.
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Utilisation excessive des clients génériques	1	2	1		

Source (Référence du RCI concerné)	Activité	Risque(s) à maîtriser	Probabilité de Réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque (2)	Niveau de contrôle (3)	Priorité de traitement du risque (1x2x3)	Piste au plan d'action
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Création de doublon de clients	3	2	3		Bien homogénéiser la saisie des clients
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Erreur au niveau de l'imputation budgétaire	3	1	2		Vérifier l'importance ou non des mauvaises imputations, notamment au niveau des paramétrages SIFAC. Vérifier les incohérences de paramétrages.
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Erreur au niveau de l'application de la TVA	4	4	4		Faire une analyse du dernier contrôle TVA et informer les structures concernées pour correction. Se former sur les règles de territorialité. Renseigner en ce sens le référentiel Recettes pour améliorer la qualité des saisies.
Réferentiel ministère	Emission de l'ordre de recette	Erreur ou carence dans la chaîne de transmission ordonnateur - agence comptable	1	1	2		Dématérialisation des transmissions de pièces
Etablissement		Mauvaise évaluation des PAR ou PAR non identifiés	3	2	3		Procédure à communiquer aux structures pour identifier d'éventuels PAR/PCA
Réferentiel ministère Audit DRFIP 2016	Contrôle des pièces et visa de la facture	Tarifs manquants ou non-actualisés	3	3	3		Un guide des tarifs?
Réferentiel ministère	Contrôle des pièces et visa de la facture	Erreur au niveau de l'imputation comptable	2	2	3		Plus de contrôles thématiques.
Réferentiel ministère	Contrôle des pièces et visa de la facture	Problème de l'authenticité et de la délégation de signature	3	3	1		Revoir les obligations pour l'établissement dans ce domaine.
Réferentiel ministère	Contrôle des pièces et visa de la facture	Documents comptables ou factures et pièces justificatives classées de manière impropre	1	3	2		
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017 Rapport CAC Contrôle interne 2018	Suivi des recettes	Existence de créances clients anciennes qui ne sont pas analysées puis traitées (dépréciation). Risque de fausser l'image du patrimoine financier de l'établissement.	3	3	3		Travail d'apurement des contrats pluriannuels en cours. Lien avec les créanciers institutionnels les plus importants en cours. Analyse des stocks de créances à suivre
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Suivi des recettes	Mauvais traitement et non exhaustivité dans le suivi des recettes (problème d'identification des recettes, mauvais rattachement, erreur d'imputation, rapprochement erroné, relances non enclenchées, absence de transmission entre services, encaissement non signalés, non encaissement....)	3	3	2		Analyse du 4111.
Réferentiel ministère	Envoi ou non de la facture au client	Oubli d'envoi d'une facture au client et donc d'une relance qui n'a pas lieu d'être	3	2	3		Chorus Pro pour certains clients

Source (Référence du RCI concerné)	Activité	Risque(s) à maîtriser	Probabilité de Réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque (2)	Niveau de contrôle (3)	Priorité de traitement du risque (1x2x3)	Piste au plan d'action
2) RISQUES RECETTES (PROCESS REGIES)							
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Régies	Risque de fraude ou de manque de fiabilité des opérations de régies. Encaissements en dehors du cadre de la régies	4	3	3		Contrôles sur place
Audit DRFIP 2016	Régies	Régie: absence de tenue de comptabilité dans les régies Absence de registres obligatoires.	4	2	3		Process de réduction du nombre de régies au profit des mandataires (dès absence de numéraire).
3) RISQUES RECETTES (PROCESS CHEQUES)							
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Encaissement	Circuit des chèques avec plusieurs entrées possibles des chèques (risque de perte, encaissement frauduleux…)	2	2	2		
Rapport CAC 2018	Encaissement	Risque de fraude ou d'erreur aux chèques car le rapprochement est effectué par la même personne qui a fait la saisie.	3	2	2		
Réferentiel ministère	Encaissement	Chèques et chèques-vacances ayant dépassé la date de validité	4	4	2		Formation aux gestionnaires réceptionnaires
Réferentiel ministère	Rapprochement des pièces	Risque d'envoi de plusieurs chèques pour une même facture.	1	3	1		Faire diminuer les paiements par chèques au niveau de l'établissement
4) RISQUES RECETTES (PROCESS FORMATION CONTINUE)							
Rapport CAC 2018	Emission de l'ordre de recette	Risque de validité et d'exhaustivité dûe à l'absence de rapprochement automatique entre SIFAC et FCA Manager	4	1	2		
Rapport CAC 2018	Emission de l'ordre de recette	Recettes FC Confirmation avec les CFA: Formasup envoie une confirmation à chaque clôture pour l'arrêté comptable Risque de validité et d'exhaustivité Absence d'envoi de confirmation de la part des autres organismes	3	1	1		
Référentiel ministère	Transmission des documents signés pour émission de la facture	Absence des feuilles d'émargement à transmettre aux gestionnaires	4	4	2		Relances auprès des ordonnateurs
Référentiel ministère	Recouvrement	Absence de concertation entre l'Agence Comptable et FOCAL/IUT pour l'enclenchement du recouvrement	2	2	2		Tableau de suivi avec FOCAL Echanges réguliers avec l'IUT

Source (Référence du RCI concerné)	Activité	Risque(s) à maîtriser	Probabilité de Réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque (2)	Niveau de contrôle (3)	Priorité de traitement du risque (1x2x3)	Piste au plan d'action
2) RISQUES RECETTES (PROCESS REGIES)							
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Régies	Risque de fraude ou de manque de fiabilité des opérations de régies. Encaissements en dehors du cadre de la régies	4	3	3		Contrôles sur place
5) RISQUES RECETTES (PROCESS RECETTES PLURI ANNUELLES)							
Réferentiel ministère	Réalisation d'un état régulier des dépenses	Risque de trop-perçu sur les contrats (reliquats) Risque de devoir reverser aux financeurs	3	1	2		Workflows GOPA existants. Paramétrage des wrokflows dans la CJ20N à mettre en œuvre. Actualiser les gestionnaires dans les logiciels de suivi (GOPA).
Réferentiel ministère	Contrôle de l'éligibilité des dépenses par rapport au projet	Risque d'établir une facture de vente pour des dépenses inéligibles	2	3	2		Facture de solde uniquement lorsque l'encaissement est réellement reçu
Réferentiel ministère	Préparation des élements de la commande de vente	Encaissements sans titre de recette	4	4	3		Appel de fond émis avant l'encaissement pour pouvoir analyser et relancer si nécessaire
Réferentiel ministère	Rapprochement des pièces	Risque de rapprochement erronées (exercice comptable..)	2	2	2		
Rapport CAC 2018	Suivi des dépenses	Risque de validité et d'exhaustivité dûe à l'absence de rapprochement automatique entre SIFAC et GOPA	4	2	2		
6) RISQUES RECETTES (PROCESS RECOUVREMENT)							
Réferentiel ministère	Délais de relance	Risques de relance qui n'ont pas lieu d'être	2	2	2		
Réferentiel ministère	Cas de poursuite du débiteur	Risque d'émission de recettes pour des clients en ANV	2	3	3		Voir si légalement il est possible de refuser ces clients Voir s'il est possible de faire un suivi (alerte) dans SIFAC.
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Délais de relance	Relances non enclenchées	2	4	2		Traitement de la base client en amont
Cartographie globale des risques plan d'actions 2017	Délais de relance	Délais de recouvrement trop longs ou absence de recouvrement	2	3	2		Meilleure maîtrise des échéanciers depuis 2018. Passage plus systématique au contentieux.
Audit DRFIP 2016	Délais de relance	Absence de procédure en matière d'octroi des délais de paiement	2	2	2		Formaliser en 2018 Formaliser la procédure en interne
Etablissement	Titrage recettes	Absence de facturation d'acompte sur des contrats à risques (notamment clients non résidents)	2	4	3		Voir avec l'ordonnateur pour faire des factures d'acompte.

Annexe 5 : Cartographies des risques budgétaires

Risque							Probabilité de réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque(2)	Niveau de maitrise (3)	Criticité (1X2X3)	Dispositif de maîtrise en place
Processus	Aspect du processus	Risques	Libellé du risque	Description risque	Effets et conséquences	Critères Art 170 GBCP					
Elaboration budgétaire	Méthode d'élaboration	P1.R1	Absence de cadrage et de méthode pour l'élaboration du budget	Les méthodes d'élaboration du projet de budget ne sont pas définies ou diffusées. Les procédures internes ne sont pas formalisées, ou insuffisamment.	Programmation d'un budget erroné induisant des difficultés d'exécution. Atteinte des objectifs incertaine. L'estimation des dépenses, des recettes et des besoins en AE et CP qui en découlent, est fondée sur des données erronées ou incomplètes. Non-respect des délais réglementaires d'élaboration budgétaires.	Sincérité Exactitude Justification	1	5	1	5	- Procédure d'élaboration budgétaire (renvoi à la réglementation en vigueur) - Process d'élaboration budgétaire
		P1.R2	Non-application ou mauvaise prise en compte des procédures d'élaboration du budget.	Le calendrier, les procédures d'élaboration ne sont pas respectés ou ne sont que partiellement suivis.	Programmation d'un budget erroné induisant des difficultés d'exécution. Atteinte des objectifs incertaine. L'estimation des dépenses, des recettes et des besoins en AE et CP qui en découlent, est fondée sur des données erronées ou incomplètes. Non-respect des délais réglementaires d'élaboration budgétaires.	Exactitude Sincérité Justification	1	5	2	10	- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire
		P1.R3	Mauvaise qualité des données de prévision budgétaire	Les états de comptabilité budgétaire qui permettent de construire le budget s'appuient sur des données : - erronées (mal valorisées, divergentes selon les différentes sources), - non exhaustives, - mal imputées, - mal rattachées.	Difficulté à élaborer un budget répondant aux critères GBCP Difficulté à établir des objectifs SMART	Qualité de la comptabilité budgétaire	3	3	2	18	Pôles de gestion -Homogénéisation des extractions et des enquêtes budgétaires
		P1.R4	Absence de visibilité des grands projets d'investissement	Le cout d'un projet n'est pas évalué (pas de plan de financement) ou est mal-évalué. Les reports de crédits dans le cadre des PPI ne sont pas correctement assurés.	Incapacité à mener à bien un projet avec le budget programmé. Ecart avec un taux de réalisation optimal. Impact négatif sur le fond de roulement.	Totalité Exactitude Bon rattachement	3	4	3	36	Procédure PPI
		P1.R5	Manque d'expertise et de compétence au sein des services et composantes pour l'élaboration budgétaire	Difficultés à retranscrire dans une programmation budgétaire l'impact de nombreuses variables (les questions spécifiques relevant de la comptabilité, des RH, de la politique achat etc.).	Programmation d'un budget erroné induisant des difficultés d'exécution. Insoutenabilité budgétaire. L'estimation des dépenses, des recettes et des besoins en AE et CP qui en découlent, est fondée sur des données erronées ou incomplètes.	Exactitude Justification Sincérité	2	3	2	12	Accompagnement par la DSF et les PGF
		P1.R6	Orientations stratégiques inadaptées ou insuffisamment explicitées	La stratégie: - ne prend pas en compte les évolutions du contexte ou des paramètres externes déterminants de l'activité des services ; -méconnait certains aspects opérationnels et leur priorité ; -ne prend pas en compte les dépenses obligatoires et inéluctables issues des priorités des années précédentes ; -elle n'est pas cohérente avec les stratégies RH ministérielle et inter ministérielle ; -elle ne respecte pas le cadrage pluriannuel de l'établissement.	Incapacité à atteindre les objectifs. Insoutenabilité budgétaire.	Qualité de la programmation budgétaire	3	4	3	36	DOB Note de cadrage
		P1.R7	Cadrage budgétaire d'une composante ou service non raccordée à la politique et au cadrage de l'établissement	Non prise en compte des objectifs de l'établissement, ou objectifs non-pertinents.	Pénalise les résultat de l'UCBL.	Sincérité Exactitude	3	2	2	12	- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire - Conférences budgétaires
		P1.R8	Concentration de l'expertise budgétaire en un nombre réduit de personnes	L'hypertechnicisation des questions budgétaires rend le bon déroulement de la démarche d'élaboration tributaire de la présence de personnes précises. Le remplacement de ces personnes est difficile.	Non-respect des délais réglementaires d'élaboration budgétaires. Erreurs.	Présentation Exactitude	4	4	3	48	ONF
	Estimation budgétaire	P1.R9	Insincérité de la budgétisation initiale.	Sous ou surbudgétisation, mauvaise imputation ou non respect des règles d'imputation budgétaire.	Programmation d'un budget erroné induisant des difficultés d'exécution. L'estimation des dépenses, des recettes et des besoins en AE et CP qui en découlent, est fondée sur des données erronées ou incomplètes.	Sincérité Imputation	2	2	2	8	- Procédure d'élaboration budgétaire - Process d'élaboration budgétaire
		P1.R10	Méconnaissance ou incompréhension des règles d'imputation budgétaire	La méconnaissance des règles d'imputation entre les enveloppes de fonctionnement et d'investissement compromettent la fiabilité de l'estimation budgétaire	Résultat budgétaire faussement équilibré si glissement en faveur des investissements A l'inverse, charges de fonctionnement surévaluées et taux de réalisation inatteignable si glissement en faveur du fonctionnement	Sincérité Imputation	3	3	2	18	Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires
		P1.R11	Mauvaise estimation des recettes	Manque de précision dans l'estimation des ressources propres des services et composantes, Manque de précision dans l'estimation des recettes.	Insoutenabilité budgétaire	Exactitude Sincérité	2	2	2	8	Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires
		P1.R12	Mauvaise estimation des enveloppes de dépense	Les enveloppes (personnel, fonctionnement, investissement) qui regroupent les crédits à inscrire au budget sont mal évaluées, insuffisamment justifiées.	Retards de paiement, difficultés à régler les fournisseurs et/ou les agents. Taux de rigidité budgétaire élevé (diminution des capacités d'action des composantes et services). Difficultés à lancer des projets d'investissements (ex: plafond de fongibilité asymétrique).	Exactitude Sincérité	3	3	3	27	Accompagnement par la DSF et les PGF Conférences budgétaires BR
		P1.R13	Déficit budgétaire lié à un usage inapproprié du fond de roulement des services à comptabilité distincte (CISR et SIUAPS).	Un fond de roulement important qui serait consommé en première intention pour financer un investissement pourrait générer un accroissement des amortissements pour les exercices futurs exposant le service au risque de déficit structurel.	Insoutenabilité budgétaire	Exactitude Sincérité	4	5	3	60	- Procédure d'élaboration budgétaire - Conférence budgétaire
		P1.R14	Mauvaise estimation des amortissements résultant des investissements des exercices précédents.	Une sur ou sous-estimation des amortissements impacte l'équilibre de l'enveloppe de fonctionnement.	Compensation par le fond de roulement. Inexactitude de l'enveloppe d'investissement. Insoutenabilité budgétaire	Exactitude Sincérité Totalité	3	5	3	45	Comité de suivi PPI
		P1.R15	Mauvais rattachement des amortissements liés aux immobilisations créées dans l'exercice actuel	Sous-estimation des amortissements résultant des opérations d'immobilisation programmée	Manque de fiabilité de la qualité de la comptabilité budgétaire Résultat budgétaire faussement équilibré	Exactitude Sincérité Totalité	3	5	4	60	Comité de suivi PPI
		P1.R16	Mauvaise estimation des tranches d'un PPI	L'affectation de crédits (AE) à une tranche fonctionnelle pour un projet d'investissement est non réalisée ou réalisée à tort, ou sur/sous-estimée. Dépendance à l'avancée des travaux et aux mises en paiement.	Inexactitude de l'enveloppe d'investissement. Equilibre global	Totalité Exactitude Bon rattachement	3	4	3	36	Comité de suivi PPI

Annexe 6 : Cartographies des risques Contrats pluri annuels

Risque						Probabilité de réalisation du risque (1)	Impacts - Gravité en cas de réalisation du risque(2)	Niveau de maitrise (3)	Criticité (1X2X3)	Dispositif de maîtrise en place	Action à mettre en place
Aspect du processus	Risques	Libellé du risque	Description risque	Effets et conséquences	Critères Art 170 GBCP						
Elaboration de la convention	R1.1	Dépendance à l'égard des filiales pour les contrats externalisés	Perte de moyens d'action de la DSF/SRP sur l'estimation des ressources en regard des objectifs fixés	Insoutenabilité Prélèvement sur le budget propre de la structure de recherche	Exactitude Soutenabilité	3	4	2	24	Validation de l'annexe financière par: -SRP avec avis si nécessaire du service achat, de la DAJI - DSF et/ou AC -DGS et présidence	Revoir cahier des charges des filiales Pénalités si retard imputable au filiales
	R1.2	Erreur d'évaluation des besoins de financement d'un projet	Mauvaise évaluation du coût complet d'un projet de recherche ou de formation par les structures ou bailleurs de fond suite à une mauvaise prise en compte de l'écart entre le coût complet et les dépenses éligibles à la subvention	Financement déficitaire du projet Infaisabilité du projet Prélèvement sur le budget propre de la structure de recherche	Soutenabilité Exactitude	2	4	2	16	Validation de l'annexe financière par: - SRP - DSF et/ou AC -DGS et présidence	Information et formation des porteurs de projet ou de leurs gestionnaires Mettre à disposition guides, outils, sur les méthodes de calcul du coût complet
	R1.3	Rigidité de la programmation	La programmation de l'ouverture de crédits est inadaptée aux besoins; la convention ne permet pas une reprogrammation plus efficiente	Insincérité de la prévision Insoutenabilité du projet, voir du budget de la structure de recherche	Sincérité	2	4	3	24	Ouverture de crédits supplémentaire basée sur avenant Anticipation et suivi par SRP	Une gestion plus "souple", avec un fond de roulement propre au SRP (pousser la logique de eOTP collectif)?
	R1.4	Décalage dans le temps entre la notification et l'ouverture des crédits dans SIFAC	Les délais de la finalisation des procédures administratives entraîne un décalage entre le début effectif de la convention et l'ouverture des crédits et la création de l'eOTP de la convention	Mauvaise imputation Soutenabilité du projet et de la structure de recherche Inéligibilité des dépenses	Imputation Soutenabilité	4	3	3	36		Information et sensibilisation des porteurs de projets
Suivi de la convention	R2,1	Réalisation de commandes non éligibles	Les dépenses réalisées par le porteur de projet ne sont pas éligibles aux critères de financement (convention imprécise, non respect date de fin d'éligibilité ou des règles des marchés publics etc.)	Incapacité à justifier des dépenses Dépenses effectuée sur le budget propre de l'unité de recherche	Sincérité Justification Totalité	3	3	2	18	Convention	Information et sensibilisation des porteurs de projets sur l'achat, mais aussi en amont sur la définition des besoins
	R2,2	Mauvaise imputation des dépenses	Dépense effectuée sur un mauvais eOTP	Dépenses effectuée sur le budget propre de l'unité de recherche	Imputation	2	3	2	12	Etats financiers Filiales	Sensibilisation des porteurs de projets
	R2,3	Manque de communication entre le gestionnaire et le porteur de projet	Manque de données du à une mauvaise communication entre l'instance en charge du suivi et l'unité scientifique Non production de rapports financiers, scientifiques exigés par la convention, ou production hors-délais.	Retard dans la réalisation des recettes Refus d'éligibilité par le financeur de certaines dépenses		1	2	1	2	Outil interne : tableau d'échéances indiquant les périodes de fin d'éligibilité des dépenses, date de remises des rapports scientifiques et financiers, justificatifs de dépenses et de solde	Mise en place de dialogue de gestion régulier
	R2,4	Un manque de visibilité pour le suivi des projets entrainant un risque d'erreur dans la production du rapport financier	Suivi non-formalisé: réalisé en fonction des attendus des financeurs Irrégularité et retard dans la réalisation des états financiers: le traitement "au fil de l'eau" des dossiers, ou l'attente de rappels des filiales pour l'élaboration des états financiers entraine un risque d'oubli ou de retard	Non respect des délais attendus par les financeurs Erreurs ou manquements décelés tardivement	Présentation	2	3	3	18	Tableau interne de relevé des dépenses	
	R2,5	Mauvaise gestion des feuilles de temps	Feuilles de temps mal remplies, ou produite hors délais	Non respect des délais attendus par les financeurs Retard dans la réalisation des recettes	Justification Totalité	4	3	2	24	Tableau d'échéances Vérification des feuilles temps par SRP	Sensibilisation des porteurs de projets
	R2,6	Mauvaise gestion des reliquats	Mauvais usage des reliquats Non-remboursement des reliquats	Irrégularité Prélèvement sur le fond de roulement de roulement		2	4	3	24	eOTP commun aux conventions = quitus interne	

Annexe 7 : Points ayant faits l'objet de présentation en groupe d'élaboration des normes

25/01/2018 :
- Composition du GEN
- Plan d'actions de maîtrise des rsiques pour les exercices 2018 et 2019
- Contrôle interne comptable (avancement 2017 ; Cartographies des risques ; travaux prioritaires pour 2018 ; Avancement et axes prioritaires pour chacun des cycles)
- Contrôle interne budgétaire (Avancement et priorités pour 2018)

05/07/2018 :
- Points Diffusion de la documentation financière et comptable (Intranet finances)
- CIB : Point d'avancement
- CIC : Point d'avancement
- Les priorités pour la fin de l'année 2018

06/11/2018 : Formation aux responsables financiers et comptables à la mise en œuvre du contrôle interne budgétaire et comptable.

12/11/2018 :
- Revue de contrôle interne des commissaires aux comptes
- Elaboration du plan d'actions 2019 :
  - Présentation par cycle : bilan et prncipaux risques
  - Etat d'avancement
- Point d'avancement GT recettes
- Point d'avancement GT référentiel recettes et Chorus Pro
- Groupes de travail : Carte achat et carte logée

13/12/2018 : Présentation du dispositif de contrôle interne budgétaire comptable en commission des moyens.

Annexe 8 : Illustration de quelques actions réalisées en 2017

Cycle Recettes, actualisation de la documentation du contrôle interne *(CIB/CIC):*
A partir de l'exercice 2016, la mise en place de la GBCP a entraîné des modifications dans la gestion des recettes. A cela s'est ajouté des changements organisationnels internes et des modifications dans l'outil de gestion. Le groupe de travail composé de la direction des services financiers, de l'agence comptable, de FOCAL et de gestionnaires s'est mis en place. Il a actualisé les cartographies des processus, les procédures globales et plusieurs procédures techniques, ainsi que la carte des risques. Des procédures techniques restent à créer ou actualiser.
Travail conjoint agence comptable DSF.

Fiabilisation de la saisie des flux financiers, chaîne de la dépense *(CIB/CIC):*
Lors de la précédente analyse des risques le défaut de fiabilisation de la saisie dans SIFAC avait été souligné. Des erreurs de saisies (ex saisie BC, sur marchés, codes nacres..) peuvent avoir un impact important sur la qualité des données, avec un risque de ralentissement de la chaîne de la dépense, ainsi qu'un défaut de fiabilisation des tableaux de reporting financiers et analytiques.
Plusieurs actions de formation déjà mises en place en 2017 ont été reconduites à destination de l'ensemble des gestionnaires financiers afin de retracer toute la chaîne de la dépense et conduire vers de bonnes pratiques de gestion.

Apurement du compte de factures non parvenues et commandes sans service fait *(CIB/CIC):*
L'analyse des factures non parvenues a été faite trimestriellement afin de régulariser les comptes de tiers concernés. De plus, une analyse des bons de commande sans service fait avec une forte antériorité est en cours.
Objectif de sincérité et d'exactitude des comptes.
Travail conjoint agence comptable DSF.

Harmonisation des organigrammes fonctionnels (sept 2018) *(CIB/CIC):*
L'organigramme fonctionnel est l'outil permettant de s'assurer de l'organisation des acteurs et des contrôles pour chacun des flux financiers et comptables de l'organisme.
A l'UCBL, les organigrammes sont réactualisés une à deux fois par an.
Les organigrammes de la DSF, AC et DRH paie ont été mis à jour à l'automne 2018. L'objectif est de recenser pour chaque tâche, les acteurs, les profils informatiques et la documentation associée.
Travail conjoint agence comptable DSF DRH.

Constitution d'un corpus de procédures et modes opératoires spécifiques à l'agence comptable *(CIC):*
L'agence comptable dispose d'une série de procédures techniques internes pour faciliter et sécuriser les opérations de traitement comptables. Ces procédures sont en cours de recensement et de réactualisation. Elles sont mises à disposition des gestionnaires comptables.

Fiabilisation comptable du patrimoine immobilier *(CIB/CIC):*
Le travail de fiabilisation comptable du patrimoine immobilier conduit en 2017 a été poursuivi : des procédures ont été écrites, les transferts d'immobilisation en cours ont été formalisés. Ce travail est à poursuivre notamment concernant le transfert des biens des comptes d'immobilisations en cours vers les immobilisations en service. Le travail d'intégration des biens contrôlés par l'UCBL est à finaliser.
ravail conjoint agence comptable DSF DIRPAT DAJI.

Suivi des créances clients *(CIB/CIC):*
Les créances clients anciennes ont fait l'objet d'un recensement tant pour les créances de clients institutionnels que non institutionnels. L'apurement des créances de l'établissement vis-à-vis de l'Université de Lyon a été effectué en 2018.

Mise à jour de l'intranet Finances *(CIB/CIC):*
L'Intranet Finances principalement à destination des gestionnaires financiers a été retravaillé : les documents périmés ont été supprimés, les MOP outils ont été introduits, le découpage des rubriques a été retravaillé.
Travail conjoint agence comptable DSF.

Régularisation de l'impôt sur les sociétés *(CIB/CIC):*
L'UCBL ayant une part d'activités industrielles et commerciales, se doit de déclarer sa situation fiscale auprès de l'administration fiscale. L'analyse de l'activité 2014 a été conduite, la déclaration fiscale a été régularisée pour 2014. La régularisation doit se poursuivre pour les exercices suivants.
Travail conjoint agence comptable DSF.

Modalités de gestion des conventions *(CIB/CIC):*
L'activité de gestion administrative et financière des conventions a été retravaillé pour se mettre en conformité avec le cadre réglementaire et comptables de gestion des opérations pluriannuelles. Les procédures globales et techniques ont été réécrites, les gestionnaires ont été formés aux bonnes pratiques. Le travail est à poursuivre.
Travail conjoint agence comptable DSF.

Annexe 9 : Liste des procédures ou modes opératoires techniques créées ou mises à jour en 2018

Ensemble des cycles :

Outils de gestion :

- Reporting Business Objects et SIFAC BO-SIFAC (mai 2018)

Internes AC :

- Mise en qualité des bases de tiers (09/05/2018)

Cycle Dépenses :

Métiers

- Guide missions (janvier 2018)

Outils de gestion :

- Liste des transactions dépenses
- Archivage des pièces justificatives complémentaires à la dépense (22/06/2018)
- Comptabilisation des avoirs fournisseurs (14/05/2018)
- Aide-mémoire des transactions dépenses
- Aide-mémoire Missions

Internes à l'AC :

- Procédure Création de fournisseurs (21/08/2018)
- Cartographie Créance fournisseur transmise au contentieux (05/06/2018)
- Cartographie du traitement des encaissements fournisseurs non identifiés (19/06/2018)
- Procédure Comptabilisation des avoirs fournisseurs en comptabilité (10/10/2018)
- Procédure Liste des pièces justificatives pour les marchés formalisés (22/02/2018)
- Procédure Reconstitution du marché Rockfeller SERL (19/03/2018)
- MOP Comptabilisation d'une facture en investissement hors demat (13/03/2018)
- MOP Levée de retenue de garantie sur marché (29/06/2018)
- MOP Apurement des comptes techniques (05/04/2018)
- MOP Comptabilisation de la TVA sur les travaux immobiliers réalisés en sous-traitance (09/03/2018)
- MOP récupération d'une avance sur marché (13/03/2018)
- Procédure intégration d'un bien immobilier (ou travaux) financé par un tiers au patrimoine comptable de l'UCBL (24/10/2018)
- Procédure traitement comptable des demandes de paiement des frais de mission (26/10/2018)
- Comptabilisation d'une facture comprenant un bonus écologique (04/07/2018)
- Cartographies Aides sociales non remboursables (28/06/2018)
- Cartographies prêts sociaux (28/06/2018)

Cycle Recettes :

Métiers :

- Procédure facturation des recettes de formation continue (08/11/2018)

Outils de gestion :

- Liste des transactions recettes

Internes à l'AC :

- Procédure et fiche de flux Admission en non-valeur et remise gracieuse (09/10/2018)
- MOP Ordre de reversement client (30/03/2018)
- Fiche de flux ORV fournisseurs (07/06/2018)
- Procédure Recours à l'huissier dans le cadre de créance générée par le flux fournisseur (05/06/2018)

- Procédure Traitement des notifications de surendettement (19/06/2018)
- MOP Produits de gestion contentieux (09/10/2018)
- Fiche de flux chèques impayés (07/06/2018)
- MOP Relance clients (28/06/2018)
- MOP Produits constatés d'avance (07/06/2018)

Cycle Gestion des contrats de recherche:

Métiers :

- Normalisation des eOTP (22/11/2018)
- Comptabilisation des subventions soumises à conditions (19/11/2018)
- Elaboration des rapports financiers selon les types de contrats (05/07/2018)

Outils de gestion :

- Saisie dans GOPA (20/11/2018)
- Reporting dans GOPA (18/10/2018)

Internes AC :

- Clôture annuelle des conventions avec SIFAC (07/06/2018)
- Reversements de contrats partenaires (07/06/2018)

Cycle Paie :

- Cartographie Paie avec visa du fichier intégré (17/10/2018)

Internes AC :

- MOP et fiche de flux IJSS (subrogation) (07/06/2018)
- Cartographie des avances sur salaire (05/07/2018)

Cycle Trésorerie :

Interne AC :

- Choix des catégories de flux de trésorerie dans SIFAC (01/03/2018)

Cycle opérations comptables :

Internes AC :

- MOP Paiements des factures fournisseurs (07/06/2018)
- Fiche de flux Gestion des encaissements (06/07/218)
- Fiche de flux Excédents de versement (07/06/2018)
- MOP virements en devises étrangères (07/06/2018)
- MOP et fiche de flux Encaissement sur demande d'avance (07/06/2018)
- MOP Gestion des écarts de change lors de l'intégration du relevé TG (07/06/2018)
- Fiche de flux Ecarts de change (07/06/2018)
- Fiche de flux Ordre de reversement (07/06/2018)
- MOP et fiche de flux Gestion des factures en prélèvements (07/06/2018)
- MOP et fiche de flux Gestion des droits universitaires (31/08/2018)
- MOP Gestion des bourses AMI (07/06/2018)
- Fiche de flux Opérations pour compte de tiers (07/06/2018)
- MOP Comptabilisation de la taxe d'apprentissage en nature (01/06/2018)
- Fiche de flux Encaissements des chèques vacances (07/06/2018)
- MOP et fiche de flux Rapprochement automatique de la paie (27/06/2018)

Cycle Compte financier

Internes à l'AC :

- Procédure Remontée Infocentre (26/01/2018)
- Procédure Utilisation des périodes comptables complémentaires (09/01/2018)
- Compte financier : Documents à produire (18/01/2018)
- MOP Paramétrage pour bilan et compte financier (19/02/2018)

Annexe 9 : Réponse à l'enquête ministérielle annuelle :
RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE AU SEIN DES ORGANISMES PUBLICS

15. ENQUETE 2018 RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU CONTROLE INTERNE BUDGETAIRE ET DU CONTROLE INTERNE COMPTABLE AU SEIN DES ORGANISMES PUBLICS

Quel est le ministère de tutelle de votre organisme ? (en cas de cotutelle, ministère chef de file ; pour les GIP, ministère dont relève la / les activité(s) du GIP)

- ☐ Agriculture et Alimentation
- ☐ Armées
- ☐ Culture
- ☐ Économie et Finances publiques / Action et Comptes publics
- ☒ Éducation nationale / Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
- ☐ Europe et Affaires étrangères
- ☐ Intérieur
- ☐ Justice
- ☐ Outre-mer
- ☐ Premier ministre
- ☐ Solidarités et santé / Sports / Travail
- ☐ Transition écologique et solidaire / Cohésion des territoires

Quel est l'acronyme officiel de votre organisme ? [UCBL]

Quel est le nom développé de votre organisme ?

[Université Claude Bernard Lyon 1]

Quel est le numéro SIREN de votre organisme ? I196917744

Quel est le numéro de votre organisme dans l'infocentre de la DGFiP ? 0000036424]

Votre organisme est-il un opérateur de l'Etat ?

- ☒ Oui
- ☐ Non

Votre organisme est-il soumis à la comptabilité budgétaire ?

☒ Oui

☐ Non

Eléments du budget initial 2018 de votre organisme

Total des crédits de paiement inscrits au tableau des autorisations budgétaires (si votre organisme est soumis à la comptabilité budgétaire) ou le total des charges et des immobilisations décaissables (si votre organisme n'est pas soumis à la comptabilité budgétaire) : [399 955 623] €

Total des prévisions de décaissements inscrites au tableau des opérations pour compte de tiers : [5 500 000] €

Masse salariale de votre organisme inscrite au budget initial 2018 : [293 461 028] €

Total des emplois rémunérés par votre organisme (ETPT inscrits au budget initial 2018) : [4 384]

Les fonctions et les périmètres budgétaires et comptables

1. L'articulation de la maîtrise des risques budgétaires et comptables a-t-elle fait l'objet d'une analyse partagée entre l'ordonnateur et l'agent comptable ?

- ☐ Non
- ☐ Non, mais c'est prévu
- ☒ Oui

2. La carte des processus budgétaires et comptables a-t-elle été réalisée ?

- ☐ Non
- ☐ Oui, uniquement pour les processus budgétaires
- ☐ Oui, uniquement pour les processus comptables
- ☒ Oui, pour les processus budgétaires et comptables

Acteurs du CIB et du CIC

3. Existe-t-il un document (en cours d'élaboration ou validé) organisant le contrôle interne budgétaire (CIB) et le contrôle interne comptable (CIC) au sein de votre organisme précisant notamment le rôle de chaque acteur ?

- ☐ Non
- ☐ Oui, un document spécifique pour le CIB et aucun pour le CIC
- ☐ Oui, un document spécifique pour le CIC et aucun pour le CIB
- ☐ Oui, un document spécifique pour le CIB et un document spécifique pour le CIC
- ☐ Oui, un document unique traitant du CIB et du CIC

S'il est répondu « Oui » (quelle que soit la modalité) à la question 3, aller à la question 3.A ou 3.B ou 3.C sinon passer à la question 4

3.A Pour le CIB, s'agit-il d'un document… ?

- ☐ En cours d'élaboration
- ☐ Validé

3.B Pour le CIC, s'agit-il d'un document… ?

- ☐ En cours d'élaboration
- ☐ Validé

3.C Pour le CIB et le CIC, s'agit-il d'un document… ?

- ☐ En cours d'élaboration
- ☐ Validé

4. L'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) assure-t-il le pilotage du déploiement et/ou du renforcement du CIB et du CIC ?

- ☐ Non
- ☐ Pilotage uniquement du CIB
- ☐ Pilotage uniquement du CIC
- ☐ Pilotage conjoint du CIB et du CIC

5. Un ou plusieurs membre(s) de l'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) a-t-il/ont-ils dans ses/leurs attributions de s'assurer de la mise en œuvre du CIB et du CIC ?

- ☐ Non
- ☐ Oui, mais il ne couvre que le CIB
- ☐ Oui, mais il ne couvre que le CIC
- ☐ Oui et il couvre le CIB et le CIC

6. L'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) a-t-il constitué un comité chargé du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du CIB et du CIC ?

- ☐ Non
- ☐ Oui, le comité traite seulement du CIB
- ☐ Oui, le comité traite seulement du CIC
- ☐ Oui, deux comités distincts pour le CIB et le CIC
- ☐ Oui, un comité unique pour le CIB et le CIC

7. Les référents CIB et CIC ont-ils été désignés ?

- ☐ Non
- ☐ La même personne a été désignée pour le CIB et le CIC
- ☐ Deux personnes distinctes ont été désignées pour le CIB et le CIC
- ☐ Seul le référent CIB a été désigné
- ☐ Seul le référent CIC a été désigné

À compléter selon la réponse faite à la question 7

7.A S'agissant du référent CIB et CIC, merci d'indiquer :

Le nom du référent :_____sa fonction :_____son adresse mail : _____

(Si plusieurs référents ont été désignés, indiquer le nom et l'adresse mail du référent principal)

7.B S'agissant du référent CIB, merci d'indiquer :

Le nom du référent : Irina TRANKOVA

sa fonction : Directrice adj des serv financiers Resp du service Budget

son adresse mail : irina.trankova@univ-lyon1.fr

____

(Si plusieurs référents ont été désignés, indiquer le nom et l'adresse mail du référent principal)

7.C S'agissant du référent CIC, merci d'indiquer :

Le nom du référent : Cécile JULIEN

sa fonction : Responsible du contrôle interne

son adresse mail : Cécile.julien@univ-lyon1.fr

(Si plusieurs référents ont été désignés, indiquer le nom et l'adresse mail du référent principal)

Conditions et modalités de mise en œuvre du CIB et du CIC

8. Des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) ont-ils été déployés dans la fonction budgétaire ?

- ☐ Non

☐ Oui, OFN déployés sur les processus budgétaires prioritaires
☐ Oui, OFN déployés sur l'intégralité de la fonction budgétaire

S'il est répondu « Oui » (quelle que soit la modalité) à la question 8, aller à la question 8.A, sinon passer à la question 9.

8.AConcernant la fonction budgétaire, les organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) sont-ils actualisés dès que nécessaire (rotation de personnel, départs, arrivées…) afin de représenter, en permanence, la réalité de l'organisation ?

☐ OFN non actualisés
☐ OFN actualisés a minima une fois par an
☐ OFN actualisés dès que nécessaire

9. Des organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) ont-ils été déployés dans la fonction comptable ?

☐ Non
☐ Oui, OFN déployés sur les processus comptables prioritaires
☐ Oui, OFN déployés sur l'intégralité de la fonction comptable

S'il est répondu « Oui » (quelle que soit la modalité) à la question 9, aller à la question 9.A, sinon passer à la question 10.

9.AConcernant la fonction comptable, les organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN) sont-ils actualisés dès que nécessaire (rotation de personnel, départs, arrivées…) afin de représenter, en permanence, la réalité de l'organisation ?

☐ OFN non actualisés
☐ OFN actualisés *a minima* une fois par an
☐ OFN actualisés dès que nécessaire

Recensement des risques et plan d'action

10. Au plus tard le 31 décembre 2018, l'organe délibérant (conseil d'administration, conseil de surveillance...) aura-t-il été informé de l'état de déploiement du CIB et du CIC ?

☐ Non
☐ Oui, uniquement pour le CIB
☐ Oui, uniquement pour le CIC
☐ Oui, pour le CIB et le CIC

11. Des cartes des risques budgétaires et comptables sont-elles actuellement formalisées et actualisées au sein de votre organisme ?

☐ Non
☐ Oui, uniquement la cartographie budgétaire
☐ Oui, uniquement la cartographie comptable
☐ Oui, les cartographies sont distinctes
☐ Oui, les cartographies sont communes

S'il est répondu « Oui » (quelle que soit la modalité) à la question 11, aller à la question11.A et/ou 11.B , ou 11.C sinon passer à la question 12

☐ **11.A** Année de la dernière actualisation de la cartographie budgétaire :
☐ **11.B** Année de la dernière actualisation de la cartographie comptable : 2018
☐ **11.C** Année de la dernière actualisation de la cartographie commune : _____

12. Les cartes des risques budgétaires et comptables actualisées auront-elles été validées par l'organe dirigeant (comité exécutif, comité de direction, comité directeur...) au plus tard le 31 décembre 2018 ?

☐ Non
☐ Oui, uniquement la cartographie budgétaire
☐ Oui, uniquement la cartographie comptable (validation en début d'année 2018 CA du 27 février 2018)
☐ Oui, pour les cartographies budgétaires et comptables distinctes
☐ Oui, la cartographie commune, budgétaire et comptable

☐ **Un plan d'action couvrant les risques budgétaires et comptables est-il actuellement formalisé et actualisé au sein de votre organisme ?**

☐ Non
☐ Oui, uniquement pour les risques budgétaires
☐ Oui, uniquement pour les risques comptables
☐ Oui, distinct pour les risques budgétaires et comptables
☐ Oui, commun pour les risques budgétaires et comptables
☐

S'il est répondu « Oui » (quelle que soit la modalité) à la question 13, aller à la question13.A et/ou 13.B , ou 13.C sinon passer à la question 14

☐ **13.A** Année de la dernière actualisation du plan d'action pour les risques budgétaires : 2018
☐ **13.B** Année de la dernière actualisation du plan d'action pour les risques comptables : 2018
☐ **13.C** Année de la dernière actualisation du plan d'action commun :

14. Le plan d'action couvrant les risques budgétaires et comptables, s'appliquant en 2019, aura-t-il été validé par l'organe délibérant (conseil d'administration, conseil de surveillance...) au plus tard le 31 décembre 2018?

- Non le plan est présenté au CA en début d'année
- Oui, mais uniquement pour les risques budgétaires
- Oui, mais uniquement pour les risques comptables
- Oui, pour les risques budgétaires et comptables

Traçabilité

15. Les intervenants et les interventions sont-ils tracés depuis le fait générateur jusqu'à l'enregistrement en comptabilité sur l'intégralité de la fonction budgétaire et comptable ?

- Non
- Oui, sur une partie de la fonction budgétaire et comptable
- Oui, sur l'intégralité de la fonction budgétaire et comptable

16. L'archivage des données budgétaires et comptables est-il assuré dans le respect d'un plan de classement qui garantit la conservation et l'accessibilité de ces données ?

- Non
- Oui, les données sont archivées sans plan de classement
- Oui, les données sont archivées selon un plan de classement

Documentation et formation

17. La documentation des procédures est-elle actualisée à échéance régulière au sein de votre organisme ?

- Non
- Oui, partiellement Oui, totalement

18. La documentation des procédures est-elle facilement accessible au sein de votre organisme ?

- Non
- Oui

19. La documentation des risques comptables élaborée par la DGFiP (les référentiels de contrôle interne comptable) ou les ministères de tutelle est-elle utilisée pour aider à l'identification des risques au sein de votre organisme ?

- Non
- Oui, rarement
- Oui fréquemment
- Oui, systématiquement

20. Un plan de formation a-t-il été formalisé afin de répondre aux besoins de formation sur les procédures et sur les outils de la fonction budgétaire ?

- Pas de réponse systématique aux besoins de formation
- Réponses aux besoins de formation mais non formalisées dans un plan de formation
- Existence d'un plan de formation formalisé

21. Un plan de formation a-t-il été formalisé afin de répondre aux besoins de formation sur les procédures et sur les outils de la fonction comptable ?

- Pas de réponse systématique aux besoins de formation
- Réponses aux besoins de formation mais non formalisées dans un plan de formation
- Existence d'un plan de formation formalisé

22. Les agents ont-ils suivi des actions de formation, de sensibilisation ou participé à des groupes de travail sur le dispositif de CIB et/ou de CIC ?

- Non
- Oui, uniquement sur le CIB
- Oui, uniquement sur le CIC
- Oui, sur le CIB et CIC

Systèmes d'information budgétaire et comptable

23. Une réflexion sur le positionnement des contrôles est-elle réalisée à l'aune des évolutions organisationnelles ou informatiques ?

- Non, jamais
- Oui, rarement
- Oui, fréquemment

☐ Oui, systématiquement

24. Un suivi des habilitations informatiques et des délégations de pouvoir et de signature est-il organisé ?

☐ Non, jamais
☐ Oui, rarement
☐ Oui, fréquemment
☐ Oui systématiquement

Evolution des dispositifs de CIB et CIC – Audit interne

25. L'encadrement a-t-il tracé les contrôles de supervision a posteriori qu'il a réalisés afin de constituer une source d'informations pour renforcer le dispositif de CIB ?

☐ Absence de contrôles
☐ Contrôles non tracés
☐ Contrôles tracés
☐ Contrôles tracés et articulés avec ceux du CIC

26. L'encadrement a-t-il tracé les contrôles de supervision a posteriori qu'il a réalisés afin de constituer une source d'informations pour renforcer le dispositif de CIC ?

☐ Absence de contrôles
Contrôles non tracés (
☐ Contrôles tracés
☐ Contrôles tracés et articulés avec ceux du CIB

27. Avez-vous autoévalué la maturité de votre dispositif de CIC grâce à l'échelle de maturité de la gestion des risques (EMR) ?

☐ Non
☐ Oui, de manière globale
☐ Oui, par processus pour les processus prioritaires

S'il est répondu « Oui, par processus pour les processus prioritaires »,
merci de préciser le(s) processus :

28. Un programme et un comité d'audit interne ont-ils été mis en place au sein de votre organisme ?

- Non
- Oui, mise en place d'un programme

Oui, mise en place d'un comité d'audit interne

- Oui, mise en place d'un programme et d'un comité d'audit interne

29. Les comptes de votre organisme sont-ils certifiés par un commissaire aux comptes?

- Non
- Oui

S'il est répondu « Oui » à la question 29, aller à la question 29.A, sinon fin du questionnaire.

29.A Le commissaire aux comptes a-t-il effectué une revue du dispositif de CIC déployé au sein de votre organisme ?

- Non
- Oui (2018)

S'il est répondu « Oui » à la question 29A, aller à la question 29B, sinon fin du questionnaire.

29.B Le commissaire aux comptes a-t-il formulé des observations à son sujet ?

- Non
- Oui (existence d'un rapport écrit)

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-007

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 février 2019

PUBLICATION DES EMPLOIS DU SECOND DEGRE – COMPLEMENT de PUBLICATION D'EMPLOIS

Exposé des motifs :

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'additif à la campagne d'emploi 2019 de postes d'enseignants du second degré déclarés vacants pour leur publication en 2nde session.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la délibération n° 2018-157 du conseil d'administration du 2 octobre 2018 ;
Vu l'avis favorable du conseil académique restreint du 31 janvier 2019 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration** a approuvé la publication des emplois d'enseignants du 2nd degré au titre de la campagne 2019 conformément au tableau ci-joint.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 23
Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : tableau des emplois

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

Demande d'emplois du 2nd degré - campagne 2019
ADDITIF

	EMPLOI	Composante ou service	DISCIPLINE	PROFIL SYNTHETIQUE
1	2621	SCEL	ANGLAIS	Anglais général et de spécialité
2	1751	STAPS	EPS	Vidéo et ressources numériques appliquées à l'analyse de sportifs et d'élèves en situation et enseignement des APS

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-008

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Programme de Rénovation de l'Institut Michel PACHA et Recherche de Financement.

Exposé des motifs :

Suite à la décision de la Cour de cassation du 28 janvier 2015 et de la décision de la cour d'Appel de Grenoble du 20/12/2016, le droit de propriété de l'Université Claude Bernard LYON 1 sur l'Institut Michel PACHA a été confirmé et n'est plus juridiquement contesté.

L'Institut Michel PACHA est constitué de trois bâtiments qui sont implantés sur une parcelle de 3242 m2 située en front de mer sur la commune de la Seyne sur Mer quartier de Tamaris. La superficie construite au sol est de 751 m2. Le parc de L'Institut Michel PACHA est considéré comme parc remarquable.

Le bâtiment DUBOIS est une villa de style oriental. Construite en 1900 elle présente une surface utile de 502 m2. Ses espaces intérieurs RDC et étage offrent un somptueux panorama sur la baie du Lazaret.
Actuellement le 1er Etage du bâtiment DUBOIS est occupé par le Centre de Physique des Particules de Marseille pour l'expérience ANTARES/KM3NeT.

Le bâtiment PERES construit en 1968 se compose de 2 volumes en L et présente une surface utile de de 421 m2.

Les locaux techniques ou ateliers présentent une surface utile de 67 m2 au RDC

En vue de valoriser ce site exceptionnel, un programme ambitieux a été établi pour la création d'un Centre International de Séminaires.

Ce projet répond à la volonté de l'UCBL, en lien avec les objectifs de l'IDEX, de se doter des moyens permettant d'accroitre son attractivité, sa visibilité, et de développer les échanges et les collaborations internationales de ses chercheurs. A cette fin, il est envisagé de créer un centre de séminaires et d'accueil de chercheurs en séjour courte durée sur le site de l'institut Michel Pacha de la Seyne sur Mer. Ce centre de séminaires aura pour but d'être un lieu d'échanges entre chercheurs de différentes disciplines et un moyen de développer des partenariats avec les acteurs du monde socio-économique. Les colloques organisés sur le site devront être en lien avec l'étude de la nature pour respecter la volonté de MICHEL PACHA confirmée par la décision de la cour d'Appel de Grenoble du 20/12/2016 **« l'université Claude-Bernard Lyon I est autorisée à nouer des partenariats avec des organismes extérieurs, publics ou privés, pourvu que leurs activités fussent consacrées au progrès et au développement de la recherche scientifique, ainsi qu'à la diffusion de ces connaissances, mais dans le domaine de l'étude de la nature uniquement »**

le programme proposé, son budget et son calendrier :
Le programme proposé répond aux attentes de l'UCBL tout en maintenant le programme de recherche de haut niveau de l'expérience Antares du CPPM :

- Les surfaces dédiées aux séminaires et à l'accueil chercheurs se situent dans les bâtiments DUBOIS et PERES et proposent 841m2 de surface utile:
    - Les espaces de travail avec un amphithéâtre de 80 à 100 places, une salle de cours de 30 personnes, 4 salles de réunion et 2 bureaux pour une surface utile de 296m2
    - L'hébergement qui propose 8 chambres simples et 4 chambres doubles pour une surface utile de 274m2
    - La restauration avec une salle de 100 couverts, un office et un espace de convivialité pour une surface utile de 168m2
    - L'accueil et les locaux logistiques et techniques pour une surface utile de 103m2
- Les surfaces dédiées à la recherche (maintien de l'expérience ANTARES) se situent dans les anciens locaux annexes à l'entrée du site et proposent 87m2 de surface utile.
  Cette implantation assure l'indépendance des chercheurs et permet à l'UCBL de valoriser la dimension de recherche du site.

Le Budget prévisionnel de l'opération, établi sur la base d'une étude de programmation (Société Menighetti) en 2018, s'élève à 5,9 M€ TDC

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Soumission au rectorat du dossier d'expertise et de la demande de labellisation septembre 2019
- Choix de l'équipe de Maitrise d'œuvre:-début 2020
- Démarrage des travaux début 2021
- Inauguration au printemps 2022

L'engagement financier de l'UCBL est de 3M€ avec une participation de l'Université de Lyon,
Ce plan de financement doit être complété par des partenaires locaux notamment les collectivités.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

- **A approuvé le programme proposé, son budget et son calendrier**
- **A approuvé le principe d'une participation financière de l'UCBL (à minima de 50%)**
- **Autorise toute démarche de demande de financements complémentaires auprès des partenaires locaux, notamment la Région PACA, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le Département du Var**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

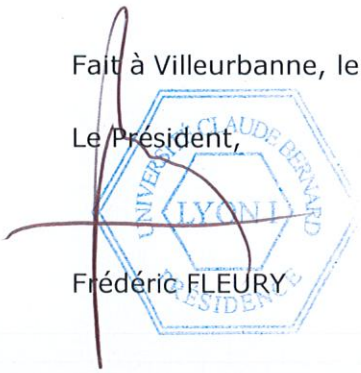

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : synthèse du projet

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

MENIGHETTI
PARVIS

CRÉATION DU CENTRE INTERNATIONAL DE SÉMINAIRE MICHEL PACHA - LA SEYNE SUR MER

SYNTHESE DU PROJET

N° ETUDE : MP 18025
MISSION : 2
VERSION : 3

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Université Claude Bernard Lyon 1
Direction du patrimoine
43 Bd du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Contact : Monique BOUARD
Monique.bouard@univ-lyon1.fr

MANDATAIRE

MENIGHETTI Programmation
Agence de Paris :16 avenue d'Ivry, 75647, PARIS cedex 13
Agence de Marseille : 63 rue Forbin,13002 MARSEILLE
Agence de Sophia : 55 allée Pierre Ziller 06905 Sophia-Antipolis

CO-TRAITANTS

C2A – Economie de la Construction
7, bis rue Fléchier, 30 000 Nîmes
04 66 76 08 82

SOMMAIRE

1. LE SITE DE PROJET.....p.5
ACCESSIBILITE AU SITE.....p6
LE SITE DE PROJET : EMPRISE PARCELLAIRE ET EMPRISE CONSTRUITE p7
UN SITE REMARQUABLE.....p8
LE BATIMENT DUBOIS.....p9
LE BATIMENT PERES.....p11
RAPPEL DES VOLUMES CAPABLES p12

2. LE PROGRAMME.....p13
FONCTIONS ET SURFACES - RAPPEL PROGRAMME UCBL p14
FONCTIONS ET SURFACES - PRE-PROGRAMME THEORIQUE 15

3. FAISABILITE p16
SCENARIO DEVELOPPE – PLAN p17
SCENARIO DEVELOPPE – SURFACE..... p18
AXONOMETRIE DU SCENARIO p19

4. ESTIMATION FINANCIERE.....p20
CHIFFRAGE..... p21
CALENDRIER.....p23

LE PROJET

CONTEXTE DU PROJET :

Le site accueillait jusqu'en 2008 l'institut de biologie marine de l'université Claude Bernard Lyon 1. Depuis 2008, pour des raisons de vétusté et de mise au normes des bâtiments, l'institut fut délaissé.
Seul le premier étage du bâtiment est aujourd'hui occupé par des chercheurs du CNRS qui devraient déménager à moyen terme tout en restant sur le site pour prolonger leur expérience Antares.

Le projet du Centre International de séminaires MICHEL PACHA répond à la volonté de l'Université Claude Bernard Lyon 1 dans le cadre de l'IDEX (Initiatives d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), d'enrichir leur diversité pour un rayonnement international.
La recherche d'excellence et de renommée internationale exige des échanges forts et des collaborations pérennes entre les différents acteurs.

Les séminaires scientifiques, déclinés en ateliers, cours thématiques, réflexions créatives, etc.... restent des lieux de rencontres et d'échanges privilégiés pour les chercheurs du monde entier en complément des grands congrès internationaux.

L'objectif est donc de créer sur Tamaris un centre de séminaires dans les domaines scientifiques, de la nature et de l'environnement pour accueillir des chercheurs français et étrangers.

Le centre de séminaires de La Seyne-sur-Mer aura pour but d'être un lieu d'échanges entre chercheurs de disciplines différentes mais également pour des acteurs du monde socio-économique entraînant de nouvelles dimensions aux projets de recherches menés dans les grands sites universitaires français et mondiaux.

Le présent document est une synthèse de la mission de programmation relative à la restructuration et requalification du patrimoine bâti du site dit « Tamaris » situé rue Raphaël Dubois à la Seyne-sur-Mer afin d'y créer « le centre international de séminaire Michel Pacha ».

Il détaille une présentation du site existant, le programme théorique du projet ainsi que le scénario retenu.

LES ETAPES DE LA MISSION DE PROGRAMMATION

PHASE 1 – Préprogramme et appropriation du site et des enjeux

1.1 : Réunion de démarrage et recueil des données d'entrées
1.2 : Etat des lieux technique de l'existant et synthèse des orientations patrimoniales
1.3 : Actualisation et approfondissement des besoins
1.4 : Formalisation du socle programmatique et test en grande masse
1.5 : Approche financière du projet et préparation du dossier de financement

PHASE 2 - Faisabilité technique et spatiale

2.1 - Analyse site d'implantation
2.2 - Elaboration de scénarios
2.3 - Chiffrage et planification / phasage du scénario

PHASE 3 – PROGRAMME ARCHITECTURAL

3.1 - Programme Général Fonctionnel
3.2 - Programme Technique Détaillé - finalisation budget et planification
3.3 - Enveloppe financière prévisionnelle et calendrier (finalisation)

1. LE SITE DU PROJET

ACCESSIBILITE AU SITE

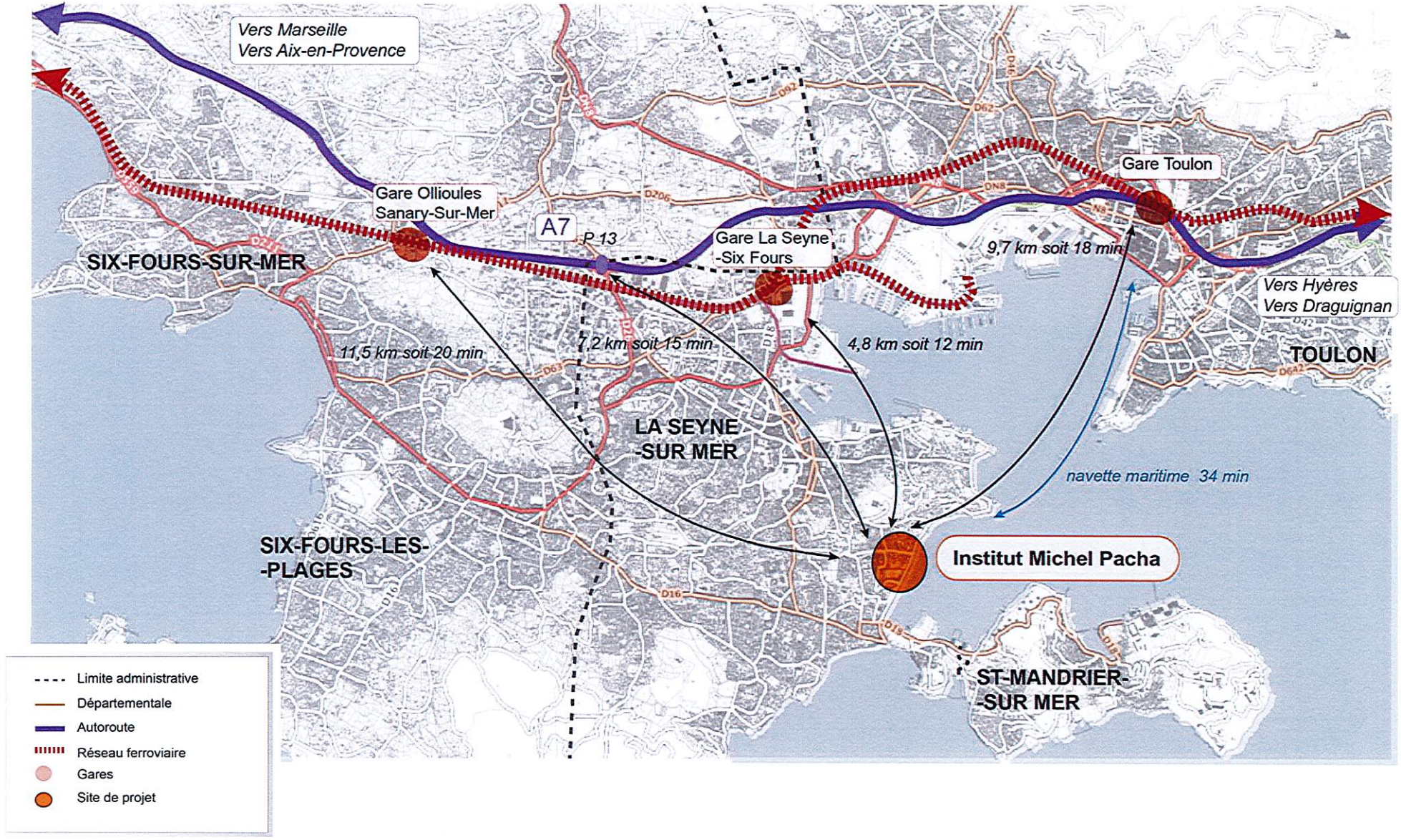

LE SITE DE PROJET : EMPRISE PARCELLAIRE ET EMPRISE CONSTRUITE

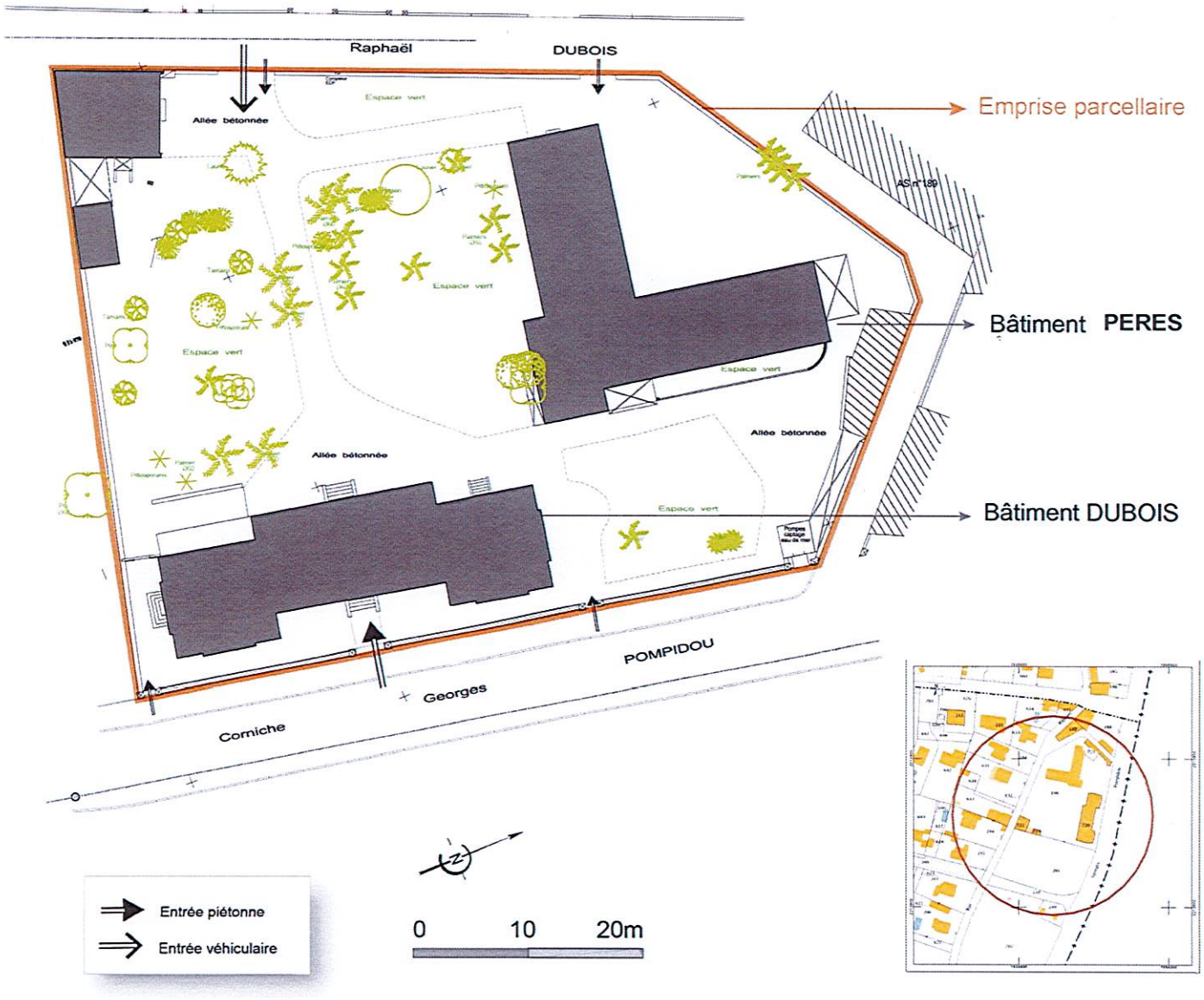

La parcelle étudiée est situé à proximité immédiate du bord de mer.
Trois bâtiments sont encore présents sur le site étudié : le bâtiment PERES, le bâtiment DUBOIS et un atelier/stockage. Inoccupés depuis 2008, les bâtiments se sont détériorés. Entre 2016 et 2017 des travaux ont été réalisés :

- Rénovation du mur d'enceinte et des grilles Est, Nord et Ouest
- Démolition du bâtiment, des appentis très vétustes et de la Réfection de la Guérite du Douanier (en front de mer)

Le site dispose de deux entrées :

- Depuis la rue Raphaël Dubois : entrée véhiculaire et piétonne
- Depuis la corniche Georges Pompidou : entrée uniquement piétonne

Le site se développe sur la parcelle AS 684 : superficie de 3 242 m².

NR : Attention, sur cadastre.gouv , l'institut est situé sur les parcelle AS 198, 720, 721, 722 et 723. La mairie a autorisé, lors des dépôts d'autorisations administratives, un regroupement de ces parcelles en une seule

Superficie du site 3 242 m²

Superficie construite au sol :

- Bât DUBOIS : Emprise sol 333m²
- Bât PERES: Emprise sol : 331m²

UN SITE REMARQUABLE

Source plan : Atelier Locus

LEGENDE :

- ZONE 1 : Entrée Nord-Ouest du jardin
- ZONE 2 : Entrée Nord-Est du jardin
- ZONE 3 : Jardin Sud-Parvis
- ZONE 4 : Accès bâtiment mauresque
- ZONE 5 : Friche Sud-Ouest

Jardin et parc remarquables
Le parc de l'Institut Michel Pacha est considéré comme parc remarquable.

Pour l'ensemble de ces espaces verts à préserver

LE BATIMENT DUBOIS

ARCHITECTURE ET IDENTITÉ

Emprise au sol du bâti : 333m²

Façade Est

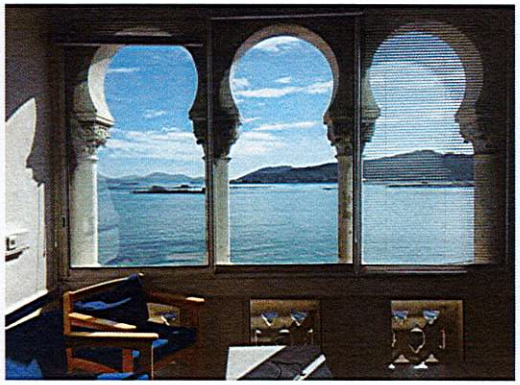

Un fort lien avec la rade de Toulon : un atout pour le bâtiment

Caractéristiques

Ce bâtiment est situé à l'extrémité Est de la parcelle et fait face à la mer (à 10m seulement). Ses espaces intérieurs (à l'exception des pièces situées à l'Ouest) offrent un somptueux panorama sur la petite rade, tant au RDC qu'au 1er étage.

Le bâtiment est une villa de style oriental (Mauresque) construite sur deux niveaux, au dessus d'un vide sanitaire ventilé.

Bâtiment protégé

*Un bâtiment très visible et identifiable depuis l'espace public et offrant **des panoramas d'exception** depuis les espaces intérieurs*

LE BATIMENT DUBOIS

OCCUPATION ACTUELLE ET ÉLÉMENTS REMARQUABLES

Escalier principal

Plaque en mémoire de M Dubois

Porte d'entrée, coté mer

Bibliothèque de M Dubois

Bibliothèque/cabinet de curiosité sur l'histoire de l'institut

Plaque et carreaux-décoration murale

Cheminée de l'appartement de M. Dubois

LE BATIMENT PERES

ARCHITECTURE ET IDENTITÉ

Aile enseignement

Laboratoire R+1

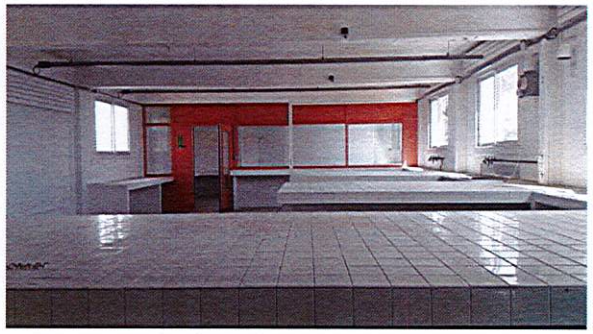

Aile dortoir en RDC

Espace Technique Rdc

Caractéristiques

Le bâtiment Peres ou bâtiment d'enseignement, à été construit plus récemment que le bâtiment Dubois, au Nord de la parcelle. Il n'est plus occupé depuis plusieurs années.

Construit en 1968, il est composé de deux volumes formant un L. Il est construit en béton sans vide sanitaire.

Emprise au sol du bâti : 331m²

Bâtiment ayant de beaux volumes à exploiter

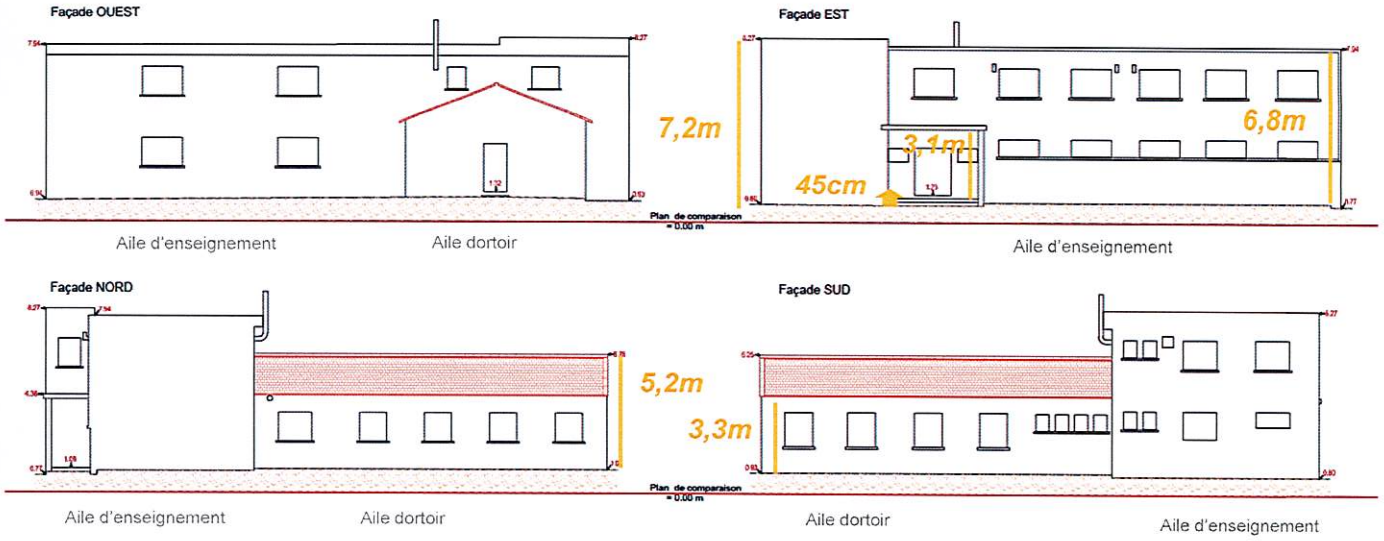

RAPPEL DES VOLUMES CAPABLES

SURFACES DISPONIBLES

	SU			Circulations	SDO	*Extension possible*
	RDC	R+1	Total SU			
DUBOIS	257	245	502	32	534	
PERES	268	153	421	55	476	*115*
ATELIER	67				67	
Total site	593	397	**923**	87	**1076**	***115***

Les volumes existants s'élèvent à 1076 m2 de Surface Dans Œuvre (SDO).

Avec une élévation en R+1 de la partie hébergement du bâtiment Péres, la surface pourrait s'élever à 1190 m2

Surfaces dans oeuvre :

Bâtiment DUBOIS 502 m2

Bâtiment PERES 443 m2

Bâtiments d'entrée 87 m2

2. LE PROGRAMME

LES FONCTIONS ATTENDUES

RAPPEL PROGRAMME UCBL

LES FONCTIONS :

Les ateliers (Workshop) :
- Durée : 2-3 jours - Séminaire sur 2 ½ journées,
- Présence de partenaires du monde académique et socio-économique.
- Invitation de conférenciers en fonction de leur renommée dans les thématiques abordées.
- Frais d'inscription : 200-300€
- *Public :* 30-100 personnes (Doctorants, chercheurs jeunes ou confirmés, ingénieurs) provenant des milieux académiques et industriels.

Les cours thématiques ou Ecoles (Short courses and School) :
- Durée 1 semaine
- Cours thématiques (short courses ou School) à des jeunes chercheurs
- Cours délivrés par chercheurs confirmés donnant la possibilité à de jeunes chercheurs d'échanger avec des chercheurs d'autres horizons
- Des attractivités extra scientifiques (après-midi ou soirée)
- Frais d'inscription : 400-600€
- *Public :* 20-40 personnes (doctorants et post-doctorants) et 3-6 chercheurs confirmés. Durée : 3-5 jours

Réflexions créatives (Brain storming)
- Durée : 2 jours max
- Pour structures ou des équipes de recherche d'un labo, pour se couper de leur routine et de se retrouver dans un lieu propice à la réflexion portant sur différents sujets pouvant être d'ordres organisationnel ou scientifique.
- Frais généralement couverts par l'organisme ou les laboratoires.
- *Public* : 10-30 personnes. Durée 2 jours

Séminaires de resourcement et/ou fondateurs de projets.
- Durée 2 jours
- Elaborer leurs nouveaux projets collaboratifs d'envergure de type H2020 (ITN et NMP par exemple).
- frais généralement pris en charge par les institutions.
- *Public* : 4-10 personnes.

Les colloques
- Durée 3-4 jours
- Manifestations scientifiques organisées par des sociétés savantes.
- fréquence généralement annuelle pour rassembler la communauté d'une thématique de recherche donnée
- Frais : 300-500€ et incluent la restauration du midi et le banquet de gala
- ***Public*** : 80-120 personnes

LES SURFACES :

Espaces de travail
- **1 salle gradinée 80-100 personnes pour** les ateliers (Workshop) et colloques
- **1 salle (configuration salle de cours) de 20-40 personnes** pour les cours thématiques ou Ecoles (Short courses and School)
- **2 salles de réunion de 30 personnes pour** les réflexions créatives (Brainstorming)
- **2 salles de réunion 4-10 personnes** pour les séminaires de resourcement et/ou fondateurs de projets :
- **2 Bureaux ou espaces de confidentialité**

Espaces de recherche
- **Salle de contrôle**
- **Salle onduleur**
- **Espace de stockage**
- **Sanitaires**

Espaces de restauration, pause café, détente:
- **1 espace** cuisine/traiteur devra permettre la simple préparation des petits déjeuners, pauses café, réchauffage etc…
- **1 espace** de convivialité (Fauteuil, Canapé, télé, jeux (billard, etc..), distributeur de boissons, etc.…). Ces espaces doivent être dans un même espace de vie que les salles de réunion

Espaces d'hébergement:
Base de 12 chambres (8 chambres simples et 4 chambres doubles) avec douche et sanitaire individuels.

Espaces logistiques et servants :
Un bureau d'accueil pour deux personnes dans chacun des bâtiments
Un petit atelier de réparation
Une zone de stockage pour les équipements d'entretien des espaces verts
Un local ménage, buanderie (pour des usages ponctuels)
Les locaux serveurs/informatiques
Sanitaires

LES SURFACES THEORIQUES

N°	FONCTIONS	PROGRAMME				Caractéristiques
		NB	SU	SUTot	S Ext	
1.	ACCES / ENCEINTE / STATIONNEMENTS					
1.01	Enceinte (pm)				pm	
1.02	Voie d'accès (pm)				pm	
1.03	Livraisons et Secours				pm	
1.05	Stationnement VL Personnel				0	capacité détaillée dans les scénarios
1.06	Stationnement VL Visiteurs				0	capacité détaillée dans les scénarios
1.09	Stationnement VL PMR				0	capacité détaillée dans les scénarios
1.10	Stationnement 2 roues motorisées + Cycles				0	capacité détaillée dans les scénarios
	SOUS-TOTAL - UF 1			**0**	**0**	
2.	ACCUEIL					
2.01	Bureau d'accueil 2 postes	1	15	15		dans le bâtiment principal
2.02	Sanitaires	1	28	28		A répartir dans les bâtiments
	SOUS-TOTAL - UF 2			**43**	**0**	
3.	ESPACES DE TRAVAIL					
3.01	Amphithéâtre 80 personnes	1	120	120		
3.02	Salle de cours 30 personnes	1	40	40		pour cours thématiques et écoles. Au-delà de 30 : utilisation de l'amphi
3.03	Salles de réunion 20 personnes	2	25	50		pour réflexions créatives - brainstorming
3.04	Salles de réunion 5-10 personnes	2	18	36		pour séminaire ressourcement et /ou fondateurs de projets
3.05	Bureaux	2	12	24		
	SOUS-TOTAL - UF 2			**270**	**0**	
4.	ESPACES DE RECHERCHE CPPM					
4.01	Salle de contôle	1	20	20		
4.02	Salle des baies de calcul	1	30	30		
4.03	Salle onduleur	1	10	10		
4.04	Espace de stockage	1	10	10		
4.05	Sanitaires	1	4	4		
	SOUS-TOTAL - UF 2			**74**	**0**	
5.	RESTAURATION					
5.01	Restaurant 100 couverts	1	100	100		ouvrant sur une terrasse
5.02	Office	1	20	20		Réchauffage et préparation traiteur
5.03	Espace de convivialité	1	30	30		(Fauteil, Canapé, télé, jeux (billard, etc..), distributeur, etc....).Proxi salles de réunion
	SOUS-TOTAL - UF 3	**2**	**319**	**150**	**0**	
6.	HEBERGEMENT					
6.01	Chambres simples	8	20	160		avec douche et sanitaire individuel
6.02	Chambres doubles	4	25	100		avec douche et sanitaire individuel
	SOUS-TOTAL - UF 4			**260**	**0**	
7.	LOCAUX LOGISTIQUES ET TECHNIQUES					
7.01	Atelier de réparation	1	20	20		
7.02	Local ménage	2	6	12		
7.03	Local de stockage matériel d'entretien des espaces verts	1	15	15		
7.04	Locaux serveurs informatiques	2	6	12		
7.05	Locaux techniques	1	50	50		
	SOUS-TOTAL - UF 5		**97**	**109**	**0**	
	TOTAL GENERAL			**906**	**0**	

Surface dans Œuvre (yc locaux techniques et circulations **1133** m2

Rappel des SU existantes = 930 m2

3. LA FAISABILITE

DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME DANS LES BATIMENTS PRINCIPAUX

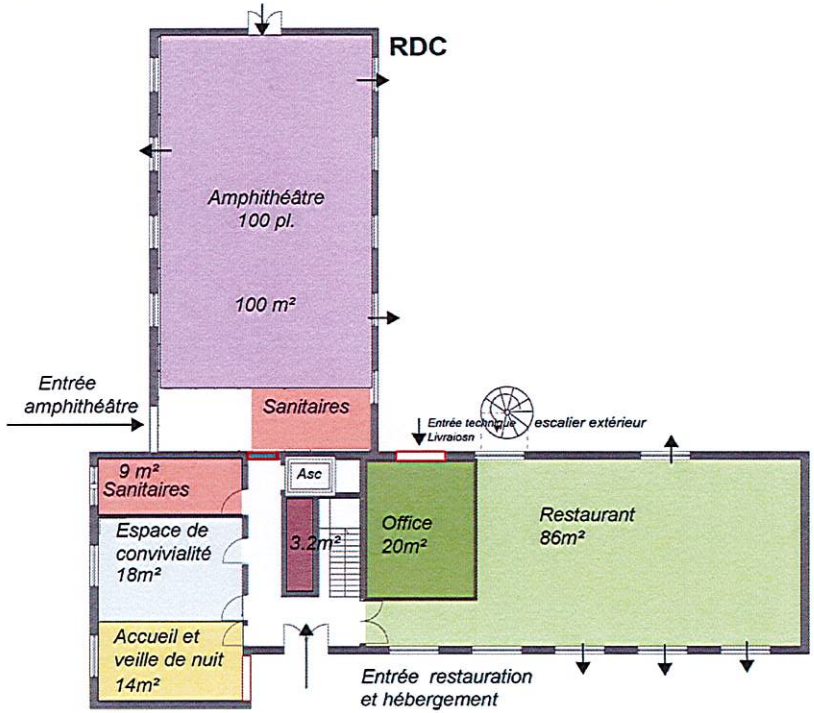

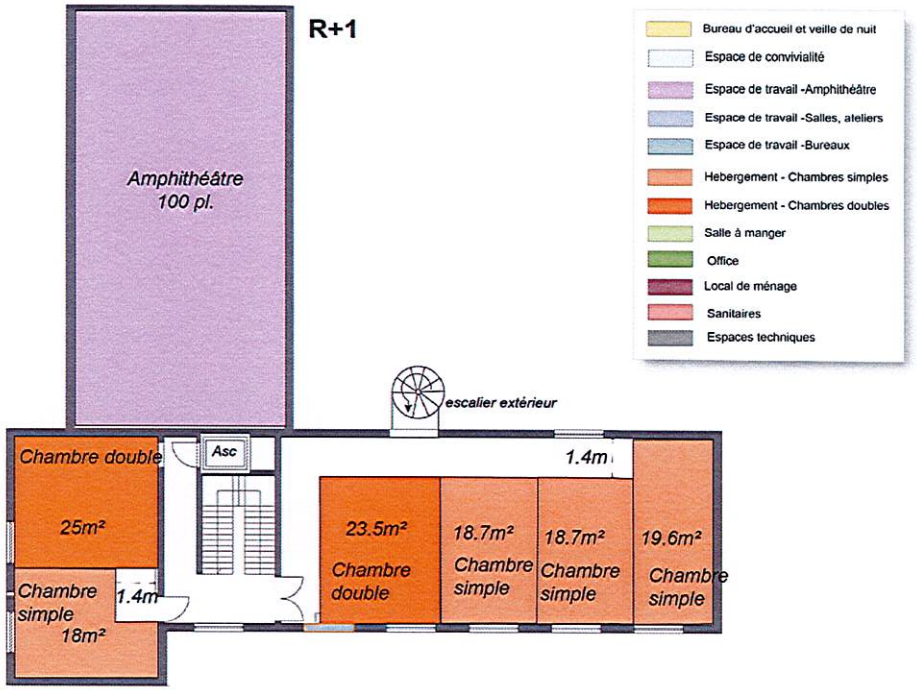

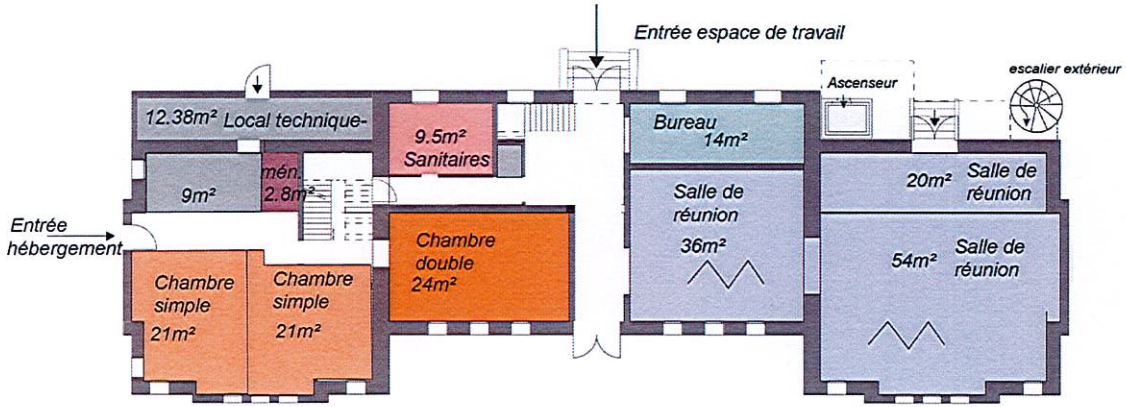

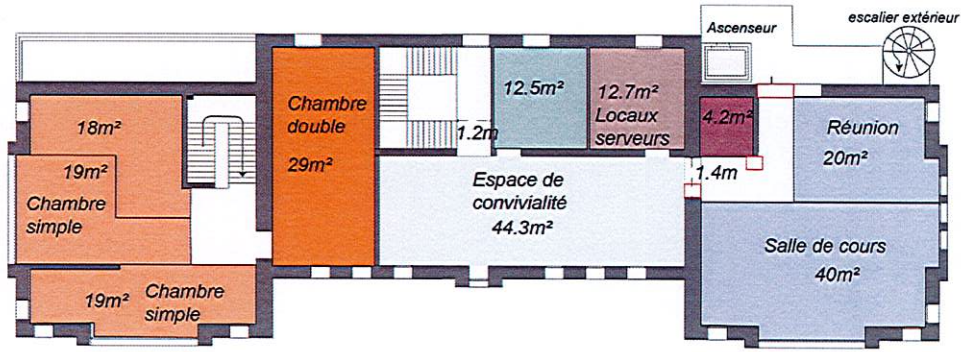

ADEQUATION SURFACES PROGRAMME - PROJET

UNITES FONCTIONNELLES	SURFACES							COMMENTAIRES
	Programme	DUBOIS RDC	DUBOIS R+1	PERES RDC	PERES R+1	Autre	Delta	
ACCUEIL	**43**	**9,5**	**0**	**33**	**0**	**0**	**-0,5**	
Bureau d 'accueil et veille de nuit	15			14			-1	Dans Bâtiment Peres au Rdc. Position centrale et vue sur l'entrée principale
Sanitaires	28	9,5		19			0,5	Répartis dans les Rdc des 2 bâtiments
ESPACES DE TRAVAIL	**270**	**124**	**72,5**	**100**	**0**	**0**	**26,5**	
Amphithéâtre 80 pl.	120			100			-20	Accès distinct de l'Amphi avec sanitaires dédiés
Salle de Cours 30 pl.	40		40				0	Au R+1 du bât. Dubois. Vue exceptionnelle sur la rade
Salle de Réunion 20 pl. x 2	50	110	20				44	5 salles de réunion dont une spacieuse (54m2) au Rdc de Dubois
Salle de Réunion 5-10 pl. x 2	36							
Bureaux x2	24	14	12,5				2,5	Bureaux répartis au Rdc et R+1 du bâtiment Dubois
RESTAURATION :	**150**	**0**	**44,3**	**124**	**0**	**0**	**18,3**	
Restaurant 100 couverts	100			86			-14	Au Rdc du bât. Peres. Possibilité de s'ouvrir sur une terrasse vue mer. Possibilité d'accès en toiture pour cocktails. Desservi par un ascenseur
Office	20			20			0	Bon accès par l'arrière du bâtiment. Limitation de la vue sur les camions traiteurs.
Espace convivialité	30		44,3	18			32,3	Au rdc du bâtiment Peres et un large espace au R+1 du bâtiment Dubois offrant une vue imprenable sur la rade
HÉBERGEMENT	**260**	**66**	**85**	**0**	**123,5**	**0**	**14,5**	
Chambres simples x 8	160	42	56		75		13	Chambres réparties dans l'aile Sud du bâtiment Dubois en Rdc et R+1 et au R+1 du bâtiment Peres. Cette configuration permet de faire fonctionner distinctement les deux bâtiments
Chambres doubles x 4	100	24	29		48,5		1,5	
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE	**89**	**25,7**	**16,9**	**3,2**	**0**	**15**	**-28,2**	
Local ménage x2	12	3	4,2	3,2			-1,6	Répartis dans les 2 bâtiments
Local de stockage matériel d'entretien des espaces verts	15					15	0	A Proximité du logement du gardien // ou du local CPPM suivant l'option retenue
Locaux serveurs informatiques x2	12		12,7				0,7	Local informatique, en R+1 du bâtiment Dubois, à l'emplacement actuel des baies informatiques.
Locaux techniques	50	22,7					-27,3	
CPPM	**74**	**0**	**0**	**0**	**0**	**74**	**0**	
Salle de contrôle	20					20	0	Déplacement des installations existantes dans le bâtiment à l'entrée du site
Salle des baies de calcul	30					30	0	Déplacement des installations existantes dans le bâtiment à l'entrée du site
Salle onduleur	10					10	0	Déplacement des installations existantes dans le bâtiment à l'entrée du site
Espace de stockage	10					10	0	Déplacement des installations existantes dans le bâtiment à l'entrée du site
Sanitaires	4					4	0	Déplacement des installations existantes dans le bâtiment à l'entrée du site
TOTAL SU	886	225	219	260	124	89	31	
CIRCULATIONS	**121**	42	16	30	30	-2	6	
TOTAL SDO*	1069	267	235	290	153	87	37	

***SU** = Surface Utile : locaux uniquement*

****SDO** = Surface Dans Œuvre : Locaux + circulations (Ne comprend pas l'épaisseur de la structure du bâtiment)*

AXONOMETRIE DU PROJET GLOBAL

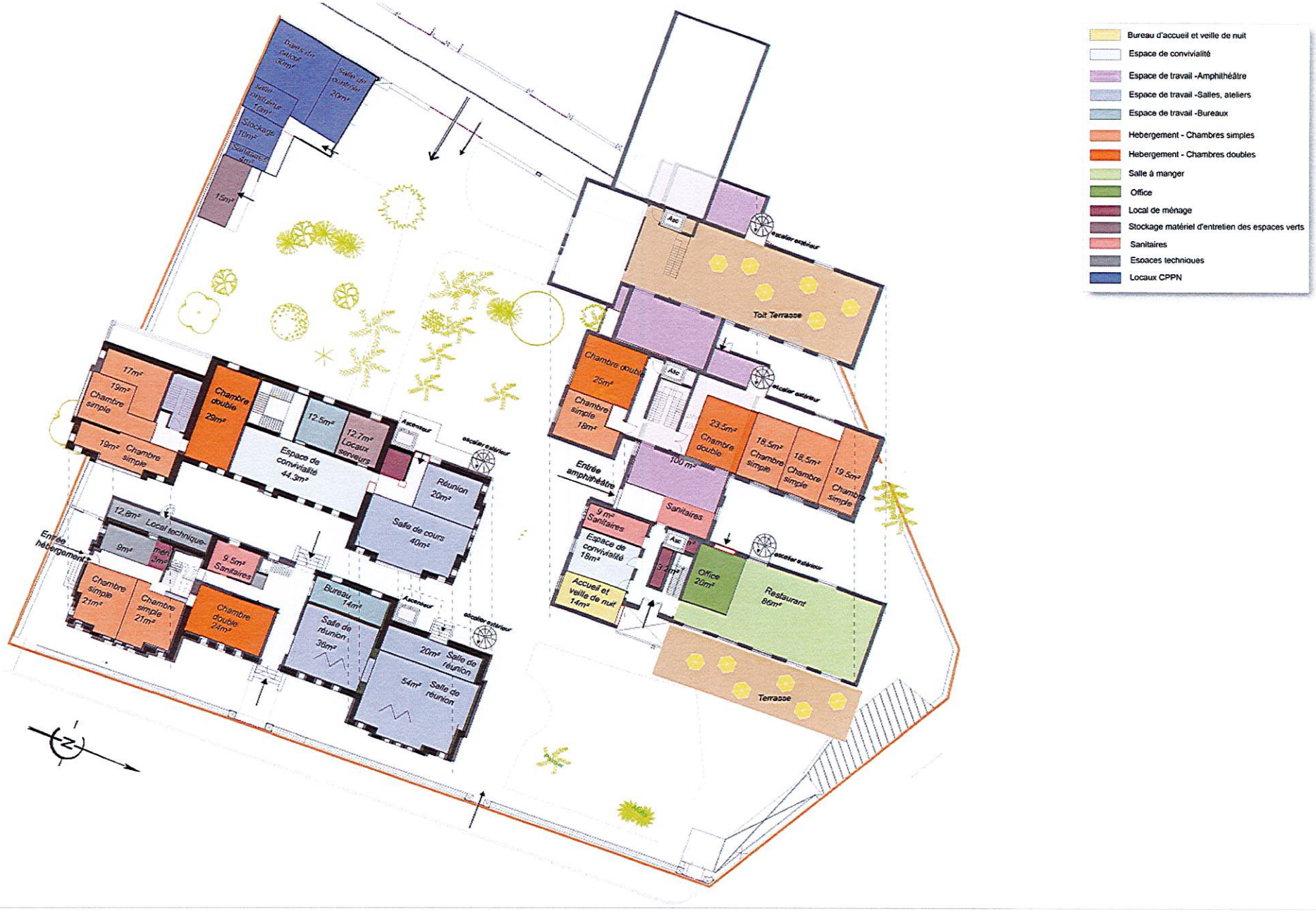

4. ESTIMATION FINANCIERE

CHIFFRAGE – en coûts travaux

Bâtiment DUBOIS

Espaces de Travail	=	245 000 € HT
Espaces de Convivialité	=	55 000 € HT
Création des Chambres	=	345 000 € HT
Sanitaires - Locaux divers - Circulations	=	155 000 € HT
Mise en œuvre d'un ascenseur	=	100 000 € HT
Travaux liés au patrimoine	=	730 000 € HT
Sous-total	=	1 630 000 € HT

Bâtiment PERES Enseignement

Accueil – Espaces de Convivialité	=	45 000 € HT
Salle à Manger - Office	=	220 000 € HT
Création des Chambres	=	280 000 € HT
Sanitaires - Locaux divers - Circulations	=	75 000 € HT
Mise en œuvre d'un ascenseur	=	80 000 € HT
Terrasse R+2	=	200 000 € HT
Travaux Façades, Menuiseries, Couverture	=	225 000 € HT
Sous-total	=	1 125 000 € HT

Bâtiment PERES Hébergement

Création Amphithéâtre	=	280 000 € HT
Sanitaires – Locaux Techniques	=	30 000 € HT
Travaux façades, menuiseries	=	40 000 € HT
Sous-total	=	350 000 € HT

Bâtiment CPPM

Travaux de réhabilitation intérieure	=	120 000 € HT
Travaux façades, menuiseries, couverture	=	80 000 € HT
Sous-total	=	200 000 € HT

Travaux extérieurs

Travaux de maçonnerie	=	60 000 € HT
Travaux pour réseaux et revêtements	=	170 000 € HT
Aménagement paysager	=	200 000 € HT
Sous-total	=	430 000 € HT

Total Coûts travaux

Bâtiment DUBOIS	=	1 630 000 € HT
Bâtiment PERES Enseignement	=	1 125 000 € HT
Bâtiment PERES Hébergement	=	350 000 € HT
Bâtiment ANNEXES	=	200 000 € HT
Travaux Extérieurs	=	430 000 € HT
Total Coûts Travaux	=	3 735 000 € HT

Frais Annexes

AMO Programme	=	45 000 € HT
Etudes de Sols	=	15 000 € HT
Maîtrise d'œuvre (Base+SYN+OPC)	=	448 000 € HT
Indemnité Concours	=	45 000 € HT
Contrôle Technique – 2%	=	74 000 € HT
CSPS – 1%	=	37 000 € HT
Assurances DO/TRC	=	94 000 € HT
Revalorisation – 3%	=	112 000 € HT
Aléas – 7%	=	262 000 € HT
Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (COP)	=	110 000 € HT
Total Frais Annexes	=	1 242 000 € HT

BUDGET PREVISIONNEL TOTAL HT	**=**	**4 977 000,00 €**
TVA 20%		**995 400,00 €**
BUDGET PREVISIONNEL TDC		**5 972 400,00 €**
BUDGET PREVISIONNEL TDC - arrondi à		**5 970 000,00 €**

Valeur économique : OCTOBRE 2018

Compris les sujétions relatives aux diagnostics suivants :
- Structure réalisé par QCS (informations recueillies téléphoniquement)
- Amiante
- Paysagers

Hors foncier.
Hors déménagements.

CHIFFRAGE – en coûts de fonctionnement

ESTIMATION COUT DE FONCTIONNEMENT :
60 000 € en frais fixes de fonctionnement annuel Entretien, Exploitation, Maintenance – Hors charges de personnel.

Une personne qualifiée semble s'avérer nécessaire pour la gestion quotidienne du site.

Concernant le chiffrage de l'exploitation du site, on peut estimer les dépenses comme suit :

- Maintenance règlementaire ne pouvant être réalisée en régie et devant être impérativement externalisée (ascenseur, vérifications techniques, VMC, AEP) = 3.000 € HT

- Maintenance règlementaire pouvant être réalisée en régie mais avec un personnel hautement qualifié (ventilation double flux, pompes à chaleur, nettoyage des toitures, ...) = 5.000 € HT

- Nettoyage des bâtiments, compris vitrages = 30.000 € HT (150 jours par an) – peut être réalisé en régie

- Entretien des espaces verts = 10.000 € (30 jours) – peut être réalisé en régie

- Consommations énergie = 10.000 € HT

- Travaux entretien courant = 2.000 € HT – peut être réalisé en régie

En cas de mise en régie des coûts d'entretien courant (nettoyage bâtiments, espaces verts, entretien courant), il est à noter que ces coûts seront impérativement complétés lors des manifestations par les coûts suivants :

Gardiennage 24/24 : prévoir 480 € / jour
Lingerie : prévoir 25 € / jour / chambre
Restauration : prévoir 60 € / jour / personne

CALENDRIER

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE : Juin 2019

ETUDES : Juin 2019 à Juin 2020

TRAVAUX : Juillet 2020 à Décembre 2021

FICHE DE SUIVI

IDENTIFICATION

Maitrise d'Ouvrage	Université Claude Bernard Lyon 1 Direction du patrimoine
Nom du projet	Synthèse de la mission de faisabilité et programmation architecturale pour le projet de création du centre International de Séminaire Michel Pacha à la Seyne sur Mer
Phase	Phase 2
Date	11 Janvier 2018

PRODUCTION DE LA PHASE :

Menighetti Programmation

Rédacteur	Anna SANANES, chargée d'études Géraud RICHARD C2A Date : 11 Janvier 2019
Vérificateur	Célia CHAVANNES, chargée de projets Date : 11 Janvier 2019
Approbateur	Catherine GATINEAU Date : 11 Janvier 2019

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-009

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Projet d'ouverture d'un cycle préparatoire : Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP) - Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) sur le site de Roanne en collaboration avec l'Université Jean Monnet

Exposé des motifs : Polytech Lyon met en œuvre en tant qu'école membre du réseau Polytech un Cursus Préparatoire Intégré (CPI) sous la forme d'un Parcours des Écoles d'Ingénieur Polytech (PeiP). Au sein du réseau Polytech, celui-ci forme environ 1500 bacheliers généraux 'S', 300 réorientés après une PACES et 150 bacheliers technologiques STI2D. Les bacheliers S augmentés des 300 anciens PACES sont orientés au sein des 99 spécialités du réseau Polytech en fonction de leurs vœux et de leur classement national. Les bacheliers technologiques effectuent un parcours de deux ans en IUT pour intégrer, sur un contingent de place dédié certaines spécialités du Réseau Polytech. Les bacheliers sont recrutés par l'intermédiaire du Concours GEIPI-Polytech. Dans le cadre d'un accueil de public STI2D post bac avec un objectif de réussite et d'orientation en cycle ingénieur identiques à celui des bacheliers généraux, Polytech Lyon propose l'ouverture d'un cursus de PeiP réservé aux bacheliers STI2D, avec un accompagnement sur trois années vers l'obtention de compétences identiques à celles de bacheliers S ayant effectué un parcours en deux ans. Le parcours propose donc 6 semestres de 20 ECTS en licence Sciences Pour l'Ingénieur de l'université Jean Monnet, celle-ci présentant le double avantage d'être particulièrement adaptée à la formation et la poursuite d'études en cycle ingénieur des bacheliers technologique et présent sur un même site que celui de Polytech Lyon, le site de Roanne.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante Polytech Lyon en date du 10 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Comité Exécutif de la Fondation du Réseau Polytech en date du 19 septembre 2018 ;
Vu l'avis de l'Assemblée Générale du Concours GEIPI-Polytech en date du 28 septembre 2018 ;
Vu l'avis favorable du CFVU en date du 9 octobre 2018 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'ouverture d'un Cursus PeiP réservé aux bacheliers technologiques STI2D recrutés par le Concours GEiPI Polytech sur le Site de Roanne en partenariat avec la Licence Sciences Pour l'Ingénieur de l'Université Jean Monnet organisé en 6 Semestres de 20 ECT.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-010

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Admission directe en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

Exposé des motifs :

L'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme et l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à l'exercice du droit au remords déterminent les modalités de la constitution du dossier, la composition du jury, le déroulement de la procédure et encadrent le droit de présenter sa candidature.

L'arrêté du 20 décembre 2010 relatif à l'organisation de la procédure d'admission en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, désigne l'UCBL comme centre d'examen pour l'organisation de la procédure d'admission.

La circulaire 2018-156 du 28/12/2018 sur les modalités d'admission directe en deuxième et troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme prévoit :

« *Les centres d'examen portent également à la connaissance des candidats par voie d'affichage et sur leur site internet les attendus du jury au moins un mois avant la date de dépôt des dossiers* ».

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 26 février 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.631-1 ;
Vu les statuts de l'université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les dispositions suivantes :

Article 1 :

À l'issue de la première phase de la procédure d'admission directe en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme, le centre d'examen convoque les candidats retenus pour l'audition.

Les candidats devront démontrer au jury :

- leur motivation pour entreprendre des études de santé (ou se réorienter dans une autre filière santé), en fonction de la filière qu'ils auront identifiée ;
- leur capacité à suivre la formation concernée, sur le plan de l'acquisition des connaissances comme des compétences.

Article 2

Ces attendus seront portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage et sur le site internet de l'université.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : circulaire 2018-156 du 28 décembre 2018.

Enseignement supérieur et recherche

Études médicales

Modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

NOR : ESRS1835342C
circulaire n° 2018-156 du 28-12-2018
MESRI - DGESIP A1-4

Texte adressé aux présidentes et présidents d'université, aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux directrices et directeurs des unités de formation et de recherche de médecine, de médecine et de pharmacie, de médecine et de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie ; à la directrice de l'école universitaire de maïeutique Marseille-Méditerranée et aux directrices des écoles de sage-femme
Références : arrêté du 24-3-2017 modifié ; arrêté du 26-7-2010

L'article L. 631-1 du Code de l'éducation tel qu'il résulte de la loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants :
- prévoit que des candidats justifiant notamment de certains grades, titres ou diplômes peuvent être admis en deuxième année ou en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- pose le principe selon lequel peuvent être admis en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des **étudiants** engagés dans ces études et souhaitant se réorienter dans une filière différente de leur filière d'origine ; cette possibilité de réorientation (notamment dans le cadre de l'exercice du droit au remords) est ouverte aux étudiants ayant validé au moins deux années dans la filière choisie à l'issue de la première année.
L'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme abroge deux des trois arrêtés du 26 juillet 2010 modifiés :
- l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission directe en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission directe en troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.
Il rassemble dans un arrêté unique les dispositions relatives à l'admission directe des candidats dans la 2e ou la 3e année de ces études, sachant que tous les candidats éligibles le sont pour les deux années.
L'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords reste en vigueur.
Les deux arrêtés en vigueur - l'arrêté du 24 mars 2017 et l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif à l'exercice du droit au remords - déterminent les modalités de la constitution du dossier, la composition du jury, le déroulement de la procédure et encadrent le droit de présenter sa candidature.
La présente circulaire a pour objet de préciser l'organisation de la procédure retenue pour ces différentes passerelles. Je vous remercie de bien vouloir la diffuser aux services concernés dans votre établissement.

1. Examen de la recevabilité des candidatures

Conformément aux dispositions réglementaires, les candidats doivent déposer leur dossier auprès de l'unité de formation et de recherche ou de la structure dispensant la formation de sage-femme où ils souhaitent poursuivre leurs études **au plus tard le 15 mars 2019**.
Après avoir classé les dossiers reçus en fonction de la procédure au titre de laquelle les candidats postulent (accès en deuxième année dans le cadre de l'exercice du droit au remords, accès direct en deuxième ou troisième année), il appartient aux universités qui collectent les dossiers des candidats de vérifier la **recevabilité** administrative de chaque candidature, selon les dispositions fixées par les arrêtés cités en référence. Cette vérification est impérative avant la transmission des dossiers au centre d'examen dont relève votre établissement. Il n'appartient pas en effet aux services du centre d'examen et encore moins au jury de vérifier une telle **recevabilité**.

a. Accès en 2e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords

Cette passerelle est réservée **aux étudiants** qui regrettent le choix qu'ils ont effectué à l'issue des épreuves de classement de fin de la première année commune aux études de santé. Les candidats sont considérés comme étudiants s'ils sont inscrits à la date limite de dépôt de leur dossier (15 mars 2019). Ils peuvent, s'ils sont retenus par le jury, être autorisés à se réorienter dans la filière à laquelle ils pouvaient initialement prétendre, à l'issue du classement y compris après désistements. Les candidats admis doivent fournir, au moment de leur inscription, une attestation de leur établissement d'origine certifiant qu'ils ont validé deux années d'études ou 120 crédits européens au-delà de la première année, dans la filière initialement choisie.

b. Accès direct en 2e ou 3e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme

1.1 - Vérification des titres, des diplômes, des cursus et, le cas échéant, du statut des candidats

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé, pour présenter sa candidature dans le cadre de cette procédure, il convient :
- soit d'être titulaire de l'un des diplômes relevant de l'article D. 612-34 du Code de l'éducation ou de tout autre diplôme conférant le grade de master à la date de sa délivrance.
Pour les diplômes des écoles de commerce conférant le grade de master, il conviendra de se reporter à l'arrêté du 2 juillet 2018 fixant la liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et pouvant conférer le grade de master à leurs titulaires publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation n°31 du 30 août 2018. Il conviendra toutefois de s'assurer des éventuelles modifications de cette liste résultant d'un nouvel arrêté, publié postérieurement à la date de signature de la présente circulaire. Vous pouvez également consulter le site www.cefdg.fr.
N.B. Il convient de consulter les arrêtés antérieurs pour les diplômes obtenus avant les périodes mentionnées dans cet arrêté ;
- soit d'être titulaire d'un titre d'ingénieur diplômé.
Pour vérifier la recevabilité des candidatures des personnes se prévalant d'un titre d'ingénieur diplômé, il vous appartient de vous reporter à l'arrêté du 24 janvier 2018 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé (NOR : ESRS1733578A), dans sa version en vigueur sur le site : http://www.legifrance.gouv.fr. Il conviendra de s'assurer des éventuelles modifications de cette liste qui pourraient résulter d'un nouvel arrêté, publié postérieurement à la date de signature de la présente circulaire ;
- soit d'être titulaire d'un des diplômes d'État suivants : de docteur en médecine, de docteur en pharmacie, de docteur en chirurgie dentaire, de sage-femme, de docteur vétérinaire. Il s'agit de diplômes nationaux obtenus en France figurant dans la liste des diplômes énumérés à l'article D. 613-7 du Code de l'éducation d'une part, et à l'article D. 241-5 du Code rural et de la pêche maritime d'autre part.
- soit d'être titulaire d'un diplôme national de doctorat ou titre étranger de niveau doctorat (Phd) ;
- soit d'être titulaire d'un diplôme d'État d'auxiliaire médical (diplômes nationaux obtenus en France) et

sanctionnant au moins trois années d'études supérieures pour les personnes justifiant d'un exercice professionnel en lien avec ce diplôme de deux ans à temps plein.
Ces diplômes d'État sont nécessairement obtenus en France et ils permettent l'exercice des professions citées au livre III du Code de la santé publique, à l'exception de celles qui peuvent être exercées avec un diplôme d'État ne sanctionnant pas au moins trois années d'études supérieures.
La liste des professions éligibles ainsi que celle des diplômes recevables figurent **à l'annexe 1**.
Les documents permettant de vérifier la durée d'exercice professionnel requis figurent **à l'annexe 2** ;
- soit d'être titulaire d'un titre correspondant à la validation de 300 crédits européens, obtenu dans un autre État de l'Union européenne ou État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse ou dans la principauté d'Andorre, répondant aux conditions posées par l'article D. 611-2 du Code de l'éducation portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- soit de disposer de la qualité d'ancien élève de l'une des Écoles normales supérieures à condition d'avoir accompli deux années d'études et une première année de master.
Seuls les anciens **élèves** (élèves fonctionnaires rémunérés) des Écoles normales supérieures sont éligibles à ces conditions. Par conséquent, les personnes - elles ont la qualité d'auditeur ou d'étudiant - qui ont suivi un cursus à l'École normale supérieure sans avoir eu le statut d'élève ne peuvent pas déposer un dossier de candidature à ce titre. Une exception concerne les titulaires du diplôme de l'École normale supérieure obtenu récemment dans trois écoles normales supérieures : à la fin des années universitaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour l'École normale supérieure (Ulm), à la fin des années universitaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 pour l'École normale supérieure de Cachan, à la fin des années universitaires 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 pour l'École normale supérieure de Lyon. Les titulaires de ce diplôme, quel que soit leur statut, sont éligibles parce que le grade de master est conféré de plein droit à ce diplôme délivré par ces trois écoles et pour ces seules promotions.
- Soit, en vue de l'admission dans une **filière différente** de leur filière d'origine, de « justifier de la validation de deux années d'études ou de 120 crédits européens dans un cursus médical, odontologique, pharmaceutique ou de sage-femme au-delà de la première année ».
La première année du premier cycle des études médicales (PCEM 1) et désormais la première année commune aux études de santé (Paces) est considérée comme étant la première année des études de sage-femme et d'odontologie.
Remarque : les candidats qui justifient des conditions relatives à ce cursus dans l'une des quatre filières citées peuvent ne pas avoir le statut d'étudiant et n'avoir jamais été classés en rang utile dans la filière demandée, contrairement aux candidats souhaitant exercer leur droit au remords.
En application de l'article 3 de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé, les candidats qui estiment qu'ils seront en mesure de remplir, au 1er octobre prochain, l'une des exigences mentionnées à l'article 2, peuvent présenter une attestation émanant de leur établissement d'origine et précisant la date à laquelle ils seront susceptibles de remplir ces conditions.

1.2 - Vérification du nombre de candidatures possibles

Pour l'arrêté du 24 mars 2017 susmentionné, l'évaluation du nombre de candidatures possibles se fera au regard du nombre de fois où le candidat a auparavant « bénéficié des dispositions » de chacun des arrêtés suivants :
1. Arrêté abrogé du 26 juillet 2010 (relatif aux modalités d'admission directe en deuxième année de ces études) ;
2. Arrêté abrogé du 26 juillet 2010 (relatif aux modalités d'admission directe en troisième année de ces études) ;
3. Arrêté du 24 mars 2017 susvisé (relatif aux modalités d'admission directe en deuxième ou troisième année de ces études).
Pour l'arrêté du 26 juillet 2010 relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords, l'évaluation du nombre de candidatures possibles se fera au regard du nombre de fois où le candidat a auparavant « bénéficié des dispositions » de ce même arrêté.
Un candidat a « bénéficié des dispositions » de l'arrêté au titre duquel il a déposé un dossier de candidature si

ce dossier a été jugé recevable d'un point de vue réglementaire et sous réserve qu'il ait rempli, à la date du 1er octobre de l'année considérée :
- pour les arrêtés 1, 2 et 3 cités ci-dessus, les exigences mentionnées à leur article 2 ;
- pour l'arrêté du 26 juillet 2010 en vigueur (qui régit l'exercice du droit au remords), les exigences mentionnées à son article 1.
Chaque dossier déposé à ces conditions compte pour une candidature.
Le décompte des candidatures au titre de l'arrêté en vigueur relatif à l'exercice du droit au remords susmentionné n'impacte pas le décompte des candidatures possibles au titre de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé, et inversement.
Le nombre de présentations possibles au titre de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé est conditionné au nombre de présentations au titre de chacun des deux arrêtés abrogés : un outil facilitant le décompte des candidatures possibles au titre de cet arrêté figure **à l'annexe 3**.
Afin de simplifier le recueil des pièces constituant le dossier de candidature, et notamment les informations permettant de déterminer le nombre de présentations aux dispositifs et, le cas échéant, le nombre d'inscriptions en première année d'un cursus de santé avant la date du 1er juillet 2017, un modèle-type d'attestation figure **à l'annexe 5**.

2- Transmission des dossiers de candidature aux universités désignées comme centres d'examen

Après la vérification de leur recevabilité, les dossiers des candidats devront être transmis, dans les meilleurs délais possibles, et **au plus tard à la date indiquée à l'annexe 4**, au centre d'examen auquel votre établissement est rattaché, en application des dispositions de l'arrêté du 20 décembre 2010 modifié organisant la procédure d'admission prévue par les arrêtés cités en référence.
Il est impératif, en vue de garantir l'égalité entre les candidats, de ne transmettre que les pièces exhaustivement listées dans le texte de référence. Toute pièce complémentaire sera retournée au candidat, accompagnée d'une note lui en expliquant la raison.
Je vous demande, en outre, de bien vouloir adresser par courriel au centre d'examen dont relève votre établissement :
une liste alphabétique des candidats (pour les femmes mariées, le nom de naissance) pour chacune des passerelles postulées :
- accès direct en deuxième ou en troisième année ;
- accès en deuxième année dans le cadre de l'exercice du droit au remords.
avec mention de la filière postulée.
Vous trouverez **en annexe 4** les coordonnées des différents centres d'examen auxquels il vous appartiendra d'adresser les dossiers ainsi que les dates limites pour cette transmission.

3- Procédure de sélection des candidats par les centres d'examen

3.1 - Une sélection des candidats en deux phases

À l'issue de la première phase de la procédure (examen des dossiers par le jury, dont la composition est portée à la connaissance des candidats par voie de publication), les centres d'examen convoquent les candidats retenus pour l'audition.
Les centres d'examen portent également à la connaissance des candidats par voie d'affichage et sur leur site internet les attendus du jury au moins un mois avant la date de dépôt des dossiers.

3.2 - Notification des résultats aux candidats

Les universités et structures dispensant la formation de sage-femme rattachées aux centres d'examen notifient, quant à elles :
- les refus pour motif d'irrecevabilité réglementaire, y compris si elle est détectée après réception par les centres d'examen (ces refus devront être motivés) ;
- les refus à l'issue de la première phase de la sélection, puis à l'issue de la sélection finale opérée parmi les candidats auditionnés par le jury ;

- les autorisations d'inscription en 2e ou 3e année des candidats déclarés admis ainsi que leur affectation.

4- Affectation et inscription des candidats admis en 2e ou en 3e année de ces études

4.1 - Affectation

Le jury établit une liste des admis en deuxième année (droit au remords), une liste des admis directement en deuxième année et une liste des admis directement en troisième année, ce, dans chacune des filières de ces études, en relation avec le nombre de places offertes par arrêté pour l'année universitaire suivant la procédure de sélection. Il peut, s'il l'estime nécessaire, recourir à l'établissement d'une liste complémentaire qui restera en vigueur jusqu'à la fin de la procédure d'inscription des candidats admis.
Il répartit les candidats admis entre les établissements qui relèvent de sa compétence, répondant **dans la mesure du possible** au souhait d'affectation que les candidats ont établi en choisissant l'établissement dans lequel ils ont déposé leur dossier de candidature.

4.2 - Report d'inscription

Les reports d'inscription sont exceptionnels. Tout candidat admis qui ne s'inscrirait pas à la rentrée de l'année concernée en deuxième ou en troisième année, s'il ne peut justifier de se trouver confronté à une situation correspondant à un cas de force majeure, perd le bénéfice de son admission.
Si le jury a dressé une liste complémentaire et en respectant l'ordre de classement établi, un candidat inscrit sur cette liste pourra remplacer le candidat ayant perdu le bénéfice de son admission.
La présente circulaire annule et remplace la circulaire ESRS1735246C n° 2017-195 du 9 janvier 2018.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brigitte Plateau

Annexe 1

Auxiliaires médicaux : titres et diplômes éligibles

Annexe 2

Auxiliaires médicaux : documents permettant d'attester l'expérience professionnelle requise de deux ans à temps plein

Annexe 3

Tous candidats : décompte du nombre de candidatures possibles au titre de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé

Annexe 4

Transmission des dossiers de candidature aux centres d'examen

Annexe 5

Modèle d'attestation sur l'honneur

Annexe 1 - Auxiliaires médicaux : titres et diplômes éligibles

DGESIP / DGOS

Auxiliaires médicaux : métiers et diplômes éligibles
au titre de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission directe en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme
(personnes titulaires d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire médical sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures et justifiant d'un exercice professionnel en lien avec ce diplôme de 2 ans à temps plein)

mise à jour le 30 octobre 2017

PROFESSIONS		DIPLÔMES D'ETAT ELIGIBLES (sur une période couvrant plusieurs décennies)				
		Diplômes d'Etat en vigueur (à la date de signature de la présente circulaire)		Diplômes d'Etat couvrant une période antérieure (remontant à au moins deux décennies)		
Auxiliaires médicaux (livre III du code de la santé publique)	Spécialités	**Intitulé**	**Référence réglementaire**	**Intitulé (s)**	**1ère session** (concerne les premiers diplômés éligibles)	**Référence(s) réglementaire(s)**
Infirmier : (titre Ier)	___	Diplôme d'Etat d'infirmier	Arrêté 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	Diplôme d'Etat d'infirmier	premiers diplômés : session **1995**	Décret n° 92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière Arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'Etat d'infirmier
	Infirmier anesthésiste	Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en ansthésie-réanimation : intitulé antérieur à décembre 1991 > Diplôme d'Etat d'Infirmier-anesthésiste : (nouvel intitulé depuis décembre 1991	premiers diplômés : session **1992** (sachant que les diplômés du régime précédent (décret du 9 avril 1960) sont également éligibles)	Décret n°88-903 du 3 août 1988 créant un Certificat d'aptitude au fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation Arrêté du 30 août 1988 relatif à la formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialisé en anesthésie-réanimation Décret n°91-1281 du 17 décembre 1991 modifiant le décret n°88-903 du 30 août 1988 Arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
	Infirmier de bloc opératoire	Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	> Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération : intitulé antérieur à janvier 1992 > Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : nouvel intitulé depuis janvier 1992	premiers diplômés : session **1992**	Décret n°92-48 du 13 janvier 1992 modifiant le décret n°71-388 du 21 mai 1971 portant création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération. Arrêté du 13 septembre 1988 modifié relatif à la formation sanctionnée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération
	Infirmier puériculteur	Diplôme d'Etat de puéricultrice	Arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles	Diplôme d'Etat de puéricultrice	premiers diplômés : session **1980**	Arrêté du 20 septembre 1979 relatif au diplôme d'Etat de puériculture
Masseur-kinésithérapeute (titre II)	___	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	premiers diplômés : session **1983**	Décret n°79-1020 du 27 novembre 1979 relatif aux études préparatoires et épreuves du diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue (titre II)	___	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	premiers diplômés : session **1994**	Décret n°91-1008 du 2 octobre1991 relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de pédicure-podologue
Ergothérapeute (titre III)	___	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute	Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	sans objet	Décret n°70-1042 du 6 novembre 1970 portant création du diplôme d'Etat d'ergothérapeuthe N.B. durée des études : 3 ans
Psychomotricien (titre III)	___	Diplôme d'Etat de psychomotricien	Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien	Diplôme d'Etat de psycho-rééducateur	premiers diplômés : session **1977**	Décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme de psycho-rééducateur Décret du 6 juillet 1998 modifiant le décret n°74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme d'Etat de psycho-rééducateur
Orthophoniste (titre IV)	___	Certificat de capacité d'orthophonie	Décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste	Certificat de capacité d'orthophoniste	premiers diplômés : session **1990** (sachant que les diplômés du régime précédent (arrêté 14 décembre 1972) sont également éligibles. N.B. Ces derniers perdurent jusqu'en 1991)	Arrêté du 16 mai 1988 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
Orthoptiste (titre IV)	___	Certificat de capacité d'orthoptiste	Arrêté du 20 oclobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste	Certificat de capacité d'aide-orthoptiste	premiers diplômés : session **1970**	Arrêté du 16 décembre 1966 programme d'enseignement et modalités des examens en vue du certificat de capacité d'aide-orthoptiste
Manipulateur d'électroradiologie médicale (titre V)	___	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	Diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale	premiers diplômés : session **1993**	Arrêté du 1er août 1990 relatif au programme des études préparatoires au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale N.B. Durée des études : 3 années
		Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Décret n°2012-981 du 21 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	premiers diplômés : session **1995**	Décret n°92-176 du 25 février 1992 portant création et règlement général du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
Technicien de laboratoire médical* (titre V)		Diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical*	Arrêté du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical* (modifié par l'arrêté du 15 mars 2010)	Diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales	premiers diplômés : session **1999**	Arrêté du 21 août 1996 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales
Audioprothésiste (titre VI)	___	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	Article D 636-4 du code de l'éducation N.B. Disposition du décret n°2001-620 du 10 juillet 2001, codifié en 2013	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	premiers diplômés : session **2004**	Décret n°2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
Prothésiste et orthésiste (titre VI)	___	BTS prothésiste-orthésiste**	Arrêté du 28 juillet 1997 portant définition et fixant les conditions de délivance du brevet de technicien supérieur Prothésiste-orthésiste	Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	premiers diplômés : session **1975**	Arrêté du 2 octobre 1972 Création du brevet de Prothésiste orthésiste

* N.B. TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL : le BTS Analyse de biologie médicale et le DUT de génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques permettent d'accéder à la profession de technicien de laboratoire médical. Cependant, les titulaires de ces diplômes ne peuvent pas bénéficier des dispositions de l'arrêté du 24 mars 2017, en raison de la durée du cursus y conduisant (2 ans).

** N.B. PROTHESISTE-ORTHESISTE : le BTS de prothésiste-orthésiste sanctionne un cursus de 3 ans, contrairement à la plupart des autres BTS. C'est un diplôme de niveau III.

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Annexe 2 - Auxiliaires médicaux : documents permettant d'attester l'expérience professionnelle requise de deux ans à temps plein

Exercice salarié	**Public**	- Attestation de l'employeur avec une référence au corps et au grade
	Privé	- Attestation de l'employeur avec mention de la situation professionnelle au regard de la convention collective
Exercice libéral	**Professions conventionnées :** - Infirmier - Pédicure podologue - Orthophoniste - Orthoptiste	Les 2 pièces suivantes : - Attestation de la Caisse d'assurance maladie du lieu d'exercice - Attestation sur l'honneur d'une activité professionnelle à temps plein ou du pourcentage de temps consacré à cette activité
	Professions non conventionnées : les autres professions	Les 2 pièces suivantes : - Attestation d'activité délivrée par le centre de gestion agréé dont relève le professionnel - Attestation sur l'honneur d'une activité à temps plein ou du pourcentage de temps consacré à l'activité professionnelle requise
Exercice mixte		Les candidats devront produire les attestations correspondant aux 2 modalités d'exercice : - Attestations relatives à la part exercée en tant que salarié (voir ci-dessus) - Attestations relatives à la part exercée en tant que libéral (voir ci-dessus)

N.B. : les congés maladie, congés longue maladie et congés maternité doivent être pris en compte dans le calcul de la durée d'exercice de la profession puisque les professionnels sont considérés statutairement comme étant en activité.
En revanche, ce n'est pas le cas pour le congé longue durée dont la période ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée d'exercice de la profession.

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Annexe 3 - Tous candidats : décompte du nombre de candidatures possibles au titre de l'arrêté du 24 mars 2017 susvisé

Le nombre de candidatures possibles pour un candidat dont le dossier est recevable par ailleurs doit être évalué au regard du nombre de fois où le candidat a auparavant bénéficié des dispositions des arrêtés régissant les modalités d'admission directe en deuxième et en troisième année des études des 4 filières médicales ou pharmaceutiques.
Pour plus de précisions sur les caractéristiques des candidatures pouvant être décomptées, consulter le paragraphe 1.2 de la présente circulaire d'application.

Cas général

(examen de la situation des candidats qui pouvaient présenter leur candidature au titre de l'un seulement des deux arrêtés abrogés)

Situation du postulant au regard des dispositions des deux **arrêtés abrogés du 26 juillet 2010 :** - Arrêté relatif aux modalités d'admission directe **en 2e année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ; - Arrêté relatif aux modalités d'admission directe **en 3e année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.				**Nombre de candidatures possibles** **à la date d'entrée en vigueur** de l'arrêté **du 24 mars 2017** relatif aux modalités d'admission directe en 2e année ou 3e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme
Nombre de candidatures ayant permis de bénéficier des dispositions de l'un des deux arrêtés abrogés ci-dessus	Nombre d'inscriptions en Paces (*ou en PCEM 1 ou en PCEP 1*) **avant** l'année universitaire 2017-2018	→	Nombre de candidatures possibles **avant** l'abrogation de cet arrêté (avant le 1er juillet 2017[1])	→
0	0, 1 ou 2	→	**soit 1, soit 2**	→ **2**
1	0 ou 1	→	**1**	→ **1**
	2	→	**0**	→ **0**
2	0, 1 ou 2	→	**0**	→ **0**

[1] Il convient néanmoins de prendre en compte la situation de candidats remplissant les conditions avant le 1er octobre 2017 conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017.

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Cas particulier

(examen de la situation des candidats qui pouvaient présenter leur candidature au titre de chacun des deux arrêtés abrogés)

Situation du postulant au regard des dispositions des deux **arrêtés abrogés du 26 juillet 2010 :** - Arrêté relatif aux modalités d'admission directe **en 2e année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ; - Arrêté relatif aux modalités d'admission directe **en 3e année** des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.				**Nombre de candidatures possibles à la date d'entrée en vigueur** de l'arrêté **du 24 mars 2017**
Nombre de candidatures ayant permis de bénéficier des dispositions de l'ensemble de ces 2 textes abrogés	**Nombre d'inscriptions en Paces** (*ou en PCEM 1 ou en PCEP 1*) **avant** l'année universitaire 2017-2018	→	Nombre de candidatures possibles **avant** l'abrogation de ces deux arrêtés (avant le 1er juillet 2017[2])	→ relatif aux modalités d'admission directe en 2e année ou 3e année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme
0	0, 1 ou 2	→	soit 2, soit 4	→ **2**
1	0, 1 ou 2	→	soit 3, soit 1	→ **1**
2	0 ou 1	→	2	→ **1**
	2	→	0	→ **0**
3	0 ou 1	→	1	→ **1**
	2 (sans objet)	→	*sans objet*	→ **0**
4	0, 1 *(2 : sans objet)*	→	**0**	→ **0**

[2] Il convient néanmoins de prendre en compte la situation de candidats remplissant les conditions avant le 1er octobre 2017 conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017.

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Annexe 4 - Transmission des dossiers de candidature aux centres d'examen

Les dates limites de transmission des dossiers figurant à la présente annexe ne doivent pas être confondues avec la date limite de dépôt des dossiers par les candidats, fixée réglementairement au 15 mars 2019.

Bordeaux

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 1er avril 2019 à l'adresse suivante :

Université de Bordeaux

Collège des sciences de la santé

Gestion des cursus étudiants 1er et 2e cycles des formations médicales et paramédicales

À l'attention de Valérie Marmol

Bat 5D Entrée C Case 148

146 rue Léo-Saignat

33076 Bordeaux Cedex

Contacts :

Tél. : 05 57 57 13 22

valerie.marmol@u-bordeaux.fr

Lille

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 5 avril 2019 à l'adresse suivante :

Unité de formation et de recherche de médecine de l'université Lille

Pôle formation – service scolarité

Procédure Passerelles

59045 Lille Cedex

Contacts :
passerelles-sante@univ-lille.fr

Aurélia Delattre :
Aurelia.delattre@univ-lille.fr
03 20 62 35 79

Hanane Moukhtari :
hanane.moukhtari@univ-lille.fr
03 20 62 69 10

Université de Lorraine

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 5 avril 2019 à l'adresse suivante :

- pour les dossiers de candidatures en vue d'un accès en médecine ou en études de sage-femme :

Unité de formation et de recherche de médecine de l'université de Lorraine

À l'attention d'Anne Cioni

9 avenue de la Forêt-de-Haye

BP 20199

54505 Vandœuvre-Les-Nancy Cedex

Tél : 03 72 74 60 22

anne.cioni@univ-lorraine.fr

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

- pour les dossiers de candidatures en vue d'un accès en odontologie :

Unité de formation et de recherche d'odontologie de l'université de Lorraine

À l'attention de Véronique Losseroy

7 avenue de la Forêt de Haye

BP 20199

54505 Vandœuvre-Les-Nancy Cedex

Tél. : 03 72 74 67 68

veronique.losseroy@univ-lorraine.fr

- pour les dossiers de candidatures en vue d'un accès en pharmacie :

Unité de formation et de recherche de pharmacie de l'université de Lorraine

À l'attention de Maria Macedo

7 avenue de la Forêt de Haye

BP 90170

54505 Vandœuvre-Les-Nancy Cedex

Tél. : 03 72 74 72 80

maria.macedo@univ-lorraine.fr

Lyon I

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 1er avril 2019 à l'adresse suivante :

Université Claude-Bernard - Lyon 1

Domaine Rockefeller – Bâtiment principal,

Service de la scolarité commune

À l'attention de Isabelle Jullien

8 avenue Rockefeller- 69373 Lyon Cedex 08

Contacts :

AccesDirect2018@univ-lyon1.fr

Isabelle Jullien

Tél : 04 78 77 28 07

Montpellier

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 5 avril 2019 à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine - Université de Montpellier

Service Scolarité – Passerelles

à l'attention d'Anne-Claire LAGARDE

2 rue École de Médecine

CS 59001

34060 Montpellier Cedex 2.

Contact :

Anne-Claire Lagarde

Tél. : 04 34 43 35 31

anne-claire.lagarde@umontpellier.fr

med-affaires-generales@umontpellier.fr

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Nantes

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 5 avril 2019 à l'adresse suivante :

Faculté de Médecine de Nantes
Service Scolarité
Bureau B – Gestion Passerelles
Élodie Denoual
1 rue Gaston Veil – BP 53508
44035 Nantes Cedex 1

La personne référente pour les dossiers des filières médecine, pharmacie et sage-femme est :

Élodie Denoual
Tél : 02 72 64 11 35
passerellesante@univ-nantes.fr

La personne référente pour les dossiers de la filière odontologie est :

Suzy Boulo
Tél : 02 40 41 29 03
passerelledentaire@univ-nantes.fr

Paris-VII

Les établissements doivent transmettre les dossiers complets et vérifiés des candidats à ce centre d'examen au plus tard le 5 avril 2019 à l'adresse suivante :

Université Paris-Diderot
UFR de Médecine – Site Bichat
Service de Scolarité
À l'attention de Malika Derras
16 rue Henri Huchard
75018 Paris
Contacts :
passerelles.sante@univ-paris-diderot.fr

Charles-Henri Sambet, responsable du service de scolarité de l'UFR
Malika Derras, responsable du 1er cycle :
Tel : 01 57 27 74 27

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Annexe 5 - Modèle d'attestation sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

dans le cadre d'une demande d'admission directe en 2e ou 3e année des études de santé (des arrêtés du 24 mars 2017 et du 26 juillet 2010)

Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2019 (cachet de La Poste faisant foi)

Je soussigné(e) [Nom Prénom]
atteste sur l'honneur :

☐ **ne m'être jamais inscrit(e) en première année d'un cursus santé** (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, Paces ou PCEM1 ou PCEP 1)

☐ **m'être déjà inscrit(e)** : (avant l'année universitaire 2017-2018)

- ☐ en Paces ⟹ ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus
- ☐ au concours de 1re année médecine (PCEM1) ⟹ ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus
- ☐ au concours de 1re année pharmacie (PCEP1) ⟹ ☐ 1 fois ☐ 2 fois ou plus

et candidater uniquement pour l'année universitaire 2019-2020 auprès du centre examinateur de ……. , où je me présente pour : [cochez une seule case **par ligne** : filière demandée et précisez l'établissement d'affectation souhaité]

☐ Droit au remord (si vous êtes éligible)

☐ Médecine ☐ Pharmacie ☐ Odontologie ☐ Maïeutique

en souhaitant être affecté dans l'établissement suivant : ……

J'atteste également sur l'honneur :

☐ **ne m'être jamais présenté(e) à une admission directe jusqu'à ce jour**

☐ **m'être déjà présenté(e) à une admission directe quelle que soit la filière, l'année d'études et l'établissement demandés** Précisez la/les candidature(s) déjà effectué(e)s :

Année de présentation	Établissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à …… **le** …… **Signature obligatoire** :

© Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation > http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-011

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Modalités d'admission dans les Instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute pour les étudiants ayant validé une 1ère année de Licence STAPS ou une 1ère année de Licence SVT

Exposé des motifs :

L'arrêté modifié du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute prévoit que peuvent être admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, dans la limite des places autorisées :

- Les étudiants ayant validé la première année commune aux études de santé (PACES) ;
- Les étudiants ayant validé la première année de licence en sciences mention « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives » (STAPS) ;
- Les étudiants ayant validé une première année de Licence dans le domaine Sciences, Technologies, Santé.

Le vote de la CFVU du 12 février 2019 a fixé le nombre de places dans la formation « masseur-kinésithérapeute » comme suit :

- 5 places pour des étudiants ayant validé la L1 STAPS de l'UCBL ;
- 5 places pour des étudiants ayant validé la L1 SVT de l'UCBL ;

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 26 février 2019

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, a approuvé les dispositions suivantes :

Sont éligibles à cette procédure les étudiants inscrits régulièrement à l'Université Lyon 1 et ne pouvant pas prétendre au dispositif d'admission par passerelle (Article 25 de l'Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute) :

- ✓ L1 STAPS ou L1 STS - portail SVT validée, au moment de l'étude des dossiers de candidature ;
- ✓ Non titulaire d'un grade ou d'un diplôme licence ou supérieur au moment de la date de clôture de dépôt des candidatures pour la passerelle « Article 25 »

Article 1
Les candidats s'inscriront via la plateforme Lyon 1 - eCandidat, entre le jeudi 2 mai 2019 et le mercredi 22 mai 2019 inclus. Les dossiers de candidature devront être composés des pièces suivantes :

- le dossier généré via la plateforme eCandidat,
- une déclaration de candidature,
- un curriculum vitae détaillé,
- les relevés de notes de la première année de Licence,
- le certificat de scolarité de l'année en cours (2018/2019),
- une lettre de motivation,
- le projet professionnel,
- une (ou plusieurs) lettre(s) de recommandation en lien avec le champ d'expertise de la réadaptation.

Ces dossiers devront être renvoyés au plus tard le jeudi 20 juin 2019 obligatoirement par courrier postal (cachet de la poste faisant foi), avec les pièces mentionnées ci-dessus, à l'adresse suivante :
Admission Kiné - FST – STAPS, ISTR - Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation,
8 avenue Rockefeller, Bâtiment Nétien, 69373 LYON Cedex 08.

Article 2
L'examen des candidatures sera réalisé par un jury composé des membres suivants : le Directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR) de l'Université Lyon 1, le Directeur du Département de Masso-Kinésithérapie de l'ISTR, un représentant de l'équipe pédagogique du Département de Masso-Kinésithérapie de l'ISTR et un représentant des terrains de stage.
Les critères de sélection retenus sont :

- Les résultats académiques, avec une attention particulière sur les matières fondamentales et les compétences transversales, à savoir : UE Anatomie fonctionnelle, UE Physiologie de l'exercice et UE Psychologie du développement (pour la filière STAPS), UE « De la cellule à l'organisme » et UE transversales (pour la filière STS), et UE acquises en 1ère année universitaire et se rapportant aux matières fondamentales (pour les candidats ayant validé une L1 par équivalence) ;
- Le projet professionnel, en lien avec le métier de masso-kinésithérapeute.

Pour l'évaluation et le classement des dossiers de candidature, le projet professionnel sera prépondérant sur les résultats académiques.

Article 3
Les résultats seront communiqués aux candidats par le département de masso-kinésithérapie de l'ISTR, le jeudi 11 juillet 2019 à 17 heures, par voie d'affichage anonymisé.

Article 4
Le calendrier précis de la procédure sera confirmé et publié sur le site web de l'ISTR à partir du mois d'avril 2019.

La présente délibération s'applique à compter du 1er janvier 2019.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'absentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

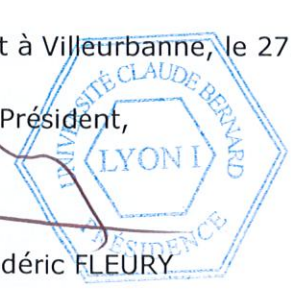

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-012

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

TARIFS D'INSCRIPTION 2018-2019

Exposé des motifs :

Les tarifs des formations courtes sont inchangés pour la rentrée universitaire 2018-2019.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du CFVU en date du 12 février 2019

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** les tarifs des diplômes universitaires :

Intitulé du diplôme/ Formation	Nom du responsable	Durée de la formation	Tarif actuel	Modification demandée
FORMATION MEDICALE CONTINUE				
Anglais médical	Mme WARIN	30 heures	750 €	Aucune
Nutrition et Diabète	Professeur MOULIN	3 jours	490 €	Aucune
Pose échoguidée des abords veineux durables	Professeur LEHOT	1 jour	500 €	Aucune
Entretien des abords veineux durables	Professeur LEHOT	1 jour	350 €	Aucune
Certificats médicaux	Professeur FANTON et Docteur FRANCHI	1 jour	600 €	Aucune
Chef de projet et gestion d'équipe	Professeur GUEYFFIER	2 jours	400 €	Aucune
Les bonnes pratiques de la prescription des psychotropes	Professeur SAOUD	1 jour	390 €	Aucune
MasterClass FoSEI	Professeur RIMMELE	5 jours	1 000 €	Aucune
Restauration de la fertilité	Professeur ECOCHARD	9 jours	1 500 €	Aucune
Appréhender le risque terroriste	Professeur FANTON	1 jour	400 €	Aucune
Ateliers pratiques pour les médecins généralistes	Docteur CHANELIERE	0.5 jour	200 €	Aucune

Optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques pour la prise en charge initiale d'urgences vitales médicales chez l'adulte	Professeur RIMMELE	3 jours	1 400 €	Aucune
Interprétation de l'électrocardiogramme normal et pathologique	Professeur CHEVALIER	1 jour	500 €	Aucune
Formation relative à la gestion d'un dépôt de sang	Professeur BUZLUCA DARGAUD	4 jours	750 €	Aucune
Formation à la délivrance occasionnelle des produits sanguins labiles	Professeur BUZLUCA DARGAUD	1 jour	400 €	Aucune
Médecine du sport et traumatologie	Docteur FESSY	0.5 jour	135 € / module	Aucune
ESSEV	Docteur COLOSETTI	5 jours	950 €	Aucune
L'expertise en infectiologie nosocomiale - Formation des experts	Docteur TISSOT-GUERRAZ	2 jours	300 € / j	Aucune
Enseignements Post-Universitaires hospitaliers	Professeur VIGHETTO	2 à 3 jours	90 €/ j	Aucune
RCP- Maladies rares auto-immunes et auto-inflammatoires (filière FAI²R)	Docteur BELOT	2.5 jours	200 € / thème	Aucune
L'exploration fonctionnelle respiratoire en pratique: ateliers théoriques et pratiques	Docteur GERMAIN	1 jour	315 € (Formation) 250 € (Stage pratique)	Aucune
Physiologie de l'exercice et ses applications pratiques en médecine	Docteur GERMAIN	1 jour	250 € / module	Aucune
L'exercice comme outil de prévention en santé	Docteur GERMAIN	1 jour	250 €	Aucune
Contrôle qualité mammographie numérique	Professeur PRACROS	2 jours	600 €	Aucune
Maladie de Parkinson pour les paramédicaux	Professeur THOBOIS	1 jour	200 €	Aucune
Formation approfondie pour infirmière anesthésiste	Professeur PIRIOU	Module : 2 j Simulation : 0.5 j	250 € (par module) 150 € (par atelier de simulation)	Aucune
Formations en hygiène et qualité des soins	Professeur VANHEMS	1 à 2 jours	DPC : 240 € / j 450 € pour 2 j Hors DPC : 200 € / j 390 € pour 2 j	Aucune

Gestion des risques associés aux soins	Professeur MICHEL	2 jours	100 € (Modules 1-5-7) 150 € (Modules 2-3-4-6-8)	Aucune
RECOS	Professeur FRANCK	3 jours	400 €	Aucune
TOM REMED	Professeur FRANCK	2 jours	300 €	Aucune
GAIA	Professeur FRANCK	3 jours	350 €	Aucune
SCIT	Professeur FRANCK	2 jours	300 €	Aucune
MCT/PEPS	Professeur FRANCK	2 jours	250 €	Aucune
NEAR	Professeur FRANCK	3 jours	400 €	Aucune
IPT	Professeur FRANCK	3 jours	400 €	Aucune
CogRemed	Professeur FRANCK	2 jours	300 €	Aucune
Cognitus et moi	Professeur FRANCK	3 jours	350 €	Aucune
CRT	Professeur FRANCK	2 jours	300 €	Aucune
RC2S	Professeur FRANCK	3 jours	350 €	Aucune
Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la recherche en santé	Professeur CHAPUIS	0.5 jour	140 €	Aucune
Connaître et savoir repérer les troubles dys de l'enfant	Docteur GONZALEZ-MONGE	2 jours	450 €	Aucune
Réhabilitation cognitive	Professeur FRANCK	3 jours	6000 € pour 3 jours	Aucune
Réhabilitation Psychosociale	Professeur FRANCK	3 jours	6000 € pour 3 jours	Aucune
Formation brève à la psycho-éducation	Professeur FRANCK	3 jours	6000 € pour 3 jours	Aucune
Simulation / BAXTER	Professeur LEHOT	1 jour	2 500 €	Aucune
Simulation / GETINGE	Professeur LEHOT	1 jour	5 600 €	Aucune
Simulation / ANESTHESIA CERCLE	Professeur LEHOT	1 jour	5 150 €	Aucune
Relation complexe en maïeutique	Professeur TAZAROURTE	1 jour	1 750 €	Aucune
IBODE	Professeur MARTIN	1 jour	2500 € / session	Aucune

XVIIème journées régionales d'actualisation des connaissances en électroencéphalographie et potentiels évoqués	Professeur RHEIMS	2 jours	400 €	Aucune
Stage en EEG et Potentiels évoqués	Professeur RHEIMS	5 jours	65 € / jour	Aucune
Mésothérapie	Professeur WEGRZYN	1 jour	300 €	Aucune
Formations méthodologiques et statistiques	Professeur CUCHERAT	1 jour	1700 € / jour	Aucune
L'exercice et ses applications pratiques	Docteur GERMAIN	1 jour (15 à 22 participants)	4 600 €	Aucune
FORMATION CONTINUE ODONTOLOGIQUE				
Intégrer l'assainissement parodontal à sa pratique quotidienne	Docteur GRITSCH	1 jour	440 €	Aucune
Les tâches blanches de l'émail	Professeur SEUX	1 jour	440 €	Aucune
Dissection à visée chirurgicale et implantaire	Docteur VEYRE-GOULET	1 jour	440 €	Aucune
Tout sur la mise en forme et l'obstruction canalaire	Professeur MAURIN	2 jours	750 €	Aucune
Les solutions prothétiques adhésives dans les secteurs postérieurs: de la préparation au collage	Docteur DUCRET	1 jour	440 €	Aucune
Quand la cavité buccale tire le signal d'alarme	Docteur LAFON	2 jours	750 €	Aucune
Flux numérique et CFAO	Docteur DUCRET	1 jour	440 €	Aucune
Prise en charge des urgences au cabinet dentaire	Professeur CHEVALIER	1 jour	400 €	Aucune
FORMATION CONTINUE PHARMACEUTIQUE				
REMED	Professeur AULAGNIER	1 jour	400 €	Aucune
CREX	Professeur AULAGNIER	1 jour	400 €	Aucune
Approche processus et gestion des risques à l'officine	Docteur JANOLY-DUMENIL et Docteur MONTEMBAULT	2.5 jours	500 €	Aucune
Management et démarche qualité	Docteur JANOLY-DUMENIL et Docteur MONTEMBAULT	4 jours	700 €	Aucune
L'administration aux adultes du vaccin antigrippal par les pharmaciens	Docteur JANOLY-DUMENIL	1 jour	400 €	Aucune
Mission d'encadrement d'un stagiaire à l'officine	Docteur JANOLY-DUMENIL	1 jour	150 €	Aucune
Stage de pratique et de perfectionnement en officine	Docteur SIRANYAN	2 à 6 mois	500 €	Aucune

Lyophilisation Niveau 1	Docteur HAMDI DEGOBERT GHANIA	1 jour	390 €	Aucune
Lyophilisation Niveau 2	Docteur HAMDI DEGOBERT GHANIA	2 jours	950 €	Aucune
Bilan partagé de médication chez les personnes âgées à l'officine	Docteur MOUCHOUX	1.5 jours	400 €	Aucune
FORMATION CONTINUE READAPTATION				
Tutorat de stage en ergothérapie	Mme LIONNARD-RETY	3	520 €	Aucune
La pharmacologie en podologie: prescription des topiques et de dispositifs médicaux par les podologues	Professeur CHEVALIER	1 jour	300 €	Aucune
Formation des orthophonistes - L'aphasie dégénérative: évaluation et prise en charge	Agnès Bo	2 jours	320 €	Aucune
Formation des orthophonistes - La dysphagie neurologique chez l'adulte (jeune ou âgé): évaluation et prise en soin	Agnès Bo	4 jours	640 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Chirurgies endobuccales et laryngées	Agnès Bo	3 jours	480 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Maladie de Parkinson : description et perspectives rééducatives	Agnès Bo	2 jours	320 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Troubles d'apprentissage en mathématiques (TAM)	Agnès Bo	2 jours	320 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Paralysie Faciale Périphérique: pratique de rééducation	Agnès Bo	2 jours	320 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Multilinguisme et multiculture	Agnès Bo	2 jours	350 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Oralité et troubles de l'oralité du jeune enfant: de la théorie au soin orthophonique	Agnès Bo	4 jours	700 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Place de la musique dans la prise en soin orthophonique	Agnès Bo	2 jours	350 €	Aucune
Formation des orthophonistes - L'accompagnement orthophonique du très jeune enfant sourd, de la naissance à 4 ans: actualités, évaluation et intervention	Agnès Bo	2 jours	350 €	Aucune

Formation des orthophonistes - Accompagnement familial et counseling: impliquer les parents et/ou les aidants du jeune enfant porteur d'un trouble du langage	Agnès Bo	3 jours	480 €	Aucune
Formation des orthophonistes - Evaluation et prise en charge de la communication pré linguistique chez l'enfant de moins de 3 ans: les précurseurs de la communication et du langage	Agnès Bo	4 jours	640 €	Aucune

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-013

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

TARIFS DES LICENCES GLOBAL EXAM 2019

Exposé des motifs :

La société Global Exam commercialise des licences d'entrainement sur une plateforme en ligne aux certifications de langues, dont le TOEIC, TOEFL et WIDAF.

Le coût de la licence Global Exam, valable un an, est de 199,90 €. L'IUT Lyon 1 souhaite profiter du coût dégressif de 2,50 € lié aux commandes groupées du Service Commun d'Enseignement en Langue (SCEL) de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'IUT Lyon 1 proposera aux étudiants volontaires d'obtenir cette licence au prix de 2,50 € par étudiant. Cette participation sera encaissée sur la régie de l'IUT Lyon 1.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du conseil de la composante en date du 4 février 2019 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le tarif 2019 de la licence Global Exam proposée par L'IUT Lyon 1 à 2,50 euros par étudiant.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-014

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DOMICILIATION D'ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :
L'association GAKEL a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de leurs statuts et de leur enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable du GTVE en date du 5 février 2019 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'association GAKEL.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Lettre du président de l'association, statuts,
PV assemblée générale, déclaration des personnes en charge de l'administration de l'association.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Emilie GARCIA
Présidente GAKEL (Gala associatif des kinésithérapeutes et ergothérapeutes de Lyon)
Chez Théophile Borca,
10 rue du docteur bonhomme,
69003 Lyon
06.27.83.69.49.
presidencegakel@gmail.com

Frédéric FLEURY
Maison de l'Université Domitien Debouzie
43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

Faite à Lyon, le 14/01/2019

Objet : Demande de domiciliation à l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Monsieur le Président de l'Université,

Etant anciennement domiciliés dans un local partagé avec l'ADEMKEL (Association des Kinésithérapeutes et Ergothérapeutes de Lyon) situé 8 avenue Rockefeller 69003 Lyon et ne disposant actuellement d'aucun local, nous souhaitons à nouveau être domiciliés auprès de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

L'association GAKEL (Gala associatif des kinésithérapeutes et ergothérapeutes de Lyon) est une association à but non lucratif qui organise tous les deux ans un gala pour l'ensemble des étudiants kinésithérapeutes et ergothérapeutes de Lyon. Nous organisons divers évènements festifs qui permettent aux étudiants de se connaître et de se rapprocher ainsi que de financer le gala.
L'ensemble de nos évènements est ouvert aux autres étudiants de l'université afin de favoriser une mixité des étudiants des différentes filières.
Nous sommes très proches de l'ADEMKEL de part le fait que nous avons les mêmes adhérents et que nous touchons les mêmes étudiants. Nous communiquons régulièrement avec l'ADEMKEL afin d'éviter les conflits d'intérêts et de proposer aux étudiants des activités diverses, stimulantes et joviales.

Nous serions honorés de bénéficier d'une domiciliation au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment de pouvoir partager à nouveau le local avec l'ADEMKEL. Cela nous permettrait de rester proches de nos adhérents, de continuer de répondre à leurs attentes, de rester facilement disponibles et de continuer à travailler en collaboration avec l'ADEMKEL.

Nous nous engageons à respecter la charte d'association et la convention d'occupation des locaux.

Intégrer l'Université Claude Bernard Lyon 1, représente pour notre association un réel enjeu d'avenir dans lequel notre travail et notre honnêteté pourront s'exprimer pleinement.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je suis disponible pour vous rencontrer lors d'un entretien à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

STATUTS

article 1er

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901 et le décret du du 16 aout 1901, ayant pour titre:

GAKEL (Gala Kiné-Ergo de Lyon)

article 2

Cette association a pour but la réunion des différentes promotions sorties de l'école depuis sa fondation, et l'organisation des Galas fétant les anniversaires de l'Amicale des étudiants en Kinésithérapie et en Ergothérapie de lyon, ainsi que différents événements ayant le même but.

article 3 - siège social

Le siège social est fixé: GAKEL
chez ADEMKEL
8, avenue Rocfeller
69008 Lyon

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration; la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

article 4 - membres

L'association se compose:

* de membres actifs, ayant pris l'engagement d'organiser cette réunion et de participer activement au bon fonctionnement de l'association. Ils seront élus par l'ensemble des adhérents.
* d'adhérents.

article 5 - admissions

Le fait d'être membre de l'ADEMKEL donne automatiquement, et exclusivement, le titre d'adhérent à la GAKEL.

article 6 - radiations

La qualité de membre se perd par:

. la démission
. le décès
. la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

article 7

Les ressources de l'associations comprennent:

. le cotisation annuelle de l'ADEMKEL à la GAKEL, pour ses membres
. toutes ressources autorisées par la loi

article 8 - conseil d´administration

L´association est dirigée par un conseil de membres élus pour une année par l´assemblée générale.

Les membres sont rééligibles.

Le conseil d´administration choisit parmis ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de:

- . 1 président
- . 1 vice-président
- . 1 secrétaire
- . 1 trésorier

Nul ne peut faire partie du conseil s´il n´est pas majeur.

article 9 - réunion du conseil d´administration

Le conseil d´administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président ou sur la demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

article 10 - assemblée générale ordinaire

L´assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l´association, à quelque titre qu´ils y soient affiliés, et se réunit chaque année.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l´assemblée et expose la situation morale de l´association.

Le trésorier rend compte de sa gestion, et soumet le bilan à l´approbation de l´assemblée.

Ne devront être traitées, lors de l´assemblée générale, que les questions soumises à l´ordre du jour.

Il est procédé, après épuisement de l´ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortant.

article 11 - assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l´article 9.

article 12 - règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d´administration qui le fait alors approuver par l´assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les différents points non prévus par les statuts, notament ceux qui ont trait à l´administration interne de l´association.

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).

(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du Conseil d'Administration Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis au Commission Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), préalablement au vote du CA.

(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme ***contributrices*** *à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.*

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base.

Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.
Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

LA CHARTE

I. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (cf. le règlement intérieur et la charte informatique)

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

E.G.

4. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

5. La domiciliation est possible si au minimum, cinquante pour cent des membres du bureau de l'association déclaré en préfecture, sont des étudiants inscrits à l'UCBL.

6. La reconnaissance en tant qu'association contributrice est possible si au moins un étudiant inscrit à l'UCBL est membre du bureau déclaré en préfecture.

7. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière. L'association étudiante peut avoir un objet de représentation (cf. article L811-3 du code de l'Education).

8. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

9. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

10. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

11. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

II. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre de la subvention de fonctionnement des associations.

3. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

4. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

5. Possibilité de bénéficier du conseil des services administratifs et techniques de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

E.G.

III. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président de la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci. Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.

3. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

4. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

5. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

6. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

IV. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie et à la laïcité, ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs

dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool et à lutter contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

E.garcia
14/01/2019
Lyon

E.G.

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-015

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DOMICILIATION D'ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :
L'association BDE MATH & Co a présenté devant le GTVE les motivations de sa demande de domiciliation à l'Université Lyon1.

Elle a démontré, la régularité de leurs statuts et de leur enregistrement en préfecture, l'existence d'un lien effectif avec l'établissement et l'apport qu'elle peut fournir à la vie étudiante et au rayonnement de notre établissement.

Le GTVE a émis un avis favorable concernant cette demande.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis du GTVE en date du 10 janvier 2019 ;
Vu l'avis de la CFVU en date du 16 janvier 2019;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de domiciliation de l'Association Math & Co.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Lettre du président de l'association, statuts, PV assemblée générale, charte des associations étudiantes.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Association étudiante : MATH&CO

Président,
Saber Dhib
15 route de St-Symphorien d'Ozon
69800-ST Priest
07.83.37.36.51
saber.dhib@gaelis.fr

A l'intention de
Monsieur Frédéric FLEURY
Président de l'université
Claude Bernard Lyon 1,

43, Boulevard du 11 Novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex

A Villeurbanne le 24 Novembre 2018

Objet: Demande de Domiciliation et d'hébergement de l'association étudiante MATH&CO

Monsieur Le Président ,

Je viens à vous aujourd'hui au nom de l'association MATH&CO, afin de vous faire par de l'envie qu'a notre association à se faire domicilier et héberger à l'adresse de l'université Claude Bernard Lyon 1. MATH&CO est une jeune association étudiante, qui est née par l'engouement, d'étudiants en licence de mathématique économie, qui en dépit d'être représenté dans le monde associatif par une association qui leur soit propre à leur filière ; ce sont réunis afin de monter eux même une association à leur image, répondant à leur besoin et qui leur permettra de monter correctement des projets en rapport avec leur filière mais aussi l'université.
L'association en question est principalement dédié à la filière mathématique économie. Mais elle pourra de par la mise en place qui sera effectué durant l'année scolaire 2018/2019, se revendiquer comme association dédier à l'ensemble des étudiants de l'université Lyon 1 en section mathématique. *(d'où le MATH&CO qui fait appel premièrement à « maths éco' » , mais aussi « maths et compagnie »)*

Nous tous membres du bureau constitutif, sommes toutes et tous motivés à l'idée de pouvoir créer administrer et faire tourner notre association afin d'œuvrer au bienêtre de nos adhérents mais aussi des étudiants de la filière concerné. Nous avons par ailleurs déjà commencé à élaborer une liste d'objectif pour le futur de notre association, avec de nombreux objectifs : allant de l'accompagnement des étudiants en termes d'intégration au sein de l'université mais aussi d'aide vers la réussite (en travaillant notamment avec le tutorat) passant par l'organisation de soirée mais aussi de concours etc…
Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je suis disponible pour vous rencontrer lors d'un entretien à votre convenance

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Signature
Saber Dhib

Statut de L’association Math & Co

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant pour titre : **BDE Math & Co**

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour but d’animer et améliorer la vie universitaire des étudiants en filière maths économie de l’université Lyon 1.
Pour répondre à cet objectif, l’association peut être amenée à créer, mettre en place et diriger divers évènements, voyages, sorties etc… Ainsi que la commercialisation de nombreux articles, qui ne dégagerons aucun bénéfice ou si il y en a qui sera reversé à l’association afin que celle-ci puisse mener des actions ou se développer.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l’adresse de l’université Lyon 1 au 43 Boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne Ou à L'isfa

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d’administration.

Article 4 - DURÉE
La durée de l’association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :
Membres d'honneur : les membres du bureau des associations auxquelles nous sommes affilier
Membres bienfaiteurs : nos partenaires financier
Membres actifs et adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L’association est ouverte à tous les étudiants de l’Université Claude Bernard Lyon 1 sous réserve d’acceptation d’un des membres du bureau.
« Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par un des membres du Bureau. »

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 4€ à titre de cotisation.
Sont membres d'honneur ceux qui ont rendus des services signalés à l’association, ils sont dispensés de cotisations.
Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent un droit d'entrée de 50€ et une cotisation annuelle de 4€. L’assemblée générale se réserve le droit de fixée chaque année si nécessaire le montant de cette cotisation.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :
La démission;
Le décès;
La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave (motif ayant été jugé grave par vote par l'ensemble des membres du bureau), l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9. - AFFILIATION

La présente association est affiliée à l'université Claude Bernard Lyon 1 et se conforme aux statuts et au règlement intérieur de cette établissement (nom, logo, etc.).
Elle peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du conseil d'administration.
Et peut, si cela est voté par la majorité lors d'une assemblée générale prévue à cette effet, se désaffilier de n'importe qu'elle association ou établissement.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations;
2° Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.
3°Les subventions universitaires
4°Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association peu importe leur titre.

Elle se réunit chaque année au mois d'octobre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.
Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale et l'activité de l'association.
Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.
L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles et le montant du droit d'entrée à verser par les différents membres.
Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, mis à part l'élection des membres du conseil.
Les décisions de l'assemblée générale s'imposent à tous les membres, y compris les membres absents ou représentés.

ARTICLE 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues au présent statut et uniquement pour modification des statuts, la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.
Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.
Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 13 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :
1) Un-e- président-e- ;
2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- ou plusieurs secrétaires adjoint-e- ;
4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- ou plusieurs trésorier-e-s adjoint-e-.
5) Un-e- ou plusieurs Chargé de communication :
6) Un-e- ou plusieurs Chargé de l'organisation d'événements :

ARTICLE 14 – INDEMNITÉS

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seul les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatif. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Bureau, qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article – 19 LIBÉRALITÉS :

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 (y compris ceux des comités locaux) sont adressés chaque année au Préfet du département.
L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilités sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités que l'association est autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

« Fait à ……, le……/……../20……..»

LA CHARTE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
A L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

PRESENTATION DU CONTEXTE

La charte s'applique à toutes les associations domiciliées à l'université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) (1) ou dans un établissement membre de la Communauté d'Universités et d'Etablissements (COMUE) « Université de Lyon », si elles sont porteuses d'actions inter-établissements impliquant des étudiants de l'UCBL (2).

(1) : L'autorisation de domiciliation est délivrée par délibération du Conseil d'Administration Le dossier est instruit préalablement par le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), puis étudié le Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE) qui le transmet pour avis au Commission Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), préalablement au vote du CA.

(2) : Ces associations sont reconnues par l'UCBL comme ***contributrices*** *à la vie associative de l'établissement. Pour ce faire, elles déposent un dossier auprès du BVE pour instruction puis avis du GTVE qui le transmet à la CFVU pour décision.*

Toutes les associations domiciliées à la date d'entrée en vigueur de cette charte, ainsi que les associations demandant une nouvelle domiciliation ou une reconnaissance en tant qu'association contributrice se verront remettre un « dossier type », envoyé par le BVE, contenant le rappel de leurs droits et obligations de base.

Ce dossier sera signé par le responsable, qui s'engagera au nom de son association à respecter les règles posées, à se soumettre aux obligations énoncées et à bénéficier de droits afférents à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice, dans les limites posées par le cadre général.
Tout manquement aux dispositions de cette charte devra être signalé au BVE qui prendra contact avec le président d'association et le directeur de composante et/ou le responsable du Service Logistique de Proximité concerné(s).

LA CHARTE

I. LES OBLIGATIONS DE BASE

1. Toute association domiciliée ou contributrice doit se soumettre au règlement intérieur général de l'UCBL et à ses règlements spécialisés, notamment la « charte informatique ». (cf. le règlement intérieur et la charte informatique)

2. L'objet de l'association doit être conforme aux statuts et aux finalités de l'UCBL. Il doit explicitement faire référence à l'université et à la vie universitaire.

3. L'association doit fonctionner selon des principes démocratiques avec notamment des organes élus et renouvelés périodiquement. Elle doit mettre à la disposition de tous ses membres et de la communauté universitaire ses statuts, notamment par mise en ligne sur le site WEB propre de l'association, s'il existe, et sur le site du BVE. A cette fin, un fichier électronique contenant les statuts doit être remis au moment du dépôt de la demande de domiciliation ou de reconnaissance en tant qu'association contributrice au BVE.

4. L'association doit réunir une assemblée générale annuelle avec présentation d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Ces documents sont mis à disposition des adhérents et du BVE.

5. La domiciliation est possible si au minimum, cinquante pour cent des membres du bureau de l'association déclaré en préfecture, sont des étudiants inscrits à l'UCBL.

6. La reconnaissance en tant qu'association contributrice est possible si au moins un étudiant inscrit à l'UCBL est membre du bureau déclaré en préfecture.

7. L'association doit disposer d'une indépendance politique, syndicale, confessionnelle et financière. L'association étudiante peut avoir un objet de représentation (cf. article L811-3 du code de l'Education).

8. La vente de produits sur l'initiative d'une association et à destination de ses adhérents peut être autorisée. La vente doit avoir lieu dans les locaux de l'association et doit être en liaison directe avec l'objet social de l'association.

9. Les collectes de fonds pour des œuvres caritatives ou humanitaires, ou tout autre manifestation dès lors qu'elle présente un caractère exceptionnel, peuvent également être autorisées. Une information en sera faite auprès du BVE.

10. Les associations se livrant habituellement et de façon professionnelle à des activités économiques dans les locaux de l'UCBL sont soumises après délibération du Conseil d'Administration de l'université au versement d'une redevance d'occupation des locaux.

11. Les associations doivent se conformer aux dispositions de la présente charte. Le respect de l'ensemble des règles conditionne le maintien de leur domiciliation ou de leur reconnaissance en tant qu'association contributrice au sein de l'UCBL et des droits qui en découlent. En cas de manquements graves ou répétés, l'UCBL peut unilatéralement mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice et à l'occupation précaire des locaux.

II. LES DROITS DECOULANT DE LA DOMICILIATION OU DE LA RECONNAISSANCE EN TANT QU'ASSOCIATION CONTRIBUTRICE

1. Mise à disposition d'une boîte postale

2. Possibilité de demander des subventions notamment au titre de la subvention de fonctionnement des associations.

3. Possibilité de demander l'usage de locaux, soit à titre ponctuel soit à titre permanent, dans le cadre de la procédure ad hoc votée par le Conseil d'Administration de l'UCBL le 24 Juin 2004, avec le cas échéant signature d'une convention d'occupation précaire du domaine public.

4. Attribution, après délibération du GTVE, et en fonction des possibilités techniques de l'UCBL, de panneaux d'affichage identifiés.

5. Possibilité de bénéficier du conseil des services administratifs et techniques de l'UCBL dans le cadre de leurs activités.

III. LA GESTION DES RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

1. Pour l'instruction des dossiers, le suivi de l'application et l'interprétation de la charte, l'interlocuteur des associations étudiantes est le BVE travaillant sous l'impulsion politique du Vice-président de la CFVU et des Etudiants Vice-Présidents.

2. Pour les besoins ponctuels de prestations ou de soutien logistique de toute nature, l'interlocuteur est le directeur du Service de Logistique de Proximité (SLP) correspondant, ou pour les locaux ou prestations ne relevant que d'une composante, le directeur de celle-ci. Toute manifestation exceptionnelle se déroulant devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Générale des Services.

3. L'association s'engage à ne pas dégrader et maintenir en bon état de propreté les locaux qui lui ont été attribués. En cas d'incident matériel ou de vol elle préviendra immédiatement le responsable du SLP, ou le Directeur de la composante concernée.

4. Toutes demandes de travaux pour les locaux mis à la disposition d'une association devront être faites auprès du BVE afin que celui-ci puisse en faire la demande selon la procédure ad hoc. Les frais occasionnés ne pourront en aucun cas être facturés à l'association.

5. L'association doit notifier sans délai à l'UCBL chacune des modifications affectant la composition de ses organes de décision. En cas de dissolution, le responsable de l'association en avisera le plus rapidement possible le BVE qui transmettra l'information aux services concernés.

6. L'UCBL se donne le droit de mettre un terme à la domiciliation ou à la reconnaissance en tant qu'association contributrice de toute association qui ne répondrait plus aux critères mentionnés dans la présente Charte.

De la même façon, les demandes de fin de domiciliation doivent être transmises par courrier au BVE, à l'attention du président de l'UCBL.

IV. LES REGLES DE VIE COLLECTIVE

1. Les associations exercent leurs activités dans des conditions (en particulier sonores) qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement, de recherche, et d'administration, et ne troublent pas l'ordre public. Aucune activité, qui porterait atteinte à la démocratie et à la laïcité, ne sera tolérée (cf. article 6). Les associations doivent respecter les lieux d'affichage autorisés définis par les directions de composantes et/ou le SLP concerné.

2. Les associations doivent vivre en bonne intelligence, en respectant les locaux et les affichages des autres associations, et travailler ensemble au développement de la vie étudiante à l'UCBL. En cas de divergence sur un sujet donné, elles s'efforceront d'arriver loyalement à un accord par la voie de la discussion faute de quoi elles demanderont rapidement l'arbitrage des autorités compétentes de l'établissement (médiateur, directeur de composante, directeur du SLP, …) suivant la nature du litige.

3. Toute action menée ou soutenue par une association comportant la possibilité pour les participants de consommer des boissons alcoolisées intègrera un ou plusieurs

dispositifs de prévention des risques liés à cette consommation et aux addictions qui peuvent en résulter.

De manière plus générale, les associations soutiennent la sensibilisation de leurs adhérents aux risques de santé publique, notamment pour ce qui touche plus particulièrement les étudiants.

4. Les associations s'engagent à ne pas faire de bizutage, ne pas commercialiser d'alcool et à lutter contre toutes formes de discriminations.

Elles s'engagent à mettre en place des dispositifs de prévention et des règles de sécurités selon le type d'événement.

Pour les événements festifs les associations s'engagent à déclarer au préalable l'événement auprès du référent « événement festif ». Les référents pour les associations seront le BVE, plus particulièrement les vice-présidents étudiants.

Saber Dhib

Nicolas Mathieu

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-016

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION EMF LYON

Exposé des motifs :

L'association Etudiants Musulmans de France (EMF LYON) a exposé devant le GTVE du 5 février 2019 les motivations de sa demande de reconnaissance du statut d'association contributrice à l'Université Lyon1.

A l'issue du vote en séance, le GTVE a émis un avis défavorable avec : 8 voix contre, 5 abstentions et 0 pour.

Lors de la séance du 12 février 2019, la CFVU a examiné la demande de reconnaissance du statut d'association contributrice qui a été soumis à un vote à bulletin secret avec : 27 voix contre, 0 abstention et 0 pour (vote à l'unanimité des voix présentes et représentées).

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis défavorable du GTVE en date du 5 février 2019 ;
Vu l'avis défavorable de la CFVU en date du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration n'a pas approuvé** la demande de domiciliation de l'Association EMF Lyon.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Pièces jointes : Lettre du président de l'association, Statuts de l'association, PV assemblée générale, récépissé de déclaration en Préfecture, demande de reconnaissance.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-017

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Allocation de bourses de mobilité IDEX Lyon – Master Biodiversité Ecologie Evolution

Exposé des motifs :

La direction du master Biodiversité, Ecologie, Evolution (BEE, parcours « Ecologie Evolution, Génomique, EEG » et Bioévaluation des Ecosystèmes et Expertise de la Biodiversité, BEEB), en accord avec les équipes pédagogiques rattachées au master, souhaite attribuer une bourse mobilité, d'un montant de 1750 euros par personne à 3 étudiantes de M2.

Les bourses seront prises en charge sur le budget IDEX Lyon prévu à cet effet. Les étudiantes concernées pour l'année universitaire 2018-2019 sont :

- **Elsa Maisonnette** (parcours EEG) qui réalisera son stage de recherche en Espagne (Centre de Recerca en Ecologia i Aplications Forestalsn, CREAF, Université Autonome de Barcelone). Elle développera des travaux sur le stress oxydatif chez les *helpers* : l'exemple de la marmotte.
- **Agathe Puissant** (parcours EEG) qui réalisera son stage de recherche en Angleterre (Department of Zoology, University of Oxford) durant lequel elle développera des approches théoriques pour étudier l'évolution de la division du travail (formation des castes) chez les espèces eusociales.
- **Léa Laudic** (parcours BEEB) qui réalisera son stage en Norvège (Inland University of Applied Sciences). Elle conduira des études pour estimer la densité, la distribution et les impacts des mésoprédateurs (renards, martres) au sein des forêts boréales. Elle évaluera aussi l'efficacité du piégeage photographique.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la commission formation et vie universitaire du 12 février 2019 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution d'une bourse mobilité, d'un montant de 1750 euros par personne aux 3 étudiantes de M2 : Elsa Maisonnette - Agathe Puissant - Léa Laudic.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Les acceptations en stage pour les 3 étudiantes

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

A l'attention de la CFVU,

Proposition d'allocation de bourses "mobilité" dans le cadre de la labellisation IDEX Lyon du master BEE

La direction du master Biodiversité, Ecologie, Evolution (BEE, parcours « Ecologie Evolution, Génomique, EEG » et Bioévaluation des Ecosystèmes et Expertise de la Biodiversité, BEEB), en accord avec les équipes pédagogiques rattachées au master, souhaite attribuer une bourse mobilité, d'un montant de 1750 euros par personne à 3 étudiantes de M2. Les bourses seront prises sur le budget IDEX Lyon prévu à cet effet. Les étudiantes concernées pour l'année universitaire 2018-2019 sont :

- **Elsa Maisonnette** (parcours EEG) qui réalisera son stage de recherche en Espagne (Centre de Recerca en Ecologia i Aplications Forestalsn, CREAF, Université Autonome de Barcelone). Elle développera des travaux sur le stress oxydatif chez les *helpers*: l'exemple de la marmotte.
- **Agathe Puissant** (parcours EEG) qui réalisera son stage de recherche en Angleterre (Department of Zoology, University of Oxford) durant lequel elle développera des approches théoriques pour étudier l'évolution de la division du travail (formation des castes) chez les espèces eusociales.
- **Léa Laudic** (parcours BEEB) qui réalisera son stage en Norvège (Inland University of Applied Sciences). Elle conduira des études pour estimer la densité, la distribution et les impacts des mésoprédateurs (renards, martres) au sein des forêts boréales. Elle évaluera aussi l'efficacité du piégeage photographique.

Merci d'avance pour la prise en compte de notre demande.

Prof. Emmanuel Desouhant (emmanuel.desouhant@univ-lyon1.fr)
Université Claude Bernard – Bât Mendel – 43 bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex France – Tél : +33(0) 4 72 43 26 33 – Fax : +33(0)4 72 43 13 88

Prof Emmanuel Desouhant 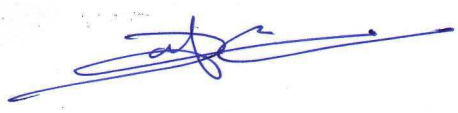

Prof Cristina Vieira 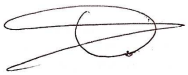

Prof Sylvain Dolédec

Prof. Emmanuel Desouhant (emmanuel.desouhant@univ-lyon1.fr)
Université Claude Bernard – Bât Mendel – 43 bd du 11 novembre 1918
69622 VILLEURBANNE cedex France – Tél : +33(0) 4 72 43 26 33 – Fax : +33(0)4 72 43 13 88

À Bellaterra, le 17 Octobre 2018

Object: Acceptation de Elsa MAISONETTE pour son stage M2

À l'attention des intéressées,

Le Centre de Recerca en Ecologia i Aplicacions Forestals (CREAF) serait très heureux de pouvoir acceuilllir la étudiante Elsa MAISONETTE dans le cadre de son stage de M2 Ecologie, Evolution et Génomique.

Le sujet de son stage, proposé par Aurélie COHAS (Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive) et Mariona FERRANDIZ ROVIRA (CREAF) et intitulé "Stress oxydatif chez les helpers de la marmotte alpine?", se ferait au sein du CREAF du 4 janvier au 11 juin 2019.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,

Mariona Ferrandiz-Rovira

Edifici C, Campus de Bellaterra, 08193 Cerdanyola del Vallès, Barcelona (Catalonia)
Tel: +34 93 581 27 68

Personal web: https://marionaferrandiz.wordpress.com/

E-mail: mariona.ferrandiz@uab.cat

DEPARTMENT OF ZOOLOGY
Zoology Research and Administration Building
11a Mansfield Road
Oxford, OX1 3SZ
Tel: 01865 271278

Departmental Administrator:
Niamh McEntee

15th November 2018

Claude Bernard Lyon 1
Université de Lyon
Villeurbanne
France

Letter of Reference

To whom it may concern

Dear Sir/Madam,

Agathe Puissant

This is to confirm that Ms Agathe Puissant will be doing internship in the Prof Stuart West's group from 4th January 2019 to 11th June 2019 at the Department of Zoology, University of Oxford. If you require any further information please do not hesitate to contact me.

Yours sincerely,

Iryna Zheleznyakov

University of Oxford
15 NOV 2018
Department of Zoology

Iryna Zheleznyakov
Personnel Assistant
Personnel Office
E-mail: personnel@zoo.ox.ac.uk
Tel: 01865 271278
Department of Zoology

Inland Norway
University of
Applied Sciences

Contact person Elisabeth Riseth
Tel.no +47 62430815
e-mail: Elisabeth.riseth@inn.no

Your ref
Ref. no
Date 10.12.2018

LETTER OF ADMISSION

To whom it may concern.

This is to certify that Léa Laudic is accepted as a student at Inland University of Applied Sciences, campus Evenstad, for the spring semester 2019. The student will join the program Practice in Applied Ecology.

Yours sincerely

INLAND NORWAY UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES

Elisabeth Riseth
International coordinator
Inland Norway University of Applied Sciences
Faculty of Applied Ecology, Agricultural Sciences and Biotechnology

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 février 2019

CALENDRIER CONGES ETUDIANTS IUT LYON 1 pour 2019 / 2020

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'avis favorable de la CFVU en date du 12 février 2019;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** le calendrier 2019/2020 des congés étudiants de l'IUT Lyon 1.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27 février 2019

Le Président,

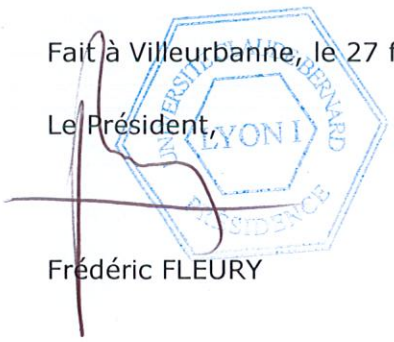

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : *calendrier*

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Calendrier des congés étudiants

IUT Lyon 1

2019-2020

Rentrée universitaire des étudiants : à compter du lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint : du lundi 28 octobre 2019 matin, au dimanche 3 novembre 2019 soir (pour les formations proposant des congés)

Vacances de Noël : du vendredi 20 décembre 2019 soir, au dimanche 5 janvier 2020 soir

Vacances d'hiver : du lundi 2 mars 2020 matin, au dimanche 8 mars 2020 soir (pour les formations proposant des congés)

Vacances de printemps : du lundi 20 avril 2020 matin, au dimanche 3 mai 2020 soir

Ascension 2020 : du jeudi 21 mai 2020 matin, au dimanche 24 mai 2020 soir

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-019

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS UCBL DANS LE CADRE DES ELECTIONS AU CA DE LA COMUE

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu les statuts de la COMUE ;
(L'Université Claude Bernard LYON 1 dispose de douze grands électeurs de la catégorie 4 dont six de la catégorie 4-A et six de la catégorie 4-B, quatre grands électeurs de la catégorie 5 et quatre grands électeurs de la catégorie 6).

Les membres élus du CA de l'UCBL suivants sont désignés grands électeurs pour les élections au CA de la COMUE :

Collège A	Collège B	Collège BIATSS	Collège étudiants
Hamda BEN HADID	Fabien DE MARCHI	Olivier AUBAILLY	Noualle BOUABBAS
Arnaud BRIOUDE	Caroline FELIX	Marc BARBAIRE	Paul BATAILLARD
Carole BURILLON	Philippe MALBOS	Renée EL MELHEM	Manon DOLVECK
Sandrine CHARLES	Eric PEYROL	Ruben VERA	Nadir TAHIR
Marie-Sylvie NEGRIER	Isabelle ROGOWSKI		
Alain PUISIEUX	Nathalie STREICHENBERGER		

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-020

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Modification relative au volet financement du dossier d'expertise du projet immobilier de « Création d'un pôle universitaire paramédical de la réadaptation sur le site de La Buire et déconstruction du pavillon Netien : Relogement de l'IFMKDV et de l'ISTR à Laennec B »
Présentation du calendrier prévisionnel de l'opération

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la restructuration de son campus de Santé Est, l'Université Claude Bernard Lyon 1 porte le projet immobilier de création d'un pôle universitaire paramédical dans le bâtiment Laennec B sur le site de La Buire.
Par délibération du 23 janvier 2018 et en raison des contraintes financières, la phase n°1 de la restructuration était décomposée en 2 tranches.
Le montant global de cette première phase était estimé à

- Phase 1 - tranche ferme : 6,30 M€ TTC TDC
- Phase 1 - tranche optionnelle : 3,70 M€ TTC TDC

Le financement de la tranche ferme est assuré par l'Etat dans le cadre du CPER 2015-2020, à hauteur de 6,12M€.
L'UCBL apportera un complément de financement à hauteur de 180k€. Cette contribution s'ajoute à celle de 945 000 € TTC initialement prévue pour la construction de l'espace gymnique créé dans la future résidence CROUS sur le site de la Buire.
La tranche optionnelle de travaux restait à financer.
Depuis, le Conseil Régional et la Métropole se sont engagés à financer la tranche optionnelle à hauteur de 1,850 M€ chacun.
La première phase de l'opération ISTR est donc à présent intégralement financée, la tranche optionnelle n'ayant plus de raison d'être.
Le calendrier prévisionnel de l'opération devient :

- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre : mars 2019
- Démarrage des travaux : janvier 2021
- Mise en service : juin 2022

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé la modification relative au volet financement du dossier d'expertise du projet de relogement de l'ISTR et de l'IFMKDV à Laennec B ainsi que le calendrier prévisionnel de l'opération**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

BUDGET RECTIFICATIF 2019

Exposé des motifs :

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'Université

Après avoir délibéré, a approuvé le projet de Budget Rectificatif 2019 de reports présenté pour vote sous la forme suivante :

- **Autorisations d'emplois**

Plafond global de 4 606 ETPT dont :
-emplois sous plafond Etat : 4 129 ETPT
-emplois financés hors SCSP : 477 ETPT

- **Autorisations d'engagement**

Budget principal de l'établissement :
-Personnel : 297 244 418 €
-Fonctionnement : 60 654 601 €
-Investissement : 56 414 568 €
Budget du CISR :
-Personnel : 0 €
-Fonctionnement (hors prestations internes) : 133 975 €
-Investissement : 719 753 €
Budget du SIUAPS :
-Personnel : 198 400 €
-Fonctionnement (hors prestations internes): -134 748 €
-Investissement : 370 000 €

➢ **Crédits de paiement**

Budget principal de l'établissement :
-Personnel : 297 361 181 €
-Fonctionnement : 76 436 742 €
-Investissement : 40 508 521 €
Budget du CISR :
-Personnel : 0 €
-Fonctionnement (hors prestations internes): 206 077 €
-Investissement : 821 291 €
Budget du SIUAPS :
-Personnel : 198 400 €
-Fonctionnement (hors prestations internes): -56 671 €
-Investissement : 384 188 €

➢ **Prévisions de recettes**

Budget principal de l'établissement : 397 061 167 €
Budget du CISR : 236 211 €
Budget du SIUAPS : 221 917 €

➢ **Solde budgétaire**

Budget principal de l'établissement : -17 245 277 €
Budget du CISR : -791 157 €
Budget du SIUAPS : -304 000 €

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

➢ **Variation de trésorerie : -21 840 433** €

➢ **Résultat patrimonial :**

Budget principal de l'établissement : 438 934 €
Budget du CISR : -233 587 €
Budget du SIUAPS : 0 €

➢ **Capacité d'autofinancement :**

Budget principal de l'établissement : 12 575 934 €
Budget du CISR : 95 197 €
Budget du SIUAPS : 157 275 €

➢ **Variation du fonds de roulement**

Budget principal de l'établissement : -10 533 983 €
Budget du CISR : -719 717 €
Budget du SIUAPS : -212 725 €
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 28
Quorum à atteindre : 14
Membres présents :
Membres représentés :
Nombre de voix favorables : 17

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Annexes budgétaires BR techniques 2019

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat * En ETPT	(B) Emplois financés hors SCSP En ETPT	(C) = (A) + (B) Global
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	1 753		1 753
		CDI	3		3
	Non permanents	CDD	671	250	921
S/total EC			2 427	250	2 677
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	1 264		1 264
		CDI	46	38	84
	Non permanents	CDD	167	189	356
S/total Biatoss			1 478	227	1 704
Totaux			3 905 (1)	477	4 381
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			4 129 (3)		4 606
					Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps
Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"
** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Tableau 2 **Budget rectificatif 1 2019**

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2018		BI		BR		*écart*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Personnel			**198 400**	**198 400**	**198 400**	**198 400**		
dont contributions employeur au CAS Pension			17 456	17 456	17 456	17 456		
Fonctionnement			**-134 748**	**-134 748**	**-134 748**	**-56 671**		***+78 077***
Investissement			**370 000**	**370 000**	**370 000**	**384 188**		***+14 188***
TOTAL DES DÉPENSES			**433 652**	**433 652**	**433 652**	**525 917**		***+92 265***
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2018	BI	BR	*écart*	
	220 927	**221 917**	***+990***	**Recettes globalisées**
				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
	216 927	216 927		Autres financements publics
	4 000	4 990	*+990*	Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
	220 927	**221 917**	***+990***	**TOTAL DES RECETTES**
	212 725	**304 000**	***+91 275***	**Solde budgétaire (déficit)**

Tableau 2 **Budget rectificatif 1 2019**

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2018		BI		BR		*écart*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Personnel								
dont contributions employeur au CAS Pension								
Fonctionnement			**129 564**	**129 564**	**133 975**	**206 077**	***+4 411***	***+76 513***
Investissement			**555 000**	**555 000**	**719 753**	**821 291**	***+164 753***	***+266 291***
TOTAL DES DÉPENSES			**684 564**	**684 564**	**853 728**	**1 027 368**	***+169 164***	***+342 804***
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2018	BI	BR	*écart*	
	224 761	**236 211**	***+11 450***	**Recettes globalisées**
				Subvention pour charges de service public
				Autres financements de l'Etat
	204 161	204 161		Autres financements publics
	20 600	32 050	*+11 450*	Recettes propres
				Recettes fléchées
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
	224 761	**236 211**	***+11 450***	**TOTAL DES RECETTES**
	459 803	**791 157**	***+331 354***	**Solde budgétaire (déficit)**

Tableau 2

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - UCBL

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2018		BI		BR		*écart*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Personnel	**294 758 668**	**294 718 738**	**296 161 259**	**296 161 259**	**297 442 818**	**297 559 581**	***+1 281 559***	***+1 398 322***
dont contributions employeur au CAS Pension	85 897 512	85 897 512	86 525 401	86 525 401	86 525 401	86 525 401		
Fonctionnement	**60 950 609**	**56 315 365**	**59 703 970**	**59 884 423**	**60 653 828**	**76 586 148**	***+949 858***	***+16 701 725***
Investissement	**35 649 338**	**37 953 080**	**49 375 472**	**34 958 490**	**57 346 792**	**41 714 000**	***+7 971 320***	***+6 755 510***
TOTAL DES DÉPENSES	**391 358 615**	**388 987 183**	**405 240 701**	**391 004 172**	**415 443 438**	**415 859 729**	***+10 202 737***	***+24 855 557***
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2018	**BI**	**BR**	***écart***	
374 269 170	**377 939 722**	**386 340 186**	***+8 400 464***	**Recettes globalisées**
301 860 908	300 762 111	300 762 111		Subvention pour charges de service public
518 823	12 542 755	12 555 355	*+12 600*	Autres financements de l'Etat
26 700 330	29 461 598	29 766 863	*+305 265*	Autres financements publics
45 189 110	35 173 258	43 255 857	*+8 082 599*	Recettes propres
11 922 980	**11 069 114**	**11 179 109**	***+109 995***	**Recettes fléchées**
2 566 872	849 225	849 225		Financements de l'Etat fléchés
7 335 817	10 219 889	10 219 889		Autres financements publics fléchés
2 020 292		109 995	*+109 995*	Recettes propres fléchées
386 192 150	**389 008 836**	**397 519 295**	***+8 510 459***	**TOTAL DES RECETTES**
2 795 032	**1 995 336**	**18 340 434**	***+16 345 098***	**Solde budgétaire (déficit)**

Tableau 2 **Budget rectificatif 1 2019**

AUTORISATIONS BUDGETAIRES - UCBL hors SACD

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

DEPENSES

	2018		BI		BR		*écart*	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	*AE*	*CP*
Personnel			**295 962 859**	**295 962 859**	**297 244 418**	**297 361 181**	***+1 281 559***	***+1 398 322***
hors contributions employeur au CAS Pension			86 507 945	86 507 945	86 507 945	86 507 945		
Fonctionnement			**59 709 154**	**59 889 607**	**60 654 601**	**76 436 742**	***+945 447***	***+16 547 135***
Investissement			**48 450 472**	**34 033 490**	**56 414 568**	**40 508 521**	***+7 964 096***	***+6 475 031***
TOTAL DES DÉPENSES			**404 122 485**	**389 885 956**	**414 313 587**	**414 306 444**	***+10 191 102***	***+24 420 488***
Solde budgétaire (excédent)								

RECETTES

2018	BI	BR	*écart*	
	377 494 034	**385 882 058**	***+8 388 024***	**Recettes globalisées**
	300 762 111	300 762 111		Subvention pour charges de service public
	12 542 755	12 555 355	*+12 600*	Autres financements de l'Etat
	29 040 510	29 345 775	*+305 265*	Autres financements publics
	35 148 658	43 218 817	*+8 070 159*	Recettes propres
	11 069 114	**11 179 109**	***+109 995***	**Recettes fléchées**
	849 225	849 225		Financements de l'Etat fléchés
	10 219 889	10 219 889		Autres financements publics fléchés
		109 995	*+109 995*	Recettes propres fléchées
	388 563 148	**397 061 167**	***+8 498 019***	**TOTAL DES RECETTES**
	1 322 808	**17 245 277**	***+15 922 469***	**Solde budgétaire (déficit)**

Tableau 3

Budget rectificatif 1 2019

DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE - UCBL dont SACD

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2019 par destination

		DEPENSES							
		PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Formation initiale et continue	**137 876 578**	**137 950 940**	**16 709 012**	**20 646 670**	**7 772 387**	**9 012 882**	**162 357 977**	**167 610 491**
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	80 349 883	80 349 883	5 333 316	7 158 063	4 542 349	4 783 377	90 225 548	92 291 323
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	56 908 210	56 982 572	9 697 879	11 746 573	3 215 038	4 214 505	69 821 127	72 943 649
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat	618 485	618 485	1 677 817	1 742 034	15 000	15 000	2 311 302	2 375 519
D105	**Bibliothèques et documentation**	**5 056 445**	**5 056 445**	**4 788 365**	**5 167 446**	**34 500**	**34 500**	**9 879 309**	**10 258 391**
	Recherche	**110 713 641**	**110 614 495**	**14 027 931**	**18 855 338**	**7 016 706**	**5 099 558**	**131 758 278**	**134 569 390**
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	54 744 777	54 673 659	5 406 315	8 910 800	1 476 529	1 797 762	61 627 620	65 382 221
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	10 898 735	10 887 941	971 219	1 147 260	137 638	196 940	12 007 592	12 232 142
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	28 725 953	28 711 086	4 512 914	5 231 402	4 127 751	1 662 221	37 366 617	35 604 709
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	2 630 295	2 629 790	280 577	342 006	110 200	82 787	3 021 072	3 054 584
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	5 993 528	5 991 665	1 743 011	1 987 555	1 041 351	1 137 786	8 777 890	9 117 006
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	4 468 399	4 468 399	1 030 895	1 131 451	123 237	150 315	5 622 531	5 750 165
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale	3 251 955	3 251 955	83 000	104 863		71 746	3 334 955	3 428 564
D113	**Diffusion des savoirs et musées**	**1 129 969**	**1 129 969**	**815 811**	**1 078 920**			**1 945 780**	**2 208 889**
D114	**Immobilier**	**18 885 435**	**18 890 587**	**19 522 928**	**23 982 868**	**42 155 811**	**26 778 533**	**80 564 174**	**69 651 987**
D115	**Pilotage et support**	**21 213 128**	**21 277 130**	**3 332 744**	**5 134 915**	**310 788**	**719 255**	**24 856 660**	**27 131 300**
	Étudiants	**2 567 622**	**2 640 016**	**1 457 038**	**1 719 992**	**56 600**	**69 273**	**4 081 260**	**4 429 281**
D201	Aides directes aux étudiants	158 872	158 872					158 872	158 872
D202	Aides indirectes	720 525	792 467	600 381	607 063	50 000	59 740	1 370 906	1 459 270
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 688 225	1 688 677	856 657	1 112 929	6 600	9 533	2 551 482	2 811 139
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	**297 442 818**	**297 559 581**	**60 653 828**	**76 586 148**	**57 346 792**	**41 714 000**	**415 443 438**	**415 859 729**

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)	

Tableau des recettes 2019 par origine

		RECETTES							
		RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES			Total
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
		RG_SCSP	RG_ETAT	RG_PUBL	RG_RPRO	RF_ETAT	RF_PUBL	RF_AUTR	
FD010	Subvention pour charges de service public	300 762 111							**300 762 111**
FD020	Droits d'inscription				8 564 863				**8 564 863**
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				17 114 395				**17 114 395**
FD040	Taxe d'apprentissage				1 709 442				**1 709 442**
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				23 937				**23 937**
FD060	Valorisation				109 219				**109 219**
FD070	ANR investissements d'avenir		2 898 212	69 000					**2 967 212**
FD080	ANR hors investissements d'avenir		9 367 943						**9 367 943**
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région		240 000	8 290 810			3 332 389		**11 863 199**
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne			6 633 602					**6 633 602**
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		12 600	8 946 016	1 844 802	849 225	6 887 500		**18 540 143**
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs			4 600	85 650				**90 250**
FD130	Autres recettes		36 600	5 822 835	13 803 549			109 995	**19 772 979**
Total		**300 762 111**	**12 555 355**	**29 766 863**	**43 255 857**	**849 225**	**10 219 889**	**109 995**	**397 519 295**

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)	**18 340 434**

Tableau 3

Budget rectificatif 1 2019

VARIATIONS DES DEPENSES PAR DESTINATION ET RECETTES PAR ORIGINE

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses 2019 par destination

		DEPENSES							
		PERSONNEL		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Formation initiale et continue	**-48 615**	**+25 747**	**+211 251**	**+4 140 845**	**+2 512 951**	**+3 753 446**	**+2 675 587**	**+7 920 037**
D101	Formation initiale et continue de niveau Licence	+55 954	+55 954	+251 827	+2 076 574	+2 439 604	+2 680 632	+2 747 385	+4 813 160
D102	Formation initiale et continue de niveau Master	-104 569	-30 207	-66 976	+1 973 654	+73 347	+1 072 814	-98 198	+3 016 260
D103	Formation initiale et continue de niveau Doctorat			+26 400	+90 617			+26 400	+90 617
D105	**Bibliothèques et documentation**	**+10 371**	**+10 371**	**-22 576**	**+356 505**			**-12 206**	**+366 876**
	Recherche	**+1 307 003**	**+1 207 857**	**+504 101**	**+5 331 508**	**+1 238 566**	**-678 582**	**+3 049 670**	**+5 860 782**
D106	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	+89 404	+18 286	-1 712 246	+1 792 239	-231 909	+89 324	-1 854 752	+1 899 849
D107	Recherche universitaire en mathématiques, S.T.I.C, micro, et nanotechnologies	+124 368	+113 574	+59 288	+235 329	+25 623	+84 925	+209 279	+433 829
D108	Recherche universitaire en physique, chimie, sciences pour l'ingénieur	+672 732	+657 865	+1 231 784	+1 950 272	+1 117 234	-1 348 296	+3 021 749	+1 259 841
D109	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	+542	+37	+37 527	+98 956	+65 000	+37 587	+103 069	+136 581
D110	Recherche universitaire en Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement	+329 024	+327 161	+452 084	+696 628	+204 417	+300 852	+985 525	+1 324 641
D111	Recherche universitaire en Sciences de l'Homme et de la Société	+90 933	+90 933	+435 664	+536 220	+58 201	+85 279	+584 799	+712 433
D112	Recherche universitaire Interdisciplinaire et transversale				+21 863		+71 746		+93 609
D113	**Diffusion des savoirs et musées**	**+12 800**	**+12 800**	**+42 219**	**+305 328**			**+55 019**	**+318 128**
D114	**Immobilier**		**+5 152**	**+198 697**	**+4 554 648**	**+4 244 203**	**+3 283 907**	**+4 442 900**	**+7 843 706**
D115	**Pilotage et support**		**+64 002**	**+12 407**	**+1 746 178**	**-24 400**	**+384 067**	**-11 993**	**+2 194 247**
	Étudiants		**+72 394**	**+3 760**	**+266 714**		**+12 673**	**+3 760**	**+351 781**
D201	Aides directes aux étudiants								
D202	Aides indirectes		+71 942		+6 682		+9 740		+88 364
D203	Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives		+452	+3 760	+260 032		+2 933	+3 760	+263 417
	D1 Dépenses Programmes 150 et 231	**+1 281 559**	**+1 398 322**	**+949 858**	**+16 701 725**	**+7 971 320**	**+6 755 510**	**+10 202 737**	**+24 855 557**

SOLDE BUDGETAIRE (EXCEDENT)	

Tableau des recettes 2019 par origine

		RECETTES							
		RECETTES GLOBALISEES				RECETTES FLECHEES			Total
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
		RG_SCSP	RG_ETAT	RG_PUBL	RG_RPRO	RF_ETAT	RF_PUBL	RF_AUTR	
FD010	Subvention pour charges de service public								
FD020	Droits d'inscription				+274 739				**+274 739**
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				+3 122 253				**+3 122 253**
FD040	Taxe d'apprentissage								
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				+23 937				**+23 937**
FD060	Valorisation				+109 219				**+109 219**
FD070	ANR investissements d'avenir								
FD080	ANR hors investissements d'avenir								
FD090	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région			+47 604					**+47 604**
FD100	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne			+3 312					**+3 312**
FD110	Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		+5 000	+220 178	+256 059				**+481 237**
FD120	Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				+5 400				**+5 400**
FD130	Autres recettes		+7 600	+34 171	+4 290 992			+109 995	**+4 442 758**
Total			**+12 600**	**+305 265**	**+8 082 599**			**+109 995**	**+8 510 459**

SOLDE BUDGETAIRE (DEFICIT)	**+16 345 098**

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	CF 2018	BI 2019	BR 2019	Ecarts	CF 2018	BI 2019	BR 2019	Ecarts	
Solde budgétaire (déficit)	2 795 032	1 995 336	18 340 434	+16 345 098					Solde budgétaire (excédent)
dont solde budgétaire budget principal	*2 694 476*	*1 322 808*	*17 245 277*	*+15 922 469*					*dont solde budgétaire budget principal*
dont solde budgétaire budget du SAIC									*dont solde budgétaire budget du SAIC*
dont solde budgétaire FU									*dont solde budgétaire FU*
dont solde budgétaire BAI									*dont solde budgétaire BAI*
dont solde budgétaire SIE	*100 557*	*672 528*	*1 095 157*	*+422 629*					*dont solde budgétaire SIE*
Remboursements d'emprunts	17 700				4 305				Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers* (décaissements de l'exercice)	10 555 845	4 325 000	4 325 000		11 553 511	4 325 000	4 325 000		Opérations au nom et pour le compte de tiers* (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (TVA)	2 754 236	5 000 000	5 000 000		9 755 467	1 500 000	1 500 000		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (TVA)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	**16 122 814**	**11 320 336**	**27 665 434**	**+16 345 098**	**21 313 283**	**5 825 000**	**5 825 000**		**Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme**
Variation de trésorerie	**5 190 468**					**5 495 336**	**21 840 434**	**+16 345 098**	**Variation de trésorerie**
dont Abondement de la trésorerie fléchée		*2 151 165*	*2 519 010*	*+367 845*	*1 697 695*				*dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée*
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	*6 888 163*					*7 646 501*	*24 359 444*	*+16 712 943*	*dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)*
TOTAL DES BESOINS	**21 313 282**	**11 320 336**	**27 665 434**	**+16 345 098**	**21 313 283**	**11 320 336**	**27 665 434**	**+16 345 098**	**TOTAL DES FINANCEMENTS**

*Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

Périmètre financier : UCBL

Exercice : 2019

Opérations pour le compte de tiers (prévisionnel)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	**Prévisions de décaissements**	**Prévisions d'encaissements**
TVA	44500000	TVA	5 000 000	1 500 000
Autres opérations pour comptes de tiers	4671/46711	Bourses AMI	325 000	325 000
Autres opérations pour comptes de tiers	47181/41111	Gestion de contrats pour des partenaires	4 000 000	4 000 000
TOTAL			**9 325 000**	**5 825 000**

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_PREV_1010_2019_20181204_1000.XML

Date : 04/12/2018

Tableau 6 — Budget rectificatif 1 2019

SITUATION PATRIMONIALE - SIUAPS

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2018	BI	BR	écart	PRODUITS	2018	BI	BR	écart
Crédits prestations inter-sociétés UCBL - SIUAPS	44 582	906 363		*-906 363*	Produits prestations inter-sociétés UCBL - SIUAPS	905 885	906 363		*-906 363*
Personnel	173 166	198 400	198 400		Subventions de l'Etat				
dont CAS pensions	*17 325*	*17 456*	*17 456*		Autres subventions	172 140			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 007 301	125 252	125 252		Autres produits	142 322	323 652	323 652	
Total des charges (1)	**1 225 049**	**1 230 015**	**323 652**	***-906 363***	**Total des produits (2)**	**1 220 346**	**1 230 015**	**323 652**	***-906 363***
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)					**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**	**4 703**			

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2018	BI	BR	*écart*
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**-4 703**			
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	288 201	260 000	260 000	
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs				
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-102 725	-102 725	-102 725	
= CAF ou IAF*	**180 773**	**157 275**	**157 275**	

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2018	BI	BR	*écart*	RESSOURCES	2018	BI	BR	*écart*
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	180 773	157 275	157 275	
Investissements	233 009	370 000	370 000		Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État				
Total des emplois (5)	**233 009**	**370 000**	**370 000**		**Total des ressources (6)**	**180 773**	**157 275**	**157 275**	
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)					**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**	**52 236**	**212 725**	**212 725**	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2018	BI	BR	*écart*
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	52 236	-212 725	-212 725	
Variation du besoin en fonds de roulement				
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)				
Niveau du fonds de roulement	385 751	161 478	173 026	*+11 548*
Niveau du besoin en fonds de roulement				
Niveau de la trésorerie				

Tableau 6

SITUATION PATRIMONIALE - UCBL

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2018	BI	BR	*écart*	PRODUITS	2018	BI	BR	écart
Personnel	291 789 846	292 711 259	293 972 431	*+1 261 172*	Subventions de l'Etat	312 233 632	310 510 275	310 510 275	
dont CAS pensions	*85 897 512*	*86 525 401*	*86 525 401*		Autres subventions	15 430 841	19 040 522	24 979 397	*+5 938 875*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	93 428 499	91 923 207	96 825 919	*+4 902 712*	Autres produits	62 760 290	55 514 025	55 514 025	
Total des charges (1)	**385 218 345**	**384 634 466**	**390 798 350**	***+6 163 884***	**Total des produits (2)**	**390 424 763**	**385 064 822**	**391 003 697**	***+5 938 875***
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**5 206 418**	**430 356**	**205 347**	***-225 009***	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**				

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2018	BI	BR	*écart*
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**5 206 418**	**430 356**	**205 347**	***-225 009***
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 641 666	28 588 784	28 588 784	
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-615 036			
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 500 000			
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	-1 509 706			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-16 034 962	-15 965 725	-15 965 725	
= CAF ou IAF*	**18 188 380**	**13 053 415**	**12 828 406**	***-225 009***

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2018	BI	BR	*écart*	RESSOURCES	2018	BI	BR	*écart*
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	18 188 380	13 053 415	12 828 406	*-225 009*
Investissements	36 695 897	34 958 490	40 300 066	*+5 341 576*	Financement de l'actif par l'État	6 422 296	6 858 632	7 974 116	*+1 115 484*
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	13 797 611	5 181 779	8 031 119	*+2 849 340*
Total des emplois (5)	**36 695 897**	**34 958 490**	**40 300 066**	***+5 341 576***	**Total des ressources (6)**	**38 408 287**	**25 093 826**	**28 833 641**	***+3 739 815***
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	**1 712 390**				**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**		**9 864 664**	**11 466 425**	***+1 601 761***

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2018	BI	BR	*écart*
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	+1 712 389	-9 864 664	-11 466 425	*-1 601 761*
Variation du besoin en fonds de roulement	-3 478 080	+10 277 309	+10 374 009	*+96 699*
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)	+5 190 469	-20 141 973	-21 840 434	*-1 698 461*
Niveau du fonds de roulement	73 289 865	55 925 501	61 823 440	*+5 897 939*
Niveau du besoin en fonds de roulement	-25 565 946	-8 622 951	-15 191 937	*-6 568 986*
Niveau de la trésorerie	98 855 811	64 548 452	77 015 377	*+12 466 926*

Tableau 6
SITUATION PATRIMONIALE - UCBL hors SACD

Budget rectificatif 1 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2018	BI	BR	*écart*	PRODUITS	2018	BI	BR	écart
Personnel	291 616 680	292 512 859	293 774 031	*+1 261 172*	Subventions de l'Etat	312 233 632	310 510 275	310 510 275	
dont CAS pensions	*85 880 187*	*86 507 945*	*86 507 945*		Autres subventions	15 258 701	19 040 522	24 979 397	*+5 938 875*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	100 586 862	91 339 607	96 242 319	*+4 902 712*	Autres produits	69 826 155	54 965 612	54 965 612	
Total des charges (1)	**392 203 542**	**383 852 466**	**390 016 350**	***+6 163 884***	**Total des produits (2)**	**397 318 488**	**384 516 409**	**390 455 284**	***+5 938 875***
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**5 114 946**	**663 943**	**438 934**	***-225 009***	**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**				

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2018	BI	BR	*écart*
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**5 114 946**	**663 943**	**438 934**	***-225 009***
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	29 003 402	28 000 000	28 000 000	
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-615 036			
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1 500 000			
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs	-1 509 706			
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-15 932 238	-15 863 000	-15 863 000	
= CAF ou IAF*	**17 561 369**	**12 800 943**	**12 575 934**	***-225 009***

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2018	BI	BR	*écart*	RESSOURCES	2018	BI	BR	*écart*
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	17 561 369	12 800 943	12 575 934	*-225 009*
Investissements	35 983 155	34 033 490	39 115 152	*+5 081 662*	Financement de l'actif par l'État	6 422 296	6 858 632	7 974 116	*+1 115 484*
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	13 890 409	5 181 779	8 031 119	*+2 849 340*
Total des emplois (5)	**35 983 155**	**34 033 490**	**39 115 152**	***+5 081 662***	**Total des ressources (6)**	**37 874 074**	**24 841 354**	**28 581 169**	***+3 739 815***
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	**1 890 919**				**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**		**9 192 136**	**10 533 983**	***+1 341 847***

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2018	BI	BR	*écart*
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	+1 890 919	-9 192 136	-10 533 983	*-1 341 847*
Variation du besoin en fonds de roulement				
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)				
Niveau du fonds de roulement	71 896 429	55 241 556	61 362 447	*+6 120 891*
Niveau du besoin en fonds de roulement				
Niveau de la trésorerie				

Tableau 6

Budget rectificatif 1 2019

SITUATION PATRIMONIALE - CISR

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	2018	BI	BR	écart	PRODUITS	2018	BI	BR	écart
Crédits prestations inter-sociétés UCBL - CISR	6 710	67 801	67 801		Produits prestations inter-sociétés UCBL - CISR	396 505	67 801	67 801	
Personnel					Subventions de l'Etat				
dont CAS pensions					Autres subventions				
Fonctionnement autre que les charges de personnel	498 478	458 348	458 348		Autres produits	204 858	224 761	224 761	
Total des charges (1)	**505 189**	**526 149**	**526 149**		**Total des produits (2)**	**601 363**	**292 562**	**292 562**	
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	**96 175**				**Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)**		**233 587**	**233 587**	

Calcul de la capacité d'autofinancement

	2018	BI	BR	*écart*
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) ou perte (-4)	**96 175**	**-233 587**	**-233 587**	
+ c. 68 dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	350 063	328 784	328 784	
- c. 78 reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
+ c. 675 valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- c. 775 produits de cession d'éléments d'actifs				
- c. 7813 quote-part des subventions d'investissement virée au résultat				
= CAF ou IAF*	**446 238**	**95 197**	**95 197**	

*** capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	2018	BI	BR	*écart*	RESSOURCES	2018	BI	BR	*écart*
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement	446 238	95 197	95 197	
Investissements	479 733	555 000	814 914	*+259 914*	Financement de l'actif par l'État				
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	72 341			
Total des emplois (5)	**479 733**	**555 000**	**814 914**	***+259 914***	**Total des ressources (6)**	**518 579**	**95 197**	**95 197**	
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	**38 846**				**Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (6) - (5)**		**459 803**	**719 717**	***+259 914***

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	2018	BI	BR	*écart*
Variation du fonds de roulement : apport (7) ou prélèvement (8)	38 846	-459 803	-719 717	*-259 914*
Variation du besoin en fonds de roulement				
Variation de la trésorerie : abondement (I) ou prélèvement (II)				
Niveau du fonds de roulement	1 007 685	215 138	287 968	*+72 830*
Niveau du besoin en fonds de roulement				
Niveau de la trésorerie				

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	98 855 811	146 231 201	118 416 063	90 910 920	138 286 310	110 471 172	88 755 148	166 206 750	138 391 612	110 576 474	127 875 653	104 830 515	
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées													
Subvention pour charges de service	75 190 528			75 190 528			105 266 739			45 114 317			300 762 111
Autres financements de l'Etat	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	1 046 280	12 555 355
Fiscalité affectée													
Autres financements publics	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	3 128 971	37 547 656
Recettes propres	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	2 956 255	35 475 064
Recettes budgétaires fléchées													
Financements de l'Etat fléchés						449 225					400 000		849 225
Autres financements publics fléchés			309 995			5 649 889					4 370 000		10 329 884
Recettes propres fléchées													
Opérations non budgétaires													
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA encaissée	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000	1 500 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	4 325 000
Autres encaissements d'opérations													
TOTAL	82 807 451	7 616 923	7 926 918	82 807 451	7 616 923	13 716 037	112 883 662	7 616 923	7 616 923	52 731 240	12 386 923	7 616 923	403 344 295
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées													
Personnel	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	24 796 632	297 559 580
Fonctionnement	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	6 382 179	76 586 149
Investissement	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	2 754 492	33 053 901
Dépenses sur recettes fléchées													
Personnel													
Fonctionnement													
Investissement	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	721 675	8 660 099
Opérations non budgétaires													
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en compte de tiers													
TVA décaissée	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	416 667	5 000 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	360 417	4 325 000
Autres décaissements d'opérations													
TOTAL	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	35 432 061	425 184 729
SOLDE DU MOIS	47 375 390	-27 815 138	-27 505 143	47 375 390	-27 815 138	-21 716 024	77 451 601	-27 815 138	-27 815 138	17 299 179	-23 045 138	-27 815 138	-21 840 433
SOLDE CUMULE	146 231 201	118 416 063	90 910 920	138 286 310	110 471 172	88 755 148	166 206 750	138 391 612	110 576 474	127 875 653	104 830 515	77 015 377	

Opérations liées aux recettes fléchées (Prévisionnel) du Budget Principal

	Antérieures à 2019 non dénouées	Prévisionnel 2019	2020	2021	2022
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice		**337 273**	**2 856 283**	**1 481 479**	**950 000**
Recettes fléchées	**38 813 891**	**11 179 109**	**13 409 000**	**7 401 370**	**2 568 276**
Financements de l'Etat fléchés	6 510 775	849 225	2 360 000	3 000 000	600 000
Autres financements publics fléchés	29 303 116	10 329 884	10 549 000	3 601 000	370 000
Recettes propres fléchées	3 000 000				
Autofinancement			500 000	800 370	1 598 276
Dépenses sur recettes fléchées	**38 476 618**	**8 660 099**	**14 783 804**	**7 932 849**	**2 568 276**
Personnel (AE=CP)					
AE					
CP					
Fonctionnement et intervention					
AE	250 115				
CP	250 115				
Investissement					
AE	36 064 773	23 487 285	10 097 607	2 521 866	
CP	38 226 503	8 660 099	14 783 804	7 932 849	2 568 276
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	**337 273**	**2 519 010**	**-1 374 804**	**-531 479**	

Opérations fléchées : Rockefeller tranche 2
CENS ELI
Pôle paramédical
CIRI

Date : 07/02/2019

Périmètre financier : UCBL
Type de budget : BI, BOPA, BR1, RPRO

Exercice : 2019
Version : 0

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
CONTRATS10	Contrats commençant en 2010	4 504 073	3 560 918	2 803 028	115 912	763 839	879 751	3 655 291	2 390 350	370 765	763 839	1 134 604	821 294	157 826
CONTRATS11	Contrats commençant en 2011	249 309	187 996	69 786	33 485	63 485	96 970	196 791	63 150	33 979	63 485	97 464	82 553	6 141
CONTRATS12	Contrats commençant en 2012	97 481	106 322	97 481				104 498	96 551				0	930
CONTRATS13	Contrats commençant en 2013	3 475 585	3 482 703	3 073 690	67 372	159 582	226 954	3 511 585	3 041 349	83 926	159 582	243 508	174 942	15 786
CONTRATS14	Contrats commençant en 2014	7 030 496	6 230 207	5 470 225	274 429	894 221	1 168 650	6 131 394	5 473 844	327 804	894 221	1 222 025	391 621	-56 994
CONTRATS15	Contrats commençant en 2015	20 961 276	20 578 937	17 794 112	815 385	1 819 766	2 635 151	17 113 065	17 196 184	-1 645 027	1 819 766	174 739	532 013	3 058 340
CONTRATS16	Contrats commençant en 2016	25 924 807	14 867 444	13 512 596	1 042 873	4 884 955	5 927 828	14 557 716	12 861 713	947 669	4 884 955	5 832 624	6 484 383	746 088
CONTRATS17	Contrats commençant en 2017	36 844 504	16 677 965	11 806 817	2 429 811	8 320 815	10 750 626	16 257 380	10 786 901	3 214 118	8 320 815	11 534 933	14 287 061	235 609
CONTRATS18	Contrats commençant en 2018	17 694 975	2 958 162	1 895 721	4 727 830	2 671 478	7 399 308	2 926 226	1 583 761	4 982 498	2 671 478	7 653 976	8 399 946	57 292
	Total Contrats de recherche	**116 782 506**	**68 650 654**	**56 523 456**	**9 507 097**	**19 578 141**	**29 085 238**	**64 453 946**	**53 493 802**	**8 315 732**	**19 578 141**	**27 893 873**	**31 173 813**	**4 221 017**
CONTRAT_11	Contrats commençant en 2011	2 533 866	1 430 104	1 096 888	251 152	660 173	911 325	1 490 104	1 007 118	332 535	660 173	992 708	525 653	8 387
CONTRAT_13	Contrats commençant en 2013	147 695	83 444	46 899	36 543	64 251	100 794	96 350	46 899	36 543	64 251	100 794	1	
CONTRAT_14	Contrats commençant en 2014	502 015	502 015	448 254				502 015	448 254				53 761	
CONTRAT_15	Contrats commençant en 2015	1 497 391	1 488 658	1 328 219	-3 219	28 101	24 882	1 605 038	1 284 388	10 386	28 101	38 487	144 291	30 225
CONTRAT_16	Contrats commençant en 2016	1 898 033	1 623 754	1 422 139	47 246	401 180	448 426	1 665 862	1 158 712	293 247	401 180	694 427	27 468	17 426
CONTRAT_18	Contrats commençant en 2018	6 035 563	1 100 542	992 479	-93 052	1 946 553	1 853 501	1 100 542	886 507	-79 536	1 954 617	1 875 081	3 189 583	84 391
CONTRAT_17	Contrats commençant en 2017	3 824 185	2 986 648	2 770 678	111 507	697 314	808 821	3 311 229	2 458 613	411 234	697 314	1 108 548	244 686	12 338
	Total Contrats d'enseignement	**16 438 748**	**9 215 165**	**8 105 556**	**350 176**	**3 797 572**	**4 147 748**	**9 771 140**	**7 290 491**	**1 004 410**	**3 805 636**	**4 810 046**	**4 185 444**	**152 767**
ROCK_T2	Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	32 000 000	24 047 562	23 315 185	729 288	5 410 000	6 139 288	23 806 196	23 242 454	587 026	5 410 000	5 997 026	2 545 527	214 992
CENS_ELI	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000	13 940 538	12 536 094	1 404 443	1 849 462	3 253 905	13 927 051	14 803 726	-876 674	1 862 949	986 275	1	-2
POLE_PARAM	Opération fléchée Pôle Paramédical	9 968 646	31 500	76 039	8 421	900 000	908 421	105 000	66 244	19 126	500 000	519 126	8 984 186	399 090
CIRI	Opération fléchée CIRI	14 663 000	400 151	387 480	12 671	13 170 000	13 182 671	400 151	387 480	12 671	1 145 000	1 157 671	1 092 849	12 025 000
ACCES	Mise en accessibilité	332 680	307 448	332 549	131		131	316 821	305 416	113	40 246	40 359		-13 094
ADAP	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400		1 620	-1 620	400 000	398 380				400 000	400 000	3 216 400	
AMPHI_DARW	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 800 000	1 800 000	1 799 075	2 125		2 125	1 800 000	1 637 274	-1 614	156 053	154 439		9 487
BIOPROD	Plateforme Bioproduction	1 941 549	1 181 250	843 073	384 426	230 000	614 426	1 126 288	1 036 031	239 792	230 000	469 792	484 050	-48 324
BRACONNIER	Parties communes Braconnier	677 680	564 207	509 289	19 522	56 634	76 156	267 547	-37 545	256 132	366 898	623 030		-40
DEAMBULAT	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000	413 200	328 482	84 718	3 628 800	3 713 518	12 000	1 416	10 584	100 000	110 584	90 000	3 930 000
ECOAQUATRO	EcoAquatron	398 352	437 181	339 552	58 801		58 801	101 934	92 311	-530	305 740	305 210		832
ESCALIER_R	Escalier Rockefeller	168 000	168 000	20 390	147 610		147 610	168 000		168 000		168 000		
ESPA_INF	Espaces informels	531 628				270 000	270 000				270 000	270 000	261 628	
IML	Réhabilitation IML Rockefeller	5 348 370	180 000	92 960	87 040	910 370	997 410	180 000		180 000	842 370	1 022 370	4 258 000	68 000
MEIS_IPNL	MEIS IPNL	134 400	20 000	-9 762	-15 238	114 400	99 162	10 000	-45 000	10 000	72 000	82 000		52 400
OP_RECURR	PPI Opérations récurrentes	10 732 773	6 615 946	6 191 075	1 003	3 423 416	3 424 419	7 513 181	5 541 147	150 928	3 261 327	3 412 255	1 117 279	662 092
PLANCAMP13	Plan Campus 2013	3 627 088	1 564 754	1 528 834	170 858	30 000	200 858	1 394 754	1 528 818	7 406	130 000	137 406	1 917 805	60 486
PPI2I	Investissement informatique	5 016 108	2 397 786	2 801 876	-77 680	2 377 700	2 300 020	2 409 302	2 498 111	219 755	2 377 700	2 597 455	-85 788	6 331
PPIA	PPI Opérations prioritaires	3 872 401	1 747 694	1 138 556	513 554	1 543 630	2 057 184	1 068 400	647 830	321 100	1 789 000	2 110 100	676 661	437 810
PPIB	PPI Opérations importantes	2 296 451	1 571 159	1 285 944	259 664	315 045	574 709	903 060	252 663	605 782	998 784	1 604 566	435 797	3 424
PPIC	PPI Autres opérations PPI	2 764 062	1 202 269	814 010	157 144	163 260	320 404	721 866	738 006	165 765	84 668	250 433	1 629 648	145 974
PPIIUT	PPI IUT	3 025 000	292 000	292 209	-209	1 933 000	1 932 791	292 000	292 209	-209	1 933 000	1 932 791	650 000	
PPISCIENT	PPI Matériel scientifique	670 910	324 040	90 634	17 000	321 250	338 250	324 040	-69 804	17 000	321 250	338 250	242 026	160 438
SALLE_SAV	Salle de diffusion des savoirs	221 800	47 800	28 283	-2 283	174 000	171 717	27 800		6 000	139 000	145 000	21 800	55 000
SECURITE_R	Mise en sécurité Rockefeller	223 378	226 551	168 386				395 589	168 025				54 992	361
SECURUTE_T	Mise en sécurité travaux	173 030	97 000	63 387	6 360	86 159	92 519	92 000	129 178	-2 462	86 159	83 697	17 124	-56 969
VANDEGRAAF	Van De Graaf	392 000	406 300	388 874	3 125		3 125	398 254	352 439	35 788		35 788	1	3 772
	Total Programmes pluriannuels d'investissement	**124 517 706**	**59 984 337**	**55 364 094**	**3 970 874**	**37 307 126**	**41 278 000**	**57 761 232**	**53 568 429**	**2 131 479**	**22 822 144**	**24 953 623**	**27 609 986**	**18 117 061**
	Total	**257 738 960**	**137 850 156**	**119 993 106**	**13 828 146**	**60 682 839**	**74 510 985**	**131 986 318**	**114 352 723**	**11 451 621**	**46 205 921**	**57 657 542**	**62 969 243**	**22 490 845**
	Ss total personnel	54 829 440	26 678 987	24 303 319	3 484 975	10 048 625	13 533 600	26 708 100	24 303 613	3 490 128	10 048 625	13 538 753	16 992 522	-5 446
	Ss total fonctionnement	57 517 155	31 537 285	27 109 116	4 021 540	10 632 244	14 653 784	32 355 664	24 292 225	5 649 031	10 640 308	16 289 339	15 754 255	1 181 336
	Ss total investissement	145 392 365	76 118 383	65 188 400	6 321 632	40 001 970	46 323 602	66 612 219	62 367 596	2 312 462	25 516 988	27 829 450	31 699 454	21 314 955

Date : 12/02/2019

Périmètre financier : UCBL
Type de budget : BI, BOPA, BR1, RPRO

Exercice : 2019
Version : 0

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
CONTRATS10	Contrats commençant en 2010	4 504 073	356 783	4 147 290	998 678	863 298	2 285 314
CONTRATS11	Contrats commençant en 2011	249 309	-310 458	559 767	15 278	106 795	437 694
CONTRATS12	Contrats commençant en 2012	97 481	-83 081	180 562	49 962	25 532	105 068
CONTRATS13	Contrats commençant en 2013	3 475 585	-1 398 345	4 873 930	1 053 796	845 399	2 974 735
CONTRATS14	Contrats commençant en 2014	7 030 496	-2 861 088	9 891 584	5 136 176	1 935 681	2 819 727
CONTRATS15	Contrats commençant en 2015	20 961 276	-6 724 632	27 685 908	14 458 121	7 079 633	6 148 154
CONTRATS16	Contrats commençant en 2016	25 924 807	5 428 378	20 496 429	14 670 797	6 219 357	-393 725
CONTRATS17	Contrats commençant en 2017	36 844 504	-252 468	37 096 972	11 385 706	8 214 375	17 496 892
CONTRATS18	Contrats commençant en 2018	17 694 975	10 229 461	7 465 514	2 202 606	2 744 605	2 518 303
	Total Contrats de recherche	**116 782 506**	**4 384 550**	**112 397 956**	**49 971 119**	**28 034 675**	**34 392 162**
CONTRAT_11	Contrats commençant en 2011	2 533 866	870 457	1 663 409	968 250		695 159
CONTRAT_13	Contrats commençant en 2013	147 695	124 695	23 000	17 872		5 128
CONTRAT_14	Contrats commençant en 2014	502 015	161 042	340 973	587 752		-246 779
CONTRAT_15	Contrats commençant en 2015	1 497 391	273 683	1 223 708	836 459		387 249
CONTRAT_16	Contrats commençant en 2016	1 898 033	205 854	1 692 179	986 145	92 936	613 098
CONTRAT_18	Contrats commençant en 2018	6 035 563	1 414 491	4 621 072	1 030 293	706 747	2 884 032
CONTRAT_17	Contrats commençant en 2017	3 824 185	698 542	3 125 643	2 756 074	1 002 935	-633 366
	Total Contrats d'enseignement	**16 438 748**	**3 748 764**	**12 689 984**	**7 182 845**	**1 802 618**	**3 704 521**
ROCK_T2	Opération fléchée Rockefeller Tranche 2	32 000 000	1 300 000	30 700 000	25 788 894	2 101 106	2 810 000
PPIA	PPI Opérations prioritaires	3 872 401	3 872 401				
OP_RECURR	PPI Opérations récurrentes	10 732 773	10 723 798	8 975	274	8 975	-274
PPIB	PPI Opérations importantes	2 296 451	2 296 451				
ACCES	Mise en accessibilité	332 680	332 680				
PLANCAMP13	Plan Campus 2013	3 627 088	927 088	2 700 000	1 363 455		1 336 545
CENS_ELI	Opération fléchée CENS ELI	15 790 000		14 887 208	10 451 895	4 698 008	-262 695
BIOPROD	Plateforme Bioproduction	1 941 549	1 881 549	60 000	60 000		
SECURUTE_T	Mise en sécurité travaux	173 030	173 030				
PPIC	PPI Autres opérations PPI	2 764 062	2 764 062				
POLE_PARAM	Opération fléchée Pôle Paramédical	9 968 646	148 646	10 060 000		770 000	9 290 000
BRACONNIER	Parties communes Braconnier	677 680	534 760				
SECURITE_R	Mise en sécurité Rockefeller	223 378	223 378				
MEIS_IPNL	MEIS IPNL	134 400	89 400		67 000		-67 000
VANDEGRAAF	Van De Graaf	392 000	352 000	40 000	200 000		-160 000
PPISCIENT	PPI Matériel scientifique	670 910	438 014	232 896	145 000	180 000	-92 104
DEAMBULAT	Amphithéâtres Déambulatoire	4 132 000	4 132 000				
CIRI	Opération fléchée CIRI	14 663 000	500 000	14 163 000	1 923 000	3 500 000	8 740 000
SALLE_SAV	Salle de diffusion des savoirs	221 800	153 467	68 333	30 000	20 000	18 333
IML	Réhabilitation IML Rockefeller	5 348 370	5 348 370				
ESCALIER_R	Escalier Rockefeller	168 000	168 000				
ESPA_INF	Espaces informels	531 628	411 628	120 000		120 000	
PPI2I	Investissement informatique	5 016 108	4 698 108	318 000	152 000	100 000	66 000
ADAP	Mise en accessibilité ADAP	3 616 400	3 616 400				
PPIIUT	PPI IUT	3 025 000	2 875 000				
AMPHI_DARW	Rénovation amphithéâtres Darwin	1 800 000	479 576	1 320 424	1 320 424		
ECOAQUATRO	EcoAquatron	398 352	73 352	325 000	97 503	227 497	
	Total Programmes pluriannuels d'investissement	**124 517 706**	**48 513 158**	**75 003 836**	**41 599 445**	**11 725 586**	**21 678 805**
	Total	**257 738 960**	**56 646 472**	**200 091 776**	**98 753 410**	**41 562 879**	**59 775 487**

Date : 12/02/2019

Périmètre financier : UCBL
Type de budget : BI, BOPA, BR1, RPRO

Exercice : 2019
Version : 0

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions	Prévisions N (BI + BR)										Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
Contrats de recherche	Personnel	50 248 310	23 281 854	21 111 474	3 514 629	9 176 860	12 691 489	23 310 967	21 111 768	3 514 630	9 176 860	12 691 490	7 735 285	7 703 618	4 747 662	4 718 712	3 962 399	4 022 722
	Fonctionnement	47 026 962	27 178 212	22 091 765	3 779 709	7 816 483	11 596 192	27 574 910	20 065 588	5 126 776	7 816 483	12 943 259	6 140 779	6 085 829	3 618 428	3 600 428	3 579 798	4 331 858
	Investissement	19 507 235	18 190 588	13 320 217	2 212 758	2 584 798	4 797 556	13 568 068	12 316 446	-325 673	2 584 798	2 259 125	1 060 710	1 064 210	185 754	185 754	142 998	3 681 700
Total Contrats de recherche		**116 782 506**	**68 650 654**	**56 523 456**	**9 507 097**	**19 578 141**	**29 085 238**	**64 453 946**	**53 493 802**	**8 315 732**	**19 578 141**	**27 893 873**	**14 936 774**	**14 853 657**	**8 551 844**	**8 504 894**	**7 685 195**	**12 036 280**
Contrats d'enseignement	Personnel	4 532 745	3 348 747	3 164 861	-29 654	871 765	842 111	3 348 747	3 164 861	-29 654	871 765	842 111	332 552	332 552	30 772	30 772	162 449	162 449
	Fonctionnement	10 167 151	4 761 059	4 123 176	158 960	2 238 143	2 397 103	5 194 367	3 543 831	585 093	2 246 207	2 831 300	1 040 580	1 040 580	605 469	605 469	2 000 824	2 145 971
	Investissement	1 738 852	1 105 359	817 520	220 870	687 664	908 534	1 228 027	581 799	448 971	687 664	1 136 635	23 497	23 497			-10 699	-3 079
Total Contrats d'enseignement		**16 438 748**	**9 215 165**	**8 105 556**	**350 176**	**3 797 572**	**4 147 748**	**9 771 140**	**7 290 491**	**1 004 410**	**3 805 636**	**4 810 046**	**1 396 629**	**1 396 629**	**636 241**	**636 241**	**2 152 574**	**2 305 341**
Programmes pluriannuels d'investissement	Personnel	48 386	48 386	26 984				48 386	26 984	5 152		5 152					21 402	16 250
	Fonctionnement	323 042	-401 986	894 176	82 871	577 618	660 489	-413 614	682 806	-62 838	577 618	514 780					-1 231 622	-874 544
	Investissement	124 146 277	60 337 937	54 442 934	3 888 003	36 729 508	40 617 511	58 126 460	52 858 639	2 189 165	22 244 526	24 433 691	22 050 247	27 547 156	4 827 370	13 932 606	2 208 215	5 374 186
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**124 517 706**	**59 984 337**	**55 364 094**	**3 970 874**	**37 307 126**	**41 278 000**	**57 761 232**	**53 568 429**	**2 131 479**	**22 822 144**	**24 953 623**	**22 050 247**	**27 547 156**	**4 827 370**	**13 932 606**	**997 995**	**4 515 892**
	Ss total Personnel	**54 829 440**	**26 678 987**	**24 303 319**	**3 484 975**	**10 048 625**	**13 533 600**	**26 708 100**	**24 303 613**	**3 490 128**	**10 048 625**	**13 538 753**	**8 067 837**	**8 036 170**	**4 778 434**	**4 749 484**	**4 146 251**	**4 201 421**
	Ss total Fonctionnement	**57 517 155**	**31 537 285**	**27 109 116**	**4 021 540**	**10 632 244**	**14 653 784**	**32 355 664**	**24 292 225**	**5 649 031**	**10 640 308**	**16 289 339**	**7 181 359**	**7 126 409**	**4 223 897**	**4 205 897**	**4 348 999**	**5 603 285**
	Ss total Investissement	**145 392 364**	**79 633 884**	**68 580 671**	**6 321 632**	**40 001 970**	**46 323 602**	**72 922 555**	**65 756 885**	**2 312 463**	**25 516 988**	**27 829 450**	**23 134 454**	**28 634 863**	**5 013 124**	**14 118 360**	**2 340 514**	**9 052 806**
TOTAL		**257 738 960**	**137 850 156**	**119 993 106**	**13 828 146**	**60 682 839**	**74 510 985**	**131 986 318**	**114 352 722**	**11 451 622**	**46 205 921**	**57 657 542**	**38 383 650**	**43 797 442**	**14 015 455**	**23 073 741**	**10 835 764**	**18 857 513**

Prévisions de recettes		Prévisions	Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	40 857 637	3 083 771	11 184 907	4 976 906	2 621 339	18 990 714
	Autres financements publics	71 170 210	42 874 864	16 849 768	6 032 390	4 569 563	843 625
	Autres financements	370 109	4 012 485			2 509	-3 644 885
Total Contrats de recherche		**112 397 956**	**49 971 119**	**28 034 675**	**11 009 296**	**7 193 411**	**16 189 455**
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	1 623 097	232 781	291 149	437 687		661 480
	Autres financements publics	10 944 331	6 742 066	1 511 469	2 759 224	76 165	-144 593
	Autres financements	122 556	207 998				-85 442
Total Contrats d'enseignement		**12 689 984**	**7 182 845**	**1 802 618**	**3 196 911**	**76 165**	**431 445**
Programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	11 177 225	7 070 775	849 225	2 360 000	3 000 000	-2 102 775
	Autres financements publics	54 871 735	27 343 423	10 696 361	11 885 545	3 601 000	1 345 406
	Autres financements	8 954 876	7 185 247	180 000	32 896		1 556 733
Total Programmes pluriannuels d'investissement		**75 003 836**	**41 599 445**	**11 725 586**	**14 278 441**	**6 601 000**	**799 364**
	Ss total Financement de l'Etat	**53 657 959**	**10 387 327**	**12 325 281**	**7 774 593**	**5 621 339**	**17 549 419**
	Ss total Autres financements publics	**136 986 276**	**76 960 353**	**29 057 598**	**20 677 159**	**8 246 728**	**2 044 438**
	Ss total Autres financements	**9 447 541**	**11 405 729**	**180 000**	**32 896**	**2 509**	**-2 173 593**
TOTAL		**200 091 776**	**98 753 409**	**41 562 879**	**28 484 648**	**13 870 576**	**17 420 264**

Date : 12/02/2019

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

				BR1 2019
Stocks initiaux	1	**Niveau initial de restes à payer**		**26 381 249**
	2	**Niveau initial du fonds de roulement**		**73 289 865**
	3	**Niveau initial du besoin en fonds de roulement**		**-25 565 946**
	4	**Niveau initial de la trésorerie**		**98 855 811**
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		2 047 423
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		96 808 388
Flux de l'année	5	**Autorisations d'engagement**		**415 443 438**
	6	**Résultat patrimonial**		**205 347**
	7	**Capacité d'autofinancement (CAF)**		**12 828 406**
	8	**Variation du fonds de roulement**		**-11 466 425**
	9	**Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF**	**SENS**	**0**
		Variation des stocks	+ / -	
		Production immobilisée	+	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	10	**Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires**	**SENS**	**6 874 009**
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	11	**Solde budgétaire = 8 - 9 - 10**		**-18 340 434**
	11.a	Recettes budgétaires		397 519 295
	11.b	Crédits de paiement ouverts en n		415 859 729
	12	**Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires**		**3 500 000**
	13	**Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 12**		**10 374 009**
	14	**Variation de la trésorerie = 11 - 12**		**-21 840 434**
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée		2 519 010
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		-24 359 444
	15	**Restes à payer**		**-416 291**
Stocks finaux	16	**Niveau final de restes à payer**		**25 964 958**
	17	**Niveau final du fonds de roulement**		**61 823 440**
	18	**Niveau final du besoin en fonds de roulement**		**-15 191 937**
	19	**Niveau final de la trésorerie**		**77 015 377**
	19.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		4 566 433
	19.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		72 448 944

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

DELEGATION DE COMPETENCES DU CA AU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Rappel :
La délégation de pouvoir est un acte juridique par lequel une autorité (le délégant) se dessaisit d'une fraction de ses pouvoirs qui lui sont conférés et les transfère à une autorité subordonnée (le délégataire).

- Elle doit être prévue par un texte.
- Elle doit préciser les domaines de délégation et ne peut être totale.
- Elle n'a pas de caractère personnel. Elle n'est donc affectée, ni par le changement du délégant, ni par celui du délégataire et de ce fait est en vigueur de façon permanente, tant qu'elle n'est pas modifiée ou abrogée.

La délégation de pouvoir a pour effet de dessaisir le délégant des compétences déléguées : il devient donc incompétent pour prendre les actes dans les domaines concernés par la délégation.

Dès que la délégation est publiée et donc opposable, le délégataire devient responsable des actes pris dans les domaines délégués.

Exposé des motifs :

Afin de faciliter la bonne marche de l'Université, il est proposé au conseil d'administration de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président de l'Université, telles que prévues par l'article L712-3 du code de l'éducation.

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du,

Vu, le code de l'éducation,
Vu, les Statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1,
Vu, le procès-verbal du 8 mars 2016 portant élection de M. Frédéric FLEURY à la Présidence de l'Université,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de :

1 : déléguer au Président de l'Université les attributions suivantes :

1.1- Engagement d'actions en justice et transactions :

- D'intenter au nom de l'Université les actions en justice ou de défendre l'Université dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions françaises ou étrangères et à déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile.
- De transiger en vue de mettre fin aux litiges opposant l'Université à des personnes physiques ou morales publiques ou privées en application des dispositions de l'article D123-9 du code de l'éducation pour les litiges de toute nature et d'un montant n'excédant pas **100.000 € HT.**

1.2- Domaine financier

- Dons et legs
  D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ni d'affectations immobilières (article L1121-2 et 3 du code général de la propriété des personnes publiques).

- Modification du budget initial :
  De modifier le budget initial en cours d'exercice dans les limites suivantes :

  - transfert entre l'enveloppe des crédits d'investissement et l'enveloppe des crédits de fonctionnement, hors dépenses de personnel, sans pouvoir augmenter l'enveloppe de fonctionnement de plus de 5 % de celle inscrite au budget initial ;
  - transfert entre l'enveloppe des crédits de fonctionnement, hors dépenses de personnel, et l'enveloppe des crédits d'investissement, sans pouvoir augmenter l'enveloppe d'investissement de plus de 5 % de celle inscrite au budget initial ;
  - augmentation de l'enveloppe consacrée aux frais de personnel par des financements sur ressources propres ;
  - augmentation de l'enveloppe des crédits de fonctionnement hors dépenses de personnel.

1.3- Approbation des accords et conventions

L'approbation par le conseil d'administration conditionne l'exécution des accords et conventions et des marchés publics. Toutefois, cette approbation ne saurait retarder leur application.

En conséquence, le conseil d'administration délègue au Président de l'Université son pouvoir d'approbation des accords et des conventions et des marchés publics dans les conditions suivantes :

- **Approbation des accords et conventions (hors marchés publics et ressources humaines)**

Le conseil d'administration délègue au Président de l'Université le pouvoir d'approuver les accords et conventions (hors marchés publics) et leurs avenants.

Sont **exclus** de la présente délégation :

- Le contrat d'établissement ;
- Les accords et conventions relatifs à une opération « Investissements d'avenir » ;
- Les accords et conventions d'un montant excédant 400.000 HT annuels ;
- Les conventions de versement de subventions d'un montant supérieur à 10 000 € ;Les conventions relatives aux emprunts, aux prises de participation, créations de fondations et de filiales ;
- Les baux et locations d'immeubles d'une durée supérieure ou égale à 9 ans ;
- Les accords et conventions relatifs aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles (R719-90 code de l'éducation) ;
- Les conventions portant occupation du domaine public en vue d'accueillir une activité commerciale (*hors occupation ponctuelle*) ;
- Les conventions passées avec des organismes de droit privé dont les instances de direction comprennent du personnel qui disposait et/ou qui dispose et/ou qui disposerait de liens fonctionnels et/ou hiérarchiques avec l'Université.

- **Approbation des accords et conventions en matière de ressources humaines**

– Les contrats de travail et leurs avenants.
– Les conventions relatives à la mise à disposition de personnels et leurs avenants.
– Les conventions relatives à l'accueil de personnels relevant d'autres organismes et leurs avenants.
– Toute convention ayant une incidence sur l'exercice du service des personnels de l'Université.

- **Approbation des marchés publics et de leurs avenants :**

Le conseil d'administration délègue au Président le pouvoir d'approuver les marchés publics (y compris accords-cadres et groupements de commande) et leurs avenants d'un montant n'excédant pas :

– 5 225 000 € HT en matière de travaux
– 1 000 000 € HT annuels en matière de fournitures ou de services

Pour les accords et conventions dont l'approbation est déléguée dans les conditions ci-dessus indiquées, la signature du Président de l'Université vaut approbation.

2 : Le conseil d'administration décide que :

Le Président de l'Université rendra compte au conseil d'administration des décisions prises en vertu des présentes délégations dans les meilleurs délais et au minimum trois fois par an (novembre, mars, juillet).

3 : Le conseil d'administration prend acte que :

La présente délibération est valable jusqu'à délibération modificative ou contraire adoptée dans les mêmes formes.

4 : Le conseil d'administration est informé que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université et sera consultable dans le recueil des actes administratifs. Elle sera transmise à Madame la Rectrice, Chancelier des Universités.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

INTEGRATION D'UN BATIMENT AU PATRIMOINE COMPTABLE IMMOBILIER

Exposé des motifs :

Point 1 : Principe de comptabilisation des biens immobiliers :
Les établissements publics nationaux doivent comptabiliser à leur actif les biens immobiliers utilisés pour leur activité et dont les avantages futurs ou la disposition d'un potentiel de services attendus profiteront à des tiers ou à l'établissement conformément à sa mission ou à son objet. Le contrôle des biens est présumé lorsque l'établissement a la maîtrise des conditions d'utilisation et des avantages économiques et / ou potentiel de services liés à cette utilisation.

L'Université se doit de comptabiliser ses biens immobiliers dans les conditions décrites par l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 relatif aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs.

Point 2 : Bâtiment Serre Recherche :
Lors des opérations de fiabilisation du patrimoine immobilier réalisées au cours de l'exercice 2017, il restait à intégrer le bâtiment Serre recherche (attente de la mise en service du bâtiment Serre enseignement).
Le bâtiment Serre enseignement est valorisé en comptabilité UCBL (construction sur le budget UCBL).

Pour l'intégration du bâtiment serre recherche, la méthodologie adoptée est celle ayant conduit à l'intégration du patrimoine immobilier dans les comptes de l'UCBL au 31/12/2017 :

- Les valorisations des bâtiments sont recalculées en fonction des surfaces fiabilisées
- Les valeurs résiduelles des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée par la direction du patrimoine suivant l'état et les travaux / démolitions planifiés.
- Le rattrapage de l'amortissement et les reprises correspondant au retard dans l'intégration des évaluations est calculé sur la base des durées de vie résiduelles estimées au 1er janvier 2018, auxquelles est ajoutée la durée écoulée depuis l'évaluation.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Après avoir délibéré, le conseil d'administration a approuvé :

- La prise en compte au patrimoine immobilier de l'établissement du bâtiment Serre Recherche (site La Doua), pour une valeur au 06/03/2011 de 185 752,00€, avec un financement associé pour la totalité.
- La durée d'amortissement du bâtiment Serre Recherche au 06/03/2011 de 26 ans.
- Au bilan d'ouverture au 01/01/2018, l'intégration comptable du bâtiment serre recherche en comptabilité pour les comptes généraux :
  - 21315600 [Constr bat amin mad] : 185 752,00€
  - 28131560 [Amt – Constr adm mad] : -48 796,60€
  - 10411000 [Ct fin. Act mad Etat] : -185 752,00€
  - 10491000 [Rep res mad Etat] : 48 796,60€

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR DES ETUDIANTS DE POLYTECH

Exposé des motifs :

La Composante Polytech est amenée, dans deux cas particuliers, à demander la prise en charge des frais de Déplacements pour ses étudiants.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis du conseil de la composante en date du 26 septembre 2017

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** :

Délibération n° 1

Des étudiants de Polytech Lyon sont amenés à se rendre à l'université de Louisiane (Etats-Unis). Dans ce cadre, la composante prend en charge tout ou partie du coût du billet d'avion la limite de 5 K€ via l'émission d'un bon de commande.

Délibération n° 2

La composante peut prendre en charge le coût du déplacement d'un étudiant du site de Roanne convoqué sur le site de Villeurbanne.

Ces dispositions s'appliquent du 1er janvier au 31 décembre 2019

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27 février 2019

Le Président,

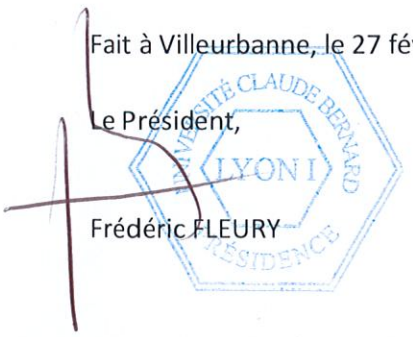

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 Février 2019

CONTRIBUTIONS 2019 AUX ECOLES DOCTORALES 150.000€ ET AU FONCTIONNEMENT DE L'UDL 100.000€

Exposé des motifs :

L'article 20 des statuts de l'Université de Lyon prévoit que les ressources de l'établissement comprennent les contributions de toute nature des membres et des associés
Le règlement intérieur de l'Université de Lyon précise dans son article 8 les montants de contribution annuelle et rappelle que cette contribution peut être révisée chaque année par délibération du conseil d'administration sur proposition du bureau.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé au titre de l'année 2019 :**

- **Contribution annuelle au fonctionnement de l'UDL : 100 000 €**
- **Contribution annuelle au titre des écoles doctorales : 150 000 €**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : délibération n°74/CA/2018 de l'UDL

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Délibération N° **74/CA/2018**

Contribution des membres et associés

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » modifié ;

Vu la délibération n°66/CA/2016 datée du 13 décembre 2016, portant approbation par le conseil d'administration de l'Université de Lyon du règlement intérieur modifié ;

Vu la réunion du conseil d'administration du 11 décembre 2018,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 37 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 31 Voix contre : 5 Abstentions : 1

L'article 20 des statuts de l'UdL relatif aux « Ressources de l'établissement » prévoit que ces dernières comprennent notamment « les contributions de toute nature des membres et des associés ».

Le règlement intérieur de l'UdL précise dans son article 8 les montants de ces contributions annuelles et rappelle que celles-ci peuvent être révisées chaque année, par délibération du conseil d'administration, sur proposition du bureau.

Pour l'année 2019, il est proposé de laisser inchangé le montant de la contribution des membres et associés.

Il est décidé :

Article 1 : **Les membres du conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les montants de contribution 2019 des membres et associés suivants :**

- **100 000 € pour chacun des établissements membres siégeant au conseil d'administration ;**
- **60 000 € pour chacun des établissements membres représentés au conseil d'administration ;**
- **30 000 € pour chacun des établissements d'enseignement supérieur associé par une convention de partenariat à la COMUE « Université de Lyon ».**

UNIVERSITÉ DE LYON

Article 2 : **Les membres du conseil d'administration de l'Université de Lyon approuvent les montants de contribution 2019 au titre des écoles doctorales suivants :**

- **Université Lyon 1 : 150 000 €**
- **Université Lyon 2 : 93 000 €**
- **Université Lyon 3 : 51 000 €**
- **Université Jean Monnet : 33 000 €**
- **Ecole Centrale de Lyon et ENISE : 18 000 €**
- **Institut National des Sciences Appliquées de Lyon : 44 000 €**
- **Ecole des Mines de Saint-Étienne : 15 000 €**
- **Ecole Normale Supérieure de Lyon : 34 000 €**
- **Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat : 10 000 €**

Article 3 : **Le Directeur général des services de l'Université de Lyon est chargé de l'exécution de la présente délibération.**

Lyon, le 11 décembre 2018,

Le Président de l'Université de Lyon,

Khaled BOUABDALLAH

Université de Lyon - 92 rue Pasteur, CS 30122 - 69361 Lyon Cedex 07 - France
Tél. +33 (0)4 37 37 26 70 / Fax +33 (0)4 37 37 26 71 / www.universite-lyon.fr

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019 -026

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 février 2019

Colloque « 2nd INTERNATIONAL CONFERENCE ON MATRIX VESICLES » - ICMV 2019

Exposé des motifs : Demande de validation des droits d'inscription pour un colloque ayant lieu le vendredi 14 juin 2019 sur le campus de la Doua, au bâtiment LEDERER.

Référent Lyon 1 du comité scientifique : Pr. René Buchet ; rbuchet@univ-lyon1.fr; Tel : 04 27 46 57 21

L'objectif de cette conférence est de décrire les vésicules matricielles qui sont des structures nanométriques. Les vésicules matricielles facilitent la minéralisation physiologique du squelette ainsi que la minéralisation pathologique des artères observée au cours de l'athérosclérose, du diabète ou de l'insuffisance rénale.

Cet événement devrait réunir environ **80 participants** (chimistes, biochimistes, biologistes, physiologistes, cliniciens) français et internationaux. Le congrès couvrira tous les aspects, fondamentaux, cliniques jusqu'aux développements thérapeutiques. Site web : https://matrix-vesicles.sciencesconf.org

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de validation des droits d'inscription au colloque « 2nd INTERNATIONAL CONFERENCE ON MATRIX VESICLES »-ICMV 2019, comme suit :.

- **100 € (environ trente personnes paieront les frais d'inscription).**
- **Les étudiants en thèse et post docs sont dispensés du paiement des frais d'inscription**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : Copie de la demande adressée à la commission recherche

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Demande de soutien financier auprès de la Commission Recherche de l'UCBL

Le soutien aux réunions scientifiques fait partie des missions de la Commission Recherche de l'Université.

Les critères de choix se déclinent ainsi :

- **visibilité régionale - nationale - internationale;**
- **membres appartenant à l'UCBL dans le comité d'organisation et le comité de programme avec composition homme/femme équilibrée;**
- **participation homme/femme équilibrée parmi les conférenciers invités et les présidents de sessions;**
- **large place aux doctorants dans le programme de communications;**
- **droits d'inscriptions raisonnables et tarif préférentiel pour les doctorants;**
- **plan de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle;**
- **colloque se déroulant dans la région lyonnaise ou stéphanoise, sauf demande de dérogation justifiée;**
- **affichage du logo de l'UCBL et de l'UdL.**

Ce document rempli est à retourner au service Recherche de la DRED (direction.recherche@univ-lyon1.fr) 3 mois avant la date du colloque ; il peut être accompagné d'annexes.

Le service Recherche de la DRED adressera la décision prise par le groupe de travail "Colloques", lequel a en charge l'examen de la recevabilité des projets.

A l'issue de la manifestation, les organisateurs adresseront à ce service (direction.recherche@univ-lyon1.fr) un exemplaire des actes du colloque (si prévu) et un bilan d'une page avec les données sur l'utilisation de la subvention et sur la participation à la conférence.

Renseignements Généraux

Intitulé du congrès/colloque : 2nd INTERNATIONAL CONFERENCE ON MATRIX VESICLES

Lieu du congrès/colloque : Bâtiment Lederer, Campus la Doua, 69622 Villeurbanne

Dates du congrès/colloque : Vendredi 14 juin 2019

Responsable du Comité Scientifique : Pr. Jose Luis Millan (Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla, USA)

Référent Lyon1 du comité scientifique: Pr. Rene Buchet

Objectifs et thème du colloque :

L'objectif de cette conférence est de décrire les vésicules matricielles qui sont des structures micrométriques. Les vésicules matricielles facilitent la minéralisation physiologique du squelette ainsi que la minéralisation pathologique des artères observé au cours de athérosclérose, du diabète ou de l'insuffisance rénale. Cette conférence permettra d'approfondir la compréhension des fonctions des vésicules matricielles, qui est essentielle pour le développement des traitements thérapeutiques alternatifs portant sur portant sur les défauts squelettiques et sur les calcifications des artères.

Cet événement devrait réunir environ **80 participants** (chimistes, biochimistes, biologistes, physiologistes, cliniciens) français et internationaux. Le congrès couvrira tous les aspects, fondamentaux, cliniques jusqu'aux développements thérapeutiques.

Lien avec une société savante, association : Consortium international sur les vésicules matricielles.

Nombre de participants attendus : 80

La représentation hommes/femmes est-elle équilibrée au sein de l'organisation : OUI ☑NON □

Le conseil local de la manifestation comprend trois membres dont une femme.

Sur sept conférences plénières quatre femmes éminentes sont invitées à présenter leurs travaux, Pr. D. Napierala (University of Pittsburgh School of Dental Medicine, USA), Pr. A.P. Ramos (University of São Paulo, Dept Chimie, Prof. A. Strzelecka-Kiliszek (Nencki Institute, Acad. Sciences Pologne, Varsovie, Pologne.) ainsi qu'une collègue de L'université Lyon 1 , Dr . Saida Mebarek.

Conférenciers invités prévus :

Le programme scientifique comprend six intervenants étrangers: Pr. J.L Millan (Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla USA), Pr. D. Napierala (University of Pittsburgh School of Dental Medicine, USA), Pr. A.P. Ramos et Pr. P. Ciancaglini (University of São Paulo, Dept Chimie, Brésil), M. Bottini (Univ. Rome Tor Vergta Faculty of Medicine and Surgery) et Prof. A. Strzelecka-Kiliszek (Nencki Institute, Acad. Sciences Pologne, Varsovie, Pologne.) ont accepeté de venir à Lyon.

Le congrès/colloque est-il cyclique: OUI ☑ NON □ Si oui, fréquence : une fois par an

Y aura-t-il des actes : OUI ☑NON □
Si oui, sous quelle forme (papier, CD-ROM, publication dans un journal) : L'ensemble des résumés (communications orales et affichées) seront intégrés à un livre de résumés distribué à chaque participant.

Mode de citation de l'UCBL (obligatoire) : Affichage du logo de l'UCBL et de l'UDL dans le site web, dans le résumé et dans le diaporama de bienvenue et de clôture.

Tél ou mail : rbuchet@univ-lyon1.fr

Site Web : https://matrix-vesicles.sciencesconf.org

Nationalités étrangères participant : Brésil, Italie, Pologne et USA

Coût de l'inscription : 100 €

Plein tarif : 100 €

Tarif réduit pour doctorants : OUI þ NON □ Montant gratuit pour doctorants sous réserve d'inscription limitée à 80 personnes.

Budget

Précisez les éléments suivants *(joindre un document détaillé en annexe)* :

RECETTES :

- Inscriptions : 3 000 € estimation
- Soutiens financiers divers *(Organismes de recherche, Région Rhône-Alpes, Conseil Général, Municipalité, Ministère de tutelle, industriels …) : ANR, Campus France (Polonium), Metropole de Lyon, ICBMS UMR 5246, Faculté Biosciences, Sanofi Pasteur, Covalab,*
- Déjà obtenus : ANR et Campus France financent les frais d'avion et de séjour pour trois personnes invitées dont une étudiante. Demandes acceptée par la Metropole de Lyon (montant estimé environ 1 000 €), par ICBMS UMR 5246 (250 €)
- Attendus : Sanofi Pasteur (500 €) ; Covalab : 250 €

DEPENSES PREVISIONNELLES :

- Frais d'invitation de conférenciers :
- Location de salles et/ou amphithéâtre : ICBMS UMR CNRS 5246 offre la location
- Restauration : 3 000
- Transport : 1 350 – 1450 €

Montant de la demande de subvention auprès de la CR : Un montant de l'ordre de 200 – 300 €

Versement sur un compte extérieur à Lyon 1 : OUI □ NON ☑

Colloque organisé par la cellule congrès de Lyon 1 : OUI □ NON☑

ANNEXE BUDGET

RECETTES :

Frais inscriptions :	3 000 €	ESITIME
Metropole de Lyon :	1 000 €	DEMANDE ACCEPTEE
Sanofi Pasteur :	500 €	DEMANDE EN COURS
Covalab :	500 €	DEMANDE EN COURS
ICBMS UMR 5246 :	250 €	DEMANDE ACCEPTEE
Faculté Biosciences :	250 €	DEMANDE EN COURS

Demande Commission Recherche : 200-300 € DEMANDE EN COURS

TOTAL : 5 700 - 5 800 €

RECETTES NATURE

Amphi LEDERER :	ICBMS UMR CNRS 5246
Stylos et bloc notes :	FISCHER
Billet avion et frais de séjour :	Pr. José Luis Millan (Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla USA)
Billet avion et frais de séjour :	ANR et projet Polonium (Pr. A. Strzelecka-Kiliszek (Nencki Institute, Acad. Sciences Pologne, Varsovie, Pologne)
Billet avion et frais de séjour :	Pr. Massimo Bottini (Univ. Rome Tor Vergta Faculty of Medicine and Surgery)
Billet avion :	Pr. P. Ciancaglini (University of São Paulo, Dept Chimie, Brésil)
Billet avion :	Pr. A.P. Ramos (University of São Paulo, Dept Chimie, Brésil

DEPENSES :

Frais séjour Hotel :	1 350 € 3 nuits pour Pr. D Napierala, Pr. P. Ciancaglini, et Pr. A. P Ramos
Frais billet avion :	1 350- 1450 € Pr. D. Napierala (University of Pittsburgh School of Dental Medicine, USA),
Frais buffet midi :	3 000 €
TOTAL :	5 700- 5 800 €

ANNEXE INFORMATION CONGRES

Objet : Demande de subvention pour la deuxième conférence internationale sur les vésicules matricielles : De la biochimie à la clinique.

PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Notre laboratoire, MEM^2 ICBMS UMR CNRS 5246 - Université Lyon 1, organise une conférence internationale sur les vésicules matricielles qui se déroulera le 14 juin 2019, à L'université Lyon 1, dans le Bâtiment Lederer, Campus La DOUA, Villeurbanne. Le programme scientifique est accessible sur le site : https://matrix-vesicles.sciencesconf.org

La conférence aura pour thème les vésicules matricielles qui sont des structures initiant la minéralisation physiologique du squelette ainsi que la minéralisation pathologique des artères (athérosclérose, diabète, insuffisance rénale). Cette conférence interdisciplinaire réunira des **biologistes, chimistes, biophysiciens, cliniciens et médecins et stimulera les recherches biomédicales et cliniques**.

Le programme scientifique mettra en valeur les chercheurs mais aussi et surtout les étudiants de différents laboratoires par l'intermédiaire de communications orales et affichées. **Six intervenants étrangers ont accepté de présenter des conférences plénières.** Pr. J.L. Millan (Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla USA), Pr. D. Napierala (University of Pittsburgh School of Dental Medicine, USA), Pr. A. Paula et Pr. P. Ciancaglini (University of São Paulo, Dept Chimie, Brésil), M. Bottini (Univ. Rome Tor Vergta Fac. Medicine and Surgery, Italie), Prof. A. Strzelecka-Kiliszek (Nencki Institute of Experimental Biology, Académie des Sciences Pologne, Varsovie, Pologne.) présenteront les dernières avancées dans les domaines respectifs.

Cet événement devrait réunir environ **100 participants** (chimistes, biochimistes, biologistes, physiologistes, cliniciens) français et internationaux. Le congrès couvrira tous les aspects, fondamentaux, cliniques jusqu'aux développements thérapeutiques.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour en discuter si vous le souhaitez. En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition de partenariat, veuillez agréer l'expression de nos salutations les plus sincères.

Pour le comité d'organisation :
René Buchet (PU Université Lyon 1, *UMR 5246)*
Email : rbuchet@univ-lyon1.fr TEL : 04 27 46 57 21

David Magne (PU Université Lyon1, *UMR 5246)*
Email : david.magne@univ-lyon1.fr TEL : 04 27 46 57 20

Saida Mebarek (MC Université Lyon 1, *UMR 5246)*
Email : saida.mebarek@univ-lyon1.fr TEL : 04 27 46 57 21

2nd INTERNATIONAL CONFERENCE ON MATRIX VESICLES

Villeurbanne, FRANCE

Friday 14th of June 2019

SCIENTIFIC COUNCIL

CHAIR

Professor José Luis Millan	Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla, USA.

MEMBERS

Professor Massimo Bottini	University of Rome Tor Vergata Rome, Italy.
Professor René Buchet	ICBMS UMR 5246 - Université Lyon 1 - CNRS - INSA Lyon - CPE Lyon, Villeurbanne France.
Professor Pietro Ciancaglini	University of São Paulo Ribeirão Preto, Brazil.
Professor David Magne	ICBMS UMR 5246 - Université Lyon 1 - CNRS - INSA Lyon - CPE Lyon, Villeurbanne France.
Professor Dobrawa Napierala	University of Pittsburgh School of Dental Medicine McGowan Institute for Regenerative Medicine, University of Pittsburgh, Pittsburgh PA , USA.
Professor Slawomir Pikula	Nencki Institute of Experimental Biology Polish Academy of Science, Warsaw, Poland

LOCAL COMITTEE UNIVERSITY LYON 1

Professor René Buchet

Professor David Magne

Associate Profesor Saida Mebarek

SCIENTIFIC PROGRAM

Friday 14th June 2019

8H30-8H40 : Introduction

Physiology, pathology and biogenesis of matrix vesicles

Moderator : Professor David Magne

8H40-9H20 : Professor José Luis Millan

The function of matrix vesicles in physiological and pathological mineralization.

Sanford Burnham Prebys Medical Discovery Institute, La Jolla, USA.

9H20-10H Associate Professor Dobrawa Napierala

Molecular Regulation of Matrix Vesicles Biogenesis.

University of Pittsburgh School of Dental Medicine - McGowan Institute for Regenerative Medicine, University of Pittsburgh, USA.

10H-10H30 Coffee Break

Methods of investigations of matrix vesicles

Moderator : Professor José Luis Millan

10H30-11H10 Associate Professor Massimo Bottini

Investigation of the biophysical properties of matrix vesicles by quantitative techniques.

University of Rome Tor Vergata Rome, Italy.

11H10-11H50 Associate Professor Agnieszka Strzelecka-Kiliszek

Characteristics of matrix vesicles using X-Ray microanalysis.

Nencki Institute of Experimental Biology Polish Academy of Science, Warsaw, Poland.

12H-14H Lunch and Poster session

Lipidomics and models of matrix vesicles

Moderator : Professor René Buchet

14H-14H40 Associate Professor Saida Mebarek

Lipidomics on Matrix Vesicles

ICBMS UMR 5246 - Université Lyon 1 - CNRS - INSA Lyon - CPE Lyon, Villeurbanne, France.

14H40-15H20 Professor Pietro Ciancaglini

Proteoliposomes as a model for matrix vesicles

University of São Paulo Ribeirão Preto, Brazil.

15H20-16H Associate Professor Ana Paula Ramos

Is alkaline phosphatase biomimeticaly immobilized on solid surface able to propagate the biomineralization process?

University of São Paulo Ribeirão Preto, Brazil.

16H-16H20 Conclusion

16H20-18H00 Poster session

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-027

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 février 2019

MISSION CULTURE – TARIFS 2019

Exposé des motifs :

Dans le cadre de ses activités, la Mission Culture de l'Université Lyon 1 met à disposition ses locaux à titre précaire, tant en interne à des services, UFR, écoles, instituts, qu'à des organismes extérieurs. Cette mise à disposition est encadrée par des conventions, dont les modèles ont été validés par le service juridique de l'Université, qui en précisent entre autres le coût et les conditions de sécurité (incendie et sûreté).

La Mission Culture soumet au CA de ce jour les tarifs correspondants pour l'année 2019 :

- Mise à disposition du Théâtre Astrée (incluant un technicien Régie) et des salles de répétition 122 et 132
- Prestation de sécurité événementielle associée à la location du Théâtre Astrée via le marché en vigueur, soit UGAP-PROSEGUR.

La présence d'un agent de sécurité incendie SSIAP1 est obligatoire dès lors que le public est accueilli. Il n'y a pas de prestation d'agent de sécurité incendie SSIAP1 supplémentaire lorsqu'il s'agit d'une location interne et qu'il y a la présence d'un régisseur SSIAP1 de l'Université. Dans tous les autres cas, un agent de sécurité SSIAP1 supplémentaire est à commander auprès d'UGAP-PROSEGUR.

Concernant la sûreté, les dispositions sont précisées dans les conventions de mise à disposition des locaux : présence de 2 agents de sûreté pour la vérification des sacs et la surveillance. Toutefois, l'organisateur de l'événement peut ne pas recourir à des agents de sûreté si des membres de son organisation assurent le pointage des participants à l'arrivée, n'autorisent pas l'accès au Théâtre Astrée à des personnes non inscrites et les raccompagnent à l'extérieur.

L'ensemble de ces dispositions de sécurité incendie et de sûreté a été établi par le service Sécurité de l'Université.

Concernant la mise à disposition du Théâtre Astrée, le forfait de 4h devient un forfait de base incompressible.

Les tarifs 2019 que nous soumettons au CA sont identiques aux tarifs 2018.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé les tarifs 2019 de la Mission Culture tels qu'ils figurent en annexe.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : Tarifs 2019

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

MISSION CULTURE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)

TARIFS 2019 HT

Approuvés par le CA de l'UCBL le

Mise à disposition du Théâtre Astrée et d'un technicien régie
Mise à disposition des salles de répétition 122 et 132

EXTERIEURS	
THEATRE ASTREE	
FORFAIT DE BASE INCOMPRESSIBLE 4 H	765,00 €
FORFAIT JOURNALIER 10 H	1 148,00 €
L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE	213,00 €
SALLE DE REPETITION (salle 122, salle 132)	
1 H	24,00 €
UNIVERSITÉ LYON 1 ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	
THEATRE ASTREE	
FORFAIT DE BASE INCOMPRESSIBLE 4 H	383,00 €
FORFAIT JOURNALIER 10 H	638,00 €
1 H	128,00 €
SALLE DE REPETITION (salle 122, salle 132)	
1 H	12,00 €

Toute mise à disposition de locaux implique obligatoirement :
- Pour les extérieurs : la signature d'une convention
- Pour les services et composantes de Lyon 1 : la signature d'un accord interne

MISSION CULTURE

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 (UCBL)

TARIFS 2019 HT

Approuvés par le CA de l'UCBL le

SECURITE PRESTATION EVENEMENTIELLE

Sécurité évènementielle (agent SSIAP1 incendie et agent de sûreté)
dans le cadre de la mise à disposition du Théâtre Astrée

SECURITE INCENDIE - 1 AGENT SSIAP 1 - 6h minimu	JOUR	NUIT
SEMAINE		
1 H	23,34 €	26,37 €
1/4 H	5,83 €	6,60 €
DIMANCHE		
1 H	26,03 €	29,54 €
1/4 H	6,52 €	7,39 €
SEMAINE JOUR FERIE		
1 H	47,42 €	49,74 €
1/4 H	11,86 €	12,42 €
DIMANCHE FERIE		
1 H	49,78 €	52,33 €
1/4 H	12,45 €	13,08 €

TARIF DE JOUR : de 7h à 21h
TARIF DE NUIT : de 21h à 6h

SURETE - 1 AGENT - 6h minimum	JOUR	NUIT
SEMAINE		
1 H	21,22 €	23,98 €
1/4 H	5,30 €	5,99 €
DIMANCHE		
1 H	23,67 €	26,86 €
1/4 H	5,91 €	6,72 €
SEMAINE JOUR FERIE		
1 H	43,12 €	45,22 €
1/4 H	10,77 €	11,30 €
DIMANCHE FERIE		
1 H	45,26 €	47,58 €
1/4 H	11,32 €	11,89 €

SECURITE INCENDIE ET SURETE DES QUE LE PUBLIC EST ACCUEILLI
de 30 mn avant l'heure de début de l'événement à 30 mn après l'heure de fin de l'événement

- Pas d'agent de sécurité incendie supplémentaire lorsqu'il s'agit d'une location interne
et qu'il y a la présence d'un régisseur SSIAP1 de l'Université.

- Dans tous les autres cas, un agent de sécurité incendie supplémentaire est à commander.

Ces mesures sont validées par le Service Sécurité de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le prestataire est le titulaire du marché en vigueur, soit UGAP-PROSEGUR.

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-028

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

LEGS BARBE : VENTE

Exposé des motifs :

Par l'arrêté n° 147 du 26 juin 2012 porté à l'information du conseil d'administration de l'UCBL qui s'est tenu le 10 juillet 2012, le président de l'université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière que Mlle Dominique BARBE, décédée le 24 octobre 2011, a effectué à titre universel au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1, par un testament olographe daté du 28 avril 2011.

L'acte de notoriété successorale reconnaissant la qualité de légataire universel à l'Université Claude Bernard Lyon 1 a été établi le 30 janvier 2013.

La poursuite du règlement de la succession de Mlle Dominique BARBE implique de régler les successions réunies et confondues de ses propres parents, M. Pierre et Mme Jeanine Colette BARBE, respectivement décédés les 27 novembre 1993 et 13 décembre 2008.

En effet, parmi ces biens, reste encore une case de garage située dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété, 12 à 24 bis rue Greuze, 119 chemin Gaillard et 136 à 138 rue du 8 mai à Villeurbanne (69100). Ce garage (lot 268) est actuellement détenu co-indivisairement par l'université et les deux frères de la défunte, MM. Alain et Guy BARBE.

Il avait été évalué en 2008 à la somme de 10 000 euros.

Après avoir réceptionné une sérieuse offre d'achat de la part d'un acquéreur potentiel pour cette case de garage au prix de 10 000 euros, le notaire en charge de la succession a adressé à l'UCBL une procuration pour vendre ledit bien.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil d'administration de l'UCBL d'approuver la conclusion de cette cession immobilière et, par voie de conséquence, la signature par le président de l'université de la procuration ci-annexée, aux fins de vendre, selon les conditions qu'elles prévoient, la case de garage mentionnée ci-dessus au prix de 10 000 euros.

Pour information, la somme qui, après déduction des parts revenant à MM. Alain et Guy BARBE, sera versée à l'UCBL à l'issue de ladite cession s'élèvera à 3 333,33 euros.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu l'arrêté n° 147 du 26 juin 2012 par lequel le président de l'université a accepté le legs sans condition ni charge ni affectation immobilière effectué à titre universel par Mlle Dominique BARBE au profit de l'université ;

Après avoir délibéré, **le conseil d'administration de l'UCBL a approuvé** la signature par le président de l'UCBL de la procuration ci-annexée, aux fins de vendre, selon les conditions qu'elles prévoient, la case de garage mentionné ci-dessus pour une valeur de 10 000 euros.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : procuration pour vendre la case de garage au prix de 10 000 euros.

100223301
CT/EDZ/

PROCURATION POUR VENDRE

LA SOUSSIGNEE :

UNIVERSITE LYON 1
Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 4 janvier 1955, il est mentionné que L'ETAT n'est pas inscrit au répertoire des entreprises prévu par le Décret 73-314 du 14 mars 1973 modifié (SIREN).
L'UNIVERSITE LYON 1, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé par décret du 23 décembre 1970 dont le régime est fixé par les articles L.711-1 et suivants du Code de l'Education, dénommé **UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1** (UCBL) dont le siège social est à VILLEURBANNE (Rhône) 43 boulevard du 11 novembre 1918, identifiée sous le numéro SIREN 196 917744.

Elle-même représentée par Monsieur Frédéric FLEURY, Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1, élu à cette fonction par le Conseil d'Administration de ladite Université dans sa séance du 8 mars 2016 ainsi qu'il ressort du procès-verbal de proclamation des résultats daté du même jour et annexé à la présente procuration.

Figurant ci-après sous la dénomination "le constituant" ou "le mandant".

A, par ces présentes, constitué pour mandataire spécial :

Tout collaborateur en l'office notarial de Maître Michel CAPITAN, notaire à RUFFIEUX (Savoie), 1403 route de Mijoux Rond-point de Saumont.

A qui il donne pouvoir pour lui et en son nom,

VENDRE conjointement et solidairement avec :

- Monsieur Alain Joseph René BARBE, retraité, époux de Madame Jacqueline Marie Jeanne CIRET, demeurant à RETHEL (08300) 5 rue Général Quinche.
Né à BOEN (42130) le 11 novembre 1950.
Marié à la mairie de SAULT-LES-RETHEL (08300) le 31 août 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Monique LAFAY, notaire à CULOZ (AIN), le 10juillet 1996. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Monsieur Guy Henri Gabriel BARBE, Cadre technico-commercial, époux de Madame Marcela Maribel Janitzio FIGUEROA TABOADA, demeurant à SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370) 1 chemin des Roteaux, Les Jardins Suspendus.
Né à BOEN (42130) le 12avril 1954.
Marié à la mairie de ECULLY (69130) le 12 mars 2005 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre LAFAY, notaire à LIEME, le 6 janvier 2005. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Tous droits indivis dans le bien ci-après désigné de gré à gré, moyennant le prix global ci-après indiqué et aux charges et conditions que le **MANDATAIRE** jugera

convenables, sauf ce qui serait éventuellement précisé sous le paragraphe 'Conditions Particulières',

IDENTIFICATION DU BIEN

DÉSIGNATION

Dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété sis à VILLEURBANNE (RHÔNE)**, 12 à 24 bis Rue Greuze, 119 chemin Gaillard, 136 à 138 Rue du 8 Mai**, comprenant trois blocs dénommés :

- BLOC A à l'Ouest composé de six bâtiments, élevés sur sous-sol de rez-de-chaussée et de quatre étages terrasse au dessus numérotés d'Ouest en Ouest :

. Bâtiment 1 qui porte le n°24 bis sur la Rue Greuze,
. Bâtiment 2 qui porte le n°24 sur le Rue Greuze,
. Bâtiment 3 qui porte le n°22 bis sur le Rue Greuze,
. Bâtiment 4 qui porte le n°22 sur le Rue Greuze,
. Bâtiment 5 qui porte le n°20 ter sur le Rue Greuze,
. Et le Bâtiment à usage de conciergerie et de chauffage qui porte le n°20 sur la Rue Greuze.

- BLOC B au centre, perpendiculairement au précédent, composé de trois bâtiments élevés sur sous-sol, de rez-de-chaussée, quatre étages, terrasse au dessus, numérotés du Nord au Sud :

. Bâtiment 1 qui porte le n°18 ter sur la Rue Greuze,
. Bâtiment 2 qui porte le n°18 bis sur la Rue Greuze,
. Et le Bâtiment 3 qui porte le n°18 sur la Rue Greuze.

- BLOC C perpendiculairement au précédent au sud du terrain à proximité immédiate de la Rue Greuze prolongée composé de quatre bâtiments élevés sur sous-sol, de rez-de-chaussée, quatre étages, terrasse dessus, numérotés d'Ouest en Est :

. Bâtiment 1 qui porte le n°16 ter sur la Rue Greuze,
. Bâtiment 2 qui porte le n°16 bis sur la Rue Greuze,
. Bâtiment 3 qui porte le n°16 sur la Rue Greuze,
. Et le Bâtiment 4 qui porte le n°14 ter sur la Rue Greuze,
. Trente huit garages,
. Un bâtiment commercial situé au Nord du tènement, comprenant cinq locaux commerciaux et cinq caves affectées portant sur la Rue Greuze les numéros suivants du Sud au Nord :

. Local n° 5 : n°14 bis Rue Greuze,
. Local n° 4 : n°14 Rue Greuze,
. Local n° 3 : n°12 ter Rue Greuze,
. Local n° 2 : n°12 Bis Rue Greuze,
. Local n° 1 : n°12 Rue Greuze.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AW	80	12 RUE GREUZE	01 ha 68 a 59 ca

Le lot de copropriété suivant :

Lot numéro deux cent soixante-huit (268)

Dans les garages particuliers construits sur la parcelle située à l'extrémité Sud du terrain une case de garage portant le numéro 6 au plan.
Et les onze /dix millièmes (11 /10000 èmes) des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON, du 9 juin 1961, déposé au rang des minutes de Maître MARMEY notaire à MEYZIEU aux termes d'un acte en date du 9 juin 1961, publié au service de la publicité foncière de LYON 3 le 6 juillet 1961, volume 3283 numéro 5286.

L'état descriptif de division - règlement de copropriété a été modifié :

1- aux termes d'un acte reçu par Maître MARMEY, notaire à MEYZIEU le 11 juin 1964, publié au service de la publicité foncière de LYON 3 le 21 juillet 1964, volume 4040, numéro 5561.

2- aux termes d'un acte reçu par Maître MARMEY, notaire à MEYZIEU le 19 novembre 1964, publié au service de la publicité foncière de LYON 3 le 24 novembre 1964, volume 4129, numéro 8757.

3- aux termes d'un acte reçu par Maître MARMEY, notaire à MEYZIEU le 9 février 1965 et le 23 février 1965, publié au service de la publicité foncière de LYON 3 le 2 mars 1965, volume 4215, numéro 1778.

4- aux termes d'un acte reçu par Maître LAVOREL, notaire à LYON le 20 mars 1995, publié au service de la publicité foncière de LYON 3 le 31 mars 1995, volume 1995P, numéro 3330.

ABSENCE DE MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Les parties déclarent que la présente vente ne comprend ni meubles ni objets mobiliers.

USAGE DU BIEN

Le **VENDEUR** déclare que le **BIEN** est à usage de garage.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'acquéreur sera propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature de l'acte authentique.

Il en aura la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

PRIX

La vente est conclue moyennant le prix de **DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR)**.

Le paiement de ce prix aura lieu de la manière indiquée ci-après.

PAIEMENT DU PRIX

Le prix sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

CONDITIONS GENERALES

Le mandataire a les missions suivantes :

-SIGNER tous les avant-contrats et tous actes de vente concernant le BIEN vendu.

- ETABLIR la désignation complète et l'origine de propriété dudit bien; faire dresser tous cahiers des charges, faire toutes déclarations relatives aux locations, relater toutes servitudes existantes et en stipuler toutes nouvelles.

- FAIRE toutes déclarations concernant le BIEN vendu relativement :

• A sa destination, à son état et aux travaux effectués sur celui-ci.
• A l'existence ou à l'absence d'une installation au gaz naturel, d'un contrat d'affichage ou d'une convention ANAH.
• A l'éventuelle conformité du logement au regard de la réglementation sur le logement dit « décent ».
• A l'archéologie préventive et aux vestiges archéologiques.
• Aux risques naturels, miniers et technologiques, aux monuments historiques et aux nuisances dues à des activités agricoles, industrielles, artisanales, commerciales ou aéronautiques.
• Et à sa situation au regard des dispositions d'urbanisme.

- RESERVER tous droits d'usage et d'habitation sur le BIEN vendu.

- ETABLIR tous pactes de préférence.

- FAIRE, s'il y a lieu, toutes déclarations concernant la superficie des locaux vendus, conformément aux dispositions de la loi numéro 96-1107 du 18 décembre 1996, dite «Loi CARREZ », et reconnaître avoir parfaite connaissance des dispositions de l'article 46 de cette loi;

- OBLIGER le MANDANT à toutes les garanties et au rapport de toutes justifications, mainlevées et certificats de radiation;

- FIXER l'époque d'entrée en jouissance, convenir du mode et des époques de paiement des prix, stipuler tous intérêts; recevoir le prix en principal et intérêts, soit comptant, soit aux termes convenus ou par anticipation; consentir toutes prorogations de délai; faire toutes délégations et indications de paiement aux créanciers inscrits sur les immeubles, consentir toutes subrogations.

- ACCEPTER de l'acquéreur ou de tous autres, toutes garanties mobilières et immobilières qui pourraient être données pour assurer le paiement du prix de vente, ainsi que le transport de toutes indemnités d'assurances.

- REGLER et arrêter tous comptes et prorata de charges, en payer ou recevoir le montant.

- FAIRE toutes déclarations d'état civil et autres, déclarer notamment comme le MANDANT le fait ici : qu'il n'existe de son chef aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de ses biens par suite de mise sous sauvegarde de justice, tutelle, curatelle, cessation de paiement, sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires, liquidation de biens, faillite ou mesures pouvant entraîner confiscation totale ou partielle de biens;

- FAIRE toutes déclarations sur la situation hypothécaire du BIEN.

- FAIRE toutes déclarations nécessaires, notamment:

* quant à son état civil et à sa capacité,
* en vue de bénéficier de tous allègements fiscaux autorisés par la loi,
* concernant l'application des dispositions des articles L.271-I et suivants du Code de la construction et de l'habitation,
* relatives à la sincérité du prix.
- FAIRE toutes déclarations en vue de la liquidation des droits de mutation.

- REQUERIR l'établissement d'une attestation immobilière constatant la propriété du « MANDANT ».

- PURGER tous droits de préemption auquel pourrait être soumis le BIEN vendu.

- FAIRE toutes déclarations relativement à l'éventuelle intervention d'un intermédiaire pour la négociation de la vente du BIEN.

- RESILIER tous contrats d'assurance et tous contrats d'abonnement concernant le BIEN vendu.

- DECLARER être parfaitement informé de la réglementation concernant la lésion et avoir reçu toutes explications utiles du notaire chargé de la vente.

« FAIRE toutes déclarations concernant l'assainissement du BIEN vendu et sa situation relativement à la réglementation sur l'amiante, sur les termites, sur la mérule, sur les piscines enterrées non closes et sur les installations classées.

- FAIRE toutes déclarations relatives aux articles R 134-l et suivants du Code de la construction et de l'habitation concernant le diagnostic de performance énergétique, l'état de l'installation intérieure d'électricité et l'état de l'installation intérieure de gaz.

- FAIRE toutes déclarations relativement à l'assurance dommages ouvrages et à la présence éventuelle d'un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

- PRE VOIR éventuellement le recours à un conciliateur en cas de litige.

- A défaut de paiement et en cas de difficultés quelconques, exercer toutes les poursuites, contraintes et diligences nécessaires depuis les préliminaires de la conciliation jusqu'à l'obtention et l'entière exécution de tous jugements et arrêts; produire à tous ordres et distributions, toucher le montant de toutes collocations; former toutes demandes en résolution de ventes ou d'échanges; accepter toutes rétrocessions ou résolutions volontaires.

- De toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances; consentir mentions et subrogations, totales ou partielles, avec ou sans garantie; consentir toutes restrictions de privilège et toutes antériorités au profit de tous créanciers et cessionnaires ; stipuler toutes concurrences; faire mainlevée avec désistement de tous droits de privilège, hypothèque, action résolutoire et autres et consentir la radiation de toutes inscriptions de privilège ou autres, le tout avec ou sans constatations de paiement ; remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.

Pour faire toutes déclarations en toutes matières, constituer tous séquestres.

Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.

Obliger le constituant à toutes garanties et au rapport de toutes justifications et mainlevées, et de tous certificats de radiation des inscriptions pouvant être révélées par l'état hypothécaire qui sera délivré lors de la publication de la vente.

De toutes sommes reçues, donner quittance, consentir toutes mentions ou subrogations.

DECLARATIONS FISCALES

IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE

Le constituant déclare ne pas être soumis à l'impôt sur les plus-values compte tenu de sa qualité.

IMPÔT SUR LA MUTATION

Le constituant et l'acquéreur indiquent ne pas agir en qualité d'assujettis en tant que tels à la taxe sur la valeur ajoutée au sens de l'article 256 du Code général des impôts.

La vente sera soumise au tarif de droit commun en matière immobilière tel que prévu par l'article 1594D du Code général des impôts.

CONDITIONS ET DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

GARANTIE DE POSSESSION

Le constituant garantit l'acquéreur contre le risque d'éviction conformément aux dispositions de l'article 1626 du Code civil.

A ce sujet le constituant déclare :

- qu'il n'existe à ce jour aucune action ou litige en cours pouvant porter atteinte au droit de propriété,
- qu'il n'y a eu aucun empiètement sur le fonds voisin,
- que le **BIEN** ne fait l'objet d'aucune injonction de travaux,
- que le **BIEN** n'a pas fait de sa part l'objet de travaux modifiant l'aspect extérieur de l'immeuble ou les parties communes qui n'auraient pas été régulièrement autorisés par l'assemblée des copropriétaires,
- qu'il n'a pas modifié la destination du **BIEN** en contravention des dispositions du règlement de copropriété,
- que le **BIEN** n'a pas été modifié de son fait par une annexion ou une utilisation irrégulière privative de parties communes,
- qu'il n'a conféré à personne d'autre que l'acquéreur un droit quelconque sur le **BIEN** pouvant empêcher la vente,
- subroger l'acquéreur dans tous ses droits et actions.

GARANTIE DE JOUISSANCE

Le constituant déclare qu'il n'a pas délivré de congé à un ancien locataire lui permettant d'exercer un droit de préemption.

GARANTIE HYPOTHECAIRE

Le constituant s'oblige, s'il existe un ou plusieurs créanciers hypothécaires inscrits, à régler l'intégralité des sommes pouvant leur être encore dues, à rapporter à ses frais les certificats de radiation des inscriptions, et à en justifier auprès de l'acquéreur.

SERVITUDES

L'acquéreur profitera ou supportera les servitudes s'il en existe.

Le constituant déclare :

- ne pas avoir créé ou laissé créer de servitude qui ne serait pas relatée aux présentes,
- qu'à sa connaissance, il n'en existe pas d'autres que celles résultant le cas échéant de l'acte, de la situation naturelle et environnementale des lieux, de l'urbanisme, du règlement de copropriété et de ses modificatifs.

ETAT DU BIEN

L'acquéreur prendra le BIEN dans l'état où il se trouve à ce jour, tel qu'il l'a vu et visité, le constituant s'interdisant formellement d'y apporter des modifications matérielles ou juridiques.

Il n'aura aucun recours contre le constituant pour quelque cause que ce soit notamment en raison :

- des vices apparents,
- des vices cachés.

S'agissant des vices cachés, il est précisé que cette exonération de garantie ne s'applique pas :

- si le constituant a la qualité de professionnel de l'immobilier ou de la construction, ou s'il est réputé ou s'est comporté comme tel,
- s'il est prouvé par l'acquéreur, dans les délais légaux, que les vices cachés étaient en réalité connus du constituant.

CONTENANCE

Le constituant ne confère aucune garantie de contenance du terrain d'assiette de l'ensemble immobilier.

IMPÔTS ET TAXES

Le constituant déclare être à jour des mises en recouvrement des impôts locaux.

L'acquéreur sera redevable à compter du jour de la signature de l'acte authentique des impôts et contributions.

La taxe d'habitation, si elle est exigible, est due pour l'année entière par l'occupant au premier jour du mois de janvier.

La taxe foncière, ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères si elle est due, sont réparties entre le constituant et l'acquéreur en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année de la constatation de la réalisation authentique.

L'acquéreur règlera au constituant le jour de la signature de l'acte authentique, le prorata de taxe foncière et, le cas échéant, de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, déterminé par convention entre les parties sur le montant de la dernière imposition.

Ce règlement est définitif entre les parties, éteignant toute créance ou dette l'une vis-à-vis de l'autre à ce sujet, quelle que soit la modification éventuelle de la taxe foncière pour l'année en cours.

AVANTAGE FISCAL LIÉ À UN ENGAGEMENT DE LOCATION

Le constituant déclare ne pas souscrire actuellement à l'un des régimes fiscaux lui permettant de bénéficier de la déduction des amortissements en échange de l'obligation de louer à certaines conditions.

ASSURANCE

L'acquéreur ne continuera pas les polices d'assurance actuelles garantissant le **BIEN** et confère à cet effet mandat au constituant, qui accepte, de résilier les contrats lorsqu'il avertira son assureur de la réalisation des présentes.

L'ensemble immobilier dans lequel se trouve le **BIEN** étant assuré par une police souscrite par le syndicat des copropriétaires, l'acquéreur doit se conformer à toutes les décisions du syndicat la concernant.

CONTRAT D'AFFICHAGE

Le constituant déclare qu'il n'a pas été conclu de contrat d'affichage.

STATUT DE LA COPROPRIETE

Etat délivré par le syndic

Un état contenant les informations prévues par l'article 5 du décret du 17 mars 1967 modifié sera délivré par le syndic préalablement à la signature de l'acte authentique.

Procès-verbaux d'assemblée générale des copropriétaires

Le constituant fournira à l'acquéreur les procès-verbaux des trois dernières assemblées générales.

Dispositions légales et réglementaires

Le notaire informera les parties, qui le reconnaitront, des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de répartition entre le constituant et l'acquéreur des charges de copropriété, savoir :

- les provisions sur charges exigibles du budget prévisionnel ainsi que le paiement des provisions sur les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombent à celui, constituant ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité, étant ici toutefois précisé que le transfert desdites charges n'est pris en compte par le syndicat des copropriétaires qu'à partir du moment où la vente a été notifiée au syndic (articles 20 de la loi du 10 juillet 1965 et 5 du décret du 17 mars 1967).
- Le trop ou le moins perçu sur provisions, révélé par l'approbation des comptes, est porté au crédit ou au débit de celui qui est copropriétaire lors de l'approbation des comptes, chacune des parties faisant son profit ou sa perte de la différence entre les comptes définitifs et les comptes prévisionnels sur lesquels ont été calculés la provision.

Tout aménagement entre les parties des dispositions sus énoncées n'a d'effet qu'entre elles et reste inopposable au syndicat des copropriétaires.

Convention des parties

Ceci exposé, les parties conviendront ce qui suit :

En ce qui concerne les charges comprises dans le budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel réunit l'ensemble des dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble de l'année budgétaire à venir (qui correspond à un exercice comptable). Ce sont les charges de fonctionnement courant, celles qui nécessitent une permanence de trésorerie pour y faire face notamment : eau, chauffage, électricité ascenseur.

Les parties conviendront que le constituant supportera les charges jusqu'à l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

En conséquence, l'acquéreur remboursera au constituant, le jour de la signature de l'acte authentique, le prorata des charges de copropriété couru de la date fixée pour l'entrée en jouissance à la fin de la période en cours.

En ce qui concerne les charges non comprises dans le budget prévisionnel :

Les dépenses hors budget prévisionnel comprennent les dépenses pour travaux et autres opérations exceptionnelles.

Les parties conviendront que le constituant conservera à sa charge le coût des travaux votés exécutés ou non ou décidés selon la procédure d'urgence dès avant ce jour, ou en cours d'exécution. L'acquéreur supportera seul les travaux qui viendraient à être votés ou décidés selon la procédure d'urgence à compter de la signature de l'acte authentique.

Toutefois, si une nouvelle réunion de l'assemblée générale a lieu avant la signature de l'acte de vente, le constituant s'oblige, savoir :

- à en avertir l'acquéreur en lui adressant l'ordre du jour, le tout au minimum huit jours à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par remise en mains propres contre récépissé,

- et à lui donner dans le même temps mandat pour le représenter et y exercer le droit de vote, étant précisé que le vote de l'acquéreur engagera le constituant, et ce même en cas de non réalisation des présentes pour quelque cause que ce soit.

Si, dans cette hypothèse, ces deux obligations ne sont pas respectées, le coût des travaux décidés au terme de cette assemblée incombera au constituant et leur montant estimé, ou leur solde non encore acquitté au jour de l'acte authentique, sera versé, au jour de l'acte, directement entre les mains de l'acquéreur.

En ce qui concerne les avances :

L'acquéreur sera purement et simplement subrogé dans tous les droits du constituant, qui accepte, dans les avances, s'il en existe, ouvert au nom de ce dernier dans les comptes de la copropriété.

S'il en existe, les avances versées par le constituant seront remboursées par l'acquéreur selon les directives du syndic.

Caractère définitif des versements

Compte tenu des règlements opérés par les parties le jour de la signature de l'acte authentique, en application des conventions qui précèdent, le vendeur se désistera en faveur du constituant du bénéfice de toutes les sommes qui pourraient lui être allouées ou remboursées postérieurement à la vente.

Corrélativement, le constituant fera son profit ou sa perte de tout trop perçu ou moins perçu pour l'exercice en cours et l'exercice antérieur s'il n'est pas clôturé. Par suite, le constituant renoncera en faveur du vendeur à demander à ce dernier le remboursement de toutes sommes qu'il pourrait être amené à régler ultérieurement au titre de provisions ou de dépenses comprises ou non comprises dans le budget prévisionnel et couvrant l'exercice en cours et l'exercice antérieur s'il n'est pas clôturé.

NÉGOCIATION

Les parties reconnaissent que le prix a été négocié par **CENTRALE IMMOBILIERE, LYON (69006), 127 avenue de Thiers.**

En conséquence, **le VENDEUR** qui en a seul la charge aux termes du mandat, doit à l'agence une rémunération de **MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR),** taxe sur la valeur ajoutée incluse.

ABSENCE DE FACULTÉ DE RÉTRACTATION

Les conditions de l'article L 271-1 du Code de la construction et de l'habitation ne sont pas applicables.

En conséquence, l'acquéreur ne bénéficie pas de la faculté de rétractation.

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Le constituant affirme, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix.

Il reconnait avoir été informé des sanctions fiscales et des peines correctionnelles encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation ainsi que des conséquences civiles édictées par l'article 1202 du Code civil

FACULTE DE SUBSTITUTION

Le mandant autorise le mandataire à substituer toute autre personne pour l'exécution du présent mandat.

PLURI REPRESENTATION

Le mandant autorise dès à présent le mandataire à déroger au principe édicté par l'alinéa premier de l'article 1161 du Code civil qui dispose qu'un représentant ne peut agir pour le compte des personnes physiques au contrat en opposition d'intérêt ni contracter pour son propre compte avec le représenté. Dans cette hypothèse, le mandataire ne devra pas faire prédominer les intérêts de l'une des parties au préjudice de l'autre.

DECHARGE DE MANDAT

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial, et cela vaudra pour le mandant ratification de l'acte.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, documents et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'Office notarial dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes, conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, ou, le cas échéant, le livre foncier, les instances notariales, les organismes du notariat, les fichiers centraux de la profession notariale (Fichier Central Des Dernières Volontés, Minutier Central Électronique des Notaires, registre du PACS, etc.),
- les Offices notariaux participant à l'acte,
- les établissements financiers concernés,
- les organismes de conseils spécialisés pour la gestion des activités notariales,
- le Conseil supérieur du notariat ou son délégataire, pour être transcrites dans une base de données immobilières, concernant les actes relatifs aux mutations d'immeubles à titre onéreux, en application du décret n° 2013-803 du 3 septembre 2013,
- les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans le cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces vérifications font l'objet d'un transfert de données dans un pays situé hors de l'Union Européenne disposant d'une législation sur la protection des données reconnue comme équivalente par la Commission européenne.

La communication de ces données aux tiers peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de l'acte.

Les documents permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les actes sont conservés 30 ans à compter de la réalisation de l'ensemble des formalités. L'acte authentique et ses annexes sont conservés 75 ans et 100 ans lorsque l'acte porte sur des personnes mineures ou majeures protégées.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant directement auprès de l'Office notarial ou du Délégué à la protection des données désigné par l'Office à l'adresse suivante : cil@notaires.fr.

Le cas échéant, les personnes concernées peuvent également obtenir la rectification, l'effacement des données les concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement de ces données, hormis les cas où la réglementation ne permet pas

l'exercice de ces droits. Toute réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de l'acte.

Fait à **Paraphe(s)**

Le

Les présentes comprenant :
- 11 pages
- renvoi approuvé
- barre tirée dans des blancs
- ligne entière rayée
- chiffre rayé nul
- mot nul

Signature(s)

Certification de la (ou des) signature(s)
Le soussigné certifie véritable(s) la(es) signature(s) ci-dessus apposée(s)
Identité et signature du certifiant :

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-029

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 février 2019

Demande de subvention de fonctionnement AS Lyon 1 2019

Exposé des motifs :

La politique sportive en faveur des étudiants de l'UCBL – LYON 1 est placée sous la responsabilité du SUAPS de l'université Claude Bernard LYON 1.
Une partie des activités sportives notamment les pratiques de compétitions et certaines animations (Fête des sports, nuits sportives : hand, volley, Badminton, tournoi internationaux ex : rugby féminin L'Ovalyonne, Raid Réunion, EUSA Games - championnats d'Europe, ascension du Mont Blanc), sont confiées et déléguées par convention à l'Association Sportive LYON 1.

A ce titre, cette association demande une subvention de fonctionnement de **25 000 €** au titre de la subvention 2019.
L'Association Sportive Lyon1 s'engage à utiliser cette somme pour mettre en application la politique sportive en faveur des étudiants définie par le comité directeur de l'AS LYON 1.
La justification de l'utilisation de cette subvention sera faite par un bilan annuel de l'Association Sportive Lyon 1 lors de l'assemblée générale.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la demande de subvention de fonctionnement de 25 000€ au titre de la subvention 2019.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-030

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Exposé des motifs :
Le Prix Antonin Poncet est destiné à récompenser l'auteur **d'un travail en cours** et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE** (Legs Poncet par Décret en date du 2 juillet 1952). Sont concernés les internes en chirurgie des hôpitaux de Lyon en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Vu le règlement du Prix Antonin Poncet (Modalités 2018) ;
Vu la décision du jury (d'attribution du Prix Antonin Poncet) en date du 19 décembre 2018 ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** l'attribution des sommes suivantes :

1ère tranche :

- **15000 euros** à Monsieur **Maxime CIEVET-BONFILS**
- **10000 euros** à Madame **Célia NG CHEONG SANG**
- **12000 euros** à Monsieur **Emilien SEIZILLES de MAZANCOURT**

2ème tranche :

- **3000 euros** Monsieur **Paul-Noël DUMONT,** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.
- **7535 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail.

Formation pédagogique à la recherche expérimentale

- **5935 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie (Faculté de médecine **Lyon-Est).**

- **5935 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie (Faculté de médecine et de maïeutique **Lyon-Sud).**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

Pièces jointe : attribution du prix Antonin PONCET année 2018-2019

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

ATTRIBUTION DU PRIX ANTONIN PONCET
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Le jury d'attribution du Prix Antonin Poncet s'est réuni le MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 à 17h00 sous la présidence du Professeur Carole Burillon, Doyen de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux.

Le jury propose d'attribuer, comme les années antérieures, un Prix correspondant à la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens.

Il est ensuite procédé à l'examen des dossiers.

Les membres du jury ont attribué les sommes suivantes :

1ère tranche :

- **15000 euros** à **Monsieur Maxime CIEVET-BONFILS,** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.
  Responsable : Professeur Elvire SERVIEN

- **10000 euros** à **Madame Célia NG CHEONG SANG** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.
  Responsable : Professeur Maud ROBERT

- **12000 euros** à **Monsieur Emilien SEIZILLES de MAZANCOURT** versés sur un compte recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche liées au projet.
  Responsable : Professeur Lionel BADET

2ème tranche :

Monsieur Paul-Noël DUMONT

- **3000 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour un travail de chirurgie expérimentale et versés sur son compte personnel.

- **7535 euros** correspondant à une participation aux dépenses engagées pour la réalisation du travail versé sur un compte recherche.
  Responsable : Professeur Michaël LESURTEL

Université Claude Bernard Lyon 1

2ème tranche : (suite)

Formation pédagogique à la recherche expérimentale

- **5935 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie.
Responsable : Professeur Xavier MARTIN

- **5935 euros** correspondant à l'attribution du Prix Antonin Poncet pour la formation pédagogique à la recherche expérimentale des jeunes chirurgiens. Cette somme sera versée à l'Ecole de chirurgie.
Responsable : Professeur Michel-Henri FESSY

Lyon, le 19 décembre 2018

Le Président du Jury,

Professeur Carole Burillon

Le Président du CCEM,

LYON UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD COMITÉ DE COORDINATION MÉDICALE

Professeur Pierre Cochat

Université Claude Bernard Lyon 1

Présidence du **C**omité de **C**oordination des **E**tudes **M**édicales

PRIX ANTONIN PONCET 2018

MERCREDI 5 DECEMBRE 2018 de 17H00 à 19H00

Bureau du ccem – Domaine Rockefeller

HISTORIQUE

Par testament en date du 29 juillet 1938, Mademoiselle Paule PONCET, fille du Professeur A. PONCET, a légué tous ses biens mobiliers à la Faculté de Médecine de LYON, aux fins de création d'un Prix portant le nom de son père.

Mademoiselle PONCET étant décédée le 7 décembre 1950, les formalités légales accomplies, le Conseil d'Etat entendu, un décret en date du 2 juillet 1952 autorisa le Doyen à accepter ce legs particulier, en même temps qu'il approuvait le règlement d'un Prix destiné à récompenser l'auteur d'un travail en cours et à l'aider dans l'achèvement de ses recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE CHIRURGICALE EXPERIMENTALE**.

Extrait de l'Assemblée de la Faculté du 6 juin 1959

"Le legs ANTONIN PONCET est constitué par des titres représentant, au moment du décès de la donatrice, en décembre 1950, un capital de QUATORZE MILLIONS d'anciens francs.

Les revenus de ces titres, selon le vœu de la donatrice, serviront à l'attribution d'une subvention en espèces portant le nom de "**PRIX ANTONIN PONCET**".

Ces titres seront immatriculés au nom de la Faculté de Médecine de LYON, avec indication "**PRIX ANTONIN PONCET**". Les remplois éventuels seront effectués en rente sur l'Etat et immatriculés comme les précédents.

REGLEMENT

Le Prix ANTONIN PONCET est décerné à des **Internes des Hôpitaux de LYON** en cours de DES ou de DESC de chirurgie.

Il est destiné à récompenser les auteurs **d'un travail en cours** *effectué dans un laboratoire lyonnais ou sous la direction d'un Directeur de Recherche lyonnais* et à les aider dans l'achèvement de leurs recherches qui porteront obligatoirement sur un sujet de **PATHOLOGIE *CHIRURGICALE*** *(travail de recherche clinique ou recherche expérimentale*). Les résultats du travail de recherche devront, lors des publications, portant la mention Université LYON 1 et Prix Antonin Poncet.

Dans le cas où les travaux comporteraient la collaboration d'un chercheur appartenant à une autre discipline, ce dernier présentera, dans les mêmes conditions, sa candidature. Le montant du Prix à lui allouer sera fixé par la Commission d'Attribution du Prix ANTONIN PONCET.

Le PRIX ANTONIN PONCET est attribué en deux temps :

1/ **La première tranche consiste en la validation par le jury d'un projet de recherche permettant au candidat l'ouverture d'un compte universitaire**, sous le contrôle du Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Ce compte peut être localisé dans les UFR de Santé ou dans une équipe de recherche labellisée rattachée à l'université Claude Bernard Lyon 1 ; il peut aussi s'agir de compte non universitaire mais lié à la recherche. Ce compte permettra de participer aux dépenses de la recherche chirurgicale liées au projet, y compris d'éventuels frais de mission mais ne pourra, en aucun cas, comporter l'acquisition de matériel informatique.

Si les travaux sont effectués ailleurs, l'ordonnateur des dépenses sera désigné par le Président du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Cette première tranche constituera un programme pluriannuel de recherche sur 3 ans.

2/ **La deuxième tranche** sera étudiée dans un délai n'excédant pas deux années à l'issue du travail qui **apportera les conclusions définitives**. Après examen et nouvelle délibération, le jury statuera.

Cette deuxième tranche comportera :

- **une somme attribuée personnellement au candidat** et correspondant au Prix lui-même, pour sa mention honorifique ;
- **une somme complémentaire à la 1ère tranche pour subvenir aux dépenses effectuées au cours de l'expérimentation, modalités identiques à la Première tranche.** Le candidat devra fournir un état de dépenses avec factures justificatives.

Un plafond des dépenses sera toutefois déterminé par le jury, en fonction des sommes disponibles sur l'année en cours. Cette deuxième tranche constitue un programme pluriannuel de recherche sur 2 ans.

Le titre de **Lauréat du Prix Antonin PONCET** n'est attribué qu'après présentation et validation par le jury de la 2ème tranche des travaux de recherche.

Les candidatures devront être adressées par mail à ccem@univ-lyon1.fr **et** par courrier postal AU PLUS TARD LE **JEUDI 15 NOVEMBRE 2018** au Comité de Coordination des Études Médicales (Faculté de médecine – CCEM - 8 avenue Rockefeller 69373 LYON CEDEX 08).

Modalités de présentation de la première tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle
les coordonnées téléphoniques

2/ un état des titres et travaux

3/ un exposé portant sur un travail de Chirurgie (recherche clinique ou recherche expérimentale) qui devra préciser les objectifs, le matériel, les méthodes et un plan de recherche à poursuivre en corrélation avec le travail primitif (les dossiers qui ne comporteront pas la totalité de ces éléments ne seront pas pris en compte)

4/ un rapport du Professeur qui dirigera le travail

5/ le rapport du comité d'expérimentation animale de l'Université Claude Bernard Lyon 1 auquel le dossier aura dû être soumis au préalable s'il s'agit d'une expérimentation animale

6/ les coordonnées précises du **compte universitaire** sur lequel sera versée la 1ère tranche : unité budgétaire - centre de responsabilité et nom du responsable

7/ une estimation budgétaire argumentée de ladite tranche.

Six dossiers au maximum seront retenus par an pour la 1ère tranche et il est rappelé que **la thèse ne peut être utilisée** pour solliciter le Prix. Les travaux présentés devront être des **travaux originaux**.

Modalités de présentation de la deuxième tranche

Les dossiers comprendront, **en deux exemplaires** :

1/ une demande de l'intéressé(e) (lettre adressée au Président du CCEM) comportant :

les nom et prénom
l'adresse personnelle
les coordonnées téléphoniques
l'intitulé et le numéro exact du compte personnel courant postal ou bancaire (fournir un RIB)

2/ un état des titres et travaux

3/ un exposé du travail

4/ un rapport du Professeur qui a dirigé le travail présenté

5/ un état des dépenses effectuées lors de la réalisation de l'expérimentation, avec factures justificatives **détaillées**

6/ les coordonnées précises du compte universitaire sur lequel sera versée la 2ème tranche : unité budgétaire – centre de responsabilité et nom du responsable

7/ un récapitulatif des aides financières, autres que le Prix Antonin Poncet, obtenues pour la réalisation du travail.

Le rapporteur de chaque dossier sera désigné par le Président du CCEM. Il sera membre du jury du Prix Antonin Poncet et autre que l'initiateur du travail.

Le jury d'attribution est constitué de Mesdames et Messieurs les Professeurs Mustapha ADHAM, Fabienne BRAYE, Pierre BRETON, Carole BURILLON, Philippe CERUSE, Franck CHOTEL, Olivier CLARIS, Pierre COCHAT, Gil DUBERNARD, Patrick FEUGIER, Olivier GLEHEN, Christian GOUILLAT Jean-Christophe LIFANTE, Jean-Yves MABRUT, Xavier MARTIN, Olivier MONNEUSE, Philippe PAPAREL, Gilles PONCET, Michel RIVOIRE, Maud ROBERT, Gilles RODE, Elvire SERVIEN.

****

DOMAINE ROCKEFELLER
8 avenue Rockefeller 69373 LYON cedex 08 - courriel : ccem@univ-lyon1.fr -

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-031

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DE PATIENTS DANS LE CADRE D'UNE ETUDE SCIENTIFIQUE

Exposé des motifs :

Dans le cadre d'une étude scientifique menée par le Pr Denis PELISSON du CRNL (Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon – UMR 5292) pour le projet « EYE SEE », des patients volontaires sont amenés à se rendre 1 à 2 fois au sein du laboratoire situé au 16 Avenue du Doyen Jean Lépine à BRON. Ces déplacements engendrent un coût de déplacement que souhaite prendre en charge le CRNL avec ses crédits de recherche au sein de l'UCBL pour faciliter le volontariat et ainsi la réussite de leur étude.

Cette prise en charge des frais de déplacement pourra se faire par le biais de 2 modes opératoires :

- Réalisation en amont d'un bon de commande auprès d'une société de transport (Taxi, Ambulance, Train...) afin de prendre en charge directement le déplacement du patient vers le laboratoire ;
- Remboursement des frais de déplacement du patient par le biais d'une demande de remboursement sur présentation des justificatifs nécessaires (Factures acquittées prises en charge par le patient, copie de l'assurance et de la carte grise du véhicule utilisé par le patient pour calcule de l'indemnité kilométrique...)

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la prise en charge des frais de transports de patients dans le cadre d'une étude scientifique avec les crédits de recherche du laboratoire.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N°2019-032

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

CONVENTION PORTANT OCCUPATION PAR L'ASSOCIATION ALOVA DE LOCAUX DE L'UCBL OCCUPES PAR LE CLE

Exposé des motifs :

L'UCBL a consenti au CLÉ une autorisation d'occupation de locaux sur le campus LyonTech – la Doua. Le CLÉ ne peut autoriser un tiers à occuper lesdites dépendances domaniales que sous réserve de l'obtention de l'accord préalable et exprès de l'UCBL. Ce dernier doit être formalisé par la conclusion d'une convention tripartite entre l'UCBL, le CLÉ et le tiers, dans le cas présent l'association ALOVA.

Le CLÉ comportant des personnels de l'UCBL dans ses instances dirigeantes (représentants du CLASUP), la convention tripartite d'occupation de locaux par l'association ALOVA doit faire l'objet d'une approbation du CA de l'UCBL en application des restrictions à la délégation de pouvoir du Président (cf. délibération n°2016-030 du CA du 22 mars 2016).

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la convention portant occupation par l'association ALOVA de locaux de l'UCBL occupés par le CLÉ.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

Pièce jointe : projet de convention ALOVA

CONVENTION PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE PAR L'ASSOCIATION ALOVA DE LOCAUX DE L'UCBL OCCUPÉS PAR LE CLÉ

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

➢ **L'Université Claude Bernard Lyon 1**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 novembre 1918, à Villeurbanne (69100),

Représentée par son président, Monsieur le Professeur Frédéric FLEURY,

Ci-après désignée « **l'UCBL** » ;

➢ **L'association pour la gestion du Centre de Loisirs Educatifs** du campus universitaire de La Doua, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 43 boulevard du 11 Novembre 1918 à Villeurbanne (69100), et dont le N° SIRET est 78826365500029,

Représentée par sa présidente, Madame Marie-Claude DOUINEAU,

Ci-après désignée « **le CLÉ** » ;

➢ **ALOVA**, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 75 cours Albert Thomas à Lyon (69003),

Représentée par sa présidente, Madame Laurence AUTEUIL,

Ci-après désignée « **ALOVA** » ;

CECI AYANT ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Par une convention conclue le 1er juin 2018, et entrée rétroactivement en vigueur au 1er janvier 2018, l'UCBL a consenti au CLÉ une autorisation d'occuper, sur le campus LyonTech – la Doua, des locaux d'une surface hors œuvre brute de 1 077 m² ainsi qu'un espace extérieur délimité par une clôture d'une surface de 2 838 m².

Ladite convention autorise le CLÉ à exercer dans les dépendances domaniales susmentionnées une activité :

- de crèche à destination des enfants, âgés de 3 mois à 3 ans, des personnels du CNRS, de l'INSA et de l'UCBL ;
- et d'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans.

Le CLÉ ne peut autoriser un tiers à occuper lesdites dépendances domaniales que sous réserve de l'obtention de l'accord préalable et exprès de l'UCBL. Ce dernier doit être formalisé par la conclusion d'une convention tripartite entre l'UCBL, le CLÉ et le tiers, laquelle a également vocation à déterminer :

- les conditions d'utilisation du matériel appartenant au CLÉ ;
- et le montant supplémentaire de charges que le CLÉ doit financer suite à l'occupation des dépendances par le tiers (ex. : électricité, nettoyage, entretien des espaces verts, gestion de l'espace restauration).

En application de ce dispositif, l'UCBL et le CLÉ souhaitent accueillir temporairement dans les locaux occupés par ce dernier l'association de loisirs et de vacances adaptées (ALOVA), créée par l'ADAPEI du Rhône pour promouvoir, organiser, accueillir et gérer des séjours de vacances et de loisirs pour personnes handicapées mentales.

Cette association s'est vue confier en 2006 par les associations ADAPEI du Rhône et Autisme Rhône la gestion des Clubs Gones et Grands Gones qu'elles ont créés en 1999.

L'UCBL, le CLÉ et ALOVA se sont ainsi rapprochés pour convenir des termes de la présente convention.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Titre 1 – OBJET DE LA CONVENTION ET ACTIVITÉ

La présente convention établit les conditions d'utilisation des locaux de l'université Claude Bernard Lyon 1 occupés par le CLÉ, ainsi que du matériel de ce dernier s'y trouvant, par l'association ALOVA.

L'usage de ces locaux par l'association ALOVA est exclusivement réservé à l'accueil d'enfants de 6 à 18 ans souffrant d'un handicap mental dans le cadre du « Club des Gones » et de 18 à 35 ans dans le cadre des « Grands Gones ».

Titre 2 – CONDITIONS D'UTILISATION

1°) Horaires d'ouverture

Les locaux peuvent être utilisés les samedis entre 8h et 20h de septembre à juin, selon un calendrier défini d'un commun accord par les associations CLÉ et ALOVA, au plus tard le 31 mai de l'année universitaire N pour l'année universitaire N+1. Ce calendrier doit être approuvé par le conseil d'administration des deux associations au plus tard le 30 juin de l'année N.

Dès son établissement annuel, ce calendrier est porté en annexe 1 de la présente convention.

2°) Locaux et voies d'accès utilisables

Tous les locaux occupés par l'accueil de loisirs du CLÉ sont utilisables ainsi que le parking à proximité, à l'exception du bureau de direction.

Les locaux habituellement occupés par la crèche gérée par le CLÉ ne peuvent pas être utilisés.

Un plan des locaux sur lequel sont notées les pièces utilisables figure en annexe 2 de la présente convention.

3°) Effectifs

35 enfants, adolescents ou jeunes adultes au maximum peuvent être accueillis simultanément et pris en charge par les animateurs d'ALOVA.

4°) Matériels à disposition

L'association ALOVA pourra utiliser le matériel entreposé dans les pièces accessibles dont la liste est précisée en annexe 2.

De plus, l'association ALOVA pourra entreposer deux armoires dans une des pièces accessibles pour ranger son propre matériel.

5°) Conditions générales

L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.

Titre 3 – DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ

6°) Assurances

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'association ALOVA reconnait avoir souscrit une police d'assurances couvrant tous les dommages matériels et corporels pouvant résulter des activités exercées par elle dans le Centre de Loisirs Educatifs au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Une attestation d'assurances est remise par ALOVA au directeur du CLÉ à sa demande.

7°) Visites et consignes de sécurité

Préalablement à l'utilisation des locaux, les Parties reconnaissent avoir procédé à une visite de sécurité des locaux et voies d'accès mis à disposition. Lors de cette visite, l'association ALOVA doit prendre connaissance de l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés…) des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'association ALOVA reconnait avoir également pris connaissance des consignes de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer. Ces consignes sont données par le Directeur du CLE.

8°) Contrôle des accès

L'association ALOVA s'engage à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités et à faire respecter les règles de sécurité par les animateurs.

L'UCBL communiquera à l'association ALOVA le code mensuel du digicode des barrières d'accès au parking des bâtiments Domus et Nautibus. Ce code ne pourra être communiqué et utilisé que par les animateurs et les responsables d'ALOVA ainsi que par les parents et accompagnateurs des enfants et jeunes adultes handicapés.

9°) Limite de responsabilité de l'UCBL et du CLÉ

Les responsabilités du CLÉ et de l'UCBL sont entièrement dégagées en cas de vol, cambriolage ou de tout autre acte délictueux commis par quiconque à l'occasion de l'utilisation des locaux par l'association ALOVA.

Titre 4 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10°) Contributions financières

L'association ALOVA s'engage à verser au CLÉ une compensation financière qui se compose :

- d'une compensation pour l'usage des fluides et les charges d'entretien assumées par le CLÉ, au prorata du nombre de journées d'ouverture et du nombre de personnes accueillies ; cette compensation forfaitaire est fixée par le CLÉ pour l'année 2019 à 7,15 euros par personne et pourra faire l'objet d'une révision chaque année civile.
- d'un forfait de nettoyage des locaux au prorata des jours d'occupation. Ce forfait est de 51 euros pour l'année 2019 et pourra faire l'objet d'une révision chaque année civile.

11°) Règlement de la compensation financière

ALOVA est tenue après la dernière journée d'accueil de l'année civile en cours de fournir au CLÉ les effectifs accueillis au cours de l'année écoulée.

ALOVA émettra un chèque à l'ordre du CLÉ pour le paiement de la compensation financière sur présentation d'une facture.

Titre 5 – EXÉCUTION DE LA CONVENTION

12°) Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2019 et expire le 31 décembre 2021.

13°) Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'un de ses signataires par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

L'UCBL et/ou le CLÉ peuvent dénoncer sans préavis et sans indemnisation la présente convention, si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux stipulations de ladite convention.

L'UCBL pourra obtenir la résiliation pour un motif d'intérêt général de la présente convention un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, et ce sans versement d'une quelconque indemnité d'éviction.

14°) Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée d'un commun accord et à la demande de l'une des parties.

15°) Avenants annuels

Un avenant est signé chaque année par le Président d'ALOVA et le Président du CLE, après le vote de leur CA respectif, fixant le calendrier d'ouverture de l'année à venir et la révision éventuelle des compensations financières.

Fait à Villeurbanne, le *** 2019, en trois exemplaires.

Le Président de l'UCBL **La Présidente du CLÉ**

Frédéric FLEURY **Marie-Claude DOUINEAU**

La Présidente d'ALOVA

Laurence AUTEUIL

Annexe 1. Calendrier et dispositions financières pour la saison 2018-2019.

Le montant de la compensation financière par jour et par personne accueillie est fixé à 7,15 €.
Le montant forfaitaire de nettoyage des locaux par jour d'occupation est fixé à 51 €.
Le calendrier des jours d'utilisation ou d'ouverture est fixé comme suit (les jours en gras sont pendant une période de vacances scolaires de la zone de Lyon) :

CALENDRIER ALOVA - SAISON 2018/2019

Dates	Associations utilisatrices	Utilisation	N° Sortie	Commentaires
29/09/2018	ALOVA	Gones Grands Gones Espace/Nature	F	Formation Animateurs de tous les Clubs
06/10/2018	ALOVA	Gones	1	Journée 1
13/10/2018	ALOVA	Grand Gones	1	Journée 1 – CLE JSC Journée entière
10/11/2018	ALOVA	Grand Gones	2	Journée 2
17/11/2018	ALOVA	Gones	2	Journée 2
08/12/2018	ALOVA	Grand Gones	3	Journée 3
15/12/2018	ALOVA	Gones	3	Journée 3
22/12/2018				S 22/12 - Début Vacances Scolaires Noël
06/01/2019				D 06/01 - Fin Vacances Scolaires Noël
12/01/2019	ALOVA	Gones	4	Journée 4
19/01/2019	ALOVA	Grand Gones	4	Journée 4
26/01/2019	ALOVA	Gones Grands Gones Espace/Nature	F	Matinée d'échanges des Animateurs CLE JSC Journée entière
09/02/2019	ALOVA	Gones	5	Journée 5 – CLE JSC 18h30
16/02/2019	ALOVA	Grand Gones	5	Journée 5/ S 16/02 – Début Vac Sco d'Hiver
09/03/2019	ALOVA	Gones	6	Journée 6
16/03/2019	ALOVA	Grand Gones	6	Journée 6
06/04/2019	ALOVA	Gones	7	Journée 7 – CLE JSC 18h30
13/04/2019	ALOVA	Grand Gones	7	Journée 7/ S 13/04 –Début Vac Sco Printemps
11/05/2019	ALOVA	Grand Gones	8	Journée 8
18/05/2019	ALOVA	Gones	8	Journée 8
08/06/2019	ALOVA	Grand Gones	9	Journée 9 - 10/06–Lundi Pentecôte Férié
15/06/2019	ALOVA	Gones	9	Journée 9

Annexe 2. Plan des locaux objet de la présente convention

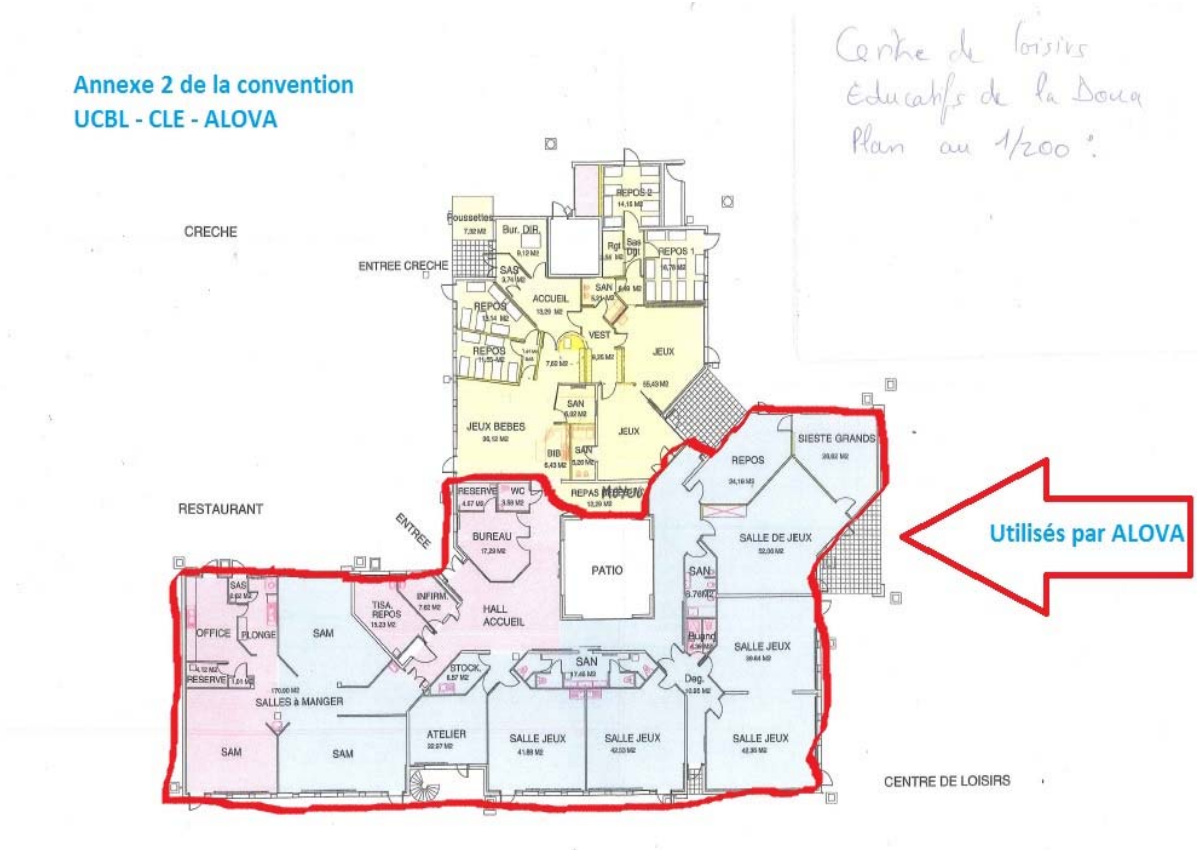

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019 -033

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Déclaration d'inutilité pour l'UCBL d'un terrain sur le site de la Buire en vue de la construction d'une résidence étudiante du CROUS de Lyon et d'un espace gymnique destiné à l'UCBL (ISTR)

Exposé des motifs :

Dans le prolongement des études foncières pour le développement de logements sociaux étudiants menées par la Métropole de Lyon et le CROUS de Lyon, le site de Laënnec la Buire a été identifié comme disposant d'un potentiel foncier fort.

Les études de programmation urbaine et architecturale ont permis de préciser l'implantation d'une future résidence étudiante, d'environ 350 places, répartie sur quatre nouvelles constructions (*Voir plan annexé au présent projet de délibération*). L'implantation de trois d'entre elles est envisagée sur les parcelles actuellement cadastrées section AM n° 60 et AM n° 24, situées à LYON 8ème, 20 rue Guillaume Paradin, propriété de l'Etat, lesquelles parcelles font l'objet de la convention d'utilisation « Lyon Santé Est La Buire » consentie à l'Université Claude Bernard pour une durée de 50 ans à compter du 1er janvier 2014. Pour information, l'implantation de la quatrième construction s'effectue sur la parcelle AM 61, propriété de l'Etat hors affectation UCBL, dans la continuité de la rue Guillaume Paradin.

L'une des trois constructions nouvelles situées sur les actuelles parcelles AM n° 60 et AM n° 24 va accueillir au rez-de-chaussée les surfaces nécessaires à l'espace gymnique de l'ISTR et de l'IFMKDV (430 m² de Surface Dans l'Oeuvre). La réimplantation des services de l'ISTR et de l'IFMKDV s'effectue en effet sur le bâtiment B existant du site de Laënnec qui ne présente pas les dispositions architecturales nécessaires à l'accueil d'un tel espace gymnique.

Le terrain d'assise de ces trois constructions va faire l'objet d'un découpage parcellaire avant d'être extrait de l'assiette de la convention d'utilisation « Lyon Santé Est La Buire » conclue entre l'État et l'UCBL en date du 14 novembre 2014.

Remise par l'UCBL aux Services des Domaines, la nouvelle parcelle sera ensuite mise à disposition par l'État au CROUS au moyen d'une convention d'utilisation.

Dans le cadre de ses missions, le CROUS assurera la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité de l'opération immobilière, dont la construction de l'espace gymnique que l'UCBL financera à hauteur de 945.000 €.

La convention d'utilisation initialement conclue entre l'État et le CROUS sera enfin mue en convention d'utilisation multi-occupants, de sorte que le volume correspondant à l'espace gymnique soit mis à la disposition de l'UCBL.

Afin de mener à bien l'ensemble de cette opération, il convient préalablement de proposer au Conseil d'Administration de l'UCBL par le biais du présent projet de délibération de déclarer, au plus tard à compter du 1er septembre 2020, l'inutilité pour l'établissement du terrain d'assiette des trois nouvelles constructions mentionnées ci-dessus, issu des actuelles parcelles AM n° 60 et AM n° 24 (*Voir plan annexé*). La procédure de désignation d'un groupement de constructeurs étant en cours, un ajustement à la marge (dans le sens d'une réduction) de la surface de ce terrain reste possible.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de déclarer, au plus tard à compter du 1er septembre 2020, l'inutilité pour l'UCBL du terrain issu des actuelles parcelles AM n° 60 et AM n° 24 tel qu'il figure sur le plan annexé (Voir les zones jaune et saumon) en vue de la réalisation sur ce même terrain, sous la maîtrise d'ouvrage du CROUS, de trois nouvelles constructions comportant des logements affectés au CROUS d'une part, et au rez-de-chaussée de l'une d'entre elles, un espace gymnique mis à disposition de l'UCBL d'autre part.

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Pièce jointe : plan de division foncière Epure de calage.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

LYON (8 ème)

(Rhône)

Section AM

Campus Laennec - La Buire

Rue Guillaume PARRADIN

Division foncière

Epure de calage

—

Echelle: 1/500 ème

CABINET PERRAUD

Géomètre-Expert

BUREAU DE LYON

31 RUE SMITH - 69002 LYON
T : 04 78 42 43 63
F : 04 78 92 89 90
lyon@perraud.geometre-expert.fr
www.perraud.geometre-expert.fr

Référence : C8.10.18
Date : 26 Novembre 2018
complété le 28 novembre 2018 (bâtiments projetés)

Avenue Rockefeller

Rue Victor de La Prade

Rue Guillaume Paradin

E AM 100

C AM 95

A1 - LOT 1 AM 101 — SNC ICADE-G3A Promotion

A2 AM 107

F1 - LOT 4 AM 108

F2 - LOT 4 AM 110

F3 - LOT 4 AM 112

D1 AM 99

D2 AM 109

AM 98

B1 - LOT 2 AM 103

B2 AM 105

B3 AM 111

Axe de référence : alignement AB

Copropriété 60 Av.Rockefeller

Batiment A

ALECS Module SPF

ETAT par le Ministère de l'Education Nationale (AM n°60)

Faculté d'odontologie

ETAT par le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (AM n°22)

ETAT par le Ministère de l'Education Nationale (AM n°24)

Bibliothèque provisoire

Logement

Transfo

Zone non mesurée

SYTRAL (AM n°23)

SYTRAL (AM n°25)

Gymnase

Communauté urbaine de LYON (AM n°15)

Emphyteote Grand Lyon Habitat
Nu-propriétaire
ETAT par le Ministère de l'Education Nationale (AM n°61)

Communauté urbaine de LYON (AM n°13)

limite à définir contradictoirement

Assiette d'une division en Volumes (AM n°62)

Volume 1: SYTRAL
Volume 2: Grand Lyon Habitat
Volume 3: ETAT par le Ministère de l'Education Nationale

345m²

365m²

Bâtiments projetés (position et dimension données à titre indicatif)

Planimétrie: Système RGF93-CC46 (Zone 5)

Altimétrie: Système IGN 69 Altitudes Normales

Nord

Echelle : 1/500 ème

Etabli par le CABINET PERRAUD, Géomètre-Expert
31, Rue Smith – 69002 LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019 -034

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

Demande de cartes cadeaux dans le cadre de deux expériences Recherche

Exposé des motifs :

Dans le cadre de stages recherches (Master 2 MPSI et licence 3 Staps) qui seront menés au sein du Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité (LIBM), EA 7424, Mme Debarnot Ursula souhaiterait remercier les participants aux études en leur offrant une carte cadeau d'une valeur de 20 euros chacune. Ces dernières permettront de faciliter l'inclusion des participants tout en les dédommageant de leurs frais de déplacement au laboratoire. Les participants seront informés de ce format de remerciement au sein d'une note d'information de l'étude, et signeront un consentement de participation.

- *Etude 1 (menée par Emilie Freitas _M2 MPSI). Le projet porte sur les "Effets d'un entrainement par imagerie motrice sur l'apprentissage et la consolidation d'un mouvement complexe".*
  40 participants seront inclus et répartis dans 4 groupes expérimentaux (n=10/groupe).

- *Étude 2 (étudiant potentiel :* Grosboillot Nathan stagiaire_L3*). Le projet porte sur "L'effet de la TDCS durant un entrainement à inhibition motrice sur la consolidation".*
  30 participants seront inclus et répartis dans 3 groupes expérimentaux (n= 10/groupe)

Soit un total de 70 cartes cadeaux de 20 euros chacune.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la remise de cartes cadeaux aux participants à des expériences Recherche menés au sein du LIBM dans la limite de 70 cartes cadeaux d'une valeur de 20 euros chacune.

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

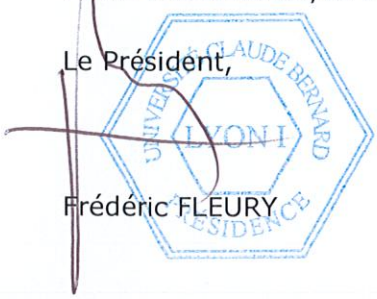

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES
Maison de l'Université Domitien Debouzie
Affaire suivie par : Salima CHERID

LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'Education et notamment l'article R 719-89 du code de l'éducation.
Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;
Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 26 février 2019 proposant des admissions en non-valeur de créances de l'établissement.
Vu les délibérations du Conseil d'Administration proposant des remises gracieuses de créances de l'établissement.

DECIDE

- Des admissions en non- valeur pour un montant total de : 19 684,71 euros

- Des remises gracieuses pour un montant total de : 5 655 euros.

Fait à Villeurbanne, le 27 février 2019

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

Pièces jointes :
- Tableau récapitulatif des admissions en non-valeur.
- Tableau récapitulatif des remises gracieuses.

Université Claude Bernard Lyon 1 - Agence Comptable

ADMISSIONS EN NON VALEUR
PRESENTÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Centre Financier	Factures	COMPOSANTE	DEBITEUR	N° CLIENT SIFAC	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA NON VALEUR	MONTANT DE LA FACTURE	MONTANT RESTANT A RECOUVRER
9908010	210117417	S.P.A.P. DRH	**Mme C.C.**	**3128**	L'agent a été en congés maladie à plein traitement et à demi-traitement avant son licenciement. La créance était de 409,79 €. Un paiement de 102,45 € a été effectué par l'agent. Il reste 307,34 € non soldés.	L'huissier n'a pu recouvrer la somme, le débiteur étant insolvable. Il a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.	307,34 €	**307,34 €**
5809-2121F	210114958 210116348	FOCAL	**Mr C.A.**	**26368**	Frais dus pour la formation "préparation aux concours ETAPS et CTAPS 2018" du 25/09/2017 au 13/01/2018	L'huissier n'a pu recouvrer la somme et a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.	350,00 € 150,00 €	**500,00 €**
99008010	210128213	S.P.A.P. DRH	**Mme D.D.**	**29433**	L'agent a été en arrêt maladie . Le montant de la dette correspond au jour de carence.	Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.	46,92 €	**46,92 €**
5861-2225F	210102073	FOCAL	**E. (S.A.S.)**	**20329**	Frais dus pour l'inscription de Mme D.L. au master M1+M2 professionnel environnement et risques industriels et urbains 2014/2016. 1500 € ont été payés par le client par chèque le 17/01/2018.	L'huissier n'a pu recouvrer la somme et a transmis un certificat d'irrecouvrabilité. Le débiteur est insolvable	4 426,04 €	**2 926,04 €**
928	210112079	POLYTECH	**ECOLE I.H.T. HIGH TECH**	**17941**	FRAIS DE FORMATION e MIAGE	Frais bancaires sur virement international	1 000,00 €	**15,00 €**
933457	210124159	SIUAPS	**E.R.T.(association)**	**28828**	Frais dus pour la location d'un terrain de rugby en date du 10/02/2018	Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.	46,99 €	**46,99 €**
990 CONGRES eOTP G144_LIBS6TX	210099175	cellule CONGRES	**I. (S.A.S.)**	**23650**	Frais dus pour la participation au congrès LIBS2016/Formule EVEREST (stand 4m², insertion mallette, publicité et logo dans le programme, logo et lien sur le site, une inscription supplémentaire)	Société en liquidation judiciaire. Le mandataire judiciaire auprès duquel la créance a été déclarée a transmis un certificat d'irrécouvrabilité.	3 000,00 €	**3 000,00 €**
971F1300	210115575	IUT	**J. (S.A.S.)**	**26487**	frais dus pour les 10 heures d'absence de l'alternant Mr E. J.C. de l'entreprise J. en formation"Licence professionnelle Economie de la construction" année universitaire 2016-2017	Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.	112,00 €	**112,00 €**
5864-2080F	210111502 210115927	FOCAL	**L. (S.A.S.)**	**25713**	Frais dus pour prise en charge de Mr N. T. H.D. pour la formation Master 2 informatique technologies de l'information et web/année 2016-2017	L'huissier n'a pu recouvrer la somme et a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.	1 567,50 € 1 612,50 €	**3 180,00 €**
9900255	210123582	S.P.A.P. DRH	**Mme M. J.**	**28553**	L'agent a été en congés maladie sans traitement avant de démissionner générant un trop perçu.	Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.	31,85 €	**31,85 €**
991800	200014683	D.S.F.	**Mr T. M.**	**28550**	Frais dus en droits universitaires année 2017-2018.	Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.	25,27 €	**25,27 €**
5809-2197F	210127540 210132738	FOCAL	**Mr N. N. J.**	**29247**	Frais dus pour la formation "Diplôme universitaire gestion des organisations sportives" du 20/09/2018 au 30/06/2020	Le recouvrement amiable s'est avéré infructueux. Le client résidant à l'étranger un recouvrement contentieux n'est pas envisagé.	390,00 € 1 190,00 €	**1 580,00 €**
99008013	210115022	S.P.A.P. DRH	**Mme T. S.**	**25812**	L'agent a été en arrêt maladie à demi-traitement avant de démissionner, générant un trop perçu.	La procédure de saisie de créance simplifiée mise en place par l'agence comptable a échoué. Le recouvrement contentieux s'est avéré infructueux le débiteur faisant l'objet d'une procédure de surrendettement et ayant obtenu l'effacement total de ses dettes	213,30 €	**213,30 €**
5863-2862F	210119320 210125512	FOCAL	**V. (S.A.)**	**27529**	Frais dus pour la prise en charge de Mr B.S. pour la formation "Master energie contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des systèmes de délivrance/production d'énergie"du 01/10/2017 au 31/05/2019	Le client domicilié à l'étranger est en faillite. La liquidation de la faillite a été clôturé pour défaut d'actifs (jugement du 1er novembre 2018, Tribunal de première instance- Genève). L'information a été transmise par courrier en date du 2 novembre 2018 par l'Office cantonal des faillites de Genève.	3 600,00 € 3 600,00 €	**7 200,00 €**
5809-2121F	210116402 210117614 210118964	FOCAL	**Mr Z. A.**	**26684**	Frais dus pour la formation " préparation aux concours ETAPS et CTAPS 2018" du 25/09/17 au 13/01/18	L'huissier n'a pu recouvrer la somme et a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.	200,00 € 150,00 € 150,00 €	**500,00 €**
							Montant total des admissions en non-valeur	**19 684,71 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019 -035

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

L'agent Mme C. C. a été en congés maladie à plein traitement et à demi-traitement avant son licenciement. La créance était de 409,79 €. Un paiement de 102,45 € a été effectué par l'agent.
Il reste 307,34 € non soldés.
L'huissier n'a pu recouvrer la somme, le débiteur étant insolvable.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat d'irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 28 août 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Président de l'Université Claude Bernard Lyon1 en date du 11.12.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 307.34 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-036

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation « préparation aux concours ETAPS et CTAPS 2018" du 25/09/17 au 13/01/18 concernant le stagiaire Mr Z.A. sont impayés pour la somme de 500 €.

Ce montant correspond au montant global de la formation

L'huissier n'a pu recouvrer la somme.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 5 décembre 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 15.11.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 500.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

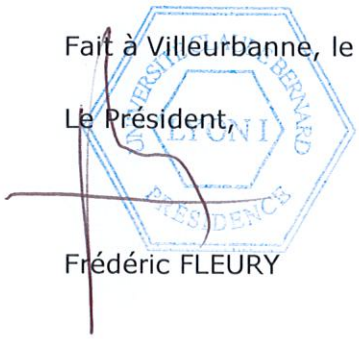

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-037

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Mme D.D. employée contractuellement par l'Université a été en arrêt maladie.
Le montant à rembourser correspond au premier jour d'arrêt maladie, jour de carence à savoir 46.92 €

Le recouvrement amiable est resté infructueux.
Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Président de l'Université Claude Bernard Lyon1 en date du 11.12.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 46.92 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-038

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation Master 2 informatique technologies de l'information et web/année 2016-2017 concernant la société L pour le stagiaire Mr. N.T.H. D sont impayés pour la somme de 3 180.00€

L'huissier n'a pu recouvrer la somme.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 12 décembre 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 24.01.2019. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 3 180.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-039

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation « préparation aux concours ETAPS et CTAPS 2018" du 25/09/17 au 13/01/18 concernant le stagiaire Mr C.A. sont impayés pour la somme de 500 €.

Ce montant correspond au montant global de la formation

L'huissier n'a pu recouvrer la somme.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 13 juin 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 24.01.2019 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 500.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-040

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation « master M1+M2 professionnel environnement et risques industriels et urbains » (2014/2016) concernant la société E. pour la stagiaire L.D. sont impayés pour la somme de 2 926.04 €.

Ce montant correspond au reste du pour la quatrième échéance et solde après un paiement partiel à hauteur de 1 500.00 € effectué par chèque, le 17/01/2018.

Le montant global de la formation s'élève à 15 530.00 €.

L'huissier n'a pu recouvrer la somme. Le débiteur est insolvable.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 16 octobre 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 15.11.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 2926.04 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

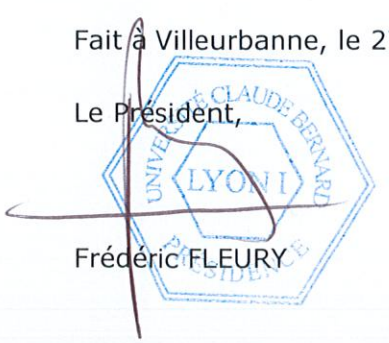

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-041

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Le client E.I.H.T., domicilié à l'étranger, a procédé à un virement afin de payer la facture 210112079 d'un montant de 1 000.00 €.
Le virement reçu par l'agence comptable le 17/11/2016 s'élève à 985.00€.

Considérant que les frais de recouvrement susceptibles d'être engagés pour recouvrer les frais bancaires imputés sur le règlement de cette facture sont susceptibles d'être très supérieurs aux frais retenus par ces banques étrangères, sans certitude de recouvrement, les procédures de recouvrement forcé ne s'appliquant pas hors de France.

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces frais soit une somme de **15 €.**

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur de POLYTECH LYON en date du 07.11.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 15.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-042

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la location d'un terrain de rugby le 10.02.2018 par l'association E.R.T. pour un montant de 46.99 €.

Le recouvrement amiable est resté infructueux; Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur du SIUAPS en date du 07.02.2019. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 46.99 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-043

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent à la participation de la société I au congrès LIBS2016/Formule EVEREST (stand 4m², insertion mallette, publicité et logo dans le programme, logo et lien sur le site, une inscription supplémentaire) pour un montant de 3 000.00 €.

La société était en liquidation judiciaire. Le mandataire judiciaire auprès duquel la créance a été déclarée a transmis un certificat d'irrecouvrabilité.

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par le mandataire judiciaire en date du 24 janvier 2019 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur de la Cellule Congrès en date du 06.02.2019. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 3 000.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-044

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais dus correspondent aux 10 heures d'absence de l'alternant Mr E. J.C. de l'entreprise J. en formation "Licence professionnelle Economie de la construction" année universitaire 2016-2017.
L'impayé s'élève à 112.00 €

Le recouvrement amiable est resté infructueux. Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur de l'IUT en date du 05.02.2019. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 112.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-045

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Mme M.J., agent contractuel de l'Université, a été en congé maladie sans traitement avant de démissionner. Le montant à rembourser correspond au salaire perçu à tort ce jour-là à savoir 31.85 €.

Le recouvrement amiable est resté infructueux.
Compte tenu du montant de la créance le recours à l'huissier n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Président de l'Université Claude Bernard Lyon1 en date du 11.12.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 31.85 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

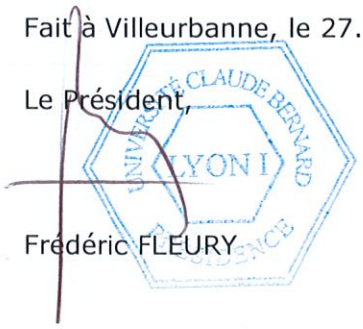

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-046

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation "Diplôme universitaire gestion des organisations sportives" du 20/09/2018 au 30/06/2020 concernant le stagiaire Mr N. N. J. sont impayés pour la somme de 1580.00 €.

Ce montant correspond au montant global de la formation

Le recouvrement amiable s'est avéré infructueux. Le client résidant à l'étranger un recouvrement contentieux n'est pas envisagé.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 22.01.2019 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 1 580.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2018-047

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Monsieur T.M. n'a pas réglé la totalité de ses droits universitaires pour la rentrée 2017/2018 d'un montant initial de 189.10 €.

Il a effectué un paiement par chèque d'un montant de 189,10€ le 09/01/2018. Ce chèque a permis de recouvrer la somme de 163.83 € mais a été retourné pour défaut de provision pour les 25.27 € restants.

Le restant dû s'élève à 25.27 €

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Directeur des services financiers en date du 15 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable de l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 25.27 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-048

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Mme T.S., agent contractuel employé par l'Université, a été en arrêt maladie à demi traitement avant de démissionner, générant un trop perçu de 213.30 €.

Le recouvrement contentieux s'est avéré infructueux, le débiteur faisant l'objet d'une procédure de surendettement et ayant obtenu l'effacement total de ses dettes.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le Certificat d'Irrecouvrabilité établi par l'huissier en date du 16 juillet 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par le Président de l'Université Claude Bernard Lyon1 en date du 30.11.2018 ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 213.30 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-049

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

Exposé des motifs :

Les frais d'inscription pour la formation Master énergie contrôle et supervision des systèmes de production manufacturière et des systèmes de délivrance/production d'énergie du 01/10/2017 au 31/05/2019 concernant la société V. pour le stagiaire Mr B.S. sont impayés pour la somme de 7 200.00 €

Le client domicilié à l'étranger est en faillite. La liquidation de la faillite a été clôturé pour défaut d'actifs (jugement du 1er novembre 2018, Tribunal de première instance- Genève).

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le courrier de l'Office cantonal des faillites de Genève en date du 2 novembre 2018 ;

Vu le certificat administratif pour une admission en non-valeur établi par la Directrice Administrative et Financière du service FOCAL en date du 24.01.2019. ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL l'admission en non-valeur pour un montant de 7 200.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1 - Agence Comptable

REMISES GRACIEUSES

PRESENTÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Centre Financier	Facture	COMPOSANTE	DEBITEUR	N° client	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA REMISE GRACIEUSE	MONTANT DE LA FACTURE	MONTANT RESTANT A RECOUVRER
5858-1237F	210129756 210130825	FOCAL	**Mr B.J.**	**29921**	Frais dus pour la formation "MASTER 1 SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE 2018/2019"du 10/09/2018 au 28/06/2019	Abandon de la formation. Elle ne correspondait pas à ses attentes professionnelles	200,00 € 400,00 €	**600,00 €**
5809-2897F	210107288 210109548	FOCAL	**Mr C.N. P.**	**24511**	Frais dus pour la formation "Diplôme d'université européen de préparateur physique" du 12/09/2016 au 30/06/2017	Abandon de la formation suite à opportunité professionnelle dans le secteur du sport. Remise gracieuse partielle compte tenu de la situation d'emploi et au prorata des heures suivies	1000,00 € 1000,00 €	**1 400,00 €**
5809-2897F	210128335 210131885	FOCAL	**Mr D.S.**	**29466**	Frais dus pour la formation"2897 DUEPP" du 03/03/2018 au 28/06/2019	Abandon de la formation. M. D.S. n'a pas obtenu le financement prévu pour sa formation	600,00 2000,00	**2 600,00 €**
5872-2914F	210126150	FOCAL	**Mme M.S.**	**26282**	Frais dus pour la formation "AEU préparation au concours CRPE" du 28/09/2017 au 01/06/2018	Abandon de la formation en janvier 2018 suite à des impératifs professionnels. Elle a transmis une demande de remise gracieuse à laquelle l'équipe pédagogique a répondu favorablement	350,00 €	**350,00 €**
5802-5967F	210122856	FOCAL	**Mme M.M.**	**27651**	Frais dû pour la formation D.U. BRULURES du 13/11/2017 au 05/04/2018	Abandon de la formation pour cause d'épuisement professionnel et psychique. L'équipe pédagogique accepte une **remise gracieuse partielle au prorata des heures suivies.**	700,00 €	**400,00 €**
5858-1237F	210117801 210130776	FOCAL	**Mme S.Z.**	**21912**	Frais dus pour la formation "DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE"2017-2018	Absence d' aide financière du pôle Emploi	200,00 € 400,00 €	**600,00 €**
5872-2914F	210119080 210129670	FOCAL	**Mme T.M.**	**26262**	Frais dus pour la formation "AEU préparation au concours CRPE" du 28/09/2017 au 01/06/2018	Abandon de la formation en janvier 2018 suite à d'importants problèmes médicaux. Les justificatifs ont été transmis aux gestionnaires.	355,00 € 350,00 €	**705,00 €**
						Montant total des remises gracieuse		**6 655,00 €**

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-050

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur B.J. motive sa demande de remise gracieuse suite au fait que la formation ne correspond pas à son projet professionnel.
La dette d'un montant de 600.00 € correspond aux frais dus pour la formation :
"MASTER 1 SCIENCES TECHNOLOGIES SANTE 2018/2019"du 10/09/2018 au 28/06/2019

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 06/12/2018 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 18/12/2018, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse pour un montant total de 600.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-051

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur C.N.P. motive sa demande de remise gracieuse du fait d'une opportunité professionnelle dans le milieu du sport l'ayant empêché de poursuivre sa formation.

La dette initiale d'un montant de 2 000.00 € correspond aux deux dernières échéances dues pour la formation : "Diplôme d'université européen de préparateur physique" du 12/09/2016 au 30/06/2017.

En considérant sa situation actuelle d'emploi et les heures de formation effectivement suivies, l'équipe pédagogique accepte une **remise gracieuse partielle à hauteur de 1 600.00 €** répartie comme suit :
Remise partielle de 600.00 € facture 210107288 d'un montant de 1 000.00 €
Remise totale de 1 000.00 € facture 210109548 d'un montant de 1 000.00 €

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse transmise par le débiteur le 24 décembre 2018;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 22 janvier 2019, émettant un avis favorable ;
Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse partielle pour un montant total de 1 600.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-052

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Monsieur D.S. motive sa demande de remise gracieuse suite au non financement de sa formation l'ayant contraint à abandonner sa formation.

La dette d'un montant de 2 600.00 € correspond aux frais dus pour la formation :
"Diplôme d'université européen de préparateur physique" du 03/03/2018 au 28/06/2019

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 09/01/2019 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 21/01/2019, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse pour un montant total de 2 600.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-053

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Madame M.S. motive sa demande de remise gracieuse suite à des impératifs professionnels l'ayant contrainte d'abandonner sa formation.
La dette d'un montant de 350.00 € correspond aux frais dus pour la formation :
"AEU préparation au concours CRPE" du 28/09/2017 au 01/06/2018

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 12/11/2018 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 15/11/2018, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse pour un montant total de 350.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-054

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE PARTIELLE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Madame M.M. motive sa demande de remise gracieuse suite à l'abandon de sa formation pour raison médicale.
La remise gracieuse porte sur un montant de 400.00 €, montant partiel de la facture 210119810 s'élevant à 700.00 €.
Elle correspond partiellement aux frais dus pour la formation :
"AEU préparation au concours CRPE" du 28/09/2017 au 01/06/2018

Le solde à payer d'un montant de 300.00 € reste du par Mme M.M.

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 07/08/2018 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 19/11/2018, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse partielle pour un montant total de 400.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 28
Nombre d'abstentions : 28

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-055

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Madame S.Z. motive sa demande de remise gracieuse suite au non financement de sa formation par Pôle Emploi l'ayant contraint à abandonner sa formation.

La dette d'un montant de 600.00 € correspond aux frais dus pour la formation :
"DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE" année universitaire 2017-2018

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 04/12/2018 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 20/12/2018, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse pour un montant total de 600.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-056

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2019

PROPOSITION DE REMISE GRACIEUSE

Exposé des motifs :

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable ;

Madame T.M. motive sa demande de remise gracieuse suite à l'abandon de sa formation pour raison médicale.
La dette d'un montant de 705.00 € correspond aux frais dus pour la formation :
"AEU préparation au concours CRPE" du 28/09/2017 au 01/06/2018

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu la demande écrite de remise gracieuse formulée par le débiteur en date du 10/11/2018 ;

Vu le certificat administratif établi par l'ordonnateur en date du 15/11/2018, émettant un avis favorable ;

Vu l'avis favorable de Mr l'agent comptable ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration propose au Président de l'UCBL la demande de remise gracieuse partielle pour un montant total de 705.00 €.**

Nombre de membres : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 17
Nombre de voix favorables : 17
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Université Claude Bernard Lyon 1

DELIBERATION N° 2019-057

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 Février 2019

Lettre de mission du chargé de mission « Stratégie de la logistique pédagogique »

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration a approuvé** la lettre de mission du chargé de mission à la « Stratégie de la logistique pédagogique »

Nombre de membres :
Nombre de membres présents ou représentés :
Nombre de voix favorables :
Nombre de voix défavorables :
Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le 27.02.2019

Le Président,

UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON I PRÉSIDENCE

Frédéric FLEURY

Pièces jointes : la lettre de mission.

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1
43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.
N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z
TP LYON 10071 69000 00001004330 72
http://www.univ-lyon1.fr • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

Lettre de mission « Stratégie de la logistique pédagogique »

Contexte.

L'offre de formation de l'UCBL représente plus de 150 formations accréditées au niveau national, ainsi que de très nombreux Diplômes Universitaires. Ainsi, l'UCBL diplôme plus de 8 500 étudiants chaque année. Ces formations sont gérées par les 13 composantes de l'établissement et sont opérées sur les différents campus de l'UCBL. Dans un contexte de forte augmentation des effectifs étudiants observé depuis plusieurs années et d'évolution des pratiques pédagogiques, l'UCBL souhaite mettre en place une politique de gestion de ses infrastructures pédagogiques, responsable et respectueuse des spécificités des formations et des disciplines. L'objectif est de mettre à disposition des usagers et des équipes enseignantes un environnement de travail propice aux bonnes conditions de travail et adapté à la grande diversité des pratiques pédagogiques.

***Missions*.**

Sous l'autorité du Président du Conseil académique, le chargé de mission à la « Stratégie de la logistique pédagogique » est en charge de l'application et du suivi de la politique de gestion des infrastructures pédagogiques de l'établissement.

Ses missions sont :

- d'assurer le suivi de l'occupation des infrastructures pédagogiques au niveau des différents campus de l'UCBL et des composantes dans un objectif de rationalisation et d'optimisation ;

- d'assurer l'adéquation entre les demandes de réservation de locaux d'enseignement, les maquettes des diplômes et les effectifs étudiants ;

- de coordonner, en lien avec les services concernés (e.g. DEVU, DSI, SLP), la mise en place de tableaux de bord permettant le suivi en temps réel de l'occupation des infrastructures pédagogiques en agrégeant les données selon toute variable quantitative utile à l'établissement (e.g. campus, composante, diplôme, parcours UE) ;

- de participer aux réflexions en matière d'évolution du système d'information de l'établissement, notamment concernant la gestion des flux de données entre les briques logicielles (e.g. Apogée, Gasel, ADE) du système d'information en lien avec la formation de l'établissement et l'élaboration de procédures de consolidation des données au niveau des maquettes des diplômes, des services d'enseignement, et des infrastructures pédagogiques ;

- de participer à la réflexion sur l'aménagement des infrastructures pédagogiques.